This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

UNIVERSITY of MICHIGAN
GENERAL LIBRARY
OCTAVIA WILLIAMS BATES
BEQUEST

Digitized by Google

REVUE

DU LYONNAIS.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE

DU

LYONNAIS,

RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

(NOUVELLE SÉRIE).

TOME IV.

LYON.
CHEZ LÉON BOITEL, IMPRIMEUR-ÉDITEUR,
QUAI SAINT-ANTOINE, 36.
PARIS.
CHEZ M. J. TECHENER, LIBRAIRE,
PLACE DU LOUVRE, 12.
1852.

Digitized by Google

Digitized by Google

REVUE
DU LYONNAIS,
RECUEIL HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE.

HISTOIRE
DES
JOURNAUX DE LYON,
DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS.

SUITE (1).

BULLETIN DIURNE ET NOCTURNE DE LYON, par une Société de gens de lettres. Lyon, an IV, in-8°, 4 pp.

1er Numéro, 20 vendémiaire an IV (12 octobre 1795), dernier numéro connu, 18 brumaire même année (9 novembre 1795). Devise : « Vérité, Prudence et Précision. »

Ce journal paraissait tous les jours. Il n'a pas de nom d'imprimeur. On s'abonnait au bureau d'avis, rue Catherine, 109, au premier étage. Le prix est de 35 francs par mois (en assignats).

Cette feuille a des allures inquiètes et mystérieuses. Elle ne nomme ni ses rédacteurs, qui devaient être des gens haut placés et comme il faut, et par conséquent timides, ni son imprimeur. Elle ose à peine élever sa voix, et on devine en la lisant une pensée continuelle de tristesse et de terreur. A chaque page,

(1) Voir tom. III de la nouvelle série, pp. 305, 405 et 453.

Digitized by Google

on trouve des exhortations à la prudence et à la paix. Chaque jour la rédaction signale, comme un fait intéressant et significatif, qu'on a chanté le *Réveil du Peuple* au théâtre, au café, dans la nuit, sur l'eau, dans la rue; mais elle engage les jeunes gens, les étourdis qui se permettent cette fanfaronnade, de ne pas provoquer les démocrates dont la fureur n'est pas éteinte et qui sont encore à redouter. Voici un échantillon de ses nouvelles, de ses préoccupations et des idées dont elle entretient ses lecteurs :

« Consolez-vous, nos chers concitoyens, les nouvelles de Paris ne sont point aussi mauvaises qu'on nous l'a dit, et le mal aussi grand qu'on nous l'a peint. Le calme est dans la capitale; les esprits y sont tristes, mais ne sont pas de cette tristesse qui abat et ôte tout courage.

« La Convention, à ce que l'on croit, sera généreuse, et l'espoir, au surplus, demeure, comme vous le savez, aux malheureux. » (Numéro 2, 21 vendémiaire).

« Spectacle des Célestins. Tout a été tranquille. On nous écrit de Mâcon : *A peine sommes-nous arrivés à Mâcon, que nous y avons été interrogés et insultés presque partout. Les Terroristes y sont glorieux.* » (Même numéro).

« Il est temps d'espérer, mais il ne faut pas trop se flatter... (Numéro 3). — Des jeunes gens ont chanté le *Réveil chéri*. (Même numéro). — Le louis d'or vaut 1650 à 1660 livres. Le pain blanc 15 livres, la miche 16 livres, le bled 5400 livres l'ânée... (Numéro 9). — Aux Célestins, on a été fort tranquille. Aux Terreaux, on a chanté vivement le *Réveil du Peuple*... (Même numéro). — Tout a été tranquille aux Célestins; mais aux Terreaux, tout l'eût été sans quatre poliçons... (Numéro 10). — Spectacles. Tout y a été fort tranquille. (Numéro 11). — Spectacles. Tout y a été tranquille dans l'une et l'autre salle. (Numéro 12). — Spectacles. On a été fort tranquille. (Numéro 13). — On a assuré à la police que le bled s'est vendu sur le port 1080 livres le bichet. (Numéro 18). — La pièce d'or vaut 2050 livres. (Numéro 19). — Sur la fin du jour, quelques jeunes gens, revenant des guinguettes des Brotteaux et de Vaise, ont chanté le *Réveil du Peuple*; un officier de chasseurs, *trop vif sans doute*, a voulu leur imposer silence d'une manière trop imposante et s'est exposé; mais des citoyens prudens ont tout calmé. (Numéro 21). — La pièce d'or vaut de 3300 à 3400 livres. (Numéro 22). — Aux Célestins, on a chanté le *Réveil*, et on a été fort content du spectacle. (Numéro 28). »

On voit que la préoccupation constante du journal est d'an-

Digitized by Google

noncer que la tranquillité règne dans la ville, que la foule aux théâtres n'a pas été agitée., que l'esprit public se prononce par l'audace qu'on a de faire entendre *le Réveil*, et, comme chose de première nécessité, la feuille donne presqu'à chacun de ses numéros le prix-courant de l'or et du pain.

Les deux derniers *Bulletins* ont double date et double numéro de rappel. La feuille du 15-16 brumaire, numéro 26-27, est suivie du 17-18 brumaire, numéro 28-29. Nous présumons que ces tiraillements venaient de quelque crise financière dont le *Bulletin* n'a pu triompher et qui ont entraîné sa chute après une existence de moins d'un mois.

JOURNAL DES DAMES, par le citoyen Galant. Lyon, 1795.

Une lettre, insérée dans le *Bulletin diurne et nocturne de Lyon* du 10 brumaire an IV, numéro 21, et adressée au citoyen Galant, rédacteur du *Journal des Dames*, est la seule pièce qui nous ait fait connaître l'existence de ce journal.

Le citoyen Galant s'étant défendu d'avoir jamais collaboré au *Bulletin diurne et nocturne*, le rédacteur du *Bulletin* et l'imprimeur répondent qu'en effet le rédacteur du *Journal des Dames* n'a jamais travaillé à leur *Bulletin*, qu'il n'est pas même leur abonné et qu'ils ne le connaissent que comme leur débiteur.

LE PETIT TACHYGRAPHE, publié par Roger. Lyon, Roger, 1797-1809, in-8.

Nous n'avons pas vu le premier numéro de ce journal. Le plus ancien que nous connaissions est le 17e, du jeudi 23 février 1797, 5 ventose an V; le 1er doit être alors du 17 janvier, 28 nivose an V. Dernier, 30 décembre 1809. Il paraissait trois fois par semaine et se vendait dans les rues par des crieurs.

Cette feuille, publiée et imprimée par J. Roger, industriel habile plutôt que littérateur consommé, n'avait pas de couleur politique; elle se tenait en dehors des partis et se bornait à raconter les faits sans réflexions. A faire cette œuvre, une correspondance, quelques journaux et des ciseaux suffisaient. Cette

Digitized by Google

innocuité, après les orages qu'on venait de traverser, lui valut quelques abonnés. Grâce à eux, le *Petit Tachygraphe* poursuivit une longue et tranquille carrière; seulement, comme son titre paraissait bizarre, il en changea aux deux tiers de son existence, et il se fit appeler *Journal de Lyon.*

Ses premiers numéros lui valurent une attaque de la feuille de Pelzin. Le *Journal de Lyon*, du 28 pluviose an V, 16 février 1797, contient la lettre suivante :

« Au rédacteur du *Journal de Lyon.*

« Citoyen, j'ai oublié le grec et je me trouve embarrassé sur la dénomination de *Tachygraphe*, donnée à un nouveau journal. J'ai entendu parler autrefois de la *Tachéographie*, ou l'art d'écrire aussi vite qu'on parle. J'ai toujours imaginé qu'on avoit ainsi nommé cet art, parce qu'il étoit impossible qu'on ne fît bien des erreurs en écrivant si rapidement. De là j'ai cru que le *Tachygraphe* étoit un journal où la vérité devoit être couverte de taches.

« J'apprends, dans ce moment, que le Conseil des Anciens vient de rejeter le *Tachygraphe.* Ce rejet me fait croire à la justesse de ma définition étymologique.

« Salut et salut. »

Cette épigramme ne tua pas le nouveau-né, et Roger put continuer paisiblement sa publication.

Au numéro 724, mardi 29 ventose an XII, la feuille prit le nom de *Journal de Lyon, ci-devant Tachygraphe.* Même rédacteur et même imprimeur, J. Roger ; même périodicité, même format, in-8.

Sous ce titre, elle continua l'ordre de ses numéros. Le 997e, du mardi 26 frimaire an XIV, est le dernier qui porte la date républicaine.

Le chiffre 31 de la deuxième série de 1808 est sauté par erreur. Il n'y a pas de lacune dans les numéros.

Le 30 décembre 1809, numéro 249, le *Journal de Lyon* annonce qu'il suspend sa publication. Il est immédiatement remplacé par le *Journal de Lyon et du département du Rhône*, qui donne son premier numéro le 1er janvier 1810, in-4o. Cette feuille, créée sur de nouvelles bases, est également publiée par Roger. Voir ce journal.

Digitized by Google

L'IMPROVISATEUR DE LYON, JOURNAL GÉNÉRAL DE COMMERCE ET DES SCIENCES. Rédacteur, Chatelle. Lyon, Thomas.... an VI, in-4, 8 pages, 30 fr.

La Bibliothèque de la ville ne posséde que le nº 31, du 18 brumaire an VI, mercredi 8 novembre 1797. Rien n'a pu nous faire découvrir la périodicité de ce journal. S'il était quotidien, le premier numéro serait du 18 vendémiaire an VI, 9 octobre 1797, sinon il remonterait à l'an V. Ce journal n'a pas dû avoir une longue existence. Gonon n'en fait pas mention.

LE TÉLÉGRAPHE DE FRANCE ET FEUILLE DE LYON. s. n. de rédacteur. Lyon, imprimerie du journal. 1798, in-4.

Nous ne connaissons qu'un seul numéro de ce journal, le numéro 6 du jeudi 1er mars 1798. Rien n'a pu nous indiquer sa périodicité, par conséquent nous dire à quelle époque il a commencé. Nous ne savons pas quand il a fini. Nous ne croyons pas qu'il ait fourni une longue carrière. Omis dans Gonon.

L'ENNEMI DES FACTIONS ET FEUILLE DE LYON, rédigé par Bourd... Lyon, imprimerie du journal. 1798, in-4.

Le seul numéro que nous connaissions, et qui doit être le premier, est du dimanche 11 mars 1798. Il annonce que le journal paraîtra deux fois par décade. Nous présumons que ce journal n'a pas été continué.

LE CONSERVATEUR DE LA SANTÉ, journal d'hygiène et de prophylactique, par les citoyens Brion et Bellay, médecins à Lyon, paraissant le 10, le 20 et le 30 de chaque mois. Lyon, Ayné, an VII-an XII, in-8, 7 fr. 50 c.

1er numéro, 10 ventose, an VII (28 février 1799), dernier numéro 30 pluviose an XII (20 février 1804. Epigraphe :

Attache quelque attention au sujet; au style, si peu que rien. (Montaigne).

Chaque numéro prend le titre de journal et porte le nom que

Digitized by Google

nous venons d'indiquer, mais chaque année forme un volume qui prend le nom de : *Hygiène ou Conservateur de la santé*, par MM. Brion et Bellay, médecins à Lyon, tome I (2, 3, 4, 5), Lyon, chez J. Ayné, 1807.

Pendant cinq ans, les observations météorologiques faites sur le baromètre et sur le thermomètre sont fidèlement recueillies jour par jour.

M. Brion (Jean-Baptiste) avait été médecin de l'Université de Montpellier et professeur d'anatomie au ci-devant collége des médecins de Lyon. M. Bellay (François-Philibert), né à Lent, près de Bourg, le 26 août 1762, mort à Mâcon, le 28 septembre 1824, avait été médecin des armées des Alpes et d'Italie. Plus tard, il fut médecin de la Charité de Lyon. Il est auteur et traducteur de plusieurs ouvrages de médecine estimés.

La page 286 du tome 5 annonce que le journal qui a cinq années d'existence ne paraîtra plus. Elle se termine par ces mots : fin de la cinquième et dernière année. Les pages 287 et 288 donnent quelques détails sur l'existence de cette publication, consacrée principalement à la santé des Lyonnais, et contiennent trois lettres flatteuses qui sont comme une approbation de la conduite et du talent des rédacteurs. Ces trois lettres sont de M. Bureaux-Puzy, préfet du Rhône, du cardinal Fesch et de Louis Vitet, ancien maire de la ville de Lyon.

La feuille de Doublier, *Journal de Lyon et du Midi*, des 5 floréal et 9 messidor, an VII, fait l'éloge de cette publication.

La date du 1er numéro, 10 ventose an VII, correspondant au 28 février 1799, c'est par erreur que M. Sirand, dans sa *Bibliographie de l'Ain*, no 1149, fait remonter l'existence de ce journal à 1798.

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI. Lyon, Bernard, an VII-an VIII, in-4, 33 fr.

1er numéro, précédé d'un prospectus, 3 floréal an VII (22 avril 1799). 77e et dernier, 5 pluviose, an VIII (25 janvier 1800).

Ce journal paraissait deux fois par semaine ou trois fois par

Digitized by Google

décade. Il était rédigé et publié par Doublier, homme honnête, mais écrivain de second ordre. Il eut successivement pour imprimeurs : Bernard, Dupré, Roger et enfin Rolland. Ses bureaux étaient rue Pizai, 132. Il donnait parfois des suppléments.

La France, après tant d'orages, était lasse des agitations politiques et de cette polémique ardente à laquelle les esprits étaient livrés depuis dix ans. Un immense besoin de calme et de repos se faisait sentir. Le commerce et l'industrie, anéantis par le despotisme populaire, prenaient une vie nouvelle et renaissaient pleins d'espoir dans l'avenir. La situation du pays ressemblait à celle de la terre après le déluge. Rien d'ancien n'était resté debout. Les ruines étaient partout, mais plus d'une pouvait être utilisée. Le sol tourmenté était humide encore, mais il se raffermissait et les hommes, à peine revenus de leur terreur et le cœur inondé d'espérance, se remettaient au travail, heureux et reconnaissants d'avoir échappé au danger et corrigés pour le moment des fautes qui leur avaient valu le châtiment.

Le *Journal de Lyon et du Midi* reflette fidèlement cette situation. Il marche timidement d'abord, mais il espère. Il s'arrête parfois à écouter les bruits lointains ; il cherche sa route à travers les débris de la religion, des lois et de la Société ; il hésite, et l'on sent que ses premiers pas ne sont pas encore bien affermis ; cependant il avance, et son courage se développe et grandit à mesure que le danger s'éloigne et disparaît.

On devine ses tâtonnements craintifs et son hésitation en lisant les épigraphes dont il accompagne son titre et dont il change plusieurs fois. Du numéro 1 au numéro 37, il a pour devise cette pensée inoffensive :

« *Le vrai citoyen lit avec plaisir tout ce qui intéresse la gloire de son pays.* »

Du numéro 38 au numéro 59 :

« *Celui qui ne peut nous servir comme ami, nuit toujours comme ennemi.* »

Et ces deux vers :

« *La haine des petits est toujours dangereuse ;*
Plus d'un grand en a fait l'épreuve douloureuse. »

Enfin du numéro 60 au numéro 77 :

« *Quiconque est plus sévère que les lois est un tyran.* (*Vauvenargues*). »

Digitized by Google

La pensée est noble, brève et concise ; elle est digne d'être en tête du journal ; mais elle est d'un autre homme que Doublier.

Dès son prospectus, Doublier annonça des opinions calmes et modérées, et, en s'adressant plus particulièrement aux pères de famille dont il veut surtout obtenir les suffrages, il s'engage à faire quelquefois trève avec la politique pour s'occuper d'éducation. Les nouvelles étrangères simplement exposées, les nouvelles locales, un article *variétés* où l'on traite de tout : religion, morale, sciences, littérature, un aperçu rapide sur nos théâtres, des pièces de vers, des charades, des logogriphes, des énigmes remplissent le journal et amusent ou intéressent le lecteur, mais ne soulèvent plus les passions comme les violents journaux que nous venons de parcourir.

Cependant, tous les abus n'avaient pas disparu et le *Journal de Lyon* crut pouvoir en signaler quelques-uns :

« A qui appartiennent les terres, les vastes domaines, les maisons de plaisance qui embellissent le territoire de la République, se demande-t-il un jour ? De nouveaux princes, de nouveaux ducs ont pris la place des anciens. Ce sont les ex-gouvernants, leurs complices, leurs flatteurs, leurs maîtresses. Meubles somptueux, brillants équipages, vins rares et délicats, trésors publics et particuliers, tout est devenu leur apanage.

« L'avocat Treillard est le propriétaire actuel de la superbe maison de campagne d'Issy... Merlin de Douay, voulant se donner la terre de Praslin, mande le ci-devant duc de ce nom : « J'apprends, monsieur, lui dit-il, que vous vendez votre terre de Praslin, je désirerais l'acquérir... » En presence de l'embastilleur en chef, d'un homme qui tient dans ses mains la déportation, la liberté, la vie de tous les Français... Praslin hésite et répond en balbutiant : « Citoyen directeur, je n'avais jamais pensé à vendre ma terre ; mais, puisque vous en avez envie, je ne regrette aucun sacrifice pour vous satisfaire. »

« Parmi les crimes de l'ancien directoire, ajoute plus loin le *Journal de Lyon*, pourquoi ne compteriez-vous pas ceux dont la malheureuse Suisse est aujourd'hui la victime ? Voyez cette nuée de *Rapinat* la dévastant, la pillant, la saccageant.

« Quand parla-t-on plus de liberté que sous Robespierre, et quand fût-on jamais plus esclave ?... Ne perdons pas de vue ce grand mot du JOURNAL DES HOMMES LIBRES : « *Il fallait sauver la France, on ne pouvait le faire qu'en sacrifiant beaucoup de Français.* » Voilà tout le mystère, nous serons sacrifiés, mais

Digitized by Google

ils seront sauvés. Fut-il jamais de tyran qui osât tenir cet affreux langage? C'est bien ici le cas de dire que la *tyrannie* est en raison directe du nombre de ceux qui l'exercent, et que *Néron* et *Domitien* ne furent que des écoliers en tyrannie comparés à ceux qui, pour se sauver, voudraient sacrifier *beaucoup de Français.* »

Ces réflexions et quelques autres ayant déplu au gouvernement, Doublier fut arrêté et mis en prison. Les numéros 39, 40 et 41 sont signés : femme Doublier. Du 16 fructidor an VII au 9 vendémiaire an VIII, le journal est suspendu. Le 9 vendémiaire, numéro 42, le journal en reparaissant raconte ainsi l'incarcération et la mise en liberté de son rédacteur :

« Après une détention de trente-deux jours aux prisons de cette ville où la malveillance et la calomnie l'avaient fait jeter, l'éditeur-propriétaire du journal a été enfin rendu à la liberté, le 1er de ce mois. Il met le plus grand prix à cet acte de justice, puisqu'il est rendu à sa famille, à ses amis, à ses lecteurs. Grâces en soient rendues à nos autorités et non à nos représentants C... et R... auxquels ce citoyen malheureux s'était vainement adressé, et chez qui il n'avait trouvé que des dieux sourds et, pour ainsi dire de pierre. Il aurait dû, cependant, s'attendre à quelque protection de la part de deux députés qui n'avaient, disaient-ils, désiré leur élection à l'auguste assemblée que pour travailler au bonheur de leurs concitoyens. »

L'arrivée du général Bonaparte à Lyon, à son retour d'Egypte, est annoncée avec enthousiasme par Doublier. Le journaliste voit dans « cette fête du cœur donnée au principal fondateur de la liberté, à laquelle toutes les classes ont pris une part sentimentale, une réponse assez forte aux calomnies que la perversité vomit sans cesse contre notre ville en l'accusant de royalisme. » Depuis lors, il joint à ses attaques contre les révolutionnaires des louanges pour le général qui doit sauver le pays, et le 25 brumaire il s'écrie :

« O Buonaparte, écrase, écrase à jamais ces buveurs du sang humain. Tu l'as vu cet enthousiasme sacré que ton retour cause aux braves lyonnais. Dans le cours de gloire et de bonheur que tu prépares à la patrie n'oublie pas cette intéressante cité qui t'admire et te chérit; elle a des droits à la bienfaisance par ses vertus et ses malheurs. Force-la de déchirer les pages sanglantes de son histoire... Nous touchons au bonheur, ouvres-en les portes. Le héros qui ne manqua jamais à la victoire ne trompera pas l'espoir de ceux qu'il a sauvés. »

Digitized by Google

Le coup d'état de brumaire avait changé la politique du pays et porté une rude atteinte à l'influence des Jacobins et de leurs amis. Plus audacieux depuis lors, le *Journal de Lyon* crut pouvoir, le 13 nivose, dans son numéro 70, attaquer ouvertement l'autorité et reproduire contre la gendarmerie des accusations que nous croyons pouvoir traiter hautement nous même de calomnies et de mensonge. Ce fut la perte du journal. Des soldats français peuvent être emportés par le zèle, mais ce ne sont ni des *tigres*, ni des *êtres corrompus*, ni des *brigands*. Une plainte signée des autorités partit de Lyon, et bientôt l'administration du département reçut la réponse suivante de Fouché :

« Bureau particulier n° 4669.

« Paris le 29 nivose, an VIII de la République une et indivisible.

« Le ministre de la police générale de la République à l'administration centrale du département du Rhône et au commissaire du Gouvernement près d'elle, à Lyon.

« J'ai reçu, citoyens, votre lettre du 17 du courant, ainsi que la feuille n° 70 qui y était jointe du *Journal de Lyon et du midi*. Je vous charge, au reçu de la présente, d'apposer les scellés sur les presses servant à l'imprimer, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour en empêcher la circulation. Vous me rendrez compte de l'exécution du présent ordre.

« Salut et fraternité,

FOUCHÉ. »

A la réception de cette lettre, le journal fut en effet suspendu, et, ce qui diminua les regrets publics, c'est que cette feuille, organe du parti modéré dans notre ville, se laissait aller de jour en jour à des allures plus acerbes et à un langage que commençaient à réprouver également la justice et l'urbanité.

Deux professeurs de grammaire, Brunel et Molard, donnaient au journal des articles en prose et en vers. Les premiers traitaient le plus souvent des difficultés grammaticales de notre langue, les seconds, empreints de l'afféterie et de la mignardise de l'époque, avaient pour sujet habituel la galanterie et le sentiment. Voici une des meilleures pièces de Molard, homme d'ailleurs estimé :

Digitized by Google

« BOUQUET A MA FEMME.

Quel beau bouquet j'offrirois en ce jour
A mon épouse, à mon amie,
Si je le composois des fleurs que son amour
Répand à pleines mains sur le cours de ma vie ! »

Le journal ayant inséré les vers suivants dans son numéro 55 :

« SUR LE CITOYEN BRUNEL.

Il réunit dans sa seule personne,
Et Dumarsais, et Tibulle, et Pétrone.

AMANT. »

Brunel répondit modestement dans le numéro 56 :

« A moi tous ces talents divers !
D'Amant la méprise est extrême :
Je le vois ; Amant, dans ces vers,
Sans y penser s'est peint lui-même.

BRUNEL.

Nous ne croyons pas que la gloire de ces grands hommes ait survécu longtemps à la louange qu'ils se donnaient.

Pour la dernière fois, nous avons à citer M. Gonon dont l'ouvrage ne va guère au delà de l'époque où nous sommes arrivés. Quoique la bibliothèque de M. Coste lui fût ouverte, M. Gonon écrit dans sa *Bibliographie lyonnaise*, page 472, à propos de la feuille de Doublier :

«... Notre collection ne commence qu'à dater du n° 27, *et, n'ayant vu ce journal nulle part*, il nous est impossible de mentionner d'une manière précise la date de son premier numéro, *qui doit être des premiers jours de prairial.* »

Le point était facile à éclaircir ; une visite à la bibliothèque de M. Coste suffisait.

A. VINGTRINIER.

(*La suite à un prochain numéro*).

Digitized by Google

Excursions autour du Lyonnais.

TOURNUS.

I.

La ville de Tournus occupe, sur la noble terre burgunde, un de ces sites ravissants qui font entrevoir ou deviner l'Italie. —Si elle n'étale pas, comme Trévoux, aux regards enchantés du pélerin, un gracieux amphithéâtre de terrasses, de belvédères, de maisons et de jardins, elle offre sur la reine déchue de la Dombes l'avantage d'une admirable exposition au levant. A cette heureuse circonstance, il faut imputer en partie la couleur et le charme oculaire de son horizon émaillé de vignobles.

Un peu en amont de Tournus, est une montagne que la route nationale n° 6 franchissait naguère péniblement, et qu'elle tourne à présent dans la plaine, par suite d'une utile rectification. Ce col forme littéralement les colonnes d'Hercule de la France septentrionale. Du côté de Tournus, il porte le nom de Montée des Justices; du côté de Sennecey-le-Grand, celui de montée de Pimont. Au pied du versant chalonnais, influence des idées du nord dans le langage, les mœurs, l'architectonique, courant parisien ; sur le versant mâconnais, influence méridionale dans l'accent, les usages, les maisons, courant lyonnais. — Les deux

Digitized by Google

Frances sont coupées au couteau; les deux types changent brusquement : chaque versant de la montagne est un pôle. Ici le toit rapide du Dijonnais, là la toiture surbaissée des régions méridionales : ici, la prédominance de la pierre dans les demeures rurales, là celle du pisé : au nord de la montagne, la tradition du droit coutumier, la sonnerie autunoise, les populations campagnardes massées, l'habitude de battre le blé en grange; au midi du mont, la tradition du droit écrit, la sonnerie lyonnaise, les populations rurales disséminées sur les collines, l'usage des aires dans la cour de ferme ou dans le champ. — Et toutefois, je ne crois pas qu'il existe une différence appréciable de climat entre l'un et l'autre versant de la montagne. Entre ces deux physionomies si distinctes, il y a à peine deux kilomètres d'un col qui, par le peu d'élévation de sa cime et le peu d'importance de sa masse, ne semble pas appelé à interrompre une nationalité, un esprit public, un type. C'est pourtant le boulevard et la borne évidente de deux courants d'idées. La civilisation de notre temps, nos révolutions politiques ont beau effacer, niveler, uniformiser, jusqu'ici elles n'ont pu neutraliser cette rapide transition de forme et de fond.

Eh ! oui, Tournus, c'est déjà la ville méridionale dans toute son expression, et certainement il y a beaucoup moins de différence entre elle et Arles, qu'entre Châlon-sur-Saône, qui en est distant de 27 kilomètres, et Tournus. Dans son sein, tout l'appareil des rues étroites, un abaissement sensible dans la propreté, l'élément antique plus apparent, la prédominance des monuments de l'ère romane. La maison, à Tournus, n'a plus le sens et l'allure de la demeure dijonnaise, elle est plus étroite, plus haute, plus profonde, moins éclairée, plus sale; elle a les persiennes vertes de la Toscane à ses fenêtres, le belvédère florentin sur sa toiture, le badigeon génois sur ses murailles ; elle reçoit des hôtes nombreux, divers ménages qu'abrite le même toit, que dessert le même escalier; elle rappelle mieux l'image de la vie commune, confondue du moyen âge, elle est cousue de servitudes. — Dans la campagne des environs de Tournus, le vieux *sagum gallicum*, dont nous avons fait la blouse, devient rare :

Digitized by Google

le paysan préfère les vêtements de velours, les *villa* s'éparpillent, se multiplient, elles poussent partout : la manifestation des goûts méridionaux a commencé, nous devinons les bastides des alentours de Marseille.

Soit que, du pont d'un des nombreux pyroscaphes qui sillonnent notre douce rivière de Saône, on se borne à embrasser d'un coup d'œil général la ville et l'horizon de Tournus, à suivre sur la ligne blanchissante de son quai, qui se développe avec une solennité et une ampleur dignes d'une capitale, l'imposante basilique de Saint-Philibert, l'ancien palais abbatial dont la façade regarde la Saône, l'apside et le clocher de la Magdeleine ; soit qu'on pénètre dans l'intérieur de la cité, on éprouvera de nobles émotions.

II.

Tournus, situé sur une terre couverte de *tumuli*, a d'immenses attraits pour le paysagiste, l'archéologue, l'artiste, l'historien. Il est désigné dans les Tables Théodosiennes sous le nom de *Tenurtio*, et dans l'Itinérairaire d'Antonin sous celui de *Tinurtium* : il dépendait, sous l'ère gauloise, de la puissante république des Eduens. Les Romains en firent, comme de Châlon, un lieu d'approvisionnement de leurs armées, et la belle voie qu'Agrippa fit tracer de Lyon à Boulogne traversa ses murs. Ce fut près de Tinurtium que fut livrée la première bataille entre Albin et Sévère, si l'on en croit une foule d'autorités respectables. Ce qu'il y a de bien certain, c'est que cette cité fut une des plus importantes de la Gaule lyonnaise. Elle fut comprise dans les royaumes de Bourgogne et fit partie des deux duchés de ce nom. Etroitement unie à la ville de Mâcon, elle suivit le sort de sa capitale naturelle et se laissa, comme toutes nos cités bourguignones, incorporer à la France, à l'époque de la réunion, mais en regrettant sa nationalité perdue.

Morte à la gloire antique, la ville de Tournus revécut par son église La basilique de Saint-Philibert jeta sur elle un immense éclat par son abbaye et ensuite par son chapitre.

Digitized by Google

Enchaînée au Mâconnais, la cité de Tournus fit partie du diocèse de Mâcon. Par suite des divisions nouvelles du territoire français, elle entra dans celui d'Autun qui représente les anciens diocèses éteints de Châlon-sur-Saône et Mâcon. Elle fait encore partie de l'arrondissement de Mâcon, image du vieux Mâconnais.

Tournus, patrie de Greuze, n'est à présent qu'un simple chef-lieu de canton, peuplé de cinq mille âmes environ. Mais cette ville a conservé les allures, la majesté, la physionomie d'une grande ville. Elle a deux paroisses, deux hospices, un tribunal consulaire, un collége communal, une bibliothèque publique. Elle est traversée par les routes nationales n° 6 et 75, offre un pont magnifique sur la Saône, et verra bientôt le chemin de fer de Paris à Lyon élever une gare à son ombre. Ses armoiries sont : de gueules, au château sommé de trois tours d'argent, maçonnées de sable, au chef d'azur, chargé de trois fleurs de lys d'or. Un décret de l'empereur Napoléon, du 22 mai 1815, conféra à la cité de Tournus le droit de placer dans ses armes la croix de la légion d'honneur, en récompense du courage qu'elle montra pendant la campagne de 1814. — C'est le même décret qui, pour la même cause, décora les villes de Châlon-sur-Saône et de Saint-Jean-de-Losne. Ce décret fut mis à l'ordre du jour de l'armée.

III.

La cité de Tournus, pavée en cailloux roulés comme toutes celles du littoral de la Saône, n'est pas encore éclairée au gaz. La pierre jaspée, d'un grain dur, d'un aspect très-monumental, que l'on extrait des carrières de son riche territoire, concourt à imprimer à son architectonique ce caractère de force et de cohésion qu'on remarque en elle.

Le plus imposant des édifices publics de Tournus est, sans contredit, sa basilique abbatiale de Saint-Philibert. Ce temple le plus ancien, le plus grave, le plus curieux de la Bourgogne, s'élève dans les airs par ses deux clochers d'un type ferme, d'un

Digitized by Google

motif tout italique, bâtis de pierres de couleurs diverses, disposées en marquetterie. L'école des byzantins d'occident n'a pas, dans nos contrées, de manifestation plus complète. Vous remarquerez dans ce monument le vieux portail des premières époques chrétiennes, le narthex, l'église supérieure de Saint-Michel, les nefs en plein cintre dont chaque travée de voûte est arquée dans le sens de la largeur, les colonnes de briques, le deambulatorium autour de l'apside, flanqué d'apsides mineures, la crypte. Il y a trois églises dans cette basilique, toutes les trois parfaitement distinctes. Longtemps, elle semblait résumer celle de Cluny : aujourd'hui que cette dernière n'existe plus, elle est à elle seule la reine ecclésiastique du diocèse d'Autun. L'église abandonnée de Saint-Valérien est un édifice du même type, que l'on ne saurait trop étudier. L'architectonique *gothique*, fille des mœurs du nord, n'a jamais pu s'établir à Tournus. Sur un délicieux côteau, en amont de la cité, s'élève encore une autre petite basilique, délaissée, offrant toujours le caractère romano-byzantin.

La ville de Tournus semble gardée par deux sentinelles du passé : Saint-Philibert au nord, la Magdeleine au midi. Cette dernière église, quoiqu'altérée par de maladroites restaurations *gothiques*, n'en a pas moins conservé, évident et dominateur, son type historique. C'est un temple très-connu des monumentalistes et des artistes qui se sont plu à dessiner son apside romane et son beau clocher byzantin.

Visitons la cité, sa rue principale percée d'arcades, comme on en trouve à Louhans, à Strasbourg, à Lons-le-Saulnier, son pont sur la Saône, ouvrage singulier par sa construction, ses promenades qui ombragent la ville au couchant.

L'hôpital de Tournus offre un luxe remarquable dans sa pharmacie, style Louis XV. C'est dans cette maison qu'existe l'original manuscrit du fameux sonnet sur le *Temps*, que l'on suppose composé par un religieux de l'abbaye de Tournus : « *Le temps m'a demandé de cette vie le compte.* » Vous verrez avec plaisir les deux fontaines monumentales de la cité, dont l'une ornée d'une colonne antique de granit, trouvée jadis sur les bords de la Saône, au lieu qui a conservé le nom de la Colonne, l'Hôtel-

Digitized by Google

de-Ville surmonté d'un petit campanile, et d'une élégante structure. Plusieurs maisons particulières invoquent aussi l'attention de l'observateur. Je signalerai la maison Marjory, flanquée d'une charmante tour circulaire, et dominant un très-beau clos, au nord de Saint-Philibert, la maison servant à la manufacture de couvertures de M. Accary, qui fut jadis le palais de l'abbé de Saint Philibert, et qui se distingue par les fresques qui la couvrent, la maison qui la touche et qui, par ses arcades superposées, produit du pont un assez grand effet. Dans cette dernière, habite le Mécène de Tournus, numismate, antiquaire, homme dévoué à la science, aux beaux-arts, à la musique surtout, M. Michel Passaut.

Les immenses bâtiments de la fabrique de sucre de betteraves, au midi de la ville, méritent bien aussi qu'on les visite, ainsi que la prospère industrie qui les anime.

Le badigeon italien se fait remarquer à Tournus sur plusieurs maisons du quai et sur une charmante *villa* inscrite dans un clos sur le coteau au nord-ouest de la ville. Quelques demeures historiques curieuses demandent aussi, dans l'intérieur de la cité, les regards du pélerin intelligent.

Tournus formera, sur le chemin de fer de Paris à Lyon, la 46e station depuis Paris et la 3e depuis Châlon. C'est aujourd'hui, sur la voie fluviale, la 2e escale depuis Châlon, et la 15e en remontant de Lyon. Elle va se trouver pressée entre la ligne télégraphique aérienne et la ligne du télégraphe électrique.

JOSEPH BARD.

Digitized by Google

ESSAI HISTORIQUE

SUR LE

POUVOIR TEMPOREL DE LA PAPAUTÉ

AU MOYEN AGE.

Le pouvoir spirituel de la Papauté est solennellement proclamé par le Sauveur du monde : il est exercé sans conteste par les successeurs de saint Pierre ; dès le berceau du Christianisme, il se développe avec lui, et tous le reconnaissent pour le centre de l'unité ecclésiastique. Le pouvoir temporel de la Papauté ne sort point comme le premier si clairement des paroles évangéliques; il jaillit plutôt des circonstances, après être resté assez longtemps obscur. Mais, s'il n'est point égal à l'autre pour la splendeur divine du droit, il ne lui est point inférieur pour la légitimité du fait. Nous allons essayer de le montrer.

Le Ve siècle vit naître pour Rome d'étranges moments. Cette ville, qui avait si longtemps régné sur le monde, devint tout à coup la proie de ceux que son sceptre avait humiliés. Un jour qu'un de ces conquérants barbares marchait contre elle pour l'effacer de la terre, il arriva que, dans sa détresse, ses légions ne pouvant plus la défendre, elle eut recours à son évêque. Saint Léon marcha à la rencontre d'Attila, armé simplement de la majesté de la religion, et l'on dit que le monarque superbe, cédant à l'ascendant victorieux du pontife, se replia devant lui (1). Que

(1) Cassiodori *Chronicon*. — Jornandes, *de Gothor. orig. et gestis*, c. XLII.

Digitized by Google

cette retraite ait été l'effet du prodige ou simplement de la persuasion, il est certain qu'on doit l'attribuer à saint Léon. Or, elle annonçait que le règne de la puissance matérielle avait cessé, et qu'une nouvelle puissance, toute morale, toute d'intelligence, allait prendre sa place. Dans ce fait, se révèle tout l'avenir temporel de la Papauté.

C'est la première fois, effectivement, que la Papauté se présente dans l'histoire environnée d'une grande influence sur les pouvoirs de la terre ; mais, à coup sûr, ce n'est pas la première fois qu'elle l'exerce. Bien qu'il soit difficile, avant le Ve siècle, de préciser les faits qui indiquent le progrès de la puissance temporelle des papes, plusieurs conjectures fondées nous autorisent à penser qu'à l'époque dont il s'agit, lorsque l'empire d'Occident réclama son appui tutélaire contre le roi des Huns, le développement de cette puissance n'en était pas à son début. Elle s'élevait d'une manière lente, insensible, comme toutes les choses que leur propre énergie, et non la violence des passions, fait mouvoir, mais elle s'élevait. Si le fait des persécutions a été, comme tout porte à le croire, un fait pour le moins autant politique que religieux, il prouve, jusqu'à un certain point, que les premiers développements de cette puissance n'échappaient pas aux empereurs. Pourquoi, en effet, cet acharnement de leur part à poursuivre les évêques de Rome, plutôt que les autres pasteurs de l'Eglise ? Un contemporain nous en donne un motif digne de remarque : c'est, dit-il, qu'il était plus supportable aux maîtres du monde d'entendre dire qu'un compétiteur s'élevait pour leur disputer l'empire, que de voir un évêque constitué à Rome (1). Si cette parole de saint Cyprien a quelque valeur historique, et pourquoi n'en aurait-elle pas ? elle montre quelle influence puissante les pontifes romains exerçaient déjà sur les sujets de l'Empire, au IIIe siècle, et au milieu des hostilités sanglantes du Paganisme contre l'Eglise, puisque les empereurs apercevaient en eux de dangereux émules de leur pouvoir.

Ammien Marcellin, au IVe siècle, décrivait ainsi la pompe qui

(1) S. Cypriani *Epist. LI ad Antonianum.*

Digitized by Google

environnait les pontifes romains : « Ceux qui ont été choisis, dit-il, pour cette dignité, sont enrichis par les présents des dames romaines ; ils sont portés sur des chars, vêtus d'habits magnifiques. La somptuosité de leur table surpasse celle des tables impériales (1). « Faites-moi évêque de Rome, disait alors le préfet Prétextat au pape Damase, et je me fais aussitôt chrétien. » Il faut l'avouer, ces témoignages émanés de sources payennes, sont, avant tout, une satire de ce qui semblait un abus à des yeux disposés à ne voir dans le Christianisme qu'une austère simplicité ; ils prennent évidemment par ignorance ou à dessein la splendeur du pontificat pour le luxe personnel de l'homme ; les offrandes déposées entre les mains de l'économe des pauvres, pour des présents destinés à satisfaire une ambition mondaine ; les somptuosités occasionnées par les nécessités de position, pour une manière habituelle de vivre. Mais, quel que soit l'esprit de ces témoignages, ils n'en signalent pas moins dans la Papauté d'alors l'existence d'une véritable grandeur temporelle. Ne devait-elle pas être déjà considérable, puisqu'elle frappait les regards des payens ?

Cette grandeur temporelle tenait à deux causes, dont l'action était déjà puissante à cette époque. La première était le pouvoir arbitral qu'avaient les pasteurs de l'Eglise de prononcer dans les différends qui s'élevaient parmi les fidèles ; pouvoir dont les évêques furent mis en possession dès l'origine même du Christianisme ; pouvoir qui n'était pas, tant s'en faut, une conséquence de leur ministère spirituel, dont aucune loi n'avait pu les investir, qu'ils tenaient uniquement de la confiance publique ; pouvoir qui était pour eux bien plus une charge qu'un honneur, dont beaucoup auraient souhaité d'être dégagés ; mais qui, en les mêlant aux intérêts matériels de leurs ouailles, donnait à leur administration un air de souveraineté (2).

La seconde cause, c'était la richesse progressive des églises. De bonne heure, la nécessité de pourvoir aux besoins des pas-

(1) *Ammian. Marcell.*, lib. XXVII, c. IV.

(2) S. Hieron, t. II, p. 329, édit. trad. de F.-Z. Collombet.

Digitized by Google

teurs, d'entretenir la splendeur du culte divin, de soulager les pauvres, attira à chaque église, d'abord des offrandes volontaires, ensuite des contributions obligées, que venaient augmenter encore les dons faits par testament en biens-fonds ou en numéraire. Toutes ces ressources étaient naturellement confiées aux mains des évêques qui les administraient pour le plus grand bien de la communauté chrétienne, et devenaient par ce moyen comme les chefs, ou plutôt les pères temporels de peuples entiers. De là pour les pasteurs une influence d'autant plus vaste que l'abondance du trésor ecclésiastique leur permettait d'étendre plus loin le bras de la charité (1).

Ces deux causes agissaient en faveur de tous les évêques, mais les résultats en étaient bien plus considérables relativement aux pontifes romains, vu l'importance de leur ville épiscopale, centre immense où tout affluait, où les grandes fortunes étaient concentrées. Nul doute que l'évêque dont la juridiction s'exerçait sur une plus vaste échelle, qui était en rapport direct avec les personnages les plus opulents et les plus illustres de l'empire, ne dût acquérir une grandeur personnelle supérieure à celle de ses frères dans l'épiscopat. La conversion de Constantin dut être et fut, en effet, le signal d'un notable accroissement de cette grandeur. De même que les empereurs n'avaient point connu de bornes dans leur haine pour le Christianisme, de même ils n'en eurent point dans leur amour. Ils comblèrent l'Eglise et ses pasteurs de libéralités et de priviléges (2) ; et dans la distribution de ces libéralités, de ces priviléges, ils distinguèrent constamment l'Eglise romaine et son chef, auxquels ils se plurent à prodiguer des honneurs spéciaux. Quand les peuples voyaient ces superbes Césars, que les hommages et les respects du monde entier égalaient aux dieux, se courber comme les derniers de leurs sujets devant la majesté du successeur de Pierre, quelle idée ne devaient-ils pas concevoir de la puissance de l'homme qui humiliait ainsi la puissance même !

(1) L'abbé Gosselin, *Pouvoir du Pape au moyen âge*. Paris, 1845. Introduction.

(2) Le même ouvrage, introduction.

Digitized by Google

Toutefois, jusque vers la fin du IVe siècle, aucun témoignage historique n'attribue aux pontifes romains un pouvoir temporel proprement dit, qui soit supérieur à celui des autres évêques. Mais, au Ve, un écrivain ecclésiastique nous apprend qu'avant même le pontificat de Zozime, qui succéda en 418 à Innocent I, l'épiscopat romain avait joint à l'exercice du pouvoir spirituel une sorte de domination temporelle (1). Quelle était la nature, quels étaient les attributs, les limites de cette domination? il serait malaisé de le dire. Le sénateur Cassiodore (2), qui en parle dans une lettre écrite au pape Jean II, vers l'année 534, la suppose, mais ne la définit pas, et aucun des écrivains d'alors ne la précise mieux. D'où venait-elle? question non moins obscure. Etait-elle le résultat d'une concession quelconque de souveraineté octroyée aux papes? plus d'un savant l'a cru; et si les titres écrits pouvaient toujours justifier de l'existence des droits qu'ils expriment, la difficulté serait résolue, puisque nous possédons le texte même d'une donation de Rome et de son territoire faite par le grand Constantin à Sylvestre II, ainsi qu'à ses successeurs à perpétuité. Mais bien que le texte de cette donation se trouve en tête de toutes les collections de conciles, bien que durant plusieurs siècles l'authenticité de cette donation ait été reçue sans conteste, la supposition en est aujourd'hui trop clairement démontrée pour qu'on puisse expliquer par là l'origine du pouvoir temporel en question (3). Nous sommes donc obligé encore une fois de recourir aux conjectures.

Un fait singulier, un fait qui occupe une large place dans l'histoire de l'empire au IVe siècle, et qui exerça une influence décisive sur ses destinées, c'est le fait de la translation du siège

(1) *Hist. eccles.*, l. VII, c. XI.

(2) Nolite in me tantum rejicerem civitatis illius curam, quæ potius vestra laude secura est... Securitas ergo plebis ad vestram respicit famam, cui divinitus est commissa custodia (l. XI, epist. 2).

(3) Sur la fausseté de cette pièce, voir Morin, *Hist. de l'origine et des progrès de la puissance temporelle des Papes*, in-fol. — De Marca, *de Concordia sacerdotii et imperii*, in-fol., l. III, c. XII. — Baronii, *Annales eccles.*, *ad annum* 324. — *Pouvoir du Pape au moyen âge*, pièces justificatives.

Digitized by Google

impérial de Rome à Constantinople. Accomplie dans les circonstances où elle le fut et par un homme aussi considérable que Constantin, cette translation a été et sera longtemps encore le problème de l'histoire ; mais quels qu'aient été, pour le génie qui la consomma, les motifs de cette translation, il me paraît évident qu'une des premières conséquences de cette translation devait être de favoriser chez les papes le développement d'une très-grande importance politique. On le conçoit aisément : à partir de Constantin, aucun empereur ne siégea plus à Rome, et cette capitale se trouva pour ainsi dire abandonnée à elle-même. Laissés seuls au milieu des circonstances fâcheuses qui survinrent, avec les moyens puissants d'influence que nous avons vus entre leurs mains, les pontifes de Rome n'eurent pas de peine à devenir les personnages les plus considérables de la ville et de la province, à réunir tous les suffrages de l'opinion publique, à exercer de fait, et souvent par nécessité, dans les affaires politiques, une autorité contre laquelle les empereurs de Byzance ne réclamaient point, soit qu'ils ne fussent pas libres de la retirer, de la circonscrire même; soit plutôt qu'ils l'approuvassent dans l'intérêt de leur gouvernement, redoutant peu l'ambition des papes et se confiant en leur sagesse.

Il ne serait pas vrai de dire pourtant que, dans le Ve siècle et dans le siècle suivant, la position exceptionnelle des papes en Italie et les concessions libres ou forcées du gouvernement impérial fussent pour eux l'unique source de la puissance temporelle qu'ils acquirent successivement. Cette puissance vint aussi d'autres causes que les circonstances firent naître. Avec l'agonie de l'Empire romain, avait commencé pour l'espèce humaine une série de calamités qui remplissent l'espace de deux siècles. Les historiens témoins de ces calamités ont peine à trouver des expressions qui en retracent l'horreur. A compter de la mort de Théodose-le-Grand jusqu'à l'établissement des Lombards en Italie, c'est-à-dire durant une période de cent soixante-et-seize ans, les hordes des Barbares les plus sauvages ne cessèrent de passer et de repasser sur les plus belles provinces de l'Europe, et d'en couvrir le sol de sang et de ruines.

Digitized by Google

Tout disparut sous le tranchant de leurs glaives destructeurs : arts, sciences, agriculture, lois, cités, mœurs, civilisations, habitants, tout fut emporté par les flots de ce torrent débordé. La face de la terre changea, et une profonde nuit s'épaissit sur elle. Pourquoi alors tout ne périt-il pas sans retour ? Pourquoi, au milieu de cet effroyable cataclysme, l'ancienne société ne disparut-elle pas entièrement ? On le reconnaît aujourd'hui ; c'est parce que l'Eglise chrétienne en recueillit les débris, car l'Eglise se trouva à l'épreuve de la destruction.

En effet, au privilége qu'elle possédait de s'appuyer sur des idées supérieures à ce monde visible, d'inspirer à l'homme des espérances indépendantes du temps, et d'échapper ainsi par sa nature même à l'action dissolvante des vicissitudes humaines, elle joignait l'avantage d'être alors fortement constituée. Ses institutions étaient à peu-près développées, son gouvernement concentré, son unité rigoureusement établie ; son clergé, déjà si vénérable par ses vertus, était devenu le dépositaire presque unique des lumières en tout genre. Il ne faut donc pas s'étonner si elle résista à l'invasion des éléments destructeurs qui absorbaient tout le reste ; si, de plus, elle disciplina ces éléments mêmes et finit par reconstruire avec eux, à ses frais et pour son propre compte, une nouvelle société dont les destinées se trouvèrent dès-lors naturellement entre ses mains. L'Eglise chrétienne fut la providence de l'humanité au Ve et au VIe siècle ! Si sauvages que soient les hommes, comme ils sont hommes, le spectacle de l'ordre et de l'harmonie finit par obtenir sur eux un ascendant qui les subjugue d'autant plus victorieusement qu'ils y sont plus étrangers, etque leur esprit est moins accoutumé aux impressions qu'il produit. Les Barbares qui renversèrent l'empire nous en fournissent une preuve. Ces hommes féroces qui avaient tout détruit, chez qui le désordre semblait être, pour ainsi dire, l'élément naturel, ces hommes qui n'avaient eu jusque là sous les yeux que l'image du chaos, quand ils rencontrèrent devant eux la majesté de l'Eglise chrétienne, s'arrêtèrent étonnés de l'empire qu'elle exerçait sur leur nature sauvage, et se prirent à l'honorer. Les marques de respect qu'ils lui donnèrent alors sont nombreu-

Digitized by Google

ses, intéressantes. Nous avons vu quel effet opéra sur le roi des Huns la vue de saint Léon; on sait la vénération de Clovis pour saint Rémy, celle de Théodorik pour saint Césaire d'Arles. Les conquérants de l'Empire furent à leur tour conquis à l'humanité par l'Eglise, et la civilisation fut sauvée. Mais une si grande victoire ne put être remportée sans qu'il en revînt aux chefs de l'Eglise un notable accroissement de puissance temporelle.

D'un autre côté, les peuples soumis par les Barbares et que tant de calamités avaient écrasés, s'apercevant qu'au milieu du désordre général la voix des pasteurs de l'Eglise était écoutée, qu'ils exerçaient sur les nouveaux maîtres du monde une influence salutaire, et se trouvaient seuls capables d'arrêter les excès de la force brutale, les peuples donc s'empressèrent de se ranger sous l'autorité de leurs évêques, et de leur confier la suprême direction des affaires temporelles.

Ce dernier fait se manifesta surtout en Italie. Plus qu'aucune autre partie de l'Europe, cette péninsule avait été malheureuse. Tour à tour ravagée par les Goths, les Huns, les Erules, les Lombards; spoliée par ses propres souverains qui, au lieu de la protéger, venaient lui arracher ce que les Barbares avaient respecté, elle n'eut, pendant trois siècles consécutifs, d'autre ressource que l'inépuisable charité des pontifes romains, d'autre défense que leur habileté et leur courage. Dans l'abandon où se trouvèrent les choses, ces héroïques pasteurs se virent forcés, sous peine de laisser tout périr, de saisir le timon des affaires et de gouverner. « Le malheur des temps, dit Edward Gibbon, augmenta peu à peu le pouvoir temporel des papes; les évêques de Rome étaient alors réduits à exercer le pouvoir en qualité de ministres de charité et de paix (1). » Les choses en vinrent au point que non seulement les grandes affaires, mais encore tous les détails de l'administration civile tombèrent entre leurs mains. L'un d'eux, saint Grégoire-le-Grand, s'en plaint amèrement; il se plaint que « son élévation au pontificat l'ait rejeté dans le siècle, bien loin de l'en éloigner, et que le repos

(1) *Hist. de la Décadence de l'Empire romain*, c. XLV. — Ed. *du Panthéon*.

Digitized by Google

de sa contemplation soit troublé par plus de soins temporels qu'il n'en avait abandonnés, en quittant la vie laïque (1). » Et ailleurs : « Je ne puis être à moi, dit-il, car dans le poste que j'occupe, un pasteur est surchargé de tant de soins extérieurs qu'il ne sait le plus souvent s'il est pasteur ou roi (2). »

Le pontificat de saint Grégoire-le-Grand résume tout ce que la puissance temporelle des papes avait acquis d'extension, vers la fin du VIe siècle. Pendant une administration de treize ans, cet homme extraordinaire fut, en effet, aussi roi que pontife. Il fit la paix et la guerre, nomma au gouvernement des villes, au commandement des armées, pourvut aux approvisionnements et à la défense des places fortes (3), sans qu'au milieu de fonctions si délicates sa prudence se démentît un seul instant. Il sut faire respecter son autorité à la fois par l'empereur, les Romains, et les Barbares ; il sauva l'Italie, et s'attira l'amour et la reconnaissance des peuples, « la plus douce récompense, dit Gibbon, que puisse trouver un bon citoyen, et le meilleur titre de l'autorité souveraine (4). »

Mais tandis que la confiance des peuples, émue par les bienfaits de la Papauté, édifiait sa puissance en Italie, la conversion des Barbares l'étendait au dehors. Ce fut encore saint Grégoire-le-Grand qui eut la gloire d'entreprendre cette conversion. Il n'était que simple moine, lorsqu'un jour, parcourant les marchés de Rome, il vit exposés en vente de jeunes esclaves dont la beauté le frappa. « Ces esclaves sont-ils payens? » demanda-t-il au marchand qui les avait amenés. « Ils le sont en effet, » répondit celui-ci. « Quel dommage, s'écria Grégoire en poussant un profond soupir, que de si intéressantes créatures soient plongées dans les ténèbres de l'idolâtrie et privées

(1) S. Gregor., *Registr. epist.*, l. I, epist. V, t. VII. Edit. de Venise.

(2) Hoc in loco quisquis Pastor dicitur, curis exterioribus graviter occupatur, ita ut sæpe incertum fiat utrum pastoris officium aut terreni pastoris agat. (Id., *Epist.*, l. I, *epist.* XXV).

(3) Les Lettres de saint Grégoire font foi de ces divers actes administratifs. —Voir Sigonio, *Hist. de Regno Italiæ*, l. I.

(4) C. XLV.

Digitized by Google

de la grâce de Dieu ! Et de quelle nation sont-ils ? Ils sont Anglais, répliqua le maître. Bien ; ils ont, en effet, dit le saint, jouant sur le mot, une figure angélique et digne de figurer dans la société des anges (1). Dès ce moment, le projet de convertir les Anglo-Saxons au Christianisme, pénétra profondément dans l'âme de Grégoire. S'il n'exécuta pas ce projet personnellement, c'est que le peuple romain, dont il était l'idole et l'espérance, s'y opposa de toutes ses forces. Mais une fois assis sur le siége de Pierre, il songea à accomplir son projet par d'autres personnes et envoya, en Angleterre, le célèbre moine Augustin, l'an 696, avec quarante ouvriers évangéliques. Le succès de ces premiers apôtres fut tel que Grégoire pouvait le souhaiter ; car un an s'était à peine écoulé depuis qu'Augustin avait pénétré dans les royaumes Anglo-Saxons, que le pape écrivait à saint Euloge, patriarche d'Alexandrie, que, le jour même de la fête de Noël, plus de dix mille Anglais, d'une seule fois, avaient reçu le baptême (2).

La conversion de l'Angleterre fut une grande fortune pour l'Eglise d'Occident. Ce fut de cette île que sortirent dans les siècles suivants tous les apôtres qui évangélisèrent la Germanie : saint Wilbrod, saint Switberd, saint Sigefrid, saint Boniface surtout qui, plus qu'aucun autre, était destiné à étendre l'empire du Christ dans le centre de l'Europe. Cette importante conquête avait été précédée d'une autre non moins précieuse, la conversion des Goths en Espagne, ramenés de l'Arianisme à la foi catholique, par l'exemple de leur roi Reccared et le zèle de saint Léandre, archevêque de Séville, ami et compagnon de saint Grégoire (3).

Il n'en était pas de ces succès comme de ceux qui avaient signalé les premiers développements du Christianisme, ils n'enfantaient pas seulement des disciples au Christ ; ils avaient en-

(1) Vitæ S. Gregor.; *Per Paulum et Johannem Diaconos.*, t. XV, p. 256 et 276.

(2) S. Gregor., *Epist.*, l. VIII ; *Epist.*, XXX, *ad Eulogium.*

(3) Pour tous ces faits, voir l'*Hist. du Pontificat de saint Grégoire-le-Grand*, par le P. Maimbourg, in-4° passim.

Digitized by Google

core pour résultat de créer au siége de Rome des sujets dévoués. C'était au nom de ce siège que les ouvriers évangéliques se présentaient aux peuples ; c'était immédiatement de ce siége qu'ils tenaient leurs instructions, leurs pouvoirs ; c'était à ce siége qu'ils recouraient sans cesse. La foi qu'ils communiquaient, les lumières, la civilisation qui en étaient la suite, émanaient donc de Rome ; dès-lors, l'existence des nouveaux convertis, comme citoyens et comme fidèles, se liait étroitement avec Rome. D'ailleurs, le nom de Rome, si abaissée que fût cette ville célèbre, portait avec lui l'idée de la domination. Les peuples n'avaient pu renoncer à l'habitude de la vénérer, et, la suprématie de la religion ayant succédé chez elle à la suzeraineté de la force, ils se laissaient aller naturellement à la reconnaître une seconde fois pour leur reine.

Et il fallait bien que quelque chose de semblable eût grandi la papauté dans l'esprit des nations Barbares qui peuplaient l'Occident, pour que Grégoire II, écrivant à l'empereur Léon l'Isaurien, dans les premières années du VIIIe siècle, pût menacer ce prince de l'irrésistible influence qu'il exerçait sur elles. « Les pontifes romains, dit-il, sont les arbitres et les modérateurs de la paix entre l'Occident et l'Orient.... Les yeux des nations se sont fixés sur notre humilité, et ils nous regardent comme un dieu terrestre (1). »

Ainsi, d'un côté, les éléments spéciaux d'influence que les papes possédèrent dès le berceau même de l'Eglise, la translation de l'Empire de Rome à Constantinople et les concessions des empereurs ; de l'autre, le respect des peuples, les services que les papes leur rendirent, joints aux heureux effets de la conversion des Barbares, avaient insensiblement jeté les bases de la puissance pontificale. Deux évènements vont maintenant en avancer avec rapidité la construction.

Bien que négligée par les maîtres de l'Empire, Rome ne s'était pas néanmoins séparée de leur fortune. Conquise d'abord par les Erules, elle avait été depuis momentanément occupée par les

(1) *Epist. Gregorii II ad Leonem Isaur.*, *ap. Labbe Concilia*, t. VII, col. 19 et 22.

Digitized by Google

Goths. Reprise sur ces derniers avec l'Italie par Bélisaire et Narsès, généraux de Justinien, elle continuait d'obéir aux souverains de Byzance. Pendant les deux cents ans que les Grecs dominèrent encore sur elle, les papes firent tous leurs efforts pour leur conserver cette importante possession. C'est un fait notoire qu'ils employèrent à cela, non seulement l'autorité de la religion et leur influence personnelle, mais encore les ressources de l'Eglise romaine. Or, on a peine à croire de quelle ingratitude les souverains de Bysance payèrent tant de services. Non contents d'abandonner les papes à eux-mêmes, on aurait dit que le but unique des instructions données aux Exarques et aux Patrices chargés de représenter en Italie l'autorité impériale, c'était de traverser leur administration, de leur susciter mille querelles, mille persécutions, de conspirer contre leur vie. En 650, l'empereur Constant fit enlever Martin Ier, et, après l'avoir abreuvé d'outrages, l'envoya mourir en exil (1). En 692, Sergius, et en 701, Jean VI n'évitèrent un sort semblable que par le dévouement du peuple romain qui les protégea (2). Si, poussée à bout par ces vexations répétées, Rome ne secoua pas alors le joug de l'Empire, ce fut grâce encore à l'invincible patience des pontifes. Mais il y a un certain excès que la tyrannie, même la plus puissante, ne dépasse jamais impunément et qui amène infailliblement sa ruine. Une tentative impie de la cour de Byzance devint le signal d'une réaction qui finit par lui enlever sans retour Rome et l'Italie.

En l'année 727, l'empereur Léon l'Isaurien commença à s'élever contre le culte des images. C'est une chose étonnante que l'obstination avec laquelle ce prince, qui ne manquait pas d'ailleurs d'habileté, se passionna pour cette misérable erreur. Il semblait attacher à son triomphe sa gloire et le salut de l'Empire. Après en avoir infecté l'Orient, il crut qu'il pourrait l'introniser à Rome et il envoya l'ordre d'y détruire partout les images des saints et des martyrs. Il osa promettre ses bonnes

(1) Baronii *Annales*, *ad ann.* 650.
(2) Id., *ad ann.* 692 et 701.

Digitized by Google

grâces au pape s'il obéissait à cet ordre, et le menaça de la déposition s'il essayait d'y résister. Grégoire II occupait alors le siége apostolique. Ce pontife, comparable par sa sagesse, sa fermeté et ses vertus, aux plus illustres de ses prédécesseurs, ne répondit aux promesses de l'empereur que par l'indignation, et brava ses menaces avec mépris. Les choses n'en restèrent pas là. Une conspiration, ourdie contre la vie de Grégoire par les agents de Constantinople, ayant porté l'irritation des peuples à son comble, il se fit, en faveur du pontife, un soulèvement des Romains, des habitants de la Pentapole et de la Vénétie. Tous, après s'être choisi des ducs indépendants, voulurent proclamer leur affranchissement avec celui du pape, et il ne tint pas à eux qu'ils ne marchassent sur Constantinople pour y introniser un empereur de leur choix. Les Lombards prirent part à ce mouvement, et, partageant l'indignation générale, servirent en cette occasion la cause du Saint-Siége (1).

Si nous en croyons Théophane, suivi en ce point par Zonaras et Cédrénus, ce ne furent point les peuples qui prirent l'initiative de l'émancipation, ce fut Grégoire II lui-même qui détacha de l'Empire l'Italie et Rome et leur défendit de payer l'impôt (2). Anastase le bibliothécaire, l'historien lombard, Paul Warnefried, tous deux nés sur le théâtre de l'évènement, disent le contraire ; ils assurent que l'opposition du pontife à l'autorité de Léon, dans cette circonstance, se borna à rejeter son hérésie et à prémunir les fidèles contre son impiété ; ils ajoutent que, bien loin de favoriser la révolte, il s'efforça de la comprimer ; que, sans son intervention pacifique, une guerre civile aurait sûrement éclaté (3), et les lettres de Grégoire s'accordent avec ces témoignages historiques. Ainsi, Théophane se trompe sur le véritable moteur, mais non pas sur les conséquences de cette

(1) *Anast. Biblioth. in vita Gregorii papæ II.*

(2) Theoph., *Chronogr.*, p. 343. — Zonar. *Annales*, l. XV, t. II, p. 104. — Cedreni, *Hist. ad ann.* 13. *Leonis Isauri*, p. 375. Byzant. collect. ed. Parisiensis.

(3) *Anast. Biblioth. in vita Gregorii papæ II.* — Paulus Warnefried, *De Gestis Langob.*, l. VI, 49.

Digitized by Google

réaction. Car il est certain que, dès ce moment, l'Italie cessa de payer le tribut accoutumé à Byzance, qu'il y eut une république romaine dont le pape fut proclamé chef, que tout cela changea prodigieusement la situation de la papauté, que son administration devint plus indépendante.

Cependant tout lien avec Constantinople ne fut pas alors brisé, car nous voyons longtemps encore la suzeraineté politique des empereurs grecs indiquée dans les actes publics. Les papes semblaient user de la domination, moins à titre de propriété que de dépôt (1). Ils savaient que la République romaine était trop faible pour suffire à sa propre défense; ils espéraient que les chefs de l'Empire, revenus un jour à l'orthodoxie et à la justice, auraient à cœur de la protéger. Tout comme si ces monarques, énervés par la mollesse de l'Orient, avaient dû être capables de protéger qui que ce fût. Tel est le premier évènement.

Un danger ne cessait que pour faire place à un autre. Ce furent les Lombards qui devinrent à leur tour les ennemis du Saint-Siége. Maîtres de l'exarchat de Ravenne et se montrant de plus en plus aggressifs à mesure que la fortune secondait leur ambition, ils portèrent leurs vues jusque sur Rome. Cette malheureuse cité, à peine échappée à une tyrannie, se vit menacée de passer sous une autre, plus violente, parce qu'elle était plus barbare. Jamais peut-être l'autorité pontificale ne se trouva plus près d'être asservie sans retour. Et toutefois, c'est de cette proximité de la servitude que nous allons voir sortir son entière indépendance.

Rome n'avait point de ressource pour lutter contre la puissance lombarde; rien ne s'offrait autour d'elle, et le temps n'avait pas tardé à montrer que tout espoir du coté de Constantinople n'était qu'une illusion (2)? Mais, au milieu de cette détresse, la papauté ne perdit pas courage. Le coup d'œil éclairé de Grégoire III sut démêler le point capital. Il comprit que Rome et

(1) *Pouvoir du Pape au moyen âge*, 1re partie, article I, par. III, p. 271.

(2) Cernens præsertim ab imperiali potentia nulum esse subveniendi auxilium. (*Anast. Biblioth. in vita Stephani papæ II*).

Digitized by Google

la papauté, ne pouvant plus désormais compter sur l'Empire, il fallait chercher ailleurs pour Rome et la papauté une alliée forte et dévouée, assez proche pour les défendre à temps contre leurs ennemis, assez éloignée pour ne pas les froisser par le contact de sa puissance. La situation politique de l'Europe ne permettait point d'hésitation sur le choix de cette alliée. Depuis trois siècles, se formait par la victoire, de l'autre côté des Alpes, la monarchie des Franks. Ceux-ci étaient dans cette première vigueur de la jeunesse qui opère les grandes choses, et, à l'époque dont il s'agit, ils étaient parvenus, sous le fils de Pépin d'Héristal au comble de la gloire. Les vastes régions qui s'étendent des Pyrénées à l'Oder reconnaissaient leurs lois. C'était donc à la nation francke que devait s'adresser la papauté. Cette nation était d'ailleurs catholique zélée, et tout dans son caractère garantissait un dévouement généreux. Aussi est-ce sur la nation francke que Grégoire III jeta les yeux (1).

Ce fut en l'année 741 que le légat, chargé de solliciter l'alliance des Francks avec Rome, arriva auprès de Charles-Martel. Il manifesta au héros austrasien les intentions du souverain pontife, lui dit que le peuple romain, abandonnant le parti de l'empereur, avait recours à la généreuse puissance du prince frank pour la délivrer de la tyrannie des Lombards, et lui offrit le Consulat, dignité à laquelle semblait attaché l'honneur du protectorat de Rome. Cette offre était accompagnée des clefs du Saint-Sépulcre, des liens de Saint-Pierre et de présents magnifiques (2).

Si attrayante que dût paraître, aux yeux de Charles-Martel, une proposition de cette importance, nous ne voyons point qu'elle ait eu des suites immédiates. Une ambassade honorifique et un retour de présents répondirent seuls pour lors aux avances de Grégoire III (3). Probablement, la lutte terrible que le prince

(1) *Fredegarii scholast. contin.* ad ann. 741. — *Annales metenses.* — Voir Cenni, *Monumenta dominationis Pontificiæ*, in-4°, Rome. 2 vol., t. I, p. 2 et suiv., et la Lettre de Grégoire III, dans le même auteur, p. 19.

(2) *Fredegarii schol. contin. loc. cit.*

(3) Eginard, *Annales*, ed., in-12 ; Cologne, 1561, p. 47.—*Fredegari schol.*

Digitized by Google

austrasien soutenait contre les Arabes, et sa mort arrivée peu après, l'empêchèrent-elles de rien faire de plus. Mais neuf ans plus tard, en 750, un incident fameux montra que la proposition du pontife n'avait pas été oubliée. Pépin-le-Bref, fils et successeur de Charles-Martel, s'ennuyant de n'être que le premier ministre d'un roi fainéant, voulut définitivement être roi. Mais retenu par la religieuse sympathie des Franks pour la race mérovingienne, il ne crut pas devoir s'attribuer ce titre auguste, sans s'être muni d'avance d'une approbation qui fît disparaitre tous les scrupules, et, de concert avec les seigneurs franks, il adressa au pape Zacharie la question célèbre, savoir : *auquel des deux devait appartenir le nom de roi, à celui qui en exerçait les pouvoirs ou à celui qui en avait simplement le titre?* La réponse du pape fut telle que Pépin la désirait ; elle portait que le titre devait accompagner la réalité du pouvoir (1).

Aussitôt cette réponse reçue, Childéric III fut rasé, enfermé dans un monastère, et Pépin proclamé et sacré roi à sa place. On a beaucoup discuté sur cette réponse de Zacharie. Les uns y ont vu l'acte d'une haute juridiction temporelle, les autres seulement un avis doctrinal sur un cas de conscience. Au milieu de la diversité des sentiments, il est malaisé de bien caractériser la nature de l'acte accompli ici par le pape. Si l'on entend par cette haute juridictiou temporelle que Zacharie déposa Childéric III, et éleva Pépin à sa place de sa propre autorité, on se trompe évidemment, vu que Zacharie aurait fait un acte sans modèle et sans imitation. D'un autre côté, peut-on supposer que la réponse du pape n'ait été qu'un simple avis sur un cas de conscience, quand on lit dans les historiens contemporains que Pépin fut élevé à la royauté par l'ordre, le commandement du pape Zacharie (2). On approcherait, je crois, de la vérité, en disant que

contin., ann. 752. — *Annales Metens.*, ap. Duchesne, p. 275. — Mabillon, *De re Diplom.*, ed. *de Naples.*, t. I, p. 200.

(1) On peut lire les témoignages des anciens historiens sur ce fait, dans l'abbé Rohrbacher, *Des Rapports naturels entre les deux puissances*, in-8°, t. I, p. 17.

(2) *Anast. Biblioth. in vita Stephani Papæ II.* — Sigonio, *Hist. de Regno Italiæ*, lib. III, anno 754.

Digitized by Google

Zacharie, répondant aux Leudes de Pépin, exerça tout à la fois cette autorité doctrinale que le successeur de Pierre a reçue de Dieu pour éclairer les peuples comme les particuliers sur la moralité de leurs actes, et cette autorité arbitrale que plus tard le droit public attribuera si solennellement à la papauté, de prononcer dans la cause des souverains et de les déclarer, en certains cas, déchus du trône. Mais, quel que soit le sens qu'on donne aux paroles de Zacharie, elles dénotent un progrès immense de la puissance pontificale dans l'opinion des peuples.

Cependant, quoi qu'il y eût entre la papauté et la monarchie Franke des rapports d'un si haut intérêt pour toutes deux, les conditions d'une alliance définitive n'avaient point été encore arrêtées, soit que Pépin craignît les engagements d'un tel acte, soit que les Lombards, devenus moins aggressifs, n'en fissent pas autant sentir la nécessité aux papes. Mais, en 752, Astolphe, leur chef, se jeta sur le territoire romain, et en assiégea la capitale qu'il menaçait d'emporter de force et de livrer au pillage. Dans cette extrémité, Etienne II, successeur de Zacharie, se retourna du côté de Pépin, et, prenant une de ces résolutions hardies qui influent toujours d'une manière décisive dans les affaires, quitta Rome, et, protégé dans sa retraite par les envoyés mêmes de Pépin, passa les Alpes et vint solliciter près du monarque frank une intervention prompte et vigoureuse dans la querelle du Saint-Siége avec ses ennemis. C'était là précisément le moyen d'abréger les négociations. En effet, la présence inattendue du vicaire de Jésus-Christ au milieu des terres frankes qui ne l'avaient jamais vu, ses malheurs dont le récit prêtait à sa personne une majesté de plus, ses supplications touchantes firent sur l'esprit de Pépin et de ses leudes l'impression qu'il fallait. L'alliance avec Rome fut résolue, les conditions en furent arrêtées. Le couronnement de Pépin par les mains d'Etienne dut en être la consécration (1). C'est ainsi que se préparaient les évènements qui allaient changer la direction du monde.

(1) *Anast. Biblioth. in vita Stephani.*

Digitized by Google

Pépin franchit deux fois les Alpes ; tout lui réussit. Il battit les Lombards, contraignit leur roi à respecter le territoire de Rome et à relâcher l'exarchat de Ravenne. Le monarque frank montra alors combien ses intentions avaient été religieuses et sincères quand il s'était chargé du protectorat de Rome. Jean, silentiaire de l'empereur Constantin Copronyme, étant venu redemander, au nom de son maître, la restitution de l'exarchat, Pépin lui fit répondre qu'aucune considération humaine ne lui ayant fait prendre les armes, qu'ayant été uniquement guidé dans son entreprise par l'amour de saint Pierre, il ne souffrirait jamais que l'exarchat fût enlevé à l'Eglise romaine (1). En effet, selon qu'il s'y était engagé avant de quitter la France, il ne voulut retenir pour lui de ses succès que la gloire ; quant à ses conquêtes, il les céda à l'Eglise romaine (2). Par cette cession importante, les nœuds qui unissaient Rome aux souverains de Byzance furent définitivement brisés, et quoique l'on continuât encore de dater les actes publics des années de leur règne, ils n'exercèrent plus dans l'ancienne capitale du monde aucune autorité. L'indépendance de la papauté se trouva ainsi consommée.

Charlemagne acheva l'ouvrage de son père. En détruisant le royaume lombard, il débarrassa enfin le Saint-Siége d'un voisin incommode et turbulent qui, tôt ou tard, l'aurait dominé. Il resserra les nœuds de l'alliance des Franks avec Rome, confirma les donations précédentes et en fit de nouvelles. C'est peut-être ici le lieu de dire un mot sur la nature de ces donations célèbres. Comment doit-on les considérer ? ont-elles été une pure libéralité des princes franks ? les papes leur doivent-ils la souveraineté qu'ils exercent encore aujourd'hui sur une portion de l'Italie ? Questions difficiles, complexes, dont les bornes de cet essai ne nous permettent que d'indiquer la solution.

Si glorieuse que puisse être pour nos rois la création d'une souveraineté qui, en rendant les papes indépendants, a exercé

(1) Eginard, *Annales*, ann. 755 et 756. — *Anast. Biblioth.* loc. cit. — Cenni, *Monum. Domin. Pontif.*, t. I, p. 62.

(2) *Anast. Biblioth. in vita Zachariæ Papæ I.*

Digitized by Google

une influence si salutaire sur l'Eglise romaine, quand on scrute les monuments historiques de l'époque, on est forcé d'avouer que cette création n'est pas entièrement le fait de nos rois. Il est certain, à n'en pouvoir douter, que depuis le pontificat de Grégoire II, c'est-à-dire depuis plus de vingt-cinq ans avant la donation de Pépin, les papes étaient en possession de la souveraineté à Rome, qu'ils la tenaient des vœux du peuple, l'avaient acceptée et en exerçaient les fonctions. Et cela est si vrai que Zacharie s'étant adressé au roi Rachis, pour en obtenir la reddition de quatre villes du duché de Rome et de plusieurs autres de l'exarchat, il les demanda, non point au nom de l'empereur et de l'Empire, mais en son nom propre et au nom de la République romaine, et que Rachis, en les rendant, eut l'intention de les rendre non pas à l'empereur, mais au bienheureux Pierre, chef des apôtres, et à la République romaine. Les termes de cette reddition sont remarquables. Il y est dit que le monarque lombard redonna, concéda de nouveau les places en question (1). Donc, avant la conquête lombarde, elles appartenaient à la République romaine et au pape.

Pépin fit deux actes de donation à Etienne II. Le premier, par lui-même, à Quercy, en 754, le second à Rome, en 755, par l'entremise de Fulrade, son représentant. Nous n'avons plus le texte de ces actes, quoiqu'ils eussent été déposés dans les archives de l'Eglise romaine; le temps les a détruits (2). Mais Anastase, le bibliothécaire, avait sous les yeux ces pièces importantes, lorsqu'il écrivait ses biographies des papes. Or, le sens que cet écrivain prête aux termes de donation dans cette circonstance est visiblement celui de restitution. *Astolphe*, dit-il, *s'engagea par écrit à rendre la ville de Ravenne, avec plusieure autres* (3). Pépin s'était exprimé de la même manière lorsque, cédant aux instances d'Etienne II, il avait fait deman-

(1) *Redonavit, reconcessit.*

(2) *Epist. Hadriani I Carolo regi*, ap. Cenni, t. I, p. 353.

(3) *Aistulphus per scriptam paginam affirmavit se illico redditurum civitatem Ravennatium cum aliis diversis civitatibus.* (*In Vita Stephani II*).

Digitized by Google

der par ses ambassadeurs au même Astolphe la *restitution des droits de l'Eglise et de la république romaine.* Les paroles d'Eginhard s'accordent avec celles d'Anastase (1). Etienne II, écrivant à Pépin après la donation, lui dit, sans l'offenser, que l'Eglise romaine n'avait acquis aucune augmentation de territoire (2). Quand Adrien Ier se trouve dans le cas, à son tour, de solliciter Charlemagne de protéger, à l'exemple de son père, l'Eglise romaine affligée, il ne lui parle que de réparations à exiger (3). Partout c'est de restitution, et non pas de cession qu'il s'agit. D'où il suit qu'antérieurement à toute donation de la part de nos rois, il existait une souveraineté des papes sur le territoire de Rome et de l'exarchat. Que firent donc les rois franks? Ils restituèrent à la souveraineté des papes les domaines que l'usurpation des Lombards lui avait enlevés. C'était là tout ce qu'avaient demandé les chefs de l'Eglise romaine, et l'éternelle gloire des princes franks est de l'avoir accompli avec générosité.

Rome vit Charlemagne quatre fois, et quatre fois elle admira en lui le monarque religieux, pacifique et libéral. Le dernier voyage qu'il fit dans cette capitale sera à jamais célèbre par l'évènement qui en fut l'occasion. Quand il l'entreprit, ce prince avait accompli la plus grande partie des belles actions qui lui ont mérité le surnom de Grand aux yeux de la postérité. Trente ans de victoires lui avaient fait retrouver en Europe les bornes de l'ancien empire d'Occident. Maître de tant de nations, il les gouvernait avec une sagesse égale à la valeur qui les lui avait conquises.

A la vue d'une si vaste domination, Léon III crut, à l'exemple de son prédécesseur Zacharie Ier, que le titre ne devait pas être séparé du pouvoir, et, désirant assurer pour toujours à l'Eglise romaine l'appui d'une telle puissance, en les liant l'une à l'autre

(1) *De vita et gestis Caroli Magni, collect. Reuberi*, p. 4.

(2) Nullum augmentum nobis factum est. (*Epist. VI* Stephani Peppino regi, ap. Cenni, p. 91).

(3) Ut plenarias B. Petri justitias exigeret. Voir les *Lettres d'Adrien à Charlemagne*, dans Cenni, t. I.

Digitized by Google

par une étroite dépendance, il couronna Charlemagne empereur l'an 800, la veille de Noël, en présence du peuple romain assemblé. Eginhard a dit naïvement que le Pontife voulut, dans cette circonstance, ménager une surprise agréable au monarque frank (1). Si l'on regarde aux apparences, il y eut, en effet, quelque chose comme une surprise; mais si l'on pénètre dans le fait, si l'on pèse les intérêts réciproques des personnages qui l'accomplirent, on en juge autrement. Il est difficile de croire que des hommes aussi sages que Léon III et Charlemagne, se soient portés, d'une manière presqu'instinctive, l'un à faire un empereur, l'autre à le devenir, improvisant de la sorte un empire. Il est difficile de croire que de tels hommes n'aient point calculé et accepté, dans le secret d'une négociation préalable, toutes les conséquences inouïes qui allaient découler de cet évènement (2).

En effet, l'imposition spontanée du titre d'empereur faite à un roi par un pape, et l'acceptation spontanée de ce titre par ce roi sont, sans contredit, la chose la plus hardie, la plus considérable, la plus féconde en résultats sociaux qui eût été faite en faveur de la papauté et par la papauté, depuis l'origine de l'Eglise. Ainsi, le pouvoir spirituel ne se faisait pas seulement du plus grand des pouvoirs temporels un protecteur dévoué: il rangeait de plus ce pouvoir sous sa suprématie et l'obligeait à reconnaître en lui un droit divin dont il relevait. Le principe une fois posé, la logique du peuple tira aisément les conséquences. Aussi l'opinion que le pape seul faisait les empereurs, qu'il avait le droit de les juger, de les déposer même, passa-t-elle dans le droit public des nations européennes (3).

Cependant, bien que le pouvoir temporel fût subjugué, l'autorité, qui était devenue suzeraine, devait lutter beaucoup encore avant de lui faire adopter les conditions de sa vassalité. Le plus

(1) *In vita Caroli Magni*, lib. II. — *Monachus S. Galli in vita Caroli*, l. I, c. 28.

(2) Voir Sigonio, *Hist. de Regno Italiæ*, lib. IV.

(3) Voir là-dessus les chapitres XXIV et XXVII du tome I *des Rapports entre les deux puissances*, et le *Pouvoir des Papes au moyen âge*, 2e partie.

Digitized by Google

difficile était fait, la base était posée, mais bien des évènements devaient s'accomplir avant que l'édifice fût construit. Tout devint favorable à la papauté, et le progrès immense de la prépondérance du clergé sous le règne de Louis-le-Débonnaire, dans les affaires de l'empire, et la faiblesse des princes qui occupèrent successivement le trône de Charlemagne. Il fallait bien qu'elle eût acquis en peu d'années un suprême ascendant pour que, moins d'un demi-siècle après la mort du grand empereur, Nicolas Ier se soit trouvé en état de menacer un roi de Lorraine de le mettre lui et son royaume en péril, s'il osait se rendre coupable de certains crimes qu'il désignait (1); pour que le même Nicolas Ier, écrivant à Adventius de Metz, en 863, pût lui dire : « Voyez un peu si ces rois et ces princes, auxquels vous vous dites soumis, sont vraiment rois et princes. Voyez d'abord s'ils se conduisent bien, et ensuite s'ils régissent de même les peuples qui leur ont été confiés. Voyez s'ils gouvernent d'après les maximes du droit. Sinon, ce sont des tyrans, non des rois. Nous devons leur résister, nous dresser contre eux, et non leur obéir (2). » Quand un homme seul et désarmé ose parler ce langage à ceux auxquels toutes les forces matérielles de la société obéissent, il faut qu'il ait entre les mains une puissance supérieure à celle des armées.

Mais, au commencement du Xe siècle, nous voyons les progrès de la Papauté se ralentir tout à coup par l'effet même d'une des causes qui les avaient favorisés. La faiblesse toujours croissante des empereurs franks amena, à cette époque, une désorganisation sociale comme les annales de l'humanité n'en signalent pas. Il s'ensuivit, en Italie surtout, une anarchie dont les ravages des Sarrasins vinrent compléter les désastres. Le Saint-Siége perdit la plus grande partie des possessions territoriales que la libéralité du premier empereur avait ajoutées à son premier domaine. Les seigneurs auxquels les papes avaient inféodé ses possessions pour en tirer parti, s'étaient peu à peu

(1) Nicolai *I Epist.*, *ad Teutbergam*, ap. Labbe, t. VIII.

(2) Nicolai *I Epist.* IV, *ad Adventium metensem.*, ap. Labbe, t. VIII.

Digitized by Google

rendus indépendants, et quelques-uns, comme les marquis d'Ivrée, étaient devenus, par leur turbulente ambition, de véritables fléaux pour l'Italie et Rome. Dans cette situation déplorable, la Papauté, n'étant plus protégée par une main ferme, tomba dans une honteuse servitude que lui imposèrent, pendant près de soixante ans, deux femmes célèbres par leur beauté et leurs excès, Théodora et Marozia, sa fille. La liberté fut bannie des élections et remplacée par la tyrannie. On n'y garda plus aucune forme canonique ; les intérêts mondains, et non ceux de l'Église décidèrent des choix. La chaîne majestueuse des saints pasteurs, qui avaient fait si longtemps la gloire de Rome, fut brisée. Alors commença, pour durer un siècle, cette suite d'indignes pontifes qui déshonorèrent la Chaire de Saint-Pierre, et mirent l'Église en péril (1).

Dans cet état de choses, la Papauté risquait de succomber, non pas sous les coups de l'hérésie et du schisme, mais sous son propre abaissement. L'un de ses représentants, Jean XII, le sentit ; il comprit que l'Église romaine, pour recouvrer son autorité et son lustre antique, avait besoin de l'intervention d'une puissance vigoureuse et tutélaire. Heureusement cette puissance existait de l'autre côté de l'Adriatique. Là, Othon Ier avait ramassé, dans la poussière, le sceptre de Charlemagne, et le portait depuis vingt-quatre ans avec talent et gloire. Jean XII s'adressa donc à ce prince et lui députa, en 960, le cardinal Jean et le scriniaire Azon, chargés d'une lettre dans laquelle le pape suppliait le pieux et sérénissime monarque de venir, pour l'amour de Dieu et des SS. Apôtres Pierre et Paul, délivrer l'Église romaine des mains des tyrans, et lui rendre la liberté (2). La politique d'Othon Ier lui fit comprendre sur le champ ce qu'il y avait à gagner dans l'intérêt de sa gloire et de son pouvoir à la proposition qui lui était faite. Il accourut en Italie, suivi de ses

(1) Baronii *Annales ad ann.*, 912. — Muratori, *Annali d'Italia*, in-8°, *ad ann* 960. — Sigonio, *Hist. de regno d'Italiæ*, lib. VI.

(2) *Liutprandi Hist.*, lib. VI, cap. 6. — *Annalista Saxo, ad ann.* 960, ap. Eccard. *Corpus historicum*, t. I.

Digitized by Google

braves Allemands, extermina les tyrans, rétablit l'ordre et la paix, délivra Rome, et y reçut, des mains du pape, pour prix de ses exploits, la couronne impériale. L'Empire d'Occident passa ainsi des Franks aux Germains.

Si indispensable que fût cette seconde intervention de la puissance séculière dans les affaires de la papauté, elle ne devait pas être aussi favorable que la première à ses intérêts et à sa situation. Nous avons vu Pépin et Charlemagne, satisfaits de la gloire d'avoir affranchi le successeur de Pierre de l'oppression de ses ennemis, ne point chercher à exploiter sa reconnaissance aux dépens de sa liberté. Trop magnanimes pour n'être pas désintéressés, ils n'essayèrent jamais de pousser leurs prétentions au delà d'une protection tutélaire. Othon Ier ne fit pas de même. Ce n'est pas que ce prince ne fût digne d'être placé à côté de Pépin et de Charlemagne. Mais, soit qu'il eût d'autres vues politiques, soit qu'il se crût appelé à la mission, non seulement d'affranchir la papauté, mais encore de la restaurer, Othon Ier n'imita pas ses deux illustres prédécesseurs. Un de ses premiers soins, après la victoire, fut de placer la Papauté sous sa dépendance, en se rendant maître des élections. Afin de bien apprécier la portée d'une prétention qui devint, plus tard, la source des plus graves querelles entre les deux puissances, il est nécessaire d'entrer dans quelques détails historiques.

En réclamant l'intervention de son autorité dans l'élection des papes, le monarque allemand n'introduisit point, à vrai dire, une nouveauté. Dès l'instant que le Sacerdoce et l'Empire s'étaient unis ensemble, le besoin de protéger l'ordre et de faire respecter les règles canoniques dans les élections épiscopales, avait appelé le pouvoir civil à y prendre une part active. De là, un usage qui ne tarda pas à devenir un droit par suite de la déférence que l'Église crut devoir accorder à l'État sur ce point. Ce droit était revendiqué surtout dans les élections aux siéges patriarchaux. Toutefois, quant à celles qui concernaient le Siége de Rome, nous ne voyons point que les princes s'en soient mêlés avant le règne du grand Théodorik. Ce monarque est le premier qui ait réclamé, dans l'élection des pontifes romains, une place

Digitized by Google

au consentement royal. Depuis, l'autorité des empereurs, ayant été rétablie en Italie par la valeur de l'eunuque Narsès, Justinien Ier retint ce droit avec l'agrément du pape Vigile. Les lettres des papes, ainsi que les faits de l'histoire, prouvent que les successeurs de Justinien en jouirent, sans conteste, soit par eux-mêmes, soit par l'entremise des exarques (1). L'élection de Grégoire III est la dernière que l'on voie soumise à la ratification impériale de Byzance (2). A dater de l'élection de ce pape jusqu'au milieu du règne de Louis-le-Débonnaire, l'on ne découvre plus aucune trace de l'intervention du pouvoir civil dans l'élection des pontifes romains. Il est vrai qu'on allégue sur ce point une large concession d'Adrien Ier, en faveur de Charlemagne. Mais l'authenticité de cet acte, quoiqu'on en trouve le texte dans le décret de Gratien (3), est fortement attaquée par Baronius, et les témoignages historiques d'autre part, sont loin de lui être favorables. Il est certain que Charlemagne rétablit, par un capitulaire spécial, la liberté des élections épiscopales (4), et que Louis-le-Débonnaire, à la fin de son acte de donation, défend, à l'imitation de son père, de troubler les Romains dans l'élection du pape. D'un autre côté, Florus magister dit formellement que, pendant tout le règne de Charlemagne, la consécration des pontifes dans l'Église, se fit sans aucun recours au prince, *absque interrogatione principis* (5). Mais plusieurs faits sembleraient prouver que les successeurs de Charlemagne n'avaient pas renoncé à l'ancien droit des empereurs grecs, car nous voyons des tentatives d'intervention très-nettes dans trois élections de papes, celle de Grégoire IV en 828, celle de Sergius II en 844, et

(1) Sigonio, *Hist. de Reg. Italiæ*, lib. I.—De Marca, *de Concordia sacerd. et Imperii*, lib. VIII, c. IX. — Papebrochii, *Conatus chronico-historicus*, *dissert.*, XVI, p. 116.

(2) Ibid., p. 116.

(3) *Decretum Gratiani*, *distinc.*, 63, primæ partis, c. XXII.

(4) *Capitularia Reg. Francor.*, edit. Baluz., t. I, p. 779.

(5) De Marca, *de Concord.*, lib. VIII, c. XII. — Baronii *Annales*, *ad* 774. n° 13 et seq.—Morin, *Hist. de l'Orig. et des Progrès*, p. 640 et suiv.

Digitized by Google

celle de Benoît III en 855 (1). De tous ces faits, il est permis de conclure que le droit du pouvoir civil, dans les élections pontificales, avait été négligé, mais non entièrement aboli depuis la restauration de l'Empire d'Occident. Ainsi Othon Ier n'émettait point une prétention nouvelle, en s'immisçant dans les élections des papes.

Mais ce qui était vraiment inouï, c'est la part exhorbitante qu'il osa s'y adjuger. Tout le privilége qu'avaient invoqué les empereurs grecs sur ce point, se réduisait à confirmer le décret de l'élection faite par le clergé et le peuple romain : *qu'il ne soit point procédé à l'ordination de l'élu, avant que le décret général de son élection n'ait été envoyé à la cité impériale, selon l'antique usage*, porte la décrétale du pape Agathon (2). Il est à présumer que les princes franks n'avaient prétendu à rien de plus. Mais Othon Ier ne se contenta pas d'un privilége si simple. Après avoir exigé du peuple romain le serment solennel qu'il n'élirait, ni n'ordonnerait à l'avenir aucun pontife sans son consentement impérial, il fit rédiger par Léon VIII, sa créature, un décret fameux qui lui accordait, ainsi qu'à ses successeurs, le droit d'élire les papes, de régler ce qui concernait le Siége apostolique, et de donner l'investiture des archevêchés et évêchés par tout l'Empire aux sujets qu'il choisirait pour occuper les Siéges (3). C'était là réellement mettre la papauté entre les mains des empereurs et séculariser l'Église. Évidemment le Saint-Siége, dans cette occasion, ne faisait que changer de servitude. Toute la différence qu'il y avait, c'est que la première était anarchique et violente, tandis que la seconde paraissait légale et consentie.

Rendons pourtant quelque justice à Othon. La situation qu'il fit à la papauté était de beaucoup préférable à celle d'où elle sor-

(1) Papebroch., *Conat. hist.*, p. 129, 130 et 136.

(2) *Decret. Grat. dist.*, 63, prim. part., c. XXI.

(3) *Decret. Grat. dist.* 63, prim. part., c. XXIII.—De Marca, *de Concordia*, lib. VIII, c. XII. — Baronius, *ad ann.* 773, n° 13 et seq., accuse Sigebert de Gemblours d'avoir fabriqué lui-même ce décret.

Digitized by Google

tait. Bien qu'ambitieuse et mondaine, la domination des premiers empereurs d'Allemagne sur Rome fut, jusqu'à un certain point, salutaire. Si elle refusa l'indépendance à la Papauté, elle lui restitua une partie de sa dignité. Ainsi, elle ne permit plus que des pontifes, sans mœurs et sans foi, montassent les degrés du Siége de Pierre. Elle en déposa un certain nombre. Et que de pareils actes fussent canoniques ou non, il est certain qu'ils avaient leur utilité dans les circonstances, et servaient les intérêts de la religion. Plusieurs des pontifes, créés par l'Empire, comme Sylvestre II, honoraient l'Église romaine par leur caractère, leur science et leurs vertus (1). D'ailleurs, Rome n'était point capitale de l'Empire. La puissance qui régnait sur elle était donc éloignée, conséquemment moins oppressive, moins tracassière qu'on ne pourrait d'abord se l'imaginer ; elle laissait aux papes, pourvu qu'ils lui fussent soumis, une certaine latitude dans laquelle il leur était permis de se mouvoir assez librement. Les papes étaient humiliés, la papauté conservait sa grandeur et sa majesté.

Mais cette situation de la Papauté ne pouvait être que transitoire ; si elle eût été durable, elle l'aurait tôt ou tard amenée à se fondre dans la prépondérance impériale. En effet, il n'était pas impossible que Rome ne devînt, avec le temps, la capitale de l'Empire; il l'était encore moins que des princes mondains ne se rendissent maîtres absolus du souverain pontificat ; qu'ils n'y nommassent à leur gré, qu'ils ne le laissassent vaquer selon les vues de leur ambition ; qu'ils n'en investissent que leurs créatures, devenues par là les ministres de leur volonté ; et qu'à la fin le pouvoir des clefs ne se confondit avec la puissance du sceptre. Contre de tels dangers, la situation des papes n'offrait aucune garantie. Et ils étaient si possibles, ces dangers, que les empereurs les réalisèrent à peu près tous. On sait qu'un des projets favoris d'Othon III était de reporter à Rome le Siége de l'Empire (2).

(1) Voir la Vie que Hock a donnée de Sylvestre II, dans la traduction de l'abbé Axinger. Paris, in-8.

(2) Mascovii, *Comment. de rebus Imperii*, in-4. Lipsiæ, 1757, p. 172. —

Digitized by Google

Ce même Othon III plaça véritablement, sur la Chaire de Pierre, qui il voulut. Henri III se gêna encore moins; il força Grégoire VI à déposer la tiare, puis seul et sans consulter ni les cardinaux, ni le clergé, ni le peuple romain, il nomma, pour le remplacer, Clément II. Les élections de Damase II, de Léon IX n'eurent pas lieu avec d'autres formalités (1). Il ne restait plus à l'empereur qu'à se nommer lui-même. Evidemment la Papauté aurait fini par aller à sa ruine.

Il lui fallait promptement sortir de cette situation, ou par l'intervention d'une troisième puissance, ou par ses propres forces. La première de ces deux voies était de tout point impossible. A qui en aurait-on appelé? à la France? Mais ses monarques, réduits à quelques arpents de terre, étaient obligés de conquérir un royaume sur leurs grands barons. A l'Empire d'Orient? Mais, outre que ce malheureux Empire, suivant sa fatale destinée, s'isolait de plus en plus de l'Occident, en se précipitant dans le schisme, il était encore à demi-dévoré par les Turcs Seljoucides dont les avant-postes approchaient de Nicée. La seule puissance vraiment forte était la puissance allemande, et c'était elle qui opprimait. La seconde voie semblait plus impossible encore. Quelle apparence, en effet, que la Papauté, affaiblie, comprimée, sans ressources matérielles pour l'aider dans ses entreprises, pût lutter contre cet Empire qui la tenait comme écrasée! Eh bien! si peu praticable que parût cette voie, ce fut par elle que la Papauté se sauva. Ce qui devait sembler impossible à tous, parut possible à un seul homme. Cet homme était Hildebrand.

Les commencements de ce génie prodigieux ne nous sont point connus. Tout ce que l'on sait, c'est qu'Hildebrand naquit à Soanne, en Toscane, que ses parents étaient pauvres, qu'il eut pour maître, dans ses jeunes années, l'archiprêtre Gratien, qui devint, plus tard, le pape Grégoire VI. Le reste est incertain.

Baldrici, *Chronic. cameracense*, ap. eumd Marcov.—Mabillon, *Vetera Analecta*, fol., p. 694.

(1) Hermanni Contract. *Chronic.*, *ad ann.* 1047, 1048.— Lamberti Schaffnaburg *ad ann.* 1048.— Otto Frising, lib. VI, c. XXXIII.

Digitized by Google

L'histoire commence à fixer les yeux sur lui à l'époque de l'abdication de ce même Grégoire VI. Elle nous le montre alors, accompagnant en Allemagne son bienfaiteur, et, peu après, allant s'enfermer dans le monastère de Cluny, où ses progrès dans la vie spirituelle et sa profonde capacité le firent bientôt élire prieur. Le monastère de Cluny était, à cette époque, sous la direction du saint abbé Odilon, le modèle de la discipline et de la ferveur monastique. C'est là que cette âme ardente et forte acquit, par la sévérité et la précision de la règle, l'étonnant empire sur elle-même, qu'on lui vit déployer dans les circonstances difficiles, et que l'habitude de la contemplation l'accoutuma à concentrer ses pensées sur un but. C'est là encore que, favorisé par les longues heures que la solitude laissait à la méditation, il commença à concevoir la première idée de ce plan gigantesque qui devait changer la face du monde.

Pendant son séjour à la cour impériale, le jeune moine avait vu de près l'abaissement de l'autorité spirituelle devant l'orgueilleuse tyrannie de la puissance temporelle, les abus désastreux qui résultaient des investitures laïques ; et cette vue avait produit sur lui une de ces impressions profondes qui, dans les âmes supérieures, sont le germe de projets grands et généreux. Il avait sondé la plaie, il s'occupa d'y chercher un remède. La nature même du mal le lui révéla. Ce remède était d'abord de séparer l'Église d'avec l'État, de rendre ensuite à l'Église sur l'État cette suprématie à laquelle elle avait acquis un droit incontestable par la restauration de l'Empire ; puis, après avoir fondu les deux éléments sociaux dans une unité rigoureuse, de faire de la Papauté le centre de cette unité. La réforme de l'Église devait être la première conséquence de l'exécution de ce plan (1).

Quand on considère le projet d'Hildebrand, soit en lui-même, soit dans les circonstances où il le forma, on est obligé de convenir qu'il fallait un génie transcendant comme le sien pour le concevoir. Au milieu de la plus grande faiblesse de la Papauté,

(1) Toutes ces idées sont clairement développées dans le recueil des Lettres de Grégoire VII, au tom. X de la collection de Labbe.

Digitized by Google

au milieu du plus grand déploiement de la puissance impériale, tout à coup un simple moine, sans appui, sans influence, sans moyen visible, en un mot, forme le projet d'arracher de force la Papauté à l'Empire qui la domine; bien plus, de soumettre l'Empire à la Papauté. Quel rêve ! et pourtant ce n'est point un rêve, une de ces conceptions fantastiques qui naissent et meurent dans le cerveau qui les a créées. Hildebrand est trop positif pour s'éprendre d'une vaine chimère. S'il a formé un tel projet, c'est qu'il a l'espérance de le réaliser, c'est que non seulement la possibilité, mais encore la probabilité de cette réalisation a frappé son esprit.

En effet, en se repliant sur lui-même, il a vu l'âme commander au corps. En interrogeant l'histoire, il en a appris que c'est l'esprit qui commande au glaive. Pourquoi donc la puissance spirituelle, qui représente l'âme dans la société humaine, ne commanderait-elle point à la puissance temporelle qui en représente le corps, qui en est le glaive? Et non seulement il a reconnu l'existence théorique de cette vérité, mais dans ses voyages en Italie, en Allemagne, en France, son œil observateur en a su démêler l'existence vivante dans l'esprit social de l'époque. La tyrannie l'y comprime, il est vrai, mais elle ne l'étouffe pas ; un élan vigoureux l'en fera jaillir et la mettra en activité ; il ne s'agit que de lui imprimer cet élan. Ce n'est pas tout. Ces mêmes voyages l'ont mis à portée d'entendre les plaintes de la partie saine du clergé sur les désordres enfantés par les investitures laïques ; de voir les populations toujours de plus en plus opprimées par la main de fer des barons et de leurs hommes d'armes, tourner leurs regards vers l'Église, et attendre leur affranchissement de sa bienfaisante protection. Dans une réaction comme celle qu'il médite, il aura donc pour lui le clergé et les peuples. Sans doute les opinions, sur lesquelles il s'appuie, sont isolées, flottantes, timides ; mais il saura bien, en les travaillant, en leur présentant un but, les unir, leur prêter de l'audace, les rendre entreprenantes. On sait aujourd'hui s'il se trompa dans ses espérances.

Toutefois, jamais Hildebrand n'eût réalisé ce plan gigantesque, s'il n'avait eu, avec tout son génie, qu'un caractère ordinaire.

Digitized by Google

Mais son caractère était plus étonnant encore que son génie. Jamais on ne voulut avec plus d'énergie que lui, jamais avec plus de constance. Une fois qu'il eût fixé le but qu'il se proposait d'atteindre, son regard ne l'abandonna plus. Nul obstacle ne le déconcerta, parce qu'il avait prévu et calculé le nombre et la grandeur des difficultés qu'il aurait à vaincre. Immobile dans la bonne, comme dans la mauvaise fortune, toujours semblable à lui-même, on ne le vit point se démentir un seul jour.

Ce fut en l'année 1049 que la providence fournit à Hildebrand la première occasion de mettre la main à l'exécution de ses projets. Cette année vit arriver à Cluny l'évêque de Toul, Bruno, nouvellement élu pape par Henri III, dans un synode tenu à Worms. On était à la veille de Noël, et le nouveau pontife, qui avait déjà pris le nom de Léon IX, se préparait à déployer, dans cette solennité, les magnificences de la Papauté. Hildebrand saisit l'occasion, il ose se présenter à Bruno, il lui parle de l'irrégularité de son élection avec une telle force d'éloquence, que celui-ci subjugué dépose les ornements pontificaux, revêt l'habit de pélerin, et va se faire élire de nouveau à Rome par le clergé et le peuple (1).

Après une telle influence exercée sur un pape, Hildebrand ne pouvait plus rester dans un rang secondaire. Aussi, dès ce moment, le voyons-nous non plus à Cluny, mais à Rome, décoré du titre d'archidiacre et investi de la suprême direction dans les affaires. Dès lors, ses moindres démarches deviennent importantes. Sous Léon IX, Victor II, Étienne IX, Nicolas II, Alexandre II, sous cinq pontificats, c'est-à-dire durant vingt-trois ans qui s'écoulèrent avant sa propre élévation, le gouvernail de l'Église est dans ses mains. Rien ne se fait sans lui; ses idées deviennent le mobile de toutes les déterminations; tous ceux qui l'approchent en sont bientôt pénétrés, et leur zèle s'enflammant du sien, ils ne s'occupent plus que de les communiquer à d'autres. Par eux, Hildebrand se trouve partout à la fois, en France, en An-

(1) Otto Frising, lib. VI, c. XXXIII. — Lorrain, *Hist. de l'Abbaye de Cluny*, p. 55, 1re édition.

Digitized by Google

gleterre, en Allemagne ; le monde entier est agité par le génie d'un seul homme. S'agit-il de tenir des conciles ? c'est Hildebrand qui en règle les délibérations et en dicte les décrets. S'agit-il d'élire de nouveaux pontifes ? c'est Hildebrand qui les désigne et décide du choix. Tel fut l'effet de son activité, qu'à la mort d'Alexandre II, tout se trouva mûr pour l'accomplissement de ses plans. On dit néanmoins qu'à cet instant décisif, quand il fallut payer de sa personne, quand les acclamations réunies du clergé et du peuple lui déférèrent le souverain pontificat, on dit que ce fier génie se rejeta en arrière (1), soit que son humilité, qui était grande, le portât à décliner une dignité qu'il jugeait trop haute pour lui, soit que la prévision de l'avenir effrayât son courage. Mais on vainquit ses résistances, et il devint Grégoire VII. Aussitôt l'on vit commencer un ordre de choses inconnu.

Alors régnait en Allemagne Henri IV, monarque que la providence avait orné de toutes les qualités qui font les grands princes, mais qui, grâce à une mauvaise éducation, n'avait développé que les vices qui font les tyrans. La dépravation de ses mœurs et de son caractère en était au point qu'on a peine à croire les excès auxquels il se livrait (2). Un pareil monarque devait naturellement craindre l'avènement à la tiare d'un homme tel que Hildebrand. Déjà, sous le dernier pontificat, n'étant qu'archidiacre, Hildebrand avait donné à l'empereur un échantillon du sort qu'il lui réservait, s'il devenait jamais pape. Élu à cette dignité, bien loin de rassurer Henri sur ses intentions, il lui écrivit que, si son élection était ratifiée, il ne laisserait pas impunis les crimes du prince (3). Mais en vain les conseillers de Henri insistèrent sur les menaces, et rappelèrent la véhémence de l'archidiacre pour lui faire annuler son élection ; une sorte de fatalité entraînait cet empereur, et il envoya son consentement (4).

(1) Voigt, *Hist. de Grégoire VII*, t. I, p. 244. — Berthold Constantiensis, *ad ann.* 1074.

(2) Struvius Burkard, *Corpus hist. German.*, period. VI, p. 363.

(3) Voigt, t. I, p. 247.

(4) Struv., p. 369.

Digitized by Google

Il ne tarda pas à s'en repentir. Ses vexations arbitraires venaient de soulever la Saxe et la Thuringe; ces deux grands fiefs de sa couronne étaient en armes contre lui. Grégoire, dont les avis paternels étaient demeurés sans résultat, saisit la conjoncture et envoya, en 1075, à Goslaz des légats pour sommer l'empereur de se rendre à Rome, sous peine d'excommunication, afin d'y justifier sa conduite sur la vente des évêchés, les investitures anti-canoniques, les spoliations qu'il se permettait (1). L'indignation causée par les injustices d'Henri IV était au comble. Le coup vigoureux du pape produisit un effet immense dans toute l'Allemagne.

Dans le premier moment, Henri IV essaye de répondre aux sommations du souverain pontife par des violences. Sur ses ordres, un conciliabule tumultueusement assemblé à Worms dépose Grégoire. Mais ce dernier, sans se soucier de cette déposition, excommunie l'empereur, le prive de l'empire et délie ses sujets du serment de fidélité (2). L'Allemagne entière prend fait et cause pour le pontife, et Henri n'a bientôt plus d'autre moyen de salut que d'aller en 1076, presque seul, à travers mille dangers, trouver le pape, retiré au château de Canossa, afin d'implorer son pardon. Là, on ne lui douna audience qu'après l'avoir retenu durant trois jours dans les cours du château, par la saison la plus rigoureuse et dans l'état le plus humiliant (3). La sentence d'excommunication fut levée, il est vrai, et le titre d'empereur rendu à Henri IV. Mais la clémence même de Grégoire était une victoire pour la Papauté et une défaite pour l'autorité impériale. Dès ce moment, le triomphe de l'Eglise sur l'Etat fut consommé.

En se décidant à attaquer de la sorte la puissance des empereurs, Grégoire avait senti le besoin de se ménager un point d'appui en Italie d'où il pût frapper avec force et sécurité. Après les pertes successives qu'elle avait éprouvées, il ne restait

(1) Lambert Schafnab., *Chron.*, *ad ann.* 1076. — Struv., p. 376.

(2) Berthold Constant., *ad ann.* 1066.—*Annalista Saxo, ad ann.* 1076.

(3) Struv., p. 381.

Digitized by Google

guère à la Papauté, de ses anciennes et nombreuses possessions, que Rome et son duché. Encore son autorité y était-elle faible et dépendante, depuis que les monarques germains y avaient mis le pied. Le reste avait passé en des mains étrangères. Grégoire en était réduit à chercher des alliés. Il en trouva d'abord un puissant dans le victorieux Robert Guiscard, le successeur de aventuriers normands qui avaient conquis le royaume de Naples. Plus tard, la Providence lui en offrit un autre non moins puissant, mais plus sûr et plus désintéressé, daus la célèbre comtesse Mathilde, cette héroïne dont la gloire a laissé une trace si brillante dans l'histoire du XIe siècle. Fille de Boniface, marquis de Toscane, elle avait hérité des états de son père. Ces états renfermaient la Toscane, Mantoue, Reggio, Parme, Plaisance, Ferrare, Modène, Vérone, une partie de l'Ombrie, le duché de Spolète, le patrimoine de saint Pierre depuis Viterbe jusqu'à Orviéto, avec une portion de la Marche d'Ancône. A cette puissance, Mathilde joignait une capacité guerrière et administrative, une suite de desseins, une hauteur de caractère rares chez les personnes de son sexe, une piété supérieure à tous ces talents. Grégoire sut s'emparer de cette princesse, la fit entrer dans ses vues, la pénétra de son esprit et lui inspira un tel dévouement pour l'Eglise romaine, qu'il l'amena à céder, en 1077, à cette Eglise, la Ligurie et la Toscane, cession qui devait être suivie plus tard d'une donation pleine et entière de tous ses états (1).

Le règne de Grégoire VII dépassa à peine douze années, et pourtant il occupe une place immense dans l'histoire de la Papauté, à cause de ses résultats. Non-seulement Grégoire força l'empire à reconnaître la suzeraineté du Saint-Siége, mais encore il rangea seul sous l'autorité de saint Pierre autant de ducs, de princes, de rois, que tous ses prédécesseurs ensemble; il réalisa ce que des utopistes n'auraient pas osé rêver, la monarchie universelle par la seule force de la religion et de la justice. Ce fut en vain que Henri IV, brûlant de se venger, s'avança jusqu'à Rome à la tête d'une armée, et obligea Grégoire à chercher un refuge

(1) Voir le texte de cette donation dans Cenni, t. II, p. 238.

Digitized by Google

dans l'exil, il ne lui arracha pas une seule concession. Ces succès de la force brutale n'eurent d'autre effet que de procurer à l'héroïque vieillard un glorieux tombeau, et de montrer à l'univers qu'une grande âme est au-dessus de la mauvaise comme de la bonne fortune. Henri, lui-même, n'échappa point au sort qu'il avait voulu faire au pape, et le persécuteur de Grégoire VII mourut détrôné par son propre fils (1).

Des trois hommes que Grégoire avait désignés pour lui succéder, le premier, Victor III, ne fit que passer sur le trône pontifical. Mais le second, Urbain II, reprit l'œuvre de son maître et la continua avec vigueur. Un évènement singulier vint tout à coup en favoriser les progrès. Ce fut sous le pontificat d'Urbain II qu'éclata en Europe le mouvement célèbre qui précipita l'Occident sur l'Orient pour lui arracher un tombeau. Les Croisades doivent beaucoup sans doute à Urbain II, car c'est lui qui sut en réunir les éléments et les mettre en activité, mais la glorieuse conception des Croisades ne lui appartient point. Déjà, cent ans auparavant, un pontife compatriote d'Urbain et non moins illustre que lui, Sylvestre II, avait eu l'idée d'exciter l'Europe à la conquête des lieux saints (2). Les tentatives qu'il fit alors pour la réaliser n'eurent aucune suite. Rien n'était encore assez mûr pour un si grand dessein. Depuis lors Grégoire VII avait repris cette idée avec plus de succès, et tout porte à croire que si ce grand pontife eût vécu, il l'aurait lui-même exécutée. Grégoire considérait cette idée au point de vue de ses desseins et la rattachait au plan qu'il s'était formé relativement à la monarchie chrétienne. Si l'on entend bien les confidences qu'il fait à ce sujet dans ses lettres, l'affranchissement des lieux saints était moins le but qui l'excitait à armer l'Europe contre l'Asie, que l'extension du royaume de J.-C. C'est une chose remarquable, dit l'auteur de l'*Histoire des Croisades* (3), que

(1) *Anonymius in vita Henrici IV*, ap. Urtisrum, t. I, p. 392. — Otto Frising, lib. VII, c. IX et XI.

(2) Lettre de Sylvestre II, dans Michaud, *Bibliothèque des Croisades*, part. II, p. 467.

(3) *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 490.

Digitized by Google

les mots magiques qui devaient plus tard enflammer l'enthousiasme des peuples, ces mots : *Jérusalem, tombeau du fils de Dieu*, ne soient pas même prononcés dans ses lettres. Grégoire se serait servi du zèle des soldats de la Croix pour la délivrance de la ville sainte ; puis, l'impulsion étant une fois donnée à leur courage, il aurait regagné avec leur secours, sur le Mahométisme, tout ce que son fanatisme conquérant avait envahi, et la monarchie chrétienne se serait accrue d'autant.

Là-dessus, il y a plus que des conjectures, le témoignage de Grégoire lui-même nous apprend que telles étaient ses vues. Le plan qui les renfermait était merveilleusement conçu. On commençait d'abord par arracher aux Seljoucides les provinces qu'ils avaient conquises sur l'empire grec, et on les restituait à l'empereur pour prix de la réunion de l'Eglise grecque à l'Eglise romaine. Michel Ducas s'était engagé par ses ambassadeurs à remplir cette dernière condition (1). La Syrie recouvrée, on poussait jusqu'en Arménie, on donnait la main à ce royaume chrétien, après l'avoir rattaché à la suprématie de Rome. Puis, avec son secours, on refoulait les Turcs et l'Islamisme dans le désert de la Tartarie. Le pontife ajoutait que, pour commencer, il pouvait compter sur plus de cinquante mille chrétiens qui se préparaient à la guerre, et à la tête desquels il prétendait marcher en personne (2).

Là s'arrêtent les révélations de Grégoire. Mais il est permis de croire que là ne s'arrêtaient pas ses projets, qu'ils s'étendaient encore sur l'Afrique. De cette manière, les bornes de l'empire qu'avait possédé Rome payenne auraient été dépassées par Rome devenue chrétienne ; l'étendard de la croix aurait flotté depuis les Orcades jusqu'au golfe Persique, depuis l'embouchure du Volga jusqu'aux Iles Fortunées, et la foi n'aurait fait qu'un seul peuple de tant de peuples, comme elle n'aurait fait qu'un seul empire de tant de royaumes, et l'unité eût été complète.

Un tel projet semble fabuleux, tant il est gigantesque. Mais

(1) *Bibliothèque des Croisades*, t. II, p. 438.

(2) *Epist. Gregorii VII*, lib. II ; *Ep. XXXVII*, ap. Labbe, t. X.

Digitized by Google

tout gigantesque qu'il est, quand on pense qu'il a failli être accompli, que l'Europe, pendant deux siècles, y a employé plus de moyens qu'il n'en aurait fallu, s'il y eût eu des chefs plus généraux que soldats, plus de concert dans les expéditions, plus de discipline dans les armées, moins de trahison de la part des Grecs, on admire avec quelle justesse de vues le génie de Grégoire VII formait les plans les plus extraordinaires; tant de gloire ne nous était pas réservée.

Mais si le but du grand pontife ne fut pas entièrement atteint par les expéditions saintes, il le fut en partie, et la puissance pontificale y puisa un rapide moyen de développement. « Rien, dit Heeren, n'était plus propre à subordonner la puissance civile à celle de l'Eglise, que des entreprises du genre des Croisades, des guerres saintes où l'on combattait pour l'honneur de la foi, qui donnait aux ministres de l'Eglise une supériorité naturelle. C'était à la voix du souverain pontife qu'on les entreprenait, c'était lui qui semblait les commander, qui semblait faire mouvoir tous les princes et toutes les nations. Ne semblait-il pas alors être, en effet, le roi des rois et le dominateur de tout le monde chrétien? Du fond de leur palais à Rome, les pontifes, gouvernaient par leurs légats l'armée croisée. A eux était confié, d'un assentiment général, la conduite des plus hauts intérêts et de la plus grande opération politique du temps, la direction suprême des forces d'une partie de la terre qui s'armait tout entière pour en combattre une autre. L'enthousiasme religieux et chevaleresque qui exaltait les esprits, se tournait naturellement, dans une telle conjoncture, vers le chef de la religion, au nom du laquelle allaient se porter ces grands coups. C'est ainsi que les papes devinrent, par l'effet de la nature même des Croisades et sans qu'il fût besoin de faire jouer de nouveaux ressorts, le centre d'autorité dans le monde chrétien (1). »

Urbain II ne vécut point assez pour voir lui-même, dans la querelle des investitures, le résultat de cette nouvelle influence,

(1) Heeren, *Influence politique des Croisades*, trad. de Charles Villers, in-8, p. 141 et suiv.

Digitized by Google

mais ses successeurs y gagnèrent bientôt une supériorité décisive. L'empereur Henri V, qui continuait la lutte de son père, finit par comprendre que la partie n'était pas égale entre le pape et lui, que les forces de son adversaire allaient toujours croissant, tandis que les siennes diminuaient d'une manière sensible, et il ne songea plus qu'à faire la paix. Cette paix célèbre eut lieu sous le pontificat de Calixte II. Ce pape en dicta les conditions. La principale fut que l'empereur renoncerait pour toujours aux investitures (1).

Personne ne doute qu'Henri V, en reconnaissant par cette paix l'indépendance de l'Eglise, n'ait consacré en même temps la suzeraineté de l'Eglise sur l'Etat, but suprême de Grégoire VII ; car les papes avaient soutenu leur cause avec des moyens qui supposaient évidemment cette suzeraineté. Mais tous ne confessent pas également la légitimité de cette suprématie. Il en est un certain nombre qui la regardent comme une usurpation. Il est aisé, sans doute, de taxer d'usurpation l'autorité pontificale au moyen-âge ; il ne l'est pas autant de faire voir comment elle était une usurpation. Leibniz, ce protestant si éclairé et si grave, ne la juge pas de cette manière, quand il dit : « Les arguments de Bellarmin qui, de la supposition que les papes ont la juridiction sur le spirituel, infère qu'ils ont une juridiction au moins indirecte sur le temporel, n'ont pas paru méprisables à Hobbes lui-même. Effectivement, il est certain que celui qui a reçu une pleine puissance de Dieu pour procurer le salut des âmes, a le pouvoir de réprimer la tyrannie et l'ambition des grands qui font périr un si grand nombre d'âmes (2). » Du reste, ce grand écrivain n'envisage pas seulement la suzeraineté des papes sur les rois au point de vue philosophique ; il l'envisage encore au point de vue historique, et montre ainsi qu'elle n'était pas moins fondée sur la nécessité des temps que sur la raison. Dès la pre-

(1) Otto Frising, l. VII, c. XVI. — Sigon., *Hist. de Regno Italiæ*, l. X, *ad ann.* 1122. — Struv., period. VI, p. 410.

(2) *Pensées de Leibniz*, par l'abbé Emery. Paris, 1803, in-8, t. II, p 407.

Digitized by Google

mière époque du moyen-âge, l'intervention de l'Eglise dans les affaires de l'Etat était générale. On ne pouvait rien faire sans elle, parce que ses ministres étaient les seuls dépositaires des lumières en tout genre, et que son autorité était la seule aimée et respectée des souverains et des peuples. D'un côté, les souverains recouraient à son arbitrage dans leurs différents, de l'autre, les peuples invoquaient sa protection. Est-il donc étonnant que les papes aient regardé la puissance civile comme subordonnée à leur puissance : « il est facile, dit M. Gosselin, aujourd'hui à des écrivains superficiels ou passionnés, d'attribuer à l'ambition des papes le pouvoir vraiment prodigieux que leur attira ce concours de circonstances ; mais, outre que cet état de choses était tout à fait indépendant de leur volonté, n'est-ce pas une injustice manifeste d'attribuer à leur ambition un pouvoir qui leur était librement déféré par les souverains, autant par des motifs d'intérêt que par des motifs de religion ; et les papes, bien loin de mériter les reproches qu'on leur a fait depuis sur ce sujet, n'eussent-ils pas été bien plus répréhensibles de refuser une autorité alors si nécessaire au bien de la Société et à la tranquilité des Etats (1) ? » Mais les détracteurs de la Papauté ne se donnent pas la peine de scruter les annales de l'époque passée, ils trouvent plus commode de les juger avec les mesquines préventions de la leur. Si, au lieu, pourtant, d'ajouter foi aux frivoles déclamations des sophistes qui les ont devancés, ils étudiaient l'histoire dans sa source, ils ne se convaincraient pas seulement de la légitimité du pouvoir exercé par les papes, ils en admireraient encore l'immense bienfait ; ils verraient que, si quelque ombre de justice s'est conservée au milieu des désordres du moyen-âge, si les peuples n'ont point succombé sous le joug brutal de la force, si quelques débris de liberté, de civilisation ont survécu à l'oppression et à la barbarie que le régime féodal faisait peser sur le monde, c'est à la supériorité du sacerdoce sur l'empire, à la suzeraineté des papes sur les rois que nous le devons.

(1) Ce point est solidement établi par l'auteur du *Pouvoir temporel du Pape au moyen âge*. p. 484 et suiv.

Digitized by Google

Les emperenrs d'Allemagne n'acceptèrent jamais pacifiquement cette suzeraineté. L'histoire de la résistance qu'ils lui opposèrent est devenue célèbre. La lutte qui fut la suite de cette résistance dura cent cinquante ans, et a répandu un lustre immortel sur le pontificat d'Innocent III, de Grégoire IX, d'Innocent IV. Ce n'est pas que les empereurs contestassent cette supériorité. Ils partageaient, au contraire, avec tout le monde, la conviction que l'empire, depuis Charlemagne, relevait du Saint-Siége, que le pape faisait les empereurs, et pouvait en certains cas les déposer. Mais la soumission au joug sacerdotal répugnait à la fierté et à l'ambition de ces potentats. Ils voulurent à tout prix le secouer. Ce fut là leur tort. En l'acceptant franchement, ils auraient tourné leur soumission au profit de leur autorité ; consacrée et soutenue par la majesté sainte de l'Eglise, cette autorité en serait devenue plus vénérable et plus vénérée ; elle n'aurait point été, comme elle le fut, attaquée, mutilée par les révoltes des grands barons. Leur règne aurait été plus tranquille et plus glorieux. En répudiant cette soumission, que gagnèrent-ils ? rien. Ils bouleversèrent l'Europe, l'inondèrent de sang, se firent tyrans et persécuteurs. Bien loin de relever la majesté impériale, ils l'abaissèrent et finirent par succomber eux-mêmes. On s'expose à d'inévitables mécomptes, lorsqu'on se raidit contre les idées de son siècle. De même que rien n'arrête un torrent qui se précipite par ses pentes naturelles, ni digue, ni bassin ; de même rien n'arrête les idées qui ont fait une fois irruption dans l'esprit des peuples : ni distances, elles se jouent des espaces : ni persécutions, elles échappent au tranchant du glaive. Il faut qu'elles passent.

Les souverains pontifes du XIe, du XIIe et du XIIIe siècle, en proclamant la supériorité de l'Eglise sur l'Etat, du sacerdoce sur l'Empire, répondaient aux idées des peuples, à l'opinion publique de leur époque. Donc, en voulant faire prévaloir le contraire, les empereurs allemands déclaraient la guerre à l'opinion publique. Évidemment, ils s'opposaient au vœu général, au besoin du temps, car un vœu général suppose toujours un besoin de même nature ; ils voulaient faire rétrograder la Société.

Digitized by Google

Cette différence dans la situation des papes et des empereurs explique naturellement la différence qui éclate aussi dans la fortune des uns et autres. Les papes triomphèrent constamment parce que les moyens d'attaque et de défense ne leur manquèrent jamais ; ils les trouvaient dans les sympathies des peuples divers. Les empereurs succombèrent toujours, parce que, n'ayant point à leur service de moyens moraux, ils étaient forcés de recourir à l'emploi de la force qui achevait de les déconsidérer.

Cette différence de situation explique encore la différence des caractères signalés par l'histoire dans la politique des papes et des empereurs. En général, la politique des empereurs est étroite, odieuse, inconséquente. On n'y distingue rien de libéral, de généreux ; l'égoïsme s'y trahit partout. Pour embarrasser leurs adversaires, ils ne craignent pas de susciter ou de favoriser des schismes, d'entretenir des mannequins décorés du nom de pape; toujours prêts à les abandonner ou à les patronner, selon que la nécessité les force à la paix, ou que l'intérêt leur conseille la guerre. Tantôt ils menacent avec hauteur, tantôt ils supplient avec bassesse ; tantôt ils en appellent à la perfidie, tantôt ils se portent à tous les excès de la violence.

La politique des papes, au contraire, est constamment généreuse, morale, uniforme. Généreuse : ce n'est pas pour eux qu'ils combattent, c'est pour la gloire, l'exaltation de cette Eglise dont ils sont chargés par la Providence de réaliser les destinées ; morale : les armes qu'ils emploient contre leurs adversaires sont celles qu'avouent la conscience et l'honneur ; tous les coups qu'ils frappent sont conduits par la justice. Dans les instants de repentir, ceux qui ont été frappés le confessent hautement; uniforme : ils ne flottent point, ils ne sont pas aujourd'hui différents de ce qu'ils étaient hier ; parce qu'ils savent ce qu'ils veulent, qu'ils le veulent pour des motifs toujours subsistant, et qu'ils sont décidés d'avance à épuiser tous les sacrifices pour l'obtenir.

Ici se déploie devant nous le spectacle le plus étonnant qui ait jamais frappé l'œil humain. Une puissance qui avait été à peine soupçonnée d'abord, s'élève peu à peu de l'obscurité. Longtemps faible, elle se montre successivement avec plus de force.

Digitized by Google

Chaque siècle en développe une face, un rapport, en élargit la sphère ; c'est le tribut qu'il lui paie en passant. Elle progresse lentement parfois, cette puissance, mais elle s'arrête jamais et finit par subjuguer le monde. Maintenant l'univers est à ses pieds. Les uns après les autres, comme par imitation, la plupart des royaumes connus se sont rangés sous son autorité. Les monarques les plus renommés ne se croient monarques qu'à demi, s'ils ne tiennent d'elle leur couronne, s'ils ne partagent l'honneur de lui faire hommage de leur état. Protégés par cette puissance, les faibles semblent n'avoir plus rien à craindre; approuvés par cette puissance, les forts s'estiment invincibles. Partout où se présentent ses envoyés, ils sont reçus comme les ambassadeurs de Dieu lui-mêmes. Ils élèvent la voix, et leurs paroles tombent comme des oracles ; ils menacent et tout tremble ; ils décident, et l'on regarde leur décision comme un arrêt descendu des cieux, tant la puissance qu'ils représentent donne à leur caractère je ne sais quoi de divin. C'est aux mains des ministres de cette puissance que la direction des affaires les plus importantes de la Société est remise. A la cour, dans les camps, comme au milieu des conciles, tout est modéré par eux. Il font la paix et la guerre, ils se mêlent aux détails les plus minutieux de l'administration civile ; ils dictent les lois, ils sont l'âme de toutes les entreprises ; ils agitent tout, pacifient tout, règlent tout, selon la volonté suprême de cette puissance ; une seconde fois, Rome est devenue le centre et la maîtresse du monde. Et, chose remarquable ! cette puissance ne doit rien aux moyens par lesquels les autres se fondent, se maintiennent; elle n'a point d'armée à ses ordres, elle ne menace point les adversaires qui lui résistent de porter chez eux la désolation et la mort. C'est par des moyens tout spirituels qu'elle procède, c'est par l'expression simple de sa volonté qu'elle attaque ou se défend. Elle lance un décrétale ou elle envoie un légat, et elle est sûre de se faire obéir. Certes, ils ont plus d'esprit qu'on ne saurait le dire, ceux qui expliquent les prodiges de cette puissance par l'ambition d'une part et l'ignorance de l'autre ! On serait en droit de leur demander aussi comment il s'est fait que l'ambition

Digitized by Google

qui produit le despotisme et l'ignorance, qui enfante les ténèbres, ait pu sauver la liberté des peuples et préparer les lumières de la civilisation.

On s'accorde à reconnaître le commencement du XIIIe siècle et le pontificat d'Innocent III comme l'époque où la puissance temporelle de la papauté atteignit le point le plus élevé de son progrès. En effet, si le génie transcendant d'Innocent III ne réussit point à l'affranchir de toute opposition, il lui donna partout une supériorité irrésistible. Pendant les dix-huit années qu'il occupa la chaire de saint Pierre, ce pontife gouverna réellement le monde comme un roi ses états. Sans quitter son palais de Latran, il fit sentir son pouvoir aux régions les plus éloignées; il inaugura un nouvel empire en Orient, créa un empereur d'Allemagne, humilia Philippe-Auguste, le plus fin des souverains, châtia le roi d'Angleterre, précipita une troisième fois l'Occident sur l'Asie. Rien ne lui résista. Mais, avant de mourir, il avait préparé à l'Eglise romaine, dans la personne de Frédéric II, un ennemi qui ne devait pas la laisser jouir longtemps en paix des fruits d'un si beau règne. La guerre que lui déclara bientôt ce prince, élevé à l'ombre du sanctuaire, fut la plus acharnée et la plus terrible de celles qu'il avait jusque-là éprouvées. Grégoire IX et Innocent IV la soutinrent avec une hauteur de courage digne de Grégoire VII. Elle devait être la dernière. Innocent IV eut la gloire de la terminer, en excommuniant Frédéric au milieu du premier concile général tenu à Lyon. Jamais victoire remportée par le Saint-Siége n'avait été plus décisive pour son autorité, ni plus funeste à ses ennemis. Le jour, où après avoir entendu la sentence du pontife, tous les Pères semblèrent la confirmer, en renversant leurs flambeaux, parut si terrible aux témoins de cette lugubre scène, qu'un d'eux lui appliqua, à haute voix, les expressions dont les saintes Ecritures se servent pour désigner le jour du dernier jugement (1). En vain Frédéric voulut résister, son génie l'abandonna avec la puissance; la malédiction du ciel semblait être descendue sur lui avec la sentence du pape, et il expira bientôt après de honte et de chagrin.

(1) *Matthieu Paris, ad ann.* 1245.

Digitized by Google

Le pontificat de Grégoire X, qui commença en 1268, pour durer huit ans, est un des plus remarquables du XIIIe siècle, en ce qu'il marqua la période la plus glorieuse peut-être pour la papauté. Rome chrétienne se trouva alors dans une situation analogue à celle où Rome païenne avait été douze siècles plus tôt, elle n'eut plus d'ennemis à combattre. Le règne de Grégoire X, arrivant après tant de pontificats orageux, représente assez bien le règne pacifique d'Auguste, remplaçant les longues querelles des triumvirs. Ce pontife comprit admirablement sa mission ; il résolut de tout pacifier, d'éteindre toutes les haines, d'imposer silence à toutes les discordes. Son caractère se trouvait au niveau de ces intentions généreuses. S'il n'avait pas, au même degré que son illustre prédécesseur, cette énergique vigueur qui terrasse un ennemi, il possédait en revanche cette modération qui réconcilie. Grâce à ses efforts, on vit l'unité rétablie entre l'Eglise d'Occident et l'Eglise d'Orient, les discussions politiques étouffées. Il fut un instant où la paix régna partout. Mais la papauté ne devait point avoir des jours si brillants.

Nous montrerons bientôt, dans un livre de consciencieuses recherches, comment la puissance temporelle des papes, d'abord ébranlée par la rapide succession des souverains pontifes après Grégoire X, attaquée ensuite par l'audace de Philippe-le-Bel, puis affaiblie par la translation du Saint-Siége à Avignon, vint se renverser tout-à-fait dans les calamités du grand schisme d'Occident. Au commencement du XVe siècle, quand, restaurée par le concile de Constance, la papauté chercha cette antique et glorieuse puissance, elle la trouva confinée dans les limites du domaine ecclésiastique, d'où elle était partie six siècles auparavant pour dominer le monde. A la vérité, le pape resta environné longtemps encore d'une grande considération temporelle. Les empereurs tenaient toujours les rênes de sa haquenée, les souverains s'efforçaient à l'envi de l'honorer de leurs hommages. Mais les uns et les autres avaient ressaisi leur indépendance ; et l'on ne vit plus partir de Rome ces actes d'une dictature souveraine que les successeurs de Grégoire VII avaient exercée même au milieu du XIVe siècle.

Digitized by Google

Dans cet état de choses, vint le concile de Bâle avec ses décrets révolutionnaires, bien dignes de former la pragmatique-sanction, puis le protestantisme. A la voix du moine de Wittemberg, une partie de la chrétienté se détacha de l'autre. Luther attaqua non seulement le pouvoir temporel de la papauté, mais encore son pouvoir spirituel. Il allait répétant que le pape était l'*Antechrist*, que l'Europe avait dans sa personne un bien plus grand fléau que dans le *Turc*; et, flétri par ces désignations moqueuses, l'évêque de Rome devint un objet de mépris et de haine pour tous ceux que les autres mensonges des novateurs avaient séduits. On doit dire qu'il s'ensuivit aussi chez les catholiques, à l'égard du Saint-Siége, un notable affaiblissement de respect et de confiance. La papauté perdit alors peu à peu ce qui lui restait de sa puissance. Ici, l'on se débarrassa d'une redevance, là d'un privilége, ailleurs on obtint des concessions par des concordats. Chacun profita de l'affaiblissement du colosse. « Dans toute la chrétienté, dit Ranke, au sud comme au nord, partout, on chercha à restreindre les droits des papes (1). » Ceux-ci ne cherchèrent point à retenir imprudemment ce qu'ils voyaient leur échapper; ils cédèrent beaucoup, parce qu'ils avaient l'Eglise à sauver, car le protestantisme s'attachait à gagner les souverains par l'attrait de cette autorité que les papes avaient si longtemps exercée. En effet, dès son début, le protestantisme s'annonça comme la réhabilitation de la prépondérance du pouvoir temporel dans la société. Ici, les souverains pontifes montrèrent autant de sagesse qu'ils avaient naguère déployé de justice et de magnanimité, au temps de leur domination. Sans les concessions qu'ils firent alors à propos, tout peut-être aurait été perdu sans ressource.

On en reste convaincu lorsqu'on voit le protestantisme susciter contre Rome l'esprit d'opposition, là même où il n'avait pu réussir à faire prévaloir ses nouveautés. Il se trouva des hommes de talent et de vertu dans l'Eglise catholique qui, de bonne foi ou par flatterie, imaginèrent qu'il y avait une dangereuss erreur dans

(1) *Hist. de la Papauté*, t. I, p. 68.

Digitized by Google

cette vieille croyance, que les papes avaient le droit d'obliger les princes à être justes, à ne point abuser de leur pouvoir, à faire fleurir la religion. Cette étrange opposition éclata principalement en France, où les principes de la nouvelle hérésie avaient été pourtant si vigoureusement refoulés. Il devint à la mode d'être *Gallican*, c'est-à-dire opposé au pape. Les rapports du gouvernement du roi très-chrétien avec Rome furent réglés sur les bases de cette opposition; et, en 1682, Louis XIV fit rédiger, par toute une assemblée d'évêques, dans le but d'en faire la loi de l'Etat, des décrets offensants pour l'autorité pontificale. Par une contradiction vraiment dérisoire, on donna à ces décrets qui ne proclamaient ni plus ni moins que le despotisme du pouvoir civil, le nom de *Libertés*, tout comme on avait donné autrefois le nom de *Réforme* au renversement de tous les principes du christianisme. Que Rome recueillit bien alors le fruit de ses sacrifices! Elle n'avait plus chez elle depuis longtemps la moindre tendance à une juridiction temporelle quelconque pour justifier les inqualifiables précautions du grand roi, et Innocent XI put à son aise foudroyer un décret qui était sans portée, parce qu'il était sans but.

Mais le gallicanisme lui a survécu et s'inspire encore de ses articles. Le gallicanisme, malgré les grands qui le patronnent, n'est qu'une pure émanation du protestantisme et une insigne déception pour les peuples. C'est de toutes les opinions qui ne sont pas à l'état d'erreur constatée, la plus blessante pour l'Eglise; c'est une protestation contre son autorité; c'est la courtisanerie élevée en dogme théologique. Du reste, son histoire est aussi honteuse que ses vues sont étroites. Quel est le but du gallicanisme et que se propose-t-il? Persuader au monde que la suprématie pontificale serait nuisible aux sociétés? Mais ses écrivains les plus renommés confessent que cette suprématie, à l'époque où les papes en usèrent, fut nécessaire et bienfaisante! quelle contradiction? Pense-t-il, en affranchissant les potentats du contrôle ecclésiastique, les rendre plus vénérables? Eh quoi! depuis que la majesté de la tiare ne domine plus les couronnes, celles-ci en sont-elles devenues plus imposantes? Depuis que les rois ne relè-

Digitized by Google

vent plus du vicaire de Jésus-Christ, ils relèvent du peuple, qui les renverse ou les élève au gré de son caprice. Ce n'est point dans notre époque qu'il faut chercher les bienfaits du gallicanisme, quand nous avons vu tant de constitutions naître et mourir, quand l'autorité est menacée presque partout de succomber dans les excès de l'anarchie.

Ce furent les malheurs de la société qui développèrent, au moyen âge, la prépondérance du pouvoir spirituel sur le pouvoir temporel ; espérons que les calamités toujours croissantes de notre société moderne ramèneront, tôt ou tard, cette prépondérance salutaire. Déjà les grands esprits, en Allemagne comme en France, traitent avec plus de respect les souvenirs historiques qui se rattachent à cette célèbre dictature. Des aveux précieux à recueillir sont déjà tombés de plus d'une bouche. Espérons encore une fois que la vérité se fera jour, et que les gouvernements de l'Europe, revenus par la force des choses, à l'unité catholique et à l'amour de la religion, comprendront enfin qu'il importe grandement à la tranquillité publique de donner à l'autorité une autre consécration que celle d'une volonté capable de tous les excès, et aussi mobile que les vagues de l'Océan.

L'abbé CHRISTOPHE.

Digitized by Google

TABLEAU DU CHOLÉRA,

PAR

VICTOR ORSEL.

Une œuvre capitale, nouvellement arrivée à Lyon, le *Tableau du Choléra* d'Orsel, vient d'y être l'objet de la curiosité générale. On se presse devant cette toile posthume, si longtemps attendue, si prônée à l'avance, et pour laquelle son auteur a dépensé dix-huit ans de sa vie et le double du prix qu'il en a reçu. C'est là un de ces travaux faits avec conscience et amour, et devant lequel il faut se recueillir avant d'oser hasarder un jugement.

Comme toutes les grandes choses, plus ce tableau sera vu, plus il grandira dans l'estime de tous. S'il ne saisit pas, s'il n'impressionne pas tout d'abord, il captive peu à peu le regard et l'attention, il vous plaît et vous touche par sa sérénité. Il faut, pour l'apprécier à sa valeur, se mettre au point de vue de Victor Orsel. Cet artiste a cherché à ressusciter la manière et le style des grands maîtres de la peinture religieuse et symbolique. Il les a étudiés avec cette conscience, si rare de nos jours, où l'on aime à produire vite et beaucoup. Le temps et le travail ont pu refroidir l'inspiration du peintre, cette inspiration, que les Fra-Bartholomeo, les Raphaël, les Perugin, puisaient spontanément dans leur foi, dans leur cœur, et que ne retrouvent plus aujourd'hui que dans l'étude de leurs œuvres quelques artistes d'élite. De ce nombre était Victor Orsel. Non, il n'a point voulu faire un tableau de musée, mais bien une œuvre qui doit s'harmoniser avec l'édifice auquel elle est destinée, remplir les conditions d'une fresque, parler à l'âme plus qu'aux yeux. Ce qui nous séduit à première vue dans ce tableau, c'est la suave harmonie de toutes ses parties, c'est la calme majèsté de ses figures, c'est l'étude approfondie et raisonnée de son ordonnance. Il fera bon venir se reposer devant cette toile de toutes les misères d'ici-bas, et y chercher le calme et l'harmonie que l'auteur a su si bien y empreindre.

LÉON BOITEL.

Digitized by Google

Société des Amis des Arts.

EXPOSITION DE 1851-1852 (1).

I.

Chaque année, beaucoup de personnes qui ne savent ou ne peuvent louer se récrient contre l'Exposition lyonnaise. D'autres, victimes d'un béat optimisme, mesurent peu leurs éloges. Entre une critique incapable ou sotte et des louanges irréfléchies, il est place pour une appréciation impartiale. Puissons-nous marcher et rester dans cette ligne où il est si difficile de se tenir!

Dans notre *Revue*, nous irons un peu au hasard et par des chemins détournés. Suivre l'ordre des idées, c'est méconnaître les conditions de la peinture. Procéder par écoles est peut-être trop exclusif. Nous ne rangerons processionnellement ni les écoles ni les idées. L'analogie appellera l'analogie, le contraste entrechoquera le contraste. Et si nous examinons les tableaux religieux, puis le genre, le portrait, le paysage, les fleurs, il faut bien se garder de voir là un ordre et une méthode.

II.

Un jeune homme, assez audacieux pour lutter avec les grandes figures de la Bible, a exposé le *Songe de Jacob*. Il y a dans l'ensemble quelque chose qui, à certains égards, rappelle l'énergie et la largeur de Sigalon. Mais les poses sont trop tourmentées, trop théâtrales. Loin d'accroître l'émotion, l'exagéra-

(1) Nous avons été autorisé à emprunter la plupart de nos appréciations, sur le Salon de cette année, à une brochure actuellement sous presse, et dans laquelle l'auteur donne aux paysages une plus grande importance que nous ne pouvons le faire ici.

Digitized by Google

tion la diminue. Ce n'est pas là un tableau religieux, c'est plutôt une œuvre fantastique. Nous ne voyons ni dans ce Père Eternel ni dans les principaux personnages de cette scène les conditions nécessaires de ce genre de peinture, le calme et la grandeur.

Une bien vivante figure de M. Laemlin, c'est la *Charité*. Dans ses bras gracieusement arrondis, elle tient un petit nègre, une peau rouge et un petit blanc s'embrassant l'un l'autre. Attaché à sa robe, un enfant chinois marche sous sa protection. Au milieu d'une si grande idée, le peintre, par une délicatesse ingénieuse, a incliné la tête de la femme vers le nègre en qui se personnifie la race la plus malheureuse de notre pauvre humanité. Le fond du tableau est occupé par divers personnages symboliques. A défaut des grâces divines, les grâces humaines parent le visage de la Charité. Sa pose, son air de bonté, les enfants qu'elle porte ou conduit la caractérisaient suffisamment sans qu'il fût besoin de charger le tableau d'autres personnages plus embarrassants qu'explicatifs.

Si, dans *le Songe*, il y a abus de tons rougeâtres et de tons gris, dans la *Charité* la couleur est brillante et vraie.

Pour traiter des sujets religieux ou philosophiques il faut une rare puissance. Beaucoup, s'ignorant eux-mêmes, veulent escalader le ciel quand à peine marchent-ils sur la terre. *Le Christ* de M. Jules Laure n'est-il pas représenté sous la forme d'un homme vulgaire dépourvu d'expression, et dont rien ne retrace l'ineffable et divine essence?

Autre contre-sens, M. Dubuffe en est responsable. Il veut peindre la plus immense douleur qui fût jamais, et il nous représente sous un ciel, dais d'amours profanes, un homme jeune et pâle, environné de deux anges d'une svelte élégance. Quoi! c'est le Jardin des Oliviers! c'est le Christ au moment où, l'âme remplie d'une tristesse mortelle, songeant à l'immensité du sacrifice, il disait à son père : « *mon père, éloignez de moi ce calice!* » Voilà cette scène si effrayamment grande que la pensée ne peut l'entrevoir sans terreur! Peignez les élégances mondaines, les grâces frêles et maniérées, les jolies personnes et

Digitized by Google

les jolies choses, mais, M. Dubuffe, ne touchez pas à Dieu !

Dans son *Saint Sébastien*, M. Bellet Dupoizat nous a rapporté d'Italie ses souvenirs de l'Ecole vénitienne. Il y a, dans la partie supérieure de ce tableau une charmante tête de femme, couronnée d'une de ces chevelures blondes, comme les aimaient les maîtres favoris du jeune peintre. Qu'il se dépouille de l'esprit d'imitation et aborde le Salon prochain avec des allures libres et personnelles.

III.

Les tableaux religieux sont rares en ce temps, bien que les peintres traitent assez volontiers des sujets religieux. Dieu est trop grand pour nous en nos jours de scepticisme où la foi n'étreint pas assez l'âme pour la porter vers les sublimes inspirations qui viennent du ciel. Le véritable héros de la peinture moderne, c'est l'homme. L'homme envisagé dans la vie intime et familière, dans ses passions, dans le pittoresque de ses dehors, est le sujet des toiles innombrables et souvent pleines de mérite qu'on appelle tableaux de genre.

L'auteur des *Exilés de Tibère*, M. Barrias, nous a envoyé un charmant sujet et une toile charmante. Une jeune napolitaine cueille un raisin pour un petit enfant qu'elle tient de son bras gauche. Les grâces de la femme et les joies de la mère embellissent un visage déjà beau de lui-même. Les lignes sont simples et grandes. La tête forte, comme celle des Italiennes, n'en est pas moins délicate et nerveuse. Nouée à un bras fin, la main droite détache le fruit avec une élégance inapprise. Pour l'enfant, avide sans grimace, il regarde le raisin, et vers lui tend son petit bras. La scène se déroule sur une blanche terrasse, au milieu d'un ciel bleu chargé de nuages.

Le dessin est pur, la couleur chaude et solide, et, n'était le disgracieux des vêtements, nous ne savons ce qu'on pourrait reprocher à cet excellent tableau.

Il en est qui cherchent la beauté dans le pittoresque, la lumière et la couleur. A leur tête M. Adolphe Leleux. Témoin l'ébauche des *Bergers pyrénéens*. Tous les personnages sont sa-

Digitized by Google

vamment combinés et les différents mouvements de lignes produisent le plus heureux ensemble. Quant à la couleur, excepté M. Simon, M. Leleux n'a point de rival au Salon. Mais pourquoi tant d'indécision? pourquoi négliger le dessin? c'est un grand tort. Jadis, M. Adolphe Leleux achevait avec soin ses tableaux, serait-il donc à regretter son ancienne manière?

C'est à M. Adolphe Leleux que les artistes doivent la découverte de la Bretagne. Le premier il en fut le peintre, comme M. Brizeux en fut le poète, M. Emile Souvestre le conteur. A sa suite, il en est tant qui *bretonnèrent*, et M. Guillemin et M. Fortin et bien d'autres. C'est le tour de M. Luminiais. *L'aumône* n'est qu'un prétexte à l'étalage d'une petite mendiante et d'un paysan bretons. Sans trop accuser les tons gris et les chairs sanguinolentes, je ferai remarquer qu'il est impossible de deviner le corps du paysan sous cette veste qui tombe en droites inflexibles et sous cette braie trop large et trop épaisse.

On ne dira pas de même de M. Reynaud. Les formes sont accusées jusqu'à l'exagération. Les femmes ont des vêtements et ne sont point vêtues. Leurs robes d'une éclatante richesse de couleur ne sont là que pour faire davantage saillir les grâces maniérées de leur corps. C'est un défaut dans lequel on se jette trop aujourd'hui, que l'exagération en toutes choses. La tournure et le pittoresque ne demandent point le sacrifice de la vérité. On y atteint par la simplicité et sans besoin d'apprêter ni de forcer ce qui est gracieux et beau de soi-même : on reconnaîtra du reste les belles qualités de couleur du tableau. Je ne parle point du sujet. J'y vois seulement un brillant bouquet de femmes se reposant nonchalamment au soleil.

Parmi les divers ouvrages de l'école marseillaise, nous citerons une petite toile due au pinceau de M. Arnaud, dont le sujet, tiré, croyons-nous, d'un vaudeville connu, porte pour épigraphe : *Périnette a trouvé vingt sous.* Un charme de coloris particulier et une admirable finesse de pinceau recommandent cette fantaisie qui n'a d'autre défaut qu'un peu de trivialité dans l'expression et l'attitude du personnage. — Nous pensons que *la Baigneuse,* du même auteur, que nous avons cherché vainement

Digitized by Google

dans la salle a été retirée par les mêmes motifs qui ont fait supprimer la magnifique *Bacchante* de M. Burthe, et une *Eve*, au faire magistral, exposée par un jeune sculpteur : M. Fichet. Le public n'a été admis qu'un jour à jouir de la vue de ces ouvrages.

M. Pinet a fait un charmant tableau avec une simple tête de jeune garçon qui, de sa fenêtre, regarde avec étonnement et regret un oiseau qui vient de s'envoler de sa cage entr'ouverte. L'expression est juste et habilement rendue. Sa *Bacchanale* de petits amours est bien composé. Il y a du mouvement et de la couleur dans cette œuvre.

M. Odier a un paysage dont nous louerons la composition.

Tel charme par le sentiment qui l'inspire, tel platt par l'élégance de ses héros et son élégance, tel séduit par de jolis défauts. C'est M. Decaisne, M. Tony Johannot, M. Compte-Calix.

M. Decaisne a pour lui les cœurs bons qui se laissent attendrir au spectacle d'une mère heureuse des caresses de ses enfants. Oui, je comprends que, touché d'une telle scène, on ne dise point : les bras de cette femme sont d'un dessin douteux, cette jeune fille ne vit pas ; à peine si l'on ose dire : cette mère a de jolies mains.

La peinture a des moyens d'action nécessaires, sous peine de ne pas exister. Il ne lui suffit pas de l'idée, il faut encore la forme, la couleur. Elle n'est même que la forme et la couleur éloquentes. En disant cela, je n'arbore point le drapeau de l'art pour l'art. Car je crois que plus l'idée grandit, plus la forme et la couleur doivent être parfaites. Ce qui est grand me semble toujours devoir être beau, en raison de sa grandeur même.

Nous voici dans les élégances avec M. Tony Johannot. Pour avoir prodigué ça et là son esprit et sa verve, il n'en a rien perdu. Toujours autant de tournure et de coquetterie, mais pas plus de vérité. Son *Repos de chasse* est d'une couleur de convention, la touche en est large et fine ; son paysage est sans profondeur.

M. Compte-Calix est ingénieux, mais maniéré. Ses défauts plus que ses qualités séduisent le public qui se presse autour de ses tableaux. Pourquoi tant d'afféterie? pourquoi ces tailles

Digitized by Google

gigantesques, comme si dans leur taille ordinaire les femmes n'étaient pas assez jolies? L'embarras du petit garçon dans le *Jugement de Paris*, est rendu avec tout plein d'esprit. Ce tableau nous semble préférable à celui de la jolie Bressane allant à un rendez-vous d'amour. Les petites proportions amoindrissent les torts du dessin. Le paysage n'est pas plus vrai que les personnages. Somme toute, c'est là un joli mensonge.

Que n'est-il venu M. Armand Leleux balancer avec son réalisme l'influence du joli? A côté des fantaisies de salons, je voudrais mettre le tableau des *Faneurs*, dans lequel, avec moins d'idéal et plus de pittoresque, il aspire à devenir le Léopold Robert de la Suisse.

Léopold Robert aimait la bauté populaire et cherchait à l'idéaliser, nulle part il ne pouvait mieux réaliser ce but que dans cette Italie qui devint la terre d'élite de son cœur, comme elle l'était de sa pensée.

A la patrie d'adoption de Robert, bien des peintres demandèrent après lui l'inspiration. M. Chaine est de la famille. Vous aimerez sa *Chevrière* et les tons légèrement dorés qui enveloppent le paysage. Si nous n'avons rien dit de son tableau: *Le départ pour Jérusalem*, c'est qu'il n'y a là ni originalité, ni animation, ni relief. Dans les *Jeunes filles consultant des marguerites*, le peintre nous a donné un charmant profil de jeune fille. Toutefois il n'a pas assez tenu compte de l'harmonie. Les figures tranchent d'une manière criarde sur le fond vert du tableau.

En dépit du paysage et de l'enfant en chemise, elle est pleine de charme et d'harmonie la toile de M. Vignon. Comme ces deux italiennes sont pleines de distinction! Il y a sur leur figure des ombres d'une transparence à faire illusion, tant elles participent de l'azur céleste, tandis que les clairs, au contraire, proviennent de la lumière du soleil couchant. Ce double effet, cette lutte de tons a été rendu avec un rare talent. C'est, de l'aveu de tous les artistes, l'une des plus jolies toiles de l'Exposition.

M. Wild, dans *La rue d'Alger*, est un fin et charmant colo-

Digitized by Google

riste. Vous aimez la jeune fille et les grands enfants, et vous vous plaignez peut-être que l'Arabe couché ne soit qu'un joli parisien.

M. Morin, sans être original, a le sentiment de la couleur. Sa *Posada* nous paraît trop obscurcie par les tons rouge-brun. Nous préférons ses *Musiciens*.

M. Genod est sur son terrain dans les tableaux de genre. Il nous a montré une pauvre mère mourante, faisant ses derniers adieux à ses enfants et entourée de deux religieuses, dont l'une lui présente un breuvage, tandis que l'autre, agenouillée, prie pour elle. Si l'on ne se laissait trop aller au sentiment de tristesse qu'éveille une pareille scène, on reprocherait au peintre d'avoir peut-être présenté sa malade comme trop morte. L'émotion eût été plus vive, si la vie et la mort eussent semblé lutter encore dans cette figure.

Pourquoi donc M. Genod choisit-il des sujets aussi éloignés de sa nature joviale, de sa bonne humeur?

Un tableau qui manque l'effet qu'il voulait produire, c'est l'*Imprudente Mère*. Le peintre veut nous émouvoir, il a pour moyens une femme et un enfant. La femme, il la représente dans l'étreinte de la frayeur devant son enfant sur le point de choir dans un puits, mais de l'enfant il étale à plaisir certaines faces qui dérideraient les sensibilités les plus invincibles. Nous attendons M. Bonirote dans des sujets plus dignes de son pinceau.

Nous serions coupable si nous omettions M. Froment. Ceux qui refusent aux sujets indiens l'hospitalité de l'art seront néanmoins forcés de reconnaître le vif intérêt que présentent, en tant qu'historiques et descriptives, les toiles de M. Froment, d'une exécution si large et si simple.

IV.

Nous jeterions moins la pierre aux Indiens, si nous nous regardions quelquefois avec l'intention déterminée de nous voir. Notre présomption nous égare au point de nous persuader que nous sommes le plus beau peuple du monde. Si un critique s'avisait de faire sur notre beauté relative un travail analogue

Digitized by Google

à celui de M. Michel Chevalier sur notre validité, dans ce tableau comparatif quel rang occuperions-nous?

Le portrait, cette prose historique de la peinture, apprendra à l'avenir si nous fûmes beaux, si nous fûmes grands. Il est à craindre que, cruel pour notre génération, il ne dise de nous, que nous employâmes notre vie à vivre plus qu'à aimer, plus qu'à penser.

Les portraits de M. Bonnefond reflètent bien leur époque. Ils ont la vie, l'éclat, le relief. On a remarqué surtout le portrait de M. D... puis celui de Mme B., dont la robe est, à elle seule, un chef-d'œuvre. Il est presque impossible d'aller plus loin.

Pourquoi M. Trimolet ne nous a-t-il pas livré ses deux derniers ouvrages, son portrait et celui de sa femme, deux chefs-d'œuvre?

Rien n'est plus élégant ni mieux ajusté que les portraits de Mlle Adélaïde Wagner. On pourrait lui reprocher d'avoir trop laissé à la tailleuse l'anatomie des corps. Les accessoires sont si vrais, si éclatants qu'ils formeraient à eux seuls un excellent tableau. A l'âge où les réputations commencent, Mlle A. Wagner a déjà une réputation faite.

V.

On gagne à quitter les hommes pour les champs, et je remercie M. Simon de me transporter dans les collines de La Mure. C'est au coucher du soleil. Le ciel est pur, lumineux et doux. L'ombre enveloppe déjà la colline, et la brunit sans la décolorer. Au premier plan un berger et ses troupeaux. Rien n'est plus harmonieux que cette lumière qui s'embellit en fuyant, que cette terre dans le demi-deuil des belles soirées, que ce troupeau et que ce berger dans le calme qui précède le repos.

M. Simon est un nom tout nouveau pour nous. Le profond sentiment du paysage, la raideur même de quelques-uns de ses animaux, ses qualités, ses défauts nous donnent à penser qu'il est jeune encore. Puisse-t-il conserver, comme une virginité précieuse, l'amour infini de la nature! Il fait bien celui qui aime beaucoup. Et si l'on a pu dire de la poésie que ce n'était que l'exaltation et la profondeur du sentiment, on le peut, dans de

Digitized by Google

certaines limites et à un certain point de vue, dire aussi de la peinture.

Moins épris du soleil, de la lumière et de la couleur, des esprits graves ou religieux, grâce à une savante combinaison de lignes, donnent au paysage un air de grandeur. Un des maîtres de l'École est M. Paul Flandrin. Vous vous souvenez de *la Campagne romaine*. Rien n'était plus simple, plus saisissant. Belle dans sa désolation, cette terre semblait pleurer ses héros, comme Niobée ses enfants. Il s'en échappait une éloquence ineffable. Mais ce souvenir ravive nos regrets de ne point trouver M. Paul Flandrin au rendez-vous lyonnais.

L'École est représentée par M. Servan. Son paysage est bien entendu, la lumière et l'ombre largement distribuées. S'il y a quelque chose à reprendre dans les œuvres de M. Servan, c'est le dessin de ses figures, leur couleur et la place qu'elles occupent.

M. Ponthus-Cinier est aussi un paysagiste tout de style. Son dessin est pur, correct, ses toiles bien achevées, les fonds surtout très-soigneusement étudiés. On peut l'accuser d'être parfois trop ferme.

Il ne mérite cependant pas ce reproche dans sa toile magistrale, intitulée : *La Fuite en Egypte*. Il a bien rendu le *mou climat de l'Orient*, comme l'appelait Marilhat ; et l'effrayante chaleur, dont parle ce peintre dans sa correspondance, se fait suffisamment sentir dans les immenses plaines que nous déroule le paysagiste lyonnais.

Bien que les autres toiles représentent des sites plus humbles, elles ont toutes une certaine solennité que le lauréat ne peut abandonner. On leur trouve cet air de parenté que donnent à leurs œuvres les hommes plus dociles aux règles de la science qu'à l'émotion trop mobile. Les lieux perdent ainsi quelquefois leur caractère propre.

M. Fonville, lui, se rend le reproducteur matériel des sites qu'il se complaît à dérouler sous nos yeux ; comme le daguerréotype, il n'y met pas autre chose. Il ne demande ni à l'heure du jour, ni à la lumière, ni aux diverses conditions de l'atmosphère, les effets variés et sensibles que présente la nature. Ses

Digitized by Google

tableaux se reconnaissent de suite : ses rochers et ses arbres, ses fabriques et ses sites se ressemblent par leur faire.

Allons à ceux qui font, de leur émotion, leur première science. Ils sont imparfaits, mais souvent séduisent et parfois charment.

Voici M. Monnier avec *les Bouleaux de la forêt de Fontainebleau.* Le sol rougeâtre, les rares et maigres arbres effeuillés par les vents, la femme qui rend plus visible la solitude et l'augmente par sa présence, tout cela rappelle bien la poétique tristesse de l'automne. Mais, de grâce, M. Monnier, n'allez point jusqu'à l'exagération, et ne nous donnez plus des chênes dans lesquels M. de Laprade ne verra jamais ses éloquents amis.

Il y a, dans certaines toiles, des négligences, de l'indécision, du vague, mais leur refusera-t-on la couleur? Je parle de M. Brest et de M. Magy. Que signifient tant d'exclamations contre *le Chemin de la Nerthe?* Il est vrai, cela suffit. Un lambeau de ciel, des rochers gris, un chemin pierreux, c'est assez pour l'émotion. Faut-il donc à la poésie des fleurs et des grandes routes, des ingénieurs et des jardiniers?

Nous ne sommes point exclusif. Nous ne disons pas, il n'y a de beau que le désert; et si nous aimons M. Magy, nous aimons beaucoup aussi M. Maisiat. Une allée d'arbres, des roses, des mauves rouges se balançant autour de Polymnie, statue chérie de Balzac et de Jules Sandeau, mais, dans cette allée, nous aurions voulu, s'égarant sans se perdre, un couple de Meissonnier.

M. Allemand a peut-être étudié la nature qu'il aime tant avec trop de scrupules. Au lieu de diviser ce soleil à l'infini, ne pouvait-il pas l'étendre d'une manière plus large et plus uniforme. Et pourquoi s'inquiéter des gouttes d'eau qui filtrent à travers le rocher? La vérité n'a pas besoin de tant de détails. Mais, ce reproche excepté, il perce, dans le tableau de M. Allemand, un vif sentiment de la nature.

Que de paysages à examiner, que de noms à citer pour rester incomplet! C'est M. Boize, avec son village sur la montagne; M. Labbé, inquiet de sa manière, lui si lumineux et si brillant dans le *Ravin du bois*; M. Loncle qui borne de belles collines gris-perle *les gorges d'Appremont*; M. Brissot de Warville, qui

Digitized by Google

préfère les champs au tumulte des passions publiques ; M. Carrand, fidèle à la manière de Camille Corot, l'un des plus grands poètes de ce temps.

Pourrais-je ne pas parler de M. Pron, si vrai dans le *Chemin de Nioutier* ; de M. Lambinet qui balance dans un ciel d'une poudreuse chaleur les hautes cimes des peupliers, ou prête aux amoureux des dimanches les mystères transparents et l'ombre douteuse des saules de la banlieue. Pourrait-on oublier la séduisante terreur de *la forêt* de M. Thierry et le fantastique moulin qu'il asseoit sur les plateaux assombris d'Arcueil ou de Fontenay.

M. Courdouan nous a donné une lumineuse plage, avec des fonds ravissants de finesse et d'air. Oh ! les belles marines et le pittoresque intérieur de ville que nous devons à M. Garneray ! Comme il connaît bien la mer et comme il nous la rend mobile et étudiée dans tous ses plans ! MM. Landais et Garneray sont d'habiles peintres de marine, et l'on prend le mal de mer rien qu'à voir leurs tableaux.

Arrêtons-nous un instant à l'ombre, près de ce ruisseau : cette nature simple est simplement rendue. Ce paysage est fait avec sincérité et la naïveté d'un homme d'esprit aux bonnes heures. La *Vallée de Bonan* est signée par M. Duclaux.

Dans *le Gué*, M. Duclaux nous montre des vaches et leur bergère étudiées avec soin et achevées avec un scrupule trop rare de nos jours. Les tons fins, légers et clairs ajoutent au charme.

M. E. Loubon nous a envoyé trois bonnes toiles. Nous avons vu ces immenses troupeaux qui, désertant le midi, vont camper sur les hauts plateaux de l'Isère. Du haut de leurs mules, des pâtres dans un costume, hélas ! trop pittoresque, dirigent les moutons ramenés à l'ordre et défendus par de fiers molosses. Le mérite du peintre a rendu vivant notre souvenir.

Sa touche est large, légère et ferme ensemble. Les tons gris-clair de ses paysages étonnent et ne plaisent pas à cause de leur monotonie. Nous recommandons surtout le paysage des *Environs de Cannes*.

Toujours pittoresque, M. Loubon est quelquefois maniéré.

Digitized by Google

Quelques-uns de ses animaux semblent s'agiter sous je ne sais quelles fureurs printannières qu'il serait bon d'apaiser. Ses femmes donnent une valeur outrée à certaines parties du corps, et tels sont leurs calculs de lignes que les Parisiennes de Bréda, qui n'ignorent rien, trouveraient là quelque chose à apprendre.

M. Guy est un jeune artiste dont les débuts ont fait naître de grandes espérances. On lui doit donc la vérité, alors qu'on le voit pencher vers des défauts qui tiennent à ses qualités mêmes. Dans son *Retour d'une Foire*, il y a exagération dans la lumière et la couleur, et ses animaux, à part le mâtin du premier plan, nous semblent trop léchés, pas assez vrais de ton. Il y a, dans le groupe de la porte del'auberge, des parties charmantes où nous retrouvons tout entier notre compatriote.

M. Dubuisson nous semble, lui, ne pas assez varier ses animaux et vivre trop longtemps avec la même étude de taureau. Depuis son magnifique *Atelage de remonte* que possède le Musée, M. Dubuisson n'a rien produit d'aussi capital, et nous sommes obligé d'aller en arrière pour voir ce talent à son apogée. Son grand paysage suisse est d'un effet tourmenté et criard, il ne viendra rien ajouter à sa réputation.

Il est regrettable qu'une jeune personne, peintre d'animaux très-distingué, n'ait pas exposé un de ses tableaux si simples et si vrais. Mlle Rosa Bonheur a mieux aimé, cette année, faire le bronze confident d'une pensée toujours pleine de charme.

VI.

Voici les fruits de M. Saint-Jean. Rien n'égale leur éclat et leur splendeur. Enveloppés d'un ardent soleil, ils paraissent encore plus beaux que succulents. Mais l'œil ébloui de tant de lumière voudrait un peu d'ombre où se reposer. Peut-être reprochera-t-on encore au peintre d'avoir prodigué ses fruits avec trop de générosité ; le regard tenté par toutes ses merveilles ne sait laquelle choisir.

Des fleurs qu'une frêle paille suspend sur un torrent, des fruits, des roses dans un élégant vase de terre ; tout cela est peint largement et simplement par Mlle E. Wagner. Quoique la touche de

Digitized by Google

Mlle E. Wagner soit différente de celle de M. Saint-Jean, l'élève, par une sorte de timide défiance et sans doute aussi de délicate reconnaissance, cherche à retenir la physionomie du maître. Mlle E. Wagner pourrait marcher d'elle-même dans sa propre force; elle devrait être originale.

Donnez un regard aux fleurs de M. Lays qui dérobe les secrets de son maître, M. Saint-Jean.

Le lièvre de M. Baron est exécuté avec beaucoup de largeur et de légéreté. Peut-être manque-t-il un peu de relief. Les fleurs de M. Maiziat sont toujours étudiées et rendues avec élégance et vérité, et le médaillon de M. Régnier, si spirituel dans ses compositions, était bien digne de la cour de Bruxelles. Nous avons vainement cherché parmi les peintres de fleurs M. Remillieux, cet artiste lyonnais si vrai et si estimé. Notre ville vient d'acquérir de lui ce magnifique vase de fleurs qui fit à Paris une si grande sensation dans le monde des arts.

Nous citerons, avant de finir, les dessins si colorés de M. A. Leleux, les fusins fixés de M. Appian, si bien composés, les deux jolis pastels de M. Sicard et les portraits consciencieux de MM. Lehmann et Alexandre Vibert.

VII.

Les graveurs et les lithographes du Palais Saint-Pierre figurent avec honneur à notre Exposition : M. Saint-Eve avec ses trois portraits si remarquables dans des genres différents; M. Chevron avec l'*Assomption*, gravée d'après le Guide, pour la Société des Amis des Arts; M. Brossette avec le portrait lithographié du docteur Morel, M. Duplonb avec l'estampe lithographiée d'après le tableau de M. Bonirote, et M. Brunet avec son dessin d'après Lesueur. Il y a là un progrès évident à constater, en se reportant seulement à l'époque où fut exécutée par M. Danguin la belle gravure d'après le tableau de notre Pérugin. Cette gravure qui a été, pour ainsi dire, le début de l'école du savant professeur, M. Vibert, avait été commandé par M. l'abbé Cattet, qui, le premier, il faut le dire, a eu l'idée d'utiliser le talent de nos jeunes élèves, et qui vient de leur donner un nou-

Digitized by Google

vel encouragement en leur commandant une autre gravure, d'après le tableau de Lesueur.

VIII.

M. Fabisch représente honorablement la statuaire. Sa Vierge est d'un heureux mouvement de lignes. L'enfant, bien posé, est plein de grâce naïve, et si ce n'était la tête un peu matérielle de la Vierge, nous ne savons trop ce qu'on pourrait reprendre dans cette statue, destinée, ainsi que le beau maître autel, à l'église Saint-Polycarpe.

CHRONIQUE THÉATRALE.

MADEMOISELLE DE LA SEIGLIÈRE.

Il est peu de comédies qui, à leur naissance, ait été autant choyée que *Mademoiselle de la Seiglière*. La critique parisienne, si fantasque d'ordinaire, s'est comportée envers elle comme une marraine qui n'a pas l'habitude de se trouver souvent à de pareilles fêtes. Ce n'étaient que dragées et papillotes; chaque feuilleton cachait un bonbon. Dieu nous garde de venir troubler ces paisibles fêtes! En écoutant cette charmante comédie, nous nous sentions aux mains, comme tout le monde, du reste, une continuelle démangeaison d'applaudir, ici, un trait plein de finesse, là, une pensée délicatement exprimée, et partout la facile élégance, les grâces d'une parole souriante, une constante distinction, ce je ne sais quoi, enfin, qui donne aux œuvres un cachet aimable et littéraire à la fois.

Tout ceux qui ont lu les romans de M. Sandeau n'ignorent point qu'il y a, dans son talent, plus de grâce que de force. Si le sage tempérament de sa muse lui interdit les périlleux écarts d'imagination, il ne hait pas, tant s'en faut, les routes fleuries; il s'y attarde volontiers et avec complaisance. De là, un peu de mollesse et un peu d'uniformité dans sa manière. La comédie de *Mademoiselle de la Seiglière* échappe-t-elle à ce caractère général? le langage de chaque personnage est-il varié comme sa physionomie? n'y a-t-

Digitized by Google

il rien à regretter du côté de la vigueur? le burin a-t-il été tenu d'une main assez ferme? C'est au lecteur de répondre.

Sans doute, la grande et simple manière de Molière restera toujours l'idéal de l'art comique; mais, aux époques de civilisation avancée, il faut bien reconnaître que la manière de Beaumarchais a des chances de prévaloir. Avec ses raffinements, ses traits bien aiguisés, ses intentions mordantes, son style fouillé, elle étonne davantage les esprits blasés, pour lesquels le *simple* n'a plus de charme. Que si le poète veut alors retourner au simple, il risque de tomber dans le *pâle*, ce qui n'est certes pas la même chose. C'est pourquoi je me sens, tout en me le reprochant d'ailleurs, un faible pour le procédé de Beaumarchais, et je me ressouviens encore avec delices du *Mercadet* de Balzac.

L'avouerais-je ? le caractère du marquis de la Seiglière ne me semble pas fait tout d'une pièce. Je trouve qu'il fléchit trop vite au dernier acte. Ce modèle des marquis en a bien vite pris son parti avec la Révolution et les mésalliances. Sa parole donnée à la Baronne ne lui pèse guère. Je crois qu'il eût peut-être mieux valu mettre alors en évidence Mlle de la Seiglière elle-même. C'était à elle qu'il appartenait d'amener son père à consentir à son mariage ; n'est-elle pas, en effet, par une idée charmante et profonde de l'auteur, chargée de réconcilier deux générations, d'effacer les préjugés, de sceller l'alliance du passé et de l'avenir? Je suis fâché que maître Destournelles prenne dans ce moment l'importance du *Deus ex machina* de la pièce. Ce monsieur tient trop de place dans le drame.

J'en ai fini avec ces critiques qui n'affaiblissent en rien ma sympathique admiration pour cette œuvre si élevée ; elle fait honneur, non seulement à M. Sandeau, mais aussi à M. Regnier, l'excellent sociétaire du Théâtre-Français, qui s'est associé à cette œuvre par ses sages conseils, son goût éclairé et son expérience de la scène. Lambert a joué le marquis avec sa bonhommie et sa verve ordinaires. Que n'y a-t-il ajouté un peu de la suprême distinction que demande ce rôle. Vernier a été d'une tenue parfaite dans le sien, lançant le mot avec adresse, de manière à faire valoir toute la pensée de l'auteur. Quant à Mlle Corès, elle possède à un haut degré une qualité que je prise beaucoup, le sentiment du tact et des convenances, la grâce sans la minauderie, la grâce qui se respecte.

J. T.

Léon Boitel, directeur-gérant.

Digitized by Google

A MADAME J. B.,

EN RÉPONSE A DES VERS QU'ELLE M'AVAIT ADRESSÉS.

« N'est-il plus dans nos champs de fleur qui te sourie! »

Tu m'as dit : « Pourquoi de ta lyre
Les doux accords ont-ils cessé?
Pourquoi n'oses-tu plus sourire?
Pourquoi ton cœur est-il blessé?
L'aurore suit une autre aurore ;
A la fleur que l'été dévore
Une autre succède à son tour ;
Tout cède au temps, l'astre qui brille,
Le chêne altier, l'humble charmille,
Aussi les peines de l'amour. »

Digitized by Google

Hélas ! à ma douleur profonde
Le temps lui-même ne peut rien.
Quand le premier homme du monde
Eut connu le mal et le bien,
Sa tristesse fut infinie ;
Il voyait sa race bannie
Marchant dès-lors le front baissé ;
En vain souriait sa compagne,
En vain se dorait la montagne,
Il ne songeait qu'à son passé.

L'illusion était perdue ;
Ses yeux troublés s'étaient ouverts ;
Désormais qu'étaient l'étendue
Et la beauté de l'univers ?
Ce qui remplissait sa pensée
C'était cette voûte enlacée
Où sa douce nuit s'écoulait,
Cet Éden où s'ouvrit sa vie,
Où son oreille était ravie
Quand Dieu lui-même lui parlait.

L'éden de ma première enfance
N'est plus pour moi qu'un souvenir.
Que me fera voir l'espérance ?
Que peut promettre l'avenir ?
Un rocher pour fuir la tempête,
Un abri pour cacher ma tête
Et reposer mes membres las ;
Un pain à la saveur amère,

Digitized by Google

Un sentier d'ennui, de misère,
Où je pose en tremblant mes pas.

Mais les beaux jours de mon enfance,
Mais ma jeunesse en liberté,
Ces élans de bonheur immense,
Mon beau pays si regretté,
Ces amours pour un blond visage
Lorsque sur un rocher sauvage
Je gravais un nom que j'aimais,
Ces amours chantés sur l'abîme
Auprès de l'aigle au vol sublime,
Qui peut me les rendre jamais?

L'oiseau de la verte charmille
Par le grain seul est attiré;
L'amour de toute jeune fille
A besoin d'un appât doré.
Autrefois, timide compagne,
En voyant la riche campagne
Qui touchait au toit paternel,
Pouvait sourire à mon ivresse;
Aujourd'hui le mirage cesse
Et mon veuvage est éternel.

Aujourd'hui je sais; aucun rêve
Ne vient bercer ma longue nuit.
Que le jour se couche ou se lève,

Digitized by Google

J'ai vu ; mon bonheur est détruit.
Malheur à celui qui se fonde
Sur l'amitié qu'offre le monde,
Sur l'amour d'une jeune enfant !
Qu'il touche au fruit de la science,
Il verra partout vide immense,
Et, qu'à part Dieu, tout est néant.

A. V.

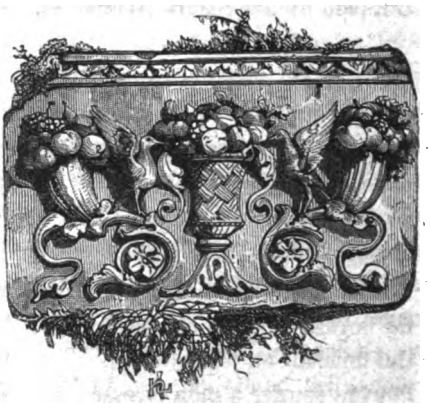

Digitized by Google

ESSAI ARCHÉOLOGIQUE

SUR

LE MONASTÈRE ET L'ÉGLISE ABBATIALE

DE SAINT-CHEF

EN DAUPHINÉ,

ARRONDISSEMENT DE LA TOUR-DU-PIN

(ISÈRE).

La vénérable basilique dont nous essayons en quelques lignes de faire apprécier l'importance à nos lecteurs, est digne d'une monographie sérieuse. Située dans un vallon pittoresque, à deux lieues de la jolie petite ville de Bourgoin, elle est une des productions les plus considérables de l'architecture romane en France.

Au VIe siècle, saint Theudère, issu d'une famille noble des environs de Vienne, fonda, sur le territoire appelé Saint-Chef depuis plusieurs siècles, un célèbre monastère, autour duquel vinrent se grouper les habitations qui forment aujourd'hui le bourg important de ce nom.

Ce monastère était d'abord dédié à la sainte Vierge, et prit ensuite le nom de Saint-Theudère, son fondateur. Il est ainsi désigné par saint Adon, archevêque de Vienne au IXe siècle.

Barnoin, archevêque de Vienne vers la fin du IXe siècle, forma le chapitre de Saint-Chef, qui avait été détruit, de quelques moines de Montirandel-en-Champagne, qui s'étaient réfugiés dans son diocèse, après avoir été chassés de leur monastère

Digitized by Google

par les Normands. Le pape Formose confirma cet établissement, en 892.

Le nom de Saint-Chef a pris la place de celui de Saint-Theudère, depuis que le monastère posséda le chef de saint Thibaud, archevêque de Vienne au Xe siècle. Cette relique attirait un grand nombre de pélerins, et, selon Charvet, historien de l'église de Vienne, l'habitude de dire : *Allons au saint Chef*, fit probablement adopter cette dénomination de lieu.

Chorier, dans son *Histoire du Dauphiné* (1), dit que saint Léger, l'archevêque de Vienne, au XIe siècle, réédifia l'église de Saint-Chef. Cette assertion est précieuse, car elle constate une parfaite corrélation entre cette date historique et le style d'une grande partie du monument, ainsi que nous le démontrerons dans notre article descriptif. Saint Léger mourut en 1069.

Saint Thibaud, qui commença la réédification de sa cathédrale, et restaura l'abbaye de Romans, rétablit vraisemblablement aussi le monastère de Saint-Theudère, quoique les historiens ne le mentionnent pas. Nous sommes fondé dans cette croyance par la vénération constante dont les reliques du saint prélat étaient l'objet, dans l'église de Saint-Chef, sur le grand portail de laquelle sa statue existait encore avant la révolution de 1789. Une inscription du XIVe siècle, que l'on voyait naguère à côté de la petite porte communiquant de l'église aux cloîtres, est un précieux témoignage historique en faveur de notre assertion. Nous donnons en toutes lettres le texte de cette inscription, pour ne pas embarrasser le lecteur par la reproduction des signes abréviatifs.

ANNO : DOMINI : M : CCC : LXII : FECIT : FIERI : CAPVD :
BEATI : THEOBALDI : IN ECCLESIA : PRESENTI : FRATER :
JOHANNES : DE : SANCTO :
GENISIO : SACRISTA : SANCTI : THEVDERII : ITEM : MAGNVM
CALICEM : PONDERIS : QVATVOR : MARCIS : ARGENTI : ITEM :
PLANTAVIT
VINEAM : JVXTA : LOREPLAT : AD : OPVS : SACRISTIE :
ITEM : DEDIT : VINEAM : FAETE : CANTVERE : BEATE : MARIE :
VIRGINIS : ITEM::::::: (2).

(1) Tom. II, p. 12.

(2) L'an du Seigneur 1362, frère Jean, de Saint-Genis, sacristain de Saint-

Digitized by Google

Cette inscription en marbre blanc n'a pas été achevée, comme l'indique le dernier mot. Sur sa bordure, à droite et à gauche, sont gravés deux écussons, portant un aigle. Elle présente un double intérêt, en relatant le chef de saint Thibaud et les noms de deux petits territoires dépendant du bourg de Saint-Chef, le *Replat* et la *Faita*. Le cinquième mot de la dernière ligne a exercé la science de plusieurs paléographes ; les uns ont lu CANUTERE, les autres CANTUERE. C'est cette dernière version que nous avons adoptée, après une nouvelle analyse des caractères ; et, si nous faisons attention que l'église a premièrement été dédiée à la sainte Vierge, il nous sera permis de penser que l'office de Marie a été célébré depuis avec solennité, et qu'une confrérie de chantres lui était affectée spécialement : c'est ce que déterminerait le mot *cantuere* qui, dans la basse latinité, signifierait chantrerie.

Si, maintenant, nous avions à rechercher approximativement l'époque à laquelle le nom de *Saint-Chef* a été substitué à celui de *Saint-Theudère*, nous croirions avec quelque fondement que cette époque est le XVIe siècle, après l'édit de François Ier, qui interdisait la langue latine dans la rédaction des actes, et rendait la langue française obligatoire. Le nom de Saint-Chef, usité dans le vulgaire, aurait fini par être consacré dans les actes publics, et bientôt aurait complètement fait mettre de côté celui de *Saint-Theudère*, que la langue latine avait seule énoncé.

Après cette digression, nous continuons notre analyse chronologique et historique.

En 1320, le pape Jean XXII attribua le titre d'abbé de Saint-Chef à l'archevêque de Vienne. La vie licencieuse des religieux détermina le pape à cette mesure.

En 1535, François Ier étant à Saint-Chef, adressa au pape

Thendère, a fait faire le chef du bienheureux Thibaud, dans l'église de céans, de même qu'un grand calice du poids de quatre marcs d'argent. De même, il a planté une vigne près du Replat, pour l'œuvre de la sacristie. De même, il a donné la vigne de la Faita à la chantrerie de la bienheureuse Vierge Marie. De même.....

Digitized by Google

Paul III, qui l'accorda, une demande de sécularisation des religieux.

Enfin, la licence et la faiblesse devinrent telles, dans cette collégiale, composée, avant la révolution, de vingt-huit chanoines, tous nobles de naissance, et impatients d'abandonner un bourg isolé pour le séjour d'une ville, qu'en 1749, le roi sollicitait le pape, par une lettre du 29 avril, de fulminer une bulle pour réunir Saint-Chef à Saint-André-le-Bas, de Vienne. La même année, au 18 novembre, les habitants de Saint-Chef avaient eux-mêmes donné acte de consentement à cette union.

En 1765, fut émise la bulle de suppression de Saint-André-le-Bas, et de son union à l'église collégiale de Saint-Theudère. Les considérants de cette bulle se basent principalement sur le motif calomnieux de l'insalubrité du climat et de la position du bourg de Saint-Chef.

Cette bulle reçut son exécution en 1774, malgré l'opposition fondée sur les titres imprescriptibles du chapitre métropolitain de Saint-Maurice, opposition appuyée par les paroissiens et le prieur de l'église de Saint-André, le vibailly, les consuls et les chevaliers résidant à Vienne. Les pièces de cette procédure qui, jadis, ont fait partie de notre collection archéologique, sont aujourd'hui au nombre des manuscrits de la bibliothèque publique de Vienne.

Les chanoines de Saint-Chef vinrent, au nombre de dix-huit, prendre possession de l'abbaye de Saint-André-le-Bas. Ils apportèrent, dans cette église, leur plus grosse cloche, qui est encore celle de la paroisse ; elle pèse environ mille kilog., et elle est remarquable par sa grave et harmonieuse sonorité. Elle offre une inscription que nous croyons devoir reproduire ici comme titre historique, parce qu'elle relate les noms des derniers chanoines de Saint-Chef.

JACENTES. EXCITO. SOMNOLENTOS. INCREPO. PERVIGILES. EXHILARO. NEGANTES. ARGVO. DD. DE. RACHAIS. DEC. BELLESCIZE. CAMER. LATOVR. SACR. BATINES. OP. CHARCONNE. REF. CHATEAVNEVF. INF. BIENASSIS. ELEEM. BONTE. HOST. NEYRIEV. DARCES.

Digitized by Google

PP^i. SACER. VEYRIN. BARDONNENCHE. DORIOL. SAINT-PRIEST. LORAS. MICHALON. VALIER. CORDON. MORIAC. SAINT-OVRS. DELISLE. DOLOMIEV. CAN^ci. 6. PREB. VAC.

FVDERVNT. JOAN. ET. NICOL. CHATELAIN. LINGONENSES. AN. DOM. MDCCLXI (1).

M. Vital Berthin a rapporté la réunion du nouveau chapitre de Saint-André-le-Bas à celui de Saint-Pierre-de-Vienne, dans un essai historique et monumentaire sur l'église de Saint-André-le-Bas, de Vienne.

Cette union eut lieu en 1777, en vertu d'une bulle du pape Pie VI. Dans la même année, le chapitre de Saint-André-le-Bas avait fait faire une cloche à forme évasée pour servir de timbre d'horloge. Elle pesait environ 600 kil. et fut transportée après la Révolution, dans l'église de Saint-Maurice où on l'a employée à la fonte de la plus grosse cloche. Son inscription peut servir de complément à nos pièces justificatives, en raison de la date qu'elle contient :

VOBIS DICITUR POPULIS QUACUMQUE HORA
AUDIERITIS SONITUM EIUS CADENTES ADORATE
DOMINUM. DAN. C.::::::
HOC TINTINNABULUM APPENDI VOLUIT CAPITUL
UM ECC^AE S^I A^AE VIENN. ANNO DNI MDCCLXXVII.
FECIT GOMET. (2)

(1) Je fais lever ceux qui sont couchés, je réprimande les endormis, je réjouis ceux qui veillent, j'accuse les paresseux. MM. de Rachais, doyen. De Bellescize, camérier. De la Tour, sacristain. De Batines, maître de l'œuvre. De Charconne, réfecturier. De Chateauneuf, infirmier. De Bienassis, aumônier. De Bonte, hôtelier. De Neyrieu, d'Arces, prêtres perpétuels. De Veyrin, de Bardonnenche, d'Oriol, de Saint-Priest, de Loras, de Michalon, de Valier, de Cordon, de Moriac, de Saint-Ours, de l'Isle, de Dolomieu, chanoines. Six prébendes vacantes.

Jean et Nicolas Chatelain, de Langres, ont fondu cette cloche, l'an du Seigneur MDCCLXI.

(2) Peuples, il vous est dit : à quelqu'heure que vous en entendiez le son, prosternez-vous et adorez le Seigneur. Dan. C.:::: Cette cloche a été appendue par ordre du Chapitre de Saint André de Vienne, l'an du Seigneur 1777.

Gomet l'a fondue.

Digitized by Google

Nous terminerons cette courte analyse historique, en rappelant que les chanoines de Saint-Chef se servaient de méreaux ou jetons de présence au chœur, pour les distributions. Il existe plusieurs variétés de ces méreaux ; nous n'en pouvons citer qu'une, que nous avons dessinée : sur le champ de la pièce, est le buste de saint Theudère, accompagné de deux étoiles ; légende : SANCTVS. THEVDERIVS. Revers : une croix fleuronnée, cantonnée du millésime 1558. Légende : LIBRA. CANONICORVM. S. THEVDERII.

Ces méreaux furent frappés après la sécularisation du chapitre, que nous avons rapportée.

Après avoir rapidement esquissé l'analyse historique de l'abbaye de Saint-Chef, nous consacrerons quelques lignes à la description de sa basilique, digne, par son importance archéologique, d'une monographie complète. Puisse ce modeste essai solliciter le zèle des amis des arts, pour la glorification d'un monument qui doit occuper un rang distingué parmi ceux dont la France s'honore.

Deux styles sont nettement formulés dans la basilique de Saint-Chef : *le style latin et le style romano-bysantin primaire.* Le premier fut usité du IVe au XIe siècle, et le second au XIe siècle.

Le plan de l'édifice est celui d'une croix latine. Trois nefs règnent dans sa longueur jusqu'aux transsepts. La nef majeure a de largeur 9 m. 15 c. Les nefs latérales ont chacune 3 m. 875 mil. Les piliers ont, à leur base, 1 m. carré ; largeur totale 18 m. 90 c. La largeur prise de l'extrémité d'un transsept à l'autre est d'environ 29 mètres. Les murs ont une épaisseur de 1 m. 50 c.

La longueur du vaisseau jusqu'aux transsepts est de 26 m. 80, et depuis les transsepts jusqu'au fond de l'apside, 13 m. 10 c. ; longueur générale, 39 m. 90 c. L'élévation de l'édifice est en harmonie avec son plan.

Pour établir une concordance entre les dates historiques et les deux styles dont se résume l'ensemble du monument, nous établirons d'abord une délimitation. Tout le vaisseau renfermant les trois nefs appartient au style latin, et a été élevé dans la deuxième moitié du Xe siècle. Construit en pierre mollasse, dont

Digitized by Google

la carrière est perdue, il se compose de sept travées d'arcades dont la retombée a lieu sur des piliers primitivement carrés, munis d'un simple imposte, taillé en biseau. Des fenêtres, de moyenne dimension, ont leurs archivoltes formées de moellons appareillés sans interposition de briques. Les murs sont construits dans le petit appareil.

Le plan primitif de l'édifice devait être celui d'une basilique sans transsepts, terminée par une apside accompagnée de deux chapelles. Le chœur était placé en avant de l'apside, et occupait deux travées. Cette disposition pourrait être démontrée par l'existence de trous pratiqués, par deux et par trois, dans le tympan des deux arcades correspondantes, et aboutissant à des vases de poterie, dans le but de repercuter la voix des chantres. Cette même disposition a été remarquée dans la basilique d'Ainay, de Lyon, avant les restaurations qui ont dénaturé le caractère de ce vénérable temple.

La basilique de Saint-Theudère ne fut pas destinée à recevoir des voûtes, mais de simples lambris, comme celle de Saint-Pierre, de Vienne. Un toit à deux pentes couvre les trois nefs, dont l'existence n'est accusée, à l'extérieur, que par la disposition de trois fenêtres à plein cintre sur la façade.

Nous avons dit dans notre premier article, que l'archevêque de Vienne, Barnoin, vers la fin du IXe siècle, forma le chapitre de Saint-Chef, qui avait été détruit, de quelques moines de Montirandel, en Champagne, qui s'étaient réfugiés dans son diocèse, après avoir été chassés de leur monastère par les Normands. Nous pourrions, sans être en opposition avec les règles de la science monumentale, attribuer à ce prélat la construction de la partie de l'édifice que nous avons décrite ; mais si nous mettons en parallèle la question de rétablissement du monastère de Saint-Chef par quelques moines, avec la grandeur des proportions des trois nefs de la basilique, nous serons fondé à reporter la date à un siècle environ plus tard, à une époque d'accroissement, et à regarder l'archevêque Saint Thibaud comme le véritable édificateur, ainsi que nous avons essayé déjà de le démontrer. Cette époque sera la deuxième moitié du Xe siècle.

Digitized by Google

Les transsepts et l'apside appartiennent au style *romano-bysantin primaire* (XIe siècle). L'archevêque Saint Léger aurait fait construire cette partie importante de l'édifice. A la même époque aurait été refait le mur de façade, ainsi que le témoignent le même appareil moyen, les chapiteaux des colonnettes des fenêtres, et les piliers engagés, munis de deux demi-colonnes. Aucune coupole ne s'élève à l'intersection des transsepts, qui devaient être couronnés par des tours ; celle de droite a seulement un premier étage. L'apside est flanquée de quatre chapelles, voûtées comme elle en quart de sphère. Les grands arcs sont supportés par des piliers à colonnes engagées ; les petits arcs reposent sur des colonnettes. C'est ici que règnent la richesse et l'harmonie des lignes et des masses. Au-dessus des transsepts s'élèvent des tribunes (*triforium*), percées de trois arcades. Ces deux tribunes ont une communication visuelle par le moyen d'arcs géminés, ou *écrans*, ouverts au-dessus des grands arcs du chœur. Un escalier à vis, pratiqué dans l'épaisseur du mur, donne accès à ces tribunes. Celle de gauche est remarquable par la fondation d'une chapelle, dont nous devous donner une courte description. Elle appartient à la deuxième moitié du XIIe siècle, et les peintures qui décorent les murailles et les voûtes datent de cette époque. L'ornementation est empruntée à l'architecture *romano-bysantine secondaire*. Un petit autel s'élevait dans l'apside, sur un pavé en mosaïque, formulant d'élégants rinceaux. Nous reproduisons en toutes lettres, en conservant son orthographe, une inscription peinte derrière l'autel, sur le mur de l'apside, et rapportant la dédicace de cette chapelle.

CONSECRATVM. EST. HOC. ALTA
RE. IN. ONORE. DOMINI. NOSTRI. JHESV.
XRISTI. ET. SANCTORVM. ARCHANGELORVM.
MICAELIS. GABRIELIS. ET RA
PHAELIS. ET. SANCTI. GEORGII. MARTYRIS. (1).

(1) Cet autel a été consacré en l'honneur de notre Seigneur Jésus-Christ, et des Saints Archanges, Michel, Gabriel et Raphaël, et de Saint-Georges, martyr.

Digitized by Google

Sur la voûte en arc de cloître, le peintre a représenté le paradis. Le Christ au centre, dans une auréole appelée, par quelques auteurs, *vesica piscis*, est entouré d'un chœur d'anges ; au-dessous sont groupés les saints. Sur l'un des petits côtés est représentée la Jérusalem céleste, sous la forme d'un palais, dominé par l'*agnus Dei* dans un nimbe circulaire ; de l'autre côté est la Sainte-Vierge. Le Père éternel est représenté sur la voûte de l'apside. Cet édicule, dont l'ensemble est d'un merveilleux effet, mériterait une publication particulière. L'iconographie chrétienne trouverait dans ces peintures l'une de ses plus belles pages.

La basilique de Saint-Theudère subit une restauration considérable, à la fin du XVe siècle. L'on abattit alors les angles des piliers carrés de la nef majeure, pour leur donner la forme octogonale, et on les décora de bases et de chapiteaux à moulures. Les lambris et les combles furent relevés ; ces dernières prirent la forme aigue. La façade fut décorée d'un portail à deux baies, d'une délicatesse et d'une richesse d'exécution remarquables, et une rosace fut établie au-dessus de la fenêtre centrale.

En terminant notre aperçu descriptif, nous ferons remarquer le rapprochement de style du chevet de la basilique de Saint-Chef, avec celui d'une grande partie de l'église d'Ainay de Lyon, dont nous avons donné une esquisse monographique dans la *Revue du Lyonnais* (1). Nous trouverons aussi des parties homogènes dans la basiliqeu de Saint-Pierre de Vienne.

Des travaux considérables ont été entrepris par les ordres du gouvernement, pour l'assainissement de l'église de Saint-Chef, dont l'apside et le flanc septentrional étaient ensevelis de près de cinq mètres, sous un terrain à pente rapide. Ce terrain, consacré depuis longtemps aux sépultures, présentait plusieurs étages de tombes ; il a été enlevé, et un chemin de ronde, protégé par un bon mur de terrasse, en pierre de Trept, règne dans cette partie de l'édifice. Il est indispensable que ce chemin soit continué au sud ; le gouvernement ne saurait laisser impar-

(2) Voir la *Revue du Lyonnais*, tom. XXV, p. 431.

Digitized by Google

faite une œuvre aussi bien commencée. Des reprises en pierre de Trept ont été faites partout où les dégradations les réclamaient, et l'on doit les plus grands éloges à l'architecte, M. Quenin, dont l'habileté dans la conception et la direction a su mener à bien des travaux remplis de difficultés. Les entrepreneurs ont rivalisé de zèle et d'abnégation de leurs propres intérêts, en poursuivant, sans hésiter, des travaux que le devis n'avait pu prévoir. N'oublions pas de mentionner que des restes d'antiquité romaine ont été découverts dans les fouilles, et déposés dans la chapelle supérieure que nous avons décrite. Le bénitier de l'église est lui-même porté sur un cippe romain sans inscription.

Jusqu'à présent des travaux de simple construction ont seuls été exécutés pour les réparations urgentes de l'église de Saint-Chef; des travaux d'art devront plus tard avoir lieu, et nous appelons d'avance la sollicitude du *Comité des Arts et Monuments* sur leur ordonnance, afin de n'avoir pas à déplorer des actes irréparables comme en ont déjà subi d'autres monuments. Nous prions aussi le Comité de décider que les inscriptions qui existaient à l'extérieur de l'église, dans les cloîtres aujourd'hui détruits, et qui ont été enlevées des murailles pour les soustraire aux actes de vandalisme, soient scellées dans l'intérieur de l'église dans un lieu convenable. L'une de ces inscriptions est remarquable par son ornementation; elle est du XIIIe siècle, et a été signée par le sculpteur : VLDRICVS. ME. FECIT (SIC). C'est un nouveau nom à ajouter à la liste des artistes du moyen-âge.

VICTOR TESTE.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

JOURNAUX DE LYON,

DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS.

SUITE (1).

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ DE MÉDECINE DE LYON, par Jacques Pitt, Marc-Antoine Petit et Aimé Martin l'aîné. Lyon, an VIII, an IX, in-8.

1er numéro, thermidor an VIII (juillet et août 1800). Sixième et dernier numéro, fin de l'an IX.

La Société de médecine s'était formée l'an 1er de la République; elle se composait d'un petit nombre de jeunes médecins unis par les liens de l'amitié et plein de zèle pour les devoirs de leur profession. « Leur réunion sous le titre de *Société des Amis-Médecins*, dit l'Introduction de ce journal, ne fut pas longtemps paisible. Ils se virent dispersés par les orages qui s'élevèrent bientôt dans ces temps désastreux... Les Amis-Médecins furent obligés de fuir et de se cacher. Leur profession qui avait pour objet la conservation des hommes, ne faisait que les exposer davantage à la fureur de ceux qui semblèrent avoir comploté la ruine du genre humain. »

Dès que la tranquillité le permit, la société se réorganisa sous le nom de : *Société de santé*. Elle était nombreuse, et son premier soin fut de publier ses travaux. M. Martin l'aîné, son secrétaire, fit un choix parmi les mémoires qui avaient été lus depuis l'an 1er jusqu'à l'an V et l'an VI, on vit paraître le *Recueil*

(1) Voir tom. III de la nouvelle série, pp. 305, 405 et 453 et le t. IV, p. 1.

Digitized by Google

des actes de la Société de Médecine ou de santé de Lyon, collection précieuse, signée des noms les plus illustres de la médecine lyonnaise, et qui forment un volume de 474 pages in-8.

Cet élan de la société fut de courte durée. Elle continuait à se réunir tous les mois, mais elle languissait; plusieurs de ses membres l'abandonnaient. Pour lui rendre la vie et l'activité, les membres fidèles changèrent le règlement. Au lieu d'élections bisannuelles, le président et le secrétaire-général furent élus pour un temps indéfini; des consultations gratuites furent établies et on arrêta la publication d'un journal qui donnerait *tous les mois* ou même deux fois par mois le bulletin de ses séances et le relevé de ses travaux. La rédaction en fut confiée à MM. Pitt, Petit et Aimé Martin qu'il ne faut pas confondre avec l'auteur des *Lettres à Sophie*. Aimé Martin, le collaborateur et l'ami de Marc-Antoine Petit, s'est fait connaître dans notre ville sous le nom de Martin l'aîné. Des articles signés Petetin, Gilibert, Bredin, Petit, Grognier, Jambon, Martin, ne peuvent pas être, même aujourd'hui, sans intérêt pour la science. Nous ajouterons que les hommes de cette époque ne croyaient pas que le savoir dût être dépourvu de grâce; pour se faire pardonner d'être savants, ils cherchaient à être aimables, et leurs œuvres sont en général écrites avec élégance et pureté.

Une clientèle nombreuse et des travaux pénibles et continuels obligèrent les rédacteurs du journal à se relâcher de la sévérité de leur programme. Dès le quatrième numéro, ils préviennent qu'ils n'ont point l'intention de paraître tous les mois, que l'erreur de ceux qui demandent une périodicité régulière vient de ce que les premiers numéros portaient une date sur la couverture, abus qui ne se reproduira pas, enfin qu'ils n'ont jamais cru s'engager à autre chose qu'à donner douze livraisons pour un prix convenu. Ce dernier engagement même ne fut pas rempli, car le journal s'arrêta au sixième numéro.

La dernière page porte : *Fin du tome premier*. Pour rattacher ce volume aux *actes de la Société de santé*, on fit imprimer un frontispice pareil à celui de la première publication, mais avec l'indication de : tome second Lyon, Reymann. an X, (1801).

Digitized by Google

Ce titre faux avait dérouté toutes nos recherches. Nous devons, à l'obligeance et à l'empressement de M. Richard de la Prade, la levée des difficultés qui nous arrêtaient.

JOURNAL DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE, par Martainville et Fourrier, an VIII.

Prospectus du 23 thermidor an VIII (11 août 1800).

Ce journal n'a existé qu'en projet, mais le nom de ses fondateurs, dont l'un surtout s'est acquis une si grande célébrité, l'union momentanée et bizarre de deux hommes qui depuis ont suivi des routes si différentes, nous obligent à lui donner place dans notre galerie. Fourrier, en 1800, habitait Lyon où il était courtier-marron, et il disait alors gaîment qu'un courtier est un homme qui *colporte les mensonges d'autrui*, *auxquels il ajoute les siens*. Martainville, plus tard rédacteur en chef du *Drapeau blanc*, se trouvait alors dans notre ville où il faisait jouer des pièces de théâtre de sa composition, tous deux s'unirent pour créer un journal qui, dans la pensée de Fourrier surtout, devait attirer les regards du monde. Le prospectus, présenté à l'autorité, parut suffisamment dangereux pour que l'autorisation de paraître fût refusée. Voici la lettre que les deux amis écrivaient au préfet. Nous transcrivons d'après l'original :

« Au citoyen préfet du département du Rhône.

« Depuis longtemps il ne s'imprime plus de journal à Lyon. L'existence d'une feuille périodique dans toutes les grandes communes de la République, prouve l'utilité de ces sortes d'entreprises quand elles sont dirigées par l'amour de l'ordre et le respect du gouvernement.

« Les soussignés, pénétrés de ces sentiments, qui seuls constituent le bon citoyen, réclament, citoyen préfet, votre autorisation pour la publication dans cette commune d'une feuille périodique, sous le titre de *Journal de Lyon et du départ. du Rhône*. Le prospectus que nous avons eu l'honneur de mettre sous vos yeux, annonce quels seront les principes de ce journal qui, nous l'espérons, nous méritera l'estime de nos concitoyens et la bienveillance des autorités constituées.

« Nous sommes avec respect, citoyen préfet, vos dévoués concitoyens,

« A. Martainville. — Fourrier.

« Lyon, le 23 thermidor, an VIII »

Digitized by Google

En marge de la lettre, on lit de la main du préfet ou de son secrétaire : « écrit le 25 au Mre. »

Le refus de l'autorité ne découragea point Fourrier qui engagea bientôt une polémique dans les journaux de notre ville à propos de son système. Une foule de lecteurs ne voyait dans ses théories que des projets impraticables et par conséquent peu dangereux. D'autres, effrayés, jetaient déjà le cri d'alarme. Ces derniers seuls étaient clairvoyants. Fourrier, traité comme un homme peu sensé, se faisait connaître dans ces luttes de la presse où il avait le double avantage d'avoir une conviction profonde et de s'adresser aux passions ; ses idées s'infiltraient dans les masses, et il n'était plus un homme obscur, lorsqu'en 1808 il publiait ce livre fameux qui devait ébranler la société ; on a nommé la *Théorie des quatre mouvements*.

Il existe dans notre ville une collection nombreuse et inédite de papiers de toutes sortes laissés par Fourrier. On prétend qu'il est difficile de pousser le libertinage d'idées et la crudité d'expressions plus loin que ceux qui règnent dans ces écrits.

Fourrier, en 1800, écrivait son nom avec deux *r* ; l'usage de ne lui en donner qu'un a prévalu. Nous conserverons l'ancienne orthographe aussi longtemps que nous la trouverons ainsi dans les journaux que nous allons parcourir.

JOURNAL DE LYON ET DU MIDI. Lyon, Ballanche et Barret, an X (1801-1802), in-8.

1er numéro, 1er nivôse an X (22 décembre 1801), précédé d'un prospectus. 45e et dernier numéro, 29 ventôse même année (20 mars 1802).

Ce journal rappelle une des époques les plus glorieuses de notre histoire. Un gouvernement ferme et protecteur venait de s'établir, la France respirait enfin, et l'Europe se réconciliait avec elle, non par affection, peut-être, mais par crainte de ses armes. Une ère nouvelle commençait, les idées avaient changé de cours, et les esprits, dégagés de dix ans de crainte, revenaient à la religion de nos pères, au culte qu'on croyait anéanti, à l'obéissance aux lois, à l'amour de l'ordre et du repos. Un magnifique reflet de gloire couvrait les nouvelles institutions, tout semblait annon-

Digitized by Google

cer une de ces époques brillantes qui marquent dans l'histoire de l'humanité, et qu'on désigne par le nom de l'homme qui les résume, comme on le fait pour les temps de Charlemagne, d'Auguste et de Périclès.

Le premier consul voulait établir autour de la France une ligne de petits états qui relèveraient d'elle, ou plutôt dont elle aurait la surveillance, et qui la protégeraient comme des sentinelles avancées au jour du péril. Quatre républiques étaient déjà organisées, c'étaient les républiques helvétique, batave, ligurienne et cisalpine. Cette dernière, formée de six nations différentes, créée en l'an VI, détruite depuis et rétablie, avait besoin d'un secours puissant pour fonder son gouvernement. Les rivalités, les jalousies étaient trop vives sur les lieux pour que les hommes d'état de ces pays pussent s'entendre. Le premier consul appella auprès de lui les députés italiens, et, pour abréger leur voyage, il les convoqua à Lyon.

Quatre cent cinquante membres envoyés par la république cisalpine, un grand nombre de préfets et de généraux, une partie du gouvernement français, une foule d'étrangers devait doubler pendant trois mois la population de notre ville. Des questions d'un intérêt européen devaient s'agiter dans cette réunion qui faisait de notre cité le centre de l'Europe méridionale. Pour rendre compte de ces fêtes qui devaient accueillir le premier consul, des ordonnances qui allaient être rendues, des événements qui allaient se passer, il fallait un journal spécial, rédigé par des hommes à la hauteur des événements; MM. Ballanche père et fils se présentèrent comme éditeurs, MM. Delandine et Dumas furent choisis comme rédacteurs, et le *Journal de Lyon et du midi* fut créé pour le temps seulement que devait durer la *Consulta-cisalpine*; il devait paraître tous les deux jours et coûter 12 francs.

On connaît la réputation que la maison Ballanche s'est acquise à Lyon. Son imprimerie était une des premières de la ville; M. Ballanche fils essayait ses forces dans les journaux du temps et faisait déjà pressentir l'auteur d'*Antigone*, d'*Orphée* et de la *Palingénésie sociale*.

Digitized by Google

M. Delandine, professeur de législation à l'école centrale, M. Dumas, employé dans les bureaux de la Préfecture, s'étaient fait connaître par des travaux qui leur avaient déjà ouvert les portes de l'Académie de Lyon ; entre les mains de tels hommes, le journal devait sortir de la ligne des publications ordinaires. Le succès répondit à leurs efforts ; des abonnements furent demandés, non seulement de tous les points de la France, mais encore de l'étranger. L'intérêt des événements, la manière dont ils étaient contés avaient réveillé toutes les sympathies, attiré tous les regards, et l'humble feuille qui ne devait avoir que trois mois d'existence devint une excellente spéculation.

Outre le compte-rendu des séances qui se tenaient dans l'église du ci-devant collége de l'Oratoire, aujourd'hui le grand Collége ou Lycée, le récit des fêtes données au premier consul et aux membres de la *Consulta*, les arrêtés du gouvernement dont une partie concerne notre ville, que Napoléon voulait sortir de ses ruines, enfin les nouvelles du jour, dont l'intérêt était d'autant plus grand que Lyon était devenu le centre de l'*Empire*, comme on disait alors (1), le journal contenait encore des dissertations scientifiques et littéraires de MM. Delandine et Dumas, des critiques d'ouvrages nouveaux, des aperçus pleins d'intérêt sur notre commerce, notre industrie, nos fabriques, des documents historiques sur nos monuments anciens et modernes, sur nos environs, sur les événements dont notre ville fut le théâtre, et, pour égayer ce formidable assemblage, des poésies qui indiquent une véritable renaissance dans la littérature de notre pays.

Le style de cette feuille est en général plus élégant que celui dont se servent les journaux ; on sent la présence d'hommes qui ne font pas métier de leur prose, mais qui conservent dans

(1) « Le monde était pacifié, mais le plus bel *empire* du monde manquait de culte ; et, pour la première fois, on vit un peuple pour qui le ciel avait tant fait, n'avoir point de langage pour remercier le ciel. » — « Le repos était rendu à l'*Empire* et aux cœurs ; rien ne manquait à la gloire de Napoléon Bonaparte... » (*Mémorial des événements de l'an X*).

Digitized by Google

leurs rapports avec le public les manières de la haute société et le langage des salons. Voici l'Introduction :

« Lyon, cité heureuse par la beauté de sa situation, la fertilité de son territoire, la splendeur de son commerce, l'urbanité de ses habitants, Lyon fut, dans tous les temps, célèbre par les événements dont elle fut le théâtre. Ceux qui s'y préparent tiendront, vraisemblablement, une place distinguée dans son histoire.

« Le chef du Gouvernement français y est attendu avec l'empressement dû à sa sagesse, à ses victoires, à la paix qu'il a conquise et à son éclatante renommée. Deux ministres éclairés et amis des lettres l'accompagnent. Une assemblée nombreuse, une *Consulta* qui réunit l'élite des citoyens de la république cisalpine, y va ouvrir ses intéressantes séances. Tout se prépare à Lyon pour les accueillir et les recevoir.

« Cet hôtel (l'Hôtel-de-Ville), l'un des plus beaux édifices de l'Europe par la majesté de sa façade, la beauté de son vestibule, de son escalier, du *percé* de sa cour et l'étendue de ses salles, vient de prendre le nom de *Palais du Gouvernement*. Les réparations utiles et rapidement exécutées qu'on vient d'y faire le rendent digne de ce nom.

« Toutes les fenêtres de la façade ont été peintes à neuf ; la principale porte, très-bien sculptée, a été réparée avec art. Une couleur de bronze jetée sur sa surface, cache les fragments ajoutés à l'ancienne sculpture. En cet état, elle disputerait de magnificence aux célèbres portes de la mosquée de *Sainte-Sophie* à Constantinople...

« La célérité de ces réparations et la manière dont elles ont été exécutées font honneur au zèle et au goût de l'architecte de la Préfecture.

Ainsi, le désir d'accueillir un grand homme a déjà tout vivifié dans cette cité ; on y fait en peu d'heures ce qui n'aurait pas été entrepris en un demi siècle, et le seul espoir de voir Bonaparte a déjà été pour nous un bienfait. »

Parmi les littérateurs de notre ville qui prêtèrent leur collaboration au *Journal de Lyon et du Midi*, nous avons remarqué MM. Laurencin, Martin aîné, Petetin, Bérenger, le socialist Fourrier, les professeurs Idt, Molard, Brunel ; il est inutile de rappeler qu'au milieu d'eux tous se retrouvent toujours MM. Ballanche, Delandine et Dumas, chargés du principal travail.

FEUILLE ÉCONOMIQUE DE LYON, S. N. de rédacteur. Lyon, an X, an XI, in-8, 16 pp.

Digitized by Google

Nous ne connaissons de ce journal que le numéro 86, 9 thermidor an XI (28 juillet 1803), deuxième année, et le suivant, 87, 16 thermidor (4 août). La périodicité de cette feuille était donc hebdomadaire. Cette indication fait remonter son premier numéro jusqu'au mois de décembre 1801 (frimaire an X). Nous ne savons pas à quelle époque le dernier a paru.

Les huit premières pages de cette publication étaient consacrées aux nouvelles sans réflexions, les huit dernières aux annonces et avis divers, du bureau d'indication, situé rue de l'Arbre-Sec, 86, au premier.

BULLETIN DE LYON (publié par Ballanche). Lyon, Ballanche père et fils, 1802-1809, in-4.

1er numéro, 3 vendémiaire an XI (25 septembre 1802), dernier numéro, 30 décembre 1809.

Le succès du *Journal de Lyon et du Midi* ayant encouragé ses rédacteurs, il fut convenu qu'un nouveau journal serait créé avec les mêmes éléments. Le projet réussit et le *Bulletin* fut publié. Il paraissait trois fois par décade ; il servait de supplément aux *Petites Affiches*, dont la publication, commencée en 1748, a continué sous différents noms jusqu'à nos jours.

Un journal qui rend compte régulièrement des événements qui se sont passés de 1802 à 1809, semble offrir un vif intérêt. Nos grandes guerres, la transformation de l'esprit public, l'asservissement des idées républicaines, l'agrandissement du pouvoir, l'élévation rapide de cet homme qui, de simple officier, est devenu empereur, ces ordonnances datées de tous les points de l'Europe, ces merveilles d'un règne qui eut peu d'égal, tout ce qui se présente à l'esprit, au souvenir de l'époque la plus brillante de notre histoire vous préparent à une solennelle émotion. Vous ouvrez le livre et vous tombez dans le plus profond désenchantement ; les journaux de ce temps s'occupaient peu de politique, parfois ils disaient en peu de mots le gain de la dernière bataille, mais ils ne discutaient pas, ils n'agitaient pas, ils n'introduisaient pas le premier venu dans les conseils des souverains, ils ne guidaient

Digitized by Google

pas le gouvernement, et le lecteur moderne, habitué à tout entendre, à tout connaître et à tout savoir, s'étonne que nos pères aient pu se contenter d'une feuille qui ne leur parle que de morale, de science, de littérature, de poésie, objets futiles pour des hommes habitués comme nous à diriger les Etats, à renverser les ministères, à changer les souverains, et à faire, comme on dit, avancer la civilisation vers son brillant avenir.

Le *Bulletin de Lyon* rend compte des actes de l'administration ; il donne les nouvelles de la ville et du dehors, mais avec prudence, et il réserve la plus grande partie de ses colonnes à des dissertations qui doivent ne porter aucun ombrage à l'autorité. Voici une lettre et un prospectus qui feront, d'ailleurs, connaître le journal et d'autant mieux que MM. Ballanche père et fils ont été fidèles à leur programme. Nous devons, à l'obligeance de M. Péricaud aîné, la communication de ces deux pièces inédites qu'il a mises à notre disposition.

AU CITOYEN NAJAC, CONSEILLER D'ETAT, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DU RHONE.

LYON, LE 15 GERMINAL, AN X.

CITOYEN CONSEILLER D'ETAT, PRÉFET,

Par des arrangements pris avec la veuve de Charles-François MILLANOIS, propriétaire de l'imprimerie des Halles de la Grenette, nous demeurons seuls chargés de ladite imprimerie et de la suite des affaires.

Succédant en conséquence à l'établissement des *Petites Affiches* et de l'*Almanach de Lyon*, qui existait depuis plus de quarante ans dans cette maison, nous avons cru devoir, pour l'utilité de nos concitoyens, donner plus d'extension au plan primitif.

Nous avons l'honneur, citoyen Conseiller d'Etat-Préfet, de vous soumettre notre nouveau prospectus : nous osons vous prier d'y jeter un coup d'œil, et nous nous estimerons très-heureux, si nous pouvons obtenir un titre à votre bienveillance et à votre protection spéciale.

Nous sommes avec respect, citoyen Conseiller d'Etat-Préfet,

Vos très-dévoués concitoyens.

Signé : BALLANCHE père et fils, imprimeurs aux Halles de la Grenette.

Digitized by Google

PROSPECTUS.

Les citoyens Ballanche père et fils, éditeurs actuels de la feuille périodique qui a pour titre : *Affiches, annonces et avis divers de Lyon*, voulant donner à leur établissement toute l'utilité dont il est susceptible, se sont proposés, après avoir consulté un grand nombre de personnes éclairées, le plan suivant :

A dater du 20 germinal courant, cette feuille paraîtra le 4e et le 7e jour, elle sera composée de 8 pages petit in-4° à deux colonnes.

Elle contiendra en outre :

1° Les actes administratifs du préfet du département du Rhône, les ordonnances du commissaire-général de police et les arrêtés ou avis des trois maires de Lyon ;

2° Les lois locales et de contributions et le titre de toutes les autres ;

3° Une notice des causes intéressantes portées devant les différents tribunaux du département.

4° Un tableau décadaire des mutations de propriétés et des inscriptions hypothécaires, pour le 1er et 2e arrondissement ;

5° Les cours des changes et des principales marchandises, les prix des denrées ;

6° L'annonce et l'analyse succincte de toutes les nouveautés littéraires qui paraîtront, soit à Paris soit dans les départements ;

7° Le récit des principaux événements locaux ;

8° Les nouvelles intéressantes concernant les sciences et les arts, l'agriculture et le commerce, des vues sur les manufactures de Lyon ;

9° Les séances des principales sociétés littéraires et savantes, les prix proposés ou décernés par elles, le programme des établissements nouveaux de bienfaisance, d'instruction et d'utilité publique.

Les citoyens Ballanche se proposent aussi de publier, chaque année, dans la première décade de vendémiaire, un Annuaire de la ville de Lyon et du département du Rhône, de 400 pages in-8, caractère petit-romain, qui contiendra : 1° un mémorial des événements de l'année précédente ; 2° un état statistique du département ; 3° les noms et les attributions des fonctionnaires publics, des juges des tribunaux et des membres des différentes sociétés littéraires et savantes ; 4° une notice des établissements de bienfaisance, d'instruction et d'utilité, tant publics que particuliers ; 5° les noms et demeures des principaux négociants, manufacturiers et artistes de la ville de Lyon et des autres communes du département.

Le succès des *Petites Affiches* et de l'*Almanach de Lyon* est prouvé par une durée de 40 ans, les éditeurs actuels ont lieu de croire que l'extension qu'ils

Digitized by Google

se proposent de donner à l'ancien plan ne fera qu'augmenter l'intérêt qu'on a depuis si longtemps accordé à ces deux établissements spécialement consacrés à l'utilité publique. Ils osent espérer que les autorités constituées voudront bien honorer de leur bienveillance et de leur protection une entreprise qui est si bien d'accord avec les vues d'un gouvernement sage et réparateur, puisqu'elle doit fournir des données et des matériaux à la science statistique.

Les éditeurs réclament aussi les lumières des savants, des manufacturiers, des artistes de tout genre, et ils recevront toujours avec reconnaissance les avis qu'on voudra bien leur communiquer.

L'autorisation s'étant fait attendre, le journal ne put paraître que le 3 vendémiaire an XI. M. Ballanche fils et M. Dumas, alors chef de division à la Préfecture, en étaient les principaux rédacteurs. Ils eurent bientôt attiré autour d'eux tout ce que Lyon possédait d'hommes instruits, de savants illustres, de poètes et de prosateurs. Beuchot, Delandine, Petit, Martin, Fourrier, Bérenger, Mollard, Gay, Leullion de Thorigny, Dugas-Montbel, Petetin, Deplace, Artaud formaient un groupe qui ne manquait ni de talent ni de gloire. De jeunes littérateurs apportaient au *Bulletin* leurs premiers essais; nous aimons à rappeler que M. Breghot du Lut fit alors une charade sur *Délie*; elle est signée *Isidore Forlis*. Il donna aussi plusieurs imitations de *Martial* dont il avait déjà fait son poète favori.

Beuchot (Adrien-Jean-Quentin) donna au *Bulletin* de nombreux articles de critique littéraire. Il signait indifféremment de son nom entier ou des initiales A. J. Q. B.

Outre ses premiers essais de doctrine sociétaire, Fourrier, dans les commencements surtout, donnait des pièces de vers qui ne brillaient ni par l'imagination, ni par l'élégance, ni même par la correction. Une satire contre les femmes, assez violente mais trop longue pour être citée entière, souleva une vive querelle dans les colonnes du journal. Fourrier avait dit, et nous prenons le meilleur passage :

« Lorsqu'un amant en délire
Vous chante en vers son martyre
Ne pourrait-on pas lui dire :
Vous êtes bien fou d'écrire

Digitized by Google

A gens qui n' savont pas lire (1).
Sexe qu'il faut adorer,
Sachez qu'à femme jolie
Il est honteux d'ignorer
Le langage qui publie
Et l'amour et la folie
Qu'elle sait nous inspirer

« Du luxe ardente ouvrière,
Lyon, bourbeuse cité,
Que protége, en sa bonté,
La madone de Fourvière,
Lyon, tu n'as enfanté
Ni Sapho ni Deshoulière;
Tes femmes, dans leur carrière,
Rayonnent de nullité.

Une foule d'auteurs des deux sexes répondirent à cette injuste agression. Des articles acerbes, des épigrammes, des satires, des couplets furent échangés; le public s'amusait de ces luttes où les coups piquants n'étaient pas ménagés; chacun en eut sa part, et le prophète socialiste n'eut pas toujours les rieurs de son côté.

Cependant, il eut parfois des défenseurs, et si une dame termine ainsi une tirade assez maligne :

« . . . . . .
« Non, Fourrier, ne crois pas que ta muse impudique
Puisse exciter en nous la moindre inimitié;
Nous éprouvons, hélas! en lisant ta critique,
Moins de courroux que de pitié.
Clotilde D.

il eut le plaisir de recevoir d'une autre dame la pièce suivante :

« Je vous aime, Fourrier, malgré tous vos travers.
Vous êtes fou, mais vous êtes aimable.
Votre satire est bien un peu blâmable,
Mais elle offre de jolis vers.
On peut trouver à votre muse
Des torts réels, peu de raison;
Mais de l'esprit, de la grâce à foison.

(1) Ce vers est en italiques dans l'original.

Digitized by Google

Voilà votre meilleure excuse.
D'ailleurs, mon sexe est indulgent,
Pour peu qu'on l'adore il pardonne.
Et quand de lui l'on s'occupe un instant,
Il aime assez qu'on déraisonne.

J.

Le nom de Fourrier nous a fait arrêter un instant à cette polémique que bien des gens pourront trouver peu digne d'un réformateur. Puisque Fourrier doit régénérer le monde et que ses partisans le mettent déjà au rang des Platon, des Solon, et peut-être plus haut encore, il nous répugne de voir cette intelligence, qu'on se représente calme, grave et sublime, s'abaisser jusqu'au plus vain caquetage, et perdre sa dignité au point de publier dans un journal de province des vers que ne voudrait pas signer un écolier.

Nous aimons mieux retrouver cet homme lorsqu'il prêche l'harmonie universelle; sagesse ou folie, erreur ou vérité, ce qu'il dit est du moins sérieux, et les événements des dernières années ont fait voir que son système n'est pas sans portée; il a ébranlé assez violemment la société pour que l'on puisse le redouter.

La lettre insérée dans le *Bulletin* du 11 frimaire an XII nous initie à la pensée intime de son auteur. Combien il est plus grand ici que lorsque nous l'avons vu il y a un instant! avec quelle haine implacable il découvre les maux de la civilisation! avec quel empressement il montre les plaies de l'humanité, comme s'il lui était donné de les guérir.

« A Madame A. F.

« Le calcul de l'harmonie dont Mme A. F. réclame la publication est une découverte à laquelle le genre humain était loin de s'attendre. C'est une théorie mathématique des destinées de tous les globes et de leurs habitants, une théorie des seize ordres sociaux qui peuvent s'établir dans les divers globes pendant l'éternité.

« Des seize sociétés possibles, on n'en voit sur notre globe que trois : sauvagerie, barbarie et civilisation. Elles vont finir prochainement; et tous les peuples de la terre passeront à la quinzième société, qui est l'harmonie simple.

Digitized by Google

« Grands hommes de tous les siècles, Newton et Leibnitz, Voltaire et Rousseau, savez-vous en quoi vous êtes grands? c'est en aveuglement. Vous ne semblerez bientôt que de grands foux pour avoir pensé que la civilisation était la destinée sociale du genre humain. Comment n'avez-vous pas soupçonné que ces trois sociétés sauvage, barbare et civilisée sont des échelons pour s'élever plus haut, qu'elles sont un âge d'enfance et d'imbécillité pour la raison, et que Dieu serait imprévoyant s'il n'avait inventé rien de mieux pour le bonheur de l'homme. Ces trois sociétés sont les plus désastreuses d'entre les seize : sur les seize, il y en a sept qui établissent la paix perpétuelle, l'unité universelle, la liberté des femmes.

« J'ai dû cette étonnante découverte au calcul analytique et synthétique de l'attraction passionnée que nos savants n'avaient pas jugée digne d'attention, depuis 2,500 ans qu'ils étudient. Ils ont découvert les lois du mouvement matériel; cela est beau, mais cela ne détruit pas l'indigence. Il fallait découvrir les lois du mouvement social, leur invention va conduire le genre humain à l'opulence, aux voluptés, à l'unité du globe. Je le répète, cette théorie sera géométrique, et, appliquée aux sciences physiques, ce ne sera pas une doctrine arbitraire comme nos sciences politiques et morales qui vont faire une triste fin. On va voir une furieuse débacle de bibliothèques.

« Si jamais la guerre fut déplorable c'est en ce moment. Bientôt les vainqueurs seront au niveau des vaincus. A quoi serviront les conquêtes, quand le globe entier ne composera qu'une seule nation, n'aura qu'une seule administration. Malgré cette unité, il n'existera dans l'harmonie aucune égalité.

« On pourra ménager au chef de la France l'honneur de tirer le genre humain du chaos social, d'être fondateur de l'harmonie et libérateur du globe, honneur dont les avantages ne seront pas médiocres, et seront transmis à perpétuité aux descendants du fondateur.

« Quelques lecteurs crieront au rêve, au visionnaire; patience, sous peu nous les éveillerons eux-mêmes d'un rêve affreux, le rêve de la civilisation. Aveugles savants, voyez vos villes pavées de mendiants, vos citoyens luttant contre la faim, vos champs de bataille, et toutes vos infamies sociales. Croirez-vous, après cela, que la civilisation soit la destinée du genre humain, ou bien que J.-J. Rousseau ait eu raison en disant des civilisés : « *Ce ne sont pas là des hommes ; il y a quelque bouleversement dont nous ne savons pas pénétrer la cause.* »

« FOURRIER.

Ainsi, pendant que le gouvernement interdisait aux journaux l'appréciation des actes émanés de lui, et presque jusqu'au récit des faits contemporains, il permettait sans inquiétude, à une

Digitized by Google

feuille qu'il surveillait avec soin, le développement d'un système qui menaçait non seulement son autorité, mais la civilisation et qui devait anéantir, non seulement tous les pouvoirs, mais tout ce qui soutient et charme l'homme sur cette terre, tout, depuis l'église où il va prier jusqu'au berceau de son enfant.

Le *Bulletin* est le premier journal qui ait mentionné la fameuse queue promise à l'humanité. Le 16 nivose an XII, M. Henry Perret, de Genève, ayant décrit dans le journal tous les plaisirs qu'on peut goûter à Lyon, et ayant dit, à propos du Grand-Théâtre : « Tous les sens y sont à la fois occupés, et l'on regrette de n'avoir pas encore le sixième que le système de M. Fourrier va nous donner...» Fourrier lui répondit dans le numéro suivant :

« A L'AUTEUR DE L'INVENTAIRE DES PLAISIRS DE LYON.

« Je ne sais où il a pris l'idée de donner au genre humain un sixième sens; idée qu'il m'attribue. Que servirait un nouveau sens à l'homme ? il vaudrait bien mieux connaître l'art de satisfaire les cinq que nous possédons. Voici d'où vient l'erreur de M....(M. Perret avait signé son article de ses initiales seulement, et Fourrier, quoique piqué, respecta l'anonyme) *j'ai dit devant lui* que les habitants des soleils, des lactées et des planètes à anneaux, comme Saturne, sont amphibies, par effet de l'ouverture de la cloison du cœur et ont un *cinquième membre* commun aux deux sexes. J'ai expliqué divers usages de ce membre, par le moyen duquel un homme peut attendre de pied ferme et tuer d'un seul coup le plus terrible animal, même le grand tigre. J'ai fait connaître d'autres fonctions de ce membre qui sert de parachute tournoyant : moteur de grandes ailes postiches, échelle de corde, nageoire qui donne à l'homme la vélocité du poisson et mille autres propriétés dans la terre ou les eaux. J'ai expliqué pourquoi les habitants de notre globe sont privés de ce membre, et dans quel cas les générations futures pourront en être pourvues.

« C'est là-dessus que M.... a bâti sa fable d'un sixième sens, idée fort ridicule : car Marmontel et autres ont vainement cherché quel pourroit être l'usage d'un sixième sens, tandis qu'on détermine sans peine quels peuvent être la forme et l'usage du nouveau membre qui triplerait les produits de l'industrie, et qui serait l'ornement et la sauvegarde du corps humain, véritable avorton sans ce membre.

« J'invite M.... à ne plus m'attribuer ses idées et à parler avec réserve de ce qu'il ignore. « FOURRIER. »

Digitized by Google

Un article sur la *paix perpétuelle*, rêve renouvellé de l'abbé de Saint-Pierre, mais à qui les événements présents donnaient de l'importance et de la gravité, attira les regards de l'autorité et valut à son auteur de sévères observations. Les rédacteurs de la feuille furent mandés à la préfecture, et peu s'en fallut que le *Bulletin* ne fut supprimé. Il n'obtint grâce qu'à la condition de montrer plus de prudence à l'avenir. On peut donc être étonné que la biographie Michaud ait fait de cette aventure un titre de gloire pour Fourrier et l'ait présentée comme une occasion de fortune. Voici le passage :

« La plus grande partie de sa vie diurne s'écoula entre le comptoir et le livre à partie double. En 1827, il était encore chargé de la correspondance d'une maison américaine, située rue du Mail. Plus d'une fois pourtant il n'eût tenu qu'à lui de se faire une position, en 1803 surtout, lorsqu'il publia à Lyon, dans un journal dont Ballanche était imprimeur, un article sur la politique européenne, qui traçait le plan que Napoléon, alors premier consul, a constamment tendu à réaliser. Cet article fut à peine arrivé à Paris, que le gouvernement envoya l'ordre à Dubois, commissaire général de la police à Lyon, de s'informer quel en était l'auteur. M. Ballanche, mandé à la Préfecture, répondit que la signature Fourrier (il signait alors avec deux r,) n'était pas pseudonyme, et que celui qui avait écrit cet article était un jeune commis marchand de drap de la maison Bousquet : et il ajouta l'éloge du caractère plein d'honneur et des connaissances de Fourrier. M. Ballanche avertit Fourrier de l'attention que le gouvernement venait de donner à son article ; celui-ci s'y montra très-indifférent, et l'affaire en resta là.... »

Contrairement à l'avis de M. Parisot, l'auteur bienveillant de la notice donnée par la biographie Michaud, nous croyons qu'il est heureux pour Fourrier que l'affaire en soit *restée là*. Le premier consul n'aimait pas qu'on s'occupât si publiquement de la marche qu'il avait à suivre. Partager la Prusse, démembrer l'Autriche et se mesurer ensuite avec la Russie pouvait lui sourire. Etre maître seul de l'Europe, y établir la paix universelle à l'aide d'un gouvernement unique pouvait encore lui apparaître comme un rêve amusant et flatteur, mais le futur empereur ne devait pas être satisfait de voir présenter comme réalisables des projets qui, pour avoir traversé sa pensée, n'en avaient pas moins dûs

Digitized by Google

être rejetés comme des chimères, et que, dans tous les cas, il ne pouvait pas avouer.

Rédigé avec talent, vivement préoccupé de tout ce qui concernait la littérature, la science et les arts, appuyé par tout ce que notre ville possédait d'hommes intelligents, le *Bulletin de Lyon* tenait un rang élevé dans l'estime de ses lecteurs. Sa rédaction était sérieuse et digne, ses articles faisaient autorité, et dans ses comptes-rendus des ouvrages nouveaux, que l'auteur fût célèbre ou obscur, qu'il s'appelât Coulougnac ou Chateaubriand (1), le *Bulletin* distribuait avec courage et impartialité le blâme et la louange, et la postérité, si nous pouvons nous donner ce nom, a ratifié presque toujours les jugements qu'il a portés.

(1) Voir le *Bulletin* du 4 pluviose an XII.

A. VINGTRINIER.

(*La suite à un prochain numéro*).

Digitized by Google

DE L'HISTOIRE

DE LA

PHILOSOPHIE SCOLASTIQUE

ET DE SES RAPPORTS

AVEC LA QUESTION RELIGIEUSE.

Depuis que M. Cousin a remis en honneur l'histoire de la philosophie, les grands monuments et les grands docteurs de la scolastique ont été tirés de l'oubli où le dernier siècle les avait laissés. Un vague instinct a fait comprendre que ces cinq cents ans d'études et de discussions qui précèdent le Cartésianisme, ne peuvent être passés sous silence et comme rayés d'un trait de plume dans les annales de l'esprit humain. Des monographies sérieuses et savantes ont été publiées : Scot Erigène, Saint-Anselme, Hugues et Richard de Saint-Victor, Guillaume de Paris, Saint-Thomas, Henri de Gand, Gerson, les mystiques du XIVe et du XVe siècle sont devenus l'objet de travaux intéressants et approfondis (1). Mais, nous sera-t-il permis de le dire ? ces travaux, malgré le talent et les recherches de leurs auteurs, n'ont jeté sur le développement des idées au moyen-âge qu'une faible lumière. Et peut-être faut-il médiocrement s'en étonner. Comment saisir le sens vrai, la portée réelle d'une doctrine, si on ne la compare avec les systèmes qui l'ont précédée ou suivie ? Les hommes ne sont rien que dans la Société et par la Société ; c'est assez dire que l'on ne

(1) Voir les travaux de MM. Patru, Saisset, Jourdain, de Rémusat, Bach, Montet, etc., etc.

Digitized by Google

peut apprécier, bien plus, que l'on ne peut connaître l'œuvre d'un métaphysicien qu'en la rapportant à l'œuvre générale de la pensée humaine, pendant une période donnée. Les monographies, qui ont une valeur incontestable pour *vérifier* une loi historique, sont donc incapables de la faire *découvrir*; autant elles sont utiles et fécondes, lorsqu'elles viennent après une étude comparée des faits et des idées, autant elles sont impuissantes et stériles lorsqu'elles viennent avant. Elles ne savent pas même alors constater les principes essentiels qui se trouvent au fond d'un système, parce qu'elles manquent d'un *criterium* pour discerner ces principes. On n'observe bien que lorsqu'on a un point de vue pour observer.

Il est vrai qu'outre ces monographies nous avons des études beaucoup plus profondes et beaucoup plus utiles sur l'histoire de la scolastique : d'une part, la belle Préface que M. Cousin a insérée en tête de ses *Fragments inédits d'Abailard* ; d'autre part, l'ouvrage tout récent de M. Hauréau, un des plus remarquables, sans contredit, que l'Académie des sciences morales et politiques ait depuis longtemps honoré de ses suffrages.

Ces deux ouvrages, le premier surtout, sont d'une telle importance que, désormais, nous ne craignons pas de le dire, il sera impossible de tenter une histoire de la scolastique sans les étudier comme on étudie les monuments originaux eux-mêmes.

Cependant, il faut remarquer que M. Cousin n'a donné dans l'admirable Préface dont nous avons parlé qu'une histoire du XIIe siècle, et que la philosophie du XIIe siècle, malgré sa valeur, un peu exagérée peut-être, n'est que la préface de la vraie scolastique, celle qui se présente à nous avec ses deux maîtres illustres, Saint-Thomas et Duns Scot ; celle qui a régné, en se modifiant, jusqu'à la grande révolution que le XVIe siècle a commencée, que Descartes a organisée, et qui n'a dit son dernier mot que par Leibnitz.

Quant à M. Hauréau, il a bien embrassé, dans le cadre de son ouvrage, l'histoire entière de la scolastique; il a insisté avec raison sur les grands docteurs du XIIIe siècle; il ne s'est pas contenté, comme un des ses devanciers, M. Rousselot, de nous

Digitized by Google

donner une série de monographies, fort estimables d'ailleurs, sur les divers systèmes qui se sont succédés ; il a senti que l'histoire qui ne dévoile pas un progrès réel dans des idées qui partent de tel point pour arriver à tel autre, n'est pas une véritable histoire ; il a cherché sérieusement quel fut le résultat de ces longues et vives discussions qui ont tourmenté, cinq siècles durant, la pensée humaine. Mais, comme l'ont remarqué très-judicieusement MM. Simon et Saisset, la théorie nominaliste n'est pas seulement une erreur, c'est l'abdication de la métaphysique entre les mains d'un scepticisme qui n'ose s'avouer à lui-même. Or, M. Hauréau ne s'en cache pas, il est nominaliste : il ne voit dans la longue et ardente discussion des Thomistes et des Scotistes que la continuation de la lutte commencée entre G. de Champeaux et Roscelin ; la révolution philosophique du XVIe siècle, c'est tout simplement, à ses yeux, le dénoûment de cette lutte, par la victoire définitive du nominalisme. Cette idée, parfaitement claire et toujours présente dans le cours de l'ouvrage, lui donne une sorte d'unité et d'intérêt dramatique ; mais elle lui ôte, en grande partie du moins, son intérêt philosophique. Quoi ! se dit en lui-même le lecteur, tant de métaphysique, pendant des siècles, pour aboutir à la négation de toute métaphysique ! Si le monde marche et marche indépendamment de ces hautes spéculations de philosophie qui, suivant le nominalisme, l'agitent sans l'éclairer, qu'importe leur stérile histoire ? Il ne vaut guère la peine, on en conviendra, de pénétrer, dans leur sens intime, tant de doctrines oubliées, si ces doctrines ne peuvent contenir que des erreurs et si le problème éternellement agité par tous les esprits sérieux, grands ou petits, reste éternellement insoluble. Au point de vue du système préconisé par M. Hauréau, l'histoire perd fatalement sa signification, et l'étude de la scolastique, comme celle de toute philosophie, incapable de rien apprendre, est bonne tout au plus à désabuser l'esprit humain du sentiment de sa force et à le distraire de ses ennuis.

Nous pouvons donc affirmer que, jusqu'ici, non seulement on n'a pas fait l'histoire de la philosophie du moyen-âge, mais

Digitized by Google

qu'encore on ne s'est pas placé au point de vue d'où on pouvait la comprendre et la faire. Le véritable problème de la nature et de la portée de la scolastique, bien loin d'être résolu, n'a pas même été nettement posé; et c'est peut-être parce qu'on ne l'a pas posé et que, dès-lors, l'on s'est engagé au hasard dans l'étude des doctrines, que l'on a fouillé, sans grands résultats, la poussière des bibliothèques. Au milieu de tant de docteurs et de principes qui ont régné pendant cinq cents ans, lesquels choisir pour les soumettre à une longue analyse? où trouver un fil conducteur qui dirige la science dans le labyrinthe de tant d'idées, dont des milliers doivent être négligées, dont quelques autres, au contraire, ne sauraient être pesées avec trop de scrupule! Comment, en un mot, s'orienter dans ce monde intellectuel, si vaste, si obscur, si différent du nôtre, et dans lequel il ne faut omettre aucun élément essentiel, bien que l'on soit contraint de laisser de côté d'innombrables détails?

Là est la difficulté, difficulté contre laquelle on n'a pas assez lutté, parce que l'on ne pouvait en avoir au premier abord qu'une vague conscience, mais qui doit commencer, après tant de travaux, à être clairement comprise. Cette difficulté, si grande qu'elle soit, n'est peut-être pas insurmontable; et, en se plaçant au point de vue *d'un certain but* à poursuivre et *d'une certaine question* à résoudre, il nous semble que tous les faits se classent, que toutes les théories s'éclaircissent et que l'on peut démêler, entre tant d'idées, celles qui n'ont joué qu'un rôle insignifiant et celles qui, dominant toutes les autres, ont fait à l'esprit humain ses destinées.

Quel est donc *ce but* que nous devons poursuivre dans l'histoire de la philosophie au moyen-âge? Quel est le *problème* dont elle doit nous donner la solution?

Nous vivons, depuis plus de deux siècles, sur un préjugé également exploité par les partisans et par les adversaires du Christianisme. On suppose généralement que la renaissance a fait une scission complète avec le moyen-âge. L'âme du moyen-âge, répète-t-on, c'était le dogme catholique devant lequel s'inclinaient respectueusement ses plus illustres docteurs, jaloux

Digitized by Google

de faire céder la raison à la foi ; le principe caché qui fait mouvoir le monde depuis le XVIe siècle est tout différent : la raison émancipée a proclamé le libre examen, c'est-à-dire, s'est soustraite à l'influence du dogme traditionnel, et, dès-lors, l'humanité est entrée dans une phase toute nouvelle, ou plutôt dans une nouvelle vie, puisque la source première de ses idées, de ses sentiments, de ses actes a été radicalement changée. Cette appréciation historique se retrouve perpétuellement au fond des discussions, si vives et parfois si brillantes, qui se sont agitées depuis soixante ans entre les Chrétiens et les Incrédules. Seulement, les Incrédules, après avoir fait remarquer cette prétendue scission entre le moyen-âge et la renaissance, demandent, s'il est sage, s'il est même possible à l'humanité de reculer de douze générations, et de revenir aux langes dont elle s'est dépouillée depuis Luther. Ils soutiennent (non sans apparence de raison, et il est facile de constater que cet argument obtient toujours un succès d'instinct) que le XIXe siècle n'ira pas se suicider pour le bon plaisir de quelques amateurs de l'ogive et de la *Légende dorée* ; ils proclament que la pensée moderne, par cela seul qu'elle est la pensée moderne, doit l'emporter sur la pensée vieillie de la scolastique. Qu'on relise les ouvrages les plus populaires qui ont été publiés contre le catholicisme, ceux, par exemple, de MM. Guizot, Jouffroy, Michelet, Quinet, Auguste Comte, de Flotte, c'est toujours la même thèse, nous allions dire la même histoire, invoquée contre les dogmes traditionnels. On les déclare morts dans les esprits ; on leur creuse une tombe plus ou moins littéraire ; et dès-lors, il ne reste plus qu'à déclarer qu'il n'y a pas de revenants dans le monde des idées, et qu'ils ne ressusciteront pas.

A cela, qu'opposent les Croyants ? Ils ont eu la bonté d'âme d'adopter, comme un axiôme, le principe historique de leurs adversaires ; seulement, ils en tirent des conséquences diamétralement opposées. Oui, il n'est que trop vrai, — répondent-ils dans leurs brochures, dans leurs *Revues*, dans leurs *Bibliothèques*, qu'ils n'osent pas appeler, et pour cause, des encyclopédies, — oui, il n'est que trop vrai, depuis la Renaissance, date

Digitized by Google

funeste, la raison a voulu se passer de la foi. Les vagues et dangereuses tendances du XVIe siècle ont été réalisées dans l'ordre religieux par Luther, dans l'ordre philosophique par Descartes, dans l'ordre politique par la Révolution française ; et c'est ainsi que l'humanité et le Christianisme se sont de plus en plus profondément séparés. Mais ce divorce, qu'on invoque sans cesse contre nous et que nous reconnaissons, est-il un bien ou un mal? n'a-t-il pas été le signal d'un désordre profond qui s'est introduit dans la société et qui menace tous les jours de la dissoudre? En vain cherche-t-on, de théories en théories, de révolutions en révolutions, ce nouveau principe vital qui devait présider à l'organisation chimérique d'une humanité nouvelle ; nul docteur ne l'a encore trouvé ; de telle sorte qu'entre la religion du passé qui a cessé d'inspirer les consciences et la religion de l'avenir dont quelques esprits rêvent encore la ridicule paternité, on voit distinctement s'avancer l'heure où il n'y aura plus ni ordre, ni science, ni morale, c'est-à-dire où il n'y aura plus de société. Et quelle preuve plus éclatante à la fois et plus terrible de la nécessité de ce dogme catholique, dont on ne se sépare jamais que pour périr !

Nous le demandons à tous ceux qui ont suivi avec l'intérêt qu'ils méritent les travaux des apologistes contemporains, que contiennent-ils, sinon cette thèse arrangée de mille manières et ornée de temps à autre de quelques philippiques contre l'esprit humain et contre l'idée de progrès? Profonde, hardie, lumineuse jusqu'à travers ses erreurs dans de Maistre, rétrécie par d'emphatiques formules dans M. Donoso Cortès, développée avec une éloquence de rhétorique plus que de pensée dans M. de Montalembert, relevée par une vaste érudition dans Balmès, et par un vieux et magnifique reste du génie thomiste et guelfe dans le père Ventura, mêlée à quelque science et à beaucoup de passion dans M. Roux-Lavergne, cette théorie historique a tellement été enseignée, prêchée, ressassée, qu'elle est tombée dans le domaine des lieux-communs les plus vulgaires. On la trouve aujourd'hui jusque dans les entrefilets de MM. Veuillot et du Lac, jusque dans les pamphlets de ce *Platon-Polichinelle*

Digitized by Google

qui a si bien su mériter la dernière partie du nom qu'il s'est donné et si peu la première.

Il est donc incontestable que cette formule : « *la Société se meurt depuis la Renaissance* » a fait le fond de presque toutes les publications catholiques, comme cette autre formule : « *depuis la Renaissance, le dogme religieux est mort* » a été le mot d'ordre répété à plaisir dans presque toutes les publications anti-catholiques. Oui, l'on pourrait réduire au court dialogue suivant toute la discussion religieuse de notre siècle:—L'humanité ne vit plus du Christianisme. — Tant pis pour l'humanité. — Elle fait pourtant tous les jours de nouveaux progrès. — Oui, de nouveaux progrès dans la décadence, de nouveaux progrès vers la mort !

Or, si la discussion qui tourmente toutes les âmes peut se ramener à ces termes, il est facile de voir combien l'état de la question serait changé dans l'hypothèse où des investigations historiques consciencieuses confirmeraient ce soupçon de M. Ozanam « qu'il y a peut-être entre le moyen-âge et la Renaissance une moindre rupture qu'on ne pense (1). »

Que si, de plus, on arrivait à démontrer par des faits que le principe chrétien, au lieu d'avoir été vaincu au XVIe siècle, a vu se réaliser, à cette époque, un de ses plus beaux triomphes et a pénétré dans les âmes et dans la science plus qu'il ne l'avait fait jamais, que deviendraient les objections des rationalistes exclusifs et ce lieu commun de l'incrédulité : la foi est l'ennemie irréconciliable du progrès ? Que deviendraient aussi, de leur côté, les déclamations des petits disciples du grand de Maistre, contre cette pensée moderne qu'ils accablent de toutes les malédictions et de toutes les prophéties de malheur, pour la contraindre à se suicider ? Que deviendraient toutes ces fureurs contre la raison et contre ceux qui ont l'impiété de s'en servir, toutes ces rages de calomnies contre le présent et de défiances contre l'avenir, dont un journal, soi-disant religieux, s'est fait

(1) Voir, dans le *Correspondant*, les belles et intéressantes études de M. Ozanam sur *les poètes franciscains*.

Digitized by Google

l'écho, et qu'a cherché vainement à calmer la voix du vénérable archevêque de Paris?

Qu'on y réfléchisse! Si l'histoire, telle qu'on nous la présente de part et d'autre, est vraie, il faut logiquement que la thèse rationaliste aboutisse à toutes les excentricités des ouvrages polémiques de M. Michelet, et la thèse chrétienne, à toutes les démences de ce livre odieux qu'on appelle: *Les libres Penseurs*. Cela seul nous conduirait déjà à penser que cette prétendue histoire, qu'on nous raconte sur tous les tons, pourrait bien n'être qu'un roman, ou du moins qu'elle renferme de profondes inexactitudes. Oui, en présence de ces luttes furieuses et sans dénouement possible, on est en droit de présumer que le terrain de la discussion a été mal choisi. Quand un problème reçoit deux solutions qui ne sauraient légitimement triompher l'une de l'autre, et qui conduisent toutes les deux à des folies, condamnées par tous les esprits tempérants et raisonnables, c'est que le problème a été mal posé, c'est que le principe d'où partent à l'envi les deux écoles irréconciliables est essentiellement faux ou inexactement interprété.

A ce point de vue, il est facile d'assigner à l'étude de la scolastique un but capital, et d'avoir, dès lors, dans ce but lui-même, un moyen de classer les systèmes qu'elle a produits et d'apprécier l'influence relative des idées innombrables qu'elle a élaborées.

C'est, en définitive, le mouvement philosophique d'une époque qui, depuis le triomphe du christianisme sur le monde païen, explique, en le déterminant, le mouvement scientifique, le mouvement politique, le mouvement industriel, ou, en un mot, le mouvement social qui la caractérise. Que résulte-t-il de là? Il en résulte que, si nous voulons nous rendre compte du préjugé historique que nous venons de constater, si nous voulons savoir si la pensée du moyen-âge et la pensée contemporaine vivent de deux vies, c'est-à-dire de deux religions différentes, ou, au contraire, se meuvent sous l'influence du même principe; en un mot, si nous voulons connaître quelle est, dans sa nature intime, le rapport qui existe entre la Renaissance et les siècles qui la pré-

Digitized by Google

cèdent, c'est dans l'étude de la scolastique qu'il faut chercher la solution de ce problème qui n'est autre chose, nous l'avons vu, que le problème religieux lui-même posé sur son véritable terrain.

L'histoire de la scolastique prend dès lors, avec une souveraine importance, une signification très précise, et l'on comprend comment elle doit procéder pour se constituer. De même que dans la pensée humaine, il y a une science qui détermine et caractérise toutes les sciences, à savoir la philosophie, de même dans la philosophie, il y a une idée capitale et première qui est la clef de toutes les autres ; nous voulons parler de l'idée d'*Etre* ou la *Substance*. L'*Etre* ou la *Substance* ne sont pas conçus sous la même notion, aux différentes époques de l'histoire. Entre le système d'Aristote qui voit dans toute substance un composé de matière et de forme et qui fait découler de ce principe toute une métaphysique et même toute une astronomie, et le système de Leibnitz qui voit en elle une force pure, une activité simple et impénétrable, une *monade*, il y a une différence radicale et qui explique, partiellement du moins, toutes les différences que présentent la pensée antique et la pensée moderne. Une histoire exacte de l'idée d'Être ou de l'ontologie serait donc une véritable histoire de l'esprit humain.

De là, une conséquence importante, relativement à l'étude de la philosophie scolastique. Il est impossible sans doute d'étudier, dans toutes leurs parties, les théories si multiples et si compliquées qui ont paru depuis le XIe siècle jusqu'à la Renaissance. Quant à l'étude isolée des différents systèmes, examinés à part de leurs antécédents et de leurs résultats, nous avons déjà dit qu'elle est parfaitement stérile. Mais si l'on ne peut pas sonder toutes les doctrines du moyen-âge et si l'on ne doit pas les prendre une à une isolément, on peut et l'on doit, ce nous semble, suivre, dans ses développements à travers le moyen-âge, la notion d'*Etre* ou de *Substance* et l'on doit la suivre dans l'intention de résoudre les trois questions suivantes :

1° Les divers systèmes ontologiques qui se succèdent forment-ils une série régulière, une *progression* philosophique, de telle

Digitized by Google

sorte que le premier explique le second et le second le troisième, les doctrines nouvelles comprenant celles qui précèdent et les enrichissant d'éléments nouveaux ?

2° Cette série régulière, sans laquelle le moyen-âge ne constituerait pas une époque philosophique, s'arrête-t-elle, par une rupture soudaine, au XVIe siècle ? ou, au contraire, se continue-t-elle par la Renaissance ? De telle sorte que Jordano Bruno, Descartes, Leibnitz, tout en étant des novateurs comme l'avaient été Albert-le-Grand, Saint-Thomas, Duns Scot, Ockam doivent cependant être considérés comme les fils légitimes de la scolastique ?

3° S'il y a une série ininterrompue de doctrines régulièrement, progressivement enchaînées, de Gerbert et de Saint-Anselme à Leibnitz, quelle est la loi de cette série, c'est-à-dire quelle est la force, quel est le motif qui a conduit l'esprit humain, par une suite admirable de systèmes ontologiques, de son point de départ au XIe siècle à son point d'arrivée au XVIIe, point d'arrivée qui, dès lors, ne serait lui-même qu'une glorieuse étape sur cette longue route d'innovations que la pensée humaine parcourt depuis dix-huit cents ans ? Cette force ne serait-elle pas, d'après les faits impartialement constatés, ce christianisme dans lequel on s'obstine, de part et d'autre, à ne voir qu'un principe d'immobilité ? Ce motif ne serait-il pas la nécessité, entrevue à chaque époque, de sauvegarder contre une doctrine trop étroite et de faire descendre de plus en plus dans une science devenue de plus en plus complète, le dogme traditionnel : nécessité heureuse qui, arrachant sans cesse l'esprit humain à la donnée ontologique précédemment adoptée et insuffisante, le contraignait d'aller en avant, toujours en avant, sans s'arrêter jamais !

On comprend sans doute, quelle serait la portée religieuse et sociale de la solution, quelle qu'elle fût, de ce triple problème. Résolu positivement, il ôterait à la philosophie incrédule son grand argument, le seul, si nous apprécions bien la disposition des esprits, qui puisse exercer sur eux une action décisive. Et croit-on que ce serait là un mince résultat ?

On parle sans cesse aujourd'hui, dans un certain monde qui

Digitized by Google

tenait hier un langage bien différent, de la nécessité de restaurer les croyances religieuses. Nous estimons, nous, qu'elles ont besoin de restauration beaucoup moins qu'on ne le suppose; nous croyons que ce sont elles qui, principe caché des nobles et saintes aspirations de notre âge tant calomnié, poussent encore le genre humain à ses destinées. Mais enfin, c'est aussi notre conviction profonde et réfléchie que, si le christianisme vit aujourd'hui plus que jamais dans les âmes et dans le peuple de France, il a besoin de faire cependant, pour adoucir les épreuves sociales, de nouveaux et rapides progrès. Oui, développez, ce n'est pas nous qui nous y opposerons jamais, développez sa légitime influence qui n'a pas baissé, mais qui peut encore grandir; elle ne saurait trop intimément pénétrer les esprits, les cœurs, les institutions! Fortifiez, éclairez par des considérations capables de toucher les âmes, celles qui s'inclinent devant le dogme, et augmentez-en le nombre! Plus le XIXe siècle sera chrétien, plus il accomplira largement et pacifiquement sa tâche. Mais, en vérité, est-ce un si bon moyen de le ramener à la foi, que de jeter l'anathème à sa raison? Est-ce une démonstration bien rigoureuse ou même bien habile que celle qui suppose que le genre humain, au lieu de s'approcher sans cesse de son idéal, livré en proie, depuis trois cents ans, à toutes les décadences, à toutes les sottises, à tous les vices, doit vouer au mépris l'idée de progrès, pour se donner le plaisir de se méconnaître dans ses plus glorieuses conquêtes? Non, qu'on ne l'espère pas, une époque ne se nie pas elle-même; la pensée moderne aimerait mieux périr que d'abdiquer entre les mains de ceux qui l'insultent. On a tenté en vain de lui persuader un renoncement impossible à ses découvertes et à sa liberté; on n'a fait que l'exaspérer. Qu'on laisse donc de côté, enfin, un système apologétique qui a détourné de la foi tant d'âmes, tant de précieuses âmes qui ne demandaient qu'à y venir. Ce n'est point par des légendes remises en honneur, ce n'est point par des histoires de sainte Elisabeth de Hongrie, faites sans critique et sans goût, ce n'est point par des réimpressions d'un commentateur, à moitié cartésien, de saint Thomas, ce n'est point par des réhabilitations paradoxales

Digitized by Google

des mémoires les plus justement flétries et des institutions les plus légitimement exécrées ; ce n'est point, en un mot, par des admirations béates des œuvres quelconques du moyen-âge, mêlées à d'absurdes diatribes contre la Renaissance et contre les temps modernes, qu'on arrivera à développer la foi religieuse. Il ne s'agit pas de se prosterner devant le moyen-âge, il s'agit de le comprendre. Ah ! s'il était vrai, s'il était démontré, par une analyse historique des diverses doctrines ontologiques qui se sont succédées à cette époque de transitions, que ces doctrines se lient, par un rapport intime, aux doctrines de la Renaissance ; s'il était démontré que, dans celles-ci comme dans celles-là,— plus même que dans celles-là,— on retrouve comme principe, non pas toujours avoué, mais toujours réel, le dogme chrétien ; s'il était démontré qu'à l'origine de cette pensée, c'est-à-dire de cette civilisation moderne dont nous sommes si fiers, il y a le catholicisme, quel progrès n'aurait pas fait la question religieuse ? Et combien de nobles intelligences, aujourd'hui hostiles à des principes qui leur paraissent des germes d'immobilité et de mort ne lui porteraient pas dès demain leur adhésion, si elles y voyaient la source divine de toutes les grandeurs, de toutes les conquêtes humaines ?

L'étude de la scolastique, ou, pour parler plus exactement, l'histoire de la notion d'*Etre* ou de *Substance* à travers les doctrines du moyen-âge, a donc un grand secret à nous livrer : elle peut fournir à la discussion religieuse qui est, et sera toujours la discussion capitale, un nouveau terrain. Elle peut ramener les âmes égarées par le scepticisme théologique à une appréciation plus exacte du présent et les intelligences dévoyées par l'incrédulité rationaliste à une plus saine estime des dogmes éternels du catholicisme. En d'autres termes, elle peut rapprocher les esprits d'une solution qui concilie autant que possible les écoles ennemies, en conciliant les légitimes besoins de la pensée humaine.

Et ce n'est pas tout : c'est précisément, nous l'avons déjà reconnu, en se proposant ce but et en rendant ces services signalés, qu'elle devient elle-même capable de se constituer. Du haut de la question religieuse, telle que nous l'avons interprètée, les systè-

Digitized by Google

mes se coordonnent, se classent, apparaissent avec leur importance relative et montrent leur secrète intimité, en montrant les éléments nouveaux qu'ils ont ajoutés à la conception antérieure de l'*Etre* ou de la *Substance*. Dès lors, l'observateur qui ne savait où se prendre parmi tant de théories, trouve dans cette question elle-même un fil conducteur : il a un motif pour choisir telle idée qu'il examine sous tous ses aspects, à l'exclusion de mille autres qu'il a le droit de négliger : en un mot, il y a *un point de vue* pour apprécier, dans son ensemble comme dans ses détails, l'immense tableau qui se déroule à ses yeux.

FRÉDÉRIC MORIN.

Digitized by Google

Poètes contemporains.

A. BRISEUX.

Primel et Nola (1). — *Marie.* — *Les Bretons.* — *Les Ternaires.*

Parmi les poètes de ce temps qui resteront, M. Brizeux aura sa place à part et bien marquée. C'est un talent qui ne relève que de lui-même ; il ne marche à la suite de personne, et il demeure seul et maître dans le genre qu'il s'est approprié. Comme poète rustique, nul n'a essayé de le suivre dans sa voie de simplicité franche, de couleur naïve et sans détails romanesques; comme Breton, après la multitude d'écrits en vers et en prose sur cette riche terre de l'Armorique dont *Marie* a donné le signal, M. Brizeux est encore dans son originalité et par excellence le poète de la Bretagne. Il a recueilli et arrêté dans ses tableaux, ou plutôt dans ses bas-reliefs gravés d'un trait pur, net, incisif, tout ce qui est du domaine de l'art dans les mœurs et les traditions bretonnes, tout ce que la poésie peut conserver ; ce qu'il a négligé et laissé à des plumes moins essentiellement poétiques que la sienne, ce n'est plus que l'archéologie ou le roman.

Ces élégies charmantes qui forment le volume de *Marie*, publié il y a vingt ans et maintes fois réimprimé, sont dans toutes les mémoires. C'est un de ces livres heureux qui ont eu le privilége réservé seulement à deux ou trois maîtres, de franchir le cercle des poètes et des gens de lettres pour obtenir la douce

(1) Paris, chez Garnier frères, libraires, 10, rue Richelieu; 215 Palais-National. 1852.

Digitized by Google

popularité des lectures de famille et des chastes rêveries de jeune femme. Voilà une fortune rare pour une œuvre de franche poésie ; M. Brizeux la doit, autant qu'au talent, à l'exquise pureté morale qui fait de ce livre une offrande permise aux plus virginales imaginations. A part Lamartine et quelques pièces de Victor Hugo, les vers en France ne pénètrent guère dans certains intérieurs honorables et réguliers qu'à la condition d'être à la fois honnêtes comme sentiment et absolument nuls comme imagination et style. Le critique le plus compétent en matière de poésie, M. Sainte-Beuve, écrivait il y a quelques jours à propos du public en général : « En France ce n'est que par le sentiment et la passion dramatique, et aussi par un coin d'esprit qu'on y mêle, que le public peut accepter, j'ai presque dit peut pardonner la poésie ; à l'état pur, elle n'existe guère que pour les poètes entr'eux. » Le volume de *Marie* existe non seulement pour les poètes mais pour le public, y compris la portion la plus rétive à la vraie poésie.

Si aimé que soit ce recueil, l'œuvre la plus magistrale et la plus personnelle de Brizeux, c'est son poème : *Les Bretons* ; ce livre surtout le classera à la belle et noble place que lui doit l'histoire littéraire. C'était, nos habitudes poétiques étant données, l'œuvre la plus difficile peut-être qui eût été essayée en France par un poète. Peindre des mœurs rustiques sans trivialité comme sans afféterie ; mettre en scène de vrais paysans, sans les appeler ni Tircis ni Jacquot ; être dans la réalité, dans une réalité inculte et parfois grossière, sans sortir des conditions du style, le problème, avec nos traditions classiques, paraissait insoluble. Le sujet des *Bretons* c'est, au milieu du développement d'une action très-simple, le tableau des mœurs, des croyances, de la vie de tous les jours des paysans de l'Armorique. C'est non seulement le labourage, la pêche, la navigation, les légendes, mais le jour de foire, la cuisine, le cabaret. Pour échapper à la trivialité, le poète décidé à être vrai, avait, il faut le dire, une grande ressource dans la nature même de ses héros. Le paysan breton est resté primitif, inculte, sauvage si l'on veut, mais il est noble comme tout ce qui est primitif. Chez les popu-

Digitized by Google

lations qui ont suivi le mouvement des temps, l'ignoble cotoie le raffiné ; il y a réellement, par les habitudes, de *basses classes*. Il n'y a rien de bas dans la vie primitive ; Achille peut dépecer lui-même ses viandes, il n'aura jamais l'allure d'un garçon boucher. Pour mettre de la distinction et du style dans les mœurs barbares, il n'est pas besoin de faire du roman. En Bretagne, comme le dit M. Brizeux lui-même dans une de ses préfaces, la poésie est partout sans que le roman soit nulle part.

Les Bretons ne sont donc pas un roman; c'est un poème dont les héros sont des paysans, des paysans très-réels, avec leurs noms, leurs costumes, leurs travaux et leurs mœurs de tous les jours, et cependant c'est un poème qui appartient pleinement au genre épique. Ce n'est pas l'épopée militaire, religieuse, c'est l'épopée rustique ; c'est bien là, dans une donnée particulière, le ton, le style, le mouvement de l'épopée. Les bergers de Virgile, ceux de Théocrite, même, sont déjà trop des bergers d'académie, ils ne nous rendent pas le côté primitif des mœurs rustiques. Les paysans bretons pris au naturel tiennent plus des mœurs d'Homère que des conventions pastorales. Les guerres de Vendée en ont montré le côté héroïque. Sans efforts, sans système, et probablement sans y songer, M. Brizeux, par sa manière de raconter et de peindre, se rattache à cette forme simple, brève et nette des tableaux homériques. Son épisode *des Lutteurs*, un des chefs-d'œuvre de notre école moderne, nous reporte en pleine poésie grecque. La phrase poétique de M. Brizeux est courte, plus pittoresque que musicale, et par là mieux appropriée au récit, à la forme épique, que celle de la plupart de nos poètes. La concision du tour et la franchise des arêtes lui donne souvent le relief de la sculpture. *Les Bretons* abondent en fragments dignes de la poésie antique. Nous ne résistons pas au plaisir de citer un passage, non comme plus saillant, mais comme adapté à l'espace dont nous disposons :

L'été, lorsque du ciel tombe enfin la nuit fraiche,
Les bestiaux tout le jour retenus dans la crèche,
Vont errer librement au pied des verts côteaux ;
Ils suivent pas à pas les longs détours des eaux,

Digitized by Google

S'étendent sur les prés, où, dans la vapeur brune,
Gémissent bruyamment aux rayons de la lune.
Alors, de sa tanière attiré par leurs voix,
Les yeux en feu, le loup comme un trait sort du bois,
Tue un jeune poulain, étrangle une génisse;
Mais, avant que sur eux l'animal ne bondisse,
Souvent tout le troupeau se rassemble, et les bœufs,
Les cornes en avant, se placent devant eux ;
Le loup rôde à l'entour, ouvrant sa gueule ardente
Et hurlant, il se jette à leur gorge pendante;
Mais il voit de partout les fronts noirs se baisser
Et des cornes toujours prêtes à le percer.
Enfin, lâchant sa proie, il fuit, lorsqu'une balle
L'atteint, et les bergers, en marche triomphale,
De hameaux en hameaux promènent son corps mort :
Tel le loup qu'on voyait ce jour-là dans Coat-Lorh.
O landes! ô forêts, pierres sombres et hautes,
Bois qui couvrez nos champs, mers qui battez nos côtes,
Villages où les morts errent avec les vents,
Bretagne, d'où te vient l'amour de tes enfants?
Des villes d'Italie où j'osai, jeune et svelte,
Parmi ces hommes bruns montrer l'œil bleu d'un celte,
J'arrivais, plein des feux de leur volcan sacré,
Mûri par leur soleil, de leurs arts enivré ;
Mais dès que je sentis, ô ma terre natale,
L'odeur qui des genêts et des plantes s'exhale ;
Lorsque je vis le flux, le reflux de la mer,
Et les tristes sapins se balancer dans l'air,
Adieu les orangers, les marbres de Carrare,
Mon instinct l'emporta, je redevins barbare,
Et j'oubliai les noms des antiques héros,
Pour chanter les combats des loups et des taureaux.
Au-dessus de Ker-Barz, dans la prairie immense,
Qui, courant vers l'Izôle, au grand chemin commence,
Le loup entra la nuit, et, son coup achevé,
Partit, repu de chair et de sang abreuvé ;
Un taureau (pour le frère et l'ami qu'il regrette,
Quel homme ferait mieux que n'a fait cette bête).
A l'instant où le monstre à travers les palus

Digitized by Google

S'échappait, et d'un bond franchissait le talus,
Le taureau, survenant à la fatale borne,
Dans le ventre du loup plongea sa double corne,
Et là, durant deux jours, au-dessus du fossé,
Comme au bout d'une fourche il le retint fixé !
Et les chevaux, les bœufs, les vaches, les cavales
S'attroupaient pêle-mêle, et tous par intervalles
Du côté des maisons galoppaient pesamment,
Et poussaient à la fois un long mugissement ;
Le village accourut : sur sa noble conquête
L'immobile taureau tenait encore sa tête,
Mais il s'était usé par un si rude effort,
Il releva son front et puis il tomba mort.
A ce récit des cris de joie et de colère
En l'honneur du taureau retentirent dans l'aire ;
Quelques-uns de plaisir secouaient leurs cheveux,
Où, comme pour lutter, tendaient leurs bras nerveux.

Les œuvres d'art, qui ne valent que par le côté dramatique, passent avec les formes de la sensibilité d'une époque. Les attendrissements sont capricieux. A part un très-petit nombre de sentiments éternels et qui n'ont pas varié d'Homère jusqu'à nous, les causes de nos mélancolies tiennent un peu de la mode du jour. Le style et la pensée, plus que l'émotion, font vivre la poésie : *les Bretons* vivront par le mérite du style, par la simplicité des sentiments, et aussi par leur valeur comme histoire ; quelque jour, on ira dans ces vers chercher l'Armorique du présent et du passé, de même que l'on cherche aujourd'hui les anciens peuples dans leurs poètes, leurs seuls, ou du moins leurs plus fidèles historiens.

Les Ternaires représentent la partie purement lyrique de l'œuvre de M. Brizeux. Dans ces pièces, comme dans les récits, nous sommes frappés par un sentiment moral simple et mâle qui nous rappelle la sagesse antique. Le ton didactique s'y mêle souvent et naturellement à l'élégie et à la chanson.

Le dernier recueil du poète breton, *Primel et Nola*, nommé ainsi de la pièce principale, est formé de courts poèmes et de morceaux lyriques. *Lina*, *le vieux Rob*, *les hêtres de Lo-Thea*

Digitized by Google

sont, comme *Primel*, de courts récits, des scènes rendues avec cette gracieuse simplicité, ce pittoresque net et concis que nous avons signalé dans *les Bretons*. Là, comme dans toutes les œuvres de M. Brizeux, l'exquise pureté du sentiment et de l'expression, la dignité de la pensée s'allient à la fermeté, à la distinction du style. La langue qu'il parle est du meilleur aloi. Quoique pas un poète de notre temps ne cisèle avec plus de soin son vers, il reste naturel, et l'art n'y engendre point la sécheresse. En nommant quelque part :

> Un vers franc imprégné d'une senteur sauvage,

M. Brizeux a défini sa propre forme poétique. Nous n'essayons pas de déflorer par l'analyse *Primel et Nola* et les autres poèmes du recueil, il vaut mieux y renvoyer nos lecteurs, et transcrire dans son entier une pièce plus courte.

LA MORT DU BOUVREUIL.

Les premiers souvenirs de bonheur et de peine,
Par instant on les perd, mais un rien les ramène,
Le fusil d'un chasseur, un coup parti du bois
Viennent de réveiller mes remords d'autrefois;
L'aube sur l'herbe tendre avait semé ses perles
Et je courais les prés à la piste des merles,
Ecolier en vacance ; et l'air frais du matin,
L'espoir de rapporter un glorieux butin,
Ce bonheur d'être loin des livres et des thèmes
Enivraient mes quinze ans tout enivrés d'eux-mêmes.
Tel j'allais par les prés. Or, un joyeux bouvreuil,
Son poitrail rouge au vent, son bec ouvert, et l'œil
En feu, jetait au ciel sa chanson matinale,
Hélas ! qu'interrompit soudain l'arme brutale
Quand le plomb l'atteignit tout sautillant et vif,
De son gosier saignant un petit cri plaintif
Sortit, quelque duvet vola de sa poitrine,
Puis, fermant ses yeux clairs, quittant la branche fine

Digitized by Google

Dans les touffes de buis de son meurtre souillés,
Lui, si content de vivre, il mourut à mes pieds.
Ah ! d'un bon mouvement qui passe sur notre âme
Pourquoi rougir ? la honte est au railleur qui blâme.
Oui, sur ce chanteur mort pour mon plaisir d'enfant,
Mon cœur, à moi chanteur, s'attendrit bien souvent.
Frère ailé, sur ton corps je versai quelques larmes.
Pensif et m'accusant, je déposai mes armes.
Ton sang n'est point perdu. Nul ne m'a vu depuis
Rougir l'herbe des prés et profaner les buis.
J'eus pitié des oiseaux et j'ai pitié des hommes.
Pauvret, tu m'as fait doux au dur siècle où nous sommes.

Le succès de *Primel et Nola*, déjà fait parmi les poètes, s'étendra-t-il dans le public devenu si peu perméable à la vraie poésie. Nous l'espérons, si les plus estimables qualités morales peuvent venir en aide à une belle œuvre d'imagination. Dans notre temps de dévergondage et de mercantilisme littéraire, M. Briseux a respecté sa plume jusqu'au scrupule. Il a eu le courage de n'être qu'un poète à une époque où les poètes n'arrivent au succès que par des voies étrangères à la poésie. Si l'Académie, qui vient d'élire enfin M. Alfred de Musset, consent de nouveau à ouvrir ses portes à la poésie pour elle-même, M. Briseux nous paraît un candidat tout désigné. L'Académie a beaucoup à réparer vis-à-vis de la poésie ; elle a laissé pénétrer, il est vrai, nos plus éminents poètes modernes, mais en leur donnant bien clairement à entendre qu'elle ne leur pardonnait leur poésie que parce qu'elle voulait l'oublier. Il n'est pas prouvé pour nous, par exemple, que l'Académie se doute qu'elle possède dans M. Sainte-Beuve, avec le plus éminent critique de notre littérature, un de nos poètes les plus nourris de sentiment, d'études du cœur, un des plus savants dans la forme poétique. Le bon accueil et toutes les politesses de bienvenue sont réservées dans le sanctuaire des lettres pour les candidats de la chaire universitaire, de la tribune politique ou du vaudeville. Un cortége de lourdes remontrances attend les poètes sur le seuil. Quand l'auteur d'*Eloa* et de tant d'autres déli-

Digitized by Google

cieux poèmes fut enfin admis, nous nous rappelons encore l'étrange réception que lui fit l'organe de l'Académie, membre éminent, il est vrai, homme politique, homme du monde, mais sans œuvres littéraires. Ce fut une critique amère jusqu'à l'impolitesse de tous les écrits en prose dus à cette plume si noble, si fine, si pure, si distinguée qui nous a donné *Chatterton*, *Stello*, *Servitude et grandeur militaire*. Quant à ses vers, on les tint pour non avenus; personne ne se fût douté qu'il s'agissait de l'écrivain qui, le premier en date avec Lamartine et Victor Hugo, a créé la poésie moderne. Nous admettons tout à fait la tradition qui fait des académiciens à titre de grand seigneur; mais autrefois ce titre obligeait dans l'Académie à une courtoisie plus parfaite encore vis-à-vis des académiciens littéraires. La qualité de gentilhomme de M. Alfred de Vigny ne suffisait pas pour dispenser de cette courtoisie le noble orateur qui lui répondait. Certes, pour qu'un homme aussi éminent et d'aussi grand monde que M. le comte Molé fut à l'Académie si rude, si dédaigneux, si injuste, il fallait bien qu'il fût autorisé par quelque circonstance grave. Sa justification, la voici : il avait devant lui un homme qui n'avait été ni ministre, ni député, ni professeur, ni journaliste, ni diplomate, ni courtisan, il avait devant lui, en pleine Académie, un poète! un homme qui tenait, avant tout et par-dessus tout, même dans le fauteuil de l'Institut, à n'être qu'un poète. M. Briseux n'est qu'un poète; il n'a écrit que quatre volumes de vers et pas une page de prose, pas même une tragédie. Sera-t-il de l'Académie? Depuis la dernière élection, nous osons l'espérer.

Victor DE LAPRADE.

Digitized by Google

INFLUENCE DE LA LITTÉRATURE,

DE 1830 A 1850,

SUR

L'ESPRIT PUBLIC ET LES MŒURS (1).

Il est d'une incontestable vérité que les lettres, quelque forme qu'elles affectent d'ailleurs, agissent puissamment sur l'esprit public et les mœurs d'un pays, nous n'avons pas besoin de démontrer une thèse si évidente. On a imputé assez souvent à d'illustres écrivains l'honneur ou la honte de grandes révolutions politiques ou morales, dont le germe se trouvait jeté dans leurs livres, pour que nous sachions quel formidable levier ce peut être qu'une plume tenue par la main d'un homme audacieux et pervers, ou bien servant la pensée d'un esprit honnête et religieux. Le XVIIIe siècle tout entier ne se montre-t-il pas à nous comme enchaîné sous le charme fatal du rire impie de Voltaire, et guidé vers des rivages inconnus par la voix trompeuse de J.-J. Rousseau ? L'imprimerie a rapproché les distances, et ce qu'un écrivain qui domine la foule dit à ses compatriotes, il le dit aujourd'hui à une considérable portion de l'humanité. Breuvage salutaire ou poison, sa coupe verse à une foule immense la vie ou la mort.

(1) C'est le titre d'un volume in-8, couronné le 25 septembre 1851, par l'Académie de Châlons-sur-Marne, et que vient de publier M. Menche de Loisne, secrétaire-général de la police, à Lyon.

Digitized by Google

Il y a maintenant dans le monde une redoutable phalange de livres pernicieux et immoraux, où tout est mis en doute, nié et flétri, la foi en Dieu, l'honneur, la probité, la pudeur, ce qui élève enfin et glorifie les nations. Grâce au langage enchanteur et persuasif de quelques hommes, à la fascination de leur talent, les générations naissantes trouvent inévitablement sous la main de quoi se corrompre l'esprit et se gâter le cœur, et, comme le penchant naturel et la curiosité nous inclinent au mal beaucoup plus vite qu'au bien, celui-là est trop heureux qui a pu se défendre de toucher à des fruits empestés. Les années ajoutent au tribut déjà énorme des années leurs devancières, et il serait malaisé de dire jusqu'où n'étendra pas ses ravages ce torrent de honteuses peintures, de désolantes doctrines.

Notre siècle l'a grossi encore de flots bruyants et impurs, et, à ne prendre que ces vingt dernières années, comme l'a fait M. Menche de Loisne, on ne peut qu'être affligé de voir ce qu'elles ont apporté de nouvelles causes de désastres.

La révolution de 1830 rompit les digues, et laissa librement s'épancher un débordement qui menaçait déjà, sur la fin du règne de Charles X. Le libéralisme de la Restauration s'était fait un renfort de tous les mauvais livres d'autrefois, et c'était le beau temps des pamphlets de Courier, des chansons de Béranger, de l'*Histoire de la Révolution*, par M. Thiers. On ne se bornait pas à attaquer le trône ; on s'en prenait violemment à l'autel et surtout aux Jésuites, en attendant l'heure où de plus âpres à la lutte, successeurs très-logiques de ceux qui avaient ouvert le chemin, parleraient de renverser la propriété et la famille. Ce qu'on décorait du nom de progrès, les vieilles folies des siècles écoulés, était remis en crédit, et il sortit, du journal le *Globe*, un apostolat savant et passionné, qui devait en finir avec le Christianisme et le cortége de ses institutions. C'est toujours par la porte du Christianisme que les novateurs montent à l'assaut de la société, parce que c'est lui aussi qui fait le plus obstacle aux passions, et qu'on n'est pas bien sûr d'entraîner dans les guerres contre la paix du monde, dans les projets de bouleversements ceux qui écoutent encore la voix de l'Église. Les révolutions aux-

Digitized by Google

quelles nous assistons, sont beaucoup plus des révolutions religieuses que des révolutions politiques. Ce qui passionnait les journaux les plus véhéments, la veille même du 2 décembre 1851, ce qui remplissait leurs colonnes, c'étaient les déclamations contre le Pape. On rencontrait dans la *Presse*, dans le *National*, dans le *Siècle*, réchauffées suivant le degré de science et d'esprit des aggresseurs, les platitudes que *le Peuple* avait ainsi présentées, en quelques mots, le 30 avril 1849 :

« Tout catholique est l'ennemi de la démocratie, de la république, de la philosophie ; l'ennemi du progrès dans la société, dans la politique, et surtout dans la société. Les catholiques voudraient perpétuer l'inégalité, le capital, l'autorité, l'idolâtrie. Point de transaction possible entre nous. Oui, le front du dernier pape recevra du catholicisme le stygmate d'infamie, et le fer brûlant de l'opinion publique inscrira sur son front : *Jésuite.* »

En face de pareils monstres, il ne reste certainement à la foule qu'à hurler le cri de la populace romaine sous les Césars : *Christianos ad leonem !*

Le journalisme a été surtout le servile écho de certains chrétiens révolutionnaires, parmi lesquels nous voyons figurer un prêtre qui fit battre jadis tant de cœurs catholiques, M. l'abbé de La Mennais, et avec lui M. Pierre Leroux, puis MM. Michelet et Quinet. C'est par eux que M. Menche ouvre son livre, et ces écrivains sont le sujet d'un chapitre où il qualifie très-bien leurs déplorables systèmes. Après avoir brisé avec Rome, l'auteur de l'*Essai sur l'Indifférence*, dans une poétique imitation du langage biblique des *Pèlerins polonais* de Mickiewicz, déclarait une sourde guerre à la société, et dérivait malgré lui vers le communisme, en passant d'inconséquence en inconséquence. La plus triste de toutes, chez ce grand écrivain, c'était surtout de perdre son temps à se battre lui-même, et à faire monter l'encens vers les dieux qu'il avait autrefois bafoués.

D'historien original et sympathique, M. Michelet s'est jeté plus d'une fois dans la mêlée, armé de virulents pamphlets, où cet esprit irritable et fantasque décrétait l'esclavage de la femme, sous prétexte de la soustraire à l'influence du confesseur, et ou-

Digitized by Google

trageait les deux plus grands évêques de France, Fénelon et Bossuet. Les Jésuites, que tous deux attaquaient avec une ardeur immodérée, en poussant la pointe du fer au cœur même du catholicisme, se vengeaient cruellement de ces écrivains, puisqu'ils leur faisaient dire des billevesées et vantarderies indignes de quiconque a su, une fois en sa vie, tenir décemment une plume. D'autres temps que les nôtres auraient accueilli d'une immense risée un professeur du collége de France qui, se hasardant sur le terrain de la théologie, traduisait *de ente rationis*, par l'*idée de l'être*, et *prædicamentum substantiæ* par la *pensée de substance*. C'était, d'un autre côté, un triste spectacle que de voir un homme d'intelligence et d'érudition, se glorifiant d'avoir enseigné aux catholiques Dieu et les tours de Notre-Dame. Soyez donc fiers de votre progrès, quand les dispensateurs du haut enseignement s'oublient à de pareilles turlupinades.

L'auteur d'*Ahasvérus*, tout en faisant retentir dans sa phrase sonore et gonflée l'avènement de l'*esprit*, la présence de l'*esprit*, le règne de l'*esprit*, et en montrant à l'horizon je ne sais quel messie, avait, dès son plus remarquable début dans les lettres, proclamé la déchéance de Jésus-Christ et la divinité de la matière. Il y a des idées et des livres qui se tiennent; ces idées et ces livres, dont les heureux du monde et les beaux esprits amusent d'abord leurs loisirs, servent plus tard à expliquer certains phénomènes de la vie politique. On se range au sommet de la Montagne, mais on avait commencé par être anti-chrétien et matérialiste.

Toutefois, en attendant les religions nouvelles et les âges d'or que les utopistes leur promettent, les sociétés souffrent et meurent; quand on leur ôte la religion qui pouvait apporter quelque adoucissement à leurs maux, que leur reste-t-il, et que peuvent-elles faire de la vaine pâture des belles phrases?

La philosophie, que M. Menche n'a pas jugé à propos d'admettre ou qu'il a oubliée dans son examen, n'a pas médiocrement contribué à égarer les esprits, et à leur rendre odieux ce qu'il faudra toujours leur rendre aimable, la foi et l'autorité. Depuis 1830 jusqu'à 1848, le grand-prêtre de l'éclectisme a pres-

Digitized by Google

que toujours été à la tête de l'enseignement philosophique, et l'on peut croire qu'il n'a pas négligé les intérêts de son système et de ses adeptes. Or, sur divers points, cette direction s'est montrée tantôt hardiment, tantôt sournoisement hostile au catholicisme, qui est pour nous la vérité suprême. Les moins francs, les sages du parti, comme M. Emile Saisset, exhortaient à la modération, faisant d'ailleurs bon marché des dogmes surannés de l'Église catholique. Il n'y avait guère, dans la secte, d'accord parfait que sur ce point; on suppléait à tout par l'enivrement de la raison individuelle. Ce n'était pas, du reste, l'infatuation qui manquait au maître, sophiste éloquent, passionné, très-habile au volte-face, et d'un si philosophique désintéressement, qu'on a pu lui dire, il y a bien des années déjà :

O Cousin, avec l'or que ton âme dévore,
On eût nourri cent ans Socrate et Pythagore,
Et ton divin maître Platon (1).

Avant d'avoir une superbe part au budget, le grave philosophe avait essayé de *démontrer la moralité du succès*; affirmé que *le signe du grand homme, c'est qu'il réussit*; prétendu qu'*il faut être du parti du vainqueur, car c'est toujours celui de la meilleure cause; que le vaincu doit être vaincu, et a mérité de l'être*; que *tout est à sa place dans l'histoire*, que *tout est parfaitement juste en ce monde* (2), et beaucoup d'autres assertions aussi morales que celles-ci. Quand on ose débiter, du haut d'une chaire, de pareilles monstruosités; quand on les livre à un imprimeur, qu'elles passent de l'imprimeur chez le libraire, et qu'on les donne en prix à la jeunesse des écoles, faut-il s'étonner que tant de vérités aient reçu chez nous une atteinte mortelle? N'est-ce pas là cette *philosophie perverse* contre laquelle M. Cousin lui-même s'élevait, quelques mois après la révolution de 1848, et à laquelle il opposait trop naïvement pour antidote

(1) Barthélemy.

(2) « Le succès, voilà la légitimité moderne; le fait accompli, voilà toute la philosophie de notre histoire et de nos historiens. » *Journal des Débats*, février 1849.

Digitized by Google

une partie de la *profession de foi du Vicaire savoyard*, de ce traité sceptique et raisonneur, où Jean-Jacques a déposé quelques nobles pensées, parmi lesquelles chacun choisit ce qu'il veut.

Une fois aux prises avec l'enseignement philosophique, M. Menche n'aurait pas eu de peine à en montrer l'inanité par l'incohérence et les contradictions des chefs entre eux. Il serait aisé de renouveler, pour nos temps, l'ingénieuse satire, le *Diasyrmos* qu'Hermias, philosophe chrétien du IIe siècle, imagina contre les philosophes anciens, et où les uns disaient oui, les autres non sur les questions les plus débattues, les plus importantes à l'homme. Je ne voudrais pas adopter la sentence sommaire de Pascal sur la philosophie, mais je dirais volontiers avec Montaigne : « Vantez-vous donc d'avoir trouvé la fève au gasteau, à voir ce tintamarre de tant de cervelles philosophiques. »

Les historiens n'ont pas été oubliés par M. Menche, et il fait aisément voir que, en ôtant du récit des affaires humaines la pensée chrétienne, ils ont enlevé à l'histoire sa haute moralité. Ce n'est pas cependant que les prétentions aient manqué à ceux qui, de nos jours, ont voulu raconter les annales des peuples. M. Michelet, pour son compte, n'hésite point à regarder l'office d'historien comme un *sacerdoce* et un *pontificat* ; mais le pontife déclare que *le Christianisme a fait son temps, et que désormais c'est au verbe social qu'appartient l'avenir*. Reste à connaître ce profond mystère du *verbe social*, et à savoir ce que veulent dire ces mots. Je reprocherais volontiers à M. Menche de Loisne un peu d'indulgence pour les plus coupables, si ce n'était qu'on oublie quelquefois les noms qui devraient s'offrir les premiers au souvenir. M. Thiers et M. Mignet, les chefs de l'école fataliste, ne figurent pas dans le tableau du critique, et bien qu'ils remontent au delà des vingt années de son livre, ce sont eux surtout qui ont donné le branle. Je ne vois pas Sismondi, ce glacial Genevois qui continue lourdement Voltaire, sans manquer aucune occasion de travestir l'histoire de l'Eglise. M. Augustin Thierry, si perfidement hostile au Catholicisme, et tronquant, torturant les textes pour arriver à ses fins, est à peine

Digitized by Google

nommé. Nous en indiquerions ainsi quelques autres encore, qui ont privé l'histoire de ses enseignements naturels, qui l'ont fait mentir au profit de leurs haines religieuses, ou qui l'ont courageusement transformée tantôt en romans dangereux, tantôt en pamphlets politiques.

Les poètes aussi, ces chantres harmonieux dont l'âme devrait toujours être ouverte du côté du ciel, pour en recevoir les sentiments les plus nobles et les plus élevés, et les faire descendre sur les peuples, se sont fait trop souvent des précepteurs de scepticisme et d'immoralité. Celui qui a réveillé chez nous le souvenir de la grâce nonchalante d'Anacréon et de la verve polie d'Horace, de son enthousiasme patriotique, Béranger, n'a pas seulement caressé les passions et les haines populaires, mais encore il a enseigné aux hommes de notre siècle à se rire de Dieu, le verre à la main, à prendre Jésus-Christ pour un fou, et à estimer que la chasteté de la femme, c'est-à-dire, de leurs mères, de leurs épouses, de leurs sœurs, de leurs filles, n'est qu'un préjugé ridicule. Le poète de *Lisette* et de *Frétillon* ne rougit pas de faire entrer au ciel, avec des droits égaux, la sainte sœur de charité et la prostituée ; il a le courage d'entremêler des *mirliton*, *mirlitaine* à la sombre pensée du jour des morts, et de profaner ainsi tout ce qu'il y a de plus sacré au ciel et sur la terre. Que Béranger soit un remarquable et très-remarquable poète, je le veux bien, si la poésie a son domicile aux lieux infâmes, et si c'est de là que lui doit venir l'inspiration. Les flatteurs du chansonnier peuvent annoncer dans leurs réclames, que « ses Œuvres complètes sont considérées aujourd'hui comme livre de fond, indispensable à toute bibliothèque (1), » mais je ne vois pas ce que peuvent inculquer de mâles vertus au pays ces odes pétries d'impuretés et d'irréligion froidement railleuse.

M. Menche n'a considéré dans Béranger que le côté social, et ce n'est point assez, car le mal que nous signalons est bien plus dangereux que l'autre.

Il y a encore de très-honnêtes gens, notre siècle en est plein,

(1) *Le Siècle*, 27 mars 1851.

Digitized by Google

qui s'étonnent, qui s'indignent presque, lorsqu'on ose ranger M. de Lamartine parmi les poètes incrédules. S'il ne s'agissait que d'écouter de vieilles sympathies, on pourrait, à coup sûr, prendre la défense de l'auteur des *Méditations*. Le jour où parut ce ravissant volume, auquel notre langue n'avait rien encore de comparable, on dut croire que le Christianisme avait trouvé son poète; mais cette vague religiosité, où il se mêlait bien quelque accent profane, devint plus sensible dans les *Harmonies*, quoique le souffle poétique eût gagné considérablement en force et en étendue. Le roman de *Jocelyn*, poème d'un tissu très-médiocre, mais d'une exécution parfois si heureuse, si piquante et si neuve, nous révéla malheureusement un élève de Rousseau dans une copie en vers de sa *Profession de foi du Vicaire savoyard*. A travers tout le pathos sentimental qui abonde dans ce roman, dont l'effet a été prodigieux sur l'imagination des femmes et des jeunes gens, et dont les impressions certainement sont déplorables, il y a un vrai plaidoyer, non seulement contre le célibat des prêtres, mais encore contre les enseignements de la révélation.

Quelquefois, le passant insulte encore le prêtre,

entendons-nous dire par Jocelyn, au sortir de la Terreur, et c'est ainsi justement que le poète commence une longue diatribe contre la papauté. M. de Lamartine est déiste, dans JOCELYN; il professe même assez visiblement la religion naturelle, dans quelques vers qui ne brillent ni par la clarté, ni par la raison. Voici, en effet, ce que dit de ses auditeurs notre singulier apôtre:

Pour leur enseigner Dieu, son culte et ses prodiges,
Je ne leur conte pas de vulgaires prestiges,
Qui, confondant l'erreur avec la vérité,
Font d'une loi céleste une crédulité;
Honte au Dieu trois fois saint prouvé par l'imposture!
Son témoin éternel, à nous, c'est sa nature!
Son prophète éternel, à nous, c'est sa raison!
Les cieux sont assez clairs pour y lire son nom!

Digitized by Google

Je comprends, de reste, que ceci est une satyre des prêtres qui osent parler de miracles, ou de *prestiges*, comme dit le poète ; mais le malheur, c'est que nos Écritures elles-mêmes en sont pleines, et il en est qui peuvent sembler très-*vulgaires* à un philosophe. Toutefois, où est le prêtre qui prouve Dieu par l'*imposture?* On peut s'assurer que nos prédicateurs ont toujours établi l'existence de Dieu par des arguments plus sérieux et plus solides. Que la nature et les cieux soient les témoins de leur auteur, nous le savons par la parole magnifique du psalmiste : *cœli enarrant gloriam Dei* ; mais que veut dire M. de Lamartine, et qu'est-ce que cette raison de Dieu qui est son prophète? Qu'est-ce même que la raison de Dieu? et quel rapport tous ces mots accumulés ont-ils, avec l'enseignement quelconque du Christianisme, d'une religion révélée? Contempler les cieux et la nature, est-ce là un culte!

Ah! le poète l'a dit dans ses premières *Confidences* : « L'homme est né pour croire, ou pour mourir.... Ne rien croire, c'est ne rien faire. » Et l'auteur de *Jocelyn* enseigne ici à ne rien croire. Je ne parle pas de la *Chute d'un Ange*, pesant ouvrage où la poésie de Lamartine a pris un caractère si matériel et si terrestre, où le gracieux rêveur des *Méditations* a laissé parfois ses ailes plonger dans la bourbe. Ces deux créations d'un homme que d'autres poésies nous ont habitués à aimer, et dont les œuvres sont si répandues, n'auront-elles pas les résultats les plus désastreux?

M. Alfred de Musset, à qui l'Académie française vient d'ouvrir l'enceinte sacrée, est un poète aux allures byroniennes ; il a, de l'auteur de *Don Juan*, le scepticisme amer et frondeur ; il s'en fait gloire, ce qui n'est ni grand, ni héroïque. Écrivain original et homme d'esprit, il tombe quelquefois, par l'orgueil de son incrédulité, dans une absurdité sans nom.

Ainsi, Mardoche, dégoûté de la vie, veut se tuer. Et l'enfer! lui dit un prêtre :

> L'enfer! Monsieur, reprit Mardoche, je ne puis
> Répondre là-dessus, n'ayant eu pour nourrice
> Qu'une chèvre.

Digitized by Google

Si l'incrédulité du nouvel académicien se paie de ces graves raisons, mieux vaudrait pour le poète n'avoir jamais été qu'un simple et honnête chevrier, ne sachant ni lire ni écrire. Mais là ne s'arrête point, chez M. de Musset, l'abus d'un talent qui s'élève au-dessus des poètes vulgaires; son langage affecte d'ordinaire une crudité révoltante, sur quoi nous rappellerons la pensée d'un autre poète, l'auteur des *Confidences*, qui observe que « la saleté des mots est une souillure de l'âme. »

Au reste, l'oubli de la chasteté dans la parole, la recherche amoureuse de la nudité et des peintures lascives, ne se voit pas seulement chez M. de Musset; les *Iambes* de M. Barbier ont devancé *Rolla* dans cette déplorable route, et quoique M. Barbier nous assure que

Son vers rude et grossier est honnête homme, au fond,

le cynisme sera toujours un spectacle repoussant et indigne de la véritable poésie.

M. Menche fait grâce à Victor Hugo, dont les poésies lui paraissent « animées des sentiments les plus vrais, les plus purs, les plus moraux, les plus religieux. » Avant tout, Victor Hugo est un grand artiste, qui cherche l'art pour l'art. Lamartine et lui nous ont révélé les magnificences de la poésie lyrique, mais l'auteur des *Feuilles d'Automne* a-t-il foi à quelque chose? ne chante-t-il pas le doute comme une espèce d'apanage des penseurs de nos temps, comme un effet de la volonté de Dieu? Ainsi, dit-il :

Ainsi repousser Rome et rejeter Sion,
Rire, et conclure tout par la négation,
Comme c'est plus aisé, c'est ce que font les hommes.
Le peu que nous croyons tient au peu que nous sommes.
Puisque Dieu l'a voulu, c'est qu'ainsi tout est mieux!
Plus de clarté peut-être aveuglerait nos yeux.

L'auteur des *Odes et Ballades* proclamait que « l'histoire des hommes ne présente de poésie que jugée du haut des idées monarchiques et des croyances religieuses. » Hélas! que n'a-t-il

pas chanté cependant, depuis le sacre de Charles X jusqu'au doute des hommes du siècle, jusqu'à

> Ceux qui *pieusement* sont morts pour la patrie,

et qui, si on l'en veut bien croire,

> Ont droit qu'à leur tombeau l'on *adore* et l'on *prie*.

Mais si M. Menche se montre indulgent pour les poésies de Victor Hugo, il ne pardonne point à ses drames, et c'est justice. Le drame sorti de 1830 a voulu se faire Shakspearien, mais il n'a jamais su dérober au grand homme ce qui lui est propre, le secret de dessiner les caractères; il a voulu réhabiliter les vices les plus hideux, et n'a étalé sur la scène que des horreurs, l'adultère, le viol, l'inceste, le meurtre, le lupanar. Avec de grandes prétentions à être historique, à peindre un siècle, il n'a enfanté que des caricatures, et *le Roi s'amuse*, n'est pas plus François Ier et la France, que *Marie Tudor* n'est l'Angleterre, que les *Burgraves* ne sont l'Allemagne du moyen âge.

M. Menche fait beaucoup trop d'honneur au vaudeville, quand il ouvre les pages d'un livre sérieux à *Robert-Macaire* et aux charges des *Saltimbanques*. S'il fallait suivre l'art théâtral dans ses nombreuses ramifications et dans tous ses excès, le travail serait aussi long que pénible et ingrat, et ce n'est ni à M. Scribe, ni à MM. Dumas et Pyat qu'il faudrait se prendre en particulier; ce serait à la scène tout entière, depuis le grand opéra jusqu'aux farces des boulevarts.

J'arrive au roman; il fait le sujet du dernier chapitre de M. Menche. C'est par George Sand, Eugène Sue, Balzac et Frédéric Soulié, que le roman se trouve ici représenté. Le roman, sans doute, a soulevé chez nous bien des passions et exercé bien des ravages, mais la faute n'en est pas aux seuls romanciers. Cette honnête bourgeoisie qui exploite de grands journaux, comme elle ferait d'une usine, n'est-elle pas aussi un peu coupable des atteintes portées à la morale, à la religion, à l'ordre social et à la propriété par les romans d'aujourd'hui? Le *Constitutionnel*

Digitized by Google

s'est amendé, mais c'est M. Véron qui avait commandé le *Juif-Errant*, et M. Thiers qui en avait soufflé quelque chose. Les élégants seigneurs du *Journal des Débats* n'avaient-ils pas accueilli dans leurs colonnes les *Mystères de Paris?* Il y a eu un instant, un instant de quelques années, où l'on eût dit que la France avait un immense besoin qu'on lui contât des contes pour l'endormir : elle ne s'est réveillée qu'au bord d'un abîme. On a senti alors que les folles et coupables théories des romans se traduisaient en révolutions sanglantes, et l'on a au moins donné raison aux esprits réputés chagrins et petits qui avertissaient du danger. Des journaux religieux avaient même été emportés par le vertige du roman et avaient contracté des marchés avec des hommes du métier pour l'ébattement et l'instruction de leurs lecteurs.

A la grande gloire des doctrines combattues par le roman, il faut dire que plus d'une fois le romancier se vengeait de la société et de la contrainte de ses institutions. Il est assez naturel de ridiculiser le mariage, lorsqu'on en a brisé les liens : alors on écrit *Indiana*. Mais que, en menant une vie de Sybarite, on arrange une fable sans fin ni vraisemblance pour vouer au mépris et à la haine une classe d'hommes que l'on dit être les fauteurs de la morale relâchée, je ne sais plus comment cela s'appelle ; c'est toutefois ce que nous avons vu.

J'ai rapidement couru sur les divers points que M. Menche de Loisne a traité dans son livre. Ce livre est honnête, et j'entends ainsi en faire le plus grand éloge ; il est écrit, en général, avec élégance, parfois avec chaleur, et enfin il peut être à beaucoup de gens un avertissement profitable. Cependant, les critiques de M. Menche sont, dans certaines bornes, des critiques d'artiste ; il y manque ces haines vigoureuses que demandait l'abaissement d'une littérature qui trop souvent a tenu boutique ouverte, sans plus de façon qu'un marchand de sucre et de cannelle. Il y a des lacunes, et il devait y en avoir, car, ces derniers temps, la littérature a été partout, dans les académies, dans les livres, sur les théâtres, dans les journaux, dans cette immense quantité de papier qui s'envolait de la presse pour circuler en des milliers

Digitized by Google

de mains. Fallait-il suivre dans tous ses détours l'esprit humain se multipliant ainsi, nommer tous les coupables à cette orgie littéraire ? J'avoue que M. Menche n'a pas même nommé tous les chefs.

A côté des livres, il y avait place aussi pour quelques considérations sur les hommes, car les livres se sentent toujours des misères ou des bassesses du cœur. Un sensualisme effréné, et, par suite, l'amour de l'argent, ont fait trébucher plus d'un homme. La plupart de nos gens de lettres, grands et petits, se résignent malaisément à la médiocrité du sage ; il en est qui ont fait de fréquentes doléances sur l'injustice du sort et leur pauvreté, et qui n'ont pas voulu se rendre compte qu'ils étaient des bourreaux d'argent. Chateaubriand, Alexandre Dumas et Charles Nodier ont donné, sur ce point, de tristes exemples, et j'en pourrais nommer bien d'autres. Que résulte-t-il de là ? c'est que, réduit aux expédients, on écrit à tant la ligne, on hypothèque sa tombe ; *on vend son cœur, pour ne pas vendre un sillon*, et, dans cette nécessité de produire, on en vient à raconter, sous des cheveux gris, ses amourettes de vingt ans. C'est ainsi qu'on perd le respect de soi et le sentiment de sa dignité littéraire, et les grimauds qui voient faire d'en bas, s'enhardissent à toute la morgue et à toutes les pitoyables excentricités dont nous sommes les heureux témoins.

Dans son estimable et utile volume, j'observe, en finissant, que M. Menche n'a considéré qu'un seul côté des choses, le plus bruyant, il est vrai, et le pire ; mais pour que le tableau fût complet, il était nécessaire, ce me semble, de parler aussi de cette littérature qui a tenté de faire contrepoids, ou qui s'est avancée dans un sens contraire. Il fallait montrer le bien à côté du mal. J'aurais voulu encore que M. Menche nous fît toucher au doigt l'abaissement littéraire venant avec l'abaissement de la pensée, le mauvais goût se mettant de force au service des mauvais écrits ; il n'aurait pas eu, je crois, beaucoup de peine à accomplir cette tâche.

F.-Z. COLLOMBET.

Digitized by Google

SUR

LE TABLEAU VOTIF DE VICTOR ORSEL

ET

SUR LA PEINTURE RELIGIEUSE.

Lorsque les premiers peintres italiens créèrent l'art moderne, dans le XIVe siècle, ils opérèrent une révolution dont nous pouvons difficilement aujourd'hui apprécier l'importance.

L'art antique recherchait la perfection de la beauté dans toutes ses compositions.

Les images des dieux et des déesses, des héros, des guerriers, des rois, des hommes du peuple et des esclaves, se rapportaient toutes au même idéal ; cet art était l'expression du Panthéisme, suivant lequel toutes les âmes sont des dérivations de la grande âme universelle remplissant et agitant les cieux et la terre :

Principio cœlum ac terras, camposque liquentes
Lucentemque globum lunæ, Titaniaque astra
Spiritus intus alit : totamque infusa per artus
Mens agitat molem, et magno se corpore miscet
Inde hominum pecudumque genus, vitæque volantum
Et quæ marmoreo fert monstra sub æquore pontus
Igneus est ollis vigor, et cœlestis origo
Seminibus.... (Æneid. Lib. vi).

Les artistes du XIVe siècle eurent à créer la représentation d'un monde nouveau, de celui qui avait été révélé par le Christianisme.

Dans leurs œuvres apparait une séparation tranchée entre la Divinité et les hommes.

Digitized by Google

Le Christ, la Vierge, les anges ont seuls en partage la beauté parfaite, la dignité, la puissance absolue : les hommes sont caractérisés par une beauté inférieure que l'ignorance et la faiblesse diminuent, et que les passions troublent et attristent.

Un élément méconnu par les anciens, le libre arbitre, avait en effet surgi et changé l'aspect et l'idéal de la figure humaine.

Le Fatalisme, le Panthéisme, dont la conséquence dans les arts était de répandre une beauté uniformément élevée sur tous les êtres, puisque tous les êtres participaient d'une même nature, avaient cédé la place aux dogmes de la liberté et de la responsabilité humaine, du péché originel et de la rédemption.

De là, pour l'art moderne, la nécessité de ne pas confondre la nature divine et la nature humaine, et de varier les degrés de la beauté, pour l'homme déchu de sa perfection primitive et qui aspire à y retourner.

Les artistes du XIVe et du XVe siècles se renferment exclusivement dans ce monde chrétien, le seul approprié à nos idées, le seul où notre raison et nos sentiments trouvent une satisfaction complète.

Inventeurs d'un nouvel art, vivement frappés de la réalité des faits qu'ils signalaient les premiers dans ce langage qui s'adresse aux yeux, ils se maintinrent toujours dans la véritable route et obéirent sans efforts aux conséquences logiques de leur conception.

Après eux, vinrent d'autres artistes qui sentirent le besoin de perfectionner l'exécution, et, de même que le corps réagit sur l'âme, il arriva que le développement des ressources matérielles de l'art nouveau altéra quelque peu sa pensée primitive.

Michel-Ange et Raphaël étudièrent avec soin les œuvres de l'antiquité.

Michel-Ange lui emprunta fréquemment ses plus beaux types.

Raphaël, dans plusieurs de ses compositions, semble vouloir disputer aux Grecs le mérite de la pureté, du calme et de la grâce.

L'art nouveau suivait ainsi une pente naturelle, mais dangereuse.

Digitized by Google

Cette étude de la forme, sous l'inspiration des artistes panthéistes, devait obscurcir à la longue et faire oublier les véritables caractères du monde chrétien, l'esprit de lutte et la beauté spirituelle qui lui appartiennent.

Plus tard, l'art s'éloigna bien plus encore de ses premières préoccupations ; à la perfection de la forme, on voulut joindre les effets de la lumière, l'éclat, l'harmonie du coloris, et l'on alla si loin dans ces recherches d'un ordre inférieur, que l'art, convaincu de futilité, manquant de foi, de grandeur, d'intelligence des passions, se vit, dans le XVIIIe siècle, délaissé et menacé de périr.

Notre siècle est témoin d'une nouvelle renaissance. Mais nos artistes ne sont plus guidés par la seule lumière naturelle, ils ont sous les yeux les exemples de ceux qui les ont précédés, ils ont à explorer les diverses routes qui ont été ouvertes avant eux, et les entraînements contraires auxquels ils sont exposés, comptent parmi les plus grandes difficultés qu'ils aient à vaincre pour arriver à de grands résultats.

Nos peintres ont pour point de départ l'austérité, l'ardeur, la simplicité, la justesse d'observation qui se montrent dans les compositions du Pérugin, du Giotto et des anciennes écoles de Pise et de Sienne.

Ils doivent encore étudier les Maîtres de la forme, Michel-Ange, Raphaël, leurs élèves et leurs émules. Ils ont à résoudre le problème de conserver dans son intégrité l'inspiration des premiers maîtres qui est la bonne et la vraie, en y ajoutant la science d'exécution que nous sommes habitués à exiger aujourd'hui.

Si, parmi les artistes de notre temps, il n'en est point encore que l'on puisse placer à côté des illustres chefs des écoles italiennes, plusieurs d'entre eux cependant ont déployé dans l'art religieux une supériorité incontestable.

M. Ingres y apporte surtout le sentiment du beau, le respect des grands maîtres, l'étude sévère et délicate de la forme, mais on cherche parfois le souffle de la vie dans ses œuvres.

M. Hippolyte Flandrin a fait les belles peintures de Saint-Germain-des-Prés, il a exécuté la décoration si remarquable et

Digitized by Google

si religieuse de la nouvelle église Saint-Paul, à Nîmes; dans cette dernière église, on admire par dessus tout le reste une fresque représentant le ravissement de saint Paul. La figure du saint, les deux anges qui l'accompagnent dans son extase, ont une ardeur et une élévation qui semblent appartenir au génie d'un saint Augustin ou d'un Bossuet. Les compositions d'Hippolyte Flandrin sont en général trop uniformes, elles manquent d'abondance; l'idée qui leur a donné naissance, le plan de l'œuvre se montrent trop à nu, la grâce des détails, la variété des caractères font un peu défaut.

M. Paul Delaroche est un dessinateur savant et adroit; nul ne sait mieux que lui séduire par les finesses du pinceau, par la mollesse élégante de la forme et du geste. Ses peintures expriment le sentiment religieux, tel que l'opinion et la mode peuvent l'inspirer.

M. Ary Scheffer a fait le Christ Rémunérateur, entouré au jour du jugement par les élus et les réprouvés. Dans cette œuvre, M. Scheffer a apporté une originalité réelle, un esprit entièrement moderne; nous y retrouvons la vie et les passions de notre temps. Mais est-elle vraiment chrétienne? Ces élus qui étalent leurs misères, leurs souffrances, et en demandent le prix comme des partisans qui s'adressent à leur chef après la victoire, sont-ils des élus et des saints, selon l'Evangile?

« L'amour donne le tout pour le tout et possède le tout dans « le tout. Il ne sent point sa charge, il ne compte point le tra- « vail, il veut faire plus qu'il ne peut. — Il ne regarde pas aux « dons, mais il s'élève au dessus de tous les biens pour ne « voir que celui qui les donne. » (*Imit.*)

Les élus que l'on voit dans la composition de M. Scheffer s'occupent d'eux-mêmes plus que du Dieu qui les reçoit dans son sein et dans sa gloire; arrivés au but, ils se plaignent encore, ils regardent en arrière, ils comptent leurs mérites et leurs droits. L'importance excessive qne notre âge en révolte attache à l'individualité humaine, se fait bien sentir ici.

Victor Orsel, auteur du magnifique tableau votif dont nous voulons faire un examen détaillé, était sans contredit un de nos

Digitized by Google

artistes les mieux doués pour remplir toutes les conditions de l'art religieux.

Sa mort prématurée l'a empêché de mettre la dernière main aux peintures qu'il avait entreprises dans l'église de Notre-Dame-de-Lorette à Paris. Les personnes en petit nombre qui ont pu voir les dessins préparés pour ces peintures, les signalent comme une œuvre éminente et digne d'admiration.

Mais le tableau votif à Notre-Dame-de-Fourvières suffit pour marquer la place que doit occuper l'illustre peintre lyonnais, et pour montrer toute l'étendue de la perte que les arts ont faite en lui.

Victor Orsel a laissé inachevée cette composition dont il s'était occupé pendant dix-huit ans, elle a été amenée au point où nous la voyons par les soins de ses élèves, dirigés par M. Perrin, son ami.

Elle comprend quatorze figures, parmi lesquelles plusieurs n'auraient pas été désavouées par Raphaël, quant à la pureté du dessin.

La ville de Lyon poursuivie par le choléra, la guerre civile, la destruction, arrive aux pieds de la reine du ciel, qui la couvre de son manteau : un ange armé d'une épée arrête les fléaux conjurés contre elle ; saint Jean-Baptiste, le compagnon de l'enfance de Jésus, saint Pothin, saint Irénée, sainte Blandine, patrons de la cité lyonnaise, intercèdent pour la suppliante.

Au bas du trône de la Vierge, le lion symbolique s'est reposé comme dans un asile et lèche ses plaies saignantes.

Deux anges s'élevant dans les airs tiennent déployée une banderolle avec cette inscription : *Salus infirmorum, stella matutina, auxilium christianorum.*

La Vierge grave et sereine, comme il convient à celle dont le genre humain entier invoque la protection, supporte de son bras gauche le divin enfant qui bénit la ville.

Les saints intercesseurs portent sur leur figure simple, austère, fraternelle, l'esprit chrétien : dévouement et ardeur.

Quand on contemple cette toile, l'âme est entraînée, elle est enveloppée et saisie par ce courant qui descend des êtres céles-

Digitized by Google

tes aux créatures humaines, qui remonte des créatures humaines aux êtres célestes, et qui est l'amour.

Tout concourt à appeler l'imagination dans les régions surnaturelles où l'artiste a placé le lieu de la scène; le doux ensemble des couleurs, la disposition harmonieuse des personnages, la perfection du dessin, les mouvements simples, justes et nobles de toutes les figures; chacune de ces figures mérite d'être étudiée et satisfait l'examen.

Les anges qui tiennent la banderolle suspendue sur le divin groupe, ont la fraîcheur, l'élégance juvénile et la naïveté des anges qu'André Orgagna a dessinés sur les murs du Campo Santo à Pise.

L'ange armé d'une épée est une des créations les plus suaves qui existent dans les fastes de la peinture. Le saint Jean Baptiste frappe tous les regards par sa double expression de prophète et de premier confesseur du Christ; saint Irénée, saint Pothin, quoique rejetés sur le second plan, ont un caractère senti et rendu très-heureusement. On voit en eux la bonté et l'abnégation de ces chefs de l'Eglise dont la devise est: *pastor bonus animam suam dat pro ovibus suis.*

Le choléra est personnifié par un Indien aux membres fortement accusés, et dont l'expression sauvage rappelle ces guerriers barbares que les anciens représentaient dans leurs bas-reliefs, et qu'ils jetaient comme contraste au milieu des nobles figures des dieux et des héros.

Dans toutes les parties de sa compositon, Victor Orsel s'est montré imbu des préceptes et du sentiment des maîtres, mais il n'est point copiste ni imitateur; chaque détail, chaque figure, chaque expression lui appartiennent en propre, et ce n'est pas un des moindres mérites dont il faut lui tenir compte, car dans cette route qu'il a choisie, tendant à la perfection absolue, et qui se rétrécit à mesure qu'on approche, on est presque inévitablement exposé à rencontrer les grands artistes qui, les premiers, y ont trouvé leur gloire.

Le respect du peintre pour les traditions et les convenances

Digitized by Google

de l'art chrétien, se retrouve dans le groupe de la Vierge et de l'Enfant-Dieu.

Avant le XVe siècle, les artistes représentaient toujours la Vierge et Jésus-Christ enfant, avec l'expression de la dignité, de la réserve, de la puissance et de l'autorité souveraine. C'est ainsi qu'on les voit dans les peintures de l'ancienne école toscane, dans celles du Pérugin; c'est au surplus sous cet aspect que la Vierge mère était représentée depuis l'origine du Christianisme par les peintres et les mosaïstes byzantins.

Raphaël, Léonard de Vinci et les artistes qui les suivirent, traièrent cette figure avec plus de liberté. Ils en firent un type de pureté, un type de beauté maternelle, se rapprochant de la femme dans ses diverses conditions, et s'abaissant vers l'humanité pour être plus accessible à elle. Ils répandirent sur le Christ enfant les grâces et l'enjouement du jeune âge; ils firent en général dominer la nature humaine sur la nature divine.

C'est avec raison que Victor Orsel, faisant un tableau votif, expression de la piété de tout un peuple, a choisi pour la Vierge le type le plus élevé, le type qui convient à la reine du ciel, à la mère spirituelle de tous les hommes.

Si dans sa composition, Victor Orsel ne mérite que des éloges sous le rapport de l'exécution et du sentiment, il faut reconnaître que l'on peut élever des objections sérieuses sur le plan auquel il s'est arrêté.

Auprès des êtres célestes, des anges, des saints dont tous les chrétiens reconnaissent l'existence et la réalité, l'artiste a introduit des personnages fictifs, n'appartenant à aucun monde, ne répondant à aucun de nos souvenirs et qu'aucun effort de notre imagination ne saurait douer de vie.

La présence de la fiction, dans ce tableau sacré, y jette une certaine froideur que beaucoup d'esprits ne sauront pas surmonter.

Ces pèlerins de Fourvières, ces habitants de la campagne, ces enfants, ces femmes, ces vieillards, ces hommes qui espèrent et qui souffrent, et qui viennent dans l'antique chapelle s'incliner devant la divinité réelle, devant la Mère du Dieu vivant,

Digitized by Google

s'intéresseront-ils à l'invention ingénieuse du peintre ? Ils laissent derrière eux la ville, ses bruits, sa confusion, ses incertitudes, ils cherchent le repos, la vérité absolue, l'immuabilité, comprendront-ils quelque chose à ces personnages imaginaires : la *ville de Lyon*, le *choléra*, la *guerre civile* qu'on leur représente, jouant un rôle dans le ciel, auprès de la Vierge Marie, du Christ, des saints et des anges ?

Ce mélange du sacré et du profane, de la fiction et de la vérité est regrettable. Victor Orsel a cédé en cela au faux goût établi en France dans le XVIIe et le XVIIIe siècle, et dont les habitudes existent encore à notre époque.

Les maîtres italiens, gardiens des traditions de l'art ancien, créateurs de l'art moderne, et dont, à ce double titre, l'autorité restera toujours si grande, n'ont à ce que nous croyons, laissé aucun exemple qui justifie le parti adopté par Victor Orsel.

Le Perugin, Garofolo, Ghirlandajo, fra Bartolomeo, Raphaël, André del Sarte, le Titien, le Guide, Paul Veronèse, pour ne parler que des plus célèbres, ont laissé de nombreux tableaux votifs, exécutés souvent dans des circonstances analogues à celles qui ont inspiré le tableau votif lyonnais, mais dans aucune de ces peintures ils n'ont placé la fable à côté de la réalité.

Les personnages fictifs étaient inconnus dans l'art antique ; ils l'étaient également dans les premiers temps de l'art chrétien.

Les images antiques des fleuves, des villes, des passions, des vertus, etc,, représentaient, comme chacun sait, des divinités tenues pour réelles suivant les croyances du polythéisme.

L'emploi des figures de convention ne remonte guère qu'au siècle de Léon X il fut amené par la confusion qui s'établit alors par le mélange de la forme antique avec la pensée chrétienne. Michel-Ange et Raphaël voulurent lutter avec les modèles qu'ils avaient sous les yeux ; ils essayèrent de créer et d'introduire dans leurs compositions des types reproduisant l'idéal suprême de la grandeur, de la force, de la beauté humaines, dérogeant ainsi aux exemples des maîtres primitifs, observateurs plus dociles de notre humble nature.

Digitized by Google

Michel-Ange a mis plusieurs de ces figures d'imagination dans la décoration de ses tombeaux.

Raphaël, au Vatican, a représenté les vertus chrétiennes.

Dans la célèbre chambre de la Segnatura, il a placé la *théologie*, la *poésie*, la *philosophie*, la *jurisprudence*, pour accompagner l'*Ecole d'Athènes*, la *Dispute du Saint-Sacrement* et le *Parnasse*.

Mais ces figures sont disposées avec le discernement le plus délicat des convenances ; elles sont conçues de telle sorte que l'esprit peut leur donner une explication rationnelle.

Ce sont simplement des figures d'ornementation, complétant et coordonnant une œuvre composée de plusieurs parties, tirant leur signification du sens général du sujet auquel elles se rattachent. Ce sont des figures accessoires, qui n'ont pas la vie et l'action par elles-mêmes. L'artiste, en les ajoutant à son œuvre, semble nous proposer l'idéal de la beauté à laquelle peuvent conduire l'exercice des vertus, la culture des sciences et des arts dont ces figures portent le nom.

C'est ainsi que les personnages fictifs ont leur emploi dans la peinture et la sculpture ; leur donner un rôle actif, une individualité précise, c'est manquer à la vérité et à la vraisemblance.

Les artistes italiens ont été au surplus fort sobres de fictions et d'allégories. Leurs compositions ont toujours un fondement réel ; elles tirent leur intérêt de l'observation de la nature et de l'étude de la religion et de l'histoire.

Les Français, moins pénétrés des grandes conditions de l'art, y ont cherché principalement le plaisir des yeux et la distraction de l'esprit.

Sous Louis XIV, les palais, les hôtels de ville, les tribunaux et même les églises furent remplis de peintures, de bas-reliefs, de mausolées, dans lesquels on voit le roi et la cour, des magistrats, des maréchaux, des princes, mêlés de la façon la plus étrange aux divinités du vieil Olympe.

Nous nous étonnons de ces conceptions singulières, et cependant encore aujourd'hui nous ne connaissons guère, pour

Digitized by Google

nos places publiques et nos monuments, d'autres décorations que des allégories et des fictions, aussi froidement ingénieuses que celles de nos devanciers.

Devant ces statues, devant ces bas-reliefs qui représentent les villes, les provinces, les fleuves de la France, l'industrie et l'agriculture, la paix et la guerre, les arts et les métiers, l'esprit peut-il se souvenir, peut-il comprendre? Ne cherche-t-il pas en vain un enseignement ou une émotion? Tout ce que nos yeux aperçoivent, ce sont des blocs de marbre taillés agréablement, des proportions plus ou moins correctes, mais à coup sûr ces réminiscences des statues antiques nous laissent insensibles, nous ne songeons pas à découvrir en elles la présence d'un Dieu, grand ou petit.

Quand donc exigerons-nous de l'artiste cette logique rigoureuse, cette connaissance des choses divines et humaines que nous demandons à la littérature et à l'éloquence!

La précision, la science, la raison qui ont fait la gloire de Corneille, de Racine, de Molière, de Bossuet, ne sauraient-elles donc s'accorder avec les besoins de la peinture et de la sculpture?

Les maîtres italiens ont prouvé le contraire; ils ont su trouver la poésie, la force et l'émotion aux mêmes sources où les ont trouvées nos grands écrivains que le monde entier admire à si juste titre.

De cette grande production d'œuvres d'art que nous voyons aujourd'hui, il sortira, n'en doutons pas, une ou plusieurs écoles puissantes, établies à la fois sur les principes qui ont présidé à la création de l'art moderne, et sur la science de l'exécution amassée depuis quatre siècles. Victor Orsel manquera à cette renaissance, car il était un des hommes les plus capables de relever la peinture religieuse.

Si, dans le tableau qni nous occupe, il a cédé trop aisément au faux goût français du XVIIe siècle, il faut peut-être en chercher la cause dans la donnée qui lui a été proposée.

Il était difficile, en effet, d'obéir aux convenances sévères observées par les grands maîtres, en suivant à la lettre le pro-

Digitized by Google

gramme qui avait été tracé. L'artiste aurait été plus à l'aise en indiquant seulement par des détails accessoires les circonstances qui avaient donné naissance à son œuvre.

Mais, quelles que réserves que l'on puisse faire sur le plan adopté, le tableau votif à Notre-Dame de Fourvières n'en est pas moins une des peintures les plus belles de notre temps. Il faudrait remonter jusqu'au XVIe siècle, pour retrouver le sentiment chrétien rendu avec autant de force et de charme.

Victor Orsel a l'onction, la tendresse, la simplicité et l'élévation.

La Vierge, qui occupe le centre de la composition, ramène tout à elle; elle répand sur tout ce qui l'entoure la grâce et la sérénité.

Chaque figure reçoit le reflet de cette majesté de femme et de Mère.

Les anges, adolescents candides, sont doucement empressés comme des fils.

Les saints, les martyrs. placés à gauche du trône, ont dépouillé le rude aspect des luttes et des souffrances, pour n'exprimer que la sympathie.

La ville suppliante se précipite avec un respect plein de confiance et d'abandon aux pieds de sa protectrice.

Le lion lui-même paraît sentir le calme et la sécurité de ces régions souveraines où il s'est réfugié.

Il n'est pas jusqu'aux monstres, repoussés par la Vierge, qui ne témoignent que leur rage est tombée subitement à sa vue. Le passage de la fureur au calme est admirablement rendu en eux.

Toutes les qualités des maîtres, unité du sentiment, vérité des expressions, idéal élevé, pureté du dessin se retrouvent ici.

Lyon peut s'énorgueillir de cette toile, une des plus belles œuvres d'art qu'elle possède.

Il est à désirer que cette grande composition propage parmi nous le goût de la peinture monumentale, qui ajouterait tant à la signification et à la majesté de nos édifices. Nous sommes arriérés dans cette voie. Beaucoup de villes, bien inférieures en

Digitized by Google

importance, ont montré plus de sollicitude pour ces décorations qui ne sont pas seulement des travaux d'embellissement. Réveiller l'esprit, le tenir vigilant, studieux, lui donner de nobles tendances par la contemplation du beau, c'est conserver la principale richesse d'un peuple, c'est tenir ouverte la source d'où découlent toutes les améliorations et tous les véritables progrès. Si nos églises doivent un jour s'embellir de fresques, l'œuvre de Victor Orsel sera, pour les peintres qui en seront chargés, un point de comparaison précieux. Elle leur montrera la hauteur où il doivent atteindre et se soutenir le souvenir; des patients travaux de l'artiste leur dira en même temps à quels soins difficiles il faut se soumettre pour laisser une œuvre durable.

Antoine FLEURY.

Digitized by Google

CHRONIQUE ARTISTIQUE.

TERESA MILANOLLO. — LA DAME AUX CAMÉLIAS. — LA VIERGE DE M. PERRIER. — DONS FAITS A LA VILLE PAR MM. CHARLES MICHEL ET FLEURY RICHARD.

Teresa Milanollo ! ce nom seul, depuis un mois, suffit pour attirer à notre Grand-Théâtre une foule toujours nouvelle. Jamais empressement plus grand ni mieux justifié; jamais impression plus profonde; jamais succès plus complet. Notre ville, on le sait, depuis leur premier voyage, avait adopté les deux sœurs. Aujourd'hui elle reporte sur une seule toute l'admiration qu'elle se plaisait à partager naguère. Lorsqu'apparait Teresa, malgré soi on cherche encore à ses côtés cette blonde jeune fille qui toujours nous arrivait lui donnant la main, couple ami que la mort a dépareillé bien avant le temps. La tristesse s'empare déjà de vous, et le violon de Teresa achève bien vite cette élégie commencée dans votre cœur, il pleure sous l'archet magique et vous pleurez avec lui. C'est donc par le sentiment que brille le talent de cette jeune virtuose. Aussi est-il sympathique à la masse des auditeurs, à cette foule qui ne se rend pas compte du mécanisme et des difficultés de l'instrument qu'il entend, mais qui veut avant tout être émue. *Les Souvenirs et Regrets*, les motifs sur la *Favorite* et sur *Richard Cœur-de-Lion* ont mis en lumière le talent de Teresa et comme compositeur et comme exécutant, et attesté les progrès que l'artiste a faits depuis son dernier séjour parmi nous. Son jeu est devenu plus magistral, son exécution plus habile et plus sûre et son expression plus sentie encore.

Dans une matinée musicale donnée dimanche au vestibule du Grand-Théâtre devant un auditoire de douze cents indigents, Mlle Teresa a fait preuve tout à la fois de cœur et de talent, en se faisant entendre à eux et en leur distribuant elle-même une somme de mille francs. C'est bien ici le cas de dire :

La manière de donner vaut mieux que ce qu'on donne.

— Le grand succès de ce mois, au théâtre des Célestins, a été la *Dame aux Camélias* de M. Alexandre Dumas fils. On peut contester à cette œuvre sa moralité et même, à tout prendre, son mérite littéraire, mais ce qu'il est impossible de lui dénier, c'est la puissance d'arracher des larmes. On arrive

Digitized by Google

au spectacle avec l'intention formelle de ne pas se laisser attendrir par les infortunes d'une de ces dames auxquelles on accorde d'habitude plus d'amour que d'estime, et le troisième acte n'est pas fini que déjà l'épidémie des larmes vous a gagné. Le succès de l'ouvrage est dû surtout à Mme Paul-Ernest et à M. Bondois qui ne sont nulle part mieux placés que dans ce drame. Nous doutons qu'à Paris Mme Doche rende le personnage de Marguerite Gauthier avec le naturel et la vérité qu'y met Mme Paul-Ernest. Elle sauve par la décence ce qu'il y a de risqué dans certaines situations, et chez elle le pathétisme n'a rien d'échevelé. Sûre d'elle-même, elle a marché avec bonheur et sans faux pas sur le bord de cet abîme qui s'appelle le mélodrame. Qu'elle en soit louée !

— L'église de Saint-George vient de s'enrichir d'une statue de la Vierge que nous avions remarquée déjà à la dernière Exposition des Amis-des-Arts. Elle est l'œuvre de M. Perrier qui débute dans la carrière de l'art comme d'autres finissent. Nous louons dans cette statue la simplicité de l'ensemble et la chaste expression de la figure de la Vierge, le fini des extrémités et la beauté des draperies. Cet ouvrage nous fait présager un bel avenir à son jeune auteur.

— M. Charles Michel, dont nos jeunes artistes connaissent le cœur et le dévouement à l'art, et à la générosité duquel la galerie lyonnaise de notre musée est redevable de plusieurs tableaux de mérite de nos peintres morts ou vivants, vient de lui donner encore un remarquable paysage de M. Hector Allemand. A ce propos, nous allons énumérer les différentes œuvres dont M. Charles Michel a fait présent à notre ville. De tels exemples, mis en relief comme ils le méritent, ne sont jamais sans influence dans l'intérêt de la cité. Grâce à cette généreuse intervention, la galerie lyonnaise voit se combler les vides qui existaient parmi nos peintres des derniers siècles. Voici quels sont les tableaux que Lyon doit à M. Charles Michel :

I. Un petit Jacques Stella, de ceux que l'on nomme un *après-dîner*, par rapport au peu de temps qu'y mettait le peintre.

II. Un portrait de Grobon peint par lui-même pour Bourn, peintre de fleurs lyonnais.

III. Un Bellay, représentant *un relais de carriole*.

IV. Un *intérieur d'écurie de la Tête-d'Or*, par Duclaux.

V. Un *bouquet d'arbres* avec mare sur le premier plan, par Hector Allemand.

VI. Un Pillement.

VII. Un Hennequin : *Saül, la Pythonisse* et *l'ombre de Samuel*. Ce tableau qui n'est ni meilleur ni pire que tous ceux de cet artiste, en offre les qualités et

Digitized by Google

les défauts. Hennequin est un élève de David, et, comme Lyonnais, il avait droit à une place dans notre galerie. Il représente une époque.

VIII. Un très-joli tableau de Boissieu, *un intérieur* avec animaux et figures.

IX. Un Sébastien Bourdon, une *Attaque de voleurs*. Ce genre de tableau appartient à la classe la plus estimée des tableaux de ce maître, à cause de sa rareté.

XI. Une aquarelle de Bèrjon : *Tête d'homme, de profil.*

XII. Une estampe très-rare et la pièce principale de George Pencz : Un *assaut*, d'après Jules Romain.

— M. Fleury Richard, ce peintre auquel notre ville doit une partie de son reflet artistique, par le haut enseignement qu'il a professé à l'école des Beaux-Arts du Palais Saint-Pierre, M. Fleury Richard vient de faire don à sa ville natale d'une fort remarquable collection de gravures au nombre de douze cents pièces. Cette collection, il a mis toute sa vie à la former. On y trouve des œuvres de tous les maîtres et des épreuves de choix. Ce présent sera reçu avec reconnaissance par notre édilité, et deviendra pour nos élèves et nos artistes une source inépuisable d'études. Nous espérons pouvoir bientôt donner de plus amples détails sur cette riche collection dont la place est au Palais Saint-Pierre. Nous avons hâte aujourd'hui de remercier, au nom des arts, M. Fleury Richard, et d'apprendre à nos concitoyens que la ville compte en lui un bienfaiteur de plus.

Léon Boitel, directeur-gérant.

Digitized by Google

A MADAME ***.

Il est des hommes nés sous une heureuse étoile :
La nature pour eux a soulevé son voile,
Et leur a découvert le travail ignoré
Qui s'accomplit en paix dans son giron sacré ;
A leurs jeunes amours tous les dieux sont propices,
De la Muse inconstante ils fixent les caprices,
Et les Grâces n'ont pas devant leurs yeux discrets
Retenu sans pitié leurs vêtements secrets.
Pendant qu'à ces heureux les jalouses déesses
De toutes leurs beautés prodiguent les richesses,
Plus d'un amant obscur dans l'ombre prosterné,
Les suit timidement d'un œil passionné,
Et, baisant en silence un pan de leur tunique,
Exhale en vains soupirs un amour platonique.
O blasphème éternel des caprices du cœur !
Pour des amours si vrais, pourquoi tant de rigueur ?
— Ce terrible secret, vous le savez, madame.
Avant d'être déesse, hélas ! la Muse est femme.

Digitized by Google

Ne me refusez point un sourire indulgent :
C'est l'obole donnée au poète indigent.

Certes, le blanc château perdu dans les prairies
Est revenu souvent troubler mes rêveries !
La discrète chapelle assise au bord du bois,
Où nous sommes allés prier plus d'une fois ;
Les beaux chemins perdus dans le taillis de chênes
Où s'égaraient parfois nos courses incertaines ;
Le discret pavillon par les arbres fermé
Repassent chaque jour devant mon œil charmé.
Je n'ai point oublié toutes ces douces choses,
Et je revois encor les beaux groupes de roses
Fleurissant au milieu de votre gazon vert,
Comme une île enchantée au milieu de la mer.

Mon destin m'a poussé vers des rives lointaines :
J'ai vu le ciel brillant et les temples d'Athènes,
Naples, Tyr et Stamboul, ces reines de la mer ;
J'ai dormi sur le sable au milieu du désert ;
Du Simoïs tari j'ai contemplé les rives ;
Je suis allé rêver au Jardin des Olives,
Et j'ai vu le soleil des cimes du Liban
S'éteindre dans la mer comme un charbon ardent.
Ce sont là des tableaux dont la magnificence
Parle moins à mon cœur qu'à mon intelligence,
Et ces trop rares jours passés auprès de vous,
Madame, m'ont laissé des souvenirs plus doux.
— Qu'importe que la Muse épuise sa constance
A m'arracher la fin du vers que je commence !
Je me ris cette fois de sa vaine rigueur :
Le vers interrompu s'achève dans mon cœur.

Charles REYNAUD.

Digitized by Google

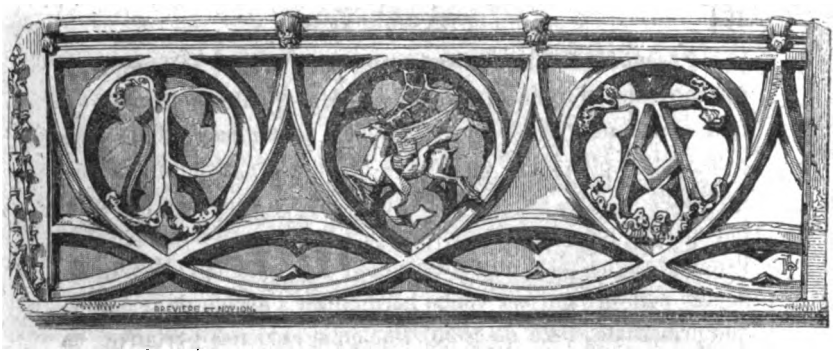

XIVe BULLETIN MONUMENTAL

DE

LA VILLE DE LYON.

1852.

I.

BASILIQUE PRIMATIALE.

Un de nos vœux les plus chers va être exaucé dans ce temple vénérable, illustre, et par son rang suprême parmi les métropoles françaises, et par les huit siècles qu'il représente, et par les souvenirs qui planent sur lui, et par les graves splendeurs du culte qui le vivifie. L'orgue liturgique, dont la présence au fond de l'apside voilait en majeure partie une des plus belles verrières peintes de Saint-Jean; l'orgue va s'élever, vis-à-vis le siége pontifical, sous l'arc ogival qui met la chapelle de la sainte Vierge en communication avec le sanctuaire. Ainsi, nous aurons incessamment en regard deux meubles religieux, d'une harmonie suffisante, l'un et l'autre travaillés en plein XIXe siècle, dans les idées et sous l'inspiration artistique du XVe. — La vieille chaire romano-byzantine, de marbre blanc, des pontifes lyon-

Digitized by Google

nais, occupera la place laissée vide par l'orgue, et marquera, comme jadis, le trône archiépiscopal des grandes solennités qui font abandonner le siége des simples assistances, dont nous avons parlé plus haut. Ce double résultat si satisfaisant à tous les points de vue', est surtout l'œuvre de son Em. Mgr le cardinal-archevêque, dans le cœur duquel il y a un si noble parallélisme d'insigne piété et d'amour pour l'art religieux. — L'intelligente peinture qui est venue harmoniser l'apside de la basilique primatiale, date de 1850. Une jolie crédence portative, en bois sculpté (goût du XVe siècle), a été récemment placée dans le chœur de St-Jean. C'est un meuble tout italien et par la Madonne peinte qu'il supporte, et par sa figure et par sa destination.

Une verrière peinte est desirée pour le croisillon méridional du temple, afin de mettre cette partie de l'édifice en harmonie avec le croisillon septentrional, enrichi d'un tableau transparent, vitrifié.

II.

CHAPELLE ARCHIÉPISCOPALE.

M. l'abbé Roux, l'auteur des *Recherches sur le Forum Segusiavorum*, a, dans une des livraisons de la *Revue du Lyonnais*, rendu compte dans des termes auxquels je n'ai rien à ajouter, de ce monument intérieur de l'archevêché de Lyon. Ce sanctuaire, dont Mgr de Bonald a été l'ordonnateur et M. Desjardins l'architecte, fait le plus grand honneur à la munificence du pontife et au goût de l'artiste qui a dirigé tout l'appareil de la décoration. Il est consacré aux saints évêques de Lyon, et s'ouvre à l'extrémité méridionale de la vaste salle des Pas-Perdus, où une haute sollicitude réunit avec une infatigable persévérance et s'efforce de compléter, soit par des originaux recueillis à grands frais, soit par des copies, les portraits des prélats qui ont occupé le siége de Lyon. Cette importante galerie historique prend chaque jour une extension de plus en plus importante. Quant à la chapelle qui fait l'objet de ce paragraphe, c'est une

Digitized by Google

œuvre où les réminiscences de l'art historique se mêlent heureusement aux influences de l'art moderne, dans les plus larges limites de la splendeur. On croirait ce sanctuaire détaché d'un palais romain. — D'utiles opérations de recrépissage et de badigeonnage ont été exécutés, en 1851, sur la façade de l'archevêché ayant vue sur la cour d'honneur.

III.

ÉGLISE COLLÉGIALE DE NOTRE-DAME DE FOURVIÈRES.

Un membre du clergé lyonnais, éminent par la doctrine, les exemples, les vertus, Marie-Apollon Deplace, malheureusement ravi à la paroisse de Notre-Dame St-Louis, dont il était le pasteur, avait conçu pour l'église de Fourvières, ce Capitole de la piété lyonnaise, un gigantesque projet d'embellissement. Il voulait que, des flancs du saint coteau, descendît, en ligne droite, dans l'axe de la façade de Saint-Jean-Baptiste, un magnifique escalier monumental, de matière noble, orné de statues. — C'était là une de ces idées qui portent l'empreinte de l'énergie romaine. Mais les moyens d'exécution n'y correspondaient point. — Des agrandissements que j'ai signalés ont donné plus d'ampleur à l'église de Fourvières. Le point important de l'édifice, pour l'horizon lyonnais, c'est le clocher. Il y aura un étage malheureux et un inévitable décorum dans cette construction qui ne s'est pas formulée toute d'un pièce, dans l'esprit de son architecte, mais a été revue, modifiée, sous l'empire d'hésitations toujours fâcheuses. — Quoi qu'il en soit, nous aurons, au faîte rayonnant de la colline lyonnaise, une saillie monumentale considérable, qui dominera l'Observatoire et en neutralisera l'effet. Je me félicite sincèrement que mon opinion ait prévalu en ce qui concerne l'amortissement de ce clocher. Il se terminera en coupole allongée, et cette base recevra la statue en matière noble de la sainte Vierge. — Ici encore, je l'avouerai en toute humilité, j'aurais préféré comme plus significative pour le cœur, plus traditionnelle, plus populaire, la sainte Vierge mère, à l'Immaculée conception, comme repré-

Digitized by Google

sentation extérieure. Mais je respecte l'idée contraire à la mienne, sûr qu'elle a des motifs sérieux qu'il ne m'appartient pas de discuter. J'aimerais cette statue en bronze doré, éclairée la nuit par quatre fanaux, indiquant à la fois et le port spirituel pour la population lyonnaise et le port matériel pour les nautonniers de la Saône.

Je me demande où l'on placera, dans Notre-Dame de Fourvières, l'immense tableau, presque posthume de Victor Orsel, que nous avons admiré à la dernière Exposition de la Société lyonnaise des Amis-des-Arts. Je ne vois guère, pour cet *ex-voto* de grande dimension que le mur apsidaire de la nef; mais il faudra sacrifier une baie ouverte à l'orient et la verrière peinte médiocre qui la décore. On pourra, peut-être, par quelques *oculus* latéraux, suppléer à la lumière si noblement éteinte dans la région apsidale.

La nef méridionale de l'édifice invoque la restauration de ses baies. Ce sera un nouveau champ pour l'art des peintres-verriers.

A ce propos, je me fais un devoir d'annoncer qu'une manufacture de verres peints s'est récemment formée à Grigny, près de Givors. Il sera bien d'en favoriser l'essor et d'en encourager les produits; si, comme j'ai tout lieu de le croire, elle est dirigée sous l'empire d'un goût sûr, d'un sens artistique et liturgique sérieux.

IV.

ÉGLISE DU GRAND HÔTEL-DIEU.

Ce monument moderne est en pleine restauration. On vient d'y placer un orgue dont la montre richement profilée est en harmonie parfaite avec le style de l'édifice. Les fenêtres ont reçu une heureuse transformation; un reliquaire romain, d'une rare somptuosité, et le beau travail de M. Fabisch, dont il a été fait mention, et dans la *Revue du Lyonnais*, par M. l'abbé Roux, et dans le *Bulletin monumental*, des soins continus de propreté, concourent à rénover et à réveiller ce temple qui a longtemps dormi dans les conditions primitives de sa décoration. Les réparations y ont commencé à la fin de 1850.

Digitized by Google

V.

STATUE DE LOUIS-LE-GRAND.

L'outrage sanglant fait, en 1848, par les barbares à l'ombre d'un grand roi, civilisateur de la France, qui a reculé si loin ses frontières et sa gloire, à l'œuvre immortelle du Phidias lyonnais, cet affront a été lavé. On a rétabli en février 1852, sur la base de la staue équestre, orgueil de la cité, les inscriptions si nobles, si simples, si vraies, si antiques de style et de forme, qui y avaient été gravées à l'époque de l'érection du monument. — Grâces soient rendues à qui de droit.

VI.

BASILIQUE D'AINAY.

Sous l'œil vigilant et la noble impulsion du pasteur placé à la tête de St-Martin d'Ainay, la crypte de Sainte Blandine, sous la zône apsidaire de la petite basilique de ce nom (servant aujourd'hui de sacristie), est entièrement restaurée dans les conditions historiques les plus louables. On n'eût pas fait autrement dans la période austère et liturgique de l'art chrétien, où cet édicule a été construit. Le pavage en mosaïque a merveilleusement réussi, et concourt à prouver que pour rebâtir à présent des basiliques latines, romano-byzantines, *gothiques*, ce sont moins les moyens d'exécution qui nous manquent, que l'ardente foi et les largesses de nos frères.

VII.

ÉGLISE DE SAINT AUGUSTIN.

Nous aurons, espérons-le, bientôt occasion de dresser dans le *Bulletin monumental* la monographie de la nouvelle église du plateau de la Croix-Rousse :

D. O. M. SVB. INVOC. SCI. AUGUSTINI.

L'église des Tapis, dont M. Bourdet est l'architecte, sera le fruit d'une souscription. — Pourquoi un temple consacré à S. Sacerdos, qui n'a pas encore de sanctuaire paroissial à Lyon, ne naîtrait-il pas aussi des généreuses offrandes lyonnaises?

Digitized by Google

VIII.

ÉGLISE DE SAINT-PIERRE.

Cet édifice a été complètement renouvelé par des travaux de regrattage. On n'y remarque pas assez une délicieuse fenêtre romano-byzantine du flanc septentrional, reste de la basilique primitive, et les deux travées verticales, au sud, œuvre de l'architectonique du XVe siècle.

IX.

BASILIQUE DE SAINT-NIZIER.

La chapelle des SS. Anges s'est produite avec grâce dans Saint-Nizier. — Il est enfin sérieusement question de rendre aux fenêtres apsidales inférieures de ce vaisseau une partie de leur développement, par la réduction, sur leur hauteur, des sacristies qui forment, derrière le chœur de St-Nizier, une sorte de *deambulatorium*. La grande boiserie qui lambrisse le sanctuaire sera abaissée. Le triforium de cette région la plus auguste, qui, par une condition toute fortuite, mais fâcheuse, se trouve beaucoup moins orné que celui de la nef, qu'il devrait faire pâlir par le luxe de sa profilation, ce triforium recevra tout l'appareil de sculptures, tout l'éclat qui lui manque. Ces travaux d'embellissements sont vivement invoqués par le vénérable apôtre, curé de St-Nizier, et par le conseil de fabrique de la sainte et riche paroisse. A quelles mains plus habiles, plus expérimentées pourraient-ils être confiés, qu'à celles de M. Benoît, architecte de St-Nizier?

On vient d'exposer dans une des chapelles de cette église la statue du patron de la paroisse. Cette œuvre d'art remarquable, destinée à figurer dans la niche pratiquée au-dessus du grand portail de cette église, est due au talent de M. Lepind fils, à qui Saint-Nizier doit déjà une statue de St-Joseph.

X.

HÔTEL-DE-VILLE.

Une restauration urgente a été faite au palais communal de

Digitized by Google

Lyon. Le beffroi qui le domine était en très-mauvais état : la pierre y était littéralement rongée par le temps, par les frimats. Ces travaux de consolidation ont été exécutés avec soin et se poursuivent sur d'autres régions du bel édifice.

XI.

PETITE VOIERIE.

La maison à médaillons de la place d'Albon, et celle décorée de colonnes, sur la place de l'Herberie, n'ont point assurément la richesse de la maison dorée lyonnaise, appartenant à M. Fleury Richard, rue d'Algérie, 7; mais elles offrent un caractère de convenance, de luxe, que j'aime à consacrer. M. Bernard, qui les a conçues et édifiées, passe avec une remarquable facilité des lignes austères du type byzantin aux formules de l'architectonique moderne, qui doit surtout flatter la vue et développer le charme oculaire. La demeure, rue St-Côme, 1, a de somptueux balcons, un appareil harmonieux de pilastres, des lucarnes historiées sur le comble, tout cela bien composé, dans les idées mixtes de la Renaissance libre. La hauteur de l'édifice est sobre et sage. L'art doit se féliciter de la voie dans laquelle l'artiste est entré. — Je ferai toutefois un léger reproche aux deux maisons précédemment citées, bâties par M. Bernard, c'est qu'elles sont un peu trop percées, mais il a eu sans doute à se conformer aux exigences des propriétaires.

Le projet de percement d'une rue parallèle à la rue Centrale, qui partirait de la place Bellecour (entre les maisons de Loras et Viricel), et aboutirait à la place de la Comédie, semble arrêté dans l'esprit de l'administration et des entrepreneurs lyonnais. Ce ne sera pas trop de deux grandes artères pour la circulation lyonnaise, entre les quais du Rhône et de la Saône.

Les platanes plantés, en décembre 1850, sur les quais en aval du pont du Change, ont repris vigoureusement, et, dès ce printemps, ils commenceront à donner un peu d'ombre aux promeneurs. — La promenade de Bellecour prospère : quand la dégagera-t-on, en transférant ailleur le corps-de-garde ?

Digitized by Google

Une passerelle va être jetée sur la Saône, dans l'axe de la rue Sala, pour donner un nouvel affluent à la rue de Bourbon, qu'on peut considérer comme la reine des rues lyonnaises.

Les principaux grands travaux qui vont s'exécuter à Lyon n'auront pas la beauté pour principal objet : ce sont ceux relatifs à la traversée de Lyon, du chemin de fer de Paris à la Méditerranée, travaux dirigés par un habile ingénieur, M. Jacqmin. La ligne, pour venir se rallier dans une gare unique, à Perrache, au chemin de fer de Lyon à Avignon, aura à franchir en souterrain la colline de Fourvières. Il est impossible que l'exécution de tous ces projets n'imprime pas un caractère nouveau à la physionomie de Lyon.

La petite gare du port l'Épine, construite à la hâte pour le service des bateaux à vapeur, qu'empruntent deux trains du chemin de fer de Paris à Lyon, ne produit pas un mauvais effet.

Dans la rue Centrale, ce *strand* lyonnais, à l'angle de la place St-Nizier, la piété insigne de notre auguste métropole a voulu mettre un de ces emblèmes avec lesquels elle est depuis si longtemps familière. Vous y remarquerez une bonne statue de la Sainte-Vierge mère, posée dans une niche, richement profilée. Lyon, dans tous les temps, se distinguera parmi les autres cités nationales, par la chaleur et la constance de sa foi. La maison que je viens d'indiguer porte le numéro 28.

XII.

RAPPEL D'UN VŒU.

Un seul reste visible de l'ancienne basilique de Saint-Etienne existe encore dans la maison n° 6 de la rue de ce nom. C'est un arc ogival. Eh bien ! là, sur cet emplacement, je désirerais que ce débris authentique fût utilisé dans l'érection d'un temple qui formerait la paroisse unie aujourd'hui à Saint-Jean, et laisserait la basilique exclusivement consacrée au service métropolitain. — Les ombres des comtes de Lyon, des Custodes de Sainte-Croix, des obéanciers de Saint-Just se réjouiraient de la mise à exécution de cette pensée réparatrice.

Digitized by Google

XIII.

QUARTIER DE SAINT-PAUL.

Que l'on daigne donc enfin faire quelque chose pour le quartier de Saint-Paul qui manque d'air, de lumière, qui renferme une population si intéressante et si laborieuse. Quand toutes les régions lyonnaises sont en mouvement, se régénèrent et se transforment, délaissera-t-on longtemps encore ce quartier consacré par le souvenir de Gerson ?

XIV.

BOULEVARDS.

Il est extrêmement fâcheux, à mon sens, que le crédit des boulevards projetés pour le coteau des Chartreux et celui de Fourvières ait changé de destination. L'établissement de ces boulevards serait, pour la ville de Lyon, l'occasion d'une beauté nouvelle et lui donnerait deux promenades magnifiques, toutes exceptionnelles par le grandiose, l'étendue, la variété des panoramas qu'elles domineraient.

CONCLUSION.

Si, comme tout l'annonce, nous avons enfin pendant de longues années la paix des passions politiques, qui nous troublaient si violemment naguère encore, la religion, l'art, l'industrie, la transformation des vieux quartiers obéiront dans la glorieuse cité de Lyon à un magnifique élan. Tout se prépare ici pour une ère nouvelle, pour un avenir digne de notre passé. Les Lyonnais ne peuvent faillir à leurs instincts de progrès, de civilisation et de grandeur.

Joseph BARD.

Digitized by Google

HISTOIRE

DES

JOURNAUX DE LYON,

DEPUIS LEUR ORIGINE JUSQU'A NOS JOURS.

SUITE (1).

NOUVELLES DE PARIS ET DE LYON. Lyon, 1802-1803.

Nous ne connaissons cette feuille que par le prospectus du journal de Barret cité plus loin. Nous voyons qu'après un an d'existence elle servit, avec le journal de Pelzin, à créer un nouveau *Journal de Lyon*, publié à la fin de 1803. Nous n'avons, d'ailleurs, aucunes données sur son format, sa périodicité, son imprimeur ni sa rédaction.

JOURNAL DE LYON, OU ESPRIT DES JOURNAUX FRANÇAIS, par une société de gens de lettres. Lyon, Pelzin et Drevon, 1803, in-4, 8 pp. 36 francs.

1er numéro, 2 septembre 1803 ; dernier numéro, commencement de décembre, même année. Épigraphe : « *Utile et agréable.* »

Ce journal paraissait tous les jours. Il s'occupait surtout des nouvelles du dehors, et l'importance des événements, la reprise des hostilités, les bruits d'une descente en Angleterre donnent de l'intérêt à cette collection. Nous ne croyons pas à la collaboration sérieuse d'une *société de gens de lettres*. Pelzin devait suffire à la rédaction des nouvelles locales et au choix fait parmi

(1) Voir tom. III de la nouvelle série, pp. 305, 405 et 453 et le t. IV, pp. 1 et 95.

Digitized by Google

ce que les feuilles de France et de l'Étranger contenaient de plus intéressant. Un style clair et rapide nous rappelle la manière de cet écrivain. Il n'avait besoin que de quelques aides subalternes pour faire face à son travail.

Pelzin, comme tout le monde en France, s'était rallié à la politique du premier consul. Il appuyait le gouvernement et traitait les Anglais en ennemis. Nous regardons les occupations de son imprimerie comme la seule cause du peu de durée de son journal.

Nous n'avons pas vu les derniers numéros de cette feuille. Nous avons indiqué les premiers jours de décembre comme le terme de cette publication. Le *Journal de Lyon* de Barret annonce, en effet, dans son prospectus du 8 décembre 1803, qu'il doit son existence à une combinaison qui réunit deux feuilles de notre ville, les *Nouvelles de Paris et de Lyon* et le *Journal de Lyon ou Esprit des journaux français*, dont il prend la place et dont il servira les abonnés.

JOURNAL DE LYON, NOUVELLES DE LA FRANCE ET DE L'ÉTRANGER, Annonces et avis divers, publié par Barret. Lyon, Barret, 1803-1804, in-4, 27 francs.

1er numéro 16 frimaire an XII (8 décembre 1803); 26e et dernier, 14 pluviose an XII (4 février 1804).

Un avis au public indique la marche du journal et les motifs de son existence :

« Le désir de procurer aux habitants de cette ville et des lieux circonvoisins un journal intéressant et peu coûteux, dit M. Barret dans son premier numéro, nous a déterminés à réunir deux entreprises de ce genre, formées, l'une depuis environ une année, l'autre depuis trois mois. Nous publierons à ce sujet, dans quelques jours, un prospectus détaillé, dans lequel nous ferons connaître tous les avantages du nouvel établissement et de la réunion des moyens employés jusqu'à présent pour les deux entreprises dont il est question, c'est-à-dire pour le journal intitulé *Nouvelles de Paris et de Lyon* et pour celui intitulé *Journal de Lyon ou Esprit des journaux françois*.

« Le nouveau journal paraîtra les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine... On s'abonne au bureau du journal, place des Terreaux, maison Saint-Pierre.

Digitized by Google

Un autre avis, publié quelques jours plus tard, annonce que, dès que la feuille aura deux cents abonnés, elle paraîtra tous les jours. Ce nombre n'a jamais été atteint.

Le gouvernement ne permettant pas les discussions politiques, les nouvelles du dehors n'étant même racontées qu'avec circonspection, les querelles particulières devenaient une bonne fortune pour les journalistes et les lecteurs. Fourrier, sous ce rapport, était un écrivain précieux. Tantôt prenant à partie les poètes ou les dames, tantôt changeant la face de l'humanité, il soulevait à chacun de ses articles des réclamations et des protestations auxquelles il répondait immédiatement. Cette guerre animée, où les gros mots et les personnalités n'étaient pas ménagés, convenait à son caractère, et il ne refusait de faire le coup de feu avec aucun de ceux qui voulaient se donner le plaisir de l'attaquer. On a vu, dans le *Bulletin* de Ballanche, quelles luttes il eut à soutenir. Il eut dans le *Journal de Lyon* des querelles non moins vives. Il répondait à tout, et les lecteurs riaient de voir le réformateur dilapider avec tant de facilité son esprit et sa dignité.

Le 30 frimaire, un écrivain caché sous le pseudonyme de *Délyror* lui écrivit la lettre suivante :

« *A l'auteur de l'article* : TRIUMVIRAT CONTINENTAL, *inséré dans le* BULLETIN DE LYON *du 25 frimaire an-XII.*

« De Charenton, près Paris.

« Mon frère,

« J'ai lu avec le plus vif plaisir les belles prophéties que vous avez fait imprimer dans le *Bulletin de Lyon*. Permettez que je revendique, en faveur des commensaux de l'hôtel que j'habite, une portion de la gloire et des récompenses qu'elles ne manqueront pas de vous attirer.

« Votre Triumvirat est bien la conception la plus neuve et la plus hardie qu'on puisse imaginer, et je ne m'étonne plus qu'après un tel effort de génie, vous traitiez tous les publicistes anciens et modernes de gens à vue courte, voire même de parfaits imbécilles.

« Vous avez donc enfin mis à sa véritable place cette petite monarchie prussienne dont la puissance éphémère ne s'appuie guère que sur deux cents mille baïonnettes et sur des intérêts communs avec votre ami l'autocrate de toutes les Russies.

Digitized by Google

« Avouez que nous rirons bien quand les descendants de Rodolphe de Habsbourg se seront laissé prendre une puce sur le nez par les neveux de Pierre-le-Grand ; avouez encore qu'il sera plaisant de voir les Calmouks et les Nogais forcer les lourds citoyens de la Germanie, les graves Espagnols et les Français légers à rentrer dans l'état de *sauvagerie*, pour revenir au bout de quelques siècles à l'une des treize combinaisons sociales qui doivent, un de ces matins, sortir de votre cerveau. *O Fortunatos nimium...!* Votre proposition de brûler toutes les villes qui recevraient les produits de l'industrie d'Albion honore votre humanité et prouve que vous voyez en grand. Souffrez, mon cher frère, que j'utilise cette mesure dans ses détails : les combustibles sont rares et les hivers rudes ; ne pourrait-on pas brûler en hiver, successivement et par parties, ces cités mercantiles, et recommander aux Tartares et aux Russes conquérants de faire cuire à ce feu leurs viandes de cavales. J'imagine qu'elles vaudraient mieux ainsi préparées que cuites ou macérées, suivant l'ancien usage de ces peuples, sous la selle de leurs montures.

« Vous voyez, mon frère, que j'abonde dans votre sens ; si cependant il se rencontre encore dans mes idées quelque chose de mercantile, n'allez pas m'en vouloir ; je fus commis marchand avant d'obtenir la place que j'occupe dans le château de Charenton, et, pour me servir d'un proverbe trivial, *la caque sent toujours le hareng.*

« Si vos travaux politiques, si les efforts de votre sublime génie sont récompensés comme ils le méritent, daignez, je vous prie, songer à moi, et me procurer une place qui me rapproche de vous.

« Si, au contraire, votre voix crie dans le désert, si les potentats de l'Europe refusent de vous entendre, venez recueillir parmi mes commensaux le tribut d'admiration qui vous est dû, nous vous réservons dans l'hôtel une place distinguée et proportionnée à votre mérite.

« Salut et estime. ZACHARIE DELYROR, habitué de Charenton. »

Fourrier ne pouvait laisser impunie cette agression. Le numéro suivant du *Journal de Lyon* contient un article *sur les empires qui ont des vapeurs comme les jolies femmes*, mais immédiatement après, dès le 5 nivose, il répond :

Du 30 frimaire.

« *A Monsieur Délyror.*

« Si tous les fous étaient envoyés à Charenton, ce bourg serait bientôt plus peuplé que Paris. Combien de fous en ce monde à commencer par les

Digitized by Google

amoureux, les jaloux, les peintres, les poètes, les philosophes, voire même beaucoup de jolies femmes. M. Délyror veut m'enrôler dans cette brillante légion ; il a tort de s'en dire membre ; car, en plaisantant sur mon article *Triumvirat*, il a donné un grand exemple de prudence, il a eu la finesse de ne pas aborder le fond de la question, preuve de bon sens. Il se serait cassé la tête sur un tel sujet, bien au-dessus de sa portée, et c'est alors qu'il aurait été tout de bon *Déliror*. Il a prévu le danger ; il s'est borné à des facéties innocentes et d'un ton modéré ; c'est de quoi je le félicite, et je le propose pour modèle à ces gens pétris d'amertume qui traitent avec importance les articles de journaux, et qui veulent faire pendre un homme avec quatre lignes de son écriture. M. Délyror a évité ce ridicule.

« Dans ses railleries, il est prolixe, noyé dans le papillotage. Son accusation de folie est bien rebattue et bien vide de sens : les orgueilleux appellent fous tous ceux qui en savent plus qu'eux. Christophe Colomb fut déclaré fou, il fut la risée de l'Europe pendant sept ans pour avoir proposé la recherche d'un nouveau continent. Galilée et tant d'inventeurs célèbres passaient pour fous dans le principe. L'inventeur du *calcul mathématique des destinées* doit donc aussi être un fou, selon les rieurs ; mais *rira bien qui rira le dernier*, et le dénouement n'ira pas à sept ans comme dans l'affaire de Colomb.

« Pour en finir, M. *Délyror* ou *Dérysor* n'a pour lui que son style décent, mais il est loin de la concision et du raisonnement nécessaire dans une apostrophe personnelle. Cependant, comme les borgnes sont rois chez les aveugles, M. Délyror peut encore servir de guide à tant d'esprits brouillons qui répondent à des raisons par des invectives, et qui n'ayant d'autre talent que celui de railler, ne connaissent aucun frein, soit dans leurs diatribes écrites, soit dans leurs verbiages offensans.

« FOURRIER. »

Cette réponse ne paraissant pas suffisante à sa vengeance, Fourrier écrivit encore dans le numéro du 7 nivose, ce sera notre dernière citation de cet écrivain :

INVITATION AUX ÉCHOS.

« Il est amusant pour moi de faire jaser à volonté tant de jeunes muses ; si je fais imprimer un article, aussitôt ces Messieurs s'escriment contre moi, en vers et en prose dans les deux journaux. Ne sont-ils pas confus d'être vingt contre un ? Ne sauriez-vous, Messieurs, parler d'autre chose que de moi ? Où en serait votre esprit sans ma folie ? Vous ne le développez que lorsque je vous excite. Je ne suis pas si uniforme ; la satire, l'harmonie, le

Digitized by Google

triumvirat, tout cela est folie pour les uns, bon pour les autres; mais au moins cela est varié. Vous auriez encore bien caqueté sur le problème de la liberté des femmes, si je l'avais donné.

« Puisque vous voulez absolument guerroyer avec moi, rendons la lutte récréative pour le public; faisons assaut de nouveautés; voyons qui saura le mieux changer de sujet. Vous êtes une vingtaine; j'aurai donc vingt fois plus à inventer que vous pour dire du nouveau. Je serai de plus privé de traiter ma partie familière qui est la politique extérieure. Il faut bien y renoncer, puisque l'article *Triumvirat* a fait tant de vacarme. Devais-je m'attendre à un tel soulèvement de l'opinion? Maintes fois j'ai adressé au Gouvernement des notes politiques; j'ai reçu en réponse des lettres flatteuses, signées Carnot, Talleyrand et autres personnages, qui, j'espère, s'entendent à la politique; lorsqu'on a leur suffrage, on peut se consoler de n'être pas en faveur chez les diplomates de la Grand-Côte.

« Quant à l'harmonie, comment des gens qui prétendent au bon sens, osent-ils s'élever contre un calcul qui leur est inconnu et qui s'annonce revêtu de théories géométriques et d'applications aux sciences physiques? Les vrais fous ne sont-ils pas ceux qui attaquent les sciences fixes? moi j'attaque les incertaines, Messieurs, qui glosez sur l'harmonie avant d'en rien connaître, je vous réponds comme Jésus: « Mon Dieu, pardonnez-leur; car ils ne savent ce qu'ils font. »

« Le public opinera, ainsi que moi, à mettre fin à ce déluge de brocards, qui deviennent de plus en plus fades. J'invite donc ces nombreux critiques tous occupés de moi, à dire quelque chose de neuf et à voler de leurs propres ailes, sans attendre que je les stimule. Le bon esprit, dans les journaux, c'est de ne pas s'appesantir sur le même chapitre; et j'ose croire que le public préfère mes folies variées à leur esprit monotone, toujours aheurté à chicaner le même individu. Dieu sait comme ils y brillent. Il sont une compagnie répétant une plaisanterie bannale, le sobriquet de folie, que l'ignorance donne à tous les inventeurs dans leur début.

Comme ces Messieurs ont tous brodé sur le même canevas, on pourra les élever tous au même rang et leur dire, selon Boileau :

Venez Pradon et Bonnecorse,
Grands écrivains de même force,
Linière et Perrin vous attendent.

« Je les invite, pour l'agrément du public, à réfléchir sur mon défi.

« FOURRIER.

On voit avec quel empresement cet esprit aventureux aimait à se mettre en scène, comme il aurait voulu occuper le monde

Digitized by Google

entier de sa personnalité, et, si on l'accuse de folie, avec quel orgueil il rappelle que Christophe Colomb et Galilée ont aussi été traités de fous.

Un article *Variétés* apprécie ainsi le talent de trois acteurs célèbres : Baptiste aîné, Talma et Monvel. Si ce n'était la date on croirait qu'il a été écrit, *salva reverentia*, par l'auteur des *Paroles d'un Croyant* :

« ... Parmi les premiers, je distinguai d'abord un *grand fantôme* habillé de blanc, dont les membres en mouvement figuraient assez bien les ailes d'un moulin ou les bras d'un télégraphe.

« Et l'on me dit qu'en effet le surnom de télégraphe lui avait été donné par un esprit malin et confirmé par le public qui depuis ne l'appelait jamais autrement;

« Et ce télégraphe me parut joindre de grandes prétentions à un talent assez ordinaire ;

« Et il ne parlait jamais qu'avec emphase ;

« Et il mettait des virgules entre chaque mot et des points à chaque hémistiche :

« Et je m'écriai : ce n'est pas ainsi qu'on parle lorsqu'on veut imiter la nature :

« Et à côté du télégraphe j'aperçus *un homme à l'œil farouche*, au teint hâve, à l'air égaré, qui, jusqu'à *je vous aime*, disait tout avec l'accent de la terreur :

« Et je m'écriai : cet ardent jeune homme pourra bien rendre les farces sanglantes du monstrueux Shakspeare ; mais, quoiqu'il ait l'âme tragique, il n'exprimera jamais les beautés sublimes du divin et tendre Racine ;

« Et comme je faisais cette réflexion, survint un *vieillard à tête blanche*, dont les yeux pétillants animaient une figure chétive, et dont le corps semblait affaibli par les maux plus encore que par les ans ;

« Et lorsque ce vieillard vint à parler, je reconnus l'accent de la nature et je me dis : celui-ci sent profondément tout ce qu'il exprime.... »

Nous ne nous arrêterons pas à signaler deux nouvelles entreprises ou découvertes qui occupaient alors tous les esprits : les *vélocifères* et le *Panorama*. Les journaux ne faisaient que répondre à la curiosité des lecteurs, en leur parlant tous les jours de ces merveilles. Panorama, dit le *Journal de Lyon*, est un nom composé de deux mots grecs qui signifient : *vue de la totalité*, *vue*

Digitized by Google

de l'ensemble. Ce mot présente à l'esprit l'idée de cette découverte. Quant aux *vélocifères*, c'étaient des diligences qui devaient leur nom à leur rapidité prodigieuse. On ne pouvait croire à la sincérité de leurs promesses. Il fallait l'assurance réitérée que l'argent serait rendu en cas de retard, pour que les voyageurs pussent ajouter foi à un programme ainsi conçu :

« Le vélocifère... passera par le Bourbonnais.

« Sa marche ne sera sujette à aucune variation, *ni dans l'hiver, ni dans l'été*. Il partira tous les jours de Lyon à sept heures du matin.

« Le premier jour, il dînera à Tarare et couchera à Roanne.

« Le second jour, il dînera à La Palice et couchera à Saint-Pierre-le-Moutier;

« Le troisième jour, il dînera à Cosne et couchera à Montargis ;

« Et le quatrième jour, il dînera à Fontainebleau et arrivera à Paris avant six heures du soir.

« En tout quatre vingt trois heures au plus. *Cette promesse ne sera point illusoire* ; et si, par un accident quelconque, dépendant de la voiture, l'arrivée à Paris était retardée de plus de six heures, les voyageurs sont autorisés *à redemander le prix de leurs places*. »

Ne rions pas trop de nos pères, ne soyons pas trop fiers de nos bateaux à vapeur et de nos chemins de fer, de crainte que nos petits neveux ne rient aussi de nous à leur tour.

Les numéros 25 et 26 des 12 et 14 pluviose an XII (2 et 4 février 1804) contiennent une annonce que le peu d'abonnés de cette feuille devait faire pressentir :

« Les éditeurs du *Journal de Lyon* se trouvent forcés, par un concours de circonstances, de supprimer ce journal. Ce n'est qu'après avoir fait tous leurs efforts et beaucoup de sacrifices pour le succès de leur entreprise, qu'ils se sont convaincus de l'impossibilité de la maintenir.

« Dans cet état de choses, ils ont pensé que leurs abonnés ne refuseraient pas de souscrire à un arrangement qu'ils ont fait avec MM. Ballanche père et fils, propriétaires du *Bulletin de Lyon*, pour fournir cette feuille, à dater du 18 de ce mois, à la place de celle qui est supprimée.

« En conséquence de cet arrangement, les abonnés à qui l'ancien journal serait dû pour deux mois, à dater du 15 pluviose, recevront le nouveau pendant trois mois, et les autres suivant la même proportion, ce qui donne la compensation la plus exacte qu'il soit possible d'établir.

« On espère que les abonnés voudront bien consentir à cet arrangement ;

Digitized by Google

néanmoins, s'il en était à qui il ne convint pas, ils pourraient s'adresser également à MM. Ballanche père et fils, aux Halles de la Grenette, qui leur rembourseraient le montant de ce qui leur serait dû. »

Le *Journal de Lyon*, ne représentant aucun parti et ne répondant à aucun besoin, devait succomber dans une lutte où le *Petit Tachygraphe* avait pour lui le bon marché des abonnements et le *Bulletin* l'habileté et le talent de sa rédaction.

JOURNAL DE LYON, ci-devant **TACHYGRAPHE**, par Roger. Lyon, Roger, 1804-1809, in-8.

Voir le *Petit Tachygraphe*, par Roger. An V, in-8.

JOURNAL DE LYON ET DU DÉPARTEMENT DU RHONE, par J. Roger. Lyon, Roger, 1810, 1813, in-4, 24 francs.

1er numéro, 2 janvier 1810, dernier numéro, 31 décembre 1813.

Ce journal paraissait trois fois par semaine : les mardi, jeudi et samedi. L'ordre de ses numéros, son format et surtout la manière dont il est rédigé indiquent, malgré la ressemblance du titre, qu'il n'est pas la suite ou la continuation du *Journal de Lyon*, ci-devant *Tachygraphe* publié aussi par Roger et dont le dernier numéro a paru le 30 novembre 1809. Le *Tachygraphe* donnait des nouvelles brèves, concises et qu'il n'accompagnait d'aucunes réflexions. Il n'était qu'un écho des journaux de Paris, et sa timidité vis-à-vis du Gouvernement lui avait permis de fournir, sans être contrarié, une assez longue carrière. Le *Journal de Lyon et du département du Rhône*, sans être plus hardi, est plus varié; ses allures sont plus vives, plus libres. Il est surtout plus intéressant, et l'on devine à côté des presses de Roger une pensée qui manquait à la feuille dont il a pris la place. M. Piestre dirigeait cette publication (1) avec la collaboration intelligente de M. Dumas et de quelques amis ; cependant, la littérature et les sciences, les comptes-rendus d'ouvrages nouveaux

(1) Voir le numéro du jeudi 16 décembre 1813.

Digitized by Google

et les vers occupent moins de place que dans le *Bulletin* de Ballanche; la politique, les nouvelles de l'Espagne et de l'Allemagne attirent sérieusement tous les regards; la position est tellement tendue que l'on n'ose presque plus se livrer aux travaux de l'intelligence, ni même aux jeux de l'esprit en présence du mystérieux avenir dont le pays est menacé.

Une littérature nouvelle a été brillamment inaugurée par le *Génie du Christianisme* et les *Martyrs*, cependant l'école sensualiste règne encore, et les recueils publiés par les divers *caveaux* nous montrent l'humanité, comme les pourceaux d'Épicure, uniquement occupée à manger et à boire. Rien ne la distingue des autres êtres de la création que le privilége de blasphèmer Dieu du milieu des orgies, et de couvrir de raillerie ce qu'elle devrait respecter.

Le *Journal de Lyon* donne quelquefois des exemples de cette poésie, à la mode alors auprès d'un certain monde; nous serions fâchés de ne pas en offrir un échantillon :

CARILLON BACHIQUE.

Et tic, et toc, et tic, et tic,
Et toc et tic, et toc,

Trinquons, trinquons tous en bloc.
Vidons jusqu'au dernier broc.

Défions-nous, sans tendresse,
Des propos d'une maîtresse
Qui séduit par ses attraits;
L'amour n'est qu'une folie :
N'ayons, pour passer la vie,
Du sentiment... qu'au palais.

Et tic, et toc, etc.

O vous qui de la richesse
Recherchez une caresse,
Écoutez-moi, mes amis :
Buvez : le vin de Bourgogne,
En vous frappant sur la trogne,
Vous chargera de rubis.

Et tic et toc, etc.

Digitized by Google

Mes amis, jadis le monde
Fut précipité dans l'onde ;
Dieu voulut en voir la fin ;
Mais Noé sauva la vigne,
C'est vous prouver qu'il fut digne
De survivre au genre humain.

Et tic, et toc, et tic, et tic,
Et toc, et tic, et toc,
Trinquons, trinquons tous en bloc,
Vidons jusqu'au dernier broc.

P. Thiers (Journal de Lyon du 28 mai 1812).

Ainsi, non seulement cela était admis dans un journal, mais cela se signait en toutes lettres, l'auteur recevait des félicitations de ses amis et nous pensons que la société élégante et raffinée s'empressait de chanter :

Et tic, et toc, et tic, et tic,
Et toc, et tic, et toc,
Trinquons, trinquons tous en bloc,
Vidons jusqu'au dernier broc.

Pendant ce temps-là, Napoléon partait pour la Russie.

Nous aimons cependant mieux encore cette pantagruélique versification que cette bravade que nous trouvons à quelques numéros de là :

Peste soit de l'*us* révoltant
De ces moines atrabilaires
Qui vont sans cesse répétant :
Il faut mourir, mes frères.
D'un docteur plus sage qu'eux tous
Nous avons la morale à suivre,
Et nous prenons pour refrain, nous :
Mes frères, il faut vivre.

. . . . . .

Malgré l'amour, malgré le vin,
Malgré les talents, les prières,
Même malgré le médecin,
Il faut mourir, mes frères.

Digitized by Google

Si de l'impitoyable sort
Aucun secret ne nous délivre,
En attendant gaiment la mort,
Mes frères, il faut vivre.

J.-F. Pitt, secrétaire de la société épicurienne de Lyon.

Après cela on peut louer la *Pucelle* de Voltaire et la *Guerre des Dieux* de Parny. Parny est d'ailleurs si aimable ! Voici un couplet qui peut faire apprécier son talent :

Tendre Parny, brise ton luth
Dont les doux sons plaisent au diable,
Et souviens-toi, pour ton salut,
Que Voltaire et sa muse aimable
Sont ensemble chez Belzébuth.
Tandis que l'auteur du *Mercure*
Vomissant une bile impure
Sur tes voluptueux écrits,
Au rang des élus est inscrit ;
Car il a prouvé, je le jure,
Qu'il était un pauvre d'esprit.

X.

Celui-ci du moins n'a pas eu le courage de signer.

A part ces sacrifices aux dieux de l'époque, le *Journal de Lyon et du département du Rhône* est rédigé avec convenance et talent. Il vante le bon goût, il blâme le cynisme et l'immoralité, et par une espèce de contradiction ou d'inconséquence de la part d'une feuille qui admet des vers de l'école de ceux que nous avons cité, il ouvre ses colonnes aux divers avis des sociétés de bienfaisance, et donne assez souvent les mandements publiés par l'archevêché.

La dernière année de ce journal, 1813, est douloureuse à lire. La France épuisée voit anéantir ses armées et se flétrir cette gloire qui lui avait donné tant d'orgueil ; les levées en masse se succédaient et ne comblaient pas les vides que faisait le canon ennemi ; l'hiver avait surpris nos soldats, et le plus grand homme de guerre des temps modernes se débattait vainement contre l'Europe coalisée, aidée par l'intempérie des saisons ; le

Digitized by Google

Journal de Lyon, comme tous les journaux du temps, cache soigneusement nos revers et annonce chaque jour une nouvelle victoire, après laquelle nos troupes se replient invariablement sur leurs pas. Ces mensonges attristent le lecteur qui connaît cette lamentable histoire ; ils ne devaient être d'aucune utilité pour le gouvernement, la vérité s'apprenant dans toute l'étendue de l'empire avec une effrayante rapidité.

Voici comment est racontée la bataille de Leipsick.

«.... Tous les efforts de l'ennemi, pendant la journée, contre Connewitz et Probstheyde échouèrent. Le duc de Tarente fut débordé à Holzhausene ; l'empereur ordonna qu'il se plaçât au village de Stætteritz. La canonnade fut terrible. Le duc de Castiglione, qui défendait un bois sur le centre, s'y soutint toute la journée.

« A trois heures après midi, la victoire était pour nous de ce côté contre l'armée de Silésie, comme du côté où était l'empereur contre la grande armée. Mais, en ce moment, l'armée saxonne, infanterie, cavalerie et artillerie et la cavalerie wurtembergeoise passèrent tout entières à l'ennemi..... Un moment de désordre s'en suivit ; l'ennemi passa la Partha, et marcha sur Reidnitz, dont il s'empara : il ne se trouva plus qu'à une demi-lieue de Leipsick.

« L'empereur envoya sa garde à cheval... La promptitude de ses mouvements rétablit l'ordre ; le village fut repris et l'ennemi poussé fort loin.

« Le champ de bataille resta en entier en notre pouvoir, et l'armée française resta victorieuse aux champs de Leipsick, comme elle l'avait été aux champs de Wachau.

« A la nuit, le feu de nos canons avait, sur tous les points, repoussé à une lieue du champ de bataille le feu de l'ennemi... Notre perte, dans cette journée, peut s'évaluer à 4000 hommes tués ou blessés ; celle de l'ennemi doit avoir été extrêmement considérable. Il ne nous a fait aucun prisonnier, et nous lui avons pris 500 hommes.

« A six heures du soir, l'Empereur ordonna les dispositions pour le lendemain. Mais, à sept heures, les généraux Sorbier et Dulauloi...vinrent à son bivouac lui rendre compte des consommations de la journée : on avait tiré 95,000 coups de canon ; ils dirent que les réserves étaient épuisées, qu'il ne restait pas plus de 16,000 coups de canon ; que cela suffirait à peine pour soutenir le feu pendant deux heures... et qu'on ne pourrait s'approvisionner qu'à Magdebourg et à Erfurt.

« Cet état de chose rendait nécessaire un prompt mouvement sur un de nos grands dépôts : l'Empereur se décida pour Erfurt, par la même raison qu'il avait décidé à venir à Leipsick.

Digitized by Google

« Cette circonstance obligea l'armée française à renoncer aux fruits des deux victoires où elle avait, avec tant de gloire, battu des troupes de beaucoup supérieures en nombre et les armées du continent.

. . . . . .

« Cependant, l'ennemi ne tarde pas à apprendre que la plus grande partie de l'armée avait évacué Leipsick.... Il attaqua vivement le duc de Tarente et le prince Poniatowski. Il fut plusieurs fois repoussé, et, tout en défendant les faubourgs, notre arrière-garde opéra sa retraite.

« L'Empereur avait ordonné au génie de pratiquer des fougasses sur le grand pont qui est entre Leipsick et Lindenau... Le général Dulauloy avait chargé le colonel Monfort de cette opération. Ce colonel, au lieu de rester sur les lieux pour la diriger et donner le signal, ordonna à un caporal et à quatre sapeurs de faire sauter le pont, aussitôt que l'ennemi se présenterait. Le caporal, homme sans intelligence et comprenant mal sa mission, entendant les premiers coups de fusil tirés des remparts mit le feu aux fougasses et fit sauter le pont. Une partie de l'armée était encore de l'autre côté avec un parc de 80 bouches à feu et de quelques centaines de voitures.

« La tête de cette partie de l'armée qui arrivait au pont le voyant sauter, crut qu'il était au pouvoir de l'ennemi.... Ces malheureux se débandèrent et cherchèrent à se sauver...

« On ne peut encore évaluer les pertes occasionnées par ce malheureux événement, mais on les porte par approximation à 12,000 *hommes* et à plusieurs centaines de voitures. Les désordres qu'il a portés dans l'armée ont changé la situation des choses, *et l'armée française, victorieuse, arrive à Erfurt comme y arriverait une armée battue.* »

Ce bulletin était fourni par l'autorité, et les journaux étaient bien tenus de le répéter, mais il eût été plus simple et plus digne, au lieu de tant parler de victoires, de dire simplement et avec douleur : « 330,000 coalisés ont attaqué 175,000 français, et ces derniers ont succombé. »

Le *Journal de Lyon et du département du Rhône* avait des abonnés, mais il se vendait aussi dans les rues, et il était obligé de se conformer au goût des lecteurs qui l'achetaient ; il contient donc peu de dissertations scientifiques et littéraires, et, dans la dernière année surtout, ce n'est guère qu'en faveur des théâtres de notre ville qu'il fait trève, de loin en loin, aux nouvelles du dehors.

A. VINGTRINIER.

(*La suite à un prochain numéro*).

Digitized by Google

NOTICE HISTORIQUE

SUR LA

VIE ET LES ŒUVRES DU P. DES BILLONS.

Ceci est un chapitre d'histoire littéraire, une vie médiocrement connue sur laquelle il nous plaît de faire descendre un peu de jour ; c'est un latiniste qui partage avec son docte confrère Brotier le titre de *dernier des Romains*, que nous voulons, en quelque sorte, rappeler de l'exil où il est mort, et montrer un instant à sa patrie ; c'est en même temps une notice biographique, rare et oubliée, que nous remettons aux mains des érudits. Le jésuite des Billons qui ambitionna la gloire de Babrius, de Phèdre et de La Fontaine, et qui écrivit dix-sept livres de Fables, d'une grâce, d'une élégance, d'un esprit remarquable était mort en 1789 ; l'année suivante, le prélat Maillot de la Treille, Commandeur de l'Ordre de Malte, conseiller privé et chef des Bibliothèques de Charles-Théodore, Electeur Palatin, publiait à Strasbourg une *Notice de la vie et des ouvrages du Père F.-J. des Billons* (in-8° de 62 pages). Ce petit écrit nous ayant semblé convenable et utile, nous l'avons débarrassé de quelques longueurs, de quelques phrases inutiles ou médiocrement françaises, et complété à l'aide d'autres détails que renferme le *Journal historique et littéraire* de Feller (mai 1789, page 72-78) ; mais l'ouvrage de Maillot de la Treille reste en substance ce qu'il était, et ne cesse pas de lui appartenir, en devenant plus complet.

Digitized by Google

Les lettres latines sont aujourd'hui bien négligées en France, ou ne trouvent plus guère de faveur qu'auprès des savants et des professeurs; le P. des Billons s'affligeait déjà d'une décadence, qui n'a fait que se précipiter. Pourtant, il est impossible d'arriver à un vrai savoir littéraire, si l'on n'a pas vécu avec les écrivains de l'antiquité latine tant sacrée que profane, et il y a bien autant de trésors d'inspiration à rapporter de ce commerce, que de la lecture des modernes, qui sont en général moins contenus et moins sobres. La culture et la passion des lettres latines portaient naturellement à écrire dans la langue d'Horace et de Cicéron, et pendant le XVIe, le XVIIe siècle, pendant même une partie du XVIIIe, on rendit fréquemment sa pensée dans l'idiôme de l'ancienne Rome. Nos colléges ont sagement fait de conserver l'habitude des vers latins, car l'on ne comprendrait pas qu'un homme qui ne se serait jamais rompu à la mesure poétique de Virgile, pût goûter la mélodie, la musique de ses vers. On ne déprécie, d'ailleurs, les études latines que parce qu'on n'a pas eu le courage de s'y livrer, et quels respectables juges que ceux qui condamnent si lestement ce qu'ils ignorent !

Boileau a fait quelques plaisanteries amusantes, mais futiles, sur les modernes qui écrivent en latin; on a prétendu, en suivant sa pensée, que nos plus renommés latinistes, donneraient fort à rire aux goujats de Rome, s'ils étaient là pour entendre nos vers et notre prose. Je ne le crois pas absolument, et ne fais point l'honneur aux goujats romains de les tenir pour si habiles et pour si délicats, bien que je sache tout ce qu'on peut dire contre la douteuse faculté d'écrire en une langue morte. Despréaux se divertit des phrases qu'il prête à un Latin qui se promène sur *l'arène*, et non pas le *sable* du rivage; qui dit savoir sur *l'extrémité*, et non pas sur le *bout* du doigt; mais qui donc a montré à Despréaux qu'on ne puisse, avec du talent, apprendre quelle différence il y a entre telle et telle expression, et pourquoi ne serait-il pas permis de se tromper quelquefois, très-souvent même en latin, puisque l'on se trompe bien souvent en français, témoin Des-

Digitized by Google

préaux lui-même? Les trois premiers vers de l'*Art poétique* ne sont guère plus conformes au génie de notre langue que l'*arène* et le *bout* du doigt de ce Latin volontairement ignorant.

La langue latine, quelque objection qu'on élève contre ceux qui l'écriraient, peut rester toujours une excellente voie de communication entre les savants des différents peuples du monde et si nous ne trouvons pas qu'il y ait un profit bien grand à écrire des Fables en latin, comme le P. des Billons, nous n'oublions pas que chacun est libre de suivre sa pente naturelle, et que d'autres se sont servis du même instrument pour des travaux d'une remarquable utilité. L'Allemagne et l'Italie nous envoyent encore des ouvrages latins, que bien des gens ne pourraient mettre à profit, s'ils n'étaient écrits dans cette langue universelle de la Rome des Empereurs et de la Rome des Papes.

Mais nous voilà trop loin déjà du docte Religieux dont nous voulions faire lire la Vie, il nous faut enfin y arriver.

François-Joseph Terrasse des Billons naquit le 25 janvier 1711, à Châteauneuf-sur-le-Cher, au diocèse de Bourges. Sa famille tenait dans cette petite ville un des premiers rangs, et possédait des domaines considérables, qui avaient l'avantage de ne relever d'aucun Seigneur; mais elle était encore plus distinguée par la probité chrétienne qui y était comme héréditaire. Son père, homme vertueux et plein de foi, lui voulut donner lui-même l'éducation première. Il n'eut pas de peine à lui inspirer l'amour de la vertu. Les bons exemples que l'enfant avait sous les yeux, l'accoutumèrent de bonne heure à la pratiquer. On ne vit en lui aucune des petites fantaisies et des frivolités de l'enfance. Né avec un esprit sérieux, il ne s'occupait guère que des leçons qu'on lui donnait.

Dès qu'il fut en état de quitter la maison paternelle, on l'envoya faire ses études à Bourges, au collège des Jésuites. Il y apporta d'excellentes dispositions, une mémoire heureuse, une imagination vive, une conception aisée et pénétrante, une grande envie d'apprendre. Ses talents ne tardèrent pas à se développer. Il fit de rapides progrès qui lui assurèrent une

Digitized by Google

supériorité décidée sur ses compagnons. Il leur servait d'exemple par son application au travail, et plus encore par sa piété et la pureté de ses mœurs. Quoique jeune, il se trouvait déjà dégouté du monde; son inclination se portait à la retraite. Lorsqu'il eut achevé sa rhétorique, il demanda, avec l'agrément de ses parents, à être admis dans la Compagnie de Jésus, et on l'y reçut d'une voix unanime, avec d'autant plus de plaisir qu'il avait fait concevoir de lui les plus belles espérances. Il n'avait que seize ans, lorsqu'il y entra (1727). La vie qu'il avait menée jusqu'alors, était une préparation à celle qu'il devait mener dans la suite. Il lui en coûta peu de s'accoutumer au recueillement, au silence, à la prière, à la méditation. Il se livra avec ferveur à tous les exercices du noviciat, et employa les deux années qu'il y passa, à acquérir les vertus religieuses que l'âge ne fit qu'augmenter en lui. Il y puisa ce tendre et sincère attachement qu'il conserva toute sa vie pour sa Compagnie, et qui le rendit toujours très sensible aux prospérités et aux disgraces qu'elle pouvait éprouver. Il se trouva dans la suite des personnes qui crurent voir de l'excès à cette affection, parce qu'il aimait à entendre et que lui-même parlait avec complaisance des Jésuites qui s'étaient distingués par leurs talents. Mais on aurait mieux jugé le P. des Billons, si on avait vu les notes critiques qu'il laissa sur les écrivains modernes; on y aurait vu qu'il ne faisait pas plus grâce à ses confrères qu'aux étrangers, et que, juste appréciateur du mérite, il louait ou blâmait également dans les uns et dans les autres ce qui lui paraissait louable ou répréhensible.

Après les deux années de noviciat, le P. des Billons fit son cours de philosophie, et, à l'âge de vingt ans, il fut chargé de l'enseignement de la jeunesse. Le P. des Billons connut toute l'importance de cet emploi, et se fit un devoir de s'en acquitter avec tout le zèle et l'exactitude que le public avait droit d'attendre. Il ne négligea rien de ce qui pouvait contribuer à former le cœur et l'esprit de ses élèves. Il travailla avec une ardeur infatigable à s'instruire lui-même, et se livra tout entier

Digitized by Google

à la lecture des anciens auteurs, grecs et latins, qui ont été et qui seront toujours des modèles et des sources de bon goût. Il ne se contenta pas de les lire, de les approfondir ; il chercha à les imiter dans les différentes compositions qu'il fit pour lui et pour ses écoliers. Il s'attacha surtout à bien saisir l'esprit et le style de Térence et de Phèdre, pour lesquels il avait un attrait particulier, et ses fables prouvent qu'il sut réussir à ce qu'il avait tenté.

Après avoir enseigné pendant cinq ans les basses classes, avoir professé ensuite la rhétorique à Nevers et à Caen, il se rendit à Paris, pour y faire une troisième année de philosophie, puis quatre ans de théologie, pendant lesquels il fut élevé à la prêtrise. Comme il ne se destinait pas à professer un jour ces hautes sciences, quoiqu'il eût les qualités nécessaires pour le faire avec honneur, il se borna à en savoir ce qu'un homme de son état devait ne pas ignorer. Son penchant dominant l'emportait vers les belles-lettres ; il s'y remit, dès que sa théologie fut achevée, et enseigna encore pendant plusieurs années la rhétorique à la Flèche et à Bourges avec une distinction si marquée qu'on lui proposa la même classe au collége Louis-le-Grand. Ce théâtre était digne de lui, et il avait ce qu'il fallait pour y paraître avec applaudissement. Mais comme il avait la vue fort courte, il craignit que ce défaut ne l'empêchât de contenir dans le bon ordre des écoliers plus difficiles à conduire que ceux qu'il avait eus jusqu'alors. Sur le refus qu'il fit d'un poste si honorable, il fut nommé professeur de théologie positive à Bourges. Les recherches et les commentaires qu'il a faits sur les auteurs profanes, prouvent qu'il aurait excellé dans l'explication de l'Écriture sainte, s'il s'y était appliqué. Mais ce n'était plus le temps où l'on venait écouter les savantes leçons du docte Maldonat. Cette école, si fréquentée jadis, était entièrement abandonnée. Le P. des Billons racontait lui-même, du ton le plus plaisant, qu'il n'avait été qu'un jour professeur, qu'il n'avait expliqué qu'une seule leçon, qu'il n'avait eu qu'un seul auditeur, et une seule fois. On n'avait pas espéré que le P. des Billons rendrait à cette chaire son ancienne célébrité ; on voulait seule-

Digitized by Google

ment lui donner un titre qui lui laissât la facilité de suivre le genre d'étude pour lequel il avait le plus d'inclination. Il sut mettre à profit son loisir, et continua d'amasser les matériaux dont il avait besoin pour l'exécution de ses projets littéraires. Ses Supérieurs, pour seconder ses desseins, le rappelèrent à Paris, et le placèrent dans la maison des pensionnaires du collége Louis-le-Grand, où il resta, près de quinze ans, jusqu'en 1762.

Ce fut pendant ce séjour à Paris que le P. des Billons donna l'essor à ses talents, et se livra tout entier à la littérature; il n'en négligea aucune partie. Cependant, celle pour laquelle il avait un goût spécial, et qu'il cultiva le plus, ce fut la poésie; il est peu de genres dans lesquels il n'ait donné des preuves de sa brillante facilité. Maître de presque tout son temps, il consacra à son travail toutes les heures qni n'étaient pas destinées à ses exercices religieux, qu'il préférait à tout. Retiré et sédentaire, il ne sortait guère que pour aller se promener sur les quais, visiter les boutiques de libraires et assister aux ventes de bibliothèques. Les livres furent toujours sa grande et son unique passion. Il employa, pour s'en procurer, tout l'argent qu'il recevait de ses parents et dont il lui était permis de disposer. Peu de personnes qui connussent aussi bien que lui quels livres méritaient d'être recherchés. Il put souvent en acheter à vil prix qui étaient de grande valeur, et composer, à peu de frais, une riche et nombreuse collection d'éditions rares, curieuses et singulières. C'était là son plus grand délassement et sa récréation habituelle.

La naïveté de son caractère le portait à composer des fables. Il ne pouvait se lasser de lire et de relire celles de La Fontaine. Il était trop sage pour se mesurer en français avec ce poète inimitable, mais, il entreprit d'en approcher en latin. Les premières Fables du P. des Billons parurent si belles à ses amis, qu'ils l'engagèrent à en composer d'autres. Il en écrivit cinq livres, dont la première édition parut à Glascow, en 1754, chez les Foulis, célèbres imprimeurs, qui se ruinèrent dans leur zèle pour la perfection de leur art. Elles eurent le suffrage de tous ceux qui les lurent, et rien ne prouve mieux combien elles étaient goûtées que la rapidité avec laquelle on en multiplia les éditions.

Digitized by Google

Il s'en fit une seconde édition à Paris, en 1756, et une troisième à Oxford, en 1757.

La réputation que fit au P. des Billons ce premier essai, parvint à la Cour, et engagea le ministre d'Argenson à demander à l'auteur un mémoire qu'il rédigea, sous le titre de *Projet sur les nouvelles éditions qu'on pourrait faire de quelques auteurs latins, pour l'usage de Mgr. le duc de Bourgogne*. On voulait apparemment renouveler, en faveur de ce jeune prince, ce qui avait été fait pour l'éducation du Dauphin, fils de Louis XIV. Dans ce mémoire, le P. des Billons se déclare d'abord contre les éditions dauphines. « Les partisans de l'antiquité, disait ce docte Religieux, peuvent-ils n'être pas choqués d'avoir continuellement sous les yeux une mauvaise glose en parallèle avec un bon texte, et de voir travestir en prose, souvent plate et peu latine, les vers d'un bon poète? » Il voulait qu'on se contentât d'éclaircir, dans le commentaire, les endroits qui ont besoin d'être éclaircis. Il passait ensuite au détail des auteurs, et donnait de chacun d'eux une notice courte, mais bien capable de donner à comprendre quel usage on en pouvait faire. La disgrâce du ministre arriva peu de temps après ces premières ouvertures, et empêcha l'exécution du projet.

L'accueil qu'on avait fait aux Fables du P. des Billons était trop flatteur, pour qu'il ne continuât pas à en composer de nouvelles. Il en fit cinq autres livres, auxquels il ajouta un petit recueil de bons mots, et des sentences choisies des anciens philosophes, en vers latins. Les dix livres qu'il se trouvait ainsi avoir, furent imprimés à Paris, chez Barbou, en 1759, et réimprimés à Augsbourg, en 1763. Cette nouvelle édition valut à l'auteur des applaudissements plus vifs encore, et son nom devint célèbre parmi tous les amateurs de la littérature latine.

Tandisque le P. des Billons travaillait à ses Fables, il s'occupait aussi de celles de Phèdre. Il voulait rendre à ce fabuliste, dont on le regardait comme l'émule, le lustre qu'il avait perdu dans les différentes mains par lesquelles il avait passé. Il en rétablit le texte, et y corrigea un nombre considérable de fautes qui s'y étaient accumulées par l'ignorance ou l'inadvertance des copistes

Digitized by Google

ou des éditeurs. Il fit un long et docte commentaire, où il expliquait les endroits obscurs et difficiles, justifiait les expressions et les tours de phrase que certains censeurs avaient attaqués, rendait compte des corrections qu'il avait faites, et relevait les erreurs de bien des commentateurs. Il joignit à ce travail un ample recueil de toutes les variantes qui se trouvent dans les éditions les plus renommées, et dans les plus anciens manuscrits. Phèdre ainsi revu, corrigé, commenté devait paraître en 1760; mais, l'imprimeur s'obstinant à vouloir y mettre des estampes peu modestes, le P. des Billons aima mieux perdre la gloire de son travail que de voir rien d'indécent dans un livre dont il était éditeur.

Il entreprit aussi de réparer, autant qu'il put, les altérations faites au texte de Térence, où la mesure est défectueuse dans plus de la quatrième partie des vers, qui doivent être de six, de sept ou de huit pieds. Il vint à bout de donner une mesure convenable aux vers des trois premières comédies, sans y faire presque rien autre chose que des transpositions. Mais, il avouait qu'il était fort éloigné de se flatter, pour cela, de les avoir remises dans l'état où elles devaient être.

L'application qu'il donnait à ces différents sujets, et à des labeurs plus considérables encore, qui auraient épuisé tout le temps d'un autre que lui, ne l'empêchait pas de travailler pour les *Mémoires de Trévoux*, auxquels il fournissait souvent des extraits, ni de s'occuper des ouvrages de tous ceux qui voulaient profiter de ces lumières. Personne ne possédait mieux que lui la langue latine, et n'en connaissait mieux les beautés. Il avait un tact délicat et un goût auquel nul défaut n'échappait.

La plus grande entreprise que le P. des Billons ait faite, celle qui lui coûta le plus de soins et de travail, et qui aurait effrayé une société de littérateurs, c'est l'histoire critique de la littérature latine. Voici ce qu'il en a écrit lui-même : « Nous avons cru que l'histoire critique de la langue latine, de sa naissance, de ses progrès, de sa perfection, de sa décadence, de son anéantissement et de sa renaissance pourrait intéresser le public, de la manière dont nous avons dessein de la traiter. Ce n'est point une histoire

Digitized by Google

grammaticale, hérissée de discussions arides sur des phrases et des mots, mais une histoire littéraire, où nous tâcherons surtout de bien faire connaître une foule d'auteurs qui ont écrit en latin, depuis les premiers siècles de Rome jusqu'à nos jours ; d'exposer fidèlement le mérite ou les défauts de leurs ouvrages, et la critique et les éloges qu'on en a faits ; de rendre compte des éditions qu'on en a données, et d'examiner quelquefois les scolies, notes, commentaires dont ont les a enrichis ou accablés. Nous prononcerons sur tout cela, parceque le lecteur veut que l'on décide ; mais ce ne sera que d'après des savants reconnus pour tels, que nous aurons pris pour guides. Quant à nos sentiments particuliers, nous les dirons avec franchise, mais nous souhaitons qu'on ne les prenne que pour de simples conjectures. »

Tel est le plan de cet ouvrage, qu'il se proposait de donner en français. Malesherbes, qui avait la librairie sous son inspection, le pressa de le finir et de le faire paraître. Le P. des Billons y travaillait, lorsque les Parlements prononcèrent la dissolution de la Compagnie de Jésus en France. Cet événement ôta à l'auteur les moyens de continuer son travail, en l'éloignant pour toujours des savants, et des nombreuses bibliothèques de Paris, qui lui étaient nécessaires. Le seul de ses écrits sur cette histoire, qui eût pu être imprimé, ne contenait que les trois premiers chapitres du premier livre. Ils formaient comme trois dissertations écrites avec autant de sagacité que d'érudition. La première, sur l'origine de l'alphabet latin ; la seconde, sur celle de la langue latine ; la troisième, sur l'état de la langue jusqu'à la première guerre punique. Le reste n'était qu'une vaste collection à laquelle il avait travaillé pendant plus de vingt ans, et qui contenait une multitude étonnante de notes, de disputes, de jugements des savants, et de recherches sur tous les auteurs latins.

Le P. des Billons ne put voir qu'avec douleur la catastrophe des Jésuites, et la dispersion de son Ordre fit à son cœur une plaie profonde, qui ne se ferma jamais. Forcé d'abandonner sa douce retraite du collége Louis-le-Grand, il accepta un apparte-

Digitized by Google

ment que lui offrit l'auteur de l'*Année littéraire* (1), et s'y retira avec sa bibliothèque, qui était déjà nombreuse. Il porta dans le monde tout le sérieux de son caractère et la sévérité de ses mœurs. Il y conserva la modeste simplicité de son état, le même éloignement de toutes les dissipations, la même indifférence pour les commodités les plus communes de la vie, et la même régularité de conduite. Les gens de lettres qui fréquentaient la maison de Fréron, furent charmés d'y trouver un homme de ce mérite, et recherchaient les occasions de s'entretenir avec lui. Rien de plus ouvert, de plus naïf, de plus gracieux que le commerce du P. des Billons. Sa conversation était aisée, ingénieuse, toujours piquante par la singularité des réflexions. Si on le mettait sur quelques points de littérature, il en parlait avec tant de précision et de jugement, tant de goût et de savoir, qu'on avait grand plaisir à l'entendre. Quelque part qu'il fût, chez quelques personnes qu'il se trouvât, il était le défenseur des bonnes mœurs et de la religion, lorsqu'on les attaquait. Mais il avait un air de vertu si imposant, qu'il n'arrivait guère qu'on se permît, en sa présence, des propos libres ou peu religieux.

Tout ce que firent ses amis pour le distraire et dissiper sa peine, fut inutile. Il ne pouvait oublier quelle perte il venait de faire, et rien n'était capable de l'en dédommager. Il ne trouvait de consolation et d'adoucissement que dans une parfaite soumission à la Providence. Un nouvel arrêt le jeta dans un nouvel embarras. Forcé de quitter Paris, pour se rendre dans sa ville natale, il passa d'abord à Bourges, où ses anciennes connaissances le reçurent avec de grands témoignages d'estime et d'affection; puis ensuite, il alla à Châteauneuf. Les chefs de sa nombreuse famille étaient morts, mais il retrouva, dans les enfants, la tendresse des pères, et l'accueil qu'ils lui firent, éveilla toute sa sensibilité. Il se fixa parmi eux, et y vécut dans un calme qui ne

(1) Le P. des Billons avait publié dans ce recueil une *Lettre à M. Fréron*, ou Apologie d'un petit ouvrage du P. Jouvancy, intitulé : *Appendix de diis et heroibus poeticis*; 1764, tom. I, lettre 5; tom. II, lettre 6; réimpr. à Manheim, 1766, in-8.

Digitized by Google

devait pas durer longtemps. Un nouvel orage se forma, qui vint éclater en 1764. Le Parlement exigea de tous les Jésuites un serment que leur interdisait leur conscience, et tous ceux qui ne l'avaient pas prêté, furent bannis du royaume. Le P. des Billons aurait tout souffert, plutôt que d'abjurer un institut, auquel il était lié par des vœux solennels. Il aima mieux être proscrit que d'être parjure, et préféra l'exil à la prévarication.

L'Electeur palatin Charles-Théodore, protecteur éclairé des lettres et des arts, lui offrit un asile aussi honorable qu'avantageux, lui donna un logement dans le collége de Manheim, y ajouta une pension d'environ mille écus, argent de France, et fit rembourser par sa Chambre des finances les frais du transport de ses livres. L'Electeur dont la bonté pour le P. des Billons ne se démentit jamais, l'admettait souvent auprès de lui. Un accueil si distingué méritait d'être célébré dans les vers du poète. Il en fit le sujet d'une de ses plus belles fables, *Avis Exul* (1), où la générosité de son protecteur est louée avec une heureuse délicatesse. Toutes ces faveurs parurent d'autant plus précieuses au P. des Billons, qu'elles lui furent accordées sans qu'il eût l'embarras de les solliciter. La réserve avec laquelle il en usa fut le seul moyen qu'il voulut employer pour les conserver. Il ne demanda rien ni pour lui, ni pour les siens. Son âme droite et fière était inaccessible à l'intrigue et à l'ambition. Il fut toujours reconnaissant, jamais adulateur.

Le P. des Billons sembla revivre en reprenant l'habit qu'il avait été contraint de quitter. Ravi de se trouver de nouveau avec des Religieux de son Ordre, il y recouvra quelque chose de la joie et du bonheur qu'il avait perdus, et, plein d'égards pour ses confrères, il donna à ses supérieurs des preuves constantes d'une entière déférence. Se contentant de peu, n'exigeant rien, il ne fut à charge à personne. Il édifia tout son entourage par sa régularité, et se montra toujours d'une grande modestie, au milieu des distinctions qui lui venaient d'un prince aimable et généreux. Le P. des Billons fut à Manheim ce qu'il avait été à Paris ; la prière fit sa première

(1) C'est la 1re du 1er livre, dans la belle édition de Manheim.

Digitized by Google

occupation. Tous les jours il célébrait la messe, et ne manquait à aucun des exercices prescrits par sa règle. Le reste de son temps se partageait entre la lecture des auteurs anciens et modernes, la composition de nouveaux ouvrages et le soin de sa bibliothèque. Toujours actif et laborieux, il ne se permettait rien qui fût de pur amusement. Il se borna à un petit nombre d'amis, parmi lesquels était le chevalier de Caux, auteur d'un poème de *la France délivrée*, et qui, d'abord Oratorien en France, s'était ensuite attaché à la cour palatine (1). Il aimait à fréquenter cette petite société d'hommes de lettres, et faisait souvent avec eux des promenades où il quittait son air grave et sérieux, pour se livrer à cette joie douce et pure, qu'il appelait la fille de l'innocence et la mère de la félicité. Quelquefois même, il poussait la condescendance jusqu'à chanter des chansons gaies et naïves, qu'il avait composées dans sa jeunesse, pour les divertissements des jeunes Jésuites, pendant les huit jours de récréation qu'ils passaient tous les ans à leur campagne. Il avait été l'âme de ces petites fêtes comiques et innocentes, auxquelles chacun devait contribuer, et auxquelles il contribuait plus que les autres.

Il n'avait pas la sotte vanité de ces savants qui font à tout propos l'étalage de leur érudition, et il fallait le mettre dans la nécessité de montrer la sienne ; encore ne la montrait-il qu'avec réserve et modestie. Mais, dès qu'il s'agissait de littérature, on le laissait faire presque seul les frais de la conversation, tant il la rendait agréable et instructive. Sa prodigieuse mémoire et l'inépuisable fond de ses connaissances le mettaient en état de discourir savamment sur tous les auteurs grecs, latins et français, qu'il avait lus avec l'attention la plus réfléchie. Il en racontait une foule d'anecdotes, qui servaient à développer leur caractère personnel et celui de leurs écrits. Il marquait à cha-

(1) Cette dernière circonstance est exacte pour Caux de Cappeval, qui a traduit la *Henriade* en vers latins, et écrit divers poèmes, dont aucun ne porte dans les dictionnaires biographiques le titre donné ici par Maillot de la Treille. S'il ne s'agit pas de Caux de Cappeval, nous ne voyons pas qui l'on a voulu désigner.

Digitized by Google

cun le rang qui lui était dû, et lui assignait le degré d'estime qu'il méritait. Il donnait la préférence aux anciens, et trouvait chez eux plus de grâce et de beauté, de force et d'élévation, de génie et de goût, d'expression et d'énergie, d'art et d'invention que chez les modernes. Il convenait que le siècle de Louis XIV surtout avait produit des auteurs célèbres dignes des beaux siècles d'Athènes et de Rome; mais il soutenait que la plupart étaient moins créateurs qu'imitateurs, et qu'ils n'auraient jamais atteint la perfection où ils sont parvenus, s'ils ne s'étaient formés sur les modèles que leur avaient laissés leurs prédécesseurs. Il gémissait de voir abandonner les grands maîtres et les chefs-d'œuvre de la belle et riche antiquité pour des études frivoles et superficielles.

Le discrédit où les nouvelles méthodes d'enseignement faisaient tomber la langue latine, n'empêcha pas le P. des Billons de composer cinq nouveaux livres de Fables, qu'il ajouta aux dix précédents. L'édition s'en fit à Manheim, en 1768, en deux volumes, avec des figures et des notes. C'est la plus belle qui ait été donnée. La même année, Barbou en fit une à Paris, en un seul volume, mais sans figures et avec des notes plus courtes (1). L'année suivante, l'auteur lui-même publia à Manheim une traduction française de son recueil, en deux volumes aussi et avec le texte en regard (2).

Quelques années après, le P. des Billons mit au jour deux petits ouvrages d'un genre bien différent. Le premier avait pour titre : *Nouveaux éclaircissements sur la vie et les ouvrages de Guillaume Postel*; Liége, 1773, in-8, réimprimé la même année, à Manheim, livre curieux et plein de recherches. Le P. des

(1) Francisci-Josephi Desbillons *Fabulæ Æsopiæ*, curis posterioribus omnes fere emendatæ; quibus accesserunt plus quam CLXX novæ. Sexta editio. Parisiis, typis J. Barbou, 1768, in-12. Le volume fait partie de la *collection* dite *Barbou*. Maillot de la Treille donne à l'édition de Barbou la date de 1769; nous ne voyons pas qu'il y en ait une autre que celle dont nous venons de rapporter le titre.

(2) En 1809, Pannelier en publia une version nouvelle; Paris, Delalain, 2 vol. in-12.

Digitized by Google

Billons a ignoré l'existence d'un écrit de Postel, que nous croyons très-rare ; c'est l'*Axiochus* du philosophe Xénocrate ; nous en donnons le titre exact et entier, d'après un exemplaire qui est en notre possession (1).

Le second ouvrage que publia le P. des Billons était une *Histoire de la vie très-chrétienne et des exploits militaires de Madame de Saint-Balmont* (2), Liége, 1773, in-8, (réimprimée la même année à Manheim). Alberte-Barbe d'Ernecourt, connue sous le nom de Mme de Saint-Balmont, naquit le 14 mai 1607, à Neuville en Verdunois, d'une famille aussi ancienne qu'illustre. Elle avait reçu de la nature les plus heureuses dispositions pour le métier de la guerre, un corps robuste et propre à tous les exercices militaires, un courage intrépide, une imagination féconde en stratagèmes, une prudence singulière. Du lieu de sa naissance, qui n'était d'abord qu'un médiocre village, elle fit une place d'armes, où elle reçut et protégea une foule de laboureurs et d'artisans contre les Croates, qui ravagaient alors la Lorraine et la Champagne. Ces troupes indisciplinées, qui venaient du fond de la Hongrie, commettaient d'atroces excès, même dans les Pays-Bas Autrichiens, soumis à l'allié de leur maître. La province de Luxembourg fut presque entièrement dépeuplée. Une *Vie* de cette illustre femme, en qui la piété relevait l'éclat des vertus guerrières et qu'une cruelle maladie enleva le 22 mai 1660, avait été publiée à Paris, en 1678, sous le titre de *l'Ama-*

(1) *Axiochus Dialogue de Xenocrates Platonique, ou est traicte de despriser la mort, et de l'immortalité de lame, traduict de grec en francoys.* On les vent a Paris a la rue Saint Iaques a lenseigne des troys brochetz par Benoist de Gourmont. C'est un petit in-8° de 12 feuillets, sans millésime, sans nom de ville, ni d'imprimeur. La traduction est dédiée à *ma Damoiselle de Mesieres*, et le nom de l'auteur ne se trouve qu'à la fin de l'épître, ainsi écrit : *Gu. Post.* Ce dialogue est relié avec d'autres ouvrages, dans un volume qui appartenait à du Verdier, et qui porte encore ces mots : *Ex Bibliotheca Antonii Verderii, Vallisprivatæ Domini.*

(2) Maillot de la Treille écrit *Saint-Bulmon.* Nous suivons le *Journal hist. et litt.* de Feller (1er mai 1789 pag. 75), pour la rectification de l'orthographe et pour la note qui concerne cette héroïne.

Digitized by Google

zone chrétienne, par le P. Jean-Marie, religieux du tiers-Ordre de Saint-François, et c'est dans cette *Histoire*, aujourd'hui très-rare, que le P. des Billons a puisé la plupart des faits dont se compose la sienne.

Ce fut en l'année même où le P. des Billons publia ces deux ouvrages que s'opéra la suppression entière de la Compagnie de Jésus. Le P. des Billons ressentit ce coup plus vivement encore qu'il n'avait ressenti les coups précédents. Il se soumit au bref de Clément XIV avec tout le respect dû au chef visible de l'Eglise, mais il se contenta de faire quelque léger changement dans la manière de s'habiller, sans en faire aucun dans sa manière de vivre. Des prêtres séculiers, et, après eux, les prêtres de la Mission, vinrent remplacer les Jésuites dans les colléges du Palatinat. Le P. des Billons vécut avec eux comme avec leurs prédécesseurs, et ils eurent pour lui les mêmes attentions.

La Bibliothèque devint plus que jamais sa consolation et sa ressource. Il l'avait considérablement augmentée, depuis qu'il était à Manheim, et il l'augmentait encore tous les jours. Il avait ses correspondants en France, en Hollande, en Allemagne, en Italie et ailleurs, et savait se procurer par eux, souvent à bon marché, des livres précieux qu'il voulait avoir. S'ils avaient besoin d'être lavés, il les lavait avec autant de patience que de dextérité ; son secret n'était autre que celui qu'emploient tous les jours les marchands de vieux livres.

Il en avait un qu'il estimait singulièrement, et qu'il regretta beaucoup lorsqu'il le perdit. C'était un Virgile qui avait appartenu à François Guyet et qui était rempli des notes marginales de ce célèbre littérateur du XVIIe siècle, presque aussi connu par ses paradoxes et ses opinions singulières sur les anciens, que le P. Hardouin le fut après lui. Ce Virgile avait passé à Ménage, qui avait fait l'acquisition des livres de Guyet, puis à la Bibliothèque de la maison professe des Jésuites, et enfin était tombé aux mains du P. des Billons. Il se plaisait à le montrer aux étrangers ; c'était un livre entièrement gravé et de la plus charmante exécution. Il disparut avec plusieurs autres volumes, un jour que le P. des Billons le montra à un homme qui

Digitized by Google

cultivait les lettres, et faisait en même temps le trafic des livres.

La Bibliothèque du P. des Billons se composait d'environ dix-sept mille volumes, la plupart in-12 et in-8. Il y en avait de toute espèce, et dans tous les genres de sciences, d'arts et de connaissances. On y trouvait les meilleurs interprètes et commentateurs de l'Ecriture-Sainte, les critiques, les concordances et dictionnaires de nos livres sacrés, de bonnes éditions des Pères et des Conciles, peu de scholastique ; beaucoup d'ouvrages d'ascétisme, d'excellents traités de morale et de controverse ; les œuvres des philosophes, des athées, des déistes et matérialistes. Il possédait des jurisconsultes, des anatomistes, des historiens, des géographes, des voyageurs ; il avait des livres d'histoire naturelle, d'agriculture, de botanique, de médecine; différents traités sur l'homme, sur ses qualités physiques, sur ses facultés naturelles, sur les esprits, les démons et leurs opérations, sur la politique, les divers états de l'Europe, les usages et les coutumes des différentes nations. Mais la partie principale et la plus nombreuse, c'était la partie littéraire, et il serait difficile de trouver chez un particulier une collection aussi étendue, aussi raisonnée, aussi précieuse que la sienne l'était sur la grammaire, l'éloquence et la poésie. Tous les auteurs latins, anciens et modernes qui devaient entrer dans son *Histoire critique de la Littérature latine*, s'y trouvaient rassemblés avec les éditions intéressantes qui en ont été faites, et les jugements qu'en ont porté les savants ; les meilleurs poètes français et italiens n'y étaient pas omis. On y voyait aussi les mythologistes anciens et modernes, et des recueils de facéties, de pièces burlesques, d'histoires comiques, en latin et en italien. Il avait mis dans chaque livre une petite note qui en indiquait le mérite, et désignait le prix qu'il avait coûté.

En 1780, le P. des Billons fit imprimer à Manheim l'*Imitation de Jésus-Christ*, avec une préface sur les anciennes éditions, une dissertation sur l'auteur de ce livre, et un index des leçons fausses de l'édition parisienne de l'abbé Valart (1).

(1) De Imitatione Christi libri IV, ad veram lectionem revocati, et auctori

Digitized by Google

En 1786, il fit imprimer les Fables de Phèdre (1), avec des notes à l'usage des classes; mais cette édition ne contient ni son grand commentaire, ni son recueil de variantes. On y trouve seulement une dissertation en trois chapitres; le premier renferme la vie de Phèdre, le second établit qu'il est véritablement l'auteur des Fables qui portent son nom, et le troisième donne la notice des différentes éditions de cet écrivain.

Le P. des Billons vieillissait, mais la vieillesse n'éteignait pas en lui le feu et le goût de la poésie. Il composa encore trois poèmes, dont le plus court passe seize cents vers. Le premier, qui est intitulé: *Ars bene valendi* (l'Art de se bien porter), fut imprimé à Heidelberg, en 1788 (68 pages in-8°). Les grâces simples et faciles de la bonne latinité se montrent dans ce poème, qui est écrit en vers iambiques. L'auteur y donne toutes sortes de préceptes d'un régime salutaire. On y trouve une longue tirade contre l'usage du café, du thé et du chocolat, qu'il proscrit presqu'entièrement:

Ergo chocolata, thea, cafeum, cæteræ
Similes deliciæ ab exteris regionibus
Ad nos, jubente luxuria, advectæ, gulam
Juvare possunt, prope nihil stomachum juvant,
Et sanitati sæpius multum nocent.
Aliquando prosunt, fateor, et quodatenus
Per me licebit adhibeantur ut loco
Remedii; at usus remediorum neutiquam
Quotidianus debet esse, sed infrequens,
Ut ratio recta suadet, et frugaliter
Cauteque ab illo debet auxilium peti.

Thomæ a Kempis, canonico regulari S. Augustini denuo vindicati; 1780, in-8°. Il s'en faut bien que les savants regardent Thomas a Kempis, comme l'auteur du *plus beau livre qui soit sorti de la main des hommes*, suivant l'expression de Fontenelle. Après toutes les recherches de l'érudition, il reste encore à conclure que l'auteur a profondément observé le conseil qu'il donne quelque part: *Ama nesciri, ne pro nihilo reputari.*

(1) Phædri Fabularum Æsopiarum libri quinque, cum notis et emendationibus Fr.-Jos. Desbillons, ex ejus commentario pleniore desumptis; Manheim, 1786, in-8.

Digitized by Google

Les preneurs de thé, de chocolat, de café, s'ils s'affligent de voir discréditer toutes ces choses dans de beaux vers, pourront leur opposer le poème à la louange du Thé, par le médecin Pierre Petit, et ceux du Café par le P. Fellon et l'abbé Massieu. Ces trois pièces se trouvent dans le tome 1er des *Poemata didascalica*, imprimés à Paris, en 1749 (3 vol. in-12). Sur le Chocolat, ils auront le poème du P. Thomas Strozzi, jésuite; et une élégie par Pierre-André Forsonni, académicien della Crusca. On trouve ces deux morceaux dans les notes dont le célèbre naturaliste François Redi a enrichi son dithyrambe de *Bacco in Toscana*, imprimé à Florence, en 1685, in-4o.

Le P. des Billons fait un grand éloge de l'eau, et rapporte l'expérience que l'on fit à Paris sur un criminel qui, étant condamné à mort et ayant obtenu la grâce du roi, fut mis entre les mains d'un membre de l'Académie des Sciences. Celui-ci fit cuire dans le vin tous les aliments qui lui étaient destinés, le pain même; cette nourriture sembla d'abord réussir à ce malheureux, mais, quelques mois après, il commença à perdre ses forces, à maigrir extrêmement, et ne put échapper à la mort qu'il avait auparavant méritée. A la suite de cette histoire, le poète s'écrie :

Quid ditibus, quid invidetis, pauperes?
Contenta paucis et parabilibus bonis,
Conditio debet vestra conquiescere.
Ubi panis et aqua suppetunt, bene vivitur,
Soletque vita propagari longius,
Quam luxus extruit, ubi regificas dapes
Dona inter omnia, quibus usus indiget,
Mortalibus ægris contulit nullum Deus
Præstantius aqua; ideoque jussit cuilibet
Summis perinde et infimis esse obvium.

Nous devons mettre des bornes à ces citations du latin; nous n'ignorons pas qu'elles ne pourront plaire qu'à peu de lecteurs. Ecoutons ce que dit à ce sujet le P. des Billons lui-même :

Evolvere omnia, singulave perstringere
Nec ratio nec fas tempore hoc misero sinunt,

Digitized by Google

Quo nova scelestis hominibus philosophia,
Vel cæca potius mentium perversitas
Incubuit, et dum violat imperii sacram
Auctoritatem, ac religionem patriam
Exterminare parricidali cupit
Furore, Musas prope simili odio studet
Perdere latinas, et abolere funditus.
Frustra : vigebit usque, quam fecit Dei
Ecclesia sibi propriam, Latinitas.

Ce poème se terminait par un éloge de Catherine II, qui avait sauvé du naufrage général les Jésuites de la Russie Blanche, ses sujets, dont il paraît envier le sort, et avec lesquels il irait volontiers, dit-il, finir ses jours, si son grand âge lui permettait d'entreprendre un si long voyage.

Le second poème du P. des Billons, *de Pace Christiana* (sur la paix du chrétien), parut à Manheim, au commencement de 1789, peu de temps avant la mort de l'auteur. Il fut publié par les soins et aux frais du principal du collége, qui avait déjà fait imprimer à ses dépens le premier poème. Tout y annonce la paix intérieure dont jouissait lui-même le P. des Billons, les grands principes qui l'animaient, et tous les sentiments chrétiens dont il était pénétré.

Le troisième, qui n'était point encore publié, quand Maillot de la Treille imprimait la Notice sur le P. des Billons, était dirigé contre les nouveaux philosophes ; peut-être n'a-t-il jamais vu le jour. L'auteur y déployait toute la vivacité de sa foi et de son zèle pour la religion attaquée par ceux qu'il combattait dans ses vers.

Le P. des Billons était d'un tempérament fort et robuste, et avait constamment joui d'une très-bonne santé. Mais, les dernières années de sa vie, il fut pris d'une toux périodique, longue, violente, et sujet à une oppression qui l'obligeait à passer la plus grande partie des nuits habillé et assis dans un fauteuil. C'était une hydropisie qui se formait dans la poitrine ; il ne s'en plaignit que quatre ou cinq mois avant son décès, en prévit les suites, et ne s'en effraya point. Au commencement de 1789, il

Digitized by Google

sentit des douleurs plus aiguës, recourut à un des meilleurs médecins de la ville, prit des remèdes qui le soulagèrent un peu, et se remit à sa vie ordinaire. Ce mieux ne dura pas longtemps; vers le milieu de janvier, un rhume opiniâtre lui ôta l'appétit, le sommeil et la facilité de la respiration. Il pensa à faire son testament, et l'écrivit en cent trente-six vers, de la même élégance et du même mètre que ses Fables. Ce dernier monument de son goût pour la poésie latine, est aussi celui de sa piété, de sa religion et de sa reconnaissance.

Il commençait par remercier Dieu de deux grâces spéciales, le bonheur d'être né de parents vertueux et catholiques, et celui d'avoir été admis dans la Compagnie de Jésus. Il faisait ensuite sa profession de foi et d'adhésion entière à tous les dogmes et à toutes les vérités que l'Église romaine ordonne de croire. Il exprimait, dans les termes les plus énergiques, le désir qu'il avait de quitter le monde. Ses vers, en cet endroit, devenaient des soupirs ardents; son cœur s'élançait vers le ciel. Il reconnaissait avec ingénuité qu'il s'était trop livré à la passion des livres; se reprochait d'en avoir acheté un si grand nombre, parmi lesquels il y en avait de dangereux pour la foi et les mœurs; il protestait que, en les achetant, il n'avait eu que des intentions pures, et que jamais aucun de ces livres n'avait porté la moindre atteinte à ses mœurs ni à sa foi. Afin de prévenir l'abus qu'on en pourrait faire, et rendre à Dieu ce qu'il tenait de sa libéralité, il léguait sa bibliothèque aux prêtres de la Mission (les Lazaristes), pour qu'elle se conservât fidèlement dans leur collége de Manheim, et que le Supérieur réglât l'usage qu'en feraient les particuliers. Il y mettait pour condition rigoureuse, que tous les livres resteraient constamment réunis et attachés à la même maison, que nul Supérieur ne permettrait de les distraire et de les désunir, et que personne n'en prêterait à des étrangers sans la permission du Supérieur. Il voulait cependant qu'on choisît, parmi tous ces livres, ceux qui manquaient à la bibliothèque palatine, et qui, par leur rareté, seraient jugés dignes de trouver place dans cette riche collection; il chargeait les Lazaristes, ses héritiers, de demander, en son nom, à son auguste bienfai-

Digitized by Google

teur, qu'il voulût bien agréer ce faible gage d'affection et de respectueuse gratitude. Il finissait par enjoindre aux prêtres de la Mission de distribuer aux pauvres, même avant qu'il fût mort, tout ce qu'il laissait d'argent, de linge, d'habits et de petits meubles.

Après avoir fait son testament, le P. des Billons s'occupa encore de quelques-unes de ses productions qu'il voulait rendre publiques. Il entreprit de corriger et de transcrire une petite comédie qu'il estimait. A peine fut-il à la moitié de l'œuvre, que sa main faible et chancelante se refusa à continuer le travail. Il remit au Principal du collége de Manheim deux nouveaux livres de fables, précédés chacun de leur prologue, avec des prologues pour le XIe, le XIIe, le XIIIe, le XIVe et le XVe livres, qui en manquaient. Il souhaitait que tout cela fût imprimé sous le titre d'Appendice aux quinze livres de la dernière édition. Il lui parla aussi de ses autres poésies, de ses odes, de ses lettres, d'une tragédie et de deux comédies latines, qu'il désirait qu'on imprimât sous le titre d'*Opuscules*. On leur donna celui de *Miscellanea posthuma* (Mélanges posthumes), et ces divers morceaux parurent à Manheim, en 1792, en deux volumes in-8. Cette année-là, il devait publier, à Strasbourg, une partie de ses ouvrages, et l'abbé Klein, professeur de rhétorique au Collége de cette ville, s'était chargé d'en surveiller l'édition.

Le P. des Billons voyait approcher la mort, sans rien perdre de sa sérénité ; il avait mis ordre à tout, et était prêt à partir quand il plairait à Dieu de l'appeler. Ses amis et les prêtres du Collége ne le quittaient plus ; il aimait à les voir, à les entendre, à leur parler, mais comme un homme qui n'attendait que le moment du départ. Le 15 mars, il s'efforça encore de monter à l'autel, ce fut pour la dernière fois. Le 16, il signa et confirma son testament. Le 17, on lui administra le saint Viatique, et le lendemain l'extrême-onction. Il répondit aux prières des agonisants avec une piété qui provoqua les larmes de tous ceux qui étaient là. « N'en faisons pas davantage, leur dit-il ; les Pères du désert nous conseillent de vivre et de mourir avec simplicité, sans nul éclat. » Vers le milieu de la nuit, il perdit la vue,

Digitized by Google

l'ouïe, la connaissance et le sentiment. Le 19, il expira dans son fauteuil, sans efforts et sans agitation. Le 21, son corps fut transporté dans l'église du Collége, et déposé par un nombreux clergé dans le caveau destiné à la sépulture de ses anciens confrères.

L'Électeur Palatin honora de ses regrets le P. des Billons, et, en acceptant le legs que lui avait fait ce Religieux, ordonna que, dans le choix des livres qui lui étaient destinés, il ne se passât rien qui ne fût digne d'un prince.

F.-Z. COLLOMBET.

Digitized by Google

ATHÈNES.

JANVIER 1852.

A ce seul nom d'Athènes, que de magnifiques souvenirs s'éveillent dans notre esprit, et combien l'imagination s'émeut, quand on approche de cette terre fameuse, en naviguant à travers tant d'îles au nom connu dans l'histoire, telles que Poros où s'empoisonna Démosthènes, Égine avec son grand temple de Jupiter Panhellénien, Salamine avec sa bataille navale! On contemple avec enchantement les gracieux contours des golfes qui découpent le littoral, les montagnes vaporeuses qui élèvent leurs hautes cimes les unes par-dessus les autres, comme pour vous voir venir et saluer votre arrivée, enfin cette mer elle-même sur laquelle tant d'illustres sillons ont été tracés, et puis se sont effacés, aussi rapides que celui de votre navire. Tandis que je réfléchissais ainsi, nous approchions rapidement de la côte, et déjà le palais du roi blanchissait au loin au pied de la colline qui porte le Parthénon, quand, tournant subitement à droite, nous entrâmes au Pirée. Quelques vaisseaux de guerre étrangers en station, quelques petits bâtiments marchands, et, sur le quai,

Digitized by Google

des maisons basses et de pauvre apparence, voilà tout ce qui reste de l'ancienne splendeur de ce port. Notre vaisseau fut bientôt entouré d'une foule de caïques arrivés pour nous porter à terre. Ce n'est pas sans peine que nous pûmes arracher nos bagages et nos personnes même des mains des bateliers et des garçons d'hôtel qui se les disputaient avec acharnement. Ne sachant sur qui faire tomber notre choix, nous nous assîmes sur nos malles, au risque d'être enlevés avec elles, et nous attendîmes jusqu'à ce que, sous les riches costumes de pallikare revêtus par ces gens-là, nous eussions trouvé une figure à moustaches moins longues, aux cheveux moins en désordre, à l'aspect moins *klephtique*, qui nous inspirât assez de confiance pour que nous lui remissions le soin de nous conduire dans un bon hôtel d'Athènes.

Une fois à terre, nous nous empressâmes de glisser une pièce de cinq francs dans la main qu'un douanier grec nous tendit, ce qui nous évita la visite de nos malles. Puis nous montâmes dans un fiacre traîné par deux chevaux efflanqués qui nous emportèrent néanmoins rapidement vers Athènes, à travers une longue plaine aride et brûlante, et au milieu d'un tourbillon de poussière si épais que nous passâmes le bois d'olivier sans nous en apercevoir.

En approchant d'Athènes, aucun de ces bruits confus et immenses qui font pressentir une grande ville ; on y arrive et le silence règne encore autour de vous, interrompu seulement par la course rapide d'une de ces voitures disloquées qui transportent les voyageurs du Pirée à la ville et de la ville au Pirée. On y arrive par une grande rue bordée de maisons à un étage et au milieu de laquelle croît un haut palmier, l'unique palmier de l'Attique. On croit entrer dans une petite ville d'Europe ; le costume et le langage seuls des habitants vous font souvenir qu'on est en Grèce.

Athènes est bâtie au pied de l'Acropole, ville antique, qui projette sur la nouvelle la grande ombre de ses ruines. Les Grecs avaient un instant conçu l'idée de bâtir la capitale du royaume sur l'isthme de Corynthe ; mais le nom d'Athènes avait pour eux un singulier prestige, et ils crurent que ce serait renier leur passé que de donner à la nouvelle Grèce une autre capitale. L'immense et magnifique plaine de l'isthme était cependant l'emplacement

Digitized by Google

le plus propre au siége du gouvernement. Là est le véritable centre de la Grèce ; c'est là qu'aboutissent toutes les communications entre l'Attique, le Péloponèse et la Roumélie. A cheval sur les deux golfes de Lépante et de Corynthe, la cité nouvelle serait en peu de temps devenue une place commerciale de la plus haute importance. De plus, on aurait pu dresser sur ces terres libres et incultes un plan digne d'une grande ville. A Athènes, au contraire, une ville existait déjà ; en dressant le tracé de la capitale, il a fallu ménager une foule de petits intérêts préexistants ; les espaces libres manquaient et l'on n'avait pas d'argent pour les acheter. Aussi, l'on dirait que nul plan n'a présidé à sa construction. De petites rues étroites et tortueuses se croisent en tous sens, pas une n'est pavée, et la plupart sont d'un aspect misérable ; des femmes au sein nu allaitent leurs petits enfants sur le seuil des maisons ; quelques marchands ambulants se promènent, les uns portant dans un grand panier plat des bonbons et des confitures, les autres criant et poussant devant eux un âne chargé de légumes. Deux rues cependant semblent plus riches et plus animées. La première est la rue d'Hermès, qui commence à la route du Pirée et aboutit au palais, grande maison carrée bâtie en marbre du Penthélique, mais pour l'architecture de laquelle on ne s'est point inspiré des sublimes modèles qui sont là tout près. La seconde est la rue d'Eole qui prend naissance à la Tour des Vents et finit à la Promenade. Cette promenade n'est autre chose qu'une grande place nue, sans arbre. Le dimanche, la musique militaire vient y jouer, et, à ce moment, les Athéniens s'y rendent en foule, ainsi que les Athéniennes qui, durant la semaine, ne se montrent jamais dans les rues. Tout le monde arrive pêle-mêle, les uns à cheval, les autres en voiture et la plupart à pied. Le roi et la reine s'y rendent fort exactement sans pompe ni étiquette, suivis de quelques soldats. Ils entendent un morceau de musique, font le tour de la place au galop et regagnent le palais. Après le théâtre et la danse, cette promenade est la plus grande distraction des Athéniens. La ville ne renferme aucun monument moderne ; le palais, une académie, un observatoire sur un rocher voisin du Pnyx, quelques

Digitized by Google

maisons d'ambassadeurs disséminées autour du centre de la cité, sont les seuls édifices qui se fassent remarquer. Athènes contient aussi une grande quantité de petites églises byzantines; quelques-unes même sont si petites qu'une douzaine de fidèles suffirait pour les remplir. Elles sont, du reste, presque toutes abandonnées ; le terrain qu'elles occupent doit être vendu à l'enchère, et la somme que produira cette vente est destinée à subvenir aux frais de construction d'une métropole qui est en voie d'achèvement.

Telle est la moderne Athènes, ville qui commence sur les débris de celle qui n'est plus ; et l'on se demande ce que l'avenir réserve de destinées obscures ou glorieuses à ce peuple qui a vécu et qui cherche à renaître de ses cendres. Le nom grec, plus heureux que le nom romain, retrouvera-t-il, après un sommeil de tant de siècles, à remplir de sa renommée une seconde page de l'histoire ; ou bien l'essai qu'il fait en ce moment d'une nouvelle existence n'est-il que le vain effort d'un moribond qui se soulève sur sa couche et retombe pour rendre le dernier soupir? Le temps en décidera ; mais l'on se sent pris de tristesse quand on tourne ses regards vers les campagnes incultes et désertes de la Grèce, et qu'en les reportant sur la capitale on trouve une cité vieillie dans son berceau et déjà minée par les corruptions d'une civilisation avancée.

Le peuple athénien est, lui aussi, si je puis m'exprimer ainsi, la ruine vivante de l'antique Athénien. A la vue des magnifiques colonnes et du pont crevassé des vieux temples, l'esprit reconstruit l'édifice et le rétablit dans son ancienne splendeur ; de même, en examinant la physionomie de l'Athénien de nos jours, on y retrouve empreints l'intelligence, l'imagination, la vivacité, enfin tous les traits caractéristiques qui rendirent les Athéniens capables de tant de grandes choses ; mais que de vertus à ranimer pour faire revivre dans l'homme d'aujourd'hui l'homme d'autrefois ! Aussi, lorsqu'on vient en Grèce il faut fermer les yeux sur le présent et remonter le cours des temps à grands pas pour y accomplir un long voyage dans le passé.

Notre première course dans Athènes fut pour le Parthénon.

Digitized by Google

L'Acropole, la ville des Dieux proprement dite, malgré les ravages du temps et les dévastations des hommes est encore debout sur le haut rocher, d'où elle domine et la mer et les plaines. C'est la ruine la plus imposante, la plus riche et la plus magnifiquement située de toute la Grèce. Après avoir gravi un étroit sentier sur le flanc du rocher, nous entrâmes dans l'enceinte sacrée par un mauvais portail en bois gardé par quelques gendarmes grecs auxquels nous exhibâmes notre permis, et qui s'attachèrent à nos pas pour nous empêcher de porter une main sacrilège sur ces ruines. Elles sont déjà profanées malheureusement par une foule d'inscriptions banales ou grotesques et de noms obscurs, gravés avant que le gouvernement n'ait préposé à ces lieux des gardiens dont la consigne est si sévère, que ce n'est qu'au moyen de fortes étrennes et avec de grandes précautions que le voyageur peut s'emparer d'un de ces milliers d'éclats de marbre qui jonchent inutilement le sol.

Le premier monument qu'on rencontre, ce sont les Propylées dont il reste quelques hautes colonnes et un magnifique escalier en marbre blanc par lequel montait le char de la déesse. A droite, s'élève une grande tour carrée, construite au moyen-âge sur la muraille crénelée qui enferme la colline, et, tout auprès, le charmant petit temple de la victoire Aptère. Ce monument délicieux se trouve à l'entrée du Parthénon, comme pour en faire ressortir l'immensité par l'exiguité de ses proportions. Après avoir franchi le portique des Propylées, on entre dans le Parthénon proprement dit. En s'avançant dans cette immense enceinte, on croit fouler un champ de bataille où gisent encore éparses les victimes, à la place où elles sont tombées dans le désordre du combat. Le pied heurte à chaque instant un bas-relief superbe détaché du fronton du temple, une statue mutilée, un débris d'autel ; là, c'est un éclat d'obus et le crâne de quelque musulman non enseveli ; plus loin, le boulet froid et rouillé gisant à côté de la colonne qu'il a jetée par terre ou du torse colossal qu'il a brisé. Quelques corbeaux nichés dans les hautes corniches croassent et volent quand on approche. Une partie de la toiture du Parthénon fut détruite en 1687 par une bombe

Digitized by Google

lancée du camp vénitien ; les colonnes portent encore la trace des balles, et çà et là s'élèvent des pans de mur noircis par la poudre. Au front du temple, on voit la place vide où se trouvaient ces magnifiques bas-reliefs dont la plus grande et la plus belle part enrichit le Musée britannique. Ce qu'on admire à la vue du Parthénon, c'est d'abord la richesse et l'harmonieuse perfection des proportions, et puis la magnifique teinte dont le temps a revêtu le marbre. Là, comme dans tous les monuments antiques de la Grèce, le soleil brûlant, la puissante lumière du ciel semble avoir déposé dans chaque pore de la pierre une parcelle d'or. Ces longs péristyles, ces hautes colonnes entre lesquelles le vent soupire, sous l'influence de cette couleur dorée, semblent animés d'un dernier souffle de vie, et sont pleins de cet aspect mélancolique dont se revêtent pendant l'automne les arbres de nos forêts.

Lorsqu'on se trouve au bas du Parthénon, toutes les parties en sont liées dans un cadre si parfaitement calculé qu'on ne s'aperçoit pas de son immense étendue ; pour s'en faire une idée, il faut monter sur le toit du temple ; de là, si vous jetez les regards à vos pieds, dans l'intérieur, le vertige vous saisit comme sur les bords d'un abîme.

Nous achevâmes notre première course à l'Acropole par la visite de trois petits temples contigus : le temple de Minerve, le Pandroséion et l'Erechtéion. Ce dernier est le plus admirable des trois ; quelques colonnes et quelques cariatides dressent encore leurs hautes formes. L'une de ces cariatides fut enlevée par lord Elgin et envoyée au Musée britannique. M. Piscatori la remplaça par une autre et fit restaurer la tête d'une cariatide voisine ; ces deux morceaux de sculpture moderne font un malheureux contraste avec la perfection de l'antique. On voit dans le temple de Minerve Paliade un puits profond qu'on prétend être la source que Neptune fit jaillir lorsque, demandant compte à Minerve de son affection pour les Athéniens, il se prit d'impatience et frappa le sol de son trident.

Nous passâmes une seconde fois par le splendide escalier des Propylées et sortîmes de l'Acropole. En descendant la colline,

Digitized by Google

nous prîmes un autre chemin et allâmes voir le charmant monument de Lysicrates ou Lanterne (φανάρι) de Démosthènes. Dans son exiguité, c'est un des monuments les plus élégants et des mieux conservés. Il est de forme circulaire, et de sveltes colonnes corynthiennes soutiennent une frise délicieusement sculptée. Malheureusement, l'intervalle de ces colonnes est rempli par un mur en maçonnerie, ouvrage d'un stupide derviche qui passa sa vie dans cette bizarre retraite. A côté se trouvait un couvent de Franciscains où séjourna lord Byron, et dont il ne reste plus trace aujourd'hui.

Le lendemain, nous prîmes des chevaux pour achever de jeter sur les antiquités d'Athènes un premier et rapide coup d'œil. Après avoir passé sous l'arc d'Hadrien un peu enfoncé dans le sol, nous arrivâmes à l'immense plate-forme où se trouvait bâti le temple de Jupiter olympien. Ce temple était le plus grand temple de la Grèce, de même qu'il était en l'honneur du plus grand des dieux ; les quelques colonnes qui sont encore debout donnent une magnifique idée de sa splendeur et de son étendue. Elles s'élancent vers le ciel sveltes et dorées, et leurs hauts chapiteaux à feuilles d'acanthe se confondent dans une lumineuse atmosphère ; le soir, lorsqu'une brise vient à s'élever de la mer, elles vibrent comme les cordes d'une lyre et rendent entr'elles des sons harmonieux ; et, par une belle nuit, en voyant leurs formes élégantes se détacher sur un ciel aux éclatantes constellations, et la lune paraître et disparaître à travers leurs groupes rapprochés, on croirait voir un essaim d'antiques déesses un instant revenues sur le terrain de leur gloire passée, pleurer leurs autels chargés d'offrandes, et l'encens fumant auprès, et les prêtres, et le peuple prosternés. Maintenant quelques nonchalants pallikares, étendus au pied de ses colonnes, se chauffent au soleil et rêvent en regardant la mer ; de temps à autre, un troupeau de chèvres qui passe s'arrête et broûte l'herbe qui croît autour. Au-dessus de l'une de ces colonnes se trouve l'œuvre peu artistique d'un autre derviche qui, voulant s'isoler pour se livrer à une contemplation plus libre et plus profonde, s'y construisit une cellule composée

Digitized by Google

de quatre murs de pierre ; il se faisait monter sa nourriture par une longue corde et passa ainsi son existence.

De là, on descend sur l'emplacement du Stadium, grand espace où croissent l'herbe et les chardons, on y voit encore l'antre où l'on retenait les bêtes féroces destinées aux combats. Ce lieu sert aujourd'hui de rendez-vous aux jeunes gens qui ont à vider ensemble une affaire d'honneur ; les duellistes ont remplacé les gladiateurs. De là, on suit un instant le cours de l'Ilyssus, où chemine entre les cailloux un mince filet d'eau, arrêté çà et là dans son cours par un groupe de laveuses. Après avoir passé derrière l'hôpital militaire, élevé, dit-on, sur l'emplacement de la maison d'Alcibiade, on traverse l'immense théâtre de Bacchus, à côté duquel se trouvent des vestiges romains de l'Odéon, théâtre d'Hérode Atticus ; on arrive ensuite au pied du temple de Bacchus, situé sur le flanc de l'Acropole. Il ne reste plus de ce temple qu'une colonne et une caverne creusée dans le roc. Celle-ci fut convertie en une église grecque détruite par les Turcs ; et l'on voit encore, sur un mur en maçonnerie appliqué devant le rocher, des vestiges de fresques représentant de grands saints avec des tuniques rouges et bleues, la tête entourée d'une auréole d'or et les mains en croix sur leur poitrine.

On se dirige ensuite vers la colline du Muséum, où l'on prétend que Musée fit entendre ses chants harmonieux, et mourut de vieillesse. Au pied de la colline sont trois grottes contiguës, qu'on appelle les prisons de Socrate, parce que l'on croit que Socrate y but la ciguë, après avoir prononcé son discours sur l'immortalité de l'âme. Les mauvaises langues (et Athènes en renferme plus qu'aucune petite ville de France) prétendent que les grandes dames grecques choisissent quelquefois ces souterrains pour le rendez-vous de leurs mystérieuses amours. Sur les hauteurs se trouvent les restes du monument de Philopapus, dont un pan de muraille porte encore de belles traces de sculptures.

En descendant la colline, on longe un petit ruisseau coulant dans le rocher ; sur les bords de ce ruisseau on remarque un siége taillé dans la pierre vive. Les Athéniennes venaient s'y as-

Digitized by Google

seoir et puis se laissaient glisser sur le dos jusques dans le ruisseau, en invoquant Apollon, afin d'obtenir d'heureuses couches. Tant de prières ont été adressées à Apollon, que la pierre est usée et polie en cet endroit. Aujourd'hui encore, si l'on se dirige de ce côté, par une nuit claire et lumineuse, on voit de temps à autre une jeune femme s'avancer silencieusement en regardant autour d'elle, jusque vers la pierre magique ; puis, après avoir accompli cette pratique superstitieuse, reprendre d'un pas hâté le chemin d'Athènes. Le roi de Bavière, père du roi Othon, se trouvant en Grèce, et ayant appris que cette antique coutume existait encore, faisait à cet endroit de fréquentes promenades au clair de lune, pour épier les femmes grecques et les voir s'asseoir et glisser sur la pierre, et il ne put résister à la fantaisie d'en faire autant lui-même.

Un peu plus bas est situé le charmant petit temple de Thésée, presque intact ; c'est l'église de la Magdeleine en plus petit et en plus beau. Il sert aujourd'hui de Musée, et il renferme une quantité de magnifiques débris de sculpture entassés sans goût et sans ordre. Autour du temple sont rangés des siéges en marbre, venant les uns du temple de Bacchus, les autres de l'Aréopage. Ceux-ci portent sculptées, sur le côté, des chouettes, antique symbole de la ville d'Athènes ; les autres des grappes de raisins. Nous remontâmes de là sur la colline du Pnyx, sur laquelle apparaissent, taillés dans le roc, de nombreux gradins, et la pierre d'où l'orateur se faisait entendre au peuple assemblé. A côté s'élève le rocher de l'Aréopage, au sommet duquel on retrouve la trace des siéges où s'asseyaient les juges ; ils s'assemblaient pendant les ténèbres de la nuit, afin de se soustraire à l'influence qu'auraient pu exercer sur leur impartialité la contenance, le visage et l'aspect du coupable.

Nous rentrâmes dans Athènes par la porte de l'Agora, grand portique auprès duquel on voit, aussi lisible que le premier jour, une inscription donnant le tarif du marché d'Hadrien.—A côté, se trouvait l'enceinte où se tenait l'école du Portique (ποικίλη Ϛοὰ), dont il reste encore debout quelques hautes colonnes, enclavées dans les constructions modernes du bazar

Digitized by Google

où se vendent toutes les denrées que l'on consomme dans Athènes. La Tour des Vents enfin termine la rue d'Eole; c'est un petit monument octogone, autour duquel on a creusé le sol, afin de l'en dégager. Quelques frises s'y font encore remarquer; elles représentent les divers attributs des vents.

Chaque jour, en construisant des maisons nouvelles, on découvre encore des statues, des colonnes, des blocs de marbre, attestant que quelque édifice superbe existait là. C'est ainsi que dernièrement, un Grec, en remuant la terre dans la cour d'une pauvre maison qu'il avait bâtie dans le faubourg le plus rapproché de l'Acropole, mit à jour le parois d'un temple, quelques colonnes rompues et une multitude de débris de statues, têtes, pieds, mains et torses d'une telle perfection et d'un art si pur, qu'ils n'ont pu sortir que du ciseau d'un Phidias. Dans un carrefour voisin, s'élève la statue d'un dieu marin. Mon guide me raconta à ce sujet une anecdote curieuse, mais peu à l'avantage de la bonne foi des Grecs. C'était à l'époque où les Turcs, encore maîtres de la Grèce, ne s'inquiétaient guères de ce que devenaient les antiquités du pays. Un Anglais voulait emporter d'Athènes quelques statues; il tenait surtout à la dimension; on lui fit voir celle de ce dieu des mers; elle lui convint autant par sa grandeur que par l'étrangeté de ses formes. Il l'acheat donc moyennant quelques milliers de drachmes, et la paya immédiatement. Il n'avait point fait entrer dans son marché qu'on lui fournirait les moyens de l'enlever de sa place et de la transporter; aussi, quand il agita cette question, « elle vous appartient, c'est vrai, lui dit le Grec, qui l'avait vendue, mais emportez-la si vous pouvez. » L'Anglais fort étonné et non moins irrité, ne trouva personne qui voulut lui aider à la déraciner de son piédestal; il fallut donc laisser et l'argent qu'il ne put se faire rendre et la statue qu'il ne put emporter sur ses épaules.

La terre de Grèce elle-même semble une ruine immense; plus de bois, plus de fleuves, plus de torrents; quelque vallée retirée, quelque oasis caché rappellent seuls l'antique richesse de ce sol; on dirait que cette terre privilégiée du paganisme, n'a pu survivre à l'Olympe et à ses temples détruits. Les dieux des

Digitized by Google

forêts, en fuyant, ont entraîné avec eux les grands arbres qui leur servaient d'autels, et les nymphes et les naïades se sont fait un tombeau de la source tarie de leurs fleuves. Mais, bien que les monts soient dépouillés de leurs forêts, bien que les rivières soient sans onde et les torrents sans voix, la nature est néanmoins empreinte d'un charme étrange et puissant. Les rochers et les montagnes arides sont revêtues de magnifiques couleurs, où la pourpre et l'or remplacent la verdure et les fleurs; au sein des profondes et silencieuses vallées, de magiques reflets se répandent, et l'on dirait qu'à chaque instant du jour un peintre puissant essaie sur cette nature les couleurs de son inépuisable pinceau. Rien n'est saisissant et beau comme le muet et sanglant incendie qui embrase le ciel et les âmes élevées, au moment où le soleil va paraître, et, quand il se couche, rien n'est à la fois splendide et mélancolique comme ces horizons noyés dans l'or, où la mer et les montagnes se confondent au sein de lumineuses vapeurs; pendant le jour, le ciel répand dans l'espace un azur riche et pénétrant, sous l'influence duquel les monts secs et nus prennent des formes harmonieuses; leurs contours s'adoucissent; sur leurs flancs, des vallées se creusent, pleines d'ombres et de mystères, et les bruyères rampantes grandissent et semblent des forêts. Mais éteignez, dans le ciel, ces feux et ces lumières superbes, remplacez-les par de froides brumes et de pâles soleils, le prestige s'efface, il semble qu'un beau rêve a passé devant vos yeux; l'aridité et la sécheresse apparaissent seules, et ces montagnes, tout à l'heure si belles et si pleines de charmes, semblent ou bizarres ou monotones. Heureusement, ces jours de tristesse et d'ombre sont rares en Grèce; pendant l'hiver même, et c'est un proverbe athénien, il n'est pas de jour où le soleil ne perce au moins une fois la nue. L'Attique surtout est privilégiée sous ce rapport; le ciel s'y couvre rarement; les nuages courrent à la mer, et semblent ne pouvoir séjourner sur cette terre autrefois si aimée des dieux.

Eugène YÉMÉNIZ.

Digitized by Google

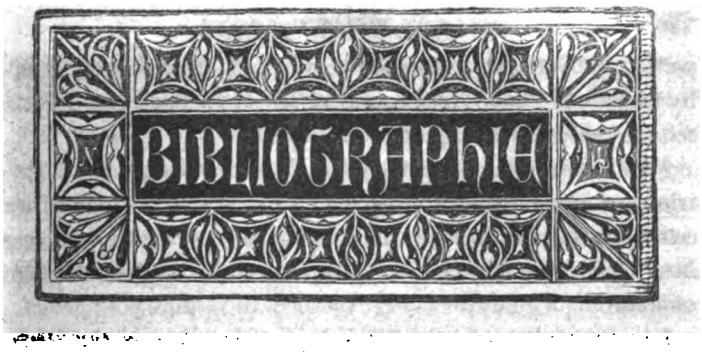

INSCRIPTIONS ANTIQUES DE LYON, par M. DE BOISSIEU.

CINQUIÈME LIVRAISON.

La cinquième livraison des *Inscriptions antiques de Lyon*, vient de paraître. Cette bonne nouvelle, que nous nous empressons d'annoncer à nos lecteurs, leur sera d'autant plus agréable, que le travail de M. de Boissieu était plus impatiemment attendu ; et disons-le tout de suite, les années qui viennent de s'écouler n'étaient guère faites pour donner raison à notre attente. Heureusement qu'il est encore de ces hommes *tenaces propositi*, comme dit Horace, que rien n'arrête ni ne précipite vers l'accomplissement du but qu'ils se sont proposé. Combien d'autres eussent renvoyé à des temps meilleurs l'entier achèvement d'une œuvre qui demande tant de sacrifices de tout genre, et, par dessus tout, cette liberté d'esprit qui est incompatible avec les préoccupations de l'avenir.

M. de Boissieu ne l'a pas fait : il a eu raison. Malgré les révolutions politiques il n'en a pas moins ajouté, chaque jour, une pierre à son édifice, parce qu'il savait que les révolutions sont un flot qui passe et n'entraîne que ce qui est bâti sur le sable ; aussi n'aura-t-il pas la déception de tant d'écrivains qui se pressent de livrer avant le temps le travail hâtif de leur pensée ; primeur fade et sans éclat, fruit d'une spéculation tout à la fois littéraire et industrielle, maladie d'un siècle qui ne produit si vite que parce qu'il s'est fait *machine*, et où toute jouissance qui se fait attendre semble une jouissance

Digitized by Google

perdue. Le véritable succès est à celui qui, patiemment et laborieusement, taille, polit, assemble ses matériaux ; c'est à cette condition qu'on passe à la postérité.

Nous avons donc lieu de croire que la patience des souscripteurs sera largement compensée par l'intérêt que leur offrira cette livraison, la perle de tout l'ouvrage, à notre avis, *prima inter pares*, et dont nous allons tracer une rapide et légère esquisse.

Le premier des six chapitres dont se compose la cinquième livraison des *Inscriptions antiques de Lyon*, renferme les inscriptions relatives aux corporations de Lugdunum : commerce— professions — arts mécaniques et libéraux. Numa qui distribua le peuple de Rome en neuf colléges d'arts et métiers, personnifie, suivant l'expression de M. de Boissieu, l'organisation régulière et progressive de la société romaine ; de même que Romulus, par sa conquête, en rappelle toutes les traditions originelles. « Guerriers et agriculteurs, tels sont les grands peuples à leur berceau. » Plus tard, cet état primitif se modifie, suivant la loi commune de tout développement social. A l'ordre politique basé sur la condition des individus se substitue l'ordre basé sur leurs facultés ; en d'autres termes, à l'aristocratie de la naissance succède l'aristocratie de la fortune, et peu à peu s'éveille l'antagonisme des classes pauvres contre les classes riches.

Pendant un long temps, ce mouvement, que nous appellerions, nous autres, du *tiers-état*, oscille entre les sodalités civiles et religieuses, les confréries et les corporations d'ouvriers, qui, les dernières surtout, depuis Servius jusqu'à Cicéron, comptent à peine dans la République, puisqu'il est interdit au citoyen romain de tenir buvette, ou de se livrer à un travail manuel.

Après les Gracques, on voit les corps d'artisans se mêler aux factions politiques. Les colléges, tour-à-tour frappés ou rétablis, deviennent un foyer de troubles sans cesse renaissants ; abolis par César, ils se reforment à la faveur des guerres civiles, jusqu'à ce qu'Auguste les anéantisse de nouveau, n'en

Digitized by Google

conservant que ce qui pouvait servir sa politique. A partir de cette époque, il est interdit dans tout l'empire de créer de nouveaux colléges, sans une autorisation expresse de l'empereur, et ceux qui se rencontrent dans cette honorable exception se décorent bien vite du titre de *licite cœuntia*. C'est bien là notre histoire ! Il n'est pas jusqu'aux réclames électorales qu'on ne trouve à cette époque, avec ce cachet d'influence et de pression qu'on veut faire passer pour la liberté ; témoins ces affiches placardées sur les murs de Pompeï et par lesquelles les corporations de laboureurs, de charrons, de marchands de fruits, etc., etc., imposent des candidats aux diverses charges, absolument comme nous l'avons vu faire sur les murs de notre cité. Or, en ce temps, la popularité s'achetait, en faisant des largesses, en donnant des jeux du cirque, en promettant monts et merveilles. Les affiches électorales trouvées à Pompeï forment une charmante préface à l'étude des corporations ; elles ont le double mérite de l'actualité et de la nouveauté, car c'est à peine si elles sont connues en France.

Les corporations devinrent si redoutables, que, pour apaiser une révolte des ouvriers de la monnaie, il en coûta sept mille soldats à l'empereur Aurélien.

Le cadre restreint d'un compte-rendu ne nous permet pas de suivre l'auteur dans les détails si intéressants de l'organisation et des phases diverses par lesquelles les corporations ont passé ; c'est par l'exposé de ces modifications profondes et successives, que M. de Boissieu arrive à l'interprétation des inscriptions qui les concernent.

Vingt-trois ou vingt-quatre de ces corporations ont laissé des traces sur le sol de Lugdunum : nautes, marchands de vin, de blé, de comestibles, hôteliers, banquiers et changeurs, orfèvres, graveurs, potiers, plombiers, bibliopoles, joueurs de flûte, etc., etc., se sont donné rendez-vous sur le terrain commun de l'égalité universelle, et chaque ligne des inscriptions qui nous ont conservé leur mémoire, donne lieu à une foule d'observations fines et piquantes, d'interprétations motivées, dans lesquelles l'auteur fixe d'une manière irrévocable le sens

Digitized by Google

de termes jusqu'ici controversés ou incompris ; ainsi se trouve complétée l'acception des *Kunabœ* des marchands de vins ; ainsi sont établies la profession réelle des *utriculaires*, les attributions des *dendrophores* , corporation à la fois civile et religieuse, etc.

L'inscription d'un certain *Granius* nous a valu des recherches pleines d'intérêt sur l'*ars cretaria*, dans lequel on n'avait vu jusqu'ici que la profession de « marchand de craie. » Il ressort de l'étude et du rapprochement des textes de tous les auteurs anciens qui se sont occupés d'histoire naturelle et d'économie rurale, Varron, Caton, Pline, Virgile, Vitruve, que la matière de l'*ars cretaria* (*creta*, *terra cretosa*, *cretosa humus)* ne signifie pas seulement la craie, mais l'argile et la terre à poterie, *creta qua utuntur figuli*, dit Columelle, et que l'*ars cretaria* improprement nommé commerce de la craie, est véritablement l'art du potier. Qui n'a pas admiré ces vases d'argile aux formes si élégantes et si gracieuses ; ces médaillons travaillés avec tant de délicatesse, ces petites scènes si bien composées. C'était là des œuvres que les artistes ne craignaient pas de signer. M. de Boissieu a réuni, dans son ouvrage, tous les noms, marques et sceaux de potiers qui se rencontrent sur les vases ou fragments de vases trouvés à Lyon. Ils sont d'abord gravés en *fac-simile* , puis reproduits en lettres majuscules et accompagnés de notes sur leur provenance ou sur d'autres particularités qui leur donnent un grand intérêt pour les collectionneurs.

A la suite des potiers nous lisons les noms de quelques fabricants de ces lourds tuyaux de plomb, qui versaient, dans notre cité, le eaux limpides et salutaires des montagnes. Le cabinet des antiques en possède des fragments sur lesquels M. de Boissieu a lu des noms lyonnais et viennois. Les nombreux tuyaux découverts à Fourvières, et marqués aux initiales de l'empereur Claude, ne nous sont point parvenus.

Le commerce de la librairie avait aussi ses représentants, et Lyon, malgré le secret dédain d'Horace, voyait le goût des lettres se développer dans son sein. Mais la province était, aux

Digitized by Google

yeux des savants officiels, un vulgaire bien profane, et s'il s'y rencontrait quelque esprit distingué, la capitale de l'empire ne voulait pas avoir l'air de s'en douter. Aussi Pline le jeune écrit-il à Géminius : « Je ne pensais pas qu'il y eût des libraires à Lyon. » *Bibliopolas Lugduni esse non putabam* ; superbe fatuité dont Rome, suivant la remarque spirituelle de M. de Boissieu, n'eut pas seule privilége. Je ne saurais résister au plaisir de raconter une petite anecdote dont le sujet est du meilleur à-propos, car le personnage le plus intéressé est l'un des successeurs de ce libraire ignore de Pline. Notre ami, M. P..., recevait dernièrement la visite d'un homme fort connu dans le monde savant de la capitale. Travaux artistiques, scientifiques et littéraires devinrent tour-à-tour l'objet d'une conversation dans laquelle la publication récente des *Inscriptions antiques de Lyon* ne pouvait passer inaperçue ; M. P... en fit apporter un exemplaire. Le Pline parisien l'examina avec une attention mêlée de ce je ne sais quoi qui trahit une secrète pensée, puis, le rendant à M. P..., il laissa tomber ces paroles : « C'est presque aussi bien qu'à Paris. » Ne trouvez-vous pas ce *presque* aussi joli que le *Bibliopolas Lugduni esse non putabam?* Rome, Paris, enfants superbes, qui déchirent le sein de leur nourrice et renvoient corrompu un sang qu'elles ont reçu pur et vivifiant !

Après ce remarquable chapitre des *corporations*, nous trouvons les inscriptions qui rappellent les jeux publics et les spectacles.

Depuis l'an de Rome 742 jusqu'au commencement du IIIe siècle, les fêtes nationales du confluent se succédèrent avec un développement toujours croissant de magnificence. On connaît la belle médaille d'Auguste et de Tibère offrant au revers l'autel lyonnais. Tout le monde a entendu parler des jeux institués par Caligula et où se trouvaient mêlés des combats d'éloquence grecque et latine dont les conditions étaient si singulières. Un passage de Dion Cassius fournit à M. de Boissieu l'occasion de relever cette erreur longtemps accréditée, que les vaincus, dans ces luttes intellectuelles, étaient condamnés à effacer leurs

Digitized by Google

écrits avec la langue, s'ils n'aimaient mieux être plongés dans la Saône. Dion Cassius dit positivement qu'il n'y avait de condamnés *aux férules et au bain froid* « que ces bavards sans capacité et sans mérite, que ni leur propre insuffisance, ni le respect dû à une assemblée, ne peut empêcher de se produire. » *Eos qui maxime displicuissent*, etc... Quant à ceux qui se présentaient honorablement et subissaient de même l'échec inévitable, ils devaient fournir les prix et faire l'éloge de leurs heureux rivaux.

Parmi les monuments qui rappellent les jeux publics, nous signalerons un vase antique dont les médaillons, ornés de bas-reliefs, font le sujet d'une excellente dissertation sur des jeux célébrés en l'honneur d'Antonin et de Faustine. Une concession de cinq cents places, *in circo*, atteste l'existence d'un cirque élevé probablement près du temple d'Auguste. Des fragments indiquant des places destinées aux délégués des nations de la Gaule, sont tout ce qui nous reste de la naumachie découverte par Artaud au Jardin des Plantes.

La catégorie des affranchis des empereurs ou des colonies nous présente une inscription du plus haut intérêt en ce qu'elle nous montre un affranchissement fait au nom de la colonie lyonnaise. Ce chapitre, ainsi que le suivant consacré aux monuments qui rappellent des événements tragiques, clot la série des inscriptions historiques, administratives, militaires et commerciales. Le chapitre suivant se compose de celles qui présentent des formules remarquables ou singulières; qui traduisent une profonde douleur, une excessive tendresse, quelquefois une plainte amère, un orgueil stoïque, ou qui semblent vous jeter, de l'autre bord de la tombe, une énigme sententieuse ou une sanglante ironie. Dans le dernier chapitre, sont réunies toutes les inscriptions vulgaires, vulgaires en ce sens qu'elles sont l'histoire de tout le monde. L'auteur ne leur a pas donné une autre importance que celle qu'elles tirent de leur nature propre, c'est-à-dire l'importance épigraphique. Elles sont muettes, sans doute, pour l'histoire civile et religieuse, pour l'histoire commerciale et industrielle, mais elles se rattachent à

Digitized by Google

des souvenirs de famille, au culte des tombeaux et à la religion des morts.

Nous venons de réveiller, dans cette analyse sommaire, les souvenirs les plus intimes de notre antique origine. Nous pouvons, sous un trait de notre pensée, faire disparaître les toits fumeux et les rues tortueuses du Lyon moderne; nous pouvons relever ces temples écroulés, repeupler ce forum d'une multitude frémissante, admirer au confluent l'autel de Rome et d'Auguste; mais tout cela n'était que le vêtement de ce qui est demeuré. Corporations, fêtes et spectacles, crimes, événements tragiques, puis le tombeau; voilà le legs fatal qu'une société fait à celle qui la suit. Nous avions raison de parler de l'intérêt puissant qui s'attache à cette cinquième livraison. Parlerons-nous du style et de la manière de l'auteur?

Le style c'est l'homme, et l'homme est suffisamment connu. Mais nous dirons le soin que M. de Boissieu met à rapporter à chacun la part qui peut lui revenir de l'honneur d'une découverte ou d'une lueur de vérité. Il n'est pas jusqu'à la communication de la plus mince valeur dont il ne témoigne sa reconnaissance. En tout temps c'est justice, c'est quelque chose de plus aujourd'hui. La partie matérielle de ce travail ne peut être soumise à une nouvelle appréciation. Le niveau n'a pas changé. C'est toujours ce burin si vrai, si spirituel, si exact; cette exécution typographique si parfaite que Paris en a tressailli de jalousie. L'imprimeur lyonnais, à coup sûr, ne court pas le risque d'exciter l'étonnement d'un nouveau Pline.

Dans son dernier rapport à l'Académie des Inscriptions, M. Lenormant accusait le fini de l'ouvrage, et lui reprochait de tomber un peu dans l'*illustration*. Nous ne partageons pas l'avis du savant membre de l'Institut, et nous sommes heureux de nous rencontrer sur ce point avec l'illustre Sumpt de Berlin. La gravure ne devient *illustration* que par le caprice ou l'imagination de l'artiste; toutes les fois qu'elle est la reproduction fidèle d'un objet, elle demeure simplement portrait. Quel a été le but de M. de Boissieu, en faisant graver avec soin les monuments lapidaires, ou autres, sur lesquels

Digitized by Google

se rencontrent les inscriptions ? Son but a été de présenter à ses lecteurs des légendes qui fûssent à l'abri de tout reproche d'interpolation, d'inexactitude ou d'altération quelconque. Ce qui fait la difficulté des interprétations épigraphiques, c'est la multiplicité des variantes présentées par des auteurs plus ou moins versés dans la science de l'antiquité, et que leurs yeux ont plus ou moins heureusement servis. L'auteur ici ne donne pas sa leçon, il donne celle d'un monument. S'il a bien lu, nous profitons de son travail; s'il a mal lu, nous avons le droit de redresser ses torts et de faire mieux si nous le pouvons. Nous croyons donc que la perfection des monuments gravés qui justifient le texte ajoute à l'œuvre un grand mérite, et que c'est là une heureuse innovation.

L'abbé J. Roux.

Digitized by Google

CHATEAUBRIAND,

SA VIE ET SES ÉCRITS,

PAR

M. F.-Z. COLLOMBET (1).

Quelques jours après le drame sanglant de juin 1848, un cercueil traversait lentement le nord-ouest de la France pour aller déposer sur un rocher, battu des flots de l'Océan, les restes d'un homme dont le trépas était aussi un malheur politique. Cet homme était Chateaubriand. La mort de ce vétéran de la monarchie fut alors profondément sentie, dans tous les partis, par tout ce qui portait un cœur honnête et élevé, car la renommée de l'illustre défunt était une gloire pour tous. Au milieu de l'affaissement presque général des caractères, on aimait à se rappeler cette figure qui s'était constamment montrée sur la voie de la religion et de l'honneur. Mais ceux qui déplorèrent le plus vivement la perte que la société entière venait de faire, furent les artistes. les poètes, les littérateurs, cette triple phalange dont Chateaubriand était le guide depuis la naissance du siècle, à laquelle, nouveau Colomb, il avait révélé un autre monde, d'autres cieux, des horizons inconnus, des régions enchantées. Or, ceux-là ne pouvaient pas se borner à de stériles regrets, ils devaient encore payer un tribut d'hommage à celui qui, pendant sa vie, avait fait battre leur cœur. C'est ce qui a été fait par M. F.-Z. Collombet, dans un ouvrage, intitulé : *Chateaubriand, sa vie et ses écrits.*

Chateaubriand a été tout ce qu'on peut être d'éclatant dans le monde : soldat, voyageur, homme d'Etat, publiciste, orateur, poète, écrivain dans presque tous les genres. Soldat, il ne prit

(1) Paris et Lyon ; Perisse, 1 vol. in-8.

Digitized by Google

aucune part aux triomphes que remportaient les armées de la République ; il répugnait au cœur du fier gentilhomme de combattre sous un drapeau qui n'avait pas été l'étendard de la chevalerie, et il voulait relever celui qui avait conduit Turenne et Condé à la victoire. Blessé au siége de Thionville, et atteint aussitôt après d'une maladie qui le mit sur les bords du tombeau, il borna là sa carrière militaire. La guerre n'était pas son théâtre, il était réservé pour d'autres destinées.

Voyageur, Chateaubriand eut un instant le projet de marcher sur les traces de Cook, et de se rendre illustre en cherchant par terre, dans le nord, le passage tant rêvé de l'Océan Atlantique à la mer Pacifique. Il espérait être plus heureux que les voyageurs qui l'avaient précédé. La révolution fit avorter ce dessein, et son auteur dut se borner à explorer cette neuve et grandiose nature de l'Amérique septentrionale, dont les immenses et sauvages aspects impressionèrent si heureusement sa jeune et ardente imagination. Plus tard, il dirigea ses pas vers l'Orient, visita les ruines poétiques de la Grèce, évoqua de sa voix les ombres de ses grands hommes, salua la capitale de Constantin, franchit la Propontide, l'Archipel, ses îles, séjour des fables ; parcourut la terre chantée par les prophètes, arrosée par les sueurs et le sang de l'Homme-Dieu, foulée par les immortels guerriers de Godefroi, s'assit sur le Golgotha et but aux eaux du Jourdain ; puis tournant par l'Égypte, il suivit la marche des Arabes, conquérants de l'Afrique, recherchant partout, sous les ruines qu'ils avaient semées, les vestiges de l'antique civilisation, et revint par l'Espagne.

Chateaubriand a consigné les souvenirs et les impressions de ces voyages dans deux ouvrages, les *Natchez*, auquel il faut joindre *Atala* qui n'est qu'une épisode, livre quelque peu romanesque, dont on peut blâmer l'idée, la place, mais où les mœurs sauvages, les grandeurs de la nature américaine sont peintes avec une saisissante vérité, une originalité de style sans précédent, et dans *l'Itinéraire de Paris à Jérusalem*, œuvre de foi, de génie, d'érudition et de goût.

On a reproché à Chateaubriand d'avoir déployé moins de ta-

Digitized by Google

lent comme homme d'Etat que comme littérateur. C'est peut-être une injustice. Sans doute, l'auteur du *Génie*, parvenu aux affaires, commit des fautes ; mais où est l'homme qui n'en commet pas ? Dans la route tortueuse, inconnue, semée de dangers de la politique, il est aisé au plus habile de faire des faux pas ; car le pied n'y est jamais sûr. On est ou égaré par l'opinion, ou entraîné par les circonstances, ou séduit par ses propres prévisions. La générosité du caractère n'est pas souvent le moindre obstacle au succès. Cependant, les faits sont là pour répondre aux accusations. Il est certain que la carrière diplomatique de Chateaubriand a été aussi brillante que celle des hommes auxquels on est convenu d'accorder plus d'habileté qu'à lui. Ambassadeur, il représente dignement la France à Berlin, à Londres et à Rome ; et, pendant son ministère, il décide, malgré les criailleries de l'opposition, la guerre célèbre qui affranchit l'Espagne de la tyrannie des *Décamisados*. Nous voyons peu de nos *grands ministres* qui puissent invoquer pour l'honneur de leur administration des faits d'un genre si glorieux.

Timon, dans *Les Orateurs parlementaires*, après avoir tracé de Chateaubriand un portrait moitié sévère, moitié flatteur, lui conteste, comme publiciste-pamphlétaire, la souplesse, la variété, l'entraînement. Libre au spirituel pseudonyme de ne pas voir, dans les écrits politiques du grand littérateur, les qualités qu'il trouve si complaisamment dans *Paul-Louis Courier*. Mais il n'est pas permis, même à Timon, d'en donner pour raison, *qu'il n'y a que les pamphlets du peuple qui aient de l'originalité, de la grâce et de la vie*, et de faire à Chateaubriand un défaut de *cet atticisme, de cette fleur de délicate et de haute compagnie* qui distinguent les pamphlets du gentilhomme. Quoi donc ? est-ce, par hasard, le style du *Père Duchêne* que veut Timon dans le pamphlet ? Nous aurions peine à pardonner à l'ingénieux Athénien cette hérésie littéraire, s'il n'avait pas lui-même répandu, dans sa brillante galerie, quelque chose de *cette fleur de haute compagnie* qu'il reproche à l'auteur du *Génie*. Timon à beau faire, la blouse populaire chez lui ne cache qu'à demi le fin drap de l'aristocratie.

Digitized by Google

Du reste, Timon s'est réfuté lui-même, quand il dit avec autant de vérité que de goût : *Chose remarquable ! ce poète vous expliquera mieux que beaucoup de financiers le jeu des rentes et de l'amortissement. Cet homme d'imagination entrera plus avant qu'un jurisconsulte dans l'esprit et les détails d'une loi civile. Quelquefois, en grand écrivain, il relève la vulgarité de l'idée, par la hardiesse du mot. Quelquefois, il vous ramène des hauteurs du débat, par la familiarité de l'expression. Ou bien, il entrecoupe le cours uni de la narration par une image éblouissante, par une allusion historique, par un tour inattendu, par un trait, une date, un mot tel que Chateaubriand sait les dire.* Assez, philosophe : vous n'avez plus le droit d'accuser le chantre d'*Atala*, de *Réné* et des *Martyrs* de n'être *ni souple, ni varié, ni entraînant.*

Nous lui ferons, nous, sur ce point, le reproche, plus sérieux et plus mérité, d'avoir, dans ses pamphlets, trop aisément sacrifié au mauvais esprit de son siècle, d'avoir fait trop souvent bon marché de l'autorité, de s'être d'abord montré injuste envers Napoléon, envers *cette grande physionomie*, nous citerons les belles paroles de M. Collombet, *cette grande physionomie qui gagne en majesté et en prestige dans l'histoire, à mesure qu'elle va se perdant en un mystérieux et imposant lointain :* puis d'avoir soulevé contre cette restauration, qu'il avait si énergiquement défendue, une opposition dont elle n'avait pas besoin, ébranlée qu'elle était de toutes parts sous les coups du *libéralisme*, opposition qui ne contribua pas peu à précipiter la catastrophe de 1830. Le triomphe qu'obtint alors le vieux champion de la monarchie fut loin d'être honorable pour lui. Nous détournons la face à la vue de Chateaubriand, rentrant à Paris, porté sur les bras qui avaient fait les barricades ; nous ne l'entendons qu'avec amertume, à la Chambre des Pairs, glorifier la révolution qui venait d'envoyer en exil trois générations de rois, chanter les héros en guenilles, qu'il appelle ridiculement des *géants !* Et malgré le trait sublime qui termine son discours, nous voudrions le voir effacer des œuvres de son auteur. Plus tard, il reconnut ses torts et eut le courage rare de les avouer. La

Digitized by Google

fidélité qu'il a conservée jusqu'à la mort à la royauté exilée doit, ce me semble, l'absoudre de l'avoir combattue un instant. Pardonnons au noble pair de n'avoir pas toujours été semblable à lui-même dans quelques détails de sa vie, et accordons-lui que les *grandes lignes* de son existence n'ont point fléchi.

Dans ses discours, Chateaubriand est au-dessous de quelques-uns de ses collègues de la Restauration. L'orateur chez lui est moins heureusement inspiré que l'écrivain. Sévère, positif, didactique même, Chateaubriand n'a ni l'énergie de *de Serre*, ni la véhémence de *Casimir Périer*, ni la brillante faconde de *Martignac*, ni l'esprit caustique de *Benjamin Constant*; mais ce qui le distingue éminemment de ces athlètes de la tribune, c'est une noble simplicité dont il se départ rarement et qu'il relève, de temps à autre, par des traits inattendus et éblouissants comme l'éclair qui fend la nue. C'est lui qui a dit : *La redingote grise et le chapeau de Napoléon, placés au bout d'un bâton sur la côte de Brest, feraient courir l'Europe aux armes.* Et ailleurs : *Le soldat français est le premier soldat du monde..; il jeta sa vaillante épée dans un des bassins de la balance pour servir de contrepoids à la hache révolutionnaire.* Et encore : *Depuis le pillage du temple de Delphes et l'enlèvement de l'or de Toulouse jusqu'à nos jours, la saisie des biens consacrés aux autels n'a réussi à personne.*

Mais le domaine dans lequel Chateaubriand règne en souverain, où il n'a point de rival, c'est le domaine de la poésie. *Grand poète*, s'écrie Timon, *le plus grand de tous depuis Shakspeare et Corneille, sans en excepter Byron* ! Cette fois, le philosophe grec a rendu hommage à l'Homère français. Oui, si le rhythme ne constitue pas fondamentalement la poésie, si une prose harmonieuse, cadencée, et riche des plus sublimes images peut prétendre aussi aux honneurs de la lyre, Chateaubriand est le plus grand de nos poètes modernes. Nul n'a su, comme lui, peindre la splendeur de la nature, ni Buffon, malgré sa magnificence, ni Bernardin de Saint-Pierre, malgré l'originalité de son talent. Quel génie dans la conception, quel art dans la disposition des objets, quelle hardiesse dans les contrastes, quelle inépuisable

Digitized by Google

variété de détails, quelle harmonie de tons, quelle richesse de coloris, quel merveilleux effet d'ensemble ! « Nous nous rappe-« lons avoir trouvé une fois un nid de bouvreuil dans un ro-« sier ; il ressemblait à une conque de nacre, contenant quatre « perles bleues : une rose pendait au-dessus tout humide ; le « bouvreuil mâle se tenait immobile sur un arbuste voisin, « comme une fleur de pourpre et d'azur. Ces objets étaient ré-« pétés dans l'eau d'un étang avec l'ombrage d'un noyer qui « servait de fond à la scène, et derrière lequel on voyait se le-« ver l'aurore. Dieu nous donna dans ce petit tableau une idée « des grâces dont il a paré la nature. » Nous ne savons pas s'il y a dans toute l'antiquité une description plus fraîche, plus gracieuse, plus suave que celle-là. Chateaubriand est plein de pareils morceaux.

L'introduction de la poésie dans la prose littéraire est due à Chateaubriand ; c'est lui qui a trouvé le secret d'unir deux genres qu'on avait crus jusque-là si profondément séparés, et, par là, de rajeunir la langue française, de lui prêter un feu, un éclat, une énergie, qu'on ne lui soupçonnait pas. Quoi qu'il arrive, quels que soient les écarts des imitateurs, la littérature de Chateaubriand sera une belle et glorieuse conquête. Comme écrivain initiateur, l'auteur du *Génie* a un autre mérite à nos yeux, c'est d'avoir mis fin à la renaissance payenne et ramené le christianisme dans l'art. N'y avait-il pas une honte par trop grande pour notre société, formée par l'Évangile, d'avoir toléré si longtemps que la mythologie, anéantie comme culte, vécût encore par son esprit ; que son Olympe fût toujours vénérable, qu'on ne crût pas devoir s'en passer, et que ses ignobles divinités inspirassent les poètes et les artistes ? A diverses époques, des esprits élevés avaient pu gémir de ce reste de superstition, mais aucun ne s'était senti la force de porter le premier coup de marteau à ce vieux sanctuaire. Il semblait qu'on craignît de trop oser et de voir s'enfuir, avec les Dieux, le génie, l'inspiration et le goût. Chateaubriand eut le courage d'attaquer l'édifice gréco-romain. Malgré l'oracle de Boileau qui donnait, en fait de poésie, à la fable le pas sur le christianisme, oracle qu'on répétait

Digitized by Google

sur la foi du maître, sans l'examiner, Chateaubriand montra que la langue des prophètes est plus sublime que la langue d'*Homère* et de *Virgile*; que l'Esprit saint inspire pour le moins aussi bien que les *Muses*, et qu'il y a dans les dogmes chrétiens une machine poétique incomparablement plus puissante que celle du *Tartare*, des *Génies*, des divinités mâles et femelles. A ce coup, digne des *Titans*, *Jupiter* ne saisit pas ses tonnerres pour foudroyer l'audacieux mortel qui entreprenait de le détrôner; il céda bonnement, lui et son cortége, la place au christianisme, qui l'occupe aujourd'hui sans conteste. Pour notre compte, nous n'éprouvons aucun regret d'avoir vu l'Olympe déménager.

Un mot maintenant sur le livre qui a provoqué cet article. M. Collombet a considéré, avec un talent remarquable, Chateaubriand sous les rapports divers que nous venons d'indiquer. Toutefois, le point de vue littéraire nous a paru traité avec plus de supériorité. L'auteur fait preuve d'un goût exercé et sûr; il ne connaît pas seulement à fond chaque œuvre du grand écrivain, il est encore parfaitement instruit et de la littérature de son époque et de celle qui l'a précédée. Les principes sur lesquels il appuie ses jugements sont puisés aux sources les plus pures. Les critiques du *Génie* surtout et des *Martyrs* sont des morceaux achevés. C'est un dernier mot sur ces ouvrages; il n'y a plus à y revenir. Cependant l'auteur aurait pu ajouter aux réflexions qu'il fait sur le premier de ces deux livres que, quelque belle que paraisse l'apologie du christianisme par ses œuvres et ses harmonies, il y a pourtant un défaut à montrer l'œuvre de Dieu exclusivement sous cette face; que, dans un siècle comme le nôtre, où la foi est si débile, une semblable méthode est de nature à conquérir à la religion plus de sympathies que de croyances, plus d'estime que de pratique, plus d'admirateurs que de fidèles. Nous ne craignons pas de dire que le *Génie du Christianisme*, par les séductions de sa forme et sa faiblesse théologique, n'a pas été étranger à l'invasion de cette religiosité que l'on prend stupidement pour de la religion, et que l'on décore du nom de progrès religieux.

Digitized by Google

Les études de M. Collombet sont vastes : son livre est un tableau vivant de la société lettrée sous la Révolution, l'Empire et la Restauration. Tous les hommes qui se sont fait un nom par leurs talents, pendant ces trois mémorables époques, y occupent une place, et on peut les connaître sans avoir pris la peine de les lire. Le rôle qu'ils y jouent ne nuit point à celui du personnage principal : au contraire, la grande figure de Chateaubriand semble y gagner.

Ce qui nous a plu par dessus tout, et ce qui plaira sûrement à tous les hommes de principes, c'est la fière indépendance avec laquelle l'auteur traite les personnages qui se meuvent sur cette scène. C'est merveille de voir comme ces courtisans qui ont adoré tant d'idoles, comme ces politiques qui ont usé tant de serments, comme ces écrivains qui ont proféré tant de blasphèmes, passent tour à tour par les verges d'une juste, mais impitoyable critique. En attendant un Tacite qui les peigne, M. Collombet en a tracé un croquis qui peut aider à prendre patience.

Souvent au milieu de ses appréciations, l'auteur laisse penser qu'il aime Chateaubriand du fond de son cœur, qu'il a pour son talent et son caractère une instinctive admiration ; en effet, M. Collombet a beaucoup connu le grand écrivain, et était entré fort avant dans son intimité, comme l'atteste la correspondance, éditée à la fin du volume. Toutefois, cette sympathie si naturelle ne l'empêche pas d'être juste, sévère même envers l'illustre mort ; il loue son talent, sans en cacher les défauts ; son caractère, sans en dissimuler le faible. C'est ainsi qu'il faut louer.

S'il nous était permis de désirer quelque chose, dans une œuvre qui captive notre estime à tant d'égards, c'est que l'auteur, à la sagesse des principes, à la justesse des appréciations, à l'érudition littéraire, à la pureté, à la limpidité du style eût ajouté un peu plus de chaleur et de mouvement.

M. Collombet a déjà donné au public un grand nombre d'ouvrages dont les lettres s'honorent. A notre avis, ce dernier est le plus beau.

L'abbé CHRISTOPHE.

Digitized by Google

CORRESPONDANCE.

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA *REVUE DU LYONNAIS*.

MONSIEUR,

Je viens de lire dans la *Revue du Lyonnais* un article fort érudit de M. Collombet, sur l'influence de la littérature de 1830 à 1850. Cet article me permet d'expliquer dans quelles limites j'avais cru devoir resserrer mon travail, et, si peu intéressante que puisse être cette lettre pour vos lecteurs, j'espère cependant que vous serez assez bienveillant pour l'insérer dans votre plus prochain numéro.

M. Collombet dit : « Que je n'ai pas jugé à propos ou que j'ai oublié de « parler de la philosophie, qui cependant n'a pas médiocrement contri- « bué à égarer les esprits. Il me reproche également de n'avoir pas dit un « mot de MM. Thiers, Sismondi, etc. ; de n'avoir considéré dans Béranger « que le côté social ; enfin, de ne pas m'être préoccupé de l'influence qu'a- « vait exercée la presse ; de sorte que, loin de nommer tous les coupables « de cette orgie littéraire, je n'ai pas même nommé tous les chefs. »

Cela tient à ce que je n'ai pas choisi le sujet de mon ouvrage : il m'était donné par une Académie, et j'ai cru devoir le traiter dans ses rigoureuses limites.

Je n'ai pas abordé la philosophie, parce que c'est un enseignement, et qu'en en parlant j'aurais été naturellement et forcément conduit à parler de l'Université, de la déplorable instruction donnée à la jeunesse, des cours qui sont professés dans les lycées, les écoles, au collége de France, etc., etc.

Je n'ai pas étudié les œuvres historiques de MM. Thiers et Sismondi, parce que ces œuvres sont antérieures à 1830. (Bien entendu, il n'est pas ici question de l'Histoire du Consulat et de l'Empire non encore achevée).

C'est la même raison qui m'a empêché de signaler le côté anti-religieux des chansons de M. Béranger. Depuis 1830, ce poète n'a écrit que quelques chansons et leur caractère, entièrement socialiste, a dû seul me préoccuper.

Quant à la presse, cette arme terrible qui a empêché en France la consolidation de tous pouvoirs et qui a miné si profondément le principe vital de toute société, LE RESPECT DE L'AUTORITÉ ; quant à la presse, dis je, je n'ai pas cru devoir la regarder comme étant, à proprement parler, du domaine de la littérature.

Resserré dans un cadre étroit, il ne m'a pas été possible, et je l'ai vivement regretté, de citer les mémorables efforts de quelques écrivains qui ont essayé d'élever une digue au torrent, digue impuissante, hélas ! J'eusse voulu aussi montrer combien l'abaissement littéraire avait suivi de près l'abaisse-

Digitized by Google

ment de la pensée. Mais je n'écrivais pas une Revue critique de la littérature moderne, je n'avais à la juger que dans ses résultats et sous un seul point de vue : le point de vue social et moral.

Et remarquez le, Monsieur, effrayé de la démonstration profonde qui avait gangréné presque toutes les classes de la société, je ne me suis pas demandé quelles en étaient les causes. Ces causes étaient diverses et toutes avaient contribué puissamment à amener le mal qui dévorait la société et menaçait son existence. Si belle et peut-être si nouvelle que fût cette question, et quoiqu'elle tentât fort mon imagination, je n'osais l'aborder. Parmi toutes ces causes, l'Académie de Chalons en avait choisi une, une seule, pensant avec juste raison que déjà elle pouvait suffire à la tâche d'un homme.

Son programme était celui-ci : Quelle a été depuis vingt ans l'influence des Belles-Lettres et du théâtre sur les mœurs et l'esprit public de la France? Je me suis renfermé rigoureusement, strictement dans ce programme, et, je le répète, il m'a fallu souvent faire effort pour ne pas me laisser aller au-delà de ses limites.

Moins à l'étroit que moi, M. Collombet, dans l'article remarquable qu'il a publié dans la *Revue du Lyonnais*, a pu parler d'écrivains dont il m'était interdit de m'occuper, et soulever des questions pleines d'actualité et d'intérêt, mais qui me paraissaient devoir m'écarter du but qui m'était posé par l'Académie de la Marne.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération très-distinguée,

Ch. Mercier de Loisse.

A MONSIEUR LE DIRECTEUR DE LA *REVUE DU LYONNAIS*.

Monsieur,

J'ai publié dans le *Correspondant*, tome XXVII, livraisons des 25 janvier et 10 février 1851, les détails biographiques sur Charles Fourier que M. Vingtrinier a donnés dans la dernière livraison de la *Revue du Lyonnais*, pages 105, 106, 107 et 108. Ces détails, je les tenais de la personne même qui les a communiqués à M. Vingtrinier, mais qui, sans doute, a oublié de l'avertir qu'ils avaient déjà vu le jour.

Je crois devoir vous adresser cette observation, autant dans l'intérêt de M. Vingtrinier lui-même, dont je reconnais la parfaite bonne foi, que pour réclamer, en ma faveur, la priorité de publication de cet intéressant épisode de la vie de Charles Fourier.

Veuillez agréer, Monsieur, mes très-humbles civilités.

Auguste Ducoin.

Lyon, 29 mars.

Digitized by Google

FLEURY RICHARD.

Le mois passé, nous annoncions à nos concitoyens le don précieux que M. Fleury Richard avait fait à sa ville natale de sa riche collection de gravures. Nous ne pensions pas, hélas! que cet hommage deviendrait si vite un legs, et qu'un autre que lui aurait à accomplir sa volonté. Fleury Richard est venu trop tôt ajouter une date, date funèbre, à l'intéressante autobiographie que nous lui devons (1). Le 14 mars 1852, dans sa belle résidence d'Écully, au lieu dit des Bruyères, il s'est endormi calme et résigné, entre une épouse adorée et un fils chéri, dans le sein du Seigneur. Sa mort a été digne de sa vie. Le surlendemain, des amis, des artistes nombreux accompagnaient sa dépouille mortelle, et des discours étaient prononcés sur cette tombe par M. Saint-Jean, M. Fraisse, le bibliothécaire du Palais

(1) Voir la 16e livraison de la *Revue* (nouvelle série) tom. III, p. 244.

Digitized by Google

Saint-Pierre et M. Guimet, au nom de l'Académie de Lyon dont Fleury Richard faisait partie.

M. Saint-Jean s'est ainsi exprimé :

Sur cette tombe encore ouverte, qu'il me soit permis de vous rendre un dernier hommage, Richard ; il ne fallait pas vous connaître longtemps pour vous aimer, un seul jour vous suffisait pour gagner les cœurs de ceux qui approchaient de vous. Bien longtemps avant d'avoir eu ce bonheur, le bruit de votre renommée vint me faire tressaillir, et mes jeunes années furent témoins de vos derniers travaux. Plus tard, je recueillis au centre de la capitale ce que ne pouvaient oublier les témoins de votre gloire, ils parlaient de votre influence sur les beaux-arts, de ce retour au vrai, à la poésie de notre histoire, auquel vous imprimâtes, avec la puissance du génie, une impulsion dont toutes les branches de l'art sont maintenant animées. Tout ce que l'artiste peut envier de gloire, vous l'avez eu ; vos œuvres resteront comme le sceau de votre immense talent ; elles iront se classer parmi celles que les siècles admirent et respectent.

Mais toute cette gloire, si bien méritée, ne pouvait remplir votre cœur ; vous avez laissé d'autres hommes courir après elle, et, plus sage, vous avez préféré la paix.

Dans votre retraite chérie, vous avez encore pu faire le bien. Si je n'ai pas été témoin de votre brillante carrière d'artiste, j'ai assisté au moins à vos dernières années, heureux d'avoir connu de près ce noble cœur, cet homme de bien, celui dont les sentiments élevés rehaussaient le talent, et qui voyait approcher sa dernière heure avec le calme de l'homme qui a bien vécu, avec la confiance du bon chrétien.

Oui, Richard, votre vie entière vous assure dans notre patrie une des plus belles places, mais bien plus belle encore est celle que vous vous êtes préparée au sein de Dieu ; cette gloire ne périt pas, vous y teniez plus qu'à tout autre ; soyez heureux, votre bon souvenir sera pour nous tous le modèle le plus parfait.

M. Fraisse, bibliothécaire du Palais Saint-Pierre :

Messieurs,

Il y a peu de semaines, celui qui a l'honneur de parler devant vous recevait du fils d'un artiste éminent, l'une des gloires de la cité lyonnaise,

Digitized by Google

une lettre admirable annonçant en ces termes l'intention d'enrichir l'un de nos établissements d'une collection de gravures :

« Puisque la bibliothèque du Palais-des-Arts est destinée à l'instruction des élèves de l'école de peinture placée dans ce palais, ayant reçu moi-même les éléments de ces arts dans l'école qui, la première établie à Lyon, a servi de base fondamentale à celle qui depuis lors a pris un si brillant essor ; voulant laisser un souvenir de reconnaissance du bonheur que cet art a jeté sur ma vie, je crois ne pouvoir mieux faire que de destiner aux élèves de cette école les ouvrages qui ont guidé mes premiers pas dans la carrière. »

Quelques jours plus tard, l'auteur de la lettre, un vieillard vénérable honorait de sa visite la Bibliothèque du Palais-des-Arts. Faible et chancelant sous la maladie qui le menait visiblement au tombeau, il n'avait voulu abandonner à personne le soin de conduire à leur destination ces richesses qu'il avait tant aimées ; il avait rassemblé ses forces défaillantes pour veiller lui-même à l'accomplissement de ses généreuses volontés. La bibliothèque entrait en possession de ce legs anticipé, précieux par lui-même, plus précieux encore par les souvenirs et les circonstances touchantes qui s'y rattachent.

Ce digne vieillard était Fleury Richard.

D'autres, Messieurs, vous ont retracé sa carrière si honorablement belle, et vous ont rappelé ses titres à la juste renommée dont brille son nom parmi ceux des peintres qui ont le mieux illustré l'école lyonnaise. Un talent digne de lui élèvera sans doute à sa mémoire un monument proportionné à son mérite comme peintre ; j'ai voulu seulement vous parler de l'homme de bien en vous faisant connaître ce trait qui couronne si noblement la vie de celui dont les arts et l'amitié déplorent ici la perte.

Vos intentions seront fidèlement exécutées, Richard. Ces éléments d'instruction que vous aviez réunis avec tant de soin et qui sont toute l'histoire des phases de votre talent justement admiré, ne seront pas seulement un guide utile pour ceux auxquels votre sollicitude les destine, mais, religieusement conservés, ils resteront comme un monument de votre amour pour votre ville natale ; ils rappelleront toujours que vous fûtes et un grand artiste et un bon citoyen.

Adieu, Richard !

Au nom de la ville, au nom de l'Ecole des Beaux-Arts, recevez ce témoignage de suprême reconnaissance ! Adieu !

M. Guimet, président de l'Académie :

Après les paroles si bien senties que vous venez d'entendre, je me présente au nom de l'Académie de Lyon pour exprimer la douleur que nous res-

Digitized by Google

sentons tous si vivement de la perte d'un collègue aussi distingué par ses talents que par ses qualités privées.

Un artiste éminent, un ami de Richard, vous a fait ressortir bien mieux que je ne pourrais le faire le mérite d'un peintre qui, par le fini de ses tableaux, le soin consciencieux qui présidait à toutes leurs parties, rappelait les plus éminentes qualités des maîtres de l'école flamande qui ont laissé des modèles si admirables.

Nos Musées qui possèdent plusieurs des chefs-d'œuvre de Richard, perpétueront sa mémoire qui restera impérissable dans le cœur de tous ceux qui ont connu cet homme de bien, ce digne collègue.

Nous publierons prochainement, de M. Fleury Richard, quelques pages, confidentes de ses pensées, sur la peinture.

MATHIEU BONAFOUS.

M. le docteur Mathieu Bonafous, directeur du Jardin royal d'agriculture de Turin, membre correspondant de l'Institut, de l'Académie de Lyon et de la plupart des sociétés savantes de l'Europe, est mort presque subitement à Paris, le 23 mars. Il a été assisté dans ses derniers moments par son ami, M. le Dr Prunelle. M. Bonafous appartenait à notre ville par sa famille ; il était né à Lyon en 1795. Il a laissé un grand nombre de travaux scientifiques, relatifs surtout à la culture du mûrier et à l'éducation des vers à soie. Il jouissait d'une assez belle fortune, dont il faisait le plus noble usage ; chaque année, il fondait des prix littéraires.

L'Académie de Lyon vient d'offrir, en son nom, une médaille de mille francs à la meilleure pièce de vers sur *Jacquard*.

Notre collaborateur, M. l'abbé Christophe, a mis sous presse, depuis deux ou trois mois, une *Histoire de la Papauté au XIVe siècle*. Cet ouvrage, que publiera l'éditeur Maison, et auquel M. Christophe a donné plusieurs années d'un travail souvent interrompu par les devoirs de son ministère, formera trois volumes in-8. L'auteur, n'ayant rien épargné pour puiser à des sources variées et abondantes, ne pourra manquer de jeter un grand jour sur une époque fort agitée, fort importante dans l'histoire, et assurément peu connue.

— M. l'abbé Noirot, l'habile professeur de philosophie que Lyon possédait depuis bien des années, a été appelé par le gouvernement à la place d'inspecteur-général des Écoles primaires. Les cahiers de philosophie du docte professeur viennent d'être livrés à l'impression dans notre ville.

Léon Boitel, directeur-gérant.

Digitized by Google

LE RAVIN DE BULLE.

SONNETS.

A mon ami ***.

I.

Ami, te souvient-il de cet heureux voyage
Que nous fîmes un jour comme on les fait à deux,
Lorsqu'on a mêmes goûts, mêmes plaisirs, même âge,
Et que les vœux de l'un sont de l'autre les vœux?

C'est ainsi que le Rhin, sur son double rivage,
De Strasbourg à Cologne, étala sous nos yeux
Ses villes, ses châteaux, tombeaux du moyen âge,
Et ses saints monuments dont le front monte aux cieux,

Digitized by Google

C'était Strasbourg fêtant son plus beau jour de fête,
De la flèche d'Erwin illuminant le faîte,
Pour y faire briller le nom de Gutenberg.

C'était Cologne encor se reposant à l'ombre
Que fait sa cathédrale, aux chapelles sans nombre;
Puis Francfort, puis Mayence, et la docte Heidelberg.

II.

Bien plus avant gravé que toutes ces merveilles
Il est un souvenir que je garde en mon sein;
Toujours, simple et touchant, il revient en mes veilles,
Mon cœur ne peut jamais y retourner en vain.

Ami, c'était à Bulle.—A nos deux faims pareilles,
Pendant que l'hôtelier préparait mets et vin,
Nous sortîmes.... le jour tombait.... A nos oreilles
Des clochettes des bœufs venait le son lointain,

Digitized by Google

Et le pâtre y mêlait sa chanson monotone.
Tristes, sans nous parler, en ce beau soir d'automne,
Nous marchions à travers les cailloux d'un torrent,

Torrent tout desséché, rempli de blocs informes.
Assis alors tous deux sur ces pierres énormes,
Nous rêvions.... la nuit vint.... et nous surprit pleurant.

III.

Car, ce torrent c'était l'image de la vie,
Où la passion gronde et torture le cœur :
Pendant que tu pleurais le passé qu'on envie,
Je pressentais ce monde où prend fin tout bonheur.

Tu rêvais à ces jours où ton âme asservie
Dans une femme aimée avait trouvé sa sœur ;
Tu l'évoquais, cette ange, à ton amour ravie,
Et tu ne trouvais plus que vide et que douleur.

Digitized by Google

Nous ne nous dîmes rien de toutes nos pensées,
Mais nos yeux, à travers des larmes effacées,
Trahirent un instant le secret de nos cœurs.

Nous suivîmes alors, tout pleins de rêverie,
Le chemin qui menait à notre hôtellerie.
Nos cœurs étaient émus et nous étions meilleurs.

LÉON BOITEL,

Digitized by Google

IMPORTANCE HISTORIQUE

DE

LA LOI GOMBETTE

AU POINT DE VUE LYONNAIS.

La *Revue du Lyonnais* poursuit avec soin la recherche et l'étude de tout ce qui touche à l'histoire de notre contrée. Quoi de plus digne d'intérêt pour notre pays ! Entre toutes les époques, il n'en est pas qui soit plus faite pour exciter l'attention que celle du Ve siècle, parce que c'est de là que date notre civilisation moderne, la civilisation qui s'est élevée sur celle du vieux monde, tombant sous l'invasion des Barbares venant se greffer sur l'Empire romain. Alors de nouvelles mœurs s'établirent, de nouvelles patries se fondèrent, entre lesquelles particulièrement la France et la Bourgogne. Pour nous, nous fûmes Bourguignons. Les Bourguignons furent nos pères. Tout ce qui a rapport à eux nous intéresse donc au plus haut degré. Chose étrange, ce peuple n'a point d'histoire contemporaine. Tout ce qui le concerne est pris dans divers auteurs qui ne s'occupent de lui qu'accidentellement. Toutefois, l'histoire des Bourguignons est tout entière dans leur législation. La législation sera toujours l'histoire la plus vraie d'un peuple en ce qu'elle traduit pratiquement ses mœurs, ses institutions et son véritable degré de civilisation.

A ce titre, la loi Gombette est donc l'histoire la plus

Digitized by Google

saisissante de notre pays. C'est la clef de voûte du premier royaume de Bourgogne.

Cette loi n'a jamais été traduite en français; il appartenait à M. Peyré, lui qui a fait la première traduction française de la loi Salique, de faire aussi la première traduction des lois bourguignonnes.

On sait quelle impulsion a jeté le travail de la loi Salique par M. Peyré, pour approfondir, plus qu'on ne l'avait fait jusqu'à lui, tout ce qui peut sortir de cette loi au point de vue de l'histoire générale. Il en sera de même aussi de la publication de la loi Gombette, trop peu connue, de cette loi, cependant, que Montesquieu regardait comme la meilleure entre toutes celles des Barbares. Ajoutons que, pour notre contrée, cette loi est la base de plusieurs lois, de plusieurs coutumes qui nous régissent encore. Ce sont donc les premiers titres de notre histoire.

La *Revue du Lyonnais* devait donc ouvrir ses colonnes à un travail qui intéresse aussi sérieusement notre pays. Elle l'a fait, malgré la gravité du sujet et sa nature même. Le fond emporte ici la forme. On recherchera, un jour, pourtant, ces pages dont la lecture, nous le reconnaissons, n'a rien d'attrayant pour la foule des lecteurs, mais elles seront toujours d'un haut intérêt pour l'historien et le jurisconsulte, et on aimera les retrouver ici.

Le Directeur de la *Revue du Lyonnais*,
LÉON BOITEL.

Digitized by Google

LOIS DES BOURGUIGNONS,

VULGAIREMENT NOMMÉES

LOI GOMBETTE,

TRADUITES POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR M. J.-F.-A. PEYRÉ,

TRADUCTEUR DES LOIS DES FRANCS (LOI SALIQUE).

AVANT-PROPOS.

I.

Parmi les peuples du nord qui profitèrent de la défaillance des armes romaines, pour franchir la barrière du Rhin, on doit distinguer la nation des Burgundes, ou Bourguignons, originaire des régions septentrionales de la Germanie (1). Dès le milieu du IIIe siècle, on avait vu ces peuples, refoulés par une invasion de Gépides, quitter leurs anciennes demeures, et se rejeter sur les contrées qui bordent le cours supérieur du Main, en se rapprochant des sources du Danube, c'est-à-dire sur les terres correspondantes au nord de la Bavière et du Wurtemberg. Bientôt, sous la pression des événements, on les vit reprendre le cours de leur émigration, et suivre le flot envahissant des Barbares, qui vint s'abattre, au Ve siècle, sur le sol privilégié des Gallo-romains, où les attendait un établissement définitif. Ce fut en l'année 406, antérieurement à l'invasion franque, et

(1) Entre l'Oder et la Vistule, à l'est de Berlin. Une colonie burgunde occupa aussi l'île danoise de Bornholm, au sud de la Suède.

Digitized by Google

sous la conduite de leur roi Gondahaire ou Gondicaire, que les Bourguignons franchirent les limites qui séparaient la Germanie des pays occupés par la race gallo-romaine. Après avoir triomphé des difficultés de leur première installation et obtenu la reconnaissance de l'empereur Honorius, ils purent enfin, vers l'année 413, jeter les fondements définitifs d'un établissement qu'on est convenu, dans les temps modernes, de désigner sous le nom de *Premier royaume de Bourgogne*. Ce puissant Etat, s'étendant successivement, vit bientôt se réunir, sous l'autorité des rois bourguignons, tout le pays situé entre les Vosges et la Durance (1), la Loire et les Alpes; vaste circonscription qui comprenait le duché de Bourgogne proprement dit, la Bresse, le Bugey, la Dombes, la Franche-Comté, , le Lyonnais, Forez et Beaujolais, le Dauphiné, une fraction de la Provence, la Savoie et une notable partie de la Suisse. Ces provinces se divisèrent d'abord entre les divers membres de la famille de Gondicaire, au décès de Gundioc son fils, en l'année 463. Mais le roi Gondebaud, petit-fils de ce fondateur de la monarchie, finit par réunir sur sa tête, en l'an 500, par droit d'hérédité auquel se joignit une triple usurpation, la totalité du royaume de Bourgogne, qui eut pour capitale la ville de Lyon, où ce prince établit le siége de son gouvernement.

II.

Cependant, arrivés au terme de leur longue émigration, les Bourguignons, en se mêlant aux races qui, de gré ou de force, avaient consenti à les admettre au partage de leurs foyers, n'avaient pas tardé à sentir l'influence du contact d'une civilisation plus avancée que la leur. Leur rudesse primitive s'était adoucie,

(1) Il paraît qu'au temps de Gondebaud, le royaume des Bourguignons s'étendit, au moins temporairement, au-delà de la Durance, et jusqu'à Marseille, suivant ce témoignage positif de Grégoire de Tours : *Tunc Gundebaldus et Godegisilus fratres, regnum circa Rhodanum et Ararim, cum Massiliensi provincia, retinebant.* Historiæ Francorum, lib. II, cap. 32.

Digitized by Google

grâce à ce contact et à de certaines dispositions conciliatrices qui les distinguaient des autres barbares; grâce aussi sans doute à la pratique pacifique des arts industriels, et particulièrement de l'art de travailler le fer et le bois, dans lequel on sait qu'ils excellaient entre tous leurs voisins. La nation tendait visiblement à se rapprocher du peuple vaincu, en dissimulant le poids des chaînes qu'elle lui avait imposées. Des rapports multipliés de bienveillance, une sorte de confraternité s'étaient, dès l'origine de la conquête, établis entre les deux peuples. Une législation, dans le sens des besoins nouveaux de la situation, devenait donc indispensable; et les faibles essais législatifs des premiers rois bourguignons ne pouvaient plus suffire. Gondebaud ne tarda pas à comprendre cette nécessité des temps, et voulut se mettre en mesure d'y satisfaire. A cet effet, il réunit ses optimates, ses comtes et les principaux de la nation, et posa avec leur concours les bases d'une législation, à la fois civile et criminelle, qui resta consignée dans un code célèbre, que les anciens monuments historiques et législatifs se sont accordés à désigner sous le nom de *Lex Gumbata* ou *Gundobada*, *Loi Gombette*, en souvenir de celui qui en fut le promulgateur. Il n'est pas indifférent de faire remarquer que la plupart des comtes qui assistèrent le législateur, et posèrent leur sceau ou leur signature au bas du préambule de la loi, furent pris dans la race barbare, deux ou trois noms seulement pouvant passer pour appartenir à des Romains. Ces derniers furent convoqués sans doute à raison de leurs lumières et de leur autorité, et vraisemblablement aussi pour veiller aux intérêts des anciens possesseurs du sol, et par suite de l'esprit de conciliation qui entrait dans la politique des conquérants.

Les sources législatives où puisa le roi Gondebaud, pour composer son code de lois, furent diverses. Il dut d'abord rechercher ce qui était encore applicable, dans les anciennes lois qui avaient régi la nation avant son entrée dans les Gaules; ainsi qu'en avaient usé les Francs saliens, qui obéissaient avant Charlemagne à une vieille rédaction de leurs lois nationales, dont la glose malbergique paraît être antérieure à l'invasion. Il

Digitized by Google

dut ensuite, et le début du préambule de son code en fait positivement foi en ces termes : *Cum de parentum, nostrisque constitutionibus...*, puiser aux sources de la législation des rois ses prédécesseurs, qui avaient occupé le trône depuis la conquête, et avaient, eux aussi, pourvu aux nécessités législatives de leur temps. En outre, le roi Gondebaud s'aida du secours des lois romaines, qui étaient alors en vigueur dans les Gaules, et consistaient principalement, mais non exclusivement, dans le Code théodosien, publié en 438 par Théodose II, empereur d'Orient, et introduit dans l'Empire d'Occident par Valentinien III, mort en l'année 455. Enfin, le législateur bourguignon s'inspira des nécessités qu'avait fait surgir la complication des intérêts nés de la conquête, auxquels le temps et les événements avaient, sous le règne de ses prédécesseurs, apporté des modifications successives. C'est ainsi que Gondebaud composa son code de lois, qui reçut après sa mort des additions et des amendements assez considérables.

III.

Si maintenant nous abordons la question de savoir quelle est la date à laquelle il convient de rapporter la promulgation de notre loi, nous nous trouvons en présence d'une difficulté que la critique moderne a soulevée, et qu'à notre sens elle n'a pas heureusement résolue. La solution de cette difficulté paraît offrir d'autant plus d'intérêt, qu'elle implique la question de savoir quel fut le véritable promulgateur de la Loi Gombette, en la forme sous laquelle elle nous est parvenue.

Il est certain d'abord que c'est le roi Gondebaud qui, le premier dans les Gaules, a doté les Bourguignons d'un corps de lois nationales, soit qu'il ait créé de toutes pièces une législation nouvelle, appuyée sur les débris d'une législation primitive, soit qu'il n'ait fait qu'une simple révision des anciennes lois de la nation, en les appropriant à ses conditions actuelles d'existence. La première partie du préambule, ou acte de promulgation, placé en tête de la loi, en fait pleinement foi. En

Digitized by Google

outre, le nom de *Lex Gumbata* ou *Gundobada* qu'elle a reçu aux époques les plus anciennes, et encore le témoignage d'un grand nombre de monuments historiques, particulièrement celui de Grégoire de Tours (1), ne laissent pas ouverture au plus léger doute. Mais voici où commence la difficulté : notre loi est précédée d'un préambule que, d'après sa contexture singulière, on pourrait facilement supposer être formé de deux préambules, assemblés à la suite l'un de l'autre, quoique d'ailleurs parfaitement distincts. Le premier parle au nom de Gondebaud, suivant la leçon de tous les textes parvenus jusqu'à nous. Le même nom de Gondebaud figure également en tête du second préambule, suivant la presque totalité des manuscrits et des textes imprimés, qui semblent confondre ainsi les deux préambules en un seul. Mais ici un manuscrit, un seul, ou au moins un très-petit nombre, remplace le nom de ce roi par celui de Sigismond, son fils et son successeur. Or, voici le raisonnement auquel on est conduit :

Si le second préambule est, comme le premier, émané du roi Gondebaud, et par conséquent étranger à Sigismond, la date de ce préambule, c'est-à-dire de la promulgation de la loi, doit être incontestablement renfermée entre les limites extrêmes de l'année 491 (peut-être 466), époque à laquelle Gondebaud paraît avoir commencé à prendre le titre de roi que lui reconnaît le préambule de la loi et de l'année 516, date de sa mort. Mais l'autorité, dans les premières années du pouvoir de Gondebaud, était faible encore et partagée avec ses frères. Ce prince n'entra véritablement dans la plénitude du pouvoir royal qu'en l'année 500, époque à laquelle il prit possession de la *totalité* de la monarchie bourguignonne, à la suite du meurtre de Godegisile, le dernier de ses trois frères qu'il avait successivement fait mourir. Et comme, d'une part, Grégoire de Tours (2) laisse

(1) *Historiæ Francorum, lib. II, cap.* 33.

(2) *Ipse vero (Gundebaldus) regionem omnem quæ nunc Burgundia dicitur, in suo dominio restauravit. Burgundionibus leges mitiores instituit, ne Romanos opprimerent.* Historiæ Francorum, lib. II, cap. 33.

Digitized by Google

formellement entendre que la rédaction des lois de Gondebaud suivit de près le meurtre de Godegisile et la réunion de la Bourgogne toute entière sous une même autorité; que, d'autre part, le second préambule annonce que la loi a été publiée la deuxième année du règne, on est naturellement amené, si l'on admet que ce second préambule est du roi Gondebaud, à conclure que la date de cette promulgation, s'adressant à la nation entière, doit être reportée précisément à l'année 501 ou 502, ce qui a toujours été l'opinion la plus générale.

Si, au contraire, comme le témoignent M. de Savigny, dans son *Histoire du droit romain au moyen âge*, et, après lui, M. Guizot, dans son *Cours d'Histoire moderne* professé en 1829, le second préambule de notre loi doit être attribué à Sigismond, la date de la promulgation devra dès lors se renfermer entre l'année 517 ou 518, seconde du règne du nouveau roi, et l'année 524, époque de sa mort. Dans tous les cas, en supposant même, ce qui n'est pas établi, que Godomar, frère de Sigismond et dernier roi de Bourgogne, ait contribué à la confection de la Loi Gombette, on conçoit que même alors la promulgation totale ou partielle n'en saurait être reportée à une date postérieure à l'année 534, époque à laquelle la dynastie des rois Bourguignons s'éteignit en la personne de Godomar, par la conquête des Francs, qui mit fin au premier royaume de Bourgogne.

La détermination de la date de notre loi dépend donc absolument de la question de savoir si c'est le nom de *Gondebaud* ou celui de *Sigismond* son fils, qui doit figurer en tête du second préambule contenant la promulgation de cette loi.

Or, voyons sur quels témoignages s'appuie l'opinion toujours si considérable des deux illustres écrivains que nous venons de nommer, pour dépouiller Gondebaud de la gloire d'avoir promulgué le Code des lois bourguignones, tel qu'il nous est parvenu, sauf bien entendu les additions postérieures à son décès. Selon M. de Savigny, à l'argumentation duquel M. Guizot n'ajoute aucune considération nouvelle, trois motifs doivent faire attribuer le second préambule du Code bourguignon, au roi Sigismond, qui régna de l'an 516 à l'an 524.

Digitized by Google

Les voici :

D'abord, un manuscrit, celui de Lindebrog, porte en tête de ce second préambule le nom de *Sigismond* au lieu de celui de *Gondebaud*. En second lieu, ce préambule est daté du IV des kalendes d'avril ; et cette date est précisément la même que celle du titre 52 de la loi, où se trouve de plus l'indication que ces kalendes se rapportent à l'année du consulat d'*Agapit*, qui tombe en 517, seconde année du règne de Sigismond. En troisième et dernier lieu, le second préambule parle de lois *antérieures, de præteritis et præsentibus legibus*, qui, selon M. de Savigny, ne peuvent s'entendre que des lois de Gondebaud, conservées par Sigismond et comprises dans la promulgation des lois que ce dernier prince édictait lui-même ; Gondebaud n'aurait pu, lui, parler de lois *antérieures*. De ces trois circonstances matérielles, M. de Savigny tire la conséquence que le second préambule et la promulgation de la loi sont nécessairement l'œuvre de Sigismond ; que, par conséquent, on ne peut leur attribuer une autre date que celle de l'année 517, seconde année de son règne.

Au premier motif, tiré de l'état du manuscrit de Lindebrog, où figure le nom de Sigismond, nous opposons cette circonstance remarquable, que, dans son *Codex legum antiquarum*, publié en 1613 à Francfort, et que nous avons sous les yeux, Lindebrog lui-même, le savant possesseur du manuscrit, a reproduit en ces termes la leçon qui attribue le second préambule à Gondebaud, en rejetant celle que fournissait son propre manuscrit qui l'attribuait à Sigismond : *In Dei nomine, anno secundo regni Domni nostri gloriosissimi, Gundebaldi regis.* Nous opposons l'opinion réfléchie de Lindebrog lui-même à l'argumentation de M. de Savigny, basée sur la foi d'un unique manuscrit ; et, au besoin, nous renvoyons aux prolégomènes placés en tête du *Codex legum antiquarum*, par le savant compilateur allemand, ainsi qu'au témoignage de la plupart des manuscrits, qui s'accordent à reproduire le nom du roi Gondebaud, au lieu de celui de Sigismond.

Quant au second motif, tiré de la date du IV des kalendes d'avril que porte le second préambule, rapprochée de celle qui

Digitized by Google

se trouve au bas du titre 52, nous reconnaîtrons volontiers que l'argumentation fondée sur cette circonstance peut sembler très-spécieuse. Mais pour être concluante et décisive, il faudrait que l'indication du consulat d'*Agapit* figurât dans le préambule, comme elle figure au titre 52. A défaut de cette indication déterminante, on ne peut affirmer avec certitude que la date du IV des kalendes d'avril qui est au préambule, s'applique nécessairement à l'année 517, et ne soit pas, au contraire, le produit d'une coïncidence purement fortuite et sans importance réelle. Pourquoi donc Gondebaud n'aurait-il pas, lui aussi, promulgué sa loi le IV des kalendes d'avril de la seconde année de son règne? Rien ne saurait y contredire; et tout à l'heure nous verrons que le raisonnement de M. de Savigny peut facilement être retourné contre lui.

Si nous abordons le troisième motif de décision, invoqué par M. de Savigny, se fondant sur ce que, dans le second préambule, il est formellement question de *lois anciennes et nouvelles*, *præteritis et præsentibus legibus*, nous n'avons qu'à renvoyer à ce qui est dit plus haut sur l'existence des lois bourguignonnes, antérieures et postérieures à l'invasion, mais dans tous les cas antérieures à la codification faite par Gondebaud. Nous avons montré que cette expression de *lois anciennes et nouvelles* peut se placer dans la bouche de Gondebaud, tout aussi bien que dans celle de Sigismond, et ne saurait s'attribuer exclusivement, avec ses conséquences logiques, à ce dernier Roi.

Mais ce n'est point assez; et il nous semble qu'en rapprochant deux dates à notre tour, il nous sera permis de trancher, d'une manière assez vraisemblable, la question qui s'agite, au profit de la mémoire du roi Gondebaud. Nous trouvons, en effet, que le titre 42 de notre loi fut publié à Ambérieux, le III des nones de septembre, sous le consulat d'*Abienus*. Or, ce consulat, qui tombe en l'année 501 ou 502, correspond précisément à la seconde année du règne de Gondebaud sur la *totalité* du peuple bourguignon. D'un autre côté, le deuxième préambule a de même été publié la seconde année du règne de son auteur. N'est-on pas dès-lors tout naturellement conduit à cette con-

Digitized by Google

clusion, que le second préambule et le titre 42 de la loi ont une date commune, celle du consulat d'*Abienus*, antérieure de quinze ans à l'époque qui vit Sigismond monter sur le trône? En ce cas, l'acte de promulgation de la loi Gombette ne saurait être l'ouvrage du roi Sigismond, pas plus que par sa date le titre 42 ne saurait lui être attribué. A la vérité, ces deux documents auraient été publiés, l'un à Lyon, l'autre à Ambérieux; l'un le 29 mars, l'autre le 3 septembre, à cinq mois d'intervalle. Mais cela peut tenir à des circonstances qu'il est impossible d'apprécier aujourd'hui; et, d'ailleurs, il suffirait qu'ils vinssent l'un comme l'autre se ranger sous le consulat d'*Abienus*, quoique à des jours différents, pour qu'on dût nécessairement en attribuer la publication au roi Gondebaud, qui seul régnait à cette époque. Nous aurions pu de même argumenter du titre 45, qui lui aussi a été promulgué sous le consulat d'*Abienus*. Si l'on ne trouve pas, dans une pareille coïncidence, un motif péremptoire de décision, au moins y verra-t-on un moyen de montrer surabondamment le peu de consistance du second argument de M. de Savigny, fondé sur le rapport qu'il signale entre la date du deuxième supplément et celle du titre 52.

Maintenant, si nous ajoutons qu'en tête du 89me titre, *le dernier* de notre loi, figure le nom du roi Gondebaud; qu'un manuscrit termine ce même titre par ces mots: *Explicit lex Gundobaldi inter Burgundiones et Romanos*, comment se défendre de la pensée que Gondebaud a présidé à l'œuvre tout entière, sauf quelques intercallations qui portent l'empreinte évidente de la main de Sigismond?

Il nous semble donc juste de reconnaître que rien n'établit d'une manière décisive que le roi Gondebaud doive être privé de la gloire d'être reconnu comme le grand et principal législateur du peuple bourguignon, suivant l'opinion la plus anciennement accréditée, et qu'il y a, au contraire, de bonnes raisons de la lui faire restituer, s'il en avait été dépouillé. Toutefois, nous ne faisons nulle difficulté d'admettre que le code des lois bourguignonnes, tel qu'il nous est parvenu et tel que nous le publions, n'est pas l'œuvre exclusive du roi Gondebaud.

Digitized by Google

Plusieurs titres, et notamment le titre 52 publié sous le consulat d'*Agapit*, sont incontestablement l'œuvre de son successeur Sigismond ; et il en est vraisemblablement de même des deux *Additamenta* qui terminent le recueil, à moins qu'on ne doive les attribuer à Godomar, dernier roi bourguignon, ce qui reste au surplus parfaitement incertain. Cette révision, postérieure au décès de Gondebaud, dut être motivée, soit par le progrès du temps, soit peut-être par le désir qu'aurait eu Sigismond, fervent catholique, de faire disparaître des lois de Gondebaud les traces d'hérésie que ce prince législateur, engagé dans l'arianisme, pouvait y avoir déposées.

Pour nous résumer, il faut reconnaître que les deux préambules, ouvrages du même auteur, n'en forment en réalité qu'un seul, auquel dans son ensemble s'appliquent les signatures que l'on trouve à la fin. Si la rédaction de cette pièce semble présenter une certaine équivoque et faire croire à l'existence de deux préambules distincts, c'est à la barbarie littéraire de l'époque qu'il convient de l'attribuer, et peut-être aussi à quelque remaniement fait après coup par le roi Gondebaud lui-même. Ce prince doit donc rester comme le véritable promulgateur du code de lois que nous possédons, sauf à distinguer les additions postérieures à sa mort. Cela posé, la probabilité la plus admissible est que la promulgation de la *Loi Gombette* doit être rapportée à l'année 501 ou 502 de l'ère chrétienne.

Quant à la durée du règne de cette législation, elle fut loin d'être éphémère ; car la *Loi Gombette* continua à demeurer le code national des Bourguignons, même après la conquête des Francs et la dissolution du première royaume de Bourgogne, et jusqu'en plein neuvième siècle, au temps de Louis-le-Débonnaire, c'est-à-dire pendant environ 350 ans. Seulement, son autorité, ébranlée par le contact des législations contemporaines, déclina depuis la chute de la monarchie, et dut aller chaque jour en s'affaiblissant.

Digitized by Google

IV.

Mais, à côté des Bourguignons, se trouvaient les anciens possesseurs du sol, les Gallo-Romains, ou les Romains comme on les appelait alors, qui reconnaissaient l'autorité du roi Gondebaud. Les rapports nouveaux qui s'étaient établis entre les deux nations, faisaient une nécessité de modifier la législation qui régissait la race latine mêlée à celle des conquérants. Le Code Théodosien, auquel cette race latine obéissait, depuis que Valentinien III l'avait introduit en Occident vers le milieu du cinquième siècle, et les autres sources du droit romain, telles que les Novelles, les Ecrits des Jurisconsultes, les Codes grégorien et hermogénien, ne pouvaient plus suffire à tous les cas qui se présentaient; et il fallait une loi qui fût en harmonie avec les nouveautés introduites par la conquête et la récente législation des Bourguignons. Cette loi fut promise aux Gallo-Romains de son royaume, par le roi législateur, dans le préambule de la *Loi Gombette*; et nous verrons bientôt comment il y fut pourvu.

Sans doute, on pourra s'étonner qu'il fallût deux codes et deux droits différents, pour deux races habitant le même pays, et vivant en paix sous la même autorité. Cependant, rien ne s'explique plus naturellement. Dans nos idées modernes, les lois régissent le territoire; c'est-à-dire qu'elles obligent tous ceux qui habitent le sol pour lequel elles ont été faites, ou veulent seulement le traverser. Nul n'échappe à son empire; et nous ne connaissons aucune exception parmi les nations modernes, si ce n'est peut-être dans les gouvernements de l'Algérie et des Grandes-Indes. Chez les peuples anciens, au contraire, les lois étaient personnelles; c'est-à-dire qu'elles s'attachaient à la personne, à la nationalité, au domicile d'origine de chaque individu, sur quelque territoire qu'il lui plût de transférer sa résidence. Ainsi, même en pays étranger, le Gaulois ou le Romain vivait selon la loi romaine; le Lombard, selon la loi lombarde; le Wisigoth, suivant la loi wisigothe; le Franc-Salien, ou le Ripuaire, l'Alle-

Digitized by Google

mand, le Bavarois ou le Saxon, suivant leurs lois respectives; le Bourguignon, selon la Loi Gombette. C'était alors une chose simple, naturelle, et l'on ne concevait pas qu'il en pût être autrement; en sorte qu'il n'était pas rare, dit un auteur ancien, de voir converser quatre ou cinq personnes, dont chacune vivait sous une loi différente.

On conçoit maintenant comment le Gallo-Romain, habitant les états de Gondebaud, devait avoir sa loi, distincte de celle des Bourguignons. Nous avons dit que la loi théodosienne et les autres sources de législation ancienne, ne pouvaient plus, dans leur rédaction primitive, s'accommoder aux besoins nouveaux des habitants de la Gaule, en contact avec les conquérants Barbares. Une modification devenait indispensable : elle eut lieu à des époques diverses, chez les Wisigoths, chez les Bourguignons, chez les Lombards. Toutefois, nous devons dire ici que, par une exception toute personnelle, la révision de l'ancien droit n'eut pas lieu chez les Gallo-Romains soumis à la domination franque. Ils continuèrent à suivre les lois théodosiennes et les autres formules du droit romain, jusqu'au jour où le *Breviarium*, c'est-à-dire *abrégé*, compilation rédigée pour les sujets romains d'Alaric II, roi des Wisigoths, devint la loi dominante des Romains soumis au gouvernement des Francs. Ces révisions wisigothe, bourguignone ou lombarde, reçurent le nom commun de *Lex Romana* (1); mais différèrent entre elles et par le plan et par le fond, au gré des nécessités qui les avaient fait admettre.

(1) Tout ce que nous savons de certain sur la législation qui régissait les peuples d'origine latine, avant la découverte des compilations de Justinien, faite au XIIe siècle, nous a été révélé par M. de Savigny, dont les admirables travaux sur l'*Histoire du droit romain au moyen âge*, ont jeté une lumière inespérée sur les obscurités législatives de ces époques reculées. Nous renvoyons à cette histoire, où les plus savants hommes de notre temps n'ont pas dédaigné de puiser. On peut consulter aussi les travaux de Canciani, consignés dans son grand recueil intitulé : *Barbarorum leges antiquæ*, publié à Venise, en cinq volumes in-fol, sur la fin du siècle dernier.

Digitized by Google

Le code de lois, que le roi Gondebaud avait promis à ses sujets romains, est un petit recueil, extrait du Code Théodosien et des autres sources du droit ancien, accommodé aux besoins nouveaux nés de la conquête, et disposé suivant un ordre de matières à peu près identiques avec celui de la Loi Gombette. Les modernes, par suite d'une erreur de Cujas, lui ont donné le nom de *Papien*, *Papiani responsum*. Ce code de lois romaines révisées, qui paraît avoir emprunté quelque chose au *Bréviaire* wisigoth dont nous allons parler, a été publié dans l'intervalle qui s'est écoulé entre l'année 501 ou 502, date de la promulgation de la loi Gombette qui en annonçait la prochaine publication, et l'année de la mort de Gondebaud; et, dans tous les cas, avant l'an 534, époque de la chute du premier royaume de Bourgogne. Quant à la durée de l'autorité de cette compilation, elle ne survécut pas de beaucoup au règne des rois bourguignons, les imperfections et l'insuffisance de ce recueil, ayant fini par amener son remplacement par une autre *Loi romaine*, également révisée, qui avait été rédigée par ordre d'Alaric II, en l'année 505 ou 506 (1), pour les sujets romains de ce roi des Wisigoths. Cette dernière loi, disposée, non par ordre de matières, mais suivant le classement des divers monuments législatifs anciens qui lui servent de base et s'y trou-

(2) Il existe, à la grande Bibliothèque de Lyon, un manuscrit sur vélin, inventorié sous le n° 1147 (303 du catalogue Delandine, où il est désigné sous le titre de *Constitutiones et novellæ imperatorum*). Dans ce manuscrit, à la suite du XVIe livre du Code théodosien, folio 78, on trouve la mention que le recueil des lois d'Alaric II a été promulgué la XXIe année de son règne, ce qui porterait la date de cette promulgation à l'an 505. La plupart des manuscrits indiquant la XXIIe année du règne, comme étant celle de la publication du *Breviarium*, nous avons cru que la révélation de cette variante ne serait pas sans intérêt.

Nous ajouterons que ce manuscrit est terminé par quatre feuillets, d'une écriture différente, altérés vers les marges extérieures, et contenant à peu près la première moitié du texte de la *loi salique* révisé par Charlemagne. Ce volume manuscrit nous paraît offrir le plus grand intérêt, sous le double rapport des législations romaine et barbare, sous lesquels vivaient nos pères.

Digitized by Google

vent abrégés, est bien supérieure du reste, quant à sa composition, à celle du *Papien*. C'est elle qui a reçu des modernes la dénomination de *Breviarium*, *Bréviaire d'Alaric*, tout comme on a donné le nom de *Bréviaire des Lombards* à une autre révision du code théodosien et des autres lois anciennes, faite plus tard pour les sujets romains de la Haute-Italie, connue aussi sous le nom de *Codex utinensis*.

Une remarque reste à faire. Lorsque dans notre Loi Gombette on cite la *Loi romaine*, *Lex romana*, cette dénomination doit s'appliquer, tantôt à l'ensemble du droit romain qui régissait le pays avant la publication du code barbare des Bourguignons; tantôt à la rédaction de la *Loi romaine* révisée, connue sous le nom de *Papien*. On conçoit en effet que, parmi les titres de la Loi Gombette, les uns, antérieurs au *Papien*, n'ont pu se référer à ce dernier recueil qui n'existait pas encore, mais seulement aux lois romaines antérieures; tandis que les autres, postérieures à la publication du texte nouveau rédigé pour les Romains-Bourguignons, ont dû naturellement s'y référer. Cette observation si simple préviendra bien des confusions.

V.

Le texte de la Loi Gombette n'avait jamais été transporté dans notre langue. La traduction que nous livrons à la *Revue du Lyonnais*, dépositaire naturelle de tous les documents qui se rattachent à l'histoire de la Province dont Lyon fut le chef-lieu, est le premier essai tenté sous cette forme pour répandre la connaissance d'un des plus vénérables monuments de notre histoire nationale. Dans les notes que nous avons jointes à ce travail, nous ne nous sommes, en quelque sorte, attaché qu'aux circonstances extérieures de la loi, à ses conditions matérielles; parce que nous ne nous proposions d'autre but que d'en faciliter l'intelligence. L'unique tâche que nous ayons acceptée, a été de contribuer à jeter un peu de jour sur les obscurités qui trop souvent couvrent l'expression de mœurs d'un autre âge, si différentes de nos mœurs actuelles. Nous avons seulement voulu

Digitized by Google

déblayer le terrain, et préparer la voie sous les pas de ceux qui seraient tentés d'aller plus loin. Quant à vouloir pénétrer dans l'économie intérieure de ces antiques lois, et à chercher à mettre en lumière tout ce que peut emprunter au Code des Bourguignons, l'histoire politique et comparée des législations qui sont successivement venues se fondre dans notre grande unité française, cette prétention est restée constamment étrangère à notre plan. Nous ne nous sommes nullement laissé inspirer par la pensée d'élever une théorie historique quelconque, de nous lancer dans des discussions doctrinales toujours plus ou plus ou moins contestables ; ou, si cela nous est parfois arrivé, ce n'a été qu'accidentellement et en nous plaçant dans les termes d'une extrême réserve. Notre tâche a été plus circonscrite, et telle à peu près que nous nous l'étions tracée, lors de la publication de notre recueil des *Lois des Francs* (1). Nous laisserons donc à d'autres ces spéculations élevées, bien dignes d'occuper les loisirs des hommes que la passion entraîne dans le champ des études comparées de l'histoire et de la législation, surtout quand ces études s'appliquent à l'histoire de la civilisation et de l'établissement territorial de la France.

Nous n'osons nous flatter d'avoir toujours réussi à donner une traduction fidèle des textes que nous avions sous les yeux (2). Mais nous espérons qu'on voudra bien nous tenir compte de la diversité de ces textes ; de leurs mutilations ou altérations grossières ; de l'absence fréquente d'un sens raisonnable quelconque, fruit trop ordinaire de l'ignorance ou de l'incurie des copistes ; enfin des obscurités résultant des mœurs reflétées dans ces lois, et encore de la nécessité où furent les rédacteurs de faire passer l'idée barbare dans une langue civilisée entrant en pleine période de décadence. On voudra bien

(1) *Lois des Francs contenant la loi salique et la loi ripuaire*, un volume in-8, publié en 1828, chez Firmin Didot.

(2) Les textes qui ont principalement servi de base à notre travail, et que nous avons conférés avec soin, sont ceux de Dutillet, de Lindebrog, de Dom Bouquet, de Canciani et de Walter.

Digitized by Google

nous tenir compte aussi des difficultés particulièrement inhérentes à toute tentative nouvelle, qui ne peut s'appuyer sur aucun précédent, et semble à quelques égards manquer d'encouragements.

J. F. A. PEYRÉ.

(A un prochain numéro la traduction du texte de la Loi Gombette).

Digitized by Google

Excursions autour du Lyonnais.

VIENNE.

I.

SITUATION. — ASPECTS.

En aval de Lyon, dans la zône sub-alpine de la France, au milieu des plus riants vignobles, au confluent de la Gère, entre la vieille région des granits et le Rhône qui bouillonne à ses pieds, la ville de Vienne occupe un site plein de magnificence et de solennité.

Cette position choisie, privilégiée, offre l'harmonieuse couleur, le mouvement, la vie des paysages méridionaux, sans en avoir la sécheresse et la dureté. — Effets magiques du ciel, disposition pittoresque des groupes, contrastes, imprévu, monuments de presque tous les types historiques, souvenirs de tous les âges illustres, tout ce qui charme l'œil ou l'étonne, tout ce qui parle au cœur et à l'âme, tout cela se manifeste ou s'arrange noblement dans les aspects viennois.

Je ne sais, en vérité, quelle est pour le paysagiste ou le poète, pour l'homme épris de jouissances oculaires, la meilleure fortune, ou de contempler des hauteurs viennoises le panorama déroulé autour de l'antique reine de l'Allobrogie, ou d'embrasser la ville de Vienne de la rive opposée à celle qu'elle occupe.

Digitized by Google

Vue de Sainte-Colombe (bourg du Rhône qui faisait partie de la *Vienna* romaine), de l'extrémité occidentale du pont suspendu sur le fleuve, ou mieux encore de la tour de Philippe-de-Valois, la cité viennoise s'étend, se dresse, ample, libre, fière, inondée d'une lumière qui met en saillie et en relief ses lignes générales et ses profils, dans des conditions toutes exceptionnelles de coloration, de splendeur et de majesté.

A la voir ainsi digne, j'ai presque dit superbe dans son attitude, on reconnaît, pour peu qu'on ait visité le berceau de ses pères, qu'elle eut les Latins pour régénérateurs. Elle a conservé leur indépendance, leur virilité, leur mâle empreinte.

Mont-Arnaud, Pipet, Mont-Salomont, Sainte-Blandine, Saint-Just, la croupe de la Bastie, avec sa ruine chancelante du moyen-âge, toutes ces montagnes distinctes, coupées avec précision et fermeté, jadis diadémées d'édifices romains et comprises comme celles de Rome, dans l'enceinte militaire de la cité historique, forment, au soleil levant, autant de boulevards naturels à la Vienne moderne, et semblent veiller sur elle comme les vedettes du passé.

De la masse viennoise compacte, qui se développe sur une ligne parallèle au Rhône posée à niveau, se détachent sur les flancs de droite et de gauche des groupes moins serrés, allant s'associer aux *villas* de la campagne et se confondre avec elles; ici dans le merveilleux paysage du *Plan de l'Aiguille* et de Notre-Dame-de-l'Ile, là, sur les faîtes ombragés dont la route nationale n° 7 suit les contours. Derrière l'horizon blanchissant, modernisé des quais, s'étagent d'autres masses entremêlées de monuments, s'unissant au tronc commun par de gracieux amphithéâtres de rues et de maisons. Dans l'assemblage viennois, on distingue nettement accusés, la basilique de Saint-Pierre, Saint-Maurice, à la façade d'or, Saint-Adré-le-Bas, au campanile profilé avec tant de suavité et de goût, la vallée citadine du *Chemin-Neuf*, et dominant toute la ville, comme une sorte de Capitole, le promontoire que couronnent et le collége et l'église de Saint-André-le-Haut. — Rien de plus italique par l'harmonie, et de plus étrusque par la vigueur, que

Digitized by Google

toute cette ordonnance. — La ligne horizontale ici règne sans partage ; elle est absolue.

Sur ce tableau ainsi jalonné de souvenirs et d'édifices, s'ouvrent de charmants vallons comme celui de Leveau, et de grandes vallées comme celles de Saint-Marcel et de Paul-l'Évêque, que la Gère emplit de ses gémissements ou de son murmure.

Maintenant, si de la plate-forme d'un des *Janicule*, *des Palatin ou des Aventin* viennois, nous voulons planer du regard sur l'entourage de la cité, nous aurons au couchant les douces collines et le bourg de Sainte-Colombe, avec son donjon jaune comme une muraille arlésienne ou comme le *Travertino* romain, son apside d'église, percée des trois croisées trinitaires, sa grande *villa* inscrite dans les ombrages, et souriant à son enclos émaillé de vignes, de figuiers et d'amandiers, et l'édifice grisonnant de son ancien monastère. — Si c'est pour la ville de Vienne un inconvénient d'être abritée au levant, elle a pour compensation à ce désavantage, le plaisir de voir l'aurore jouer avec les coteaux de Sainte-Colombe. Ah! qu'ils sont rayonnants et beaux, quand le soleil levant baise amoureusement leurs pelouses et leurs vergers !

A gauche du spectateur, assis sur la cime de Pipet (1), s'étendent les vignobles d'Ampuis et de Condrieu, et, dans un lointain sublime, surgit *Pilat*, ce Titan des montagnes viennoises. A droite, s'épanouit la vallée si verte, si sereine, si calme, dont le clocher trapu de Saint-Romain-en-Gall marque l'ouverture, et nous devinons les Balmes viennoises. Au midi, en revenant à l'ombre de Pilat, nous retrouvons, sur la rive viennoise, l'obélisque romain, la chapelle de Notre-Dame-de-l'Ile, et une suite de contours diamantés de soleil et de verdure, qui forment la transition des paysages placides du Viennois, aux sites plus austères et plus fermes de Saint-Vallier.

(1) Même étymologie que *Poupet*, montagne voisine de Salins (Jura).

Digitized by Google

II.

INTÉRIEUR DE LA CITÉ.

Après la synthèse, l'analyse. Décomposons maintenant tout cet ensemble :

Le nom de la ville de Vienne, vous le savez, est glorieusement mêlé à toutes les grandes ères historiques. On la voit tour-à-tour métropole des indomptables Allobroges, mère romaine de Lyon, capitale des rois de Bourgogne, puissante par la crosse et par le glaive, régnant toujours par ses Pontifes, quand ses capitaines et ses soldats n'ont plus de Césars à leur tête.

Visitons la Vienne actuelle.

Je m'élance de suite au *Chemin-Neuf*. J'aime ce quai sinueux, accidenté, au-dessus duquel surplombe le mont de *la Bastie*, le plus abrupte des Monts viennois ; j'aime le tumulte de l'industrie manufacturière réunie dans cette région, le bruit du commerce et des affaires, l'activité du peuple viennois, et ces séchoirs de draps, qui s'étagent et s'alignent sur la montagne. D'abord, les fabriques d'étoffes de laine, plus loin les tanneries. Je chemine ainsi, en saluant un pont de substructions romaines, jusqu'à Pont-l'Evêque. Comme la Gère, nourrice de l'industrie viennoise, vivifie l'horizon du *Chemin-Neuf* ! Ses eaux vives ne servent plus à la trempe des armes romaines ; mais elles sont utilisées, dans la mesure la plus ample, pour les besoins de la fabrique, qui correspondent à ceux de la civilisation. — Arrêtons-nous devant l'église renouvelée de Saint-Martin, paroisse de ces laborieux quartiers. Son clocher qui monte à l'air libre de la vallée, est comme le symbole et le phare de cette zône viennoise. En aval du pont romain, on trouve encore un autre pont qui communique à la rue Marchande. A gauche, en descendant vers le pont de la jonction, sur une agréable plate-forme culminante est l'ancienne maison Alexandre Boissat ; à droite, s'ouvre une petite rue qui conduit

Digitized by Google

à la place vide qu'occupait Saint-Sévère et à la *Table-Ronde*, hôtellerie parfaite, où le voyageur intelligent doit demander le petit appartement portant les Nos 30 et 31, s'il veut jouir d'une vue charmante sur Sainte-Colombe, les collines qui l'abritent, la grande vallée qui domine *Pilat*, et le petit vallon italique de Saint-Romain et de Loire.

De la rotonde du pont sous la voûte duquel la Gère verse ses eaux dans le Rhône, vous contemplerez le clocher italo-français de Saint-André-le-Bas. Je n'ai rien vu, à Florence, à Pise, à Lucques, de plus châtié et de plus pur que ce style, que cette architectonisation, à la fois aérée, solide, élégante et frêle. C'est un monument des Byzantins d'Occident, dans toute leur inspiration et toute leur verve.

Sur ce point des régions viennoises, nous respirons l'air le plus pleinement vital et le plus salubre. Comme il semble régénérer la poitrine, cet air si rapidement renouvelé et par les flots de la Gère et par ceux du Rhône!

Saint-André-le-Bas est entre le quai de Gère et la place du Jeu-de-Paume, en regard de l'église de Sainte-Colombe-lès-Vienne. C'est presque un édifice posé comme *San Pietro in Montorio*. Ce temple, aussi célèbre par ses épitaphes, ses pilastres de marbre, que par sa vénérable antiquité, est une des perles les plus précieuses du diadème monumental de Vienne. Malheureusement, des enjolivures mal raisonnées ont altéré sa vieille patine historique. à l'intérieur. Ces taches n'intéressent que l'épiderme et disparaîtront en un clin-d'œil. La basilique de Saint-André-le-Bas, orientée dans les conditions réputées liturgiques, va être l'objet d'une reconstruction complète, et recevoir la façade romano-byzantine qui lui manque. Elle sera en communication avec le quai (route nationale n° 7), par une rampe qui produira un effet vraiment romain.

Visitons et la délicieuse maison de la Renaissance, dans la rue Marchande, près la place Neuve, et les quais, depuis la porte de Lyon jusqu'au Champ-de-Mars, et la Grande-Rue, où la magnifique inscription latine de la plus belle époque frappera nos regards. De cette rue, il n'y a que deux pas

Digitized by Google

pour aller à Saint-Pierre, ancienne basilique romaine, aussi curieuse que Saint-André, et par son clocher et par son vaisseau. Cette église, jadis conventuelle, va, dit-on, être dégagée des usages vulgaires auxquels elle est abandonnée, et rendue, si non entièrement au culte, du moins à l'art qui se réjouira de cette réhabilitation.

La basilique ci-devant métropolitaine de Saint-Maurice est la plus vaste église du sud-est de la France, et le plus grave monument religieux posé sur la ligne de Paris à Marseille. La basilique métropolitaine de Sens (Yonne), assise sur la même ligne, n'infirme point mon assertion. Saint-Maurice étale, avec une rare majesté, du côté du midi, la série française des édifices *gothiques* ; c'est le dernier anneau de la chaîne. Ce temple offre, en gros, la forme et la figure de l'architectonique ogivale; mais la phase byzantine s'y combine, en d'assez vastes proportions, à l'époque *gothique*, dans les substructions et les détails. J'en ai ailleurs donné la monographie. N'oublions pas, à l'ombre de Saint-Maurice, les restes des cloîtres et des palais des archevêques de Vienne, qui prenaient le titre de primats des primats des Gaules.

La façade de Saint-Maurice, élevée sur une haute plate-forme, est située dans l'axe du pont suspendu, qui, par un petit tronçon du chemin de grande communication, n° 15, (de Vienne à Givors), sur le territoire de Sainte-Colombe, met la ville de Vienne en rapport avec la route nationale n° 86 (de Lyon à Beaucaire). Près de Saint-Maurice, sont : la place Neuve, dont la Maison-de-Ville rajeunie forme le principal ornement, et la *Maison-Carrée* viennoise, cet admirable prétoire romain ou temple de Livie, qui va être rendu à ses conditions premières. Ce monument avait naguère une double destination : il contenait et le Musée et la Bibliothèque publique de Vienne. La Bibliothèque va prendre sa place dans l'Hôtel-de-Ville, et l'édifice romain ne sera plus, comme son frère de Nîmes, consacré qu'aux collections artistiques et archéologiques.

Le forum antique était voisin. — A en juger par ses débris, il offrait une ordonnance monumentale plus importante que

Digitized by Google

celui de Rome même, et se développait inscrit dans un *deambulatorium* formé par une suite de colonnades. Un de ces portiques existe encore entier à côté de l'hôpital; malheureusement, il est en partie inhumé. En franchissant cette magnifique arche, nous trouverons les naissances de l'escalier colossal antique qui conduisait à l'Esplanade précédant l'amphithéâtre. L'administration des hospices de Vienne a été assez mal inspirée pour superposer là un bâtiment vulgaire, un lieu commun, une utilité.

Le musée lapidaire de Vienne est extrêmement curieux et a été décrit avec le soin le plus louable par M. Delorme, son conservateur, et l'on trouvera, rue de la Chaîne, à la librairie de M. Girard, homme de goût, amateur sérieux de l'archéologie, l'excellent livre qui explique les richesses de cette collection.

Le beau cours de Romestang, qui se développe au sud de la Halle-Neuve, et en longeant la caserne de cavalerie et le vieux quartier de Freissé, vient s'unir au Champ-de-Mars, dont il n'est séparé que par la route nationale n° 7, et offre la plus agréable promenade à la société dorée de Vienne; mais les hommes, avides de souvenirs et d'aspects plus neufs, plus pittoresques, iront plutôt saluer les restes de Notre-Dame-de-l'Ile, le cénotaphe situé à droite de la route du Midi, le bourg de Sainte-Colombe, les hauteurs qui accompagnent la route de Paris, la vallée de Leveau, celle de Pont-l'Evêque, et surtout celle de Saint-Marcel, dont l'ouverture se trouve vers la Halle-Neuve. J'ai vu autrefois cette vallée dans toute sa parure : alors elle était agreste, solitaire, recueillie. — Aujourd'hui, elle a perdu une partie de son caractère, depuis que la route de Beaurepaire, si largement tracée dans son sein, est venue modifier son paysage. Toutefois, le pittoresque des masses et ses verts bosquets lui restent encore. Une course sur les monts historiques qui font ceinture à la cité est toujours de rigueur à Vienne. Et puis, il faut voir, indépendamment de la demeure de la Renaissance, toutes les maisons historiques de Vienne, tous les débris semés sur les places, dans les rues, dans les cours, dans les impasses de la ville, restes romains, restes moyen

Digitized by Google

âge, tout cela se touche et se confond sur l'aire viennoise.

Il importe de ne pas négliger la plate-forme du Collége, la jolie église italienne, dépendance de cet établissement et formant la paroisse de Saint-André-le-Haut, une magnifique porte du XVIe siècle, voisine de cet acropole viennois.

La ville de Vienne est la plus riche de France en eaux potables, limpides comme le ciel d'Italie, et fraîches comme les vallées viennoises. Le quartier le plus moderne, le plus régulier de la cité, est celui de la Halle-Neuve. Le chemin de fer de Lyon à Avignon, qui décidément va suivre la rive gauche du Rhône, va nécessiter d'immenses travaux d'art dans la traversée de Vienne. Il ne s'agit de rien moins que de franchir la Gère sur un pont-canal et d'entamer tous les hauts quartiers au couchant par une vaste et profonde tranchée, On craint que cette percée gigantesque n'intéresse et ne compromette les belles ruines romaines du Forum et de la rampe monumentale qui conduisait à l'amphithéâtre. Nous avons une trop haute idée du goût de MM. les ingénieurs des ponts-et-chaussées, chargés des travaux, pour ne pas être pleinement rassuré. Ils parviendront bien, ou par des substructions solides, par des contrefonts et des arcs puissants de soutènement, à concilier la raison de la voie à la raison de l'archéologie, ou à tourner la difficulté par une courbe légère, mais à grand rayon. Toute la région montueuse de Vienne offrant un assemblage si confus de ruelles, comme celles des Capucins et Imbarde, sera régénérée et changera d'aspect. Des viaducs, des ponts égyptiens mettront les deux sections disjointes de la cité en communication directe; des dispositions toutes exceptionnelles, favorables à la salubrité, à la ventilation, à la beauté, au pittoresque, résulteront de ces grands ouvrages d'art, et formeront la plus large compensation au trouble momentanément apporté dans les droits acquis. Toute la petite voirie de Vienne, au fond, gagnera à ces violences légitimes, à ce tumulte d'expropriations et d'alignements nouveaux, un caractère moins éloigné qu'on ne le pense, du grandiose, de la fierté des ouvrages romains, et l'ère antique revivra presque avec l'énergie de ses masses et

Digitized by Google

la hardiesse de ses travaux, dans le triomphe de la civilisation moderne.

Cette imposante percée sera une trouée dans le passé latin de Vienne; que de restes précieux, inconnus, fossiles, seront ravis aux entrailles de la terre, et serviront à l'instruction des vivants! Nous aurons donc bientôt sur Vienne souterraine des renseignements qui nous manquent. Que l'ombre de M. Mermet aîné, historien si dévoué de la ville de Vienne, ne proteste pas contre la perturbation que va jeter le chemin de fer dans la paisible rue des *Béates*; qu'elle se résigne, si la maison où elle a laissé sa famille, doit être engloutie et absorbée! Vienne, que M. Mermet aima si chaudement, grâce à ces changements, prendra un essor nouveau, et entrera dans un magnifique avenir de prospérités et d'industrie!

III.

GÉNÉRALITÉS.

La cité viennoise désirerait qu'on relevât le siége de ses pontifes; ce vœu serait facilement réalisable. — Et pourquoi ne pas rendre une de ses gloires à cette ville qui a tant perdu! Trois fois métropole politique, pendant tant de siècles, métropole ecclésiastique, elle n'est plus qu'un simple chef-lieu d'arrondissement de l'Isère! Croit-on que le bruit de son industrie troublerait dans leur paix les institutions ecclésiastiques appelées à refleurir à l'ombre du trône archiépiscopal viennois relevé? Non, le peuple qui travaille est le peuple qui prie, et l'esprit viennois a le double instinct de la prière et du labeur, il unit à l'activité de la vie des intérêts matériels, le sentiment religieux qui met l'humanité en rapport avec Dieu.

Vienne est une cité éminemment sérieuse. Elle a une école et une commission des Beaux-Arts, des artistes, des hommes instruits et modestes, un noble mouvement d'idées historiques et littéraires, l'intelligence du beau moral et idéal que tout con-

Digitized by Google

court à développer chez les Viennois, et les paysages qui les entourent, et leurs monuments, et leurs débris, et leur histoire, et leur ciel, et le sang qui coule dans leurs veines. — J'ai vu, d'un artiste viennois, M. Seguin, des études de gravure qui témoignent d'un beau talent.

Cette ville, dont la population flotte entre 18 et 22,000 habitants, a un blason fameux. Elle porte d'or à un houx arraché de sinople, chargé d'un calice d'or supportant une hostie d'argent, à une légende d'argent voltigeant et brochant sur le tronc de l'arbre, avec ces trois mots :

VIENNA CIVITAS SANCTA,

écrits en lettres de sable.

Espérons que ces armes se produiront avec éclat sur la façade du nouvel Hôtel-de-Ville de Vienne, et qu'un beffroi, vraiment digne de ce nom, symbole et phare communal du municipe viennois, remplacera, au faîte de cet édifice, l'insignifiant et pauvre édicule élevé sur sa toiture. — Je le répète, le beffroi est à la Maison-de-Ville ce qu'est le clocher à l'église : c'est la vigie de la cité, son observatoire, son horloge publique, son expression, sa voix de réjouissance ou d'alarme. — Il résume matériellement la commune.

JOSEPH BARD.

Lyon, 7 avril 1852.

Digitized by Google

QUELQUES RÉFLEXIONS

SUR

L'ENSEIGNEMENT DE LA PEINTURE

DANS LES VILLES DE SECOND ORDRE.

On a dit depuis longtemps et on répète plus que jamais que la protection accordée aux arts fait la prospérité des empires ; sans doute, on veut parler de tous les arts en général ; cependant on a revendiqué cette protection en faveur des arts libéraux, puis, par une faveur plus spéciale encore, on a signalé la peinture comme l'art par excellence ; et, croyant n'avoir jamais assez de chefs-d'œuvre en ce genre pour suppléer à ceux qui nous manquent, on n'a rien trouvé de mieux que de multiplier les peintres indéfiniment, moyen infaillible plutôt de multiplier les croutes. C'est pourtant là ce qu'on appelle encourager les arts. Car, certainement, c'est dans cette intention qu'on a organisé partout des écoles de peinture. Il en existe aujourd'hui dans les plus petites villes, et bientôt, dans chaque village, à côté des petites écoles, on aura une académie de peinture, au lieu d'une école d'agriculture.

Il est temps peut-être d'arrêter cette ridicule manie, qui est de vouloir faire éclore des génies dans tous les coins de la France. Quels sont les hommes supérieurs produits par nos célèbres

Digitized by Google

écoles et par nos académies de peinture? elles n'ont fait que multiplier les médiocrités. En regardant le passé, voyons-nous que la France ait jamais manqué de grands talents nécessaires à l'État!... Le génie se développe par des causes sur lesquelles la science des hommes ne peut rien, et que nos écoles ne feront jamais naître. En voulant hâter la marche de la nature, on n'obtient que l'avortement; les génies trop précoces ne tiennent jamais ce qu'ils semblent promettre. C'est à ce sujet que je hasarde qulques réflexions qui pourraient servir, sinon à arrêter, du moins à calmer, l'espèce d'effervescence qui porte aujourd'hui la plupart des jeunes gens à l'étude d'un art qui ne peut être compris et cultivé que par un très-petit nombre d'élus.

De tous les arts, la peinture est celui qui semble réunir le plus de difficultés, non qu'il faille pour cela l'élever au-dessus des autres, au contraire, la poésie tient le premier rang, précisément parce qu'elle n'exige aucune étude manuelle et qu'elle naît avec la pensée dans le cerveau du poète. En effet, quel est le mécanisme de la poésie? Une combinaison, un arrangement de mots, un rhythme, une mesure qu'il est facile de démontrer, même à un enfant; tandis que la peinture a besoin de toute l'adresse de la main de l'ouvrier; et quelle que soit la dextérité dont la nature a pu le douer, il lui faut encore de longues années d'étude pour apprendre à tenir un pinceau et à en tracer seulement un objet inanimé.

Les grandes difficultés qu'il faut vaincre pour acquérir quelque adresse dans le mécanisme de cet art, furent d'abord ce qui excita l'admiration dans les ouvrages des premiers peintres, à l'époque de la renaissance des arts en Italie; delà le nom d'artisans qu'ils conservèrent, même en France, jusqu'au grand siècle de Louis XIV. Tout le monde connaît l'anecdote du Giotto, qui, flatté d'être mandé à Rome par le Pape, pour exécuter au Capitole quelqu'ouvrage de sa main, pensa ne pouvoir mieux faire connaître toute l'étendue de son talent qu'en traçant un cercle, sans compas, en présence des envoyés de sa Sainteté. Certainement on jugerait bien mal aujourd'hui de l'artiste qui emploierait un pareil moyen pour faire connaître son génie. Cette

Digitized by Google

admiration pour l'œuvre du pinceau de l'artisan dura pendant plusieurs siècles, avant que la poésie vînt prêter quelques charmes à une imitation plus que naïve de la nature. Les progrès de la civilisation amenant peu à peu le goût des belles-lettres, le peintre sentit alors que son art pouvait s'élever à la hauteur de Virgile et d'Homère! Dès le commencement du XVe siècle, Masaccio, Benozzo Gozzoli, André Verrocchio, Pietro Perugino et quelques autres commencèrent à imprimer une sorte de beauté idéale, une sorte de caractère surnaturel aux divers personnages de l'Ecriture sainte, à la Vierge, aux Anges, au Christ, et ces différents caractères ont servi de type aux peintres qui leur ont succédé. Ce premier pas dans la carrière poétique, ce premier effort du génie fut le précurseur de ces hommes extraordinaires qui parurent presque en même temps sur tous les points de l'Italie, et qui, au sortir de l'enfance, ont porté l'art au plus haut degré de perfection: Raphaël à Rome, Michel-Ange à Florence, le Corrége à Parme, Léonard à Milan, le Titien à Venise, et chacun dans un style différent, chacun avec des procédés qui lui étaient personnels, et par lesquels on reconnaît ces diverses Ecoles. Développer les causes qui ont produit spontanément ces différents génies, ce serait vouloir expliquer des mystères auxquels il ne m'appartient pas seulement de toucher. Si le Créateur a fixé certaines époques pour répandre tout à coup ses trésors; si les progrès de la civilisation conduisent l'esprit humain jusqu'à un point de perfection qu'il ne doit pas dépasser, et au-delà duquel il ne peut arriver qu'à la corruption, à la décrépitude ou à la barbarie? C'est une question que j'indique seulement pour inviter quelque savant idéologue à l'approfondir.

Dans les sciences exactes, toutes les connaissances acquises se transmettent d'une génération à l'autre, et servent progressivement au développement de nouvelles découvertes; dans les arts libéraux, la progression des découvertes s'étend à peine à la partie mécanique de l'art; tout ce qui tient à l'invention, à la poétique, à l'expression, s'éteint et meurt avec le peintre comme avec le poète. A peine le peintre peut-il transmettre à

Digitized by Google

ses élèves quelques systèmes sur l'emploi des couleurs et sur la théorie du clair-obscur. Tout ce que l'élève peut apprendre de théorie dans les ouvrages des anciens maîtres, sert tôt ou tard à le convaincre que l'ignorance même de ces théories lui eût été plus profitable que les prétendues règles qu'il croit avoir découvertes en méditant sur leurs ouvrages, aux dépens d'un temps qu'il eût mieux employé à l'exécution de ses propres pensées. Sans doute il faut étudier les maîtres; car c'est en les étudiant que nous reconnaîtrons qu'ils ont suivi l'élan du sentiment exquis dont ils étaient doués, bien plus que la froide combinaison de règles et de principes que nous leur supposons et qu'ils n'ont jamais connus. Ne cherchons donc pas dans leurs œuvres ce que nous ne saurions y trouver; cherchons plutôt en nous-mêmes l'expression des sujets que nous voulons peindre; mais cherchons avant tout des sujets à la hauteur de nos sentiments et à la portée de notre esprit. Il nous arrive trop souvent d'entreprendre au-dessus de nos forces, et, delà, l'impossibilite du succès. Tâchons de ne pas outrepasser la portée de nos facultés intellectuelles, et de nous restreindre à la sphère pour laquelle la nature nous a formé, quelque étroite qu'elle puisse être, car

> Tel brille au second rang qui s'éclipse au premier.

Et la perfection dans les arts peut élever et enoblir ce qui nous semble bas et vil;

> Il n'est point de serpent ni de monstre odieux,
> Qui par l'art imité ne puisse plaire aux yeux!

Etudions donc chez les anciens maîtres, la grâce, l'élégance et la beauté des formes, la suavité du pinceau et l'harmonie du clair-obscur; mais étudions surtout la nature, et, par la comparaison que nous en ferons avec les ouvrages des maîtres, nous parviendrons peut-être à trouver des conceptions nouvelles et à produire quelques-unes de ces œuvres extraordinaires, que le vulgaire appelle : *écarts du génie*, et qui sont réellement le *sublime de la perfection!* Eh! ces prétendus écarts ne démon-

Digitized by Google

trent-ils pas l'inutilité des règles ? Le clair-obscur est peut-être la seule partie de l'art sur laquelle on puisse établir des principes immuables, comme ceux de la perspective, et pourtant, à l'époque de la Renaissance, parmi les peintres qui ont porté l'art au plus haut degré de perfection, le Corrége est le seul qui ait senti la poésie du clair-obscur, comme il sentit celles de la grâce et de la couleur. L'École romaine semblait regarder cette étude comme inutile, ou peut-être elle ne la comprenait pas. Aujourd'hui, elle est devenue indispensable ; elle sert pour ainsi dire de base à l'instruction pittoresque ; et nous avons beaucoup de tableaux, dont tout le mérite tient à la manière adroite et ingénieuse avec laquelle l'artiste a distribué ses ombres et ses couleurs. Ces effets recherchés, jusqu'à l'afféterie, annoncent peut-être la décadence de l'art, ou du moins la satiété que nous en éprouvons. Il ne suffit plus pour plaire d'offrir aux regards blasés du public des compositions savantes, un dessin correct, une couleur brillante et vigoureuse, il faut joindre à tout cela l'invention d'un effet nouveau ; et, le plus souvent, c'est l'effet seul, isolé et sans aucun autre mérite qui attire et fixe l'attention.

Mais ne dira-t-on pas que je décrie un système que j'ai suivi moi-même le premier ? et c'est précisément pour cela que je veux prémunir les jeunes gens contre les abus que j'ai pu faire naître. Chef d'une Ecole qui a déjà obtenu quelques succès, je dois empêcher les élèves de croire que le premier mérite de la peinture se trouve dans le charme, trop séduisant sans doute, du clair-obscur et d'une exécution soignée à l'excès.

Tous les genres sont bons, hors le genre ennuyeux,

et c'est précisément celui-là que nous atteindrons, si nous ne cherchons à varier nos compositions par des sujets qui puissent intéresser ou l'esprit ou le cœur ; mais, si, comme on l'a reproché à notre Ecole, le pinceau ne présente qu'un travail minutieux et monotone, au lieu d'être satisfait par l'esprit de la touche, l'œil est fatigué de la peine qu'a dû éprouver l'artiste pour arriver à ce précieux fini ? Que restera-t-il d'une œuvre qui n'intéresse ni le

Digitized by Google

cœur ni l'esprit? Etudions donc sans relâche, et, pour éviter les défauts de nos contemporains, choisissons dans les anciens maîtres ceux dont la manière leur est la plus opposée. Je ne parle pas ici du style élevé de l'histoire, je ne m'adresse qu'aux peintres de genre; et je dis que l'extrême fini de Gerardow étonne, mais fatigue par l'excès du travail, tandis que Teniers plaît par la vivacité et par l'esprit de son pinceau; Terburg et Metzu par la suavité, Rembrandt par la vigueur. Choisissons celui de ces maîtres, qui se trouve en rapport avec notre tempérament et notre inclination; mais, pour le clair-obscur, étudions surtout Rembrandt; personne mieux que lui n'a senti la poésie de la lumière. S'il avait aussi bien compris le dessin et la poésie des formes, il serait un peintre incomparable. Mais, devant ses œuvres, on reconnaît alors, plus que jamais, que le dessin doit être réellement la base de la peinture, car, sans la beauté des formes, il faudrait alors posséder, comme Rembrandt, toutes les richesses de la couleur, l'harmonie parfaite du clair-obscur et une grande puissance d'expression, pour faire supporter ses incorrections; mais Rembrandt est inimitable. Néanmoins, sans être copiste, cherchons à imiter la fermeté de sa touche, la vigueur de son coloris et l'harmonie de son clair-obscur; mais tâchons, pardessus tout, de mettre de la poésie dans nos œuvres; on en peut trouver dans les objets les plus simples et les plus familiers; un de nos jeunes compatriotes (1) n'en a-t-il pas su mettre dans ses tableaux de fleurs? Ceci m'amène à d'autres réflexions, car, quoique celles-ci soient déjà bien longues, elles n'ont pas encore touché le but que je me suis proposé d'atteindre.

Tous ces jeunes gens qui ont la prétention d'entrer dans la noble carrière des arts, ont-ils bien réfléchi sur toutes les difficultés qu'ils auront à vaincre? A peine savent-ils tenir une palette, qu'ils se croient déjà capables de devenir des Raphaël. Qu'ils ne se laissent pas tromper par un faux amour des arts, amour trop séduisant pour celui qui ne sait pas combien de peines l'accompagnent. Ils prennent souvent un goût passager

(1) M. St-Jean.

Digitized by Google

pour une passion violente, et quand ils reviennent de leur erreur, lorsqu'ils s'aperçoivent que leurs œuvres ne répondent pas à leur attente, et qu'ils s'épuisent en efforts superflus, il n'est plus temps alors de retourner sur leurs pas pour se livrer à des travaux qui eussent mieux convenus à leurs dispositions naturelles, et dans lesquels ils eussent obtenu des succès plus certains. Sachez donc, jeunes artistes, vous arrêter au moment opportun; sachez, lorsqu'il en est temps encore, mettre à profit les premières notions d'un art, que vous pouvez employer avec succès à différents genres d'industrie.

Soyez plutôt maçon, si c'est votre talent.
Ouvrier estimé dans un art ordinaire,
Que peintre du commun..... !

Les beaux arts ne souffrent pas la médiocrité; mais, avant d'avoir compris quel est le but de l'enseignement que vous venez chercher dans les écoles, vous pensez d'avance que si vous n'êtes pas assez instruits pour devenir peintres d'histoire, vous peindrez des tableaux de genre, dont le débit est plus certain et l'exécution plus facile. Mais il ne faut pas croire, lors même que vous parviendrez à acquérir la couleur brillante et la touche spirituelle de Teniers, que vos tableaux seraient recherchés si le choix de vos sujets ne répond pas au goût et à l'esprit des amateurs? Il ne suffit pas, aujourd'hui, de peindre des buveurs dans une taverne, pour acquérir de la gloire et de la fortune. Cependant, direz-vous, pourquoi met-on un prix si élevé aux ouvrages des Metzu, des Terburg, des Ostad? c'est, sans doute, par la perfection incomparable à laquelle ils ont porté le mécanisme de l'art. Néanmoins, la plupart de ces maîtres, bien loin d'avoir joui de l'estime dont on honore aujourd'hui leurs ouvrages, ont vécu misérablement. Mais comme ils portèrent la vérité de la couleur et la finesse du pinceau au plus haut degré de perfection, et que les peintres de l'Ecole française furent toujours peu jaloux de ce genre de mérite, dès le règne de Louis XIV, les amateurs, en comparant ces deux Ecoles, trouvèrent une si grande supériorité chez les Hollandais, qu'ils firent venir à

Digitized by Google

grands frais leurs tableaux, les jugeant même dignes d'être placés dans les galeries de Versailles; mais notre grand roi, qui appréciait les arts, pour le but qu'ils doivent atteindre, repoussa ces chefs-d'œuvre, comme ayant manqué ce but? Quel est donc le but de la peinture? si ce n'est d'émouvoir l'âme par de nobles sentiments ou de charmer l'esprit par des sujets ingénieux et des images gracieuses? Car, si le seul but de l'art était de tromper les yeux, il n'y aurait aucun doute que celui qui rend le mieux tous les détails de la nature ne fût le plus habile; mais ce n'est pas seulement aux yeux, c'est à l'esprit que le peintre doit plaire? et comment y parviendra-t-il, si son intelligence n'a pas été cultivée avec soin par l'éducation? Si donc l'éducation et l'instruction doivent être la base sur laquelle sera fondé le talent de l'artiste, pourquoi l'administration de notre Ecole de peinture n'est-elle pas plus exigeante sur ce point? Bien loin de là, on admet dans cette école tous ceux qui s'y présentent, sous la seule condition de savoir *lire et écrire*. On y enseigne la *peinture*, *la sculpture*, *l'architecture*, *la gravure*, et, l'enseignement étant gratuit, tous les ouvriers y envoient leurs enfants, persuadés qu'en peu d'années ils deviendront peintres, architectes ou sculpteurs. Il est vrai qu'on enseigne aussi la peinture des fleurs et la mise en carte; mais ces deux classes, les seules utiles à nos manufactures, sont presque délaissées. Les élèves redoutent d'y être admis. L'étude de la figure les captivent entièrement; le prix qui y est attaché le *laurier d'or*, est l'unique but de leur ambition, et ceux qui se destinent à faire prospérer notre industrie nationale sont regardés avec mépris par le plus grand nombre. Qu'arrivera-t-il? que la ville de Lyon se peuplera de peintres médiocres, et que ses fabriques manqueront de bons dessinateurs! Les encouragements prodigués aux plus légères dispositions que l'on croit apercevoir dans un jeune homme l'excitent à suivre une carrière pour laquelle il n'est pas né, et ravissent peut-être à une manufacture un dessinateur habile. Pourquoi donc fournir à l'État cette multitude de peintres, parmi lesquels il en est si peu qui puissent honorer ce nom? Ce n'est pas leur grand nombre

Digitized by Google

qui fait la gloire d'une nation ; mais la qualité de leurs œuvres ! Et quelles œuvres pourront produire la plupart de ces artistes ignorants qui, après avoir végété dans les écoles, n'en sortiront que pour végéter encore sans talent et sans but dans la société ; car ces jeunes gens, accoutumés à l'indépendance qu'ils ont contractée dans les académies, ne peuvent plus s'astreindre à aucun genre d'étude ou de travail, qui exige de la régularité, de l'assiduité et de la subordination. Il est nécessaire, peut-être, d'expliquer ceci par la définition des procédés d'instruction employés pour le dessin et pour la peinture. On croit généralement que les élèves qui ont été admis dans l'Ecole et qui en sortent avec quelque connaissance des arts du dessin, ont acquis par cela même plus de goût et d'aptitude aux arts mécaniques et aux métiers qui s'y rattachent; cela serait moralement vrai, mais l'expérience a démontré que ce qu'ils gagnent de ce côté, ils le perdent par l'esprit d'indépendance et d'insubordination qu'ils ont contracté dans l'école.

Le professeur de dessin n'a pas, comme tout autre instituteur, le moyen de régler le travail de ses élèves ; il ne peut pas déterminer leur tâche, parce que, d'une part, le modèle n'est pas le même pour tous, et, de l'autre, qu'un élève allant plus vite que son voisin, celui-ci, quoique plus lentement, réussit souvent mieux que lui, pendant qu'un troisième ne fait rien, et dit pour excuse qu'il n'est pas en veine ; de tout cela, le professeur n'a rien à dire, il reconnaît très-bien le paresseux, il le signale comme perdant un temps qui serait mieux employé à suivre le métier de son père ; mais l'enseignement est gratuit, et les parents se persuadent que leur fils en sera quitte pour un an de plus d'apprentissage. Il en passe trois ou quatre, pendant lesquels il contracte l'habitude du désœuvrement, de l'insubordination et souvent la débauche. Mais, laissant de côté les paresseux, si je signale celui qui, avec l'amour du travail, parvient au plus haut degré du savoir qu'on peut acquérir dans l'école ; que devient-il, lorsqu'à la la fin de l'année scolaire, au milieu d'une foule empressée, au son d'une musique guerrière, il est couronné du laurier d'or par les mains du premier

Digitized by Google

magistrat de la cité! Son orgueil est à son comble, il se croit un être important à l'État; et pourtant, sachant tout au plus dessiner et peindre une tête; bientôt il sera réduit à faire de méchants portraits et à donner des leçons pour soutenir l'éclat de son auréole académique. Mais, direz-vous, voyez Trimolet, Jacquand, Biard (1), et tel autre que la réputation et la fortune ont comblés de leurs faveurs? Et, qui vous dit que c'est dans votre école qu'ils sont devenus illustres? Ils y ont appris l'alphabet de la peinture, sans doute, mais les maîtres qui les ont instruits n'avaient pas besoin d'être soldés par l'État, pour leur enseigner l'art de peindre.

Laissez donc aux peintres eux-mêmes le soin d'ouvrir des écoles et d'y former des peintres, ils sauront distinguer le bon grain de l'ivraie, et faire fructifier le germe du vrai talent. Lorsque l'élève contractera, avec le maître, une obligation pécuniaire, il écoutera mieux les conseils, et ses parents ne se laisseront pas séduire par de fausses dispositions, lorsqu'elles leur seront signalées par un professeur rétribué par eux, ce qui est sans effet dans les écoles gratuites; en outre, ceux qui étudieront sérieusement, sortiront d'une classe assez opulente, pour avoir reçu l'éducation et l'instruction nécessaire au développement de leur génie. Alors, nous pourrons espérer de voir, parmi nous, des peintres qui sauront se rendre bien autrement illustres par l'esprit et par l'élévation de leurs pensées, que par l'éclat de leur couleur, et par l'adresse du pinceau. Les beaux arts ne peuvent pas plus être enseignés que pratiqués en manufacture; et c'est une des plus vicieuses de nos institutions que l'organisation de ces écoles, dans lesquelles on prétend former des peintres, des sculpteurs et des architectes, comme on dirige des ouvriers dans une fabrique, ou les écoliers dans un collége. N'est-il pas étrange d'entasser pêle-mêle trois ou quatre cents jeunes gens pour en faire des peintres,

(1) Ce sont précisément ces talents-là dont la Providence est avare, et auxquels il ne faut que donner l'impulsion pour les développer; mais le nombre en est très restreint.

Digitized by Google

bon gré, malgré, ne leur demandant, pour toute garantie, comme je l'ai déjà dit, que de savoir *lire et écrire*; quelle noble instruction pour le plus noble des arts! pour un art qui n'a d'autre mobile que l'amour de la gloire! *Honos alit artes omnes quæ incinduntur ad studia, gloria!* un art qui doit prendre pour devise ce précepte du chantre de la peinture:

Invente, tu vivras!

Et quelle invention peut-on jamais attendre d'un artiste ignorant? N'oublions pas que la peinture est sœur de la poésie; l'une et l'autre se prêtent un mutuel secours par des emprunts réciproques; ainsi (pour me servir des expressions du savant historien de Raphaël et de Michel-Ange), le poète peut emprunter le rhythme et l'effet moral de ses descriptions à de certaines images de l'art graphique; de même, et réciproquement, les œuvres du style poétique de l'écrivain ont la vertu d'exalter l'imagination du peintre, par des images qui n'ayant, pour ainsi dire, aucune limite, doivent donner à son pinceau une énergie qu'il ne saurait trouver dans la servile imitation des modèles matériels. Ainsi, un peintre célèbre disait que, quand il avait lu Homère, tous les hommes lui paraissaient des géants; et cette lecture était un moyen qu'il employait pour agrandir et ses inventions et leur exécution. Ainsi, Michel-Ange, inspiré par la poésie biblique, en traça les puissantes images avec une grandeur, une majesté au-dessus de toute comparaison, ce qu'il n'aurait pu trouver dans une froide imitation de la nature. C'est donc par ces emprunts réciproques de la poésie du style et de la poésie des formes, par le contre-coup des impressions qu'il reçoit de la lecture des poètes, que le peintre peut parvenir à exalter son imagination, de manière à transporter les images poétiques de ses lectures dans les figures qu'il inventera pour les peindre. Alors il saura donner à ses œuvres ce caractère grandiose qui distingue les grands maîtres de l'École romaine.

Ne nous hâtons donc pas de stimuler et d'encourager les jeunes gens à entrer dans une carrière qui offre des difficultés insurmontables à celui qui *ne sent pas du ciel l'influence se-*

Digitized by Google

crète, et dont l'esprit n'a pas été suffisamment cultivé. Il ne suffit pas, pour former un peintre, de lui enseigner à tracer des lignes et à mélanger des couleurs. S'il n'a pas acquis, dès la jeunesse, l'instruction nécessaire au développement de son imagination, et s'il ne porte en son âme cet ardent amour de l'art, nécessaire à la perfection du talent, jamais son nom ne saura parvenir à la postérité. Un peintre anglais, célèbre par ses œuvres en peinture et par ses écrits sur les arts, Reynold a dit que les qualités d'un excellent peintre sont, d'avoir le jugement bon, l'esprit cultivé, le cœur sensible, les sentiments élevés, de la candeur, de la santé, de la jeunesse, une fortune honnête, le goût du travail, l'amour de son art, et d'être sous la discipline d'un bon maître ! Eh bien ! j'en appelle à tous ceux qui ont quelque sentiment des arts, notre école étant établie pour la classe laborieuse, est-il probable d'y rencontrer quelqu'un qui puisse posséder les qualités essentielles pour devenir un peintre habile ? Tous en ont la prétention, sans doute, mais, à part quelques exceptions, lorsqu'ils ont atteint la dernière période de leurs progrès, ils retombent alors de toute la hauteur où ils sont parvenus, dans un abîme d'incertitude et de dégoût ; n'ayant appris que le mécanisme de l'art, ils comprennent alors leur nullité, et finissent par traîner une existence misérable, cherchant à s'excuser de leur ignorance, en critiquant les œuvres de leurs contemporains, dont ils sont incapables de juger le talent.

Ne serait-il pas temps enfin de rendre à nôtre École la destination pour laquelle nos ancêtres l'avaient fondée ? Lors de sa fondation, elle fut spécialement destinée à former des dessinateurs, capables de diriger nos manufactures d'étoffes de soie ; et, certes, l'élégance et la richesse de leurs productions, qui ont fait la prospérité de cette ville dans le siècle dernier, ont suffisamment prouvé que cette école avait atteint son but. Mais, en formant des dessinateurs habiles et célèbres, tels que les Delassale, les Dubois, les Viou, les Bony, les Berjon, les Grand, et tant d'autres, n'allez pas croire qu'il ne soit pas sorti de cette même école des artistes de plus d'un genre ? L'étude des

Digitized by Google

premiers principes du dessin suffit pour faire connaître le genre auquel l'élève aura le plus d'aptitude, et le talent du professeur est de le diriger d'après ses dispositions; ainsi, bien qu'étant restreinte à former des dessinateurs, cette école a su faire naître des sculpteurs, des architectes, et des peintres de tous les genres, tels que les Julien, les Chinard, les Thibière, les Pérenciol, les Gay, les Hennequin, les Bidaut, les Grobon, les Révoil et les Richard, s'il m'est permis de me nommer. Qu'on soit donc bien convaincu que le génie surgira toujours de l'obscurité où il est enfoui, et que ce n'est pas la prodigalité des encouragements qui peut le faire naître. Car, pendant que vous ferez de vains efforts pour le trouver à Lyon, ou pour l'engendrer dans votre école de peinture, vous apprendrez peut-être que ce génie aura inopinément surgi à Pibrac ou à Quimper Corentin, où on ne le cherchait pas. Ainsi, ces hommes, qui, naguère placés par leur naissance au dernier degré de l'échelle sociale, se sont élevés spontanément presque au sommet du Parnasse, par la seule force de leur génie, tels que le boulanger de Nîmes, le coiffeur d'Agen, le jeune maçon de Toulon, le berger de l'Ardèche, et plusieurs autres qui, sans le secours des études classiques, ont enfanté des poésies dont l'énergie, le goût et le sentiment suffiraient à prouver que le génie de la poésie et des beaux arts est réellement une inspiration divine! Admirons donc les mystérieux secrets de la Providence; mais ne cherchons ni à les pénétrer, ni à changer leur direction; car, comme l'a dit un noble et grand poète:

« Ainsi l'instinct caché dans la nature entière
Mûrit, pour l'immortalité,
La perle au fond des mers, l'or au sein de la pierre,
Le diamant dans l'ombre où languit sa lumière,
La gloire dans l'obscurité!

LAMARTINE. »

Le génie n'obéit qu'à ses propres lois, il ne se développe que par des circonstances sur lesquelles l'homme ne peut rien, ni l'Etat, ni la science de l'homme ne les connaissent. Raphaël et Michel-Ange tiennent leur génie de causes inconnues, que nos écoles

Digitized by Google

ne feront jamais naître ; car, la première et grande école est la vocation. Ne soyons donc pas prodigues de prix et de récompenses pour des enfants qui, trop souvent, ne tiennent pas tout ce qu'ils semblent promettre ; rien n'est plus trompeur que les dispositons aux arts. Ne nous laissons pas prendre aux apparences, surtout lorsqu'il n'y a pas un premier fond de culture qui puisse faire fructifier le germe que nous voudrions développer.

Ne serait-il pas opportun de supprimer une partie de ces couronnes et de ces médailles, qui ne servent qu'à exciter l'amour-propre des élèves, et ne conviendrait-il pas aussi de donner plus de développement à l'étude des fleurs et de l'ornementation, afin d'y appeler un plus grand nombre d'élèves ? C'est là une des parties de l'enseignement le plus utile ; car le but de notre école n'est pas de former seulement des peintres, mais de donner, au plus grand nombre des élèves, les notions du genre de dessin nécessaire aux différentes professions qui en exigent l'étude. Quant aux peintres et aux architectes, on peut leur enseigner quelques principes de théorie et de pratique de ces deux arts qui, l'un et l'autre, ont besoin de profondes études, dont cette école ne peut leur offrir tous les éléments. Assez de peintres s'élèvent à Paris, et c'est là seulement qu'ils peuvent trouver les modèles et les matériaux nécessaires à leur instruction. Les villes de second ordre, ne pouvant posséder les mêmes ressources, doivent donc se restreindre au genre qui appartient plus spécialement à chacune d'elle, et diriger l'éducation de leurs enfants, suivant l'étendue des moyens qui se trouvent à leur disposition. La ville de Lyon donc, après avoir dirigé l'enseignement de son école vers l'étude des fleurs et de l'ornementation, pourrait y joindre celle du paysage, pour laquelle sa position pittoresque offre toutes les ressources nécessaires. Bordeaux et Marseille formeraient des peintres de marine ; mais c'est à Paris qu'il faut laisser perfectionner les peintres d'histoire, et si parmi vos élèves il s'en trouve d'assez bien organisés pour s'adonner à cette étude, leur professeur saura bien distinguer et diriger leurs dispositions dans la route qui leur

Digitized by Google

sera convenable, et leur indiquer le maître qui sera le plus capable de hâter leurs progrès.

L'intérêt du gouvernement est de former des hommes utiles à l'Etat; ce doit être, et c'est certainement le but de toutes ses institutions. Il est donc important d'éviter tout ce qui peut détourner de ce but, en enlevant aux arts industriels des jeunes gens qui pourraient y trouver des professions honorables et utiles, tandis qu'il n'en est pas de moins utile que celle de mauvais peintres. On ne saurait trop répéter que les jeunes peintres, qui sortent sans talent des écoles, n'en rapportent jamais que présomption, esprit d'indépendance et d'insubordination, méprisant toutes les professions qui ne se rattachent pas à la leur; ils sont à la société, comme les plantes parasites qui nuisent à toutes les autres.

Il ne faut pas conclure, de toutes ces réflexions, que nous ayons la pensée de quelque changement dans l'administration de cette École (1); depuis quarante ans qu'elle est organisée, on n'a jamais eu que des éloges à donner à son organisation, et nous espérons que les habiles professeurs qui la dirigent aujoud'hui comprendront notre pensée, qui n'a d'autre but que de les engager à faire sentir à leurs élèves que l'étude de la peinture n'est pas à la portée de tous, et que, pour la plupart d'entre eux, il est plus honorable et plus lucratif de devenir dessinateurs distingués que de courir la chance de n'être que peintres médiocres. C'est aux professeurs eux-mêmes qu'il appartient aussi de prémunir les parents de leurs élèves contre la folle pensée de vouloir faire des peintres de leurs enfants, au lieu de leur procurer une existence heureuse dans une industrie quelconque.

Ce ne sont pas seulement nos manufactures d'étoffes qui réclament des dessinateurs; il est une infinité de professions auxquelles l'étude du dessin donnerait un nouveau lustre dont elles ont grand besoin, ce qu'il est facile de reconnaître en comparant la pauvreté de notre architecture et de nos meubles,

(1) L'Ecole des Beaux-Arts fut fondée, en 1807, par un décret impérial.

Digitized by Google

à l'élégance et à la richesse des monuments et des meubles du XVe et du XVIe siècle. On voit donc que si ces siècles ont produit les plus grands peintres, ils ont su former aussi les ouvriers les plus habiles, soit en orfèvrerie, en boiserie, en serrurerie, soit dans la fabrication de ces belles armures, ciselées ou relevées en bas-relief, qui sont aujourd'hui recherchées à grand prix par les amateurs. Eh! sans doute, c'est par l'étude du dessin que ces ouvriers ont produit ces chefs-d'œuvre. Pourquoi ne cherchons-nous pas à obtenir le même résultat, en stimulant les jeunes gens à une étude bien dirigée du dessin et de la sculpture?

Nous croyons ne pouvoir jamais trop insister sur la nécessité de diriger l'enseignement, soit par le dessin, soit par la sculpture d'ornementation, de manière à donner aux professions industrielles tous les moyens de parvenir à la perfection, et s'il appartient aux professeurs de l'École lyonnaise d'opérer ce progrès, certainement un grand honneur réjaillira sur eux.

DES DISPOSITIONS NÉCESSAIRES A L'ÉTUDE DE LA PEINTURE.

Le jeune homme qui se livre avec bonheur à l'étude de la peinture, est bien loin de prévoir quelle force de résolution lui sera nécessaire pour lutter contre toutes les incertitudes qui se présenteront à son esprit, lorsqu'après avoir vaincu les difficultés du mécanisme de l'art, il lui faudra déterminer le genre auquel il devra s'adonner, d'après l'étendue de ses facultés intellectuelles. Tous ses désirs se bornent d'abord à être peintre, croyant, comme le vulgaire, que la peinture n'est que la représentation exacte de la nature. Trop jeune encore, il n'est pas capable de comprendre que la peinture n'est qu'un langage qui s'exprime par l'imitation de la nature, et que ce langage a, comme toutes les langues, un style familier et un style poétique. L'imitation servile de la nature est le style familier, et c'est par le beau idéal des formes, la noblesse de l'expression, la poésie des couleurs, que la peinture s'élève jusqu'au sublime. Un profond observateur, le savant docteur Lélut a dit :

Digitized by Google

« Les arts, à les prendre même dans ce qu'ils ont de plus imitatif, ont pour but ou plutôt pour mission, non de copier la nature servilement, mais de la représenter, et, en quelque sorte, de la refaire, d'après un modèle intérieur, un idéal dont elle est l'occasion nécessaire, mais qui a son principe dans le sentiment inné du beau et du grand ! »

Que le jeune élève pense donc à tout ce qu'il lui faudra acquérir pour parvenir seulement à bien comprendre le sens et la portée de ces paroles ; car le beau idéal est en nous, il se sent et ne se démontre pas. Nous allons tâcher de faire comprendre ceci par quelque exemple pris dans la nature. Placez devant un artisan un tableau qui renferme toutes les qualités qui constituent le sublime, il en sera frappé, parce que l'idée du sublime est en lui, et que votre tableau en aura spontanément éveillé la pensée. Talma, le célèbre acteur tragique, se plaisait à jouer ses plus beaux rôles pour les représentations gratis ; parce que, disait-il, il était certain d'être applaudi dans ses plus beaux moments, et que les vers les plus sublimes de Corneille et de Racine ne manquaient jamais d'exciter l'enthousiasme. Donc, le sentiment du beau et du grand est inné dans le cœur de l'homme. Le poète l'exprime par un choix d'expressions inattendues qui surprennent la pensée, en nous présentant l'action spontanée d'un noble sentiment, ou, par la magnificence du langage, il nous cause une sorte d'enthousiasme mêlé de surprise et d'admiration.

Le peintre en cherche l'expression dans la beauté des poèmes, la noblesse des sentiments et la magie poétique de la couleur ; car la couleur peut aussi atteindre au sublime, comme on le voit dans la *Nuit* du Corrége et dans la *Descente de croix* de Rembrandt.

Lorsque l'élève aura suffisamment étudié la partie pratique de la peinture, il doit se rappeler sans cesse que cet art exige de la poésie, même dans le genre le plus inférieur, et

> S'il ne sent pas du ciel l'influence secrète,
> Si son astre en naissant ne l'a formé poète,

qu'il se réduise alors au genre des bambochades ou de la nature morte ; genres qui ont produit des peintres distingués, car

Digitized by Google

la perfection dans un genre inférieur est toujours préférable à la médiocrité dans un genre plus élevé ; mais que de qualités il faut encore acquérir pour atteindre à la perfection, même dans le genre le moins estimé ! Le sentiment de la couleur et du clair-obscur est indispensable ; il faut encore une grande dextérité de pinceau et surtout de l'invention, car, sans cette faculté, on sera toujours médiocre. C'est une des conditions de l'art, et il faut laisser le genre des bambochades comme la dernière ressource des artistes sans instruction et sans nobles sentiments; car celui qui sent battre son cœur à l'aspect des œuvres des maîtres et de celles de ses contemporains, doit suivre l'impulsion que lui donneront ses émules, et chercher dans un genre nouveau le moyen de les suivre, s'il ne peut les devancer dans la noble carrière. Mais si le jeune homme n'éprouve pas un ardent amour de l'art, un désir passionné de produire des œuvres supérieures à celles de ses contemporains, jamais il n'obtiendra un rang distingué parmi les peintres de son époque. Dufrenoy a terminé son poème de la peinture par cette leçon mémorable; *Inventes, tu vivras* !.. Rappelons sans cesse ce précepte, et mettons une persévérance opiniâtre à vaincre des difficultés qui se renouvellent de plus en plus, à mesure que nous parvenons à acquérir quelque talent; car l'application perfectionne le talent, et lorsqu'on n'en a qu'un médiocre, le travail et l'assiduité peuvent y suppléer; il n'est rien auquel ne permettent d'atteindre des efforts bien dirigés, sans lesquels aussi il est impossible de parvenir au moindre talent.

Mais, pour cultiver les arts, il faut en avoir le génie. Le génie est un don de Dieu ! Car de même que la santé et la force matérielle et la perfection de notre être corporel tient à un équilibre parfait entre tous nos organes physiques ; de même le génie ou la perfection de l'intelligence de l'homme tient à un équilibre parfait, au point le plus élevé entre toutes ses facultés intellectuelles, le génie est une âme élevée dans laquelle l'intelligence, l'imagination et le sentiment sont dans une proportion élevée et en équation exacte, une âme qui a une vue pénétrante des idées, qui, pour ainsi dire, les incarne puissamment dans le marbre,

Digitized by Google

dans l'airain, sur la toile et dans la parole, qui, de plus, leur communique un mouvement du cœur pour les jeter vivantes dans le cœur des autres.

Le génie ne se montre qu'à de rares intervalles dans quelques natures d'élite ; mais le génie a des nuances, et souvent même l'esprit et le goût peuvent y suppléer. Il faut donc, pour suppléer au génie et même pour le développer, s'il s'en trouve quelque germe dans notre âme, cultiver avec soin notre esprit et l'orner de tout ce qu'il sera susceptible de comprendre ; car il est certaines études qui ne sont pas à la portée de tous ; n'en rejetez pourtant aucune, car ce qui vous semble inutile aujourd'hui vous deviendra peut-être indispensable demain ; et plus vous donnerez de développement à votre esprit en l'exerçant sur des sujets variés à l'infini, plus votre goût se formera ; car le goût s'épure par l'exercice de l'esprit, et réciproquement l'esprit reçoit du goût un lustre sans lequel il perd toute sa grâce.

Chateaubriand a dit : « Si le génie enfante, c'est le goût qui conserve. Le goût est le bon sens du génie ; sans le goût, le génie n'est qu'une sublime folie.

SUR LA PEINTURE DU GENRE HISTORIQUE ET DU GENRE FAMILIER.

Dans un feuilleton de la *Presse* sur le Salon de l'année dernière, un écrivain très-distingué par la fécondité et la finesse de son esprit, dont il abuse quelquefois pour soutenir des paradoxes et des idées équivoques, M. Th. Gauthier disait que les paysagistes de cette époque étaient supérieurs à tous ceux qui les avaient précédés. Cependant, on avait pensé jusqu'à présent que le Titien, le Carrache, le Poussin et le Claude Lorrain étaient les plus célèbres paysagistes de toutes les écoles ; mais, voilà que la critique a voulu détrôner ces rois du paysage pour donner la suprématie à une république de jeunes paysagistes, bien supérieure à cette vieille monarchie. Aussi, de quoi s'avisaient ces princes de la peinture, de placer dans leurs paysages des fabriques d'un haut style et des personnages historiques qui

Digitized by Google

donnent à leur composition une poésie tout aristocratique ! Ce n'est plus là ce qui convient au siècle des lumières.

Les panthéistes qui voient la divinité jusque dans un brin d'herbe, lorsqu'à peine ils veulent croire en Dieu, prétendent que le peintre ne doit pas s'inquiéter de choisir ses modèles, puisque tout est divin dans la nature. Il doit peindre sans choix tout ce qu'elle offre au regard, des forêts dont les arbres ne présentent à la pensée que des branches chargées de feuilles, sans chercher à y rattacher des souvenirs historiques qui rappellent les malheureux temps de la féodalité. Il doit peindre des chaumières, des étables à pourceaux, des mares d'eau croupie ; et surtout ne pas imiter ces paysages poétiques où certains peintres se sont plus à représenter les métamorphoses d'Ovide ou des sujets tirés du Tasse ou de l'Arioste.

Pourquoi et pour qui chercher à poétiser le paysage ? la nature, même la plus ignoble, n'est-elle pas toujours assez belle, puisqu'elle est la nature ? Ne l'a-t-on pas déjà prouvé dans les tableaux de genre, lorsqu'on en a retranché tout ce qui est historique, pour peindre des brigands et des voleurs en guenilles ? Voilà la peinture qui doit plaire aux nouveaux amateurs. Pourquoi sacrifier encore aux anciens préjugés ? Pourvu que vos sujets fournissent le moyen d'empâter, de brosser, de gratter de la couleur sur une toile, M. Gauthier sera toujours content.

Maintenant, pour parler sans ironie, ayant répondu à M. Gauthier sur son antipathie pour le paysage historique et pour le genre historique en général, nous dirons sérieusement que, dans le paysage, les beaux sites pittoresques peints dans toute la vérité de la nature, tels que les peignaient Berghem, Ruysdael et d'autres ; de même que les sujets familiers qui, comme ceux de Greuze, expriment de doux sentiments, mériteront toujours la haute estime des gens de goût, parce qu'il y de la poésie dans un beau site et dans le moindre sentiment ; mais les scènes triviales, telles qu'on en a vu peindre dernièrement, qui n'ont d'autre mérite que l'imitation servile de la nature la plus vulgaire, sont aussi éloignées du véritable but de l'art, que l'état policé et civilisé, dans lequel nous vivons, est éloigné de l'état agreste et gros-

Digitized by Google

sier de la nature; et l'on peut dire que ceux dont l'esprit n'est pas cultivé se trouvent toujours, relativement aux arts, dans cet état de nature. Les hommes de cette classe préféreront sans doute la servile imitation de la nature à cette perfection de l'art qui s'adresse à une faculté qu'ils ne possèdent pas. Ce n'est que le bas style de l'art qui plaît naturellement à la foule du vulgaire. Les nobles efforts de l'art ne touchent point les esprits entièrement incultes.

Ne cherchons donc jamais à dénigrer tel ou tel genre. Laissons à l'artiste le soin de choisir celui qui convient à ses facultés intellectuelles. Les œuvres sublimes trouveront toujours des gens capables de les apprécier, et l'artiste ne doit point sacrifier son goût à celui du public; car c'est à lui de le former. Le genre familier ou trivial offre à l'artiste l'avantage, si c'en est est un, d'être jugé par tout le monde, bien que gens ineptes et sans éducation; comme on sait que, dans le genre dramatique, la verité des situations comiques était appréciée par la servante de Molière. Mais lorsque le peintre s'élève au-dessus de l'imitation servile de la nature, il faut le sentiment, le goût et l'instruction pour comprendre et juger ses œuvres. Et c'est pour cela que le genre historique ou poétique obtiendra toujours du succès auprès des femmes et des gens instruits; car les femmes ont naturellement le goût fin et délicat qui, chez les hommes, est le fruit de l'éducation et de l'étude.

Les peintres qui s'appliquent à rendre les caractères bas et vulgaires et qui expriment avec exactitude les passions de la nature commune, méritent sans doute des éloges; mais comme leur esprit est sans cesse occupé de choses communes et triviales, les éloges qu'on leur donne doivent être proportionnés aux objets qu'ils représentent. Ainsi, l'estime qu'on en fait est en proportion de ce que ces sujets communs et bas, et la manière dont les passions y sont rendues, tiennent plus ou moins de la grande et belle nature. La perfection, dans un style inférieur, doit raisonnablement être préférée à la médiocrité dans un style plus élevé. Mais comme, dans l'éloquence et dans la poésie, on ne peut pas mettre les œuvres qui nous rappellent la bassesse et la

Digitized by Google

pénurie de notre nature au même rang que celles qui excitent en nous des idées de grandeur et qui élèvent et ennoblissent l'humanité. C'est donc la raison et le bon goût qui marquent le rang et l'estime que méritent chaque art et chaque partie de l'art, suivant son importance. Ainsi, de même que la poésie épique sera toujours au-dessus de tous les genres de poésie, la peinture historique doit l'emporter sur tous les autres genres.

Un grand philosophe, Kant, a dit que la poésie est l'infini dans le fond et le fini dans la forme.

Un poète lyonnais, Victor de Laprade a dit plus clairement que l'art est la manifestation d'une idée infinie à l'aide d'une forme finie.

L'ART N'EXISTE QUE PAR LA POÉSIE.

Lorsqu'un grand peintre, élève et successeur de David, le célèbre Ingres, maintient encore la tradition du beau et du grand style, n'est-il pas urgent de donner à cette tradition une impulsion qui rende à la peinture cette inspiration idéale, dont la source fut jadis dans les sentiments religieux, sentiments étouffés par la philosophie du dernier siècle, et qu'il sera difficile de jamais remplacer? Nous n'avons plus ni la foi ni l'amour qui produisent les ouvrages sublimes. Gros, le peintre de Jaffa, fut, dans la peinture, le dernier des représentants d'une grande époque de gloire; mais le génie de Napoléon semble avoir éteint avec lui la dernière étincelle qui eût pu rallumer le flambeau des beaux-arts.

Pourquoi donc nos peintres semblent-ils presque tous se livrer uniquement à la partie matérielle de la peinture, sans s'inquiéter de son but et des conditions qui l'élèvent au rang des arts libéraux? Celui qui ne cherche que l'imitation de la réalité n'est qu'un artisan et non un artiste. L'artiste, dans ses ouvrages, doit chercher la beauté au-dessus des êtres créés, en lui donnant un certain idéal, qui émane d'une inspiration divine qui constitue la poésie; car l'art n'existe que par la poésie.

Eh! pourquoi certains écrivains, dont la critique devrait for-

Digitized by Google

mer le goût et l'opinion du public, se plaisent-ils depuis quelque temps à vanter outre mesure l'imitation servile de la nature, et à décrier quelques peintres qui, ayant traité des sujets familiers et historiques, sont accusés d'avoir traité un genre faux, basé sur des principes nuageux, et de ne pas s'être assez préoccupés des procédés matériels de l'art. Hélas ! ils ne s'en étaient que trop occupés, puisque les peintres qui leur ont succédé ont attribué le succès de leurs œuvres uniquement au charme de la couleur et de l'exécution, et, dédaignant la noblesse des formes et le choix des sujets intéressants, pour s'appliquer à une servile imitation de la nature, ils choisissent leurs sujets dans les scènes les plus triviales, persuadés que la nature doit partout être belle ; sans doute, on peut la rendre belle, mais en l'ennoblissant par l'idéal de la poésie qui peut tout embellir.

Que nos peintres de genre imitent les Hollandais par les procédés de la couleur, mais qu'ils ajoutent à leurs scènes familières l'intérêt d'une situation touchante ou d'une pensée spirituelle, et, dans le paysage, en copiant la nature dans toute sa sévérité, au lieu de peindre des chaumières ignobles et des plages monotones, qu'ils étudient les beaux sites et les belles fabriques, tels que les ont choisis le Titien, le Poussin et l'incomparable Claude Lorrain. On prétend aujourd'hui que le paysage historique a amené la décadence de la peinture ! Mais si les paysagistes de la dernière école n'étaient pas coloristes, il n'en faut pas conclure que la recherche du haut style doit exclure la vérité ? on peut être vrai, dans toute l'acception du mot, en composant le paysage dans le style du Titien et du Lorrain, tout aussi bien que dans celui de Berghem ou de Ruysdaël.

Le style poétique n'exclut jamais la vérité.

FLEURY RICHARD.

Digitized by Google

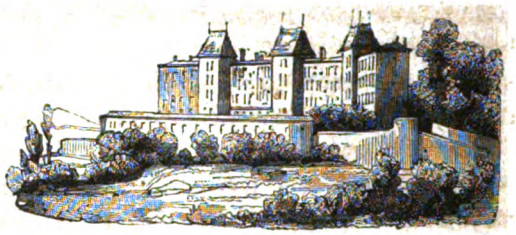

HOSPICES D'ALIÉNÉS.

L'ANTIQUAILLE. — SAINT-JEAN-DE-DIEU.

I.

Dans le nombre considérable d'établissements consacrés au soulagement des misères humaines, et qui se trouvent au sein de l'agglomération lyonnaise, il en existe deux principaux spécialement destinés au traitement des maladies mentales.

L'un repose sur le flanc de la petite montagne de Fourvière qui domine la ville.

Le second, dans une situation opposée, en dehors ds la ligne des fortifications, est à quatre kilomètres delà.

De la terrasse du premier de ces établissements se développe uu immense horizon ; trop vaste, hélas ! pour de pauvres êtres, toujours dans d'imaginaires espaces.

Leur vague regard, perdu dans ce lointain, peut s'arrêter au labyrinthe des places et des rues situées au-dessous d'eux ; il peut errer à travers les mouvants tableaux de cette population, tantôt aux affaires, tantôt aux plaisirs ; mais c'est peut-être encore trop de cette perspective même restreinte pour des sens si fatigués, trop pour des âmes si en peine !

Digitized by Google

Déjà pour nourrir leurs hallucinations, ils ont assez de ces nuages qui passent et repassent sur leurs têtes; de ces nuages avec lesquels on les surprend quelquefois à s'entretenir, à rire et à pleurer. Assez de ces ombres aux teintes et aux formes variées, chargées de toutes leurs illusions; de ces vapeurs souvent sinistres et parfois de bonne augure; dans lesquelles la pauvre Marie Stuard revoyait son Ecosse; où le marin lit ses dangers; dans lesquelles la tête romanesque retrouve Balzac avec tous ses drames de la scène et du roman; le philosophe son Rousseau, le publiciste ses journaux attendus. Là, dans ces régions mobiles de l'air, et pour ces imaginations fascinées, se rencontre l'enfer du Dante, le paradis de Milton; toute la féerie des contes arabes pour les unes, pour d'autres mille bouffonneries de l'air. Là, des rêveries, des terreurs ou des joies sans nombre: la vie, la mort, la liberté, l'esclavage, parents, amis pleurés, il y a de tout pour ces têtes soumises au caprice des vents, tantôt lourdes, tantôt légères, et sur lesquelles la marche des astres exerce aussi son empire par des torpeurs ou des exaltations, — de tout enfin, pour ces pauvres malades, au sein de ces nuages blancs, gros d'orage, de délire et de mélancolie.

Cet hospice a pour bâtiments l'ancien palais des tyrans de Rome, assez longtemps les nôtres. Et s'il est vrai, d'une part, que l'esprit d'asservissement et d'ambition vit d'égarement et n'est qu'un malheureux vertige, et que, d'autre part, il soit vrai de dire que courir après la vaine gloire c'est plus que de la folie, l'ancien palais romain, au point de vue des usages actuels, substitué aux premiers occupants, s'éloignerait fort peu de sa destination primitive.

Mais ces lieux, aujourd'hui sanctifiés par le malheur, l'ont été bien avant par la prière et le recueillement, sous les Sœurs de la Visitation, et bien avant encore par le sang des martyrs. Témoins les pieux ossuaires, non loin de là, et cette crypte funèbre, presque en regard des loges des pauvres aliénés. Ce souvenir de l'héroïsme chrétien pendant les mauvais jours, souvenir que réveillent les précieux débris, ne peut que ren-

Digitized by Google

forcer dans les serviteurs de la maison la foi inséparable de la charité.

La situation dominante de l'édifice est digne de la grandeur romaine ; mais cette situation, qui lui offre en perspective l'eau courante des fleuves, l'air, l'espace, de la lumière à flots, l'animation du son des cloches, les bruits militaires, un écho répétant sans cesse le tumulte de la ville et toute l'agitation d'hommes en liberté, est loin de satisfaire aux nécessités de ces pauvres existences. — Elles comprennent toutes que la vie est dans le mouvement ; et elles se voient prisonnières !

L'Administration de l'hospice de l'Antiquaille est municipale. Son zèle est éclairé, infatigable, proportionné à sa tâche ; mais l'hospice porte un nom qui exclut toute idée d'assistance charitable et d'intervention pieuse.

Ce nom est l'*Antiquaille ;* l'imagination s'en effraie, le cœur se soulève et bondit à la seule appréhension qu'il fait naître.

L'*Antiquaille ! ! !* — Dans un refuge de ce nom, le sang doit s'appauvrir, le pouls cesser de battre, l'intelligence se perdre, et la décrépitude exercer l'irrésistible empire de la mort, qu'un tel nom qui ne pactise qu'avec le passé, et jamais avec l'avenir, semble lui avoir inféodé.

Il y a des mots malheureux. Tout a été dit sur l'influence des noms quant aux personnes et quant aux choses. Le nom attache, il séduit. On doit être moins malade, moins incurable sous ce toit de chaume, dont le nom emprunte quelque chose soit à l'espérance, soit à la charité, que dans le vieux palais dont le nom ne sourit qu'à l'archéologie.

II.

Les religieux de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu ont mis leur établissement d'aliénés sous le vocable de deux grands saints, saint Pierre et saint Paul. Et pour que leur œuvre soit à jamais stable, en le fondant ils se sont inspirés de cette pensée du psalmiste : *Nisi Dominus ædificaverit domum, in vanum laberave-*

Digitized by Google

runt qui ædificant eam. Si le Seigneur n'édifie la maison, en vain travaillent ceux qui la bâtissent.

Et encore partout, dans cet asile d'assistance fraternelle, ils ont écrit aux points les plus élevés de l'édifice, comme pour le rapprocher davantage de sa céleste origine, ce divin axiôme : *Dieu est charité.*

Ces frères hospitaliers étaient autrefois connus en France sous le nom de *frères de la Charité*, et l'Italie leur avait consacré cette autre désignation qui résume en elle les commandements de Dieu : *Fate ben fratelli*, désignation dont nous trouverons l'origine dans la vie du fondateur de l'ordre.

Ce même ordre a, pour insigne, une grenade entr'ouverte, surmontée d'une croix. Les sculptures et les moulures de la maison reproduisent cet emblème.

La grenade est, en France, le symbole de la valeur militaire. Elle pare nos soldats d'élite les plus prêts à l'assaut. Placés aux avant-postes dans le soulagement des misères humaines les plus repoussantes, les Frères de Saint-Jean-de-Dieu auraient revendiqué cet emblème, si toutefois leur humilité leur en avait permis l'adoption.

Mais la légende indique parfaitement la source de cet emblème qui n'emprunte rien à la signification parfois peu humanitaire de la grenade du soldat. Son origine se lie à la miraculeuse apparition du Sauveur du monde au fondateur de l'ordre ; quant à ce cœur brûlé d'amour, à cette nature haletante sous le poids de ses affections pieuses, il fallut ouvrir le champ des bonnes œuvres et le lui circonscrire, par des limites restées encore trop étroites pour cette âme embrasée.

C'est au territoire de *Champagneux*, banlieue de Lyon, qu'est établi, depuis 1825, l'hospice d'aliénés des Frères de Saint-Jean-de-Dieu.

L'ancien château de ce nom abrite sous le même même toit et cette masse d'hommes qui souffrent et cette autre réunion d'hommes qui soulagent ; en tout six cents. Union involontaire et divisible, quant aux premiers ; volontaire, compacte et solidaire, quant aux seconds.

Digitized by Google

Le manoir de Champagneux n'a rien d'historique, que nous sachions. Rien autre, à vue de pays, que quelques souvenirs d'honorable bourgeoisie, rêvant peut-être les honneurs héraldiques. Son aspect ne réveille pas le pressentiment d'attaques ou de défenses au temps des fortes haines.

Au contraire, dans ce pays plat et découvert on n'a dû songer qu'à la vie paisible, à la vie si heureuse des champs ! Aussi, ni la chronique, ni la légende n'ont dû faire fortune à ce château de Champagneux.

Point n'était et onc ne fut là le donjon des apparitions mystérieuses, encore moins le castel des luttes à outrance et des forts coups de main ; mais plutôt l'asile des doux loisirs.

Là, des eaux de pur agrément, de pure utilité ménagère, des allées couvertes, mais ne faisant opposition qu'aux ardeurs du jour ; les seules surprises, les seules attaques contre lesquelles on ait voulu se prémunir.

Aussi les ongles du peuple, acharné à la ruine des abris féodaux, ne paraissent pas y avoir laissé leur empreinte.

Seulement des signes mystérieux, des emblêmes restés, dit-on, gravés sur les murs intérieurs d'une pièce abandonnée, déposent, qu'à une certaine époque, la *franc-maçonnerie* a passé par là.

Pour peu qu'on ait vécu de cette vie intelligente qui se nourrit d'observations, on a dû remarquer combien, au milieu de ce roulement perpétuel des hommes et des choses à travers les âges, se rencontraient certains rapprochements bizarres, de nature à porter bien des défis aux prévisions humaines. Or, à l'appui de ces badinages du sort, disons que les francs-maçons ont aussi porté le nom de frères de *Saint-Jean*, et que leur ancienne loge, à Champagneux, règne dans la partie du local affecté aux aliénés atteints de ce mal que dans la langue du peuple on désigne sous le nom de mal de *Saint-Jean*.

M. Carrier, médecin, qui, depuis près de neuf ans, aide de son expérience et des secours de son art les hospitaliers de cette maison, a écrit : « Peu éloigné de la ville de Lyon, l'Asile de Saint-Jean-de-Dieu est à une distance suffisante pour être à

Digitized by Google

l'abri de tout tumulte importun. Ses fondements reposent sur un plateau à base sablonneuse, assez élevé pour permettre de dominer des yeux l'enceinte d'un vaste clos et de contempler les charmes de la nature répandus avec tant de profusion dans la belle vallée du Rhône.

« A l'intérieur, le terrain, heureusement accidenté, est semé de promenades aussi variées que bien ombragées. Tout, en un mot, semble y être ménagé pour donner à la réclusion *cet air de liberté* si essentiel au bien-être des aliénés, et que M. Desporte signale avec raison comme une nécessité hygiénique.... »

Ainsi parle M. Carrier.—Mais, à propos de cet air de liberté donné à la réclusion, il est écrit aux livres saints : « Dieu leur enverra des illusions si efficaces qu'ils croiront au mensonge. » (II. Th. II, 10). A travers ces lieux, l'imagination cède, en effet, à ce texte pris dans le sens favorable. Elle cède, cette *folle du logis*, à des illusions de liberté, lorsqu'on erre dans ce vaste clos dont les murs de garde sont masqués par des remparts de verdure. Une variété de culture les seconde à merveille. On y revoit sa vigne, son verger, ses arbres ornés de fleurs au printemps et chargés de fruits en automne. Leur parure d'hiver n'est même pas sans charme. Des platanes ici, des tilleuls plus loin, le marronnier, l'accacia partout, prêtent tour à tour le frais de leur ombre à ces têtes souvent brûlantes. De sveltes peupliers, en guerre avec l'orage, apportent, par leur balancement et le bruit de cette lutte, certaines distractions, pendant lesquelles la maladie sommeille. Le jardin anglais, ce labyrinthe aux capricieux détours, rappelle les courses sinueuses à travers la vie. Là, dans ces touffes d'arbres et d'arbustes de haute et basse tige se présente une famille variée où chacun peut embrasser l'arbre de son pays, depuis le noir sapin jusqu'au cèdre du Liban. Ces pauvres arbres s'y disputent l'air, l'espace, la lumière, tout autant que dans le monde les hommes se disputent ces biens précieux. L'arbre élevé opprime l'arbre nain. Les racines de l'un étouffe les racines de l'autre. L'arbre de France n'y est pas hospitalier pour la plante étrangère. Jaloux de son climat, il justifie ce dicton des Romains au sujet de nos pères : « Ayons le Franc

Digitized by Google

pour ami et non pour voisin. » La plupart dépaysés, ces végétaux pleurent le sol natal. Ils ont la nostalgie qui les fait languissants. D'autres, comprimés, se jettent dans des écarts, dans des travers de ramifications qui leur vaudraient dans le monde les foudres du parquet. Quelle analogie frappante entre les mœurs de ces êtres vivant à leur manière, et les mœurs d'un entassement d'hommes que la civilisation a groupés et qu'elle étiole !

A l'entour d'un vaste parallélogramme aux grands arbres et aux petits arbrisseaux, aux plantes précieuses et rares, règnent les plantes d'agrément, les arbres odoriférants. Des rosiers de toutes les saisons récréent la vue, même en temps d'hiver, où l'on voit la rose du Bengale marier ses fraîches couleurs à l'éclatante blancheur de la neige. Lorsque Minerve sortit tout armée du cerveau de Jupiter, ce qui ne fut pas sans effort ni sans effusion de sang, la fable nous dit que la terre vit aussitôt naître la rose, voulant expliquer par là que les délices, au premier rang desquels l'homme place la liberté, qu'Epictète définissait ainsi : *la liberté, c'est l'innocence*, voulant dire par là, répétons-le, que les délices sont toujours inséparables de la sagesse.

De même qu'il y a, dans les dépendances du palais de Versailles, les chalets et les laiteries des Trianon, destinés, par le souvenir de la vie heureuse des champs, à rendre à l'âme inquiète ses premières impressions de bonheur, destinés à dire à l'imagination que les joies les plus douces au cœur sont toujours les joies les plus simples et les plus faciles, de même l'établissement de Saint-Jean-de-Dieu a son petit Trianon, sa ferme et sa laiterie à l'extrémité de l'allée des charmilles séculaires. Cet entrain de poules, de vaches et d'animaux domestiques de toute espèce, ce ménage toujours affamé, criard, inquiet de ses heures, de ses besoins, parce qu'il se voit gardé à vue, mis en état de siége ; tout ce travail et toute cette agitation de basse-cour.... eh bien ! voilà encore des illusions envoyées pour faire croire au mensonge.—Illusion qui rappelle la première éducation, sous la discipline de la nature. Les plantes, les animaux, dit un grand écrivain,

Digitized by Google

voilà nos premiers précepteurs : nous profitions, ajoute-t-il, à contempler ces irréprochables enfants de Dieu.

Si de ce spectacle de la vie simple, nous passons à celui de la vie factice, il y a, dans les salles, des journaux où ces illusions se nourrissent. On assiste aux assemblées de la Législative. On voit que le peuple se contente aussi des faux semblants de liberté. Il crie contre les taxes, comme autrefois les Gaulois, nos pères, mais il les paye de bon cœur, pourvu toutefois qu'il ait l'air de voter l'impôt. On s'invite aux revues du Champ-de-Mars, aux concerts, aux drames des cours d'assises ; électeurs *in peto*, on assiste aux comices, on assiste aux séances de l'Académie des sciences ; puis, alors on espère que la science, couvée par ce noble corps, fera éclore à la fin le remède dont chacun a besoin. Le billard est tout près, le damier, l'échiquier où le fou n'est pas un embarras, les cartes dont l'invention fut aussi un remède. Le *tric trac* est encore un des jeux de la salle. Ce jeu mixte, d'après Leibnitz, représente les phases de la vie, où il faut toujours, comme dans la pratique médicale, à la guerre et dans la politique, donner deux tiers au raisonnement et un au hasard. Non loin, l'orgue et le clavier, dont les touches se ressentent des fébriles mains qui les tourmentent, et leur état peu harmonique vient justifier Platon, jugeant des mœurs d'un peuple par l'état de la musique.

Ces illusions, de nécessité hygiénique, suivant M. Desporte, opèrent sur le plus grand nombre ; mais, hélas ! pour quelques uns, plus cette liberté est voilée, plus elle leur est belle, entraînante, désirée, et, puisque nous nous trouvions, il n'y a qu'un instant parmi les roses, disons qu'à ce faux semblant on peut appliquer, à l'égard de ces pauvres esprits, trop clairvoyants pour leur malheur, cette gracieuse pensée du Tasse, sur la rose cachée dans sa verte enveloppe :

Quanto si monstra men tanto e pio bella.

On dit qu'une rivalité de chant tient disséminés les rossignols entre eux ; ces verts feuillages et ces ombrages multipliés, où ces oiseaux fourmillent, donnent un démenti à ce préjugé. Cet

Digitized by Google

oiseau étant aussi la personnification fabuleuse des pensées mélancoliques et toujours plaintives à la suite de déchirants divorces, ceux qui, par cet autre préjugé, nous représentent les rossignols comme enclins à se fuir et qui les vouent à l'isolement, reçoivent le même démenti, par l'affluence des rossignols à Saint-Jean-de-Dieu, à moins que sympathisant avec le malheur, cet oiseau n'y vienne sacrifier à l'infortune ses passions jalouses et sa misanthropie par les nombreux dépôts de sa précieuse couvée et par la persévérance en ce lieu de sa touchante mélodie.

Telle est la partie topographique de l'établissement des frères de Saint-Jean-de-Dieu !

A. COUTURIER.

Digitized by Google

ANNUAIRE DU DÉPARTEMENT DU RHONE pour 1852. Lyon, chez l'éditeur M. Mougin-Rusand, rue Centrale, 67.

Après une fâcheuse interruption d'une année, M. Mougin vient de reprendre la publication de l'Annuaire du département du Rhône, Annuaire dont l'origine respectable remonte à 1711; et dont la privation, pendant un an, a dû faire sentir toute la nécessité à nos édiles et à nos concitoyens. Ce livre est, en effet, d'une utilité pratique de tous les jours. On y trouve tous les changements que chaque année apporte dans l'organisation politique, religieuse, judiciaire, administrative, financière et commerciale de notre cité, dans la composition de notre corps universitaire et de nos sociétés savantes, artistiques et littéraires, et dans les bureaux de nos si nombreux établissements de bienfaisance; c'est donc le répertoire de toutes les forces vives de notre ville. L'éditeur y a joint une notice historique sur Lyon depuis Plancus jusqu'au président Louis-Napoléon. Nos derniers événements politiques y sont retracés jour par jour, et appréciés avec plus de mauvaise humeur que de sévérité. L'historien doit conserver sous sa plume plus de calme pour être impartial. L'idée de relater tous les faits, grands ou petits, qui s'accomplissent au milieu de nous dans l'année, cette idée est bonne et mérite d'être poursuivie. Elle conserve à l'histoire locale une foule de pièces, de proclamations, qui par la suite deviennent introuvables. Nous applaudissons donc à la résurrection de l'Annuaire et nous souhaitons que l'autorité lui vienne en aide par des

Digitized by Google

souscriptions ou des allocations dont cet intéressant recueil a toujours été doté.

—M. Aimé Vingtrinier a mis en vente (1) la première partie de son *Histoire des Journaux de Lyon*. Elle va de 1677 à 1814. Il ne nous appartient pas de faire ici l'éloge de ce travail qui a paru dans les derniers numéros de notre recueil, et dont notre prochaine livraison reprendra le cours. L'intérêt que cette histoire a pris sous la plume de notre collaborateur, ne fera que grandir avec les années qui nous restent encore à parcourir, années où le journalisme a exercé une si grande influence sur les destinées de la France. Cette étude sur nos journaux serait devenue de toute impossibilité, le jour où le marteau du commissaire-priseur aurait dispersé toutes ces collections, tous ces matériaux de la Bibliothèque Coste. Il faut donc savoir gré à M. Aimé Vingtrinier, l'intelligent conservateur de ce riche dépôt, d'avoir, par ce travail, sauvé de l'éternel oubli, où elles dormaient déjà, toutes ces pauvres feuilles, véritables éphémères, mais qui, si elles ne vécurent qu'un jour, laissèrent après elles bien des germes divers pour l'avenir.

— L'éditeur Charpentier va publier prochainement un nouveau volume de poésies de notre compatriote Victor de Laprade. Ce sont ses *Poèmes évangéliques*. La *Revue des deux mondes* et notre recueil en ont déjà fait connaître quelques uns. On voudra les connaître tous et les avoir réunis. C'est un livre qui est appelé à un grand et légitime succès, et nous nous en réjouissons comme d'un succès qui nous serait propre.

—Sous le titre de *Particularités inconnues sur quelques personnages des XVIIIe et XIXe siècles*, M. Auguste Ducoin, l'auteur de l'émouvante *Histoire de Paul Didier*, vient d'ouvrir une série de publications qui nous promettent d'intéressantes révélations.

Trois mois de la vie de Rousseau, de juillet à septembre 1768, tel est le titre du premier opuscule dans lequel M. Ducoin nous raconte les étranges bizarreries de cet homme de génie

(1) Chez Auguste Brun, libraire, rue du Plat, 13.

Digitized by Google

qui était si peu maître de lui. On aimera à suivre, dans cette piquante narration, tous les efforts de ce pauvre avocat Bovier et de toute sa famille pour plaire à leur hôte illustre, à cet orgueilleux réformateur qui ne voulut jamais se réformer lui-même; qui passa toute sa vie à se chercher des ennemis pour se donner le droit d'être l'ennemi de tout le monde, et qui, pour s'éviter le fardeau d'une importune reconnaissance, s'ingéniait à vous supposer des torts pour être ingrat tout à son aise. Nous reviendrons sur cet ouvrage que nous ne faisons qu'annoncer aujourd'hui.

M. Ducoin nous promet un second volume dont Charles Fourier sera le héros. LÉON BOITEL.

DES LIBERTÉS DE LA BOURGOGNE, D'APRÈS LES JETONS DE SES ÉTATS, par CL. ROSSIGNOL.

La *Revue du Lyonnais*, tout en représentant plus particulièrement la grande nationalité historique et littéraire à laquelle elle s'est consacrée, doit parfois jeter un regard hors de ses limites naturelles. — Le Lyonnais est un vieil allié du peuple bourguignon.

M. Rossignol est, sans contredit, l'un des hommes les plus érudits et les plus laborieux de la Bourgogne. Placée à la tête des archives générales de l'ancienne Bourgogne, il n'est pas spectateur muet de la mine sans y puiser à pleines mains le minerai. — J'ai entendu, dernièrement à l'Académie de Dijon, une lecture de cet auteur qui témoigne de la persévérance de ses études sur l'histoire bourguignonne, sur les monuments inconnus ou oubliés de l'indépendance et de la gloire des Bourguignons, soit sous l'ère ducale, soit dans la période monarchique. Il prépare sur ce riche sujet un travail immense, d'autant plus sérieux qu'il sera toujours basé sur les documents authentiques, que des recherches pénibles mais suivies, dans nos archives, mettent à sa disposition. La Bourgogne n'a plus, sans doute, cette pléiade de grands hommes qui, dans les deux derniers siècles, ont porté son nom aux confins du monde civilisé; mais c'est toujours la mère généreuse de généreux enfants; mais le culte de ses souvenirs n'est point délaissé, et, au milieu de nos discordes civiles, elle inspire toujours de consciencieux travaux.

Il fut un temps où sa gloire militaire éclipsait celle de la France, où sa cour avait plus d'éclat que celle des rois de France, où sa puissance politique effaçait la leur. Au XVIIe siècle, le parlement de Bourgogne a été plus illustre

Digitized by Google

que le parlement de Paris; au XVIIIe siècle, l'Académie de Dijon faisait plus de bruit dans le monde littéraire que l'Académie française. De ce magnifique passé, il reste à Dijon et à la Bourgogne une noble émulation, de généreux efforts, la religion des souvenirs, une grande position morale.

L'ouvrage de M. Rossignol est une des meilleures preuves que je puisse apporter de ce mouvement d'idées. Après une préface étudiée, il entre en matière par les Etats de Bourgogne et nous donne les types de leurs jetons, de 1575 à 1630. Toute l'histoire de la Bourgogne royale, c'est-à-dire réunie à la monarchie se déroule sous nos yeux, marquée de traits philosophiques qui témoignent de la haute critique de l'auteur. La Ligue, Henri IV, Louis XIII et Richelieu passent devant nous avec la série des jetons de 1634 à 1737, Louis XIV, la Fronde, la gloire du grand roi, les misères qui en formèrent l'expiation, Brulard et Condé. Nous verrons ensuite Louis XV, la confirmation par ce prince des libertés bourguignonnes, et de tableaux en tableaux, nous arrivons à la conclusion, suivie de la liste générale des élus depuis la Ligue, et de la série des jetons personnels.

M. Rossignol marque très-bien l'affaiblissement de nos libertés provinciales, au fur et à mesure qu'elles étaient absorbées par l'autorité royale. M. Joseph de Fontenay, d'Autun, un des premiers, on le sait, a élevé la science des jetons à la hauteur de la numismatique. M. Rossignol s'est jeté dans la lice armé de toutes pièces, avec son histoire métallique de la Bourgogne. La pensée d'indépendance et de glorieux souvenirs qui l'anime se retrouve à chaque pas dans son ouvrage. Du reste, il l'avait esquissée dans sa préface : « Mes jetons des Etats de Bourgogne, dit-il, arrivent quand tout est fini. C'est une arrière-garde qui entre sans combat dans la place que vous avez prise. Ils passeront devant vous un à un, et, si vous voulez bien, en les voyant défiler, nous causerons de notre vieille province qu'ils représentent, de ses Etats, de leur origine ; mais surtout des libertés et des souffrances qu'ils accusent. Nous aurons fait ainsi, sans le savoir, une histoire abrégée de la Bourgogne, depuis la Ligue jusqu'à la Révolution. »

Le style de M. Cl. Rossignol est clair, vif, imagé, ardent parfois. On voit qu'il coule d'une âme amie de la Bourgogne, qui dit à tous leurs vérités : *amicus Plato, magis amica veritas*. Il a, par ce travail, rendu un véritable service au pays. Qu'il se hâte donc maintenant de publier les premiers livres de son histoire de Bourgogne, encouragé par le succès de celui-ci.

L'ouvrage que nous annonçons est imprimé, avec le plus grand soin, à Autun, par les presses de M. Michel Dejussieu, et orné de tous les types de jetons connus, gravés sur bois avec une admirable netteté.

JOSEPH BARD.

Digitized by Google

Variétés.

UN SAINT BRUNO DU SCULPTEUR LYONNAIS CHINARD.

Un docte et studieux curé des environs de Bourg, M. l'abbé Gorini, dont on aura quelque jour deux volumes tout prêts aujourd'hui, pleins de solide science et dirigés principalement contre les erreurs auxquelles ont donné cours les travaux historiques de M. Guizot, des deux frères Thierry, de Michelet, d'Ampère, de Villemain, de Sismondi, etc., nous révélait dernièrement une œuvre ici inconnue de notre sculpteur Chinard. Du moins, nous ne voyons pas qu'il en soit fait aucune mention dans les notices les plus exactes qui racontent la vie de cet artiste, pas même dans celle que feu Passeron donna à la première série de la *Revue du Lyonnais*.

M. Gorini a trouvé, dans le verger d'une cure qu'il occupe depuis peu (Saint-Denis, près Bourg), une statue de saint Bruno. Le travail en est remarquable. L'extase du visage est admirable, nous écrit notre honorable ami. La statue est haute d'une huitaine de pieds. Elle a souffert beaucoup; il y manque aujourd'hui une main, qui tenait un crucifix probablement.

Voici, en deux mots, l'histoire des pérégrinations de cette statue.

L'individu qui construisit la cure de Saint-Denis, il y a une cinquantaine d'années, employa les débris d'une Chartreuse du Revermont : c'est dans cette Chartreuse que se trouvait la statue.

Il y en avait là encore une de saint Jean-Baptiste, qui est restée à Bourg, dans une seconde maison du constructeur de la cure de Saint-Denis.

F. Z. C.

Digitized by Google

CHRONIQUE THÉATRALE.

M. Delestang reste à la tête de nos théâtres, et c'est une justice que lu devait l'administration locale. Sa gestion passée est le meilleur garant de sa gestion à venir.

Le Grand-Théâtre nous a donné, ce mois-ci, *la Perle du Brésil*, de Félicien David. On a tellement disserté sur le talent de l'auteur du *Désert*, qu'il n'y a pas lieu de le soumettre à une nouvelle analyse. Constatons seulement que cette œuvre lyrique n'a pas justifié, du moins aux yeux de notre public, les éloges un peu exagérés dont elle avait été l'objet de la part de la presse parisienne. Ce n'est pas que l'auteur du *Désert* ne se retrouve dans *la Perle du Brésil* avec les qualités charmantes qui ont fait sa réputation ; mais un drame ou une comédie ne se compose pas uniquement de quelques pages descriptives élégamment écrites, et un poème de quelques distiques. Il faut bien reconnaître que la passion, l'esprit, la variété, l'entente des effets, la science des proportions, le relief du dialogue musical, l'art de coudre et de fondre ensemble toutes les parties dont se compose une œuvre, entrent pour quelque chose dans sa réussite.

Aux Célestins, nous avons à signaler le passage d'une petite étoile littéraire qui a bien son mérite : *le Piano de Berthe*. Quoique les pièces, écrites dans le goût des proverbes d'Alfred de Musset commencent à vieillir, celle-ci n'a rencontré que des applaudissements, grâce à l'esprit dont elle pétille, au sentiment et à la distinction dont elle est empreinte. M. Bondois et Mme Paul-Ernest l'ont, du reste, parfaitement rendue. A propos de Mme Paul-Ernest, nous en sommes encore à nous demander pourquoi les représentations qu'elle a données tout cet hiver à Lyon n'ont pas été suivies avec un empressement égal à son talent. Les actrices comme les livres ont, à ce qu'il paraît, leur destinée, *habent sua fata*. Le souvenir de Mlle Melcy lui a nui ; l'admiration du public était épuisée, et, sous peine de passer pour infidèle et volage, il ne pouvait s'éprendre immédiatement d'un beau feu pour une actrice nouvelle, lui qui avait brûlé de tant de flammes pour Mlle Melcy. Cette récidive dans l'enthousiasme lui eût pesé comme un remords. Nous comprenons parfaitement, du reste, l'espèce de magie exercée par l'heureuse devancière de Mme Paul-

Digitized by Google

Ernest. Elle visait plus haut que son héritière ; elle cherchait des effets d'un ordre supérieur; mais, tout en rendant à son talent incontestable la justice qui lui est due, il faut bien reconnaître qu'il n'était exempt, à la longue, ni de monotonie, ni d'une certaine affectation. Sa grâce n'était pas sans raideur ; elle possédait, outre une distinction réelle, mélangée de quelques minauderies, cet art qui a tant de puissance sur le public, l'art des vibrations nerveuses ; et, de même que l'on dit qu'on s'écoute parler, on peut dire qu'elle se voyait jouer. Mme Paul-Ernest brille par des qualités opposées, c'est un talent exempt de tout charlatanisme ; la simplicité de sa méthode, pour parler la langue musicale, est des plus remarquables. Elle fuit les ambitieux points d'orgue, loin de courir après l'*ut* de poitrine et d'exagérer les effets, elle les évite, elle les atténue. Il y a toujours un accord parfait entre ses moyens et le but qu'elle se propose. De la franchise, de la bonhommie, quelque chose d'épanoui et de spirituel à la fois, une égalité d'humeur charmante, point de moue, une figure où le sourire naît de lui-même, de l'aisance et de l'honnêteté dans le jeu, et, avec tout cela, assez de puissance pour porter noblement un grand rôle, comme elle l'a prouvé dans *la Dame aux Camélias*, telle est Mme Paul-Ernest. Nous sommes sûr qu'une fois partie de Lyon elle sera encore plus regrettée qu'elle n'a été applaudie, quoique les applaudissements et les fleurs ne lui aient, certes, pas manqué. Aussi, pour adoucir les regrets de ce départ, M. Delestang n'a songé à rien moins qu'à nous donner Mlle Rose-Chéri.

Digitized by Google

CHRONIQUE.

M. Bouillier reprendra son cours le jeudi 6 mai, à une heure et demie, au palais Saint-Pierre. Il a traité dans la première partie du cours de la philosophie d'Arnauld, de Nicole, de Fénelon, de Bossuet. Il a montré comment et dans quelle nature ils avaient été les disciples de Descartes et les adversaires de Malebranche. Dans cette seconde partie, il traitera d'abord de Bayle, puis il fera l'histoire de la lutte soutenue jusqu'à la fin du XVIIIe siècle contre le sensualisme de Locke et de Condillac par le cartésianisme malebranchiste. Après Bayle, le P. André, d'Aguesseau, le cardinal de Polignac, l'abbé Terrasson, enfin le cardinal Gerdil seront le principal objet de ses leçons.

— Mardi 20 avril 1852 a été posée la première pierre du piédestal de la statue équestre de l'empereur Napoléon.

M. le général de Castellane avait été chargé par le prince Louis Bonaparte de présider cette cérémonie, à laquelle assistaient les principales autorités de la ville. Deux discours ont été prononcés, l'un par M. Duhamel, colonel en retraite, maire du 2e arrondissement et président de la Commission de la Statue, et l'autre par M. le général en chef de l'armée de Lyon. Diverses pièces de monnaie, différentes médailles et les jetons de nos Sociétés scientifiques ont été déposés avec une plaque en cuivre contenant une inscription, et scellés dans une boîte en plomb, qui a été introduite dans la cavité pratiquée à la principale pierre du piédestal. Après quoi, M. le général de Castellane a reçu des mains de M. l'architecte Manguin une truelle en argent, et a pris du ciment dans une auge en marbre noir pour en placer dans les joints de la pierre destinée à servir de couvercle. Puis, au moyen d'un ingénieux mécanisme, un énorme bloc de marbre blanc a été amené pour recouvrir cette première base.

L'inauguration de la statue équestre de M. Nieuwerkerke aura lieu le 15 août prochain.

Léon Boitel, directeur-gérant.

Digitized by Google

LOIS DES BOURGUIGNONS,

VULGAIREMENT NOMMÉES

LOI GOMBETTE,

TRADUITES POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR M. J.-F.-A. PEYRÉ,

TRADUCTEUR DES LOIS DES FRANCS (LOI SALIQUE).

GONDEBAUD, très-glorieux roi des Bourguignons, Voulant, pour l'intérêt de notre peuple et le maintien de la tranquillité publique, reconnaître pour tous les cas qui peuvent se présenter, ce qu'il y a, dans nos constitutions et celles de nos pères, de plus conforme à l'honnêteté, à l'ordre général, à la raison et à la justice, nous avons mûrement réfléchi sur cet objet, en présence de nos optimates convoqués, et nous avons ordonné que le résultat de nos délibérations communes fût rédigé par écrit pour servir de loi à perpétuité (1).

(1) Le préambule de la *Loi salique* parle au nom de la nation : *Gens Francorum inclita..... dictavit salicam legem per proceres ipsius gentis...* Celui de la *Loi Gombette*, au contraire, s'exprime au nom du roi : *Vir gloriosissimus Gundebaldus rex Burgundionum ,..... coram optimatibus nostris universa pensavimus, et..... sumpsimus statuta perscribi. — Habito consilio comitum procerumque nostrorum, studuimus ordinare.* D'un côté, la nation, représentée par ses chefs; de l'autre, le roi, prenant conseil des grands qui l'entourent, et décidant à peu près selon sa volonté souveraine. Les Francs étaient plus près de la vie indépendante de leurs premières demeures : les Bourguignons plus rapprochés de la civilisation des peuples latins, aux foyers desquels ils étaient venus se placer.

Digitized by Google

Au nom de Dieu, ce recueil de constitutions, extrait des lois anciennes et nouvelles pour être conservé à perpétuité, a été publié à Lyon, le quatre des calendes d'avril (1), la seconde année du règne de notre très-glorieux seigneur, le roi Gondebaud (2).

Par amour de la justice, de cette vertu par laquelle nous apaisons le Seigneur, et qui est la source de toute puissance sur la terre, nous avons d'abord, dans un conseil tenu avec nos comtes et les principaux de la nation, fait défense aux juges d'accepter aucuns présents, ou de céder à aucune séduction qui puisse compromettre

(1) C'est-à-dire le 29 mars. C'est aussi le IV des calendes d'avril qu'ont été promulgués les titres LII et LXII de notre loi.

(2) Suivant dom Bouquet, cette année correspond à l'année 502 de l'ère chrétienne, et, suivant l'*Art de vérifier les dates*, à l'année 501 ou 502. Il faut remarquer que si Gondebaud commença à régner dès l'année 491, après le meurtre de Chilpéric, son frère, et même auparavant, ce ne fut qu'en l'an 500 qu'il devint maître de toute la Bourgogne, par la mort de Godegesile, son autre frère, qu'il fit égorger à Vienne. Ainsi se concilie une apparente contradiction. Quelques manuscrits remplacent ici le nom de Gondebaud, par celui de Sigismond son fils, qui lui succéda en l'année 516. S'il faut admettre cette leçon, la loi Gombette aurait été rédigée, seulement vers l'année 517, seconde année du règne de Sigismond ; mais alors comment aurait-elle reçu, dans une foule de documents anciens, le nom du père de ce prince, *lex gundobada* ? M. Guizot, dans son *Cours d'histoire moderne*, attribue les quarante-un premiers titres à Gondebaud, et les suivants à Sigismond, ainsi que les deux suppléments (*additamenta*) qui terminent le Recueil. M. de Savigny avait déjà émis cet avis, par une raison spécieuse, mais qui ne nous a pas paru suffisamment concluante. *Histoire du droit romain au moyen âge*, t. II, chap. VII de la traduction donnée par M. Guenoux. Voyez, sur ce point, la dissertation contenue dans notre avant-propos.

Digitized by Google

leur intégrité et leur équité (1). Nous ordonnons donc que tous nos juges ou tous ceux qui exercent une branche quelconque de l'administration, dans toutes les contestations qui s'élèveront à compter de ce jour entre les Bourguignons et les Romains (2), faisant l'application des lois qui ont été promulguées et corrigées par nous (3), de concert avec les principaux de la nation, rendent la justice de telle manière, que nul d'entre eux ne se permette, dans les affaires qui sont soumises à son jugement, de recevoir des présents de l'une des parties, même à titre d'indemnité. Nous ordonnons, au contraire, que justice soit rendue à qui elle est due, et que l'intégrité du juge soit la seule règle de ses jugements. Ennemi des présents par zèle pour la justice, nous avons voulu nous soumettre à la même loi, afin que personne n'osât, dans quelque affaire que ce fût, entreprendre

(1) Voyez le titre 90 de la *Loi ripuaire*, et les articles 1 et 2 des lois ostrogothes, réunies sous le titre de *Edictum Theodorici Regis*.

(2) Dans le style des lois barbares, on désignait sous le nom de *Romains* les anciens habitants de la Gaule, les *Gallo-Romains*. Voyez ce que nous avons dit à ce sujet, dans une note placée sous l'art. 3 du titre XXXIV de notre édition de la *Loi salique*.

(3) C'est-à-dire de la loi nationale des Bourguignons, et non des lois contenues dans le Code théodosien, et autre droit ancien qui, avant l'introduction des codes de Justinien, et dès l'année 443, était suivi dans une grande partie des Gaules, et notamment dans la Gaule narbonnaise, où les Bourguignons étaient venus former des établissements. C'est ce même Code théodosien, avec les autres sources du droit romain, qu'Alaric II, vers l'année 506, fit abréger par Anien, l'un de ses officiers, et qui servit longtemps à régler les différents qui survenaient entre les Romains habitant les pays occupés par les Wisigoths des deux côtés des Pyrénées, tandis que ceux-ci étaient personnellement régis par le Code qu'Euric, leur roi, avait fait rédiger en l'année 466.

Digitized by Google

de nous séduire par des sommes d'argent (1) ou par des présents. La même règle devra être observée par toute personne rendant la justice dans l'étendue de notre royaume. Nous faisons défense à notre fisc de percevoir des amendes plus fortes que celles qui sont prononcées par la loi. Nous voulons que les principaux de la nation, les comtes, les conseillers, les officiers subalternes et les maires de notre Palais (2) les chanceliers, les comtes ou les juges, bourguignons ou romains, délégués pour rendre la justice dans les cités ou les provinces, même les officiers militaires, n'oublient pas qu'il leur est défendu de recevoir quoi que ce soit, dans les affaires dont ils ont été chargés ou dans lesquelles ils ont prononcé des jugements, ou même de demander aux plaideurs la promesse d'aucun salaire. Il est également défendu aux juges d'amener, par une composition quelconque, les parties qui plaident devant eux, à leur faire des présents. Quiconque, parmi les personnes désignées plus haut, se sera laissé séduire et sera convaincu d'avoir reçu un présent, dans une affaire soumise à sa décision, soit que son jugement ait été contraire à nos lois, soit même qu'il ait été conforme aux règles de la justice, sera, pour l'exemple, condamné à la peine de mort, si le crime est prouvé. Mais

(1) Le mot *suffragium* désignait cette somme d'argent que les empereurs recevaient de ceux à qui ils avaient conféré des honneurs ou des emplois. Justinien, justement choqué de cet usage, fit une loi pour le faire disparaître. Voyez la huitième novelle, *ut judices sine quoquo suffragio fiant*. Voyez aussi la Constitution générale de Clotaire, donnée vers l'an 560, articles 2 et 5.

(2) Ce sont ces maires qui, chez les Francs, finirent par s'emparer de la puissance souveraine, et mirent fin à la première dynastie.

Digitized by Google

la réparation civile du crime de vénalité qui est puni en sa personne, ne sera pas poursuivie contre sa succession, au détriment de ses fils ou de ses héritiers légitimes. Quant aux greffiers, chargés de tenir note des jugements, ils ne pourront réclamer, pour les frais de ces jugements, qu'un tiers de sou d'or, dans les affaires où il s'agira de plus de dix sous d'or; il leur sera moins dû dans les affaires d'une moindre importance. En ce qui concerne les Romains entre eux, le crime de vénalité étant parmi eux interdit de la même manière que cela a été réglé par nos pères, nous ordonnons qu'ils soient jugés selon les lois romaines (1). Qu'ils sachent que, pour qu'ils ne puissent s'excuser sur leur ignorance, ils recevront une formule et une rédaction de lois, sur lesquelles ils devront baser leurs jugements. A l'égard des jugements précédents, attaqués comme mal rendus, on appliquera les dispositions de l'ancienne loi. Nous ajoutons de plus que, si un juge, accusé de s'être laissé corrompre, n'a pu en aucune manière être convaincu de ce crime, son accusateur sera condamné à subir la peine que nous avons établie contre le juge qui aurait cédé à la corruption. Nous défendons aux juges de nous renvoyer d'autres affaires que celles dans lesquelles se présenteraient des cas que nos lois n'auraient pas prévus. Si un juge, barbare ou romain, par ignorance ou inadvertance, a jugé contre la loi, sans qu'on

(1) C'est-à-dire, selon les dispositions du Code théodosien, et autres sources du droit ancien, qui étaient observées avant la rédaction du *Papien*, recueil révisé des lois romaines, promis par ce passage du préambule aux Romains habitant le royaume de Bourgogne, qui ne fut promulgué que quelques années après la *Loi Gombette*.

Digitized by Google

puisse l'accuser de corruption, il sera condamné à payer 30 sous d'or romains; et l'affaire sera de nouveau instruite et jugée. Nous ajoutons ceci, que si des juges, après trois sommations, persistent à ne pas prononcer leur jugement, et que le demandeur s'adresse à nous pour obtenir justice, et s'il est prouvé que les juges ont refusé de faire droit à ces trois sommations, ils devront être condamnés à payer 12 sous d'or. Mais si un plaideur s'adresse à nous, avant d'avoir, sous un prétexte quelconque, mis son juge en demeure, c'est-à-dire, ainsi que nous l'avons prescrit plus haut, avant de lui avoir donné trois sommations, il subira la peine que nous avons établie contre le juge qui néglige de rendre sa sentence. Et pour prévenir l'effet de l'absence des juges délégués, sur l'expédition des affaires, nous faisons défense à tout Comte, romain ou bourguignon, de prononcer aucun jugement, en l'absence de l'autre juge, afin qu'exempts d'incertitude les plaideurs sachent bien qu'ils n'attendent plus en vain les décisions de la justice (1). Nous avons voulu que ce Recueil de nos Constitutions fût revêtu de la signature de nos comtes, afin que les règles que nous avons tracées, de concert avec les principaux de la nation, soient observées à perpétuité par nos derniers neveux.

(1) Fidèle à son désir de s'attacher la masse de la nation, au milieu de laquelle il était venu se placer, le législateur des Bourguignons eut soin de composer ses tribunaux à la fois de Romains et de Bourguignons, et de rendre leur concours indispensable pour la prononciation des jugements, ce qui offrait aux deux nations, et aux Romains surtout, la plus forte garantie de l'impartialité des jugements. Peut-être faut-il voir, dans cette disposition du préambule, la preuve du désir qu'avait le législateur, de donner à chacun l'assurance qu'il serait jugé selon sa propre loi, *ordine legum*.

Digitized by Google

Noms de ceux qui doivent signer les Lois ou Constitutions qui suivent, et celles qui sont contenues dans les pages précédentes, et qui ont juré devant Dieu de les observer à perpétuité, eux et leur postérité.

Seing du comte Abcar.
Seing du comte Annemunde.
Seing du comte Unnan.
Seing du comte Hildeulf.
Seing du comte Hildegern.
Seing du comte Usgild.
Seing du comte Walest.
Seing du comte Annimunde.
Seing du comte Andéar.
Seing du comte Amgath.
Seing du comte Auderic.
Seing du comte Aumemunde.
Seing du comte Avelicmer.
Seing du comte Conigasd.
Seing du comte Willimer.
Seing du comte Coniaric.
Seing du comte Wallaër.
Seing du comte Siggon.
Seing du comte Fredemunde.
Seing du comte Avenahar.
Seing du comte Wlfia.
Seing du comte Sigiswld.
Seing du comte Sonia.
Seing du comte Gundefulf.
Seing du comte Effon.
Seing du comte Windemer.
Seing du comte Wadahamer.
Seing du comte Sylvain.
Seing du comte Fastila.
Seing du comte Coma (1).

(1) Sur quelques manuscrits, deux ou trois noms sont ajoutés à la nomenclature précédente, qui elle-même admet quelques variantes dans les noms qui y figurent. Mais toujours les noms romains sont en grande minorité.

Digitized by Google

TITRES

DE LA LOI GOMBETTE.

TITRE PREMIER.

DE LA FACULTÉ DE DONNER, ACCORDÉE AUX PÈRES, ET DES LIBÉRALITÉS ROYALES

ARTICLE PREMIER.

Comme les lois existantes n'ont rien réglé relativement à la faculté de donner, accordée aux pères, non plus qu'à l'égard des libéralités exercées par les souverains, nous avons, par le vœu unanime et la volonté de tous, décrété par la présente Constitution, que le père, même avant le partage (1), aura la faculté de disposer à titre gratuit, envers qui bon lui semblera, des objets existant encore à l'état de communauté, et de ceux que le père a acquis par son industrie. A l'égard de la terre qui lui est échue lors de la conquête (2), il n'en pourra disposer que suivant les anciennes lois.

ART. 2.

Mais lorsque le père aura fait le partage avec ses enfants, qu'il aura retiré la part qui lui est échue, et qu'ensuite il aura

(1) Il s'agit ici du partage qu'un père, chez les Bourguignons, était obligé de faire de son vivant avec ses fils. Voyez le titre 51 de la présente loi et la note qui l'accompagne.

(2) On ne peut douter qu'il ne s'agisse dans ce passage de cette portion de terre qui était échue aux Bourguignons vainqueurs, lors de l'invasion, dans le partage qu'ils firent alors avec les Romains ou Gallo-Romains, anciens possesseurs. C'était, entre les mains du père de famille, une sorte de terre salique, dont il ne pouvait disposer. Voyez ce que nous avons dit dans une note placée sous le titre XIII de la présente loi. Voyez également l'art. 5 des titres XIV et XXIV, et le titre LI de la même loi.

Digitized by Google

eu d'une seconde femme un ou plusieurs enfants, la part qui lui est tombée dans son lot sera tout entière dévolue aux enfants du second mariage. Les enfants du premier lit, qui auront reçu la portion qui leur est échue dans le partage fait avec leur père, n'auront absolument rien à réclamer à ceux du second lit.

ART. 3.

Il nous a plu d'ajouter à la présente loi, que nous ordonnons par les présentes, que si l'un de nos sujets tient quelque chose de la munificence d'un de nos aïeux ou de la nôtre, il soit tenu de la transmettre à ses fils (2).

ART. 4.

Nous statuons également que si quelqu'un a reçu de nous, ou autrement de la bonté divine, le don d'un objet quelconque, il soit toujours en état de représenter la charte de donation. Il en résultera que les descendants du donataire apprendront à servir l'Etat avec zèle et fidélité, de manière à pouvoir accroître et conserver les libéralités qu'ils doivent à notre famille.

TITRE II.

DES HOMICIDES.

ARTICLE PREMIER.

Si quelqu'un, par une audace ou une témérité condamnable, a osé tuer un ingénu de notre nation, ou d'une nation quelconque, ou seulement un esclave du roi, d'origine barbare, il ne pourra expier son crime que par la perte de sa propre vie.

ART. 2.

Nous avons pensé qu'il était convenable d'ajouter à cette loi la disposition suivante :

(1) Cette disposition rappelle notre loi sur la dotation de la Pairie. Aurait-elle son analogie dans la fameuse loi sur la succession à la *terre salique*, des Francs saliens ? Voyez la *Loi salique*, titre LXII, art. 6.

Digitized by Google

Si un homme, après avoir éprouvé les violences d'un autre homme, et en avoir reçu des coups de verges ou des blessures, pressé par la douleur ou par son ressentiment, a donné la mort à son agresseur en le poursuivant, et qu'ensuite il puisse prouver, soit par le fait même, soit par des témoins dignes de foi, que la chose s'est ainsi passée, il sera tenu seulement de payer aux parents du mort la moitié de la composition, selon la qualité de la personne de ce dernier. Ainsi, si l'homme qu'il a tué est une personne de condition noble, il paiera, pour la moitié de la composition, 150 sous d'or; si c'est un de nos sujets, de condition médiocre, il paiera 100 sous d'or; si c'est une personne de la dernière condition, il paiera 75 sous d'or (1).

ART. 3.

Si un esclave, à l'insu de son maître, a osé tuer un homme libre, cet esclave sera livré à la mort, et son maître ne pourra être recherché à l'occasion de ce crime.

ART. 4.

Si le maître de l'esclave est complice de ce crime, ils seront l'un et l'autre livrés à la mort.

ART. 5.

Si l'esclave a pris la fuite après son crime, son maître devra payer aux parents du mort 30 sous d'or pour le prix de cet esclave.

ART. 6.

De même, s'il s'agit du meurtre d'un esclave du roi, la composition sera fixée selon la qualité des personnes, en suivant la condition à laquelle appartient le meurtrier.

ART. 7.

Nous voulons qu'il soit à la parfaite connaissance de tout

(1) Nous retrouvons dans la loi des Lombards, livre 1er, titre IX, § 21, et livre 1er, titre XIV, § 7, et dans celle des Wisigoths, livre 9, titre II, § 8, et livre 12, titre II, § 15, cette distinction des hommes libres en plusieurs classes. La loi des Lombards appelle *homines minores* ceux qui *nec casas nec terram habent*, qui n'ont ni feu ni lieu.

Digitized by Google

le monde, qu'il n'est permis aux parents du mort de poursuivre la vengeance que contre la personne du meurtrier. Si, en effet, nous vouons à la mort celui qui s'est rendu coupable d'un crime, nous ne devons pas souffrir que les personnes innocentes de ce crime soient molestées à son occasion.

TITRE III.

DE LA LIBERTÉ DE NOS ESCLAVES.

Tous ceux qui justifieront d'avoir joui de leur liberté sous le règne de nos aïeux de royale mémoire, Gibica, Gondomar, Gischar, Gundochaire, ou sous celui de notre père et de notre oncle paternel (1), continueront à jouir de cette liberté. Quant à ceux qui, sous les mêmes princes, étaient déjà privés de leur liberté, ils seront maintenus au nombre de nos esclaves (2).

TITRE IV.

DE L'EMBAUCHAGE DES ESCLAVES ET DES VOLS.

ARTICLE PREMIER.

Tout ingénu, bourguignon ou romain, qui aura soustrait par sollicitation l'eslave d'un autre homme, ou aura eu l'audace de voler un cheval, une cavale, un bœuf, ou une vache, sera mis à mort. Celui à qui les esclaves ou les animaux dont il a été parlé

(1) Selon quelques uns, Gondebaud, auteur de la *Loi Gombette*, était fils aîné de Gondioc et neveu de Chilpéric, et, selon d'autres, frère de ce dernier. Gondioc et Chilpéric étaient fils de Gondahaire, Gundochaire ou Gondichaire, qui passa le Rhin vers l'année 406, et fut battu d'abord par Aëtius, ensuite par Attila. Voyez l'article Gondahaire dans la *Biographie universelle* de Michaud. Voyez aussi la chronologie des rois de Bourgogne, dans l'*Art de vérifier les dates*. Une grande confusion règne entre les historiens, lorsqu'il s'agit de fixer les liens de filiation et de parenté qui existent entre les premiers rois bourguignons.

(2) Voyez l'article 19 du premier supplément à la *Loi Gombette*.

Digitized by Google

plus haut ont été dérobés, recevra, sur les biens du mort, la simple valeur des objets volés, s'il n'a pu retrouver ces objets auprès de l'embaucheur ou du voleur. Ainsi, pour un esclave, il recevra 25 sous d'or, si toutefois il n'a pu retrouver son esclave, ainsi que nous venons de le voir; pour un excellent cheval. il recevra 10 sous d'or; pour un cheval de médiocre valeur, 5 sous d'or; pour une cavale, 3 sous d'or; pour un bœuf, 2 sous d'or; pour une vache, 1 sous d'or (1).

Art. 2.

Si un esclave a commis un vol, il sera livré au dernier supplice; et le maître de cet esclave devra payer à celui à qui ont été enlevés les animaux compris dans l'énumération qu'on a vu plus haut, la simple valeur de ces mêmes animaux, suivan l'appréciation que nous venons d'en faire, si toutefois ces animaux n'ont pu être retrouvés par leur maître.

Art. 3.

Si un ingénu, bourguignon ou romain, a volé un porc, une brebis, une ruche d'abeille, une chèvre, il devra payer le triple de la valeur de l'objet, suivant l'appréciation fixée pour cet objet, et payer en sus une amende (2) de 12 sous d'or. L'évaluation d'un porc est portée à 1 sou d'or; celle d'une brebis, à 1 sou d'or; celle d'une ruche d'abeilles, à un sou d'or; celle d'une chèvre, à un tiers de sou d'or; et le coupable paiera le triple de chacune de ces évaluations (3).

Art. 4.

Si l'esclave d'un Bourguignon ou d'un Romain a volé un des animaux dont nous venons de parler, on lui infligera la peine

(1) Il est curieux de comparer cette énumération avec celle qu'on trouve dans l'art. 12 du titre XXXVIII de la *Loi ripuaire*.

(2) Ces amendes étaient perçues par le fisc, et formaient une branche importante des revenus du roi. Le titre LXXVI parle des officiers qui étaient chargés de recueillir ces amendes.

(3) Voyez l'art. 12, titre XXXVIII de la *Loi ripuaire*.

Digitized by Google

de trois cents coups de bâton ; et son maître, à raison de ce crime, paiera la simple valeur de l'objet volé, sans amende.

ART. 5.

Si un ingénu a dérobé la clochette attachée au cou d'un cheval, il sera tenu de livrer un autre cheval de même valeur. Il en sera de même s'il s'agit du vol d'un bœuf. Si c'est un esclave qui a volé cette clochette, il recevra la bastonnade.

ART. 6.

Si un ingénu a dérobé les entraves placées aux pieds d'un cheval, il sera obligé de liver un cheval de même valeur. Si c'est un esclave qui a commis ce crime, il recevra cent coups de bâton pour chaque crime de ce genre.

ART. 7.

Si un ingénu a monté sans permission le cheval d'un autre homme, qu'il sache qu'il doit payer au maître du cheval 2 sous d'or, pour une journée de marche qu'il aura fait faire à son cheval. S'il s'en est servi plus longtemps, il subira la même peine que nous avons fixée contre ceux qui, ayant trouvé des chevaux, ne les ont pas rendus (1). Si le coupable est un esclave, il recevra la bastonnade.

ART. 8.

Quiconque se sera permis de faire travailler les bœufs d'une autre personne, à l'insu de leur maître ou sans sa permission, sera tenu de lui payer le prix de deux bœufs.

(1) Ces mots nous autorisent à penser que, indépendamment de cette loi générale, le roi Gondebaud avait fait des règlements particuliers, dont les dispositions ne sont pas venues jusqu'à nous. Nous verrons, plus tard, que cette conjecture doit se changer en certitude.

Digitized by Google

TITRE V.

DES COUPS DE FOUET, DE BATON, DE PIED OU DE POING.

ARTICLE PREMIER.

Quiconque aura poussé l'audace jusqu'à frapper un ingénu, devra payer un sou d'or pour chaque coup qu'il aura porté, et devra de plus payer au prince une amende de 6 sous d'or.

ART. 2.

Quiconque aura frappé l'affranchi d'un autre homme, devra payer, pour chaque coup, un tiers de sou d'or, et de plus une amende de 4 sous d'or.

ART. 3.

Quiconque aura frappé l'esclave d'un autre homme, devra payer, pour chaque coup, un tiers de sou d'or, et de plus une amende de 3 sous d'or.

ART. 4.

Si quelqu'un a saisi un ingénu aux cheveux, il paiera 2 sous d'or, s'il ne s'est servi que d'une main, et 4 sous d'or, s'il a employé les deux mains. Il paiera, en outre, une amende de 6 sous d'or. S'il a saisi aux cheveux, soit avec une main, soit avec les deux mains, l'affranchi ou l'esclave d'un autre homme, il subira la même peine que nous avons infligée à raison des coups portés entre un ingénu, un affranchi et un esclave; en sorte que, dans ce cas, il y a lieu au paiement de la composition et de l'amende.

ART. 5.

Si un esclave a frappé du poing un ingénu, il recevra cent coups de bâton.

ART. 6.

Si le maître d'un esclave s'est battu avec un autre homme, et que l'esclave, en voulant défendre son maître, ait frappé l'ad-

Digitized by Google

versaire de celui-ci, le maître de l'esclave devra, à raison de chaque coup porté par celui-ci, payer 1 sou d'or.

TITRE VI.

DES ESCLAVES FUGITIFS.

ARTICLE PREMIER.

Quiconque aura arrêté un esclave fugitif, dans une des provinces qui nous sont soumises, recevra un sou d'or (1), à raison de cette arrestation. Si l'esclave fugitif emmenait avec lui un cheval (2), celui qui l'a arrêté recevra, à raison du cheval, un demi-sou d'or ; si c'est une cavale, il recevra un tiers de sou d'or. Puis, il devra rendre l'esclave fugitif et tout ce que celui-ci emmenait avec lui. Si l'arrestation est faite hors des provinces qui nous sont soumises, celui qui l'a faite recevra, à raison de l'esclave, 2 sous d'or ; à raison du cheval, un sou d'or, et à raison de la cavale, un demi-sou d'or.

ART. 2.

S'il arrive que celui qui s'est mis à la poursuite de l'esclave fugitif le tue en luttant contre lui, on ne pourra le poursuivre pour ce fait. De même, si l'esclave fugitif frappe celui qui le poursuit, celui-ci ne pourra adresser aucune plainte au maître de l'esclave.

ART. 3.

Si l'esclave fugitif d'un Bourguignon ou d'un Romain a été arrêté, et qu'ensuite il se soit échappé fortuitement, celui à la garde duquel il était confié, devra jurer (3) que lui et les siens

(1) Voyez l'art. 2 du titre XX de la présente loi.

(2) Voyez l'art. 1er du titre XX de la présente loi.

(3) En général, lorsque nos lois barbares ordonnaient une prestation de serment, ce serment n'était pas seulement prêté par celui à qui il était imposé. Il devait l'être encore par un certain nombre de co-jurants que devait fournir l'accusé, et qui était ordinairement pris parmi les membres de sa fa-

Digitized by Google

sont restés complètement étrangers à cette évasion. Après cette prestation de serment, il sera affranchi de toute responsabilité.

Art. 4.

Si un ingénu a arrangé les cheveux d'un esclave fugitif, sans savoir que cet esclave était en fuite, il sera condamné à payer 5 sous d'or. S'il le savait, il devra payer la valeur de cet esclave (1).

mille. Le nombre de ces co-jurants, dont l'office était d'affirmer avec serment que l'accusé n'était point coupable, variait suivant le degré d'importance du crime à raison duquel le serment était ordonné. C'est à l'usage de cette preuve négative, et particulièrement à l'influence des lois de Gondebaud (titres XLV et LXXX de notre *loi Gombette*), que nous devons l'introduction de la funeste passion du duel, dont ni les lois, ni le temps, ni la raison humaine n'ont pu affranchir nos mœurs. Tant il est vrai qu'une mauvaise loi conserve ses plus désastreuses conséquences, longtemps même après que l'esprit qui l'a dictée a pris une meilleure direction. Ces preuves négatives, dont l'effet devait être souvent d'assurer l'impunité des coupables, étaient inconnues aux Francs saliens. Mais elles étaient d'un fréquent usage chez les Francs ripuaires et chez les autres peuples barbares. Quant à l'influence des *co-jurants* sur la décision des procès, elle a certainement été le germe obscur de l'établissement des jugements par jurés, qui tient aujourd'hui une si honorable place dans la législation criminelle de quelques peuples modernes.

(1) Chez les Francs, les Bourguignons et la plupart des autres peuples barbares, la longueur de la chevelure établissait une distinction bien tranchée entre les différentes classes d'individus. Les hommes d'une condition élevée, et en général les hommes libres, tenaient à honneur de porter une ample et longue chevelure. Les esclaves, au contraire, portaient les cheveux courts, comme les Romains. Lorsqu'il arrivait aux esclaves de fuir la maison de leur maître, ils ne manquaient pas, pour se soustraire plus aisément aux recherches dont ils allaient devenir l'objet, de se faire ajuster chez le coiffeur une perruque, véritable symbole de la liberté. Le bonnet phrygien de notre révolution n'eut peut-être pas d'autre origine. Au lieu des mots : *Ingenuus servo*, on lit dans le texte de Dutillet que nous suivons, et dans celui de Lindebrog, ceux-ci : *Ingenuo aut servo*. Mais nous avons dû préférer la leçon que nous reproduisons, en nous appuyant d'ailleurs sur les art. 9 et 11 du du même titre. Il ne pouvait être, en effet, question de la fuite d'un ingénu,

Digitized by Google

ART. 5.

Quiconque sciemment aura transporté au-delà du fleuve un esclave fugitif, subira la peine prononcée contre les ravisseurs d'esclaves.

ART. 6.

Lorsque, après avoir été arrêté, l'esclave aura pris la fuite, celui qui l'avait sous sa garde devra, ainsi que nous l'avons dit, fournir des co-jurants qui affirmeront que l'évasion de l'esclave et la rupture de ses fers ne peuvent être attribués à celui qui le gardait, ni aux siens.

ART. 7.

S'il ne peut parvenir à fournir les témoignages nécessaires, il paiera 15 sous d'or, à raison de l'évasion de cet esclave.

ART. 8.

S'il est prouvé qu'il l'a laissé volontairement échapper, qu'il soit contraint à payer 30 sous d'or. Mais si l'esclave arrêté avait avec lui des choses appartenant à son maître ou à une autre personne, celui qui en avait la garde ne paiera que la simple composition, s'il rétablit dans la maison du propriétaire les choses qui en avaient été enlevées

ART. 9.

Si un ingénu a donné du pain à l'esclave fugitif d'un Bourguignon ou d'un Romain, sachant bien que cet esclave était en fuite, il sera tenu de ramener le fugitif.

sur lequel personne ne pouvait avoir un droit de propriété et de poursuite. Nous ferons remarquer en passant que, chez nos pères, l'art du coiffeur avait plus d'importance que nous ne le pensons communément. Chez eux, comme naguère chez nous, l'arrangement des cheveux était une affaire grave, une torture qu'imposait à la beauté le besoin de plaire ; et nous avons conservé les actes d'un concile de Londres, tenu en l'année 1138, qui fait défense aux religieuses de mettre de l'art dans l'arrangement de leurs cheveux, *torturam capillorum et compositionem capillorum facere.*

Digitized by Google

ART. 10.

Celui qui aura donné du pain à cet esclave, sans savoir qu'il est en fuite, ou l'aura transporté de l'autre côté du fleuve, ou lui aura indiqué sa route, n'encourra aucune peine, s'il justifie de son ignorance par des témoignages.

ART. 11.

Lorsqu'un ingénu aura sciemment donné à un esclave fugitif des certificats propres à favoriser son évasion, il sera condamné à avoir la main coupée. Si c'est un esclave qui a fabriqué ces certificats, il sera coudamné à recevoir trois cents coups de bâton, et à avoir la main coupée.

TITRE VII.

DES CRIMES IMPUTÉS AUX ESCLAVES ET AUX COLONS ATTACHÉS A LA GLÈBE (1).

Dans les contestations entre les Bourguignons et les Romains, on procèdera de la manière suivante :

Lorsque l'esclave d'un Romain ou d'un Bourguignon sera accusé d'un crime dont la preuve ne peut être faite immédiatement, nous voulons qne le maître de l'esclave soit dispensé de l'obligation de fournir des co-jurants, soit qu'il s'agisse d'un esclave, soit qu'il s'agisse d'un colon attaché à la glèbe. Mais aussitôt que l'accusation aura été formée, la valeur de l'esclave ou du colon, fixée selon leur qualité respective, ou bien un esclave de pareille valeur, sera immédiatement consigné entre les mains du maître de cet esclave ou de ce colon. Après quoi, l'esclave accusé sera remis au juge pour être soumis à l'application de la question. S'il fait l'aveu du crime qui lui est im-

(1) Cette classe d'hommes, que notre loi désigne sous le nom de *originarii*, est désigné par les jurisconsultes romains sous le nom de *adscriptitii*. Ce sont les mêmes hommes qui, dans la loi 4, au Code *de agricolis*, sont appelés *coloni originales*.

Digitized by Google

puté, celui qui avait consigné la valeur de cet esclave la retirera ; et l'esclave, a raison du crime dont il a fait l'aveu, sera mis à mort. Quant aux condamnations pécuniaires, on observera ce qui a été ordonné plus haut. Si, au contraire, l'esclave ou le colon persiste, au milieu des supplices, à soutenir qu'il est innocent, celui qui l'avait livré à la rigueur de la question devra le rendre à son maître, qui devra, en outre, garder la valeur qu'il avait reçu en gage, ou l'esclave qui lui avait été remis en remplacement pour subir la peine qu'aurait pu avoir encourue l'esclave reconnu innocent (1).

(1) Voyez, au titre XLII, art. 5 de la *Loi salique*, une disposition à peu près pareille à celle qui fait la matière du présent titre. Voyez aussi l'art. 2 du titre LXXVII de notre loi Gombette.

(*La suite à un prochain numéro*).

Digitized by Google

DU CHANGEMENT DE NOMS

DE

QUELQUES RUES DE LYON ET DE QUELQUES COMMUNES

DU DÉPARTEMENT DU RHONE,

PENDANT LA PREMIÈRE RÉVOLUTION.

Une chose nous a toujours profondément surpris, c'est la séparation qui existe entre la théorie et la pratique dans les lois, les mœurs et les coutumes qui régissent l'humanité; un philosophe célèbre a fait un livre sur les compensations ; nous croyons qu'il y aurait tout un système à élever sur les contradictions de toute espèce dont nous sommes témoins. Partout on se fait une règle de conduite qu'on s'empresse de violer, partout on pose des barrières qu'on se hâte de franchir, partout on se montre ardent partisan d'un système qu'on désavoue, défenseur d'un drapeau qu'on brûle d'abandonner. Le monde proclame hautement qu'une chose est belle, il la hait ou la méprise. Le philosophe bâtit un système, sa théorie fait fureur, mais nul ne se soucie de l'expérimenter. L'histoire expose à notre admiration des peuples que nous serions désolés d'imiter, des héros dont la conduite doit être flétrie, et les mots qui font le plus vibrer notre cœur et bouillir notre imagination, sont vides de sens, ou représentent des idées qui ne sont ni dans nos habitudes, ni dans nos goûts, ni dans nos mœurs.

Liberté ! s'écrie l'ardent jeune homme qui ne connait rien de

Digitized by Google

la vie, mais qui voit dans un mirage trompeur comme une forme vague se dresser à ce magique appel. Liberté ! indépendance ! La liberté !... Il n'est pas libre, il quitte sa famille où il était esclave ; il se jette au milieu du monde, mais il dépend de ses chefs, de ses patrons, du public. Il n'est pas libre, il se met alors dans une société secrète. Il fait serment de prendre les armes au premier signal, de tuer qui on lui indiquera, d'aller où on l'enverra, de donner l'argent qu'il gagnera, de voter pour qui on lui imposera, il relève la tête alors. Il est libre, il le sent, il ne peut plus être mis au rang des vils esclaves, c'est aujourd'hui un carbonaro, un phalanstérien, un franc-maçon, un soldat de la jeune Italie ou de la jeune France, c'est un enfant de la liberté.

Le jeune homme a joui de la vie ; les soucis ont sillonné son front, creusé ses joues; quoique enfant de la liberté, il ne se sentait pas heureux ; il prend une profession qui l'enchaîne, il forme des nœuds qui ne se briseront pas, il a une femme et des enfants; les soins de sa famille, les exigences de son industrie ne lui laissent plus un instant de repos ; son teint s'éclaircit, l'embonpoint arrondit son visage ; il n'est plus libre, mais il est satisfait.

Aucun peuple ne chérit autant la liberté que le peuple français, il n'a point dégénéré de ses pères. Nul ne porte plus gaîment la robe du missionnaire qu'on envoie au martyre dans les pays lointains ou le cilice du pauvre moine enseveli dans sa cellule, et nul ne se soumet avec plus de sévérité et plus d'ardeur à la rude discipline du soldat.

L'égalité ! comme il est vrai, ce mot qui rappelle que tous les hommes sont frères, qu'ils sont tous issus du même sang et qu'ils doivent tous se donner la main ! Et cependant, d'un ouvrier enrichi les paysans du Lyonnais disent avec dédain que c'est un *Monsorlet* ; l'homme de talent qui a fait fortune n'est qu'un parvenu ; dans tout pays, le fils de bonne famille trouve plus facilement à s'établir que le pauvre aventurier qui n'a que son mérite personnel. Qui devrait plus aimer l'égalité que l'homme du peuple, le travailleur ? cependant, toute portière établira une grande différence entre l'homme du qua-

Digitized by Google

trième et le monsieur du premier. En 1848, nous avons entendu des ouvriers appeler *aristo* un cocher de fiacre qui les traita de suite avec dureté et colère de va-nu-pieds et de crevés de faim. Le 11 mai 1852, nous avons vu un voiturier franc-comtois, en blouse et le fouet à la main, dire à son camarade qui se détournait pour laisser passer des messieurs et des dames : « ne te dérange donc pas. Tu vois bien que c'est de la canuserie. C'est des rien-du-tout. »

Progrès, *avenir*, *perfectibilité*, comme cela est beau, comme cela frappe l'imagination. Ces mots sont la devise de tout homme de cœur, et l'artiste va errer dans les vieilles ruines, le savant s'attache aux siècles écoulés, le vieillard songe à son passé, l'homme se reporte avec bonheur aux souvenirs de l'enfance, il aime à revoir le toit où il est né. Il est avide de plaisir et il est heureux de revoir les lieux où il a souffert. Il a une position brillante au sein d'une cité, et il va finir ses jours dans la montagne où il est resté si longtemps obscur.

Parmi les causes qui ont le plus contribué à renverser la première république, nous croyons qu'il faut mettre en première ligne cette manie d'innovation qui avait saisi tous les hommes du pouvoir. La terreur ne frappait pas toutes les familles, mais tout le monde était frappé dans ses souvenirs. Robespierre et Danton n'avaient pas le prestige attaché au nom de la vieille famille qui avait gouverné si longtemps la France. Lyon aurait peut-être plutôt souffert la cruauté d'un Villeroy qui eût été cruel que d'un Collot-d'Herbois et d'un Couthon qui n'étaient rien que des hommes nouveaux. La Révolution avait amélioré bien des choses, le système décimal était commode et l'on s'y est habitué; nous croyons cependant que plus d'une femme du peuple a regretté l'ancien régime, heureux temps où elle comptait par sous et par deniers.

Si Fourvière vient de Vénus, quelle ignoble étymologie, et cependant quel Lyonnais pourrait s'habituer à un autre nom pour la chapelle vénérée? Otez Fourvière de la carte de notre ville, mettez à la place Belle-Vue ou Mont-Plaisir, vous aurez dépoétisé Lyon. Appelez notre vieille cité Ville-Affranchie ou

Digitized by Google

Commune-Affranchie, elle ne réveillera plus aucun de nos si chers souvenirs.

La Révolution avait doté notre calendrier de mois aux appellations harmonieuses et sonores. Floréal était le mois des fleurs, messidor le mois des moissons. Nivose, pluviose, ventose nous rappellent l'hiver, et leur nom seul nous fait grelotter. Que représentent pour nous mars et février? On l'a dit, septembre est le neuvième mois, décembre est le douzième. « Par un heureux concours de la nature, dit un écrivain démocrate, mort à Lyon depuis peu, le premier jour de la République française se trouve être le premier jour de l'automne, de cette saison plantureuse, où la terre, fécondée par le travail et par les influences atmosphériques, prodigue ses dons et récompense l'homme laborieux de ses soins et de ses travaux. Ce concours de circonstances imprime un caractère de grandeur à ce glorieux anniversaire qui fut célébré avec enthousiasme par nos pères pendant l'espace de plus de dix années. La population entière des 40,000 communes de la République saluait avec amour et reconnaissance cette fête nationale qui lui rappelait l'origine de cette ère nouvelle dont les développements ont fait de notre belle patrie l'objet de l'admiration et de l'envie de toutes les nations de l'univers, qui rivalisent entre elles pour adapter à leurs mœurs nos lois et nos institutions ; il n'est pas jusqu'à la cour de Rome, type incarné de la servitude, de l'intolérance et de l'immobilité, qui ne soit forcée de rendre hommage à nos principes républicains en les adoptant pour la plupart. »

Et cependant on a été obligé de délaisser les poétiques et rationnelles appellations du calendrier nouveau, pour revenir à ces vieux noms de janvier, de juillet, de septembre auxquels nos esprits étaient habitués.

Ces réflexions nous sont venues en parcourant les arrêtés des Représentants envoyés *à Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple*. Par leurs soins, Saint-Étienne devint Commune d'armes et Armeville, il n'y eut plus dès-lors de Stéphanois. Saint-Symphorien-le-Château répudia le souvenir des hommes illustres qui l'avaient habité et devint Chausse-Armée.

Digitized by Google

En vain les abus de la féodalité étaient détruits, en vain on promettait au peuple un bonheur immense et sans pareil, le peuple se désaffectionna; les habitudes étaient brisées, les souvenirs étaient rompus, et quand la Révolution fut attaquée, malgré la haine qu'on affichait pour l'ancien régime et l'amour qu'on affectait pour le nouveau, elle n'eut plus assez de partisans pour la protéger et la soutenir. Elle lutta quelques jours et succomba.

Nous croyons donc que ces appellations nouvelles, ces nouveaux noms qui ne parlaient plus ni au cœur ni à l'imagination de personne, ont contribué puissamment à la chute des hommes et des idées de la Révolution. On a beau crier : en avant ! on a beau entraîner les hommes vers un avenir qu'on promet meilleur et plus heureux, l'humanité persiste à jeter de longs regards vers le passé, à aimer les vieux souvenirs et à s'écrier comme ce parvenu ennuyé : « Ah ! le bon temps que celui où j'étais si malheureux ! »

Aujourd'hui, c'est au nom du passé que nous venons rappeler à nos lecteurs ces appellations qu'avaient rejetées nos pères. On sera peut-être curieux de savoir comment, dans un moment d'effervescence et de folie, on a voulu changer la face de notre pays, imposer une patrie nouvelle à nos concitoyens et rompre avec ce passé qu'on affectait de mépriser. Les documents de cette époque deviennent rares, conservons ce qui nous en reste, ne fût-ce que comme une leçon pour l'avenir.

Après un siége de soixante jours, pendant lequel les provinces voisines qui avaient promis de secourir notre cité rebelle, n'osèrent pas tenir leur promesse et lui laissèrent supporter seule le poids des attaques de Kellermann et de Dubois-Crancé, les Lyonnais virent un matin, et sans doute avec une vive satisfaction, placarder l'Arrêté suivant qui annonçait que la justice du peuple était satisfaite.

Digitized by Google

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DE LA CONVENTION NATIONALE, DU 21e JOUR DU PREMIER MOIS DE L'AN 2e DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE UNE ET INDIVISIBLE.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport du comité de salut public, décrète :

ARTICLE PREMIER.

Il sera nommé par la Convention Nationale, sur la présentation du comité de salut public, une commission extraordinaire composée de cinq membres, pour faire punir militairement et sans délai les contre-révolutionnaires de Lyon.

ART. II.

Tous les habitants de Lyon seront désarmés.

Leurs armes seront distribuées sur le champ aux défenseurs de la République.

Une partie sera remise aux patriotes de Lyon, qui ont été opprimés par les riches et les contre-révolutionnaires.

ART. III.

La ville de Lyon sera détruite. Tout ce qui fut habité par le riche sera démoli ; il ne restera que la maison du pauvre, les habitations des patriotes égarés ou proscrits, les édifices spécialement employés à l'industrie et les monuments consacrés à l'humanité et à l'instruction publique.

ART. IV.

Le nom de Lyon sera effacé du tableau des villes de la République.

La réunion des maisons conservées portera le nom de *Ville-Affranchie*.

ART. V.

Il sera élevé sur les ruines de Lyon une colonne qui attestera à la postérité les crimes et la punition des royalistes de cette ville, avec cette inscription :

Lyon fit la guerre à la Liberté ; Lyon n'est plus.

Le 18e jour du 1er mois de l'an 2e de la République française une et indivisible.

Digitized by Google

ART. VI.

Les Représentants du peuple nommeront sur le champ des commissaires pour faire le tableau de toutes les propriétés qui ont appartenu aux riches et aux contre-révolutionnaires de Lyon, pour être statué incessamment par la Convention sur les moyens d'exécution du décret du qui a affecté ces biens à l'indemnité des patriotes.

Visé par l'inspecteur, signé : S. L. MONNET.

Collationné à l'original par nous secrétaires de la Convention, à Paris, le 22e jour du 1er mois de l'an 2e de la République.

Signé : GR. JAGOT, *secrétaire*.
LOUIS, du Bas-Rhin, *secrétaire*.

A VILLE AFFRANCHIE, imp. de TOURNACHON-MOLIN, rue Mercière, 51.

Ce qui nous fait voir combien ce décret fut reçu avec enthousiasme, c'est que tous les écrits du temps n'ont qu'une voix pour l'approuver et que les comités révolutionnaires, comme complément et pour répondre au besoin de la population, s'empressèrent de demander qu'on fît disparaître du coin des rues tous ces noms odieux qui rappellaient cet indigne passé dont on ne voulait plus. Voici la demande du comité de Porte-Froc, elle fut aussitôt agréée.

GUERRE AUX TYRANS.

Les Membres du Comité révolutionnaire de l'arrondissement de Porte-Froc,

En conséquence de leur délibération du 28 frimaire dernier, voulant détruire tout vestige qui rappelle le fanatisme et la tyrannie, ont arrêté de proposer aux Autorités Constituées de changer tous les noms des places, rues et quais de leur arrondissement, qui portent des noms odieux, en ceux chers aux Républicains et analogues à la Raison. C'est pourquoi nous demandons que l'arrondissement de Porte-Froc soit appelé *Arrondissement de Riard*; la place St-Jean, *Place du Temple de la Raison*; la rue Saint-Jean, *rue Marat*; la place Saint-Pierre-le-Vieux,

Digitized by Google

place Riard; la rue Ste-Croix, *rue Traversière*; la rue Porte-Froc, *rue de l'Oubli*; la place St-Alban, *place de la Correction*; le quai des Comtes, *quai Sautemouche*; rue de l'Evêché, *rue Brisée*; rue St-Romain, *rue Romaine*; et la place de la Trinité, *place du Triangle*. Prions les Autorités d'autoriser ces différents changements, afin d'éloigner de nous tous ces noms barbares, qui font frémir d'indignation tout bon Républicain (1).

Pour extrait conforme à la délibération.

COMBET, *président*; CHARRASON, GACHE, TEVECHON, AMIOUT, GERMAIN, *commissaires*.

BIDAULT-DES-CHAMPS, *Archiviste-adjoint*.

(1) Nous complétons cette énumération des noms de rue changés pendant la Révolution par les suivants qui nous reviennent à la mémoire.

La rue des 3 Maries.	Rue du Marais.
La rue St-Dominique.	Rue Chalier.
La rue Royale.	Rue de la Convention.
La rue Tupin.	Rue Pépin.
La rue Confort.	Rue Saute-Mouche.
La rue Dauphine.	Rue Simonneau.
Montée des Capucins du petit Forez.	Rue des Sans-culottes.
Place Bellecour ou Louis-leGrand.	Place de la Fédération.
Place des Terreaux.	Place de la Liberté.
Place du Plâtre.	Place de l'Egalité.
Place des Jacobins.	Place de la Fraternité.
Place des Cordeliers.	Place du Méridien.
Quai de l'Archevêché.	Quai Saute-Mouche.
Quai Monsieur.	Quai Marseille.
Quai de Retz,	Quai des Victoires.
Pont Morand.	Pont des Victoires.
Croix-Rousse.	Commune Chalier.
Fourvières.	Quartier de la Montagne.

Nous donnons ici la division de Commune-Affranchie en 9 cantons.

Canton Egalité, ci-devant de la Fédération.	Bellecour.
Canton Sans-culotte.	De l'Hôtel Dieu.
Canton Chalier.	De la Halle-aux-Blés.
Canton de la Liberté.	De la Maison-Commune.
Canton de la Convention.	Nord-est.
Canton Marat.	De Nord-ouest.
Canton Lepelletier.	De la Montagne.
Canton de la Raison.	De la Métropole.
Canton de la Montagne.	Du Gourguillon.

Digitized by Google

On ne pouvait pas en rester là. Les campagnes aussi avaient besoin d'être régénérées. Le nom de la plupart des villages rappelait des souvenirs de fanatisme et de superstition ; le Conseil général du district de la campagne comprit qu'il fallait se mettre à la hauteur des événements, et, le 26 germinal, il publia l'arrêté qui suit :

EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU DISTRICT DE LA CAMPAGNE DE COMMUNE-AFFRANCHIE.

Dans la séance publique du conseil-général du district de la campagne de Commune-affranchie, séant à Genis-le-patriote, du 26 Germinal, an 2 de l'ère républicaine, où étoient les citoyens Chermette, vice-président ; Vernay, Rostaing, Guitel, Berne, Bession, administrateurs ; Berlié, agent national, Meunier, secrétaire ;

Vu le décret de la Convention nationale, du vingt-cinquième jour du premier mois de la République française, une et indivisible, portant que les communes qui ont changé de noms depuis l'époque de 89, feront passer au comité de division la nouvelle dénomination qu'elles ont adoptée, et invitent celles qui changeront les noms qui rappellent le souvenir de la royauté, de la féodalité ou de la superstition, de s'en occuper incessamment, et de faire passer, dans le courant du second mois, la délibération de leurs Communes, au comité de division de la Convention ;

Considérant que, malgré l'invitation faite par l'administration aux communes de son arrondissement, d'envoyer les nouvelles dénominations qu'elles auraient adoptées en échange contre des noms rappellant des idées de royauté, de féodalité et de fanatisme, la plupart conservent encore des dénominations anciennes, odieuses, et qui ne leur ont été données que par la superstition, le royalisme ou l'orgueil de la ci-devant noblesse ;

Considérant que, si la plupart des communes se sont montrées très-négligentes en ce point, il est du devoir de l'administration d'anéantir tout ce qui a trait à un régime despotique

Digitized by Google

auquel vient de succéder un ordre de choses, puisé dans la nature et la raison ;

Le Conseil a délibéré qu'il adopterait le tableau des nouvelles dénominations des communes ; que les citoyens Bession, administrateur, et Berlié, agent national, avaient été chargés de dresser, dans la séance du 22 courant, et qui a été présenté et soumis à l'administration, par eux, dans la séance de ce jour ; que copie en sera envoyée au département, au ministre de l'intérieur et au comité de division de la Convention nationale ;

Et arrêté qu'il sera imprimé et envoyé aux municipalités de son ressort, avec injonction de s'y conformer

Pour extrait conforme, MEUNIER, *secrétaire.*

TABLEAU des anciens et nouveaux noms des Communes formant l'Arrondissement du district de la Campagne de Commune-Affranchie, département du Rhône.

CANTON DE GENIS-LE-PATRIOTE, ci-devant ST-GENIS-LAVAL.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Genis-le-patriote.	St-Genis-Laval.
Brignais.	Brignais.
Chaponost.	Chaponost.
L'Union-sur-Rhône.	Irigny.
Franche-commune.	Francheville.
Oullins.	Oullins.
Bonne-foy.	Ste-Foy.

CANTON DE CHASSELAY.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Chasselay.	Chasselay.
Civrieux.	Civrieux.
Dommartin.	Dommartin.
Les Echelles.	Les Chères.
Limonest.	Limonest et St-André-du-Coing.
Lissieu.	Lissieu.

Digitized by Google

Marcilly-d'Azergue.	Marcilly-d'Azergue.
Poleymieux.	Poleymieux.
Quincieux.	Quincieux.
Mont-Hydins.	St-Germain-au-Mont-d'Or.

CANTON DE CONDRIEU.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Condrieu.	Condrieu.
Les Hayes.	Les Hayes.
Longes et Trèves.	Longes et Trêves.
Tupin et Semons.	Tupin et Semons.

CANTON DE GIVORS ET BANS.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Givors.	Givors.
Chassagny.	Chassagny.
Cornas-en-Giers.	St-Martin-de-Cornas.
Andéol-libre.	St-Andéol-le-Château.
Sautemouche-en-Giers.	St-Romain-en-Giers.
Echallas.	Echallas.

CANTON DE L'ARBRESLE.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
L'Arbresle.	L'Arbresle.
Bully.	Bully.
Eveux.	Eveux.
Fleurieux-sur-l'Arbresle.	Fleurieux-sur-l'Arbresle.
Salvagny.	Latour-de-Salvigny.
Lentilly.	Lentilly.
Nuelles.	Nuelles.
Sarcey.	Sarcey.
Savigny.	Savigny.
Bel-les-Mines.	St-Bel.
Barras-sur-l'Arbresle.	St-Germain-sur-l'Arbresle.
Pelletier-la-Pallud.	St-Pierre-la-Pallud.
Soucieux-sur-Bel.	Soucieux-sur-St-Bel.

Digitized by Google

CANTON DE MILLERY.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Millery.	Millery.
Charly.	Charly.
Vernaison.	Vernaison.
Grigny.	Grigny.
Montagny.	Montagny.
Orliénas.	Orliénas.
Taluyers.	Taluyers.
Vourles-le-courageux.	Vourles.

CANTON DE MORNANT.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Mornant.	Mornant.
Chaussant-la-Montagne.	St-Jean-de-Chaussant.
Beaurepaire.	Riverie.
Rontalon-l'Union.	Rontalon.
Haute-Montagne.	St-André-la-Côte.
Riard-sur-Riverie.	Ste-Catherine-sur-Riverie.
Basse-Montagne.	St-Didier-sur-Riverie.
Toulas.	St-Jean-de-Toulas.
D'Agny.	St-Laurent-d'Agny.
Désille-sur-Dargoire.	St-Maurice-sur-Dargoire.
Soucieu-en-Jarest.	Soucieu-en-Jarest.
La Bruyère.	St-Sorlin.

CANTON DE COLOMBE-LÈS-VIENNE, ci-devant STE-COLOMBE.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Colombe-les-Viennes.	Ste-Colombe.
Ampuy.	Ampuy.
Loire.	Loire.
Ovize-sur-le-Rhône.	St-Cyr-sur-le-Rhône.
Romain-les-Rochers.	St-Romain-en-Gal.

Digitized by Google

CANTON DE MARAT-SUR-SAÔNE, ci-devant NEUVILLE.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Marat-sur-Saône.	Neuville.
Albigny.	Albigny.
Couzon.	Couzon.
Curis.	Curis.
Fleurieu-sur-Saône.	Fleurieu-sur-Saône.
Brutus-la-Fontaine.	Fontaines.
Rochetaillée-sur-Saône.	Rochetaillée.
Caillou-la-Montagne.	Fontaines-Notre-Dame.
Romain-Libre.	St-Romain-de-Couzon.

CANTON DE MONT-CINDRE, ci-devant ST-CYR-AU-MONT-D'OR.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Mont-cindre.	St-Cyr.
Caluire et Cuires *y réunis.*	Caluire et Cuires.
Colonges.	Colonges.
Dardilly.	Dardilly.
Ecully.	Ecully.
Simoneau-au-Mont-d'Or.	St-Didier-au-Mont-d'Or.
Beauvais-l'Ile-Barbe.	St-Rambert-l'Ile-Barbe.

CANTON CHALIER-LA-MONTAGNE, ci-devant ST-LAURENT-DE-CHAMOUSSET.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Chalier-la-Montagne.	St-Laurent-de-Chamousset.
Beau-Champ.	Chambost.
Haute-Rivoire.	Haute-Rivoire.
Bel-Air.	Le-Fenoyl.
Meys.	Meys.
Les-Places.	St-Clément-les-Places.
Foy-sur-Brevenne.	Ste-Foy-l'Argentière.
La-Pique-sur-Brevenne.	St-Genis-l'Argentière.
Souzy.	Souzy.

Digitized by Google

CANTON DE CHAUSSE-ARMÉE, ci-devant ST-SIMPHORIEN-LE-CHATEAU.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Chausse-armée.	St-Symphorien.
Aveize.	Aveize.
Coise.	St-Etienne-de-Coise.
Grezieux-le-Marché.	Grézieu-Souvigny.
Vaudragon.	La-Chapelle.
Larajasse.	Larajasse.
Laubepin.	Laubepin.
Pomey.	Pomey.

CANTON DE VAUGNERAY.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Vaugneray.	Vaugneray.
Brindas-sur-Roches.	Brindas.
Chevinay.	Chevinay.
Courzieux.	Courzieu.
Grézieux et Craponne.	Grezieux-la-Varenne.
Pollionnay.	Pollionay.
Les-Marons et Marcy-le-Loup.	Ste-Consorce et Marcy-le-Loup
Les-Ollières.	St-Genis-les-Ollières.
Charbonnières-les-Bains.	Charbonnières.
Tassins.	Tassins.

CANTON DE MONTAGNE-LES-BOIS, ci-devant D'IZERON ET CHATEAU-VIEUX.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Montagne-les-Bois.	Izeron et Château-Vieux.
Duerne.	Duerne-et-Pitaval.
Messimy.	Messimy.
Mont-Romans.	Mont-Romans.
Rochefort.	Rochefort.
Martin-l'Espérance.	St-Martin-en-Haut.

Digitized by Google

Thurins-le-François.	Thurins.
Veaux-la-Garde.	St-Laurent-de-Veaux.

CANTON DE BESSENAY.

Nouveaux noms.	*Anciens noms.*
Bessenay.	Bessenay.
Brussieux.	Brussieux.
Longessaigne.	Longessaigne.
Montrottier.	Montrottier.
Le-Fruitier-sur-Bibost.	St-Julien-sur-Bibost.
Villechenève.	Villechenève.
Bibost.	Bibost.
Brulliolles.	Brulliolles.

Pour copie conforme, MEUNIER, *secrétaire.*

A Genis-le-Patriote, imprimerie de P. BERNARD, maison *ci-devant* Vernon.

Il semblait que rien ne devait manquer au bonheur des habitants du département du Rhône. Le fanatisme était abattu, la déesse de la Raison était seule encensée, les représentants du peuple envoyés à Commune-Affranchie pour y assurer le bonheur du peuple, continuaient à publier les bulletins les plus satisfaisants sur le succès qu'ils obtenaient dans leur mission. Tout à coup, ce vieux monde dont il ne restait plus vestiges se relève, ces souvenirs anéantis reviennent en foule, et l'autorité rend ce décret qui est toute une révolution :

DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE

Du 16e jour de Vendémiaire, l'an 3e de la République française, une et indivisible.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ses comités de Salut public, de commerce et des finances, décrète ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Commune-Affranchie reprendra son ancien nom de LYON ; elle n'est plus en état de rébellion et de siège.

Digitized by Google

ART. II.

L'article V du Décret du 21 Vendémiaire qui ordonne l'élévation d'une colonne portant ces mots : *Lyon fit la guerre à la Liberté*, *Lyon n'est plus*, est rapporté.

ART. III.

La confiscation prononcée par l'article Ier du Décret du 25 Pluviose, n'aura lieu que pour les objets d'équipement déjà confectionnés, d'armement et munitions de guerre.

ART. IV.

Les objets d'armement et munition de guerre seront mis sur le champ à la disposition de la Commission des armes et poudres, et les équipements à celle de la Commission de commerce et des approvisionnements.

ART. V.

Les propriétaires des marchandises expédiées soit antérieurement et postérieurement au Décret qui déclare en état de rébellion la commune de leur destination, seront admis à les réclamer devant la municipalité du lieu où elles se trouveront arrêtées.

Visé par le Représentant du Peuple inspecteur aux procès-verbaux, S. E. MONEL.

Collationné à l'original, par nous Représentants du Peuple, secrétaires de la Convention Nationale.

A Paris, lesdits jour, mois et an que dessus.

J. BORIE, L. LOUCHET, *secrétaires*.

Pour copie conforme à l'extrait des procès-verbaux de la Convention Nationale;

A Lyon, le 21 Vendémiaire, l'an 3 de la République française, une et indivisible.

Les Représentants du Peuple :
L.-J. CHARLIER, POCHOLLE.

Lyon, de l'imprimerie républicaine, place de la Raison.

Digitized by Google

Hélas ! quand on est sur une voie en pente, il est bien difficile de s'arrêter. Commune-Affranchie avait repris son nom de Lyon. Elle redevenait la cité antique, la reine des Gaules, la colonie de Plancus, la ville des martyrs, elle avait repris son auréole de gloire ; la campagne crut aussi devoir faire une concession aux idées anciennes, elle autorisa les communes à reprendre leurs noms d'autrefois, en élaguant cependant de ces appellations toutes les additions tirées de la superstition ou de la féodalité. La recommandation ne fut guère écoutée, les plus fiers républicains auraient eu de la peine à dire qu'ils venaient d'acheter un fusil d'Étienne ou qu'ils avaient vu les débris des tombeaux de Denis. Voici comment les administrateurs du district de la campagne firent leur premier pas rétrograde vers le passé:

LES ADMINISTRATEURS DU DISTRICT DE LA CAMPAGNE DE LYON, SÉANT A GENIS-LAVAL,

Vu l'arrêté du Conseil-général de l'Administration, du 26 germinal, qui change les noms des communes de ce District ;

Le tableau des nouvelles dénominations résultant du susdit Arrêté ;

Le Décret de la Convention Nationale, du 20 pluviose, qui statue « Que les honneurs du Panthéon ne pourront être décer-« nés à un citoyen que dix ans après sa mort, et que tout « décret dont les dispositions sont contraires est rapporté ;»

Les loix relatives au culte, qui défendent tout signe public, quel qu'il puisse être, d'un culte quelconque ;

Les loix relatives à la féodalité, qui prescrivent d'en faire disparoître tous les signes ;

Considérant que ce ne sont point les Communes qui se sont données les nouveaux noms fixés par l'Arrêté du 26 germinal, mais que l'Administration les trouvant trop négligentes à changer leurs dénominations, crut de son devoir de leur en donner de nouvelles;

Que, par une suite de l'esprit du moment, elle attribua à la plupart les noms, soit des citoyens dont les honneurs contestés ont été suspendus par la loi du 20 pluviôse, soit de quelques

Digitized by Google

autres citoyens du Département, dont les noms sont proscrits aujourd'hui dans leur patrie par l'opinion publique ;

Que la plus grande partie des Communes a refusé d'adopter ces nouvelles dénominations, ou s'est empressée de les quitter, dès que la justice et la paix ont repris leur empire ;

Que le mélange des dénominations anciennes et nouvelles, produit un chaos et un embarras dans les bureaux des postes, des agences du gouvernement et des administrations, et même jusques dans les bureaux de ce District, qu'il est important de faire cesser ;

Que cependant il est essentiel de faire disparoître des anciens noms tout ce qui retrace les idées d'un culte ou de la féodalité ;

Que la Commune ci-devant apellée *St.-Cyr-au-Mont-d'Or*, ayant adopté volontairement la dénomination de *Mont-Cindre*, du nom d'une sommité connue de ce côteau qui couronne la Saône, dénomination qui d'ailleurs la distingue mieux de beaucoup d'autres Communes dénommées *Cyr* dans ce District et dans les Districts voisins ; la Commune ci-devant connue sous le nom de *St.-Bel* ayant pris le nom de *Bel-les-Mines*, d'une exploitation considérable qui se fait dans son territoire, il convient de les leur conserver ;

Ouï l'agent national,.

Arrêtent, sous le bon plaisir de la Convention Nationale, et jusqu'à ce qu'elle en ait autrement ordonné, que les communes de ce District, à l'exception des Communes de *Mont-Cindre* et de *Bel-les-Mines* reprendront leur ancien nom, en en faisant disparoître toutes les additions tirées d'un culte ou de la féodalité ;

En conséquence, elles sont dénommées ainsi qu'il suit :

Canton de Genis-Laval.

Genis-Laval.	Francheville.
Brignais.	Oullins.
Chaponost.	Bonne-Foy.
Irigny.	

Digitized by Google

Canton de l'Arbresle.

L'Arbresle.
Bully.
Eveux.
Fleurieux-sur-l'Arbresle.
Latour-Salvagny.
Lentilly.
Nuelles.
Sarcey.
Savigny.
Bel-les-Mines.
Germain-sur-l'Arbresle.
Pierre-la-Pallud,
Sourcieux-sur-Bel.

Canton de Bessenay.

Bessenay.
Brussieux.
Longesaigne.
Montrottier.
Julien-sur-Bibost.
Villecheneve.
Bibost.
Brulliolles.

Canton de Chasselay.

Chasselay.
Civrieux.
Dommartin.
Les-Cheres.
Limonest.
Lissieux.
Marcilly-d'Azergues.
Poleymieux.
Quincieux.
Germain-au-Mont-d'Or.

Canton de Condrieu.

Condrieu.
Les Hayes.
Longes et Treves.
Tupins et Semons.

Canton Colombe-lès-Vienne

Colombe-les-Vienne.
Ampuy.
Loire.
Cyr-sur-le-Rhône.
Romain-en-Gal.

Canton de Givors.

Givors.
Chassagny.
Martin-de-Cornas.
Andéol.
Romain-en-Gier.
Echallas.

Canton de Laurent de Chamousset.

Laurent-de-Chamousset.
Chambost.
Haute-Rivoire.
Les Halles.
Meys.
Clément-les-Places.
Foy-l'Argentière.
Genis-l'Argentière.
Souzy.

Digitized by Google

Canton de Millery.

Millery.
Charly.
Vernaison.
Grigny.
Montagny.
Orliénas.
Taluyers.
Vourles.

Canton de Mornant.

Mornant.
Jean-de-Chaussant.
Riverie.
Rontallon.
André-la-Côte.
Catherine-sur-Riverie.
Didier-sous-Riverie.
Jean-de-Toulas.
Laurent-d'Agny.
Maurice-sur-Dargoire.
Soucieu-en-Jarrest.
Sorlin.

Canton de Mont-Cindre.

Mont-Cindre.
Caluire et Cuires.
Colonges.
Dardilly.
Ecully.
Didier-au-Mont-d'Or.
Rambert-l'Ile-Barbe.

Canton de Neuville.

Neuville.
Albigny.
Couzon.
Curis.
Fleurieux-sur-Saône.
Fontaines.
Rochetaillée.
Cailloux-sur-Fontaines.
Romain-au-Mont-d'Or.

Canton de Simphorien-sur-Coize.

Simphorien-sur-Coize.
Aveize.
Coize.
Grezieux-le-Marché.
Vaudragon.
Larajasse.
Laubepain.
Pomey.

Canton de Vaugneray.

Vaugneray.
Brindas.
Chevinay.
Courzieu.
Grezieu-la-Varenne.
Pollionnay.
Consorce et Marcy-le-Loup.
Genis-les-Ollieres.
Charbonnière.
Tassins.

Digitized by Google

Canton d'Izeron.

Izeron.	Rochefort.
Duerne.	Martin-en-Haut.
Messimy.	Thurins.
Mont-Romans.	Laurent-de-Vaux.

Fait en séance publique du Conseil général de l'Administration du District de la Campagne de Lyon, séant à Genis-Laval, le 15 ventôse, an troisième de l'ère républicaine.

Signé RIEUSSEC, président; PEILLON aîné, J. REMOND, BESSION, DESVIGNES, RICHOUD, MONMARTIN, MILOU, Administrateurs; P.ne GOIRAN, Agent National; JAL, Secrétaire.

A Lyon, de l'Imprimerie de P. Bernard, sur le quai de Saône, maison Pitiot, n° 5.

Peu de temps s'écoula avant que tout ne fût revenu comme autrefois. Le peuple, qui avait appelé Louis XVI un tyran, fut enchanté quand Napoléon reprit d'une main ferme le pouvoir; ceux qui avaient battu des mains quand on avait fermé les églises, applaudirent quand on les rouvrit. Nous avons vu de nos jours les hommes qui avaient demandé avec le plus d'empressement à jouir de leurs droits de citoyens, rapporter avec le même empressement leur fusil à l'autorité, ne siéger au jury que par la vertu des cinq cents francs d'amende et s'abstenir de voter à toutes les élections. Par contre, malgré la République, chacun essaye de se découvrir des aïeux et cherche à coudre une particule à son nom, comme si depuis soixante ans on n'avait pas proclamé qu'on ne doit plus tenir à ces choses-là. Pourquoi donc cet amour si vif pour les idées nouvelles, cet ardeur pour le progrès, cet élan vers l'avenir, et, en même temps, cet attachement si profond pour tout ce qui se rattache au passé?

On sera peut-être curieux de connaître les noms républicains de quelques villes de France. Nous avons trouvé les suivants:

Noms anciens.	*Noms nouveaux.*
Arnay-le-Duc.	Arnay-sur-Arroux.
Auxi-le-Château.	Auxi-la-Réunion.

Digitized by Google

Bar-le-Duc.	Bar-sur-Ornain.
Beaumont-le-Vicomte.	Beaumont-sur-Sarthe.
Beaune-les-Moines.	Beaune-le-Jura,
Boulogne-sur-Mer.	Port-de-l'Union.
Bourbon-Lancy.	Bellevue-les-Bains.
Bourbon-l'Archambault.	Burges-les-Bains.
Bourg-en-Bresse.	Bourg-Régénéré.
Brie-Comte-Robert.	Brie-sur-Hières.
Charleville.	Libre-Ville.
Château-Chinon.	Chinon-la-Montagne.
Châteaulin.	Ville-sur-Aône.
Châteauroux.	Indre-Ville.
Château-Thierry.	Egalité-sur-Marne.
Château-Vilain.	Ville-sur-Aujoux.
Châtillon-sur-Indre.	Indre-Mont.
Condé-sur-Noireau.	Noireau.
Décise.	Rocher-la-Montagne.
Dun-le-Roi.	Dun-sur-Auron.
Dunkerque.	Dun-Libre.
Fontenay-le-Comte.	Fontenay-le-Peuple.
Fort-Monaco.	Fort-d'Hercule.
Fresnay-le-Vicomte.	Fresnay-sur-Sarthe.
Guise.	Réunion-sur-Oise.
La Ferté-sous-Jouarre.	La Ferté-sur-Marne.
La Roche-Bernard.	La Roche-Sauveur.
Le Donjon.	Val-Libre.
Le Port-Louis.	Le Port-de-la-Liberté.
Marly-le-Roy.	Marly-la-Machine.
Marquise.	Beaupré.
Marseille.	Ville-sans-Nom.
Montbrison.	Montbrisé.
Mont-Dauphin.	Montlyon.
Montfort-l'Amaury.	Montfort-le-Brutus.
Montigny-le-Roi.	Montigny-Source-Meuse.
Mont-Louis.	Mont-Libre.
Montmorency.	Emile.

Digitized by Google

Montreuil-sur-Mer.	Montagne-sur-Mer.
Moulins-en-Gilbert.	Moulins-la-République.
Neauphlè-le-Château.	Neauphle-la-Montagne.
Neuf-Château.	Mouzon-Meuse.
Nogent-le-Roi.	Nogent-le-Roullebois.
Quimper.	Montagne-sur-Odet.
Remiremont.	Libre-Mont.
Rocroy.	Roc-Libre.
Saint-Amand.	Libre-Val.
Saint-Aubin-du-Cormier.	Montagne-La-Foret.
Saint-Étienne.	Armeville.
Saint-Florent-le-Vieil.	Montglône.
Saint-Gaudans.	Mont-d'Unité.
Saint-Germain-en-Laye.	La Montagne-du-Bon-Air.
Saint-Maximin.	Marathon.
Sainte-Ménéhould.	Montagne-sur-Aisne.
Saint-Omer.	Morin-la-Montagne.
Saint-Pierre-le-Moutier.	Brutus-le-Magnanime.
Saint-Rambert-en-Bugey.	Montferme.
Saint-Tropez.	Héraclée.
Saint-Yrieix-la-Perche.	Saint-Yrieix-la-Montagne.
Sarre-Louis.	Sarre-Libre.
Tonneins.	Tonneins-la-Montagne.
Toulon.	Port-de-la-Montagne.
Villefranche-en-Beaujolais.	Commune-Franche-sur-Saône.
Villeneuve-l'Archevêque.	Villeneuve-sur-Vanne.
Vitry-le-François.	Vitry-sur-Marne.

Le département de Paris était divisé en trois districts : Paris, Saint-Denis et le Bourg-de-l'Egalité. Le département de la Vendée était devenu le département Vengé. L'enthousiasme des populations à tous ces changements de noms ne put tenir contre la vieille habitude, et, pour toute la France, Brutus-le-Magnanime redevint bientôt Saint-Pierre-le-Moutier.

A. VINGTRINIER.

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE LYONNAISE

COMPRENANT

UNE PARTIE DU XVIIIe SIÈCLE.

Dans le courant de l'année 1851, j'avais donné, sous ce titre, une série de faits et d'anecdotes, se rapportant à l'histoire de Lyon. Ces récits étaient en partie tirés d'une correspondance nullement imaginaire, mais ils étaient loin, par conséquent, d'embrasser une période d'un siècle. Les notes que je présente aujourd'hui s'appliquent à un plus grand nombre d'années, et proviennent d'une autre source. En furetant dans des amas de paperasses, en secouant la poussière qui saupoudre les rayons de ma vieille bibliothèque, j'ai trouvé quelques pages chargées d'écriture, de ces journaux domestiques, miroir de la vie passée, précieux reflets d'une époque séparée de la nôtre par tant de révolutions. J'espère bien en découvrir encore; en attendant, je livre ceux-ci aux lecteurs de la *Revue*, les prévenant encore une fois que j'ai élagué tout ce qui avait une véritable im-

Digitized by Google

portance historique, et par là même était déjà trop connu, je ne me suis attaché qu'à des détails qu'omettront, à coup sûr, les graves auteurs qui voudront discourir sur notre cité. Après tout, chacun a sa manie; la mienne est de compulser le griffonnage des aïeux, celui qui a précédé cette abominable écriture anglaise, aussi étriquée, aussi monotone que nos vêtements et nos usages, d'ouïr les échos de chaque coin de rues anciennes, d'interroger les dalles usées, les auvents et les enseignes des arrières boutiques d'où sortirent nos échevins, pour savoir ce que pensaient nos pères, quels étaient leurs discours et même leurs médisances. Çà et là, dans ce bavardage, il peut y avoir de bonnes choses à glaner, c'est un soin que je laisse aux personnages judicieux. Quand, dans toutes ces pages, il n'y aurait qu'une ligne d'intéressante, cela me suffirait pour justifier la place que m'octroie la *Revue*. Je souhaite que cette ligne ne soit pas introuvable.

MOREL DE VOLEINE.

1700.

Achèvement du portail de l'église de Saint-Just, sur les dessins de Lamonce le père, et du magasin des poudres sur le quai de Sainte-Marie-des-Chaînes, commencé l'année précédente; cette construction excite de vives réclamations de la part des habitants du quartier.

(Cette église de Saint-Just, pour laquelle de Lamonce élevait le portail qui subsiste encore, remplacait la célèbre église des Machabées, dont tous les historiens de Lyon ont célébré la richesse et la splendeur, et qui, au XVIe siècle, fut détruite et profanée par les Huguenots).

Digitized by Google

1701.

9 *avril.* — Arrivée des ducs de Bourgogne et de Berry, revenant d'Espagne, où ils avaient accompagné Philippe V, leur père. Ils repartent le 13 du mois.

12 *décembre.* — Les habitants de Saint-Just et de Saint-Irénée sont soumis à la capitation.

1702.

20 *juillet.* — Arrêt du Conseil d'État du roy, portant établissement d'une Chambre de Commerce à Lyon. Le Consulat fut autorisé à la former, et il la composa d'un directeur en chef pris parmi les ex-consuls, d'un directeur pour le corps des drapiers, deux pour les banquiers ou marchands de soie, un pour les épiciers, un pour les toiliers, un pour les marchands de dorure, un pour les marchands et fabricants.

5 *décembre.* — Le Consulat fait don à M. de Chamillard d'une tenture en velours et crépine d'or pour ameublement, du prix de treize mille livres.

1704.

8 *mai.* — On fait de grandes réparations à la grande arche du Pont-du-Change, et on interdit le passage aux mariniers.

30 *août.* — Le pont St-Vincent, construit d'une manière fort pesante et soutenu en l'air par huit grosses poutres de sapin, tombe dans la rivière et écrase deux personnes qui passaient dessous. C'est le sieur Ambert qui est chargé de le reconstruire et le fait avec trois arcades de charpente, dont celle du milieu présente une largeur extraordinaire.

1706.

16 *août.* — Le Consulat ordonne que chaque officier des trente-cinq quartiers de la ville doit avoir une pompe portative à incendie, et les autorise à y faire contribuer les habitants.

Digitized by Google

1708.

8 *novembre.* — Etablissement des coches d'eau sur le Rhône.

1709.

Au froid rigoureux de cet hiver, succédèrent des pluies sans fin qui ruinèrent les récoltes et occasionnèrent une affreuse disette. Le bichet de blé, pesant 60 livres, se vendit vingt livres, le seigle, seize, le blé noir ou sarrasin, quinze ; l'année de vin, de trente à quarante.

Cette disette fit multiplier les ordonnances de police concernant les étrangers. On suspendit les fêtes et cérémonies au collége de la Trinité. Il n'y eut dans la ville que cinq boulangers qui eurent la permission de faire du pain blanc. L'archevêque donna la permission de faire gras, quatre jours de la semaine pendant le Carême.

1710.

8 *mai.* — Le Consulat assiste à l'ouverture du jeu de l'arc, sur les remparts d'Ainay.

23 *décembre.* — Le Consulat fonde des prix à distribuer, le jour de St-Louis, aux élèves du collége de la Trinité. Ils doivent consister en livres, reliés en maroquin rouge de Paris, ou basanne, dorés sur tranche, aux armes du roi et de la ville.

1712.

Grande mission, dont la clôture se fait par une bénédiction du Saint-Sacrement, sur la place Bellecour.

1714.

9 *juin.* — Mort de messire Claude de St-Georges, de la maison de Veyrac, archevêque et comte de Lyon, âgé de plus de 83 ans. Le lendemain, on l'a exposé dans une des salles de son palais, sur un lit d'honneur, en soutane, rochet, camail et bonnet carré.

Digitized by Google

13 *juin.* — Enterrement de l'archevêque. Sur les trois heures du matin, tout le clergé de Lyon, précédé des religieux mendiants, sortit par la porte de la cour de Lyon. Le corps de monseigneur fut porté sur les épaules, dans une bière ouverte, revêtu de ses habits pontificaux, mitré et crossé, suivi de quantités de *mandeurs*, qui allaient à la tête du deuil. Le convoi passa sur le pont de bois (actuellement le pont Tilsit), suivit le quai et la rue Mercière, et revint par le Pont-de-Pierre dans la rue St-Jean, pour entrer dans la cathédrale par la grande porte. Son tombeau a été placé à l'entrée du chœur.

18 *août.* — Arrivée de la reine douairière de Pologne, avec la princesse sa petite-fille. Le maréchal de Villeroy va au-devant d'elle, avec un magnifique cortége, et la conduit dans les appartements qui lui avaient été préparés à l'Archevêché. Douze personnages de la bourgeoisie avaient été commandés, et, le soir, on tira quantité de feux d'artifices ; on fit couler plusieurs fontaines de vin sur la place des Terreaux et autres lieux publics, et l'on donna un magnifique bal sous les Tilleuls.

Le 25, les bateliers ont donné à la reine des joûtes sur la Saône, avec fanfares de timbales, trompettes et tambours.

1715.

7 *janvier.* — Arrivée à Lyon de l'ambassadeur de Perse ; il loge chez Blanc le baigneur ; il a 50 personnes de suite ; il a visité à cheval les curiosités de la ville.

12 *mars.* — Le prévost des marchands, Louis Ravat, s'est transporté à Pierre-Scize, pour interroger et prendre les réponses du père Quesnel, frère du fameux Quesnel, exilé par ordre de la Cour.

13 *mars.* — Entrée solennelle de M. de Villeroy, abbé de Fécamp, nommé à l'archevêché de Lyon. Il est descendu par eau, depuis la porte d'Halincourt jusqu'à l'Hôtel du Gouvernement, où il est allé loger.

15 *mars.* — Prise de possession de l'archevêque.

Digitized by Google

17 *mars.* — Messieurs du Consulat sont allés en corps inviter l'archevêque à se transporter à l'Hôtel-de-Ville, où, après la visite des salles, on lui a offert une collation, accompagnée d'un concert de musique et d'instruments des mieux entendus. L'hôtel a été illuminé. Les armes du prélat étaient placées dans tous les lieux honorifiques (1). L'abbesse de St-Pierre s'est distinguée dans cette fête par ses illuminations et ses feux d'artifices.

Le 16 février de cette année, le Consulat a donné à la fille du prévost des marchands (1), à l'occasion de son mariage avec M. de La Garde, deux bassins et deux aiguières en vermeil.

1716.

Altercation entre les Pères Jésuites et les Pères Jacobins, sur la question de la prédestination. L'affaire est accommodée par M. de Rochebonne, doyen des comtes de Lyon.

1717.

Le 23 juin, veille de St-Jean-Baptiste, messieurs de la ville ont fait construire, comme à l'ordinaire, sur le pont de Saône, un feu d'artifice des mieux inventés, en haut duquel paraissait Jupiter assis sur un trône, et au-dessous était représenté un ancien général d'armée, donnant de sages avis à un jeune prince.

(1) La maison de *Neufville-Villeroy*, qui a joué un si grand rôle à Lyon, dans le siècle dernier, remontait à *Nicolas de Neufville*, clerc de la cuisine du roi *Philippe-le-Long*, et s'éteignit en la personne de *Gabriel-Louis-François de Neufville*, duc de *Villeroy*, mort à Paris sous la hache révolutionnaire, le 28 avril 1794, sans laisser postérité de sa femme *Jeanne-Louise-Constance d'Aumont*. Les armes de *Neufville-Villeroy* étaient *d'azur au chevron d'or, accompagné de trois croix ancrées de même.*

(2) *Louis Ravat*, seigneur de *Mazes*, conseiller à la cour des monnaies et lieutenant-général de police. Il était fils d'un autre *Louis Ravat*, échevin en 1685, et originaire du Forez. Il épousa la fille de *Jean-Pupil de Myons*. Sa fille unique, dont il est question ici, épousa *Jean-Baptiste de Lagarde*, président au parlement de Paris.

Digitized by Google

1718.

29 *avril*. — Pose de la première pierre de l'église et du couvent du troisième monastère des Dames de Ste-Elisabeth, sur la balme de St-Clair, par monseigneur l'archevêque, assisté de ses vicaires et aumôniers. Les dames vinrent en procession le recevoir à la porte. Le sieur Jean Hodet, architecte du monastère et entrepreneur des constructions, accompagna et servit l'archevêque pendant la cérémonie. Les avenues étaient gardées par la compagnie franche du régiment de Lyonnais, le marquis de Sarron (1) en tête. Pendant tout ce temps, le clos et l'appartement des religieuses furent ouverts à tout le monde.

21 *novembre*. — Mort de M. de Thélis-de-Valorge, chevalier de St-Louis, major de la ville de Lyon. Son enterrement se fit, le 22, dans l'église des Célestins. La cérémonie fut des mieux ordonnées. Les pennonages de la place Louis-le-Grand et de la rue Ecorchebœuf étaient sous les armes, ainsi que les sergents des autres quartiers et ceux de la compagnie franche, de celle du guet et de celle des portes de la ville. L'archevêque fit toute la cérémonie. (les Thélis étaient une ancienne famille du Beaujolais, sur laquelle on peut consulter Le Laboureur dans les *Masures de l'Ile-Barbe*.

1720.

18 *mai*. — Edit du roi qui supprime, à compter de ce jour, tous les droits établis sur les soyes tant de France qu'étrangères, à l'exception de *vingt sols* par quintal sur celles de l'étranger et du comtat d'Avignon.

1723.

Pendant le mois de janvier, on établit une salle de jeu pour

(1) *De Sarron*, ancienne et illustre famille de nos contrées, qui s'est éteinte en la personne de *Etienne-Horace Gabriel*, *marquis de Sarron*, dont la fille unique, *Michelle-Françoise-Cornélie*, a épousé *M. César de la Ferrière*.

Digitized by Google

le carnaval. Il s'y répand beaucoup d'argent. On a souvent représenté au maréchal de Villeroy le désordre et les maux que cela cause, il ne veut pas que l'on touche à cette corde-là. Il a affermé le privilége du jeu huit ou dix mille livres, qui servent à récompenser ses gens, On dit même que la pension qu'il fait à sa fille Carmélite est payée par le fermier des jeux.

1726.

Juillet. — Les courriers de Paris ont été volés et assassinés trois ou quatre fois dans un très-court intervalle et à peu de distance de Lyon. La Cour envoie le prévost des marchands de Soissons, pour poursuivre la recherche des assassins, au préjudice du grand prévost, M. de L'Espinasse, sur la négligence duquel on élève des plaintes.

Novembre. — Les jésuites du Petit-Collége obtiennent la suspension de leurs exercices pendant huit ans, à cause de la caducité de leur maison. On leur continue néanmoins la même pension pour les aider à faire un nouveau bâtiment.

31 *décembre.* — Le Consulat accorde cinq mille livres d'indemnité à la dame Desmarets, directrice du spectacle, pour la fermeture du théâtre pendant le jubilé. On donne à M. Perret, architecte, deux mille cinq cents livres pour le portail de la terrasse du séminaire de Saint-Irénée.

1727.

Le prévost de Soissons, envoyé par la Cour, a écrit que Lyon était rempli de voleurs et de receleurs, ce qui provenait en partie des jeux publics, qui y sont entretenus jour et nuit, tant sur la place des Terreaux, qu'ailleurs.

1728.

18 *avril.* — Les jésuites du Grand-Collége font l'ouverture de la fête pour la canonisation, faite à Rome, de St-Louis de Gonzague et de St-Stanislas Kotska qui sont de leur ordre. Grande

Digitized by Google

cérémonie à laquelle se rendent successivement les principales églises de la ville.

Grandes brouilleries dans le chapitre de l'Ile-Barbe, entre l'abbé, M. de Thélis de Valorges et les chanoines.

Monseigneur Paul de Neufville, archevêque de Lyon a, pour secrétaire, un M. Picherat, de Lyon, supérieur des missionnaires de la maison de Saint-Joseph, homme d'esprit, de savoir et de mérite, d'un caractère doux et sans ambition. C'est lui qui gouverne presque seul tout le diocèse, et il n'est pas pour cela plus mal gouverné.

1729.

Février. — La Saône est prise depuis l'Archevêché jusqu'à Saint-Georges. On passe dessus.

14 *avril.* — Orage violent, éclairs, tonnerre et grêle.

4 *septembre.*—Fêtes pour la naissance du dauphin. A l'arrivée du courrier, on tire le canon. Le soir, sonnerie et illumination. Le chapitre de Saint-Jean fait chanter un *Te Deum.* Le 10, la Cour des Monnoyes et les trésoriers de France font célébrer une messe d'actions de grâces.

18. Illuminations nouvelles, fontaines de vin sur toutes les places, feu d'artifice.

19. Toutes les boutiques sont fermées. Encore des fontaines de vin et des illuminations. Les pennonages sont sous les armes. Le 14, il y a eu une joûte sur la Saône qui a très-bien réussi, les eaux étant très-basses. Après la joûte, on a jeté dans la rivière des canards que les joûteurs ont poursuivi à la nage et qu'ils ont presque tous pris avec les dents, comme des chiens barbets. La messe a été célébrée, le mardi 13, par l'évêque de Synope, Antoine Sicault, suffragant de l'archevêque de Lyon. Le mercredi 14, il a paru une ordonnance des juges conservateurs, portant défense de contraindre par corps, pendant quinze jours, aucuns débiteurs pour la somme de cinq cents livres et au-dessous.

M. Panissod, vétéran des trésoriers de France, et M. Douet

Digitized by Google

donnent à dîner aux prisonniers. Ce dîner consiste en une livre de viande, un pain et pot de vin à chacun, et une éclanche de mouton de six en six. Le Chapitre de Saint-Jean fait une distribution de vin. On le fait couler par la fontaine qui est vis-à-vis de l'église.

Bal sur la place de Bellecour éclairé par des flambeaux de cire blanche. Il dure une partie de la nuit. L'illumination de la rue Saint-Dominique est très-brillante. A chaque bout de la rue il y a des arcs de triomphe, bien éclairés avec des girandoles et des lustres.

Lundi 19. — L'abbesse de Saint-Pierre fait jeter de l'argent au peuple au bruit des trompettes et des fanfares. Bal sur la place des Terreaux. Feux d'artifice sur les places Comfort et du Plastre ; dans d'autres endroits, on se borne à des feux de fagots. Bal dans la salle du Concert. Les pennonages qui ont monté la garde pendant les fêtes, étaient très-élégamment vêtus. Dans le quartier de la rue Tupin, il y avait plusieurs rangs de jeunes gens de dix à douze ans, proprement habillés et de bonne grâce, sous les armes.

Le dimanche 25, les faubourgs de la Guillotière, de la Croix-Rousse et de Vaise font leurs fêtes. Le 29, *Te Deum* des chapeliers ; le 3 octobre, illumination des Genevois.

Enfin, le prévost des marchands reçoit du ministre Chauvelin une lettre qui l'invite à faire cesser les réjouissances de crainte que les dépenses ne deviennent onéreuses pour le peuple.

1730.

17 *août*. — Le Consulat confie l'arrangement des archives de la ville au sieur Jean Benoît, prêtre docteur en théologie, avocat au parlement de Paris, moyennant une pension viagère de 2,500 livres, on lui donne un commis payé 700 livres.

15 *décembre*. — Le Consulat fait un réglement pour les directeurs du grenier d'abondance, qui sont au nombre de onze. Chacun fournit un cautionnement de huit mille livres, dont on leur paye l'intérêt à six pour cent. Ils sont tenus de faire un

Digitized by Google

inventaire général de tous les blés qui sont dans les greniers publics et de tous ceux qui y entrent, et la vente ne s'en fait que de l'avis des directeurs et après en avoir conféré avec le Consulat. Ces directeurs se renouvellent tous les trois ans par moitié.

1731.

May. — M. Perrichon (1), chamarrier de Saint-Paul, étant malade est saisi de vertige, s'échappe de chez lui et tombe dans la Saône; à ses cris, on vient à son secours et on le ramène mort chez lui.

Querelle entre les garçons bouchers et les garçons tailleurs, au sujet de leurs professions. Les premiers ont été battus, mais le lendemain, ayant rencontré un de leurs ennemis, ils l'ont lié, et l'ayant déculotté dans une chambre auprès d'un grand feu, ils lui ont grillé les fesses jusqu'à l'os. On a porté plainte au Criminel; mais le blessé s'est désisté moyennant quatre cents livres et les frais.

1731.

Il n'y a personne qui n'ait entendu parler du scandaleux procès du père Girard, jésuite, originaire de Dôle, recteur du séminaire de la marine à Toulon, avec la demoiselle Cadière, fille d'un marchand de la ville; les chefs d'accusation étaient graves; l'instruction fut suivie au Parlement d'Aix avec une extrême chaleur; des mémoires violents furent répandus de part et d'autre; chacun prenait parti pour ou contre les Jésuites, et l'on s'attendait à voir succomber le père Girard comme coupable ou la demoiselle Cadière comme calomniatrice. Par un résultat singulier, le Parlement a mis les parties hors de cause. Ce jugement a paru si étrange que le chancelier d'Aguesseau s'est cru obligé, a-t-il dit, pour l'honneur de la justice, d'écrire vers la fin de

(1) *Dominique Perrichon*, fils d'*André Perrichon*, chevalier des ordres du roy, secrétaire de la ville, et de la fille de *Raymond Estienne*, échevin, petit-fils de *Pierre Perrichon*, échevin en 1700.

Digitized by Google

1732, aux officiers du Parlement d'Aix, pour leur demander les motifs de leur avis. On sera bien aise de connaître le jugement d'un homme impartial dans une affaire où les passions se sont montrées avec tant de fureur :

« Je ne saurais m'imaginer, malgré tout le crédit que les Jésuites peuvent avoir, qu'on eût renvoyé le père Girard absous si les crimes atroces dont on l'accusait étaient bien établis et bien prouvés, surtout dans une province et dans un parlement où la société jésuitique a beaucoup plus d'ennemis secrets et d'envieux que de protecteurs et de partisans. »

Après cette affaire, le père Girard fut appelé dans ce pays pour le tirer de la Provence où la populace était très-animée contre lui. Il vint ici dans le courant d'octobre, et passa quelque temps dans la maison professe de *Saint-Joseph de Bellecour*. Toute la ville voulut le voir, ce qui n'était pas facile, car il ne sortait point et disait sa messe de très-grand matin, ou dans l'église ou dans la maison.

1732.

A la fin de février, le P. Girard a reparu à Lyon. Il venait du Vivarais, d'auprès l'évêque de Viviers, qui le protégeait. Il a excité la même curiosité. C'est un homme d'une assez grande taille et fort droit; il a les yeux vifs et enfoncés, le nez gros et épaté, la bouche assez grande et platte, le menton un peu relevé. Il est maigre et a les cheveux gris. Tout cela fait un homme assez laid, mais qui a l'air très-dévot et très-mortifié.

Le 15 janvier de cette année, M. de Rochebonne a été nommé à l'Archevêché de Lyon. Le chapitre a fait valoir son droit de *chappe*. Il était fixé à dix mille livres payables lors de l'installation ; le chapitre l'avait réduit à huit mille pour M. de Neufville, et cette somme fut perçue par saisie sur la vente de la chapelle de l'archevêque. Comme le nouveau prélat n'est pas riche, le chapitre accepte pour caution M. Blanchet de Pravieux, échevin, qui par cette galanterie espère avoir la ferme générale de l'Archevêché. M. de Châteauneuf-Rochebonne est d'une famille du Forez, ancienne mais non illustrée ; il doit son

Digitized by Google

avancement au Père Lachaise qui se disait son parent (1). Il est fort ami des jésuites et ennemi des jansénistes.

1733.

Mars. — Le couvent de St-Benoît, dont l'abbesse était de la maison de Flechères (2), tient pour la cause janséniste et s'oppose à la constitution *unigenitus*. L'archevêque s'est rendu au couvent, muni de lettres de cachet, pour remédier au mal. On l'a autorisé à changer les aumôniers, les directeurs, et même à transférer quelques religieuses, ainsi que les pensionnaires dans d'autres couvents.

Juillet. — M. Perrichon, prévost des marchands, a arrangé l'affaire de St-Benoît ; il a obtenu un délai pour l'exécution des lettres de cachet, et fait revenir la plupart des religieuses de leur obstination.

L'archevêque avait, cette année, voulu défendre les processions de pénitents, qui se faisaient pendant la nuit du jeudi saint. Mais, sur les vives représentations d'un grand nombre d'honnêtes gens de la ville qui composent les confréries, il n'a pas osé faire exécuter son dessein.

(*La suite au prochain numéro*).

(1) Le P. de *La Chaise* était issu de l'ancienne famille de *La Chaise d'Aix*, également du Forez. La maison de *Châteauneuf* remontait à *Antoine de Châteauneuf*, seigneur de *Leniecq*, en Forez, qui épousa, en 1334, *Isabeau de Talaru*. Elle s'éteignit en la personne du frère de l'archevêque, exempt des gardes du corps, tué à la bataille de *Malplaquet*.

(2) *De Séve de Flechères*, famille issue des marquis de *Seva* en Italie, dont elle avait brisé les armes qui étaient *fascé d'or et de sable*, par une bordure *componée* des mêmes émaux. Cette famille est une de celles qui ont fourni le plus grand nombre de personnages éminents à la ville de Lyon.

Digitized by Google

DE

L'ÉGLISE DES MACHABÉES

OU

SAINT-JUST.

Le Père de Colonia a débité sur cette église un grand nombre de fables et de conjectures hasardées. Pernetti et les nouveaux almanachs de Lyon ont suivi ses erreurs.

Il est évident que l'église des Machabées ou de Saint-Just est une des plus anciennes de Lyon. Mais, son origine est fort obscure. Colonia a hasardé comme certaine l'opinion qu'elle fut métropolitaine. Ce qui en est absurde et impossible ; il en assigne la fondation à saint Zacharie successeur de saint Irenée, sans donner une preuve en faveur de son opinion ; de sorte que les efforts qu'il a faits pour tirer de l'obscurité l'histoire de cette église, n'ont fait que l'y plonger de plus en plus. A peine pouvons-nous adopter ce que dit le même Père de Colonia, savoir : que les premiers apôtres de Lyon étant venus de l'orient auraient apporté avec eux la dévotion aux saints Machabées qu'on honorait beaucoup, surtout à Antioche. Non pas à cause qu'ils y avaient enduré le martyre, comme il dit encore sans fondement, puisqu'ils le souffrirent à Jérusalem ou aux environs. Mais parce que Antioche conservait plus particulièrement le souvenir d'Antiochus, leur persécuteur ; cependant on ne commença à leur élever une basilique, dans cette ville d'Antioche, qu'au IVe siècle.

Tout ce que nous pouvons découvrir de plus probable sur l'origine de notre basilique des Machabées, de Lyon, se réduit à la conjecture de Lamure, qui pense que Verus ou Verissimus, évêque de Lyon, vers 347, après l'abolition du paganisme dans cette ville, commença à y élever, plusieurs églises sur

Digitized by Google

d'anciennes cryptes. Baillet prétend que celle qui nous occupe était plus ancienne que celle du même nom à Vienne, et il ajoute qu'elle était célèbre dès la fin du IVe siècle. En effet, ce fut à peu près à cette époque que les Lyonnais informés de la mort de saint Just qui s'était retiré, avec saint Viateur, son disciple, dans les déserts de l'Afrique, allèrent chercher les corps de ces deux saints et les rapportèrent avec beaucoup de pompe dans leur ville, pour leur donner une sépulture honorable. On les destinait à l'église des Machabées; mais celle-ci n'étant pas encore terminée, on les entreposa dans l'église de Saint-Etienne, sur l'autel de Saint-Eustache, jusqu'à ce que leur demeure définitive fut achevée. Saint Just est le premier évêque qui y ait eu sa sépulture; et, depuis lui, on continua d'y ensevelir quelques uns de ses successeurs, les autres ayant été quelquefois ensevelis dans la basilique des apôtres ou de Saint-Nizier. Cependant un grand nombre de miracles s'étaient opérés sur le tombeau de saint Just, ce qui fit que l'église changea de nom, pour prendre celui du saint dont elle possédait les reliques. On commença à célébrer plusieurs fêtes en son honneur. La principale de toutes se solemnisait d'une manière extraordinaire, le 2 septembre, jour de sa mort, selon Lamure; jour de sa réception à Lyon, suivant Baillet. L'évêque saint Sidoine qui mourut en 485 nous a conservé le souvenir de cette solennité, à laquelle il assista. Il paraît que les desservants de Saint-Just étaient alors moines, car on leur applique dans un acte le nom de *monachi*, opposé à celui de *clerici*.

Sur la fin du Ve siècle, saint Patient voyant la grande dévotion que l'on avait à saint Just, fit rebâtir, pour contenir ses restes, l'église des Machabées avec une splendeur qui ne se ressentait en rien du temps où les cryptes étaient nos seules basiliques. La peinture de cette merveille de l'architecture et des arts, se trouve dans Colonia. La dédicace s'en fit selon l'usage avec de grandes solennités, et, pour la faire encore avec plus de dignité, on invita pour y prêcher le célèbre Fauste, évêque de *Rieux*, un des plus éloquents prélats de son siècle.

Digitized by Google

MOLIÈRE,

ÉLÈVE DE GASSENDI.

Éclipsée et vaincue par la philosophie de Descartes, la philosophie de Gassendi n'a eu que d'obscures destinées et une influence restreinte jusqu'au temps où, avec une autre forme et un autre nom, sous le patronage de Locke et de Newton, elle reprend, au XVIIIe siècle, la faveur et l'empire. Pendant le siècle de Louis XIV, elle ne fut en général cultivée et pratiquée que par quelques hommes d'esprit et de plaisir, et elle n'a régné que dans quelques salons suspects de libertinage d'esprit et de mœurs, dans la société du Temple et chez Ninon de Lenclos. Sauf une seule exception que je vais signaler, tous les grands écrivains du siècle de Louis XIV, relèvent plus ou moins de Descartes et non de Gassendi.

Gassendi avait lui-même enseigné sa philosophie à quelques jeunes gens qui se faisaient remarquer par leur verve et leur esprit. Mais la plupart furent plus propres à discréditer qu'à recommander sa philosophie, par la licence de leurs opinions et de leurs mœurs. Ils se sont fait plus de renommée par leur amour des plaisirs, par leurs débauches, leurs goûts aventureux, leur turbulence, leurs vers anacréontiques, que par leur sagesse ou leurs travaux philosophiques ; ils ont eu plus de souci de mettre en pratique la philosophie d'Épicure, ressuscitée par Gassendi, que d'en approfondir la théorie. Tels furent Chapelle, Cyrano de Bergerac, Hénault, Bernier. Le plus grave et le plus savant d'entr'eux, Bernier, auteur d'un abrégé de la philosophie

Digitized by Google

de Gassendi, était surnommé le joli philosophe et faisait les délices de la société du Temple. Cependant, si l'Épicuréisme pratique de ces joyeux disciples de Gassendi pouvait trouver quelque excuse dans la doctrine de leur maître, assurément il n'en trouvait pas dans son exemple et dans sa vie. Le restaurateur de la philosophie d'Épicure, Gassendi vivait comme un anachorète, il ne buvait que de l'eau, ne mangeait que quelques légumes et jamais de viande, pratiquant fidèlement le principe que l'usage de la viande est contre-nature, au sujet duquel il avait eu une curieuse polémique contre le philosophe mystique, Jean-Baptiste Van Helmont. Les rôles y avaient été intervertis, c'est le disciple d'Épicure qui prescrivait l'abstinence de la viande, c'est le mystique qui ne voulait pas y renoncer. Bientôt, à ces élèves Gassendi en adjoignit un autre qui n'avait pas seulement de l'esprit, mais aussi du génie, Molière, camarade de Bernier et de Chapelle au collége de Clermont, à Paris, qui l'avait frappé par sa vive et précoce intelligence.

Je n'ai pas la prétention, après tant d'autres plus habiles, de faire l'éloge et la critique du génie comique de Molière. Je ne veux pas montrer le rival d'Aristophane et de Ménandre, mais seulement l'élève de Gassendi et les traces de cet enseignement philosophique répandues dans la plupart de ses comédies. On voit, dit Sorbière, autre disciple de Gassendi, les traits d'une belle philosophie dans les comédies de Molière. Cette belle philososophie dont parle Sorbière, est celle de Gassendi. Qu'a fait Gassendi en philosophie? Il a travaillé à restaurer et à réhabiliter la doctrine d'Épicure, il a combattu et tourné en ridicule les péripatéticiens de l'école, il a défendu la liberté philosophique, il a attaqué par le raisonnement et par l'ironie le spiritualisme de Descartes. Or, nous trouvons tout cela dans Molière, sous une forme comique qui elle-même peut-être a été inspirée par cette légère et fine ironie dont Gassendi a su animer la plupart de ses discussions philosophiques, et surtout ses objections contre Descartes.

La traduction en vers du poème de Lucrèce que Molière composa dans sa jeunesse suffirait à manifester l'influence de Gassendi. En traduisant Lucrèce, Molière faisait suite aux grands

Digitized by Google

travaux de son maître sur la philosophie d'Épicure. Un autre des disciples de Gassendi, Hénault, poète anacréontique, avait aussi entrepris une traduction en vers de Lucrèce. De la traduction d'Hénault, il n'est resté que l'invocation à Vénus, l'auteur, avant de mourir l'ayant fait jeter au feu par scrupule religieux. La perte de la traduction de Molière est sans doute beaucoup plus digne de regrets. Il n'en reste que quelques vers piquants du *Misanthrope*, sur l'illusion qui fait voir tout en beau aux amants dans l'objet aimé, imités d'un passage du IVe livre de Lucrèce (1). Mais Molière a porté aussi dans ses comédies l'esprit philosophique de Gassendi. Il nous y fait rire à la fois aux dépens d'Aristote et de Descartes. Il couvre de ridicule ces péripatéticiens fanatiques qui appelaient à grands cris au secours d'Aristote les magistrats et les lois. Il se moque de la scholastique en homme qui la connaît. Il n'épargne pas davantage Descartes et son école. Le doute méthodique, l'autorité du témoignage des sens niée, la

(1) Et l'on voit les amants vanter toujours leur choix.
Jamais leur passion n'y voit rien de blâmable,
Et dans l'objet aimé tout leur devient aimable,
Ils comptent les défauts pour des perfections,
Et savent y donner de favorables noms
La pâle est aux jasmins en blancheur comparable,
La noire à faire peur une brune adorable;
La maigre a de la taille et de la liberté;
La grasse est dans son port pleine de majesté; etc.
MISANTHROPE, acte II, scène V.

Voici ce que dit Grimarest de cette traduction : « Il avait traduit presque tout Lucrèce, et il aurait achevé ce travail, sans un malheur qui arriva à son ouvrage. Un de ses domestiques à qui il avait ordonné de mettre sa perruque sous le papier, prit un cahier de sa traduction pour faire des papillottes. Molière qui était facile à s'indigner fut si piqué de la destinée de son cahier de traduction que, dans sa colère, il jeta sur le champ le reste au feu. A mesure qu'il y avait travaillé, il avait lu son ouvrage à M. Rohault, qui en avait été très-satisfait, comme il l'a témoigné à plusieurs personnes. Pour donner plus de goût à sa traduction, Molière avait rendu en prose toutes les matières philosophiques, et il avait mis en vers les belles descriptions de Lucrèce. » (*Mémoires sur la vie de Molière*, en tête de l'édition d'Aimé Martin).

Digitized by Google

distinction profonde de l'âme et du corps, la connaissance de l'âme plus claire que celle du corps, sont tour à tour l'objet de l'ironie de Molière, comme de l'ironie de Gassendi.

Le péripatétisme intolérant appelant la persécution à son aide, ce sont les questions oiseuses, les distinctions subtiles de la scholastique voilà ce qu'il tourne en ridicule dans le personnage de Pancrace du *Mariage forcé*. Quoi de plus comique que la fureur péripatéticienne de Pancrace contre le misérable qui a osé dire la forme au lieu de la figure d'un chapeau. « Ah ! seigneur Sganarelle, tout est renversé aujourd'hui, et le monde est tombé dans une corruption générale. Une licence épouvantable règne partout, et les magistrats qui sont établis pour maintenir l'ordre dans un état, devraient mourir de honte en souffrant un scandale aussi intolérable que celui dont je veux parler... N'est-ce pas une chose horrible, une chose qui crie vengeance au ciel que d'endurer qu'on dise publiquement la forme d'un chapeau. Je soutiens qu'il faut dire la figure d'un chapeau et non pas la forme. » Par cette risible déclamation de Pancrace contre les magistrats qui tolèrent un pareil scandale, Molière, avant l'arrêt burlesque de Boileau et de Bernier, retenait par le ridicule les théologiens et les péripatéticiens qui sollicitaient, et les magistrats qui étaient tout prêts à rendre un arrêt contre les opinions nouvelles en philosophie. Que d'autres Pancraces depuis Molière, n'avons nous pas entendus !

Ce n'est pas seulement au sujet de la distinction de la forme et de la figure, mais d'une foule d'autres distinctions non moins oiseuses ou subtiles que Molière se raille de l'enseignement scholastique. Écoutez ce même Pancrace proposer à Sganarelle de lui enseigner si la substance et l'accident sont termes synonymes ou équivoques à l'égard de l'être ; si la logique est un art ou une science, si elle a pour objet les trois opérations ou la troisième seulement ; s'il y a dix catégories ou s'il n'y en a qu'une ; si la conclusion est de l'essence du syllogisme ; si l'essence du bien est mise dans l'appétibilité ou dans la convenance ; si le bien se réciproque avec la fin, si la fin nous peut émouvoir par son être réel ou par son être intentionnel. »

Digitized by Google

Le maître de philosophie du *Bourgeois gentilhomme* ne se montre pas moins habile que Pancrace dans les divisions et les subdivisions de la logique scholastique. Il offre à M. Jourdain de l'instruire dans la logique qui traite des trois opérations de l'esprit qui sont : la première, la seconde et la troisième. La première, qui est de bien concevoir par le moyen des universaux ; la seconde, de bien juger par le moyen des catégories; et la troisième, de bien tirer une conséquence, par le moyen des figures *Barbara*, *Celarent*, *Darii*, etc. A en croire Grimarest, l'original de ce maître de philosophie serait Rohault, un des plus zélés et des plus célèbres disciples de Descartes, et en même temps ami de Molière. Il raconte même que Molière, afin que tout le monde pût reconnaître Rohault, lui aurait fait demander son chapeau, qui était d'une forme particulière, pour l'acteur qui devait jouer ce rôle, et que Rohault n'aurait pas été assez philosophe pour le prêter, instruit de l'usage qu'on voulait en faire. Mais ce récit est dépourvu de toute espèce de vraisemblance. D'abord, Molière était l'ami de Rohault, et il n'est pas probable qu'il eût voulu l'immoler, comme Cotin, aux risées du parterre, et ensuite les catégories, les universaux, les figures *Barbara*, *Celarent*, etc. dont il est ici question, n'ont évidemment aucun rapport avec la philosophie de Descartes et de Rohault, qui n'en faisaient pas plus de cas que Molière lui-même. Cependant, il paraît que l'idée de la fameuse leçon de prononciation est empruntée au discours physique de la parole, par le cartésien Cordemoy (1).

Molière raille la physique et non plus la logique de l'école, lorsqu'il fait répondre au malade imaginaire que l'opium fait dormir parce qu'il a une vertu dormitive. Les péripatéticiens scolastiques croyaient, en effet, expliquer tous les phénomènes par des formes substantielles ou accidentelles, c'est-à-dire par des entités mystérieuses, des qualités, des vertus occultes, qu'au

(1) En effet, dans le discours de la parole, qui ne mérite nullement néanmoins les railleries de Molière, Cordemoy recherche quel est le changement du gosier, de la langue, des dents et des lèvres dans toutes les articulations.

Digitized by Google

gré de leur imagination ils supposaient dans tel ou tel corps. ainsi, par le ridicule, Molière vient-il en aide non seulement à Gassendi mais à Descartes contre ces fameuses formes substantielles, pour lesquelle l'école tout entière combattait avec une si malheureuse opiniatreté. Molière n'épargne pas davantage ce respect aveugle de l'autorité et de l'antiquité contre lequel avaient lutté Gassendi et Descartes. En médecine surtout, il tourne en ridicule les ignorants et superstitieux adorateurs des anciens. Dans cette même pièce du *Malade imaginaire*, qu'estime le plus Diafoirus en son fils Thomas Diafoirus? « C'est qu'il s'attache aveuglément aux opinions de nos anciens, et que jamais il n'a voulu comprendre ni écouter les raisons et les expériences des prétendues découvertes de notre siècle, touchant la circulation du sang et autres opinions de même farine. » Voilà les traits comiques lancés contre le péripatétisme scholastique, voyons maintenant ceux qu'il lance contre Descartes et son école.

Après Pancrace, dans le *Mariage forcé*, paraît Marphurius, dont le risible scepticisme est sans doute une parodie du doute méthodique de Descartes. Car assurément Molière ne veut pas se moquer de Montaigne et de Charron, qui étaient les auteurs favoris de Gassendi et sans doute aussi les siens, mais du scepticisme théorique et absolu par lequel Descartes se fraie hardiment et sûrement les voies à la certitude. A Sganarelle qui lui dit être venu pour lui demander conseil sur une petite affaire, Marphurius répond : « Changez, s'il vous plaît, cette façon de parler. Notre philosophie ordonne de ne point énoncer de proposition décisive, de parler de tout avec incertitude, de suspendre toujours son jugement, et, par cette raison, vous ne devez pas dire je suis venu, mais il me sembleque je suis venu... Il vous apparaît que vous êtes là, il me semble que je vous parle, mais il n'est pas assuré que cela soit. » Ce scepticisme obstiné ne cède qu'aux coups de bâton de Sganarelle qui perd patience. Le philosophe se plaint des coups qu'il vient de recevoir, mais, à son tour, Sganarelle le reprend et lui rappelle qu'il ne doit pas dire j'ai été battu ; mais il me semble que j'ai été battu.

Digitized by Google

N'est-ce pas ainsi que le P. Bourdin dans les septièmes objections travestit le doute méthodique. « Je pense, dites-vous, je vous le nie, vous songez que vous pensez... Je suis, dites-vous, pendant que je pense... Cela est certain et évident, ajoutez-vous; je vous le nie, vous rêvez seulement que cela vous paraît certain et évident. » Votre méthode, dit encore le P. Bourdin, n'est pas une méthode de penser, mais une méthode de rêver. On dirait que Molière a transporté sur la scène et mis en action les attaques et les plaisanteries de ce jésuite contre le doute provisoire de Descartes.

Dans les *Femmes savantes*, Molière reproduit sous une forme comique l'ironie de Gassendi contre le spiritualisme de Descartes. Il avait attaqué, dans les *Précieuses ridicules*, la prétention au bel air et aux belles manières, il attaque, dans les *Femmes savantes*, la prétention à la science et à la philosophie. Depuis les *Précieuses ridicules*, en 1659, jusqu'aux *Femmes savantes*, en 1672, le Cartésianisme avait tout envahi ; il était en faveur non seulement parmi les savants et dans les académies, mais parmi les gens du monde et dans les salons. L'enthousiasme pour la philosophie de Descartes avait gagné les femmes elles-mêmes, et quelques-unes se livraient avec ardeur aux spéculations sur la métaphysique et sur la physique. Le Cartésianisme était devenu pour elles une sorte de mode, et, dans son *Voyage du monde de Descartes*, le P. Daniel tourne cette mode en ridicule, en faisant dire par Aristote à Descartes, que la mode d'être philosophe ne serait pas plus durable parmi les dames françaises que toutes les autres modes (1). Les femmes savantes Philaminte, Bélise, Armande sont des cartésiennes qui exagèrent un peu la doctrine de Descartes. A leurs exagérations Molière oppose sans doute beaucoup de bon sens, mais aussi quelquefois d'autres exagérations dont l'origine est dans la philosophie de Gassendi. Chrysale, Henriette, Clitandre représentent, à des degrés divers, l'opposition contre le spiritualisme cartésien porté à l'excès et contre la manie philosophique des femmes savantes. La lutte entre ces divers person-

(1) *Œuvres du P. Daniel*, en 3 vol. in-4°. Paris, 1690, tom. 1er, p. 118.

Digitized by Google

nages rappelle la fameuse antithèse ironique, dans laquelle se résume toute la polémique entre Descartes et Gassendi. O esprit, dit Gassendi à Descartes; ô chair, répond Descartes à Gassendi. Ainsi Armande dit à Henriette :

> Songez à prendre goût des plus nobles plaisirs,
> Et, traitant de mépris les sens et la matière,
> A l'esprit, comme nous, donnez-vous tout entière...
> Mariez-vous, ma sœur, à la philosophie.

Philaminte traite la matière encore plus dédaigneusement :

> Le corps, cette guenille, est-il d'une importance,
> D'un prix à mériter seulement qu'on y pense.

Mais le bonhomme Chrysale n'est pas de son avis, et il réplique en vrai Gassendiste :

> Oui, mon corps, c'est moi-même, et j'en veux prendre soin;
> Guenille, si l'on veut, ma guenille m'est chère.

Si Philaminte est un peu perdue dans le monde de l'esprit, Chrysale n'est-il pas un peu trop absorbé dans celui de la matière; et si Philaminte, Armande et Bélise ont tort de faire abstraction du corps et des sens, Chrysale n'a-t-il pas tort de faire abstraction de l'esprit et de s'écrier : Mon corps, c'est moi-même? Bélise veut que de l'amour on bannisse la substance étendue, pour n'y admettre que la substance qui pense :

> La substance qui pense y peut être reçue,
> Mais nous en bannissons la substance étendue.

Selon Armande, dans le parfait amour, on doit tenir la pensée

> Du commerce des sens nette et débarrassée,
> Ce n'est qu'à l'esprit seul que vont tous les transports,
> Et l'on ne s'aperçoit jamais qu'on ait un corps.

Presque tous les adversaires de Descartes, de même que Molière et Gassendi, lui reprochent soit sous une forme sérieuse, soit sous une forme ironique d'avoir fait l'âme indépendante du coprs et de prétendre qu'elle ne doive pas s'apercevoir qu'elle ait

Digitized by Google

un corps. Des âmes cartésiennes qui sortent de leur corps, pour errer dans l'espace, et qui y rentrent quand il leur plaît, voilà la donnée commune des romans anti-cartésiens du P. Daniel et de Huet, du *Voyage du monde de Descartes*, et des *nouveaux Mémoires pour servir à l'histoire du Cartésianisme.* Mais il y a plus à s'étonner, sans doute, de la lutte de Huet et des Jésuites que de celle de Molière contre le spiritualisme de Descartes, qui, au fond, n'est que le spiritualisme même, sur lequel reposent les dogmes les plus essentiels de la théologie chrétienne. Cependant Clitandre n'est pas plus de l'avis d'Armande que Chrysale de celui de Philaminte.

> Pour moi, par un malheur, je m'aperçois, Madame,
> Que j'ai, ne vous déplaise, un corps tout comme une âme;
> Je sens qu'il y tient trop pour le laisser à part:
> De ces détachements je ne connais point l'art,
> Le ciel m'a dénié cette philosophie,
> Et mon âme et mon corps marchent de compagnie.

Si le bon sens parle souvent par la bouche de Clitandre, d'Henriette et même de Chrysale, on doit avouer que quelquefois il incline un peu trop du côté de l'empirisme.

Bélise, Philaminte et Armande ne sont pas moins cartésiennes en physique qu'en métaphysique. Bélise trouve le vide à souffrir difficile et goute bien mieux la matière subtile; Armande aime les tourbillons, et Philaminte les mondes tombants.

J'appliquerai la même remarque au *Misanthrope* qu'aux *Femmes savantes*. Je serai cependant moins sévère que Rousseau, et je ne dirai pas, comme lui, qu'après avoir joué tant d'autres ridicules, Molière a voulu jouer dans cette pièce celui que le monde pardonne le moins, le ridicule de la vertu. Ce n'est pas la vertu, mais les travers d'un homme vertueux que Molière a joués dans le *Misanthrope*. Il ne nous fait rire que de ce qui est digne de risée. Cependant s'il ne tourne pas la vertu en ridicule, il lui oppose souvent, en lui donnant l'avantage, une certaine sagesse où nous reconnaissons, à plus d'un trait, l'esprit de la morale de Gassendi, c'est-à-dire de la morale de la prudence et de l'in-

Digitized by Google

térêt bien entendu. On ne peut prétendre que Molière soit impartial entre Alceste et Philinte, et qu'il se borne à représenter les hommes tels qu'ils sont avec leurs travers, leurs maximes et leurs excès opposés. Evidemment il penche pour Philinte, ce n'est pas Alceste, c'est Philinte qui est son sage. Il est vrai que Philinte, de même que Clitandre ou Chrysale, représente le bon sens et la vraie sagesse, en plus d'une occasion, contre certains travers et certains emportements du *Misanthrope*. Mais Molière ne lui donne-t-il jamais raison que contre les travers et les ridicules réels d'Alceste? J'accorde qu'Alceste est un peu bourru à l'égard des petits vers d'Oronte; mais que penser de Philinte qui, intérieurement, juge, comme Alceste, qu'ils sont bons à mettre au cabinet, et qui cependant prodigue les expressions de l'admiration et de l'enthousiasme, et proteste qu'il ne flatte point:

> Je suis déjà charmé de ce petit morceau....
> Ah! qu'en termes galants ces choses-là sont mises!...
> La chute en est jolie, amoureuse, admirable...
> Je n'ai jamais ouï de vers si bien tournés...

Est-ce à raison que, dans la scène de la médisance, Philinte prend le parti de Célimène contre Alceste? Il n'a pas seulement tort sur les petites choses, mais souvent aussi sur les grandes. Blâmerons-nous, avec lui, Alceste de ne vouloir qu'aucun juge soit par lui visité, et de s'en fier exclusivement à son bon droit et à l'équité? Sans doute il faut savoir gré à Molière de faire parler Alceste avec tant de chaleur et d'éloquence contre la brigue et l'imposture, et de mettre dans sa bouche de si nobles sentiments si noblement exprimés:

> Je veux qu'on soit sincère et qu'en homme de cœur
> On ne lâche aucun mot qui ne parte du cœur...
> Ce me sont de mortelles blessures
> De voir qu'avec le vice on garde des mesures.

Mais Molière n'approuve-t-il pas les maximes opposées de Philinte?

Digitized by Google

Je veux que l'on soit sage avec sobriété...
Je prends tout doucement les hommes comme ils sont.
J'accoutume mon âme à souffrir ce qu'ils font...
Oui, je vois ces défauts dont votre âme murmure
Comme vices unis à l'humaine nature ;
Et mon esprit enfin n'est pas plus offensé
De voir un homme fourbe, injuste, intéressé,
Que de voir des vautours affamés de carnage,
Des singes malfaisants et des loups pleins de rage.

Qui vaut le mieux de cette noble et vertueuse indignation, de ces haines vigoureuses d'Alceste contre les méchants, ou de cette indifférence morale de Philinte que Molière nous représente comme le plus haut degré de la sagesse ? Cette indifférence morale paraît d'autant plus grave qu'elle se fonde sur ce que l'homme serait naturellement méchant, comme s'il n'avait pas la raison pour voir le bien et la liberté pour le faire. Recommander d'être sage avec sobriété et de s'accoutumer aux vices des hommes, n'est-ce pas mettre en pratique la morale de Gassendi, qui n'a pas d'autre but que de rendre la vie heureuse, et qui fait de la prudence la mère de toutes les vertus ? Si donc c'est une exagération de dire avec Rousseau que les maximes de Philinte ressemblent fort à celles des fripons, il faut y reprendre une trop grande complaisance pour les vices à la mode, une tolérance portée à l'excès, sous le prétexte que l'homme est naturellement fourbe, injuste, intéressé, comme le singe malfaisant, maxime empruntée à la philosophie morale de Hobbes, non moins qu'à celle de Gassendi.

Cependant, d'après un passage de Grimarest, Molière semblerait avoir été Cartésien et non Gassendiste, et même il aurait eu de vives discussions contre Chapelle en faveur de Descartes. « Molière, dit-il, n'était pas seulement bon acteur et excellent auteur, il avait toujours soin de cultiver la philosophie. Chapelle et lui ne se passaient rien sur cet article-là : celui-là pour Gassendi, celui-ci pour Descartes. » Mais on voit que si Molière est cartésien, il ne l'est que pour la physique, par la charmante anecdote que rappporte ensuite Grimarest, de cette discussion philo-

Digitized by Google

sophique, dans le bateau d'Auteuil, entre Molière et Chapelle, où chacun rivalise d'esprit et de force de poumons pour mériter quelques signes d'approbation de la part d'un juge prudemment muet, assis à l'avant du bâteau, jusqu'à ce que le voyant tirer sa besace de dessous un banc, ils s'aperçoivent, à leur grande confusion, que ce n'est qu'un frère lai et non un profond théologien pour lequel ils se sont mis en si grands frais de verve et de dialectique. Grimarest fait dire à Molière : « J'en fais juge le bon père, si le système de Descartes n'est pas cent fois mieux imaginé que tout ce que M. de Gassendi nous a ajusté au théâtre pour faire passer les rêveries d'Épicure. Passe pour sa morale, mais le reste ne vaut pas la peine que l'on y fasse attention. » Chapelle, à son tour, s'écrie : « que Descartes n'a formé son système que comme un mécanicien qui imagine une belle machine sans faire attention à l'exécution ; le système de ce philosophe est contraire à une infinité de phénomènes de la nature que le bonhomme n'avait pas prévus. » Chapelle l'accuse encore d'avoir rêvé, ne lui accordant d'autre éloge que d'avoir mieux rêvé qu'homme au monde, quand il n'a pas pillé ses rêveries. Molière s'indigne, oublie son régime, s'emporte et s'échauffe de plus en plus contre Gassendi, de même que Chapelle contre Descartes. Mais on voit que dans toute cette discussion il n'est question que de physique, et que le passage de Grimarest se concilie très-bien avec le Gassendisme que nous avons attribué à Molière en métaphysique et en morale. On trouve au XVIIe siècle bien d'autres exemples de disciples de Descartes pour la physique, en même temps disciples de Hobbes ou de Gassendi pour la métaphysique.

Je ne sais jusqu'à quel point, à l'appui du cartésianisme de Molière en physique, on peut prendre au sérieux les éloges de la physique de Descartes qu'il a placés dans la bouche des *Femmes savantes.* Est-ce le sentiment de Molière sur la physique de Descartes, qu'exprime Bélise ?

> Je m'accommode assez pour moi des petits corps,
> Mais le vide à souffrir me semble difficile,
> Et je goûte bien mieux la matière subtile.

Digitized by Google

Ce qu'il y a de certain, c'est que si Molière est devenu cartésien en physique, il est demeuré fidèle aux leçons de Gassendi en métaphysique et en morale. De là un caractère de Molière en opposition avec le spiritualisme cartésien de la plupart des grands écrivains du siècle de Louis XIV, de là l'origine et l'explication d'un certain nombre de traits comiques répandus dans quelques-unes de ses pièces, de là quelques maximes de sagesse plus en harmonie avec la morale de l'intérêt bien entendu qu'avec celle du devoir. Ainsi, Molière lui-même ne peut être entièrement compris par qui est ignorant de la philosophie du XVIIe siècle. Il en est de plus d'une fable de Lafontaine, de plus d'une lettre de Mme de Sévigné, de plus d'un chapitre de La Bruyère comme des comédies de Molière, et à plus forte raison de Pascal, de Nicole, de Bossuet et de Fénelon, même dans les écrits qui n'ont pas la philosophie pour objet. Dans le XVIIe comme dans le XVIIIe siècle, la philosophie est de toute part inspirée et pénétrée par la philosophie contemporaine. Séparez donc l'étude des lettres de celle de la philosophie et de son histoire, et, entr'autres résultats, vous aurez celui de rendre en partie inintelligibles les chefs-d'œuvre de la littérature française.

FRANCISQUE BOUILLIER.

Digitized by Google

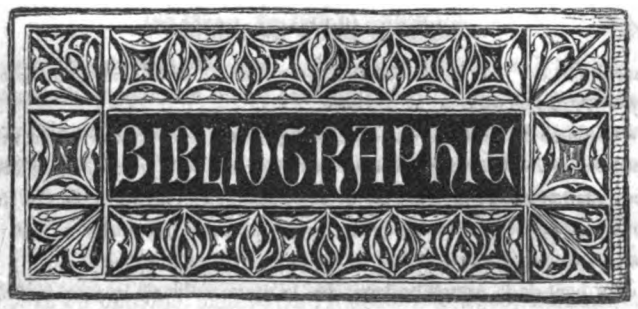

UN NUMÉRO DE *LA FRANCE PAR CANTONS.*

La France par cantons, rédigée et publiée par M. Théodore Ogier, poursuit tout tranquillement sa carrière sans être inquiétée par les critiques dont on a bien à tort exagéré la méchanceté. Il faut, en effet, compter sur la profonde débonnaireté de ces Messieurs pour faire l'histoire avec le sans-gêne que M. Ogier se permet à leur barbe; nos lecteurs vont en juger.

On nous apporte la onzième livraison du *Lyon moderne*. Nous pensons pouvoir y puiser quelque document. Nous lisons avec avidité et nous restons tout surpris et tout triste, nous apprenons, en effet, tout ce qu'il est possible à un flâneur d'apprendre en se promenant et de savoir en voyant, c'est-à-dire que l'hospice de la Charité a, sur le Rhône, une façade régulière, que l'Hôpital militaire se trouve à côté, qu'une place vient après; mais, dès qu'il faut une science un peu plus profonde, l'auteur nous laisse au milieu du chemin. « On la nomme place Grôlier, dit-il; nous pensons que ce nom lui vient de la résidence que devait y faire la famille de ce nom, dont Lyon a compté plusieurs membres parmi ses fonctionnaires. » L'auteur n'en est pas très-sûr et il n'a pas eu le temps de le demander. « La Manufacture nationale de Tabacs termine le quai de la Charité... Nous n'avons pas pu savoir depuis quelle époque cette manufacture fonctionne à Lyon. Il y a un corps-de-garde de troupe de ligne. »

Voilà tout. J'aurais voulu savoir depuis combien de temps l'industrie des cigarres fonctionne à Lyon, j'apprends que la manufacture termine le quai de la Charité, ce dont je me suis aperçu plusieurs fois, et qu'il y a un corps-de-garde de troupe de ligne, ce dont j'étais à peu près sûr.

« Sous le nom de ponts Napoléon, on vient de jeter sur le Rhône et sur la Saône deux ponts suspendus, établis en face l'un de l'autre. Bien que publics, nous pensons que ces ponts ont été construits pour faciliter les com-

Digitized by Google

munications des forts de la Guillotière avec ceux de Saint-Irénée et de Sainte-Foy. » Probablement.

« Le Cours du Midi est une fort jolie promenade dont la direction va de l'est à l'ouest. » Ce renseignement est très-exact. « Ce cours a été exécuté sous l'administration préfectorale de M. le comte Lejai de Marnésia... » Nous avons eu pour préfet à Lyon, au commencement de la Restauration, M. de Lezay-Marnésia; je présume que c'est de lui qu'il est question.

« Au bout de la presqu'île Perrache, la route nationale traverse la Saône sur un pont dont le nom est, comme nous l'avons vu ci-dessus, de la Mulatière. » « A quelques mètres du pont de la Mulatière se trouve le confluent du Rhône et de la Saône. Malgré cette jonction, il est facile de voir encore, par une distance de plusieurs kilomètres, les eaux de ces deux rivières séparées encore quoique coulant dans un même lit. La couleur différente de leurs eaux se distingue facilement, et cette différence existe même dans les grosses eaux. » Nous avions toujours regardé cela comme une histoire, ainsi que ce que racontent les Genevois à propos du Rhône qui, d'après eux, traverse tout le lac de Genève, et ne mélange pas ses eaux avec les siennes pendant un espace de dix-huit lieues. Cela peut être vrai aussi, qui sait?

« Le Rhône prend sa source dans un glacier du mont Furea. » Le correcteur a laissé passer une faute, il faut lire Furca. « Le Rhône est le fleuve le plus rapide de l'Europe. » Un écrivain lyonnais a dit, en 1849, que la cloche de Saint-Jean est aussi la plus grosse de l'Europe. Nous sommes bien favorisés. « Les savants se sont livrés à de grandes recherches pour trouver l'étymologie du nom que porte ce fleuve. Nous trouvons dans les *Recherches historiques sur les Origines celtiques*, *par Pierre-J.-J. Bacon-Tacon*..... » Arrêtons-nous, je connais Bacon-Tacon. Il nous dira que le Rhône s'appelait Br'ig, de *Wr* et *ig*; ce dernier signifie *haut*, *élevé*. Wa signifiait l'élément aqueux, ou le taureau franc; mais ce nom n'était pas le plus ancien. Tacon étant un nom commun dans le Bugey, Tacon voulant dire rapide et impétueux, le Rhône a dû s'appeler Tacon au temps des Celtes, cela ne fait pas de difficultés. Seulement M. Ogier aurait pu abréger et ne pas citer cinq pages de Bacon-Tacon, dont un échantillon suffit.

« La Saône, prononcez Sône, grande rivière de France qui prend sa source à Viomenil dans les Vosges, arrose une partie de ce département (des Vosges). La longueur de son cours est de 392 kilomètres, dont quatre flottables à bûches perdues, de Monthureux à Joinville, vingt-sept flottables jusqu'à Gray, et le reste navigable. Elle passe à Scey, Gray, Pontarlier, Auxonne, Chalon, Tournus, Mâcon et Trévoux. » Nous avouons que nous sommes complètement désorienté. Nous avons traversé Joinville et nous y avons vu la Marne;

Digitized by Google

nous avons traversé Pontarlier et nous y avons vu le Doubs. Nous ignorions complètement la présence de notre belle et douce rivière dans les deux villes que nous venons de citer. Les géographes n'en font pas mention et les gens du pays ne nous en ayant pas dit un mot, nous avons négligé de rendre notre visite à une rivière que nous avons toujours rencontrée avec plaisir.

Lyon est une ville très-ancienne. Elle a été fondée par deux frères, Momurus et Atépomarus. Nous présumons que Momurus est le même que Momorus dont nous avons entendu parler quelquefois.

Le chemin des Etroits est célèbre par le pittoresque des lieux qui l'entourent. M. Ogier nous parle deux fois des grottes curieuses que nous avons demandé jadis à visiter sur la foi de M. de Fortis, et dont M. Ogier a l'air de connaître l'existence. On nous a toujours montré, en fait de grottes, quelques blocs de rochers qui font saillie et qui surplombent comme une espèce de corniche. Si cela est une grotte, nous le voulons bien. On est allé plus loin et on a prétendu que c'est dans un de ces réduits enchanteurs que Jean-Jacques Rousseau a passé une nuit si délicieuse. La grotte de Rousseau est, en effet, citée plusieurs fois dans des livres, et un cabaret des Etroits porte aujourd'hui pour enseigne : *A la Grotte de Jean-Jacques Rousseau.* Heureusement que M. Ogier n'a pas pris le change. Il cite : « Je me couchai voluptueusement, dit le Genevois, *sur la tablette d'une espèce de niche ou d'arcade, enfoncée dans un mur de terrasse.* » Rien n'est plus clair et plus positif. Mais où M. Ogier est coupable, grandement coupable, c'est d'avoir pris ses matériaux sans choix, au premier endroit venu et de faire des citations sans contrôle, sans prévenir le lecteur que l'auteur cité n'est que peu ou pas digne de foi. Il copie cinq pages de Bacon-Tacon, comme si Bacon-Tacon était un auteur sérieux ; et, à propos des Etroits, il cite, d'un auteur anonyme, les cinq lignes suivantes sans crier gare ; absolument comme si son récit était chose simple et naturelle, ou que l'éloignement des lieux et des temps ne lui eût pas permis d'en constater la véracité : « Au bas de cette colline, la route qui longe la Saône a reçu le nom de *Chemin des Etroits* ; elle est bordée de *plusieurs grottes curieuses* (Nous y revoilà, mêmes expressions que M. de Fortis). C'est dans un des renfoncements de ce terrain *que le général Mouton-Duvernet a été fusillé en* 1815. » Pardon, le général a été fusillé sur le chemin même, et nous ne savons comment rappeler à M. Ogier une chose qu'il sait aussi bien que nous, c'est que Mouton-Duvernet n'a point été fusillé en 1815, mais bien le samedi 27 juillet 1816, à cinq heures du matin. Ceci nous rappelle un écrivain qui, ayant fait mourir le général Précy à sa sortie de Vaise, en 1793, et ayant reçu d'un Lyonnais une rectification ainsi conçue : Monsieur, votre histoire est très-bien; seulement Précy n'a pas été

Digitized by Google

tué en 1793, puisque je l'ai vu en 1815, et que tous les journaux ont annoncé sa mort en 1820, répondit avec un grand sang-froid : « Monsieur, ceci est votre opinion, non la mienne. J'ai en main les preuves que Précy a été tué en 1793, et je n'en rabats rien. » Nous aimons à croire que l'anonyme cité par M. Ogier n'a pas en main les preuves que Mouton-Duvernet a été fusillé en 1815. S'il les avait, nous serions dans un grand embarras.

Voici bien assez d'observations pour un article de seize pages. Nous espérons que M. Ogier ne prendra pas nos réflexions en trop mauvaise part, mais qu'il comprendra que, dans aucun pays, on ne verra défigurer l'histoire comme il le fait, sans qu'aussitôt il ne se trouve vingt personnes pour protester au nom de la dignité des historiens et de la vérité offensée.

EXAMEN CRITIQUE DE LA PSYCHOLOGIE DE PLATON, par J.-B. Tissandier, licencié ès-lettres ; Lyon, Perisse, 1851, in-8 de XVI 112 pages.

Ce livre est une thèse, comme il s'en imprime aujourd'hui quelques-unes, par une excellente pensée que nous désirons voir de plus en plus mise en pratique : il en est résulté déjà de très-estimables travaux sur bien des questions littéraires et philosophiques, monographies pleines d'intérêt, où l'on descend bien plus avant dans un sujet de choix que ne sauraient faire ceux qui embrassent des généralités.

M. Tissandier, dont il existe un autre volume, qui a pour objet l'*Esprit de la Poésie et des Beaux-Arts*, a voulu, dans ce second travail, analyser la psychologie de Platon, la dégager de ses œuvres, où elle se trouve disséminée, et concilier, s'il se peut, les contradictions qui éclatent dans son système. M. Tissandier est tout à fait disposé, sur ce point, en faveur de l'illustre philosophe, cause déjà de tant de controverses, qui ne sont pas près de finir. Je suis loin de blâmer le jeune écrivain de cette disposition à venger un grand homme, un des plus nobles penseurs de l'antiquité, et j'adopte volontiers ses conclusions les plus bienveillantes. Du reste, il ne serait pas aisé, en eût-on la bonne volonté, de combattre ici à la légère quelqu'un qui a studieusement étudié des questions arduës, sur lesquelles Platon s'explique çà et là, à distance, et d'une manière incomplète, car il n'a pas de traité spécial sur l'âme humaine.

Voici, selon M. Tissandier, quels points principaux nous présente la psychologie de Platon.

Sa méthode lui paraît l'antécédent de la méthode cartésienne, et il la trouve de beaucoup supérieure à la méthode d'Aristote, qui ne parle point de la réflexion comme du fait fondamental de toute pensée scientifique.

Digitized by Google

Le système intellectuel de Platon reconnaît les facultés secondaires et les distingue nettement de la plus importante faculté, la raison. Il sépare profondément la sensation d'avec l'idée, et l'idée contingente d'avec l'idée en soi, l'idée absolue, générale, nécessaire.

En passant des facultés intellectuelles aux facultés morales, on trouve Platon généralement conforme aux croyances du sens commun. Si l'homme agit, ce n'est pas pour agir; s'il veut, ce n'est pas pour vouloir: c'est pour être heureux. Ce besoin nécessaire, universel, impersonnel, ne vient pas de l'homme, et conséquemment n'a pas l'homme pour fin dernière, mais il vient de Dieu même et se rapporte à lui. Dieu est le premier et le dernier anneau de la chaîne des êtres.

Platon ne pouvait oublier le rôle de la volonté dans le monde moral, et il en subordonne le développement à trois conditions: les dispositions de l'organisme, l'éducation, l'inspiration divine; en sorte que l'individu n'est rien, hors de la société pour laquelle il est fait, et qui est faite pour lui. La société a le droit de se défendre de la contagion du crime, mais le criminel peut obtenir d'elle les moyens de retourner à la vertu.

Les conséquences de la Psychologie de Platon se trouvent indiquées à la suite de l'étude spéciale de M. Tissandier, sur les quatre facultés que le philosophe grec reconnaît dans l'âme humaine, à savoir: la sensibilité psychologique, la sensibilité morale, la raison et la volonté. Ces conséquences sont, en logique, l'induction placée au-dessus de toutes les autres méthodes scientifiques; en esthétique, l'anéantissement même de l'art, auquel se substitue la pure contemplation du beau absolu; en morale, l'importance de la philosophie et de l'éducation; en politique, le règne absolue de la justice remplaçant les calculs de l'astuce et des passions, le caractère éminemment moral des gouvernements qui, selon lui, ne doivent être qu'un système complet d'éducation, organisée en vue de la Société qui leur confie ses intérêts spirituels et matériels.

M. Tissandier abandonne Platon sur ces limites dernières, après avoir étudié avec une raison sérieuse et digne, et exposé, dans un langage naturel et sobre, ce qui était du ressort de la Thèse. Elle nous a semblé très-méritante.

Si nous en dépassions les bornes, si nous considérions le plus grand philosophe de l'antiquité à l'application, nous verrions dans ses livres les systèmes les plus révoltants, les plus indignes de la philosophie la plus médiocre. C'est que, en effet, ce splendide écrivain qui éclaire des lumières de son esprit tant de questions graves, n'a pas rougi de consacrer l'esclavage, l'immoralité, le libertinage. Il a, de ce côté-là, une série d'affirmations qui humilient profondément notre pauvre raison humaine, s'exprimant par le plus habile de ses organes dans l'antiquité payenne. F.-Z. C.

Digitized by Google

— Sous le titre d'*Etude orientale*, notre compatriote, M. Servan de Sugny, vient de publier, comme ballon d'essai, trois odes et une élégie des poètes persans Hafiz et Saadi. Ces pièces sont traduites en vers français, avec le texte et la traduction interlinéaire en regard. M. Servan de Sugny a l'intention de faire passer dans notre langue les poésies de l'Orient, et il prépare, dans le silence du cabinet, un poétique volume qui aura pour titre *la Muse ottomane*. Ce que nous avons sous les yeux est donc un spécimen, et comme une goutte suffit pour faire connaître une liqueur, on peut juger de l'ensemble par ce fragment. On croirait, en lisant ces vers, relire une ode d'Horace ou une pièce d'Anacréon, et pourtant Horace et Anacréon n'ont pas dû pénétrer jusqu'à ces poètes. Rien n'est plus gracieux que l'élégie de Saadi; c'est un retour de l'âme sur elle-même, c'est encore cette triste et éternelle question de l'avenir, le grand mot d'Hamlet : *Etre et n'être pas*. Ecoutez plutôt :

« Hélas ! sans nous, pendant longtemps, la rose croîtra, et de nouveaux « printemps se développeront. Bien des mois de juillet, de décembre et de mai « paraîtront, tandis que nous serons de la terre et de la poussière. Après « nous, le jardin produira bien des roses, et les amis seront assis ensemble. « Bien des gens qui, aujourd'hui, sont encore dans le néant, viendront, et « passeront sur notre poussière. »

M. Servan de Sugny traduit en poète, c'est-à-dire en vers, et non seulement il nous donne la pensée de l'auteur, mais encore il cherche à en reproduire le mouvement et la grâce. C'est un service rendu aux lettres que de leur apporter les trésors d'une littérature nouvelle, et ce service nous aimons à le devoir à M. Servan de Sugny.

—M. Jouve a, dans une intéressante brochure récemment publiée, développé un *Projet pour la distribution des eaux du Rhône*. Ce projet, qui se recommande à l'attention des hommes compétents et des membres de notre Commission municipale, donne à notre ville, qui en est encore privée, bien qu'au milieu de deux rivières, des eaux clarifiées naturellement, et les élève jusqu'au plateau de Montessuy, par la seule force motrice que fournit le courant du fleuve. Ce projet serait le plus économique et le plus favorable pour notre cité qui serait toujours sûre d'avoir des eaux potables, fraîches et intarissables.

LEON BOITEL.

Digitized by Google

Variétés.

M. VIVIER.

Dans un des spirituels feuilletons que l'*Assemblée nationale* consacre chaque semaine à la musique, M. Adolphe Adam nous apporte des nouvelles d'un jeune homme d'Auvergne, que nous avons connu longtemps, à Lyon, simple employé, à douze cents francs, de l'Administration des Contributions indirectes. Il n'était pas à sa place dans le poste qu'il occupait fort mal du reste. Aussi, un beau jour, lassé des reproches qu'il recevait de son chef, feu Biu, le meilleur des hommes ; lassé surtout des reproches qu'il se faisait à lui-même, il quitta Lyon, où, à travers des charges et des excentricités de tous genres, il était parvenu, en se jouant, à trouver sur le cor des effets surprenants de son qui le firent remarquer de tous nos artistes. Il avait, jusqu'alors, passé pour un spirituel *farceur*, il devenait tout à coup un virtuose.

Nous nous rappelons quelle bonne plaisanterie il faisait sur son violon, alors qu'il nous rendait témoin, avec de simples notes, de la mésaventure d'un pauvre diable de boiteux qui arrive tout essouflé pour prendre le bateau à vapeur, et qui arrive tout juste pour le voir partir. Il avait trouvé le moyen d'imiter la cloche qui appelle les voyageurs et bien d'autres effets d'harmonie imitative. Mais ces choses-là ne se racontent pas, il faut les entendre sous l'archet de Vivier, sous l'éclair de son œil vif et moqueur, sous sa voix nasillarde et sa bouche narquoise.

Nous nous rappelons encore de quel étonnement nous étions saisi toutes les fois que, dans le silence de la nuit, Vivier nous faisait entendre, sur notre immense place Bellecour, les tours de force qu'il venait de découvrir sur le cor ; c'était à croire que deux et trois cors jouaient à l'unisson. Le succès qu'il obtint

Digitized by Google

parmi nous n'a fait que grandir. Le feuilleton suivant nous le prouve : LÉON BOITEL.

Un de mes confrères de la presse musicale a raconté fort spirituellement, comme à son ordinaire, un voyage que Vivier a fait à Amiens, et dont faisaient partie les deux sœurs Cruvelli, M. Gueymard, une charmante dame amateur et le critique qui s'est fait l'historiographe de cette solennité musicale.

Ni l'admirable verve de Sophie Cruvelli, ni le talent de sa sœur, ni la belle voix de Gueymard, ni les magnifiques cheveux blonds de l'élégante Parisienne n'ont pu l'emporter sur les effets magiques que Vivier sait tirer de son cor enchanté.

Ce n'est pas une mince bonne fortune de le pouvoir entendre, et les Amiénois sont bien favorisés. Vivier les a traités comme des Russes, des Anglais ou des têtes couronnées, car il n'y a ordinairement que ces trois genres d'auditeurs à qui il accorde la faveur d'un morceau ou deux. Dernièrement, il s'est montré aussi généreux envers les habitants d'Orléans qu'envers ceux d'Amiens, et les citoyens de ces deux villes françaises peuvent se vanter d'être les privilégiés entre tous ceux (du beau royaume, allais-je dire, je me reprends), de la belle république de France.

Vivier en veut aux Parisiens, et il n'a peut-être pas tort. Une seule fois il a joué dans un concert public, avec Thalberg, au Théâtre-Italien ; c'était à l'époque de la grande vogue de ce théâtre. La salle était envahie par ce public qui se croyait connaisseur et qui n'était qu'abonné. Le merveilleux talent de Vivier fut applaudi, mais il ne fut ni compris, ni apprécié à sa valeur. Vivier s'est vengé de cette froideur en ne se consacrant plus qu'à l'étranger. La Russie, l'Allemagne, la Hollande, l'Angleterre ont été témoins de ses triomphes, et s'il revient tous les ans pour quelques mois à Paris, ce n'est que pour se délasser et faire et raconter à ses amis quelques-unes de ces bonnes charges qu'il réussit si bien.

Il y a un étrange contraste entre la nature élevée, sévère et sérieuse du talent et le caractère de gaîté et presque de bienfaisance du célèbre artiste. Mais ce qui distingue Vivier des plaisants de société et des *loustics* d'atelier, c'est que ses plaisanteries, ses mystifications n'ont pas pour but d'amuser les autres, mais de l'amuser lui-même. Enfermez-le dans une chambre tout seul, et il trouvera moyen de se jouer quelque bon tour et de se moquer de lui-même. Maintenant, si nous séparons l'homme de l'artiste, et ce n'est que de ce dernier que nous devons nous occuper, nous trouvons encore deux natures distinctes entre l'exécutant et le compositeur.

Comme exécutant, Vivier ne peut être comparé qu'à lui-même. Il possède une plénitude et une puissance de son incomparables ; il joue habituellement dans le ton de mi et dans le registre du second cor. Son style est d'une largeur magistrale. Il n'exécute que sa musique, et elle est toute inédite, par l'excellente raison qu'elle ne peut être exécutée que par lui, puisqu'il garde le secret des effets qu'il a inventés et découverts. C'est dans l'exécution de mélodies graves et sévères, quoique presque toujours gracieuses, qu'il trouve ses éléments de succès ; mais il sait donner un tel accent à son instrument, qu'il produit quelquefois le plus grand effet avec une simple note filée, remplissant avec une perfection inouie toutes les insensibles transitions du *pianissimo*, du *rinforzando* et du *decrescendo*. En un mot, Vivier est le plus admirable chanteur du monde, dont la voix est remplacée par le timbre du cor.

Quant à ses effets de doubles, triples et quadruples notes, c'est un mys

Digitized by Google

tère que les acousticiens ne peuvent analyser et que les musiciens ne devinent pas. Ceux que rien n'étonne et qui veulent tout expliquer, prétendent que Vivier chante en même temps qu'il pousse l'air dans le tube de son instrument : ceci ne serait déjà pas très-facile ; mais en admettant même cette explication, on ne comprendrait pas davantage qu'il pût chanter trois notes à la fois. Il faut renoncer à comprendre par quels moyens cet effet se produit.

Comme on le voit, Vivier n'exécute guère de difficultés sur son instrument, il ne fait que des impossibilités.

Si nous prenons maintenant Vivier comme compositeur, il ne nous paraîtra pas moins étrange, car ses compositions ne se rapportent à aucune catégorie de morceaux. Ce sont de petites mélodies, qu'il chante en s'accompagnant avec le violon ; mais ce qu'il chante n'est pas exécuté avec la voix telle qu'on l'emploie dans les morceaux de chant : sa voix tient de l'enrouement, du nasillement, de la tête, que sais-je ? Et cela est charmant, doux, plaintif, mélancolique et d'un poésie indicible. Quelquefois Vivier ajoute des paroles à ses mélodies, elles n'en deviennent que plus touchantes ; il en est deux ou trois que je n'ai jamais pu entendre sans pleurer. Joignez au charme de ces mélodies l'élégance des modulations harmoniques les plus neuves et les plus variées, et vous vous ferez encore difficilement une idée de la perfection de ces petits morceaux, qu'on ne peut se lasser d'entendre.

Pendant le dernier séjour que Rossini fit à Paris, il n'alla pas une seule fois au théâtre et ne voulait entendre aucune espèce de musique. Duprez, qu'il ne connaissait pas, avait été seul admis à lui chanter quelques passages de *Guillaume Tell*. Je demandai un jour à Rossini la permission de lui amener Vivier. — Qu'est-ce que cela, Vivier ? — C'est un cor qui chante et qui joue du violon. — Ça doit être joli. — Oui, c'est très joli. — Vous m'en répondez ?... Joue-t-il longtemps ? — Il joue fort peu lorsqu'on l'en prie beaucoup, et quelquefois même il ne joue pas du tout. — Alors, amenez-le moi, je vous réponds que je ne le tourmenterai pas.

Le lendemain, Vivier vint avec moi. Au bout d'une demi-heure de conversation, pendant laquelle Rossini se tordait de rire sur son fauteuil, il pria Vivier de lui faire entendre un petit morceau, puis un second, puis un troisième, et nous ne nous retirâmes qu'à une heure du matin. Mais il fallut promettre de revenir le lendemain, et chaque soir nous y retournâmes jusqu'au départ de Rossini.

J'ai dit que Vivier jouait de préférence pour les têtes couronnées, aussi ne se faisait-il jamais prier pour jouer devant Rossini. Celui-ci ne pouvait se lasser de l'entendre, et moi je profitais de cette bonne fortune, et je me surprends quelquefois à être obligé de désirer qu'un nouveau voyage de Rossini me procure encore l'occasion de jouir du talent de Vivier, car, malgré ma liaison assez intime avec ce célèbre capricieux, je ne me rappelle pas l'avoir entendu plus d'une ou deux fois sur le cor depuis cette époque.

Ad. Adam (de l'Institut.)

Digitized by Google

CHRONIQUE.

M. le docteur Bonnet a lu, à l'Académie de Lyon, dans sa séance du 18 mai, un Mémoire sur les dangers de la suppression du baccalauréat ès-lettres pour les élèves en médecine, des restrictions apportées à l'enseignement de la philosophie, et de la scission des études littéraires et scientifiques à partir de la quatrième. Ce Mémoire, remarquable par le bon sens, la force et l'éloquence, a été applaudi par l'Académie tout entière.

— Les *Annales de la Propagation de la Foi* viennent de publier le compte-rendu de l'œuvre pour l'année 1851. Il résulte de ce document que les *Annales*, qui paraissent tous les deux mois, sont tirées actuellement à 164,500 exemplaires, savoir : Français, 100,500; — Anglais, 15,000; — Allemands, 14,400; — Espagnols, 1,100; — Flamands, 4,500; — Italiens, 24,000; — Portugais, 2,500; — Hollandais, 2,000; — Polonais, 500.

— Un concours avait été ouvert entre les artistes lyonnais pour le projet d'une épée d'honneur à offrir à M. le général de Castellane, et pour une médaille commémorative des services rendus à notre ville par le général en chef de l'armée de Lyon et par les troupes placées sous ses ordres. La Commission, composée de MM. Bonnefond, de Ruolz, Bonirote, Vibert, et Benoît, architecte, a adjugé le premier prix, pour la médaille et pour l'épée, à M. Bonnet, jeune statuaire, connu déjà par des travaux recommandables.

Le second prix a été décerné, pour la poignée de l'épée, à M. Cubizole, sculpteur, et, pour la médaille, à M. Toulouse, artiste graveur. Des témoignages de satisfaction ont été adressés à M. Dantzell, graveur, élève de notre école des Beaux-Arts, en résidence à Paris, et à un autre artiste lyonnais qui a désiré garder l'anonyme.

La poignée de l'épée du général de Castellane, destinée à être exécutée en or et à laquelle a été décerné le premier prix, représente la *Valeur*, la *Prudence* et la *Force*, exprimées par trois femmes qui foulent aux pieds le monstre de la guerre civile. Ces trois femmes sont caractérisées par des emblèmes allégoriques appropriés au sujet. La garde de l'épée est formée par une furie enchaînée. Au-dessous, sur la coquille, un lion endormi repose entre les génies de la paix et de la guerre. Le pommeau est figuré par une couronne de comte que supportent des génies ailés, adossés aux armes du général.

M. Bonnet, à qui on doit cette œuvre, est l'auteur des statuettes de Chateaubriand, du P. Lacordaire et du P. de Ravignan, qui ont été justement remarquées aux dernières expositions de notre ville, soit à cause du caractère noble et expressif des physionomies, soit à cause de la dignité et de la simplicité des attitudes et du style sévère des draperies. M. Bonnet avait également exposé un buste d'enfant, traité avec une pureté antique. Cet artiste a obtenu, du reste, il y a quelques années, le second grand prix de Rome, et le premier prix dans le concours dit de la tête d'expression, à l'Ecole des Beaux-Arts de Paris.

Le nouvel ouvrage de M. Bonnet ne peut qu'augmenter sa réputation. L'exécution en est large et délicate à la fois. La composition a été faite avec la collaboration de M. Clair Tisseur, architecte.

La lame de l'épée sera fabriquée à Châtellerault et le fourreau à Lyon.

Léon Boitel, directeur-gérant.

Digitized by Google

LOIS DES BOURGUIGNONS,

VULGAIREMENT NOMMÉES

LOI GOMBETTE,

TRADUITES POUR LA PREMIÈRE FOIS

PAR M. J.-F.-A. PEYRÉ,

TRADUCTEUR DES LOIS DES FRANCS (LOI SALIQUE).

SUITE (1).

TITRE VIII.

DES CRIMES IMPUTÉS AUX INGÉNUS.

ARTICLE PREMIER.

Si un Barbare ou un Romain, de condition libre, est soupçonné et accusé d'un crime, il fournira le serment, et jurera avec son épouse, ses fils et ses proches, au nombre de douze, qu'il est innocent. S'il n'a ni épouse, ni fils, mais qu'il ait son père et sa mère, il devra présenter ceux-ci pour compléter le nombre désigné. S'il n'a ni son père ni sa mère, il prêtera le serment avec ses douze plus proches parents.

ART. 2.

Dans le cas où la partie adverse, devant qui le serment doit être prêté, s'opposerait à cette prestation de serment, avant que les parties soient entrées dans l'église (2), les commissaires, en-

(1) Voir le tome IV pp. 245 et 313.

(2) Les serments se prêtaient ordinairement dans les églises, sur les saints autels ou les reliques des saints. » Quand on faisoit une demande, et qu'on voyoit qu'elle alloit être injustement éludée par un serment, que restoit-il à

Digitized by Google

tre les mains de qui le serment devait être prêté, lesquels, au nombre de trois, doivent être délégués par les juges, pour recevoir les prestations de serment, devront déclarer qu'ils ne veulent pas admettre l'accusé à faire entendre le serment. Mais, alors, ceux qui ont repoussé la prestation du serment seront soumis par nous à l'épreuve (1) du jugement de Dieu. S'il n'y a pas eu d'opposition, et que le serment ait été prêté, que celui qui l'a fourni sache qu'il devra payer neuf fois la valeur de la composition si, après la prestation du serment, sa culpabilité vient par hasard à être démontrée.

Art. 3.

Si les commissaires, entre les mains de qui le juge a ordonné de prêter serment, ont manqué de se rendre au jour et au lieu indiqués, et qu'ils ne puissent établir qu'ils ont été retenus par une infirmité ou un service public, ils paieront une amende de six sous d'or. S'ils sont retenus par une infirmité ou une occupation légitime, ils devront en instruire le juge, ou envoyer à

un guerrier qui se voyoit sur le point d'être confondu, qu'à demander raison du tort qu'on lui faisoit et de l'offre même du parjure ? » *Esprit des lois*, livre 28, chap. 14. Voyez le titre XLV de notre loi.

(1) C'est-à-dire au combat judiciaire, ou bien à l'épreuve de l'eau bouillante ou du fer chaud. Voyez une disposition à peu près pareille dans la loi des Ripuaires, titre LXI, art. 5. Rien n'était plus funeste sans doute que d'abandonner, aux hasards d'un combat singulier ou d'une épreuve physique, l'innocence ou la culpabilité d'un accusé, si ce n'est peut-être d'admettre l'emploi des preuves négatives. Montesquieu a consacré un chapitre, le chapitre 17 du livre 28 de l'*Esprit des lois*, à montrer que l'accord des mœurs et des lois atténuèrent chez nos pères le mal que ces lois semblaient avoir dû produire. Voici comment il termine ce chapitre : « Je dis donc que, dans les circonstances des temps où la preuve par le combat et la preuve par le fer chaud et l'eau bouillante furent en usage, il y eut un tel accord de ces lois avec les mœurs, que ces lois produisirent moins d'injustices qu'elles ne furent injustes ; que les effets furent plus innocents que les causes ; qu'elles choquèrent plus l'équité qu'elles n'en violèrent les droits ; qu'elles furent plus déraisonnables que tyranniques. »

Digitized by Google

leur place, au lieu fixé, des personnes dignes de les représenter dans la formalité de la réception du serment.

ART. 4.

Si la partie qui devait prêter le serment n'est pas venue au lieu indiqué, l'autre partie attendra jusqu'à la sixième heure du jour. Si, à cette heure-là, il n'est pas venu, le défaillant devra, sans aucun retard, payer le montant des réclamations de sa partie adverse.

ART. 5.

Si c'est l'autre partie qui n'est pas venue, celui qui devait prêter le serment sera renvoyé entièrement acquitté.

TITRE IX.

DE L'EMPLOI DE LA VIOLENCE.

Si un Bourguignon ou un Romain a dérobé quelque chose, en employant la violence, ne fût-ce qu'un poulet (1), il sera condamné à payer neuf fois la valeur de l'objet, suivant l'appréciation que nous avons faite.

TITRE X.

DU MEURTRE DES ESCLAVES.

ARTICLE PREMIER.

Que le Bourguignon et le Romain soient tenus pour être de la même condition (2). Si quelqu'un a tué un esclave d'origine bar-

(1) Il parait, qu'indépendamment des appréciations rappelées dans le titre IV de notre loi, il en existait d'autres dans une loi antérieure dont le texte n'est pas venu jusqu'à nous. *Pullum* pourrait bien être ici le synonyme de *gallicinium*. Alors il s'agirait dans ce titre des vols avec violence, faits nuitamment, *avant le chant du coq*.

(2) Nous trouvons ici, comme à l'art. 1er du titre XV, dans cette égalité des peines infligées au Romain et au Barbare, la preuve du désir qu'avaient les Bourguignons d'adoucir la condition des Gallo-Romains, et d'établir une

Digitized by Google

bare, dont son maître a fait choix pour son service intérieur, ou pour l'accompagner à la guerre (1), il paiera cinquante-cinq sous d'or, et, de plus, une amende de douze sous d'or.

ART. 2.

Quiconque aura tué un esclave, romain ou barbare, attaché à la culture des champs ou à la garde des porcs, paiera trente sous d'or.

ART. 3.

Quiconque aura tué un esclave d'élite, exerçant la profession d'orfèvre, paiera deux cents sous d'or.

ART. 4.

Quiconque aura tué un esclave, travaillant sur les matières d'argent, paiera cent sous d'or.

ART. 5.

Quiconque aura tué un esclave, exerçant la profession de forgeron, paiera cinquante sous d'or.

ART. 6.

Quiconque aura tué un esclave, exerçant la profession de charpentier (2), paiera quarante sous d'or.

prompte fusion d'intérêts entre les conquérants et la nation conquise. On sait que les lois des Francs et autres peuples barbares consacraient, au contraire, par la différence des peines et des compositions établies, un système d'infériorité personnelle très-humiliante, et vexatoire pour les Gallo-Romains.

(1) M. Guizot, dans son quatrième *Essai sur l'histoire des Francs*, chap. 2, § 2, traduit ainsi ce passage : « L'esclave barbare, employé au service personnel du maître ou à des messages. » Le texte porte : *Lectum ministerialem sive expeditionalem.*

(2) Nous voyons par les nombreux monuments qui nous restent des mœurs de nos ancêtres, que l'exercice des arts mécaniques et industriels fût longtemps confié chez eux aux mains dégradées des esclaves. Il en avait été de même chez les Romains, qui, n'estimant que les triomphes du camp, de la tribune ou du barreau, tenaient pour vile la pratique des arts, et l'abandonnaient, comme indigne d'un citoyen, aux esclaves grecs ou romains dont

Digitized by Google

TITRE XI.

DES BLESSURES.

ARTICLE PREMIER.

Quiconque, frappant un ingénu ou un esclave, lui aura abattu le bras, paiera la moitié de la composition du meurtre. Si le bras n'est pas entièrement détaché, la composition sera réglée comme pour une blessure.

ART. 2.

Quiconque aura blessé quelqu'un à la figure, devra payer une composition triple de celle qu'il aurait payée si la blessure eût été faite à une partie du corps cachée par les vêtements.

TITRE XII.

DU RAPT DES JEUNES FILLES (1).

ARTICLE PREMIER.

Si une jeune fille a été enlevée, et qu'en rentrant auprès de

leurs maisons étaient remplies. Ce fut là l'une des principales causes du long discrédit dans lequel est tombée chez nous la pratique des arts industriels. Mais aujourd'hui que les jeunes Etats de l'Amérique du nord ont donné à leurs maîtres en civilisation un utile exemple, aujourd'hui que l'exercice de ces arts est confié parmi nous à des mains libres, que le trône et les hautes classes de la société s'empressent à l'envi de les encourager, ils ne tarderont pas à reprendre, dans l'opinion de la nation, le rang d'honneur que leur utilité aurait dû depuis longtemps leur faire assigner.

Remarquons, en passant, la gradation admise par les Bourguignons dans l'estime qu'il convenait de porter aux différentes industries confiées à leurs esclaves. Le taux de l'amende attachée au meurtre d'un ouvrier variait, suivant la nature de l'industrie exercée, de 30 à 200 sous d'or, et devenait la mesure de l'estime qu'on faisait de cette industrie.

(1) Il s'agit, dans ce titre, des filles d'origine barbare, excepté à l'art. 5 qui s'applique à la jeune fille romaine. Quant aux femmes barbares, adultes, voyez l'art. 61. Voyez encore les articles 66 et 69.

Digitized by Google

ses parents elle ait perdu sa virginité, le ravisseur paiera six fois le prix du mariage, et de plus une amende de douze sous d'or.

ART. 2.

Si le ravisseur n'a pas les moyens de payer cette composition, il sera livré aux parents de la jeune fille, qui pourront disposer de lui comme bon leur semblera.

ART. 3.

Mais si une jeune fille a, de son propre mouvement, suivi un homme, et s'est rendue dans la maison de celui-ci, et s'il y a eu des rapports charnels entr'eux, l'homme devra payer trois fois le prix du mariage (1).

ART. 4.

Si la jeune fille a rapporté sa virginité, elle rentrera chez elle sans pouvoir être recherchée.

(1) Chez les nations germaniques, ce n'était pas la femme qui apportait une dot à son mari, mais, au contraire, le mari qui en donnait une à sa femme. *Dotem non uxor marito sed uxori maritus offert.* Tacite, *de Germania*. Cette constitution de dot avait le double objet d'obtenir le consentement des parents, et d'assurer une ressource à la femme en cas de prédécès de son mari. C'était ce qu'on appelait le prix du mariage. Plus tard, cet usage se perdit presque entièrement, et ne se conserva, chez quelques nations, que par forme de symbole. Chez les Francs, au rapport de Ducange, les parents de la femme recevaient pour prix de leur consentement un sou d'or et un denier; aux secondes noces, trois sous d'or et un denier. Voyez le titre XLVI de la *Loi salique*. Il paraît que chez les Bourguignons, l'usage de fournir une véritable dot à la femme s'était conservé, ainsi qu'on peut le voir par les dispositions du titre LII de la *Loi Gombette*, où il est question d'un prix nuptial dont *la plus grande partie* avait déjà été reçue par la femme. Peut-être convient-il de distinguer entre le prix nuptial ou le prix du mariage qui se payait aux parents de la femme pour obtenir leur consentement, et la dot qu'elle-même recevait personnellement. Voyez plus bas, au titre LXI, le cas où une femme barbare de nation, autre qu'une jeune fille, s'est livré à un homme sans le consentement de ses parents. Voyez aussi les titres LXVI et LXIX. Voyez encore l'art. 3 du titre LXXXVI et la note.

Digitized by Google

ART. 5.

Si une jeune Romaine, sans le consentement de ses parents et à leur insu, a épousé un Bourguignon, qu'elle sache qu'elle perdra tout droit à la succession de ses parents.

TITRE XIII.

DES DÉFRICHEMENTS.

Si un Bourguignon ou un Romain a fait un défrichement (1) dans une forêt restée en commun, il devra remettre à son copropriétaire un égal espace de terrain dans cette forêt. Après quoi, il jouira seul, et sans partage avec ce copropriétaire, du morceau de fonds qu'il a défriché (2).

(1) Voyez au titre XXXI, et dans la loi des Wisigoths, livre 10, titre 1er, art. 9, des cas semblables à celui dont il est parlé dans ce titre. Les Bourguignons employaient le feu comme le moyen le plus propre à opérer leurs défrichements. Voyez le titre XLI de notre loi. Le mot *essarter* signifiait dans la langue romane, comme aujourd'hui, défricher en arrachant les bois et les épines. *Essats*, se disait des terres nouvellement défrichées.

(2) Lors de l'établissement des Bourguignons sur le territoire gaulois, établissement qui ne tarda pas à être formellement reconnu par l'empereur Honorius, dont la faiblesse venait aussi de livrer la Narbonnaise et l'Aquitaine aux Wisigoths ; les terres et les esclaves furent partagés entre les nouveaux venus et les anciens habitants, dans des proportions fort inégales. Les Bourguignons eurent dans ce partage les deux tiers des terres et le tiers des esclaves employés à les cultiver. Notre loi et la loi des Wisigoths, livre 10, titre 1er, art. 8, sont les seuls monuments qui fassent mention de ces partages. Les historiens du temps gardent à ce sujet le plus profond silence, ce qui laisse supposer que cet événement n'excita aucune espèce de mouvement dans les provinces où les Bourguignons et les Wisigoths vinrent prendre place à côté des anciens propriétaires. Une si étrange résignation paraîtra peut-être moins extraordinaire, si l'on considère que la dépopulation, qui depuis longtemps pesait d'une manière effrayante sur quelques provinces de l'Empire, et l'abandon que faisaient de leurs propriétés les curiales des cités gauloises pour se soustraire aux charges de la curie et aux vexations sans nombre des proconsuls et autres agents supérieurs envoyés de Rome,

Digitized by Google

TITRE XIV.

DES SUCCESSIONS ET DES RELIGIEUSES.

Article Premier.

Entre les Bourguignons nous voulons que ceci soit observé, à savoir : que si quelqu'un n'a point laissé de fils, les filles recueillent à sa place l'hérédité du père et de la mère (1).

Art. 2.

Si le défunt n'a laissé ni fils ni fille, la succession appartiendra à ses sœurs ou à ses proches parents (2).

Art. 3.

Il nous a plu d'ajouter dans la présente loi, que si une

avaient changé en vastes déserts des contrées naguère florissantes et couvertes des plus belles moissons. On conçoit, en effet, que, dans cet état, les Gallo-Romains durent être moins sensibles à la rigueur d'un pareil partage, qui retranchait peu de chose aux moyens d'existence que le malheur des temps leur avait laissés. Quoi qu'il en soit, la division ne se fit pas partout immédiatement; et, pendant longtemps, les Bourguignons et les Romains jouirent en commun des fonds qu'ils possédaient ensemble, d'où est venu le nom d'*Hospites*, hôtes, copropriétaires, qu'ils se sont réciproquement donné. On verra, au titre LIV, que le partage des forêts, des terrains défrichés, des jardins et des vergers, se faisait par égales portions entre les anciens possesseurs et les nouveaux. Voyez, dans l'art. 12 du second supplément à la *Loi Gombette*, la manière dont se réglaient les partages, à l'égard des Bourguignons qui, postérieurement à la conquête, étaient venus se réunir à leurs compatriotes. Ces nouveaux venus n'avaient que la moitié des terres, et ne pouvaient réclamer aucune part dans la propriété des esclaves.

(1) Voyez, au sujet du droit d'hérédité des fils à l'exclusion des filles, les citations que nous avons placées sous l'art. 6 du titre LXII de notre édition de la *Loi salique*.

(2) Voyez la *Loi salique*. On peut aussi consulter ce que dit Montesquieu, dans son *Esprit des lois*, à propos de la succession des sœurs. Voyez le titre XLII de la *Loi Gombette*, et le titre LI.

Digitized by Google

femme mariée vient à mourir sans laisser de fils, le mari survivant ne puisse réclamer de la famille de sa femme le prix qu'il a payé pour celle-ci (1).

ART. 4.

De même, la femme ou ses parents ne pourront, quand le mari sera mort sans laisser de fils, réclamer ce que la femme a dépensé lorsqu'elle s'est rendue auprès de son époux.

ART. 5.

A l'égard des filles qui se sont consacrées au Seigneur, et sont restées en chasteté, nous voulons que si l'une d'elles a deux frères, elle reçoive le tiers de l'hérédité du père, c'est-à-dire seulement de la portion de terre qui est tombée dans le lot (2) de celui-ci, et qui se trouvait encore dans ses mains au moment de son décès.

ART. 6.

Pareillement, si elle a quatre ou cinq frères, on lui réservera la portion qui lui revient.

ART. 7.

Mais si elle n'a qu'un seul frère, elle ne recueillera pas la moitié, mais le tiers. Et encore ce sera à la charge que tout ce que la femme consacrée au Seigneur aura reçu des biens de son père pour en percevoir l'usufruit, appartiendra, après sa mort, aux plus proches parents, sans qu'elle puisse en aliéner aucune partie, à l'exception cependant des parures et autres objets de peu de valeur qu'elle a reçus de sa mère, ou des objets qu'elle a pu acquérir par son industrie particulière.

ART. 8.

Tout ce que nous venons de dire s'applique à ceux à qui leur père n'a pas de son vivant relâché la portion qui leur revient.

(1) Voyez la note que nous avons placée sous l'art. 3 du titre XII de la présente loi.

(2) Lors du partage dont il est parlé dans l'art. 1er du titre 1er de la *Loi Gombette*.

Digitized by Google

Quant à ceux à qui leur père a relâché cette portion, pour leur assurer un moyen d'existence, ils seront libres d'en disposer comme bon leur semblera.

TITRE XV.

DE L'EXCITATION AU DÉSORDRE.

ARTICLE PREMIER.

Si un Bourguignon, de condition libre, s'est introduit dans une maison pour y faire naître une rixe, il paiera six sous d'or à celui à qui appartient la maison, et douze sous d'or à titre d'amende. Nous voulons que cette règle soit observée sans aucune distinction entre les Bourguignons et les Romains (1).

ART. 2.

Mais si c'est un esclave qui s'est introduit dans une maison étrangère, par violence ou pour amener une rixe, il recevra, au lieu de la peine dont il vient d'être parlé, cent coups de bâton; et son maître ne pourra en aucune manière être recherché.

TITRE XVI.

DE LA RECHERCHE DES ANIMAUX VOLÉS.

ARTICLE PREMIER.

Lorsqu'un homme se sera mis à la recherche d'un animal, et qu'en suivant ses traces il sera parvenu à la maison d'un autre homme; s'il arrive que celui-ci s'oppose à ce que le maître de l'animal entre dans cette maison pour y faire sa recherche, selon qu'exige la circonstance, celui qui s'est opposé à cette recherche sera considéré comme ayant encouru la peine du vol.

ART. 2.

Il ne sera pas même permis à une femme de se refuser à cette recherche.

(1) Nous renvoyons à la note que nous avons placée sous l'article 1er du titre X.

Digitized by Google

ART. 3.

Si, pendant l'absence de ses maîtres, un esclave, mâle ou femelle, s'oppose à la recherche qu'on prétend faire dans sa maison, la présomption du vol retombera sur la personne de cet esclave.

ART. 4.

Mais si on a consulté un devin, et qu'après avoir reçu son salaire, l'indication par lui donnée n'ait pas conduit à la découverte de l'objet volé, le devin devra payer la valeur simple de l'objet volé, dont il avait faussement annoncé pouvoir faire retrouver la trace (1).

TITRE XVII.

DE QUELQUES AUTRES AFFAIRES ET DES AMNISTIES.

ARTICLE PREMIER.

Tous les procès élevés entre des Bourguignons, sans aucune exception, qui n'étaient pas terminés au jour de la bataille (2) de Mauriac, demeurent éteints.

(1) La leçon que nous lisons ici, *quod se perdere mentiebatur*, conforme d'ailleurs à celles de Dutillet, de Lindebrog, de D. Bouquet, de Canciani et de Walter, n'offre aucun sens raisonnable. Nous avons adopté pour notre traduction la leçon qu'on trouve dans l'édition d'Hérold : *Quod prodere mentitur*. Voyez, dans le 1er supplément aux lois des Bourguignons, titre VIII, les différents salaires à payer au devin, *Vegius*, suivant le degré d'importance des animaux perdus, qu'il s'agissait de retrouver.

(2) Il s'agit ici de cette victoire mémorable qui fut remportée sur Attila, par Aëtius, général des Romains, et par les chefs des Francs, des Wisigoths et des Bourguignons, en l'année 451. L'opinion générale est que cette victoire fut remportée dans les plaines de la Champagne, *campi catalaunici*, que Lindebrog appelle aussi *campi Mauriaci*. Ce passage aurait-il donné naissance à l'opinion de quelques personnes qui ont pensé que la défaite d'Attila avait eu lieu dans la haute Auvergne, où l'on voit encore une ville de *Mauriac*, département du Cantal ?

Digitized by Google

ART. 2.

Si quelqu'un a reconnu avec certitude son esclave mâle ou femelle, qu'il le reprenne (1).

ART. 3.

Pour le meurtre d'un ingénu, tué avant la même époque, il ne sera payé que vingt sous d'or, et toute autre répétition sera interdite.

ART. 4.

Nous ordonnons aussi très-expressément que, lorsqu'un Bourguignon, assigné pour une cause quelconque, aura deux fois été sommé par le demandeur de paraître en justice après avoir fourni un répondant, et n'aura voulu ni présenter ce répondant (2), ni comparaître devant ses juges, il sera condamné à une amende de six sous d'or, si la chose est prouvée par le témoignage de deux ou trois ingénus; et n'en sera pas moins tenu de venir à l'audience.

ART. 5.

De même, lorsqu'un Romain ingénu se trouvera en contestation avec un Barbare (3), la sommation sera donnée ou au maître ou au régisseur. Si, après deux avertissements, le régisseur ne se présente pas pour débattre la cause, dans l'intérêt de la régie qui lui est confiée, qu'il reçoive cent coups de bâton.

(1) Purement et simplement, et sans qu'aucune peine afflictive ou pécuniaire puisse retomber sur cet esclave, ou sur celui dans la maison duquel il a été découvert et reconnu par son véritable maître.

(2) Lorqu'une assignation était donnée, le défendeur devait fournir caution qu'il se présenterait en justice pour répondre à la demande qui lui était formée. Voyez le titre XIX de notre loi.

(3) A cette époque, la qualification de Barbare n'avait rien d'humiliant. On était Barbare sur le Rhin, comme on était Romain sur les rives du Tibre ou sur les fleuves de la Gaule.

Digitized by Google

TITRE XVIII.

DES ACCIDENTS FORTUITS.

ARTICLE PREMIER.

Si un animal quelconque, par un accident purement fortuit, ou un chien par sa morsure, a occasionné la mort d'un homme, il n'y aura pas lieu, même entre Bourguignons, à intenter pour cela l'action qu'autorisaient les anciennes lois, parce que ce qui arrive par accident fortuit ne doit donner lieu à aucune condamnation ou recherche. De même, lorsqu'il s'agit des animaux, si un cheval a été inopinément tué par un cheval, ou si un bœuf a été frappé par un bœuf, ou mordu grièvement par un chien; que l'animal ou le chien qui est reconnu avoir occasionné le dommage, soit livré à celui qui l'a souffert.

ART. 2.

Si une lance ou une autre arme quelconque a été déposée par terre, ou tout simplement fixée, et que par l'effet du hasard un homme ou un animal se soit jeté sur cette arme, nous avons arrêté qu'il n'y aurait lieu à aucune recherche contre celui à qui elle appartient. Il en sera néanmoins autrement, s'il a tenu son arme à la main, de manière à compromettre la vie des passants.

TITRE XIX.

DE LA SOUSTRACTION DES GAGES ET DES FIDÉJUSSEURS (1).

ARTICLE PREMIER.

Quiconque, avant l'audience, aura diverti les gages fournis,

(1) Au milieu des obscurités qui couvrent ce texte de loi, et tiennent en grande partie à l'état d'altération sous lequel il nous est parvenu, il semble résulter de l'ensemble de ses dispositions, combinées avec d'autres dispositions éparses, que lorsque un créancier avait une réclamation à élever contre son débiteur, il se présentait chez lui en vertu de l'ordre du Comte, et le

Digitized by Google

devra perdre son procès, et payer en outre une amende de douze sous d'or.

ART. 2.

Quiconque a pris le cheval d'un autre, en déclarant le reconnaître pour le sien, et n'a pu justifier sa propriété, sera condamné à fournir un autre cheval de même valeur (1).

ART. 3.

De même, si quelqu'un, croyant saisir des gages chez une personne à qui il pense avoir une réclamation à faire, les saisit, au contraire, chez une autre personne avec laquelle il n'a aucun intérêt à débattre; et s'il a enlevé ses chevaux, ses bœufs ou ses esclaves, il devra payer deux sous d'or pour chaque esclave ou animal qu'il aura enlevé.

ART. 4.

Si quelqu'un a saisi et emmené, pour lui tenir lieu de gage, la personne d'un ingénu (2), il devra, pour une telle audace, payer quatre sous d'or.

sommait en présence de témoins de lui donner des gages. Le débiteur pouvait les fournir directement. Mais, le plus ordinairement, il désignait un fidéjusseur, c'est-à-dire une caution ou un répondant. Aussitôt que le répondant avait accepté la charge du cautionnement, il devenait l'obligé personnel du créancier, et restait tenu de payer au défaut du débiteur principal. Mais celui-ci avait l'obligation de faire conduire dans la maison de son fidéjusseur les gages qui devaient répondre des condamnations à intervenir et couvrir la responsabilité de ce dernier. Le législateur mettait un très-grand soin à maintenir la possession des gages dans les mains du fidéjussour, et à le préserver des tentatives que faisait souvent le débiteur pour reprendre par la violence les gages dont il s'était d'abord dessaisi. Toute cette procédure rappelle l'ancienne *invadiation*. Voyez l'art. 4 du titre XVII, le titre LXXVI, le titre LXXXII, les titres IX et XVIII du premier supplément, et l'art. 8 du second supplément. Voyez encore les titres LII, LIII, LIV de la *Loi salique*, et les titres LIII, LIV et LXXXVI de la *Loi ripuaire*. Mais toute cette matière nous paraît destinée à rester encore remplie d'obscurités.

(1) Voyez l'art. 2 du titre LXXXIII.

(2) L'esclave était une chose, *res mancipi*. A ce titre, l'esclave du débiteur

Digitized by Google

ART. 5.

Si quelqu'un s'est établi répondant pour un parent, un ami ou toute autre personne, à raison d'une dette quelconque; et s'il arrive que celui qui a fourni ce répondant refuse de livrer les gages après trois avertissements donnés en présence de témoins, ou si, après les avoir remis sur une première sommation, il est ensuite convaincu de les avoir soustraits par violence à son fidéjusseur; et que, par suite, ce répondant ait été contraint et forcé de payer la dette, de ses propres deniers, celui pour qui il a répondu devra lui restituer au triple tout ce qu'il justifiera d'avoir déboursé dans cette affaire.

ART. 6.

Voici comment s'établira le contrat de gage : le fidéjusseur se nantira d'objets valant un tiers en sus du montant de la dette, et sommera le débiteur, en présence de témoins, de payer sa dette et de retirer son gage dans les trois mois ; après l'expiration desquels ce débiteur n'aura plus la faculté de les retirer.

ART. 7.

Si celui qui a fourni un fidéjusseur n'a pas une valeur suffisante pour acquitter sa dette, ce répondant sera tenu, pour s'affranchir de toute responsabilité, de livrer la personne du débiteur. Après quoi, il ne lui sera plus rien demandé.

ART. 8.

Si le débiteur néglige d'acquitter le montant des condamnations prononcées contre lui, et que son fidéjusseur soit contraint et obligé d'acquitter de ses deniers le montant de la dette, le débiteur sera tenu de rendre au triple à ce répondant le montant des sommes que celui-ci justifiera d'avoir payées pour lui.

était susceptible d'être saisi pour servir de gage à son créancier. Mais il fallait une loi qui punit la méprise que pouvait faire le créancier en saisissant un homme libre au lieu d'un esclave; et la disposition de cet article 4 eut pour objet de satisfaire à cette nécessité.

Digitized by Google

ART. 9.

Lorsqu'un débiteur aura fourni un fidéjusseur, il devra conduire au domicile de celui-ci les gages qu'il doit lui remettre pour assurer sa garantie. Jusques-là, le débiteur ne sera pas entièrement déchargé de l'obligation de fournir un répondant.

ART. 10.

Si le débiteur (1) a refusé de satisfaire à sa dette, et qu'il devienne nécessaire de saisir les gages déposés chez son répondant, s'il arrive que celui-ci veuille (2) résister à cette saisie, il sera tenu de payer de ses propres deniers la totalité de la dette pour laquelle il avait répondu.

ART. 11.

Mais si on a saisi les gages chez le fidéjusseur, et que celui pour qui celui-ci avait répondu se soit permis de distraire ou d'enlever les gages de son répondant, c'est-à-dire les siens propres (3), il paiera neuf fois la valeur des objets qu'il sera convaincu d'avoir enlevés, et de plus acquittera douze sous d'or, à titre d'amende.

(1) On lit dans un manuscrit vu par Lindebrog : *Quicumque fidejussor noluerit.*

(2) Au lieu de *voluerit*, que nous avons trouvé dans l'édition de Lindebrog, on lit *noluerit* dans celle de Dutillet. Mais nous avons cru devoir préférer la leçon de Lindebrog, qui a été adoptée par dom Bouquet dans son édition de la loi des Bourguignons, insérée au quatrième volume du *Recueil des historiens de France*.

(3) Au lieu de ce texte, *pignora fidejussoris sui aut sua fidejussori crediderit præsumenda*, que nous trouvons dans l'édition de Dutillet, on trouve dans les textes de Lindebrog et de dom Bouquet une variante remarquable. La voici : *Pignora fidejussoris sui aut sua, si fidejussor deerit, crediderit præsumenda.*

(*La suite à un prochain numéro*).

Digitized by Google

PETITE CHRONIQUE LYONNAISE

COMPRENANT

UNE PARTIE DU XVIIIe SIÈCLE.

(SUITE) (1).

1734.

3 *février*. — On a loué un appartement, vis-à-vis du port de la Feuillée, où des jeunes gens et des demoiselles de moins de douze ans, se réunissent, deux fois par semaine, pour représenter la tragédie et la comédie. On n'y entre qu'avec des billets distribués par les parents des acteurs, qui, en général, ont du talent.

Avril. — La ville a acheté la maison, au coin des Tilleuls et de la rue St-Joseph, pour le logement de l'intendant.

15 *mai*. — Mandement de Mgr de Chateauneuf-de-Rochebonne, archevêque de Lyon, pour ordonner une mission à l'occasion du jubilé de la Fête-Dieu, qui, cette année, tombe le même jour que la fête de Saint-Jean-Baptiste. Ce jubilé avait été accordé à perpétuité par le Saint-Siége à la grande église de Lyon, pour toutes les années où ces deux fêtes tomberaient le même jour. Depuis l'établissement de la Fête-Dieu, ce concours est arrivé en 1451, en 1546, en 1666 et en cette année

(1) Voir le tome IV, pag. 355.

Digitized by Google

1734. D'après un ouvrage du P. Colonia, écrit en cette occasion, ce jubilé reviendra deux fois jusqu'à l'an 3000; le premier sera en 1886.

En 1451, le Chapitre s'adressa au pape pour avoir l'indulgence de ce jubilé. Le pape ne voulut point s'expliquer à ce sujet. Depuis, la cour de Rome a souffert et permis tacitement que ce jubilé se publia à Lyon. Le Chapitre prétend que les titres concernant cette indulgence sont restés à Rome.

L'archevêque fait lui-même les frais de cette mission et donne, aux Pères Jésuites, une somme de six mille livres, pour le voyage, le séjour et le retour de trente de leurs missionnaires. La dépense du Chapitre pourra aller, dit-on, à huit ou neuf mille livres.

Il y quatre ou cinq conférences par jour dans chaque église. Dans quelques-unes, on fait une mission particulière, uniquement pour les domestiques, laquais, cochers, cuisiniers, porteurs de chaise et autres ; les femmes et filles n'y sont pas reçues.

18 *juin*. — Le prévost des marchands a rendu une ordonnance sur l'ordre à observer pendant le jubilé (1). En voici la teneur :

Qelque confiance que nous devions prendre dans la sagesse et la bonne conduite des habitants de cette ville, après les preuves qu'ils viennent de nous en donner, par le zèle religieux qu'ils ont montré dans tous les exercices de la mission, nous avons jugé devoir prendre quelques précautions pour la sûreté et la tranquillité publique, qui pourrait être troublée par un trop grand concours pendant le temps du jubilé.

Après avoir assuré aux pauvres et mendiants de la ville les aumônes qu'un grand nombre d'étrangers espéraient se partager entre eux, il ne nous reste qu'à éviter, autant qu'il sera possible, l'entrée des personnes suspectes, et à établir un ordre de précautions qui puisse prévenir les moindres désordres.

Nous avons lieu d'espérer que les citoyens se prêteront, chacun dans leur état, à nos intentions, pour éviter la confusion, source ordinaire des grands accidents.

Nous ordonnons aux commis, à l'ouverture des ponts, de n'y laisser entrer aucuns étrangers ni forains sans leur donner des billets pour loger, et d'en tenir

(1) On n'a pu retrouver l'imprimé de cette ordonnance curieuse par ses détails.

Digitized by Google

registre qu'ils nous remettront tous les jours, à compter du 20 juin jusqu'au 28, à peine de destitution.

Enjoignons à tous vagabonds, gens sans-aveu, et à tous les gueux valides ou invalides de sortir de la ville dans les 24 heures après notre ordonnance, à peine de prison.

Permettons à toutes sortes de personnes, même aux mendiants de la ville, de les arrêter; ordonnons aux officiers de tous les quartiers de leur prêter main-forte pour les conduire à la Charité, pour y être châtiés.

Défendons aux hôteliers, cabaretiers de les retirer, à peine de 500 livre, d'amendes et de punitions.

Défendons de loger aucuns étrangers, de quelque qualité et condition qu'ils soient, sans en faire leur déclaration dans le jour, à peine, contre les bourgeois, d'être déchus de leur privilége, et aux autres, d'avoir leurs hôtelleries et cabarets fermés pendant un mois. Nous ordonnons aux fourriers des visites fréquentes, même pendant la nuict.

Défendons à tous cabaretiers et cafetiers de donner à jouer pendant le jubilé; leurs portes doivent être fermées après neuf heures du soir, à peine de 150 livres d'amende.

Ordonnons, aux bateliers du Rhône, d'enchaîner tous les soirs leurs bateaux du côté de la ville; défense leur étant faite de traverser, pendant le jour, aucun étranger ou mendiant, sous peine de confiscation de leur bateau et d'un mois de prison.

Défendons à tous mendiants de la ville de demander l'aumône après sept heures du soir, sous peine de prison pendant 15 jours et d'être châtié à la Charité.

Enjoignons à tous les propriétaires et locataires des maisons de fermer leurs portes d'entrée avant neuf heures du soir, jusqu'au 1er juillet, à peine de 100 livres d'amende pour chaque contravention, la moitié applicable à la Charité, et l'autre au dénonciateur qui en fournira la preuve aux commissaires de police.

Ordonnons, qu'à compter du 22 du présent mois, jusqu'au 26, un pennonage entier sera commandé pour le corps-de-garde du Change et un autre, pour le quay Villeroy, qu'ils y seront pour 24 heures; défendons d'y recevoir aucuns soldats à gages. Un officier y sera toujours présent.

Ordonnons : un détachement des deux corps-de-garde, feront des patrouilles depuis 10 heures du soir jusqu'à 4 heures du matin; il y aura quatre piquets d'autres pennonages qui seront relevés toutes les 12 heures.

Pour éviter le désordre et la confusion, nous défendons à toutes personnes d'entrer plus d'une fois dans l'église de Saint-Jean, depuis le mercredi jus-

Digitized by Google

qu'au samedi, ni de se présenter aux portes de l'Archevêché, ni de Ste-Croix pour entrer dans l'église primatiale, à peine de 8 jours de prison, attendu que les deux dernières portes ne sont destinées que pour la sortie.

Et finalement nous ordonnons aux officiers des quartiers, par où passera la procession, pour la clôture de la mission, qui sera faite le dimanche 27, de prendre les armes et de se mettre en haye dans les places, rues et quays de leurs quartiers, à la réserve de la place Louis-le-Grand, où nous prendrons des précautions particulières.

A Lyon, le 18 juin 1734.

Signé : PERRICHON et MORIN, *secrétaire.*

19 *juin.* — Autre ordonnance du Consulat, ordonnant de tapisser le devant des maisons pour le passage de la procession générale, et défense d'employer des tentures noires, sous quelque prétexte que ce soit.

21 *juin.* — Ordonnance pour que ceux qui habitent les maisons qui ont vue sur les quays, les rues Saint-Jean, du Bœuf, des Trois-Maries, les avenues du Pont-de-Pierre de la Saône, du côté du Change et de l'Herberie, de mettre, le jeudi 24, sur chaque croisée des maisons, deux chandelles éclairées dans des lanternes, depuis 9 heures du soir jusqu'à minuit, pour contribuer aux réjouissances.

Le comte de Montmorillon donne des billets imprimés pour entrer à Saint-Jean par la maison de la sacristie. Pour éviter la foule, on doit rapporter les billets.

On a bouché les avenues de la voûte de Saint-Jean et la rue de la Custoderie, qui y aboutit du côté du Palais, pour éviter le désordre.

23 *juin.* — On a fait aujourd'hui l'ouverture du jubilé, à midi de l'horloge de Saint-Jean. Il y a eu d'abord une très-grande quantité de monde qui s'est présenté pour entrer dans l'église. Cette affluence a duré jusqu'au milieu de la journée; mais le soir chacun y entrait et sortait sans presse. La maison de la Charité y est allée à 9 heures du soir en procession.

24 *juin.* — On tire le feu d'artifice construit dans les bateaux sur la Saône, vis-à-vis de la maison de la sacristie. Il était très-beau; on a brûlé jusqu'aux bateaux. On en a donné la descrip-

Digitized by Google

tion imprimée. A la fin du feu, la ville a fait illuminer la pyramide qui était élevée vers la chapelle du Pont-de-Pierre, d'où on a tiré beaucoup de fusées.

La Ville avait offert à Messieurs les Comtes de payer la moitié du feu, à condition que les armes de la ville y seraient placées avec les leurs; ce qu'ils ont refusé.

27 *juin*. — Les négociants ont fait faire un beau portique pour le reposoir du Change, d'après le dessin de M. de Lamonce, architecte.

L'après-dînée, procession générale pour la clôture de la mission. Elle part du Grand-Collége et arrive sur la place Louis-le-Grand, du côté de la Saône, à 4 heures et demie; on fait le tour de la place, on repose le Saint-Sacrement sur un autel élevé au bas de la maison de M. de Rivericulx, le conseiller (1). Une barrière formait une grande enceinte, dans laquelle on n'a laissé entrer que le clergé et les personnes qualifiées. Il y avait tous les écoliers et pensionnaires des Jésuites avec leurs robes, tous les jésuites, séminaristes, les églises de Lyon, Mgr l'archevêque en rochet et camail, quelques officiers, avec ou sans robes, toutes les congrégations des jésuites, un cierge à la main. Le P. Perusseau, jésuite, a fait un discours en forme d'amende honorable à notre Seigneur, pathétique et éloquent, qui a duré un quart d'heure. Après, on a donné la bénédiction. Mgr l'archevêque s'est retiré chez lui en chaise à porteur. La procession s'est remis en marche. Toute cette cérémonie était magnifique; il y avait près de quarante mille personnes sur la place.

On dit que la ville a donné 500 écus aux jésuites pour les frais de l'autel, de l'estrade et de toute la charpente.

Les comtes de Lyon ont fait couler une médaille commémorative de leur jubilé. Elle est en bronze.

Dans tout le cours de la mission, il y a eu plusieurs processions pour les filles, pour les femmes et pour les hommes. Les

(1) Rivericulx : famille originaire du Bourbonnais, établie à Lyon, où elle a rempli des charges consulaires et de magistrature. Elle subsiste encore sous les noms de Chambost et de Varax.

Digitized by Google

plus zélés ou les plus qualifiés recherchaient avec empressement l'honneur de porter la croix ou les chandeliers. Il y a eu des femmes qui, par modestie, n'y portaient pas de *paniers*, espèce de *vertugadin*, qui sert à enfler les jupes et dont la mode est établie depuis quelques années.

Les jésuites de la maison de Saint-Joseph ont aussi donné des retraites à cette occasion : l'une pour les hommes, l'autre pour les jeunes gens, et de huit jours chacune. Chaque personne qui y était admise donnait trois livres par jour. Les retraites pour les femmes se faisaient dans la maison des religieuses pénitentes, sous la direction des jésuites, et ne duraient ordinairement qu'un jour. On donnait, pour la dépense, au moins trente sous, moyennant quoi on était proprement logé et bien nourri.

Les jésuites ont terminé le maître-autel du sanctuaire de leur église. On prétend que les fonds de cette dépense, sur laquelle ils étaient d'une grande discrétion, venaient surtout des profits de leur apothicairerie.

Juillet. — M. Nicolas Foy de Saint-Maurice, chevalier de Saint-Lazare, conseiller d'estat, président à la cour des monnayes, vend à la ville sa bibliothèque, composée d'environ 1200 volumes, pour la somme de 5000 livres. Ils sont presque tous d'impression étrangère.

Le Chapitre d'Ainay a fait des difficultés pour recevoir M. Deschamps de Messimieux, bien qu'il fût petit-fils d'un trésorier de France, parce que les trésoriers de France ne transmettent la pleine noblesse, qu'après trois générations d'exercice de la même charge, pendant un certain nombre d'années. Ce Chapitre avait le droit de ne recevoir que des individus nobles de père et d'aïeul, et cela en vertu des actes suivants :

1° Bulle de sécularisation des moines de Saint-Benoît, établies à Ainay, qui leur donne leur titre de chanoine, du 12 décembre 1684 :

2° Sentence et règlement de Camille de Neufville, abbé d'Ainay, du 28 juin 1685 ;

3° Lettres-patentes du Roy, du 14 juillet 1686 ;

4° Arrêt d'enregistrement du Parlement, du 7 octobre 1687.

Digitized by Google

1736.

Le 16 may de cette année, la barquette de Vienne a fait naufrage contre les moulins de la Quarantaine. 34 personnes ont péri. Cet événement a motivé diverses ordonnances du prévost des marchands, des trésoriers de France, chargés de la voirie et du commandant de la ville, M. de Masso. Par ces arrêtés, il est défendu de s'embarquer sur le Rhône, ailleurs qu'en dessous des derniers moulins, aux patrons, bateliers et conducteurs de recevoir ailleurs des passagers, à peine de cent livres d'amende et d'un mois de prison. En outre, dans le courant de cette année, les moulins ont été transférés au port de la Boucle, en dessus du bastion St-Clair. Dans le principe, ils étaient sur le Rhône, vis-à-vis de l'Hôtel-de-Ville; mais les fréquentes variations du lit du fleuve les avaient fait mettre à la Quarantaine sur la Saône.

Le jour de la Saint-Jean, une vingtaine de personnes se sont cotisées pour donner une fête de nuit sur la Saône, vis-à-vis le quay Saint-Antoine; elle consistait en un bal sur des bateaux, musique, illumination et repas.

1737.

On a donné mille livres à M. Seraucourt pour la gravure du plan de Lyon.

Dans l'été, il est survenu des scènes scandaleuses aux bains du Pont-de-Pierre. Des jeunes gens se sont permis de graves outrages envers les femmes qui s'y baignaient. Il y a eu commencement de procédure.

1738.

MM. Palerne et Riverieulx ont été nommés échevins pour l'année qui va suivre. Le public s'en étonne, parce qu'ils n'avaient pas besoin de cette charge pour acquérir la noblesse dont ils jouissaient déjà, en vertu de charges de trésoriers et de secrétaires du Roy. La raison de leurs nominations est que le ministère cherche à diminuer autant que possible le nombre des

Digitized by Google

classes privilégiées, et pense que la création annuelle de deux nouveaux nobles, par le moyen de l'échevinage, est une charge onéreuse pour le peuple.

1739.

Fête baladoire du quartier du Plâstre, à la Pentecôte. D'après une ancienne tradition, l'abbesse de Saint-Pierre ouvrait le bal et y dansait la première avec le curé de la paroisse. On croit que cette fête fut établie après le concile général tenu à Lyon, dans lequel il fut déclaré que le Saint-Esprit procédait du Père et du Fils (1). Cette cérémonie a été abolie. Autrefois, on nommait chaque année quelques jeunes gens du quartier, qui prenaient le nom de *Courriers du Plâstre*; ils ornaient de feuillages chaque maison du quartier, et sur la place de ce nom élevaient un théâtre orné de verdure, sous lequel on dansait. Cette fête était donc instituée en l'honneur du Saint-Esprit, et elle avait pour symbole une image du Saint-Esprit, que l'on pouvait voir sur une maison entre la rue Bât-d'Argent et celle de l'Arbre-Sec.

Les jésuites font paraître le prospectus de leur pension; elle est dirigée par le principal, Claret de la Tourette, frère de M. Claret de Fleurieu (2), président en la Cour des Monnayes et lieutenant-criminel. Le prix de la pension est de vingt sous par jour. Il y a des chambres particulières à cheminées pour les jeunes gens de condition, qui ont, en outre, un jésuite uniquement occupé d'eux. Le bois et la chandelle, dans les chambres, sont payés séparément.

1740.

Grandes réparations dans l'église de Saint-Nizier; on repique et on ratisse toutes les pierres. Il y avait, au-dessus du portail, un tableau du Jugement dernier, qui n'était pas sans mérite, mais d'une telle dimension, que personne n'en ayant voulu, on l'a

(1) En 1274 sous le pontificat de Grégoire X.

(2) Jacques Annibal Claret de la Tourette, de Fleurieu, fils de Jacques Claret, qui avait occupé les mêmes charges, et de Bonne Michon, petit-fils de Jean-Claret, échevin en 1689. Il épousa en 1722, Agathe Gaultier, fille de Pierre Gaultier, échevin en 1724.

Digitized by Google

découpé par morceaux, et des peintres en ont gardé les meilleures parties.

10 *décembre*. — Procès singulier fait au cadavre d'un prisonnier qui s'était étranglé. On ordonne qu'il sera attaché par les pieds au cul d'une charrette, la face contre le pavé, traîné ainsi sur la place des Terreaux et pendu par les pieds à une potence. Cet arrêt a été exécuté.

Le vendredi après Pâques, procession de la ville à Saint-Roch. Dans le peuple, on l'appelle procession des coups de poing, parce que souvent on s'y est battu pour la préséance dans la marche. Son origine est un vœu fait par la ville durant la peste.

1741.

10 *janvier*. — Querelles entre les médecins et les chirurgiens. Les premiers avaient résolu de ne confier l'exécution de leurs ordonnances qu'aux pharmacies publiques. On imprime des mémoires de part et d'autre et l'on finit par un accommodement.

5 *mai*. — Querelle très-vive au Palais, suscitée par le conseiller Dominique de Ponsaimpierre contre M. Pupil, premier président, pour avoir rendu seul et sans interrogation à la Chambre, M. l'avocat Goy (1), juge de Seigneur. M. Pupil mit de la modération dans sa défense, et la Compagnie lui fit faire des excuses par M. de Ponsaimpierre.

26 *octobre*. — On a arrêté à Lyon, par ordre de la Cour, un

(1) Ponsaimpierre : famille dont le nom primitif était Andretti, et qui prit celui d'un village d'Italie, où elle était originaire. François de Ponsaimpierre, négociant lucquois, vint en 1599 s'établir à Lyon et s'allia à une Croppet. Dominique, dont il est ici question, épousa une demoiselle d'Ambournay, et eut deux filles mariées à MM. Reynauld, de Parcieu et Dugas. Un Ponsaimpierre était possesseur du château du Perron, ses armes existent sur la grille d'entrée. Son tombeau est à Saint-Paul, sous le maître-autel d'une des chapelles.

Pupil : famille du Forez, celui dont il est parlé est Barthélemy-Jean-Claude Pupil, Seigneur de Myons, président de la cour de Monnayes de 1722 à 1764, fils de Jean Pupil et de N.... Bathéon de Vertrieux, et marié à Marguerite de Sève.

L'avocat Goy est probablement le fils d'Abraham Goy, échevin en 1722,

Digitized by Google

homme habillé en ecclésiastique. C'était un cordelier profès du Couvent de Marseille. On l'avait enfermé dans un château-fort et il s'en était échappé, avait mené une vie de libertinage et de friponnerie et s'était marié deux ou trois fois. Il se disait évêque de Lodi, et prenait le nom de Vence qui appartient à l'illustre famille des Villeneuve de Provence. On l'a conduit aux Cordeliers de l'Observance.

1743.

17 *mai.* — Une lettre de cachet défend aux religieuses de Sainte-Elisabeth de Bellecour de recevoir, jusqu'à nouvel ordre, aucune religieuse. Ces sœurs n'avaient pas voulu céder à l'hospice de la Charité une portion du vaste terrain qu'elles possèdent et dont l'hospice qui est attenant avait besoin. Le cardinal de Tencin, ministre, s'est interposé dans l'intérêt de l'hospice.

25 *septembre.* — On commence la nouvelle levée de la milice, l'on se sert du tirage au sort au lieu de fixer ce que chaque corps doit fournir pour son contingent. On en excepte les clercs, les fils de marchands, les bouchers et les boulangers.

16 *octobre.* — Malgré la suppression de l'abbaye de l'Isle-Barbe et la mort de l'abbé Coffier, chanoine, qui n'avait pas voulu donner sa démission, le roi nomme à sa place l'abbé Bonnot de Mably, frère du grand prévost de la maréchaussée ; cette nomination est due au crédit du cardinal de Tencin, qui était allié à la famille de Mably et originaire de la même province.

Sur la requête du Consulat et à cause d'un grand nombre d'ouvriers, qui ne vivent à Lyon que de leurs journées, le cardinal de Tencin, par un mandement daté de Paris du 1er septembre, réduit le nombre des festes d'obligation du diocèse.

1744.

10 *novembre.* — A huit heures du matin, deux maisons du Pont-de-Pierre sont tombées dans la Saône. Trente-huit personnes ont péri. La Saône était fort grosse. Cet accident a été causé par un bateau qui a heurté une poutre servant d'appui à ces deux maisons.

26 *novembre.* — Sur les dix heures du matin, le feu a pris

Digitized by Google

au couvent des Célestins, à la façade qui règne le long du quay, depuis leur église jusqu'au coin de la petite place du Port du Roy. Elle a été entièrement consumée, ainsi que leur bibliothèque dont on n'a pu sauver aucun livre.

26 *décembre.* — Dans la nuit de Noël, le feu a pris à des maisons appartenantes aux Pères Célestins, dont un cul-de-sac donnant sur la place du Port du Roy, et faisant partie de leur couvent. Cet incendie a commencé au rez-de-chaussée, a gagné de là les appartements et entièrement consumé deux corps de logis contigus.

Au commencement de ce mois, le Consulat a nommé le sieur P. Charpentier maistre en fait d'armes, pour donner des leçons d'escrime aux capitaines et officiers de la garde bourgeoise.

1745.

Mars. — Fêtes magnifiques données à l'Hôstel-de-Ville, illuminations et feu d'artifice à l'occasion du mariage de Mgr le dauphin avec Marie-Thérèse, infante d'Espagne.

Les religieuses de Sainte-Elisabeth de Bellecour sont transférées dans le couvent du même ordre, appelé couvent des Deux Amants, à la porte de Vaize.

2 *avril.* — On fait, sur la place des Terreaux, une exécution que l'on n'avait pas encore vue ; c'est celle du pilori, appliquée à un banqueroutier frauduleux et à un fauteur et entrepreneur de banqueroute frauduleuse. Ils sont, en outre, condamnés aux galères.

7 *juin.* — *Te Deum* avec l'*Exaudiat* chantés à Saint-Jean en action de grâce, pour la victoire de Fontenoy.

1746.

17 *mai.* — Le Consulat accepte la démission de tous les officiers de la garde bourgeoise et réduit à 28 le nombre des pennonages qui était de 32.

15 *septembre.* — Démolition de la voûte de la porte d'Alincourt.

7 *décembre.* — Le cimetière de Cuire est transféré dans l'en-

Digitized by Google

ceinte du vieux château. Le Consulat, pour son agrandissement, *abénévise* le terrain de l'ancien cimetière.

30 *décembre.* — Vu l'état de démence de M. Benoît, archiviste de la ville, le Consulat nomme à sa place M. Marc Chappe, ancien échevin, avec des appointements de quatre mille livres par année, somme que le Consulat se réserve de modifier, si, par suite d'infirmités, M. Chappe ne pouvait plus remplir cette place.

1747.

7 *mars.* — Acte consulaire qui autorise la démolition du souterrain d'Alincourt et la construction du quay qui doit le remplacer. Ce souterrain ou voûte formait un passage pour entrer dans la ville du côté de Serin. Comme il était incommode et difficile, ont résolu, l'année précédente, de le détruire et de continuer le quay.

21 *mars.* — Par ordre du Consulat, on démolit la pyramide de la terrasse de Fourvières, et les matériaux servent aux nouvelles constructions de la chapelle.

C'est l'architecte Souflot qui, au mois de février dernier, a été chargé du nivellement du quay du Rhône, depuis St-Clair jusqu'à Ainay. Il a reçu 500 livres pour ce travail.

1748.

2 *janvier.* — Reculement du mur de clôture des Deux Amants pour élargir la voie publique.

16 *mai.* — A la réquisition du procureur du roi, on décharge les Archives de la ville d'une masse de vieux papiers inutiles; on donne à l'abbé Pernetti entrée dans les Archives pour y puiser les renseignements dont il a besoin.

L'utilité publique réclamait deux nouveaux ponts sur la Saône, aux extrémités sud et nord. En 1729, le Consulat les avait mis en adjudication sans pouvoir trouver d'entrepreneur. Il avait eu l'envie de faire construire, à Serin, un pont de bateaux comme à Rouen. Enfin, en 1744, la ville engagea l'hospice de la Charité à se charger de cette construction, moyennant la cession du péage, et l'adjudication en fut passée à un prête-nom, Pierre

Digitized by Google

Desjardins, qui transmit ses droits et charges à l'hospice. Les deux ponts furent construits sous la direction de l'architecte Degerando. Ils furent tous les deux renversés par les grosses eaux au commencement de la révolution.

1749.

4 *septembre.* — Le Consulat pose la première pierre du bâtiment des Genovéfins.

30 *décembre.* — Le sieur Deville, architecte, fournit les plans du Grenier d'abondance.

1750.

5 *aoust.* — Le Consulat fait construire une fontaine sur la place Romarin.

Entrée de la comtesse de Toulouse (Sophie de Noailles, femme de Louis de Bourbon, comte de Toulouse, prince légitimé, fils de Mme de Montespan). Elle loge dans l'hôtel du Gouvernement, sur les remparts d'Ainay. Cet hôtel avait été bâti pour loger le duc de Villeroy, disgracié par le régent.

1751.

8 *juin.* — La ville envoie en cadeau à MM. de la chambre des comptes, des jambons, pour la somme de 2,043 livres.

1752.

M. Bezuchet est nommé commis aux Archives, pour aider l'archiviste M. Chappe. On lui donne six cent livres d'appointement.

1753.

Le sieur Mangot, maître de musique, compose une messe que l'on chante aux Jésuites, pour le rétablissement de la santé du Roy.

1754.

2 *avril.* — Le Consulat nomme le sieur Coignet bibliothécaire de l'Académie de musique, aux appointements de 300 livres.

1er *octobre.* — Arrivée et séjour du duc de Penthièvre; on lui donne des fêtes.

Digitized by Google

15 *novembre.* — Voyage de Voltaire à Lyon, avec Mme Denis. Il repart le 9 décembre, et a été mal reçu par le cardinal de Tencin.

1755.

Construction de la terrasse de St-Clair.

A la rentrée des classes, le 30 novembre 1754, le P. Tolomas, jésuite de l'Académie de Lyon, professeur de rhétorique au Grand-Collége, a prononcé un discours latin, dont le sujet était l'apologie des colléges actuels, dont le régime venait d'être attaqué par l'Encyclopédie. On prétendit que, sans nommer personne, il avait reproché à l'auteur de l'article qu'il réfutait, de n'avoir point de famille. Ce discours fit sensation et fut promptement connu à Paris par plusieurs lettres. M. d'Alembert, qui s'y crut désigné et insulté, écrivit, le 30 janvier 1755, à la Société royale de Lyon pour s'en plaindre. M. Bollioud Mermet, secrétaire perpétuel, répondit, le 22 février, que la Société n'avait ni entendu, ni examiné le discours de son collègue, et que la seule satisfaction que la Société pût lui donner était de lui assurer que sa lettre avait été lue en assemblée générale et que l'Académicien inculpé avait protesté de son innocence et offert d'écrire lui-même à M. d'Alembert, ce qu'il a fait le 25 février. M. d'Alembert ne s'est pas tenu pour satisfait et a écrit, le 17 mars, à M. Bourgelat, écuyer du roy, se plaignant encore de ce que l'Académie ne lui avait pas rendu justice.

1757.

Cessation du travail des ouvriers en soie. Pour obvier à ce malheur, le Consulat paye, pour fournitures de pains faites par les boulangers aux ouvriers pauvres, la somme de 340,403 livres 2 sous 6 deniers.

1758.

Juin. — Edict du Roy, qui réunit en un seul corps les deux Académies établies à Lyon, l'une sous le nom d'Académie des sciences; l'autre, sous celui de Société royale des Beaux-Arts. Elle se compose, outre les associés, de 40 membres résidents,

Digitized by Google

savoir : 16 pour les sciences et mathématiques et physiques, 16 pour les lettres et sciences morales, et 8 pour les arts.

28 *novembre*. — Convocation d'une assemblée des notables pour aviser sur quelle espèce de marchandises on mettra un octroi, pour acquitter la somme de 300,000 livres que la ville doit payer au Roy.

Construction du Port-du-Temple et de l'abreuvoir.

1759.

Le Consulat pose, avec cérémonie, la première pierre de l'église des Augustins.

1760.

1er *juin*. — On donne 7,330 livres à Perrache, pour avoir dirigé les travaux de la fontaine des Jacobins.

1762.

On offre un vaisseau au Roy. Le Consulat fait comparaître les pères jésuites Dejames, de Vertrieux et Cochard, pour leur signifier l'arrêt du Parlement qui supprime leur ordre.

Nonotte est nommé peintre de la ville, en remplacement du sieur Grandon aîné.

1764.

Un acte consulaire arrête qu'il sera élevé une fontaine publique dans la rue Grenette, et une autre sur la place des Cordeliers, sur les dessins du sculpteur Perrache.

28 *mai*. — Le Consulat cède au collège de médecine la salle qui est au-dessus de la loge du Change.

Le sieur Alléon-Dulac reçoit 1,200 livres de gratification pour son ouvrage sur l'histoire naturelle des provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais.

1765.

Le corps municipal ordonne la remise de la Bibliothèque de la ville au collége de la Trinité ; mais il en fait retirer tout ce qui peut regarder les archives de la ville.

Antonio-Spréafico, cafetier, loue pour neuf ans le Café de la Comédie, au prix de 2,450 livres par an.

Digitized by Google

1766.

31 *décembre.* — Le Consulat donne une médaille d'argent de onze onces et 20 deniers au patron Louis Soubriat, pour avoir dégagé le pont de bois de la Saône des glaces.

1767.

2 *septembre.* — Le Consulat cède à M. Rigod de Terrebasse un terrain compris entre la rue du Bastion Villeroy (actuellement rue de la Barre) et la place de la Charité, ainsi que l'emplacement du Château-d'Eau (c'est actuellement le quai Monsieur).

1768.

Lors de la bénédiction de la première pierre du bâtiment de la Manécanterie, les Comtes de Lyon ont donné aux maçons un repas sous une tente dressée dans la cour de l'édifice, et le repas a été servi par les Comtes eux-mêmes. Le Consulat y assistait.

1769.

Scène scandaleuse de jansénisme arrivée à St-Galmier, qui fait interdire le curé Arnaudtison.

Démolition de la chapelle du Saint-Esprit, au bas du pont de la Guillotière.

MOREL DE VOLEYNE.

La fin au prochain numéro.

Digitized by Google

Voyage en Grèce.

1852.

L'ATTIQUE.

Képhissia, Marathon, le Penthélique.

Le caractère dominant de la nature, en Grèce, est d'une harmonie simple et savante, puissante et douce à la fois, qui ne saisit point, de vive force, au premier abord, et ne se révèle qu'à ceux qui la recherchent et l'étudient. Il faut y pénétrer comme dans un temple, l'esprit attentif et l'âme recueillie. On dirait que le Créateur a mis là dans son œuvre un soin tout particulier, afin que l'homme eût dans ces lieux sublimes une habitation digne des hautes destinées qu'il y devait remplir. Je ne veux point dire, cependant, que la Grèce soit aujourd'hui ce qu'elle était autrefois; le sol lui-même a suivi, dans leur chute, les splendeurs qui le couvraient. Mais, au sein de ces montagnes veuves de leurs forêts, sur le bord de ces rives altérées d'ondes, on ressent ces mélancoliques enchantements qui vous émeuvent, lorsqu'on s'égare à travers les péristyles ruinés des grands temples qui ne sont plus.

L'Attique surtout jouit de ce caractère de beauté sublime et voilée. En abordant sur ses plages basses et stériles, on éprouve d'abord un sentiment de tristesse et de découragement; tout autour de vous semble aride, sec et brûlant, et l'on se croit

Digitized by Google

trompé dans son espoir. Mais bientôt cette première impression s'efface, et l'on aime avec admiration ce ciel doré, ce firmament aux constellations éblouissantes où, la nuit, de vagues lumières, comme un reflet du jour passé, se répandent dans l'espace et empêchent les ténèbres de l'envahir, et dont l'éternelle magnificence voit s'évanouir nos passagères splendeurs sans s'altérer jamais; et puis l'on parcourt avec délices cette grande plaine, d'un côté, découpée par la mer, et, de l'autre, bordée de hautes montagnes, et couverte d'un immense bois d'olivier plein de tristesse et d'ombres, où le silence n'est interrompu que par la clochette de quelques troupeaux errants et le son lointain de la musette des pâtres. Athènes enfin, avec sa vieille Acropole, s'élève sur ses confins, comme le sujet principal de ce grand et harmonieux paysage. De quelque côté qu'on y arrive, la colline du Parthénon est le premier objet qui frappe votre vue; si l'on vient par la mer, bien avant d'aborder, on aperçoit ses hautes collines se détacher sur le fond sombre et lointain de Penthélique, que les Grecs comparent à un grand aigle aux ailes déployées; si l'on arrive par la route opposée, ses ruines se détachent majestueusement sur l'azur de la mer qui se confond avec l'azur du ciel.

La première exploration que je fis dans l'intérieur des terres fut celle de Marathon. Avant de se mettre en route, le soin le plus important que doit prendre le voyageur est celui de choisir un bon guide. A ce propos, qu'il me soit permis de rendre hommage aux talents et à la probité de celui qui m'accompagna dans mes diverses excursions; il connaît les routes les plus accessibles et les plus promptes, les gîtes les plus sûrs, les ombrages rares et précieux sous lesquels on peut se reposer en se détournant un peu de la route battue, et les sources ignorées où l'on peut se désaltérer sans crainte. Outre son répertoire de cicérone, il possède une foule d'histoires et d'anecdotes, propres à faire passer la longueur du jour; Dimitri, c'est son nom, figurera toujours parmi mes plus agréables souvenirs de voyage. Au moyen d'un prix fait d'avance, le guide se charge de vous fournir chevaux, bagages et provisions; on part, accom-

Digitized by Google

pagné de lui, d'un agoïate (αγογίάτης), propriétaire des chevaux, d'un cuisinier, le plus souvent réfugié allemand ou italien, et d'un palefrenier, robuste montagnard, descendu de la Thessalie ou de la Macédoine, qui suit à pied et excite les montures, sans savoir qu'il est de cette race glorieuse si souvent maitresse de la Grèce et victorieuse des Barbares, et sans se douter qu'à sa vue l'étranger, dont il se fait l'esclave, respecte encore en lui le rejeton de ces illustres ancêtres qu'il ne connaît pas. Comme il arrive souvent que des brigands infestent les routes, il est prudent de n'emporter avec soi que peu d'argent et pas de montre, et l'on s'en va, réglant sa marche sur celle du soleil, et calculant les heures d'après les formes et l'alongement des ombres que les montagnes projettent dans les plaines.

Le chemin d'Athènes à Marathon longe le palais du roi, au sortir de la ville, et, après avoir tourné le Lycobète, haut rocher aigu dont les Athéniens extraient une pierre abondante qui sert à leurs constructions, il traverse Angélokypos, (ἀγγελόκηπος; Jardin des Anges), joli petit village, où croissent de hautes vignes, de grands platanes et quelques cyprès; puis, il passe à travers une longue plaine couverte d'arides bruyères, et s'enfonce dans un immense bois d'oliviers.

Quand j'y entrai, le soleil se levait derrière le Penthélique, que j'avais en face de moi; une brise, pleine de parfums, soufflait doucement entre les arbres; quelques bûcherons, cachés dans l'épaisseur du bois, jetaient la cognée dans des troncs séculaires en chantant une sauvage chanson, et des paysannes, vêtues d'une longue tunique de laine blanche, et chargées de branches mortes, s'arrêtaient à notre passage pour nous souhaiter le bonjour. Au milieu de cet épais bosquet d'oliviers, se trouve le village de Maroussi (Μαρουσὴ). La chaleur commençant à se faire sentir, nous fîmes halte sur la place publique, pour laisser boire nos chevaux dans une fontaine turque ombragée d'un large frêne. Une espèce de taverne était près de là; quelques paysans, demi-couchés sur un divan de bois qui entourait la salle, y fumaient nonchalamment leur longue pipe en buvant le café; au milieu d'eux, assis sur un coussin,

Digitized by Google

siégeait un pappas, prêtre grec qui, lui aussi, fumait en silence, et passait gravement sa main sur sa longue barbe qui tombait sur sa tunique noire. A ma vue, il sortit de sa muette rêverie pour m'adresser les souhaits accoutumés de bon voyage; afin d'y répondre, je lui fis offrir un verre de raki (ῥακί), espèce d'eau-de-vie, composée de plantes balsamiques, seule boisson dont il soit prudent de se désaltérer dans l'intérieur de la Grèce.

Après une heure de marche, j'arrivai à Képhissia, patrie du poète Ménandre, petit hameau, plein d'ombrages, situé sur une des dernières assises du Penthélique, et d'où l'on aperçoit, au-delà de la longue plaine d'Athènes, le Pirée, la mer et Salamine. Il a conservé son ancien nom et son ancienne destination: Hérode Atticus y avait une maison de campagne fameuse; de nos jours, quelques Athéniens y possèdent une résidence d'été; la cour même s'y réfugie parfois pour fuir les fièvres que les fortes chaleurs engendrent dans Athènes. A Berna, tout près de Képhissia, est un lieu mystérieux et retiré: un rocher couvert de mousse surplombe sur une nappe d'eau fraîche et limpide, où s'entrelacent des pampres et des lianes; un ruisseau s'en va de là au Céphise, serpentant et murmurant sous d'épais buissons. Les anciens appelaient cela la grotte des nymphes; je baignai mon front dans ces ondes pures, séjour des antiques déesses. Ce lieu est encore consacré par de superstitieuses croyances, et les jeunes femmes du pays viennent souvent rêver sous ses frais ombrages, espérant y trouver de secrètes révélations sur leur destinée. Aux environs de Képhissia, le Céphise prend sa source, jadis bruyante et tumultueuse.

La route que je suivis pour aller de là à Marathon circule d'abord entre deux haies de hauts arbustes qui portent un fruit rouge appelé koumara (κούμαρα), fruit fort commun en Grèce, et dont la saveur rafraîchit agréablement la bouche, puis la route s'efface et l'on ne trouve plus de chemin battu. Nous marchions alors sur un sol dépourvu de terre végétale, et le pas de nos chevaux faisait vibrer et retentir le rocher, recouvert par de touffes épaisses de thym et de serpolet aux suaves et chaudes exhalaisons. Après une courte halte au camp isolé de

Digitized by Google

Stamata, nous arivâmes à l'entrée des gorges étroites et rapides de Vrana (Βράνα), par lesquelles on descend à Marathon. Du haut de ces gorges, la plaine de Marathon se présente sous un aspect étrange et magnifique ; à droite et à gauche, des monts hauts et nus ; en face, la mer qui découpe cette plage rougeâtre en un demi-cercle d'une harmonieuse perfection, et, à l'horizon, Négrepont ou l'Eubée, dont les montagnes élévées en croupes arrondies, semblent, à travers les brumes diaphanes de la mer, une création fantastique émanée du sein des eaux. Vrana est, selon de fortes probabilités, l'ancien Brauron, où se célébraient des fêtes en l'honneur de Diane, pendant lesquelles les Athéniens venaient consacrer leurs filles à cette déesse, avant qu'elles eûssent atteint leur dixième année. Les courtisanes d'Athènes venaient en foule assister à ces fêtes et faisaient retentir les airs de leur bruyante joie. Au pied de ce défilé escarpé, on rencontre les restes d'un monastère détruit par les Turcs ; deux ou trois cyprès s'élèvent du sein de ces ruines, et ombragent des tombes ouvertes et profanées.

La plaine de Marathon est un grand marais séché par les ardeurs du soleil, d'où se dégagent sans cesse de fétides exhalaisons ; quelques lauriers roses croissent seuls dans le lit caillouteux du Charadrus qui traverse la plaine. Près du rivage, s'élève un petit tertre cônique, qu'on distingue de fort loin, et vers lequel je me dirigeai rapidement ; l'opinion la plus répandue est qu'il renferme les ossements accumulés des Barbares. Un olivier, brûlé par le souffle acerbe de la mer, couronne son sommet. Assis à l'ombre de ses branches demi-mortes, je m'efforçai de reconstruire dans mon esprit le plan du fameux champ de bataille. Je me trouvais sur l'emplacement du camp des Perses ; en face de moi, était celui des Athéniens ; à ma droite, le marais où ceux-ci refoulèrent l'ennemi qui périt dans des eaux bourbeuses, où s'enfonçaient hommes et chevaux ; et, par derrière enfin, la mer, où l'immense flotte de Xerxès attendait les débris de son armée vaincue qui eut à peine le temps de s'y réfugier. Les Athéniens ensevelirent leurs morts à la place même où ils étaient tombés dans le combat ; sur chaque tombe, ils élevèrent

Digitized by Google

une colonne en marbre, où étaient gravés le nom du héros et celui de sa tribu ; quelques débris de ces colonnes gissent encore épars et demi-couverts par les chardons et les hautes herbes sauvages. L'un d'eux plus considérable que les autres, est, dit-on, un vestige du monument élevé par la reconnaissance tardive des Athéniens au vainqueur de Marathon, dont la gloire est réhaussée du merveilleux prestige de l'infortune et de l'ingratitude des hommes.

Le village actuel de Marathon, distant de la plaine d'environ vingt minutes, consiste en quelques habitations de chétive apparence, construites sur l'emplacement même du Marathon d'autrefois. Une seule de ces maisons jouissait d'un aspect un peu moins misérable. Devant la porte étaient assis trois ou quatre Albanais en costume éclatant, à la ceinture de peau rouge abondamment fournie de pistolets, de couteaux et de poignards, au sabre suspendu à l'épaule par un cordon de soie, à la mine enfin peu rassurante pour un voyageur qui faisait sa première excursion dans un pays peu et mal hanté. L'un d'eux, que je sus ensuite être le démarque de l'endroit, se leva sans hâte à notre approche, et, venant à moi, me salua d'un kalôs orisété (Καλῶς ὁρίσετε, vous êtes le bien venu) bref et bourru, qui me dispensait de toute réponse ; puis il arrêta mon cheval par la bride, saisit mon étrier, et m'invita d'un geste à descendre. J'hésitais, mais voyant que mon guide était déjà sur ses pieds, je suivis son exemple et abandonnai ma monture à mon peu aimable hôte. J'entrai dans la maison, précédé de Dimitri qui la connaissait pour y avoir campé plusieurs fois, et traversai une salle basse où un jeune homme, à demi-étendu sur un grand banc de bois, la tête appuyée contre la muraille, chantait, en s'accompagnant d'une espèce de guitare à trois cordes, un chant d'une harmonie inculte et sauvage empreint, en même temps, d'une secrète et douce mélancolie, qu'il interrompit à notre arrivée. Je fus reçu, à l'étage supérieur, par une gracieuse jeune fille, blonde aux yeux bleus, chose rare en Grèce. Quelque chose d'idéal et de germanique se mêlait sur son visage aux teintes ardentes de l'orient.

Digitized by Google

— Vous êtes le bien venu ! me dit-elle ; bonsoir, Dimitri ; tu vois, je t'attendais.

Elle avait, en effet, déjà disposé une table pour notre repas et la place de nos lits de camp.

— Comment pouvais-tu m'attendre, lui répondit mon guide ? nos bagages ne sont pas encore ici, et je n'ai envoyé personne pour te prévenir.

— Je t'ai vu de loin, et j'ai reconnu le cheval que tu avais à ton dernier passage ; comme je savais bien que tu ne descendrais pas ailleurs que chez mon père, j'ai tout préparé pour te recevoir. Dis à ton maître qu'il n'y a pas de luxe ici, mais une cordiale hospitalité pour les étrangers.

— Je le sais, tu es une bonne fille, et quoique ton père, le démarque, soit un peu brutal, et que, soit dit sans l'offenser, il aie plutôt l'air d'un brigand que d'un honnête homme qu'il est, je ne choisirai jamais à Marathon d'autre gîte que celui-ci. Outre que tu as un bon cœur, tes deux beaux yeux bleus, les deux seuls que je connaisse dans l'Attique et le Péloponèse, valent bien la peine qu'on passe par dessus la mauvaise grâce de ton père.

A ce moment, le jeune homme qui avait interrompu sa chanson en nous voyant, la reprit à l'endroit même où il l'avait laissée ; c'était une chanson d'amour. Je vis alors une éclair de joie illuminer le regard mobile de la jeune fille, et un sourire heureux passer doucement à travers ses lèvres minces et roses. Dimitri s'aperçut aussi de l'émotion que ce chant produisait sur elle, car il lui dit :

— Je t'y prends, ma belle fille ; ton œil a brillé, tu as souri, tu rougis encore et tu prêtes l'oreille : tu aimes.

— Si je l'avais voulu, Dimitri, tu n'aurais rien vu malgré ton regard exercé, et tu n'aurais pas plus fait attention à cette chanson-là, que ton maître à celle que tu fredonnes en cheminant, quand le temps te paraît long et la route monotone. Mais pourquoi te le cacherais-je ? tu as toujours été bon pour moi, et tu m'as souvent apporté d'Athènes de ces présents qui font plaisir aux femmes. Et puis tu voyages sans cesse, et tu

Digitized by Google

ne t'arrêtes nulle part; tu es arrivé ce soir pour repartir demain; par conséquent, te dire mon secret, c'est comme si je le disais au vent qui passe, à l'oiseau qui s'envole, à la vague qui tombe sur le rivage et reflue vers la haute mer. Il est si doux d'ailleurs de confier quelquefois à d'autres qu'au vent, aux oiseaux ou à la mer, ce que l'on cache au dedans de soi! Eh bien! oui, je l'aime. Ici personne ne s'en doute; mon père même l'ignore, et, comme Pétrakis a une belle guitare et une jolie voix, il le prie quelquefois, lui-même et en ma présence, de chanter de ces chansons que, moi seule, je sais m'être adressées.

— Et pourquoi cachez-vous tous deux votre amour à ton père? Est-ce qu'il ne t'aime pas, lui aussi, et refuserait de te donner à celui que tu as choisi?

A ces mots elle poussa un gros soupir, et fit un signe de tête qui voulait dire: non. Elle allait continuer ses confidences que je comprenais, sans qu'elle s'en doutât et qui m'intéressaient vivement, lorsqu'elle fut interrompue par l'arrivée de mon agoïate et de mon cuisinier, devant lesquels elle ne voulait pas parler, et à qui Dimitri fut bien obligé de prêter son aide. C'est en vain que je lui recommandai de la faire revenir pour achever son histoire; il ne put la rejoindre de toute la soirée, et je ne la revis que le lendemain matin au moment de partir. Ainsi, dans ce coin reculé du monde, parmi ces hommes aux mœurs demi-sauvages, une suave et poétique passion était éclose, comme, sur des rochers arides et incultes, ces fleurs qui se cachent et qui ont cependant des couleurs qui enchantent et des parfums qui enivrent. Je n'ai jamais su le dénouement de cet amour, dénouement que la barbarie de ces hommes a peut-être rendu sanglant; mais je me souviendrai toujours du beau jeune homme noir qui chantait, et de la blonde jeune fille qui frémissait et se penchait d'en haut pour mieux entendre.

La nuit venue, je ne pus résister au désir de revoir encore le fameux champ de bataille, et je me dirigeai vers ces lieux, guidé par le lit désséché du Charadus. La lune éclairait la grande plaine, et lui prêtait cette teinte transparente et bleue à travers

Digitized by Google

laquelle l'esprit inquiet entrevoit des fantômes, et que revêtent les mondes imaginaires où l'on croit avoir vécu pendant la trop courte durée d'un rêve. Le ciel étincelait ; un vent violent, qui semblait sortir de chaque antre et de chaque cavité des montagnes, ébranlait la nature jusques dans ses fondements et augmentait la claire sérénité de l'atmosphère ; des étoiles sans nombre filaient et tombaient à l'horizon ; les unes, lumineuses et rapides, se pressaient d'éteindre leurs feux dans la mer ; les autres, pâles et rêveuses, s'en allaient avec lenteur suivant la courbe de ce beau firmament dont elles semblaient se détacher à regret. A travers le bruit de la tempête, je croyais entendre encore le tumulte du combat, la voix des chefs et les cris des soldats ; et, au sein de la mêlée, j'apercevais l'ombre guerrière d'Echetleus, ce héros mystérieux dont parle Pausanias. Il se montra au plus fort du combat sous l'air et le costume d'un paysan, poursuivant les Mèdes et en faisant un grand carnage au moyen d'un soc de charrue, puis , la victoire assurée, disparut subitement. Apollon, consulté par les Athéniens, leur conseilla de rendre honneur au héros Echetleus ; ils lui élevèrent à Marathon un monument en marbre blanc. Je me souvenais aussi de la légende du même auteur : Toutes les nuits, dit-il, on entend à Marathon, des cris prolongés, des hennissements de chevaux, et un bruit semblable à celui d'une bataille lointaine. Ceux qui traversent ces lieux, sans savoir que les mânes des Grecs et des Perses se livrent encore dans l'ombre d'invisibles combats, n'ont rien à redouter des esprits ; mais ceux qui viennent par curiosité, pour écouter ce qui se passe, ont tout à craindre de leur colère. Je me trouvais dans la catégorie des curieux ; et si le temps et les siècles n'avaient aussi couché dans leur tombe les revenants de Marathon, j'aurais été victime de leur fureur, car j'étais venu de loin pour les entendre. Quand je rentrai dans la maison de mon hôte, tout dormait, et je pris aussi un repos nécessaire à la rude ascension du Penthélique que je devais faire le lendemain.

Au sortir de la plaine de Marathon, je repassai devant les gorges de Vrana et je m'engageai dans celles du Penthélique. Le

Digitized by Google

sentier suit longtemps le cours d'un torrent, tantôt se trouvant à son niveau dans le creux d'une fraîche vallée, tantôt le dominant, du haut des rochers, de toute la profondeur d'un abîme. Là règne une immense solitude où s'élève une forêt de pins qui gémissent sans cesse. Deux ou trois pauvres habitations se trouvent au sortir de ce grand bois, dans un lieu que les Turcs appelaient Arapoudossa, nom que les Grecs traduisent par Maurogourouni (μαυρογουρούνι, sanglier noir). Le vague souvenir existe encore d'un monstre puissant qui désolait la contrée, et qui fut terrassé par un héros, nouvel Hercule, dont le nom et les hauts faits sont ignorés du monde. Aucun poète ne s'est trouvé là pour le faire passer à la postérité dans quelque sombre et merveilleuse légende. Le Penthélique se termine par une pointe aigue, inaccessible du côté de Marathon. Pour y arriver, il faut passer sur l'autre versant de la montagne qui est aride et rocheux autant que le premier est plein d'ombrages. On y rencontre, presqu'au sommet du mont, des vestiges nombreux de carrières d'où les anciens Grecs tiraient leur marbre; plus bas, sont de grandes carrières exploitées de nos jours, et produisant un beau marbre couleur d'or semé de veines bleues.

Au pied du Penthélique, est situé un petit monastère, où nous allâmes demander une hospitalité de quelques instants. Rien de plus humble, de plus solitaire et de plus mélancolique que ce petit couvent, perdu dans une touffe de bois épaisse et verte. Le dôme arrondi de sa chapelle bysantine s'élève à peine au-dessus des arbres qui l'entourent, et sa cloche, à la voix fêlée, semble lasse d'appeler inutilement le voyageur égaré ou fatigué. Aussi, quand je fis mon entrée, suivi de ma petite caravane, y fus-je reçu comme un hôte longtemps attendu, par un de ces religieux grecs dont l'attitude inspire moins de respect que celle de nos moines austères, mais dont la physionomie heureuse et ouverte fait naître la confiance et vous met à l'aise. Le bon moine nous installa dans une grande salle basse et enfumée où nous étalâmes nos provisions. Après s'être fait apporter, bourrer et allumer sa longue pipe, il s'assit et voulut assister à notre frugale collation; il paraissait heureux de s'entretenir

Digitized by Google

avec un étranger et me pressait de nombreuses questions, qu'il n'interrompait que pour faire quelque niche à un espèce d'idiot attaché au monastère, qui était venu là pour ramasser nos miettes. Dans la cour voisine, j'apercevais la porte de la chapelle, ornée de vieilles fresques, un long cloître étroit et sombre à l'entrée duquel coulait sans cesse, dans un grossier bassin, une eau fraîche et limpide, et le cimetière planté de cyprès à l'ombre desquels quelques religieux venaient se promener tranquillement, sans paraître s'abandonner à de trop amères réflexions ni à de trop sombres méditations, en foulant la tombe qui recouvre leurs frères et celle qui les attend. Devant le monastère, s'étend une verte pelouse entourée de grands peupliers. Le roi et la reine, sans suite, sans étiquette, y viennent faire de temps à autre un repas champêtre, assis sur l'herbe et ne demandant qu'à trouver l'oubli du pouvoir et des souvenirs de leur patrie d'où les exile la grande et noble mission dont ils se sont chargés, celle de recommencer un peuple.

Sur la route qui conduit à Athènes, distant d'environ deux heures, je vis avec surprise une élégante maison de campagne, déserte quoiqu'inachevée, et avec ce nom inscrit sur la porte : *Plaisance*. Je croyais voir une de ces villas qui couvrent les abords de nos grandes villes. Elle appartient à Mme la duchesse de P...., vieille femme originale établie en Grèce depuis vingt-cinq ans, et s'y faisant remarquer par l'excentricité de ses habitudes, sa haine pour l'institution du mariage, sa passion pour les gros chiens, et sa manie de construire partout de charmantes habitations qu'elle n'achève jamais, poursuivie qu'elle est de cette bizarre idée, qu'elle mourra le jour où elle en achèvera une seule.

Je traversai ensuite, sans m'y arrêter, le village de Chalandri où l'on remarque une fontaine, fort simple du reste, élevée par la même duchesse de P...., avec cette inscription : τάις χαλανδριώταις, *aux femmes Chalandriotes*. Ayant été surprise, un jour, et enlevée par une bande de brigands qui infestait le Penthélique, elle dut sa délivrance au secours des habitants de ce village. D'ailleurs, si l'on en croit la chronique, elle ne doit pas

Digitized by Google

avoir de rancune contre ces clephtes des montagnes ; car, ayant été prise une seconde fois et retenue prisonnière pendant quelques jours, en attendant sa rançon, elle fut entourée par eux de tous les égards possibles ; le chef de la bande, ajoute-t-on, lui servait à boire dans une riche coupe d'argent.

Quelques instants après, je rentrais dans Athènes par où j'en étais sorti, et je revoyais le Parthénon noyé dans l'or par le soleil qui se couchait derrière, et resplendissant comme si quelque pompe antique s'y fût encore célébrée.

EUGÈNE YEMENIZ.

Digitized by Google

COLONNE DE CUSSY.

Cette colonne est assurément la plus belle antiquité gallo-romaine du département de la Côte-d'Or. Dépourvue d'inscription, mais décorée à sa base de huit figures qui peuvent en tenir lieu par leur signification, elle présente une sorte de problème historique sur son origine. C'est, depuis longtemps, une question qui se débat sur le terrain scientifique de l'interprétation. Une foule d'archéologues, après avoir fouillé dans les annales de l'empire romain les faits qui peuvent se rapporter avec quelque couleur de vraisemblance à ce monument, ont émis des interprétations diverses, lesquelles, pour n'être pas, de tout point, conformes à l'histoire de l'art ou à l'histoire générale, donnent ample matière à la critique. L'oubli de cette règle fondamendale a fait attribuer à des princes, qui vivaient à trois ou quatre cents ans d'intervalle, ce monument, dont le style artistique porte une date irrécusable. De fausses opinions ont été ainsi propagées sans obtenir, toutefois, de la consistance. Comme il advient toujours en pareil cas, chaque système a eu ses partisans, et le public, au milieu de ce conflit d'opinions contradictoires, n'a pu discerner la bonne. Les auteurs qui ont écrit sur la colonne de Cussy, ne sont pas seulement en désaccord sur l'origine de ce monument, mais ils diffèrent même sur sa description ; tous s'imputent des inexactitudes, et tous

Digitized by Google

ont mérité ce reproche, qui doit être reporté, pour une bonne part, aux outrages du temps.

J'entre dans cette arène, non pour y planter l'étendard d'une nouvelle opinion, mais pour faire ressortir, par de nouvelles considérations et des documents nouveaux, celle qui m'a paru digne d'effacer toutes les autres.

Puisque l'histoire de l'art chez les Romains et l'histoire générale, dans une appréciation corrélative, doivent servir de base à ma démonstration, la monographie du monument, d'ailleurs intéressante en elle-même, devient indispensable. Trouver dans son style, dans ses lignes, dans son ornementation une époque précise, indiquer à cette même époque un fait mémorable dont le bassin de Cussy a dû être le théâtre, démontrer dans les figures sculptées la confirmation de ce fait, tel est le programme de cette dissertation.

I.

La colonne de Cussy s'élève au fond d'un bassin accidenté, au sein des montagnes éduennes, à dix kilomètres de Beaune, en droite ligne, à vingt-cinq d'Autun, presque sur le bord de l'ancienne voie romaine, de *Vesontio* à *Augustodunum*, non loin du village dont elle a reçu le nom en lui donnant sa célébrité. A cinquante pas environ, à l'orient de la colonne, est une petite fontaine, près de laquelle on remarque les débris de quelques habitations gallo-romaines. Des médailles à l'effigie de plusieurs empereurs y ont été trouvées; on a aussi découvert dans le voisinage de la colonne des tombes avec leurs ossements. Tous ces vestiges indiquent une localité peu importante, une agglomération de maisons d'agriculteurs, comme on en remarque dans ces montagnes où il est rare que, dans le voisinage des sources, l'on ne trouve pas des débris de tuiles romaines.

La colonne était donc un monument isolé, élevé en mémoire d'un événement dont cette localité fut le théâtre. dans un siècle

Digitized by Google

où l'architecture romaine avait perdu sa belle simplicité. C'est ce que sa description doit mettre en évidence.

Sur une base à deux marches s'élève un soubassement octogone, formé par quatre pans étroits et saillants, et par quatre faces larges et concaves, le tout surmonté d'une corniche et d'une plinthe: Ce soubassement, à huit faces compliquées, est d'une hauteur de deux mètres trente centimètres, la base non comprise; il porte un piédestal également octogone, équilatéral, d'un mètre vingt-deux centimètres. Sur les huit faces de ce piédestal sont sculptées des niches peu profondes, chaque niche contenant une figure debout en demi-relief. Il est remarquable que ces niches ont un couronnement alternativement cintré et anguleux.

Quelques auteurs ont négligé cette observation importante; d'autres l'ont constatée, entre autres Pasumot. M. l'architecte Saintpère, chargé de la restauration de la colonne en 1825, mentionne, dans son rapport au préfet, ce couronnement alternatif de lignes courbes et brisées. Au surplus, cette particularité est facile à vérifier, puisque le monument n'est pas corrodé au point de ne pouvoir reconnaître ses lignes. Je dois ajouter que j'ai fait moi-même cette vérification d'une double importance, en ce qu'elle est un indice de l'époque artistique et qu'elle sert à désigner le véritable chapiteau contesté par quelques-uns.

Cette décoration, en effet, qui consiste à couronner les ouvertures et les niches d'un édifice, ou les compartiments d'un bas-relief par l'emploi alternatif de l'attique grec et de l'arc romain, appartient à la période artistique, postérieure aux Antonins. Mais ce mélange alternatif, exécuté dans le goût du piédestal octogone de Cussy, doit être, évidemment, reporté au IIIe ou IVe siècle, surtout avec ses arabesques. J'en trouve la preuve dans les planches du voyage archéologique de Millin où l'on voit deux sarcophages, dont les sculptures en demi relief ont absolument les mêmes dispositions, le même style, la même décoration que le piédestal de Cussy. La similitude est saisissante à la première vue. Comme à Cussy, les figures sont debout dans les niches, avec cette seule différence qu'au lieu de représenter

Digitized by Google

des divinités mythologiques, elles représentent des personnages revêtus d'une longue tunique et d'un pallium. Ces sarcophages déposés, à Arles, dans l'église de Saint-Honorat ou dans sa crypte, sont évidemment chrétiens, non par les signes et symboles, car ils en sont dépourvus, mais par le caractère des personnages et la figure du Christ qui occupe magistralement la niche centrale; généralement attribués au siècle de Constantin, ils marquent ainsi l'époque de la colonne de Cussy (1). Les preuves ne manquent pas pour cette démonstration, il suffit, pour s'en convaincre, de feuilleter les monuments de l'antiquité; je ne peux, toutefois, puisque j'attribue au règne de Dioclétien ou de Constance-Chlore l'érection de cette colonne, omettre d'indiquer le palais de Dioclétien à Palatro dans la Dalmatie, magnifiques ruines, où l'on voit le couronnement des ouvertures de l'intérieur avec des lignes brisées et cintrées (2).

Au-dessus des niches de la colonne de Cussy, on voit une décoration en arabesques, d'un goût barbare et d'une mauvaise exécution; elle est gravée seulement au trait et répétée à chaque face. Les angles de la découpure octogone des niches portent encore à leur partie supérieure des masques informes, hideux, également burinés, moitié sur une face, moitié sur l'autre et reliant en quelque sorte ces niches. De ce piédestal, surmonté d'une corniche octogone et saillante avec filets et moulures, s'élève la colonne, ornée à sa naissance de losanges fleuronnés. Le surplus, jusqu'au chapiteau, est recouvert de *feuilles d'eau*, disposées comme des écailles de poisson, la pointe en bas. Le fût de la colonne est composé de plusieurs tronçons, reliés jadis avec des tenons de bronze, qui en ont été arrachés dans le XVIIe siècle.

Avant sa restauration, cette colonne avait été découronnée de son chapiteau, soit par l'injure du temps, soit par celle des hommes, car la tradition est vague sur ce point. Ce chapiteau avait été transporté dans le voisinage. Lorsque les archéologues

(1) *Voy. archéo. dans le midi de la France*, tom. III, page 809 et suivantes; planche LXI, fig. 4. — Planche LXVIII, fig. 2.

(2) *Voyage pit. et hist. de l'Istrie et de la Dalmatie*, par Cassas.

Digitized by Google

en firent l'objet de leurs recherches, ils en découvrirent deux différents, l'un dans le village de Cussy, l'autre dans la métairie d'Auvenet. Ce fut un grave sujet de doute et de controverse sur le véritable chapiteau. Voici en quoi consistait ce débat. Un chapiteau d'ordre corinthien avait été perforé pour servir de margelle au puits de la métairie, située à peu près à trois kilomètres de la colonne. Sans mesurer les dimensions de cette pierre, pour savoir si elle se rapportait au monument, les antiquaires pensèrent généralement qu'elle était le couronnement de la colonne. Pasumot, dont je reproduirai les assertions pour les admettre ou pour les réfuter, parle ainsi de ce prétendu chapiteau : « La portion (de la colonne) qui est aujourd'hui appliquée au puits d'Auvenet n'a que vingt-sept pouces de haut, trois pieds dix pouces de large, à la partie supérieure; deux pieds dix pouces à la partie inférieure; l'ouverture que l'on y a pratiquée a deux pieds de diamètre. Ce chapiteau porte des ornements analogues à ceux du piédestal. » Cette dernière observation est complétement inexacte, ce dont on peut juger, puisque cette pierre est actuellement posée sur un trépied au bas de la colonne.

C'est un chapiteau corinthien à feuilles d'acanthe non superposées, mais qui, de la base, s'élançent au sommet pour se recourber sur les angles du tailloir. Sur chaque face sont des têtes de divinités, d'une grande dimension, pour être vues d'un point d'éloignement. On reconnaît Jupiter et le soleil. Ces figures, d'un bon style, sont évidemment d'un meilleur temps que celles de la colonne, conséquemment plus anciennes. Comme il est démontré, par ses dimensions, que cette pierre n'a pu appartenir à la colonne, elle induit dans cette région un autre monument considérable, si, toutefois, elle n'y a pas été apportée de loin, ce qui est peu probable. L'architecte Saintpère, qui a restauré le monument, s'exprime en ces termes sur ce prétendu chapiteau de la colonne de Cussy, dans son rapport au Préfet : « Quant au chapiteau, amené de la métairie d'Auvenet, il est carré par le haut, comme d'usage, mais il l'est également par le bas. Cette raison seule suffirait pour le rejeter, comme ne ve-

Digitized by Google

nant pas de la colonne. Mais, une autre raison, sans réplique, c'est que la colonne, telle qu'elle est, a soixante-neuf centimètres de diamètre, et par sa diminution, la partie supérieure du fût n'en aura plus que cinquante-huit ; et le prétendu chapiteau a quatre-vingt-deux a sa base. Le trou même dont il est percé, comme margelle de puits, a un diamètre de soixante-six, de sorte que, sans l'astragale, le fût de la colonne entrerait dans ce chapiteau comme dans un manchon, et nulle moulure, nulle corniche ne pourrait regagner cette différence. »

Voilà des disproportions qui tranchent la question ; je m'étonne que l'attention de Pasumot n'ait pas été éveillée sur ce point.

Mais il est une autre pierre, transportée jadis du pied de la colonne au cimetière de Cussy, et qui ne laisse aucun doute sur son antique destination. Voyons d'abord ce qu'en dit Pasumot : « Il est probable qu'il y avait au-dessus du chapiteau, en forme de couronnement, une grande pierre sculptée qui se trouve aujourd'hui chez M. Lejeune, maire de Cussy ; elle a été mutilée ; il n'en reste guère que les deux tiers. Cette pierre, de même nature que celle de la colonne et du chapiteau, est octogone, ayant sept pieds de diamètre d'angle à angle et dix-huit pouces d'épaisseur ; elle est évidée en dedans, en forme de baldaquin, dont le corps a neuf pouces d'épaisseur. A chaque angle était un cul-de-lampe pendant, de neuf pouces, terminé par une surface pentagonale. Les espaces qui se trouvent entre les culs-de-lampe ont été taillés alternativement en plein cintre et en angle. »

D'après une tradition constante dans le village de Cussy, cette pierre faisait partie de la colonne, dont elle était en effet le couronnement ; on le reconnaît bientôt, après un examen attentif. La découpure, alternativement cintrée et angulaire des huit faces, correspondait à celle des niches du piédestal. Le bord extérieur de ce baldaquin octogone est orné d'une moulure rentrante qui contourne suivant les cintres et les angles avec des culs-de-lampe en pendentif.

On ne peut admettre, avec Pasumot, que ce monolithe,

Digitized by Google

taillé et découpé en forme de parapluie, était posé sur le chapiteau corinthien de la métairie d'Auvenet, soit en raison de la disproportion, raison, à coup sûr, décisive, soit aussi en raison de deux styles d'architecture si différents, dans un monument qui, après tout, bien que maniéré et compliqué, ne manque pas d'unité et d'harmonie. Mais il est encore une autre considération non moins grande, c'est que les deux chapiteaux n'ont point été taillés, l'un à sa partie supérieure, l'autre à sa base, pour cette superposition.

Au centre de la partie concave du chapiteau de Cussy, la pierre est taillée en saillie circulaire, de six centimètres, sur quarante-six centimètres de diamètre, saillie évidemment pratiquée pour être engagée dans le fût de la colonne.

La forme de ce chapiteau est convexe à sa partie supérieure. Il part du centre huit rayons taillés en creux, qui aboutissent aux cul-de-lampe et qui servaient sans doute à l'écoulement des eaux. L'espace entre chacune de ces rigoles est taillée en bosse sans arète. Pasumot fait observer que le diamètre de ce couronnement est conforme à la dimension des pierres extérieures de la base. Ces pierres, de cinquante-un centimètres d'épaisseur et d'un mètre treize centimètres de largeur, forment un massif de deux mètres vingt-huit centimètres de face, servant de base extérieure au monument. Ainsi, l'aplomb des angles du chapiteau correspondait exactement aux bords de ce massif. Les corrélations, dans les diverses parties du monument, sont donc très-remarquables et constituent une œuvre, dans son ensemble, originale, et qui a de l'unité et de l'harmonie, mais un peu tourmentée, chargée d'ornementation, sans simplicité, sans grandeur ni style, ayant le caractère d'une période où l'art en décadence subit sa transformation. Cet étrange chapiteau surtout, qui donne à ce monument la figure d'un champignon, en est un indice non équivoque. Aussi je me suis attaché à le décrire avec soin et à démontrer, indépendamment de la tradition locale, qu'il était le véritable et le seul couronnement de la colonne, par ses lignes alternativement cintrées et brisées, disposées comme celles des niches, par la saillie

Digitized by Google

intérieure, dont le diamètre correspondait à celui du fût de la colonne, taillé en creux pour la recevoir et asseoir le chapiteau en parfait équilibre sur cette base, enfin par ses rapports de dimension avec ce que j'appellerai le parquet de la colonne.

Pour les hommes versés dans la connaissance de l'art antique, la simple vue de cette colonne ou sa description suffit donc pour désigner sa date. C'est une époque de décadence marquée. Sa décoration, sa composition compliquée, l'étrangeté de son style et de son chapiteau signalent un monument de transition entre l'architecture romaine et l'architecture byzantine. A l'aspect de ces losanges fleuronnés, de ces lames qui recouvrent les parois circulaires de l'édifice, de ce double soubassement octogone, à surfaces inégales, saillantes et concaves, de ces ornements burinés à la partie supérieure des niches et d'un goût presque barbare, au développement si exorbitant et si bizarre du couronnement on est reporté au siècle de Constantin. C'est le temps où l'art, vieux et défaillant, cherchait à se rejeunir par l'innovation. La belle et noble simplicité de l'architecture grecque, importée à Rome et parvenue à son apogée sous Auguste, ayant accompli sa phase radieuse, allait se dénaturant, pour disparaître avec la civilisation lors du démembrement et de la dissolution de l'empire. La destinée de l'art est toujours intimément attachée à la marche de la civilisation, et c'est un indice infaillible pour juger les monuments.

Je n'ai point la prétention d'être le premier à signaler le caractère de la colonne de Cussy. Plusieurs autres, avant moi, ont constaté qu'elle était d'une mauvaise époque, postérieure aux Antonins. Sur ces traits de dégénérescence, Pasumot, dont on ne contestera pas la science archéologique, s'exprime ainsi : « Si l'on compare l'ensemble du monument avec les colonnes de Trajan et de Pompée, on conviendra que la nôtre est bien éloignée du bon goût de la haute antiquité. » L'architecte Saint-père, dans son rapport, mentionne ces signes qui *inclinent vers la barbarie*, et il en conclut logiquement que ce n'est pas une œuvre du bon temps de l'architecture romaine.

Millin qui, lors de son voyage archéologique dans le midi de

Digitized by Google

la France, vint à Cussy pour inspecter son monument, fixe précisément l'époque de son érection au siècle de Constantin. « Il est certain, dit-il, que le style de l'architecture *est celui du temps de Dioclétien*; c'est dans la période qui s'est écoulée depuis Aurélien jusqu'à Constantin que le fût des colonnes a été surchargé d'ornements comme celui de la colonne de Cussy; » observation importante, ressortant de l'étude comparative du style architectural des colonnes, à toutes les phases de l'art romain, et qui sert de base à ma dissertation. C'est ainsi que la science doit expliquer les monuments de l'antiquité. Au surplus, à l'appui de cette doctrine, je trouve dans l'ouvrage même de Millin un précieux document. Je ne puis me dispenser de le rapporter, quoique ce soit surabondamment, parce qu'il constate précisément l'époque de la colonne de Cussy et qu'il est curieux de trouver, parmi les belles antiquités de la ville d'Arles, une colonne qui présente une analogie ou, pour mieux dire, une similitude remarquable avec celle qui nous occupe. Ce sont deux fûts décorés des mêmes losanges fleuronnés que celui de Cussy, et détachés d'un édifice attribué au siècle de Constantin. Ces colonnes étaient déposées dans la cour de l'ancien évêché, à Arles; Millin les a décrites et les a fait graver dans les planches de son bel ouvrage (1).

Telles sont les preuves scientifiques et monumentales qui constatent l'âge de la colonne de Cussy, correspondant à la fin du IIIe siècle, époque où l'art maniéré par impuissance, dépourvu de correction, de simplicité et de force, sans avoir subi une transformation complète, était tombé dans la fantaisie d'une ornementation exagérée, dans la combinaison systématique des lignes, qualités substituées au style simple, correct, élégant des siècles précédents.

Les figures du piédestal, exposées aux injures du temps et des hommes pendant quatorze siècles, corrodées et mutilées, sont devenues méconnaissables; il n'est pas facile, frustes

(1) *Voyage dans les départements du midi de la France*, tom. III, page 608. — Planche LXVIII, figures 4 et 5.

Digitized by Google

comme elles sont, de pouvoir juger du mérite de leurs lignes; toutefois, elles semblent d'un meilleur style que le reste du monument, ce qui peut être expliqué, soit par le talent de l'artiste, soit parce que l'architecture est plutôt sujette aux modifications périodiques de l'art. A l'exception de trois, il ne serait plus possible aujourd'hui de connaître les personnages qu'elles représentent, sans les explications et commentaires faits par des archéologues, dans un temps où elles étaient moins corrodées. Cependant, leur explication étant essentielle pour la solution de la question historique, j'essaierai de la faire à l'aide de tous les documents antérieurs et de mes propres observations.

La première figure par laquelle je commencerai l'explication de cette galerie est celle du captif. Vêtu d'une tunique courte ou *sagum* gaulois, les jambes et les bras nus, il a les mains enchaînées par devant. Sa tête est couverte d'une chevelure épaisse; sa barbe touffue encadre son visage penché, et dont l'expression de souffrance et d'abattement est encore visible. Après Hercule, cette figure est la mieux conservée. L'une de ses jambes porte à terre; l'autre est légèrement appuyée sur un objet que l'on ne saurait plus indiquer. Le caractère du captif est d'une signification non douteuse; c'est le vaincu qui atteste un monument commémoratif d'une victoire. Il est placé à la gauche d'Hercule. Ce dieu, avec sa massue, est la personnification allégorique du vainqueur; c'est la figure principale et la mieux conservée du monument. A la droite d'Hercule, est une déesse, nue à la partie supérieure du corps, drapée à la partie inférieure, dans le goût de la Vénus de Milo. Mais cette divinité est si défigurée, qu'il est impossible de retrouver ses symboles ou attributs.

Dom Martin fait observer, d'après Moreau de Mautour, qui a fait dessiner le monument en 1726, qu'elle tient une coupe dans chaque main. G. Prunelle, qui écrivait en 1806, quatre-vingts ans après M. de Mautour, décrit cette figure: les cheveux tressés sur ses épaules, une draperie élégamment repliée autour des hanches, les pieds nus, et dans les mains des objets corrodés,

Digitized by Google

ayant l'apparence de coquilles ou patères employées aux libations des sacrifices.

Pasumot qui a relevé cette figure en 1771, la représente avec un aviron dans une main, et dans l'autre une urne fluviale, d'où il infère la divinité d'une rivière navigable. Sur ces diverses assertions, Millin considérant l'aviron comme douteux, puisqu'il a échappé à l'inspection de M. de Mautour, dans un temps où le monument était en meilleur état de conservation, pense que c'est une nymphe, divinité topique.

Dans la niche voisine est un jeune homme, nu, debout, dans l'attitude du repos, la jambe gauche croisée sur la droite. Sa tête est couverte d'une draperie ou d'une peau de bête, qui descend jusqu'à l'épaule et couvre le haut de la poitrine. Il paraît appuyé de sa main gauche sur une haste; un chien est à ses pieds. La plupart de ces particularités sont effacés au point qu'il est difficile, à ce jour, de les apercevoir et même de distinguer le sexe de cette figure aux formes juvéniles.

Vient ensuite une déesse, vêtue d'une longue tunique, tenant dans sa main droite une coupe qu'elle présente à un aigle, placé sous son bras gauche. C'est Hébé. Moreau de Mautour et le P. Montfaucon ont reconnu cette fille de Jupiter, épouse d'Hercule. Rarement représentée sur les monuments mythologiques de l'antiquité, cette déesse est ici d'une signification remarquable, au point de vue de l'interprétation historique du monument. Pasumot la représente, la tête couverte d'un casque, d'où il infère que c'est, malgré sa pudique draperie, un Ganimède, coiffé d'un bonnet phrygien. Le casque n'est pas probable; mais, admettant cette particularité, quelques archéologues estiment que ce n'est pas une objection sans réplique contre Hébé, puisqu'il y a de nombreux exemples de ces fantaisies d'artistes dans les monuments de l'antiquité. Il ne faut pas perdre de vue que Moreau de Mautour, qui a écrit sur le monument, près d'un siècle avant Pasumot, ne fait aucune mention de ce casque, et que ses assertions, dans le doute, doivent être adoptées; puisqu'il a vu les figures du piédestal dans un meilleur état de conservation.

Digitized by Google

Je ne dois pas omettre l'opinion de Prunelle. Cet érudit, il est vrai, restitue à cette déesse les formes, l'attitude et l'habillement de son sexe; mais, prenant l'aigle pour un coq, il se livre savamment à toutes les dissertations que peut lui inspirer une dryade ou devineresse gauloise. Ces profondes dissertations s'évanouissent, ce me semble, devant le caractère mythologique d'un monument, à tous égards, éminemment romain.

La sixième figure dans l'ordre suivi, est Jupiter, que Dom Martin, dans ses préoccupations druidiques, prend pour le Taranis gaulois, en ce que ce Dieu paraît représenté jeune et sans barbe.

L'un de ses pieds porte sur un globe; une draperie recouvre la cuisse et s'abat par derrière. Cette étoffe est disposée dans le goût antique. Sa main gauche paraît tenir un sceptre. A sa pose majestueuse, à son air de tête magistral, on ne peut se méprendre, c'est le roi de l'Olympe. Montfaucon et Dom Martin qui, du reste, n'ont jamais visité la colonne, voient dans cette figure un Jupiter sans barbe. Pasumot, au contraire, qui a étudié et dessiné les figures dans leurs moindres détails, le déclare formellement barbu. Mais, Tisserand, ancien curé de Crugey, petite paroisse dans le voisinage de la colonne, et qui vivait au commencement du siècle précédent, affirme que, de son temps, on remarquait la foudre dont était armée la main droite de Jupiter, symbole effacé présentement. Il est bien regrettable que l'abbé Tisserand, qui a passé une partie de sa vie à contempler cette colonne, se soit borné à quelques observations écrites, au lieu d'en faire une description complète et détaillée.

A l'exception du président Bouhier, dont les commentaires sur le monument de Cussy ne sont pas très-estimés, tous les archéologues s'accordent à reconnaître Jupiter. A sa droite est Junon, couverte d'un voile, elle a un sceptre à la main; à ses pieds, son paon. Cette figure, sur laquelle il ne peut y avoir de controverse, confirme celle de Jupiter.

Reste le huitième compartiment dont la figure est actuelle-

Digitized by Google

ment méconnaissable. C'est une femme, vêtue d'une longue tunique, sans manches, debout et dans une attitude méditative, jambes et bras croisés très-naturellement : la main droite supporte le bras gauche dont la main soutient légèrement la tête par le menton. Il paraît qu'elle avait jadis la tête couverte d'un casque ; un hibou était sculpté vers la tête de la déesse ; il n'en reste pas trace. Pasumot a reconnu l'oiseau de Minerve. Tous les autres signes semblent, en effet, constater cette déesse.

Telles sont les huit figures de la colonne, toutes debout, toutes plus ou moins mutilées et corrodées. Trois ont conservé les marques non équivoques de leur individualité, à savoir : Hercule, Junon et le captif ; deux présentent les plus grandes probabilités, Jupiter et la déesse Hébé. Les trois autres ne peuvent plus être expliquées que par les documents d'une époque où ces figures n'avaient pas encore perdu leurs traits caractéristiques. Au moyen de toutes ces données, puisées dans des écrits anciens et ressortant de mes propres observations, il sera plus facile d'interpréter la signification historique du monument et d'indiquer sous quel empereur et en mémoire de quel fait de guerre il a été érigé. Avant de me livrer à cet examen, il est bon de rapporter quelques faits concernant les fouilles pratiquées sous la colonne et dans son voisinage, et, pour ne rien omettre de tout ce qui intéresse ce monument, de retracer en quelques lignes sa restauration, opérée en 1825.

PAUL GUILLEMOT.

(*La suite à un prochain numéro*).

Digitized by Google

M. ALFRED DE MUSSET,

A PROPOS

DE SA RÉCEPTION A L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Une séance de réception à l'Académie ressemble toujours par un certain côté à une cérémonie funèbre; c'est toujours un mort qui est le héros de la fête, mais quelquefois il y en a deux, et il arrive que le nouveau venu prononce non seulement l'oraison funèbre de celui qu'il remplace, mais aussi la sienne. Il pleure sur lui-même autant que sur son devancier. Se considérant, non sans raison, comme dûment enterré à l'Académie, il prend soin d'avertir ses collègues que lui aussi revient de la vie et qu'il n'entend pas troubler la paix élyséenne des ombres illustres parmi lesquelles il est admis. Tout ce qui pourrait encore rappeler sa première existence, il a hâte de s'en dépouiller; ses anciens livres, ceux même qui lui ont ouvert les portes de l'Académie, il ne s'en souvient plus. De poète qu'il fut, il passe subitement à l'état de larve académique, en vertu d'une métempsychose à rebours plus facile à constater qu'à expliquer.

C'est à quoi nous songions, malgré nous, l'autre jour, en relisant le discours de M. de Musset à l'Académie et la réponse de M. Nizard. C'était bien M. Dupaty, le célèbre auteur des *Voitures versées*, auquel on rendait les honneurs funèbres. Mais il n'était pas seul sur le lit de parade. A côté de lui gisait, couronnée d'ache et de lauriers, M. Alfred de Musset; par les

Digitized by Google

soins de M. Nizard, le dernier défunt a été muni, suivant les rites prescrits et en présence du peuple assemblé, de l'obole destinée à payer le passage du Styx, et marquée, comme de juste, à l'effigie de Boileau.

O pauvre poète, ô cher et noble mort, vous n'étiez pas reconnaissable, je vous le jure dans le suprême accoutrement dont vous vous étiez affublé. Même vos ennemis, si vous en avez, en ont dû rire. Ni Margot, ni Suzon, les poétiques filles de votre cerveau, n'auraient voulu vous regarder. Deïdamia tout comme Belcolor auraient dit : ce n'est plus Frank le hardi chasseur, le coureur d'aventures, l'intrépide amant de la liberté ; ce n'est plus Fortunio, ni Fantasio, celui que nous avons tant aimé ; et si, dans ce moment, il eût pris fantaisie à Marion d'aller embrasser Rolla, elle était femme à le confondre avec M. Dupaty, l'auteur de *Picaros et Diégo*, tant Rolla lui ressemblait. L'Académie est donc comme la mort, elle impose, à ce qu'il paraît, à tous ceux qui l'approchent l'égalité de la médiocrité.

Il existe, en effet, un parlementarisme académique, — pardon pour cet affreux mot, — tout comme un parlementarisme politique et philosophique ; c'est comme un idiôme adopté entre gens graves et mûrs et dont le propre est de ne rien dire et de ne jamais compromettre ceux qui le parlent. Il semble avoir été inventé surtout pour le public qui écoute. A ceux qui entrent à l'Académie, on enseigne tout d'abord l'art de tirer honnêtement son chapeau à tel ou tel homme, à telle ou telle chose. Là l'humilité des attitudes est rachetée par la pompe du discours. Le trope y est cauteleux et diplomatique. Là le lieu commun règne en maître, béni de tout le monde, parcequ'il n'offusque personne ; une fois admis dans le docte cénacle, on n'a plus ni préférences, ni systèmes. Les écoles se taisent ; chacun coupe son panache, efface sa cocarde, rentre ses cornes, resserre ses coudes, se roule en boule dans son fauteuil. M. Proudhon serait de l'Académie qu'il finirait par parler de 89 comme M. Guizot.

Voyez ce qu'elle a fait de M. de Musset. En un jour, elle l'a rendu sage comme un bourgeois au lendemain d'une révolution. Pour ne citer qu'un exemple, ne lui a-t-elle pas ins-

Digitized by Google

piré cette phrase à propos de M. Dupaty : comme il avait la religion du devoir, il eut le culte de la reconnaissance. M. de Musset a jadis écrit ce fier alexandrin :

Mon verre n'est pas grand, mais je bois dans mon verre.

Je lui cetifie que, pour cette fois, il a bu dans dans le verre de M. Prudhomme. Son excuse est d'y avoir bu sciemment. L'affligeant en tout ceci, ce n'est pas tant la parfaite vanité des Académies de plus en plus démontrée, que la précoce déchéance des poètes, passée à l'état de loi générale et à laquelle pas un d'entr'eux ne semble vouloir échapper. Conversion, palinodie, versatilité, quel que soit le nom qu'on lui donne, c'est au fond et toujours la défaillance de l'âme se traduisant par l'abdication de l'homme. On met aujourd'hui à penser comme tout le monde autant de passion, qu'il y a vingt ans, à ne penser comme personne. La suprême originalité est de ne plus en avoir, car l'originalité est presque tenue pour révolutionnaire. Si encore les vicissitudes des convictions attestaient les involontaires vicissitudes de l'esprit, si cet ondoiement des doctrines menait à la foi ! mais la pureté des intentions, la droiture du cœur, les inquiètes recherches de l'esprit ne sont pour rien dans l'histoire des variations contemporaines. Le scepticisme demeure ; seulement, pour avoir la paix, il trouve commode de se retrancher derrière un dogmatisme vulgaire et conventionnel, derrière le masque parlementaire. Voilà tout. Arlequin prend un habit de cérémonie.

Il est peu de personnes à qui le spectacle des désordres de ce temps n'ait arraché, à de certaines heures, quelques exclamations contre la liberté d'écrire et même de parler. Il est de mode de regretter les antiques prohibitions, l'antique silence, le privilége du roi pour les livres, et surtout la suppression absolue des journaux ; mais les personnes qui s'exhalent en regrets n'ont point réfléchi à cela, que la multiplicité des journaux, des livres, le retentissement des chaires et des tribunes engendrent un esprit public cent fois plus exigeant, plus formidable que toutes les prohibitions des temps passés. Il se dégage,

Digitized by Google

en effet, de la pensée de chacun, librement exprimée, et constamment mise en rapport avec la pensée de tous, une sorte d'atmosphère commune qui nous imprègne, nous pénètre, nous traverse, à notre corps défendant et juste au moment où nous croyons réagir contre elle. Elle est le résultat des tendances, des besoins, des intérêts de tous. Cette question que s'adresse tout homme qui touche une plume : que dira-t-on, que pensera-t-on? nous presse bien autrement qu'elle ne pressait nos ancêtres. Une puissance invisible fait avec des yeux de lynx la police de nos écrits ; elle poursuit l'écrivain jusques au fond de son cabinet. Je sais tel philosophe qui ne saurait remplir une page blanche sans penser tour à tour au clergé et aux philosophes, au feuilleton et à M. Veuillot. Aussi, pour celui qui est un peu au fait de ces ruses de style, que de restriction, que d'atténuations, que de portes laissées ouvertes afin de se ménager, le cas échéant, une retraite habile, des réponses à double face ! précisément parce qu'ils restaient sans communication avec les opinions régnantes, les écrivains du temps passé restaient plus libres. Obligés de tout tirer de leur propre fond, ils s'enivraient de leur propre isolement. Leur pensée acquérait, à la longue, dans une concentration solitaire, en dehors de toute critique possible, une originalité qui nous étonne, nous autres modernes qui nous piquons d'avoir inventé la liberté de penser. Un livre était vraiment le sang et la substance de celui qui l'avait écrit. Quel moderne en peut dire autant? Qu'écrivons-nous si non les paraphrases de nos lectures de la veille ? Notre science de seconde main vise à répondre aux opinions du moment, bien plus qu'à rendre notre propre pensée. Aussi, où rencontrer ce qu'on appelait autrefois les esprits et les caractères faits tout d'une pièce? Dans cette ardeur continue de notre être à absorber la vie générale, notre personnalité s'évapore. Chacun étant autrefois forcément son unique juge, la censure d'autrui lui importait peu. Il avait en vue la postérité, la classique postérité, tandisque nous recherchons la *considération*, mot nouveau qui veut dire la postérité actuelle. Je suis, pour mon compte, persuadé que ni Rabelais, ni Montaigne, ni Voltaire, ni Rousseau

Digitized by Google

n'oseraient aujourd'hui ce qu'ils ont osé autrefois. Ils seraient condamnés à plus de retenue par cette police invisible et multiple dont nous parlions tout à l'heure. Aux époques de liberté démocratique, l'initiative individuelle tend plutôt à se subordonner aux convenances générales qu'à s'abandonner à ses propres forces. Chacun, avant d'écrire, fait comme le musicien qui en prenant place à l'orchestre demande l'accord à son voisin.

Qu'un événement, une révolution élève ou abaisse le niveau de l'opinion publique, tout le monde suit le mouvement, les esprits les plus primesautiers comme les plus pesants. On aurait peur de faire scandale et de se perdre en s'isolant. Tous prétendent rester à fleur d'eau et se tiennent au degré que marque l'échelle d'étiage. Je n'ai pas besoin de dire qu'il y en a toujours une à l'Académie, facile à vérifier, à consulter, et jusqu'à un certain point brevetée par le Gouvernement. Singulière puissance de l'opinion générale qui explique et atténue dans un sens ce virement subit d'opinions individuelles dont nous sommes témoins ! et c'est ainsi que la liberté emporte avec elle son correctif. Là où nous sommes disposés à ne voir que ruse, ambition, tactique tortueuse, il n'y a le plus souvent que débilitation morale, impuissance à se roidir contre les événements, docilité naturelle des âmes, sagesse relative.

Qui empêchait, par exemple, à M. de Musset de consacrer quelques lignes de son discours au règne de Louis-Philippe ? qui lui en aurait su mauvais gré ? Ses relations avec la famille d'Orléans avaient été notoires. Plusieurs pièces de ses deux recueils de vers en font foi, notamment celle intitulée : *Le treize Juillet*. Si le récipiendaire s'est complu dans les souvenirs de l'époque consulaire, ce n'est ni par oubli, ni par ingratitude, c'est par une sorte de respect humain que la situation impose aux esprits les mieux faits pour s'y soustraire. Nous qui prisons avant tout l'unité dans la vie, unité qui témoigne d'une âme maîtresse d'elle-même, nous aurions souhaité à M. de Musset autre chose que cette galanterie politique envers le présent. Mais, du moment qu'il lui convenait de faire bon marché de son passé et de jeter par la fenêtre toutes les reliques de sa jeunesse, nous ne

Digitized by Google

voyons guère pourquoi il aurait traité avec plus de ménagement ses anciennes affections politiques, et gardé plus précieusement que le reste le culte du vieux roi, mort en exil.

A vrai dire, la conduite de M. de Musset après Février promettait mieux. A personne plus qu'à lui il était alors permis de lancer l'invective aux vainqueurs qui venaient de lui enlever un modeste emploi de bibliothécaire. La guerre qu'il leur eût faite n'eût point semblé inspirée par de chétives rancunes, car depuis longtemps les disciples de *Brutus et de Spinosa*, comme il les appelait, avaient reçu de lui en plein visage des flèches très-acérées. Cela lui constituait des antécédents que d'autres à sa place ne se fussent pas fait faute d'exploiter. Les excitations ne lui manquèrent pas; il eut la sagesse d'y résister :

> Être rouge ce soir, blanc demain, ma foi non.
> Je veux, quand on m'a lu, qu'on puisse me relire;
> Si deux noms, par hasard, s'embrouillent sur ma lyre,
> Ce ne sera jamais que Ninette ou Ninon.

Cette modération, si difficile à garder, eu égard au courant d'idées qui reprenaient faveur, nous nous l'expliquâmes par la nature même de l'esprit de M. A. de Musset. Il nous avait toujours semblé qu'à travers ses excentricités plus apparentes que profondes, plutôt voulues que réelles, cet esprit était resté un des plus essentiellement français de ce temps. Affectant le scepticisme moins par conviction que par un sauvage amour de la liberté, systématiquement en dehors de toute école, il avait gardé cette vieille vertu gauloise : la haine des cuistres et des pédants de toutes couleurs.

> Mais je hais les cagots, les robins et les cuistres,
> Qu'ils servent Pimpocau, Mahomet ou Vishnou,
> Vous pouvez, de ma part, répondre à leurs ministres,
> Que je ne sais comment je vais je ne sais où.

Tout en ayant l'air d'être le plus aventureux des Romantiques, il ne leur fit jamais l'honneur de prendre au sérieux leurs fades et mystiques langueurs, leurs gothiques tendresses pour

Digitized by Google

le moyen âge, pour les vieilleries féodales. Ce côté faux de la littérature moderne lui répugna vite. Au moment où il était de bon goût d'inaugurer dans les lettres le règne unique de la mélancolie et de sacrifier au pied de cette grande et ennuyeuse déesse la gaîté, la raison, le rire, le bon sens, la meilleure partie peut-être du génie national, il entreprit bravement de nous prouver que l'esprit n'était pas tout à fait mort en France depuis Voltaire, et qu'il était encore possible d'écrire des vers faciles après La Fontaine.

A ce point de vue-là, et au degré qui lui est propre, M. de Musset appartient à cette franche et vigoureuse lignée qui comprend Mathurin Regnier, La Fontaine, Molière, Voltaire, etc.; et quand nous dirons qu'avec Béranger il est le seul poète qui, de nos jours, en continue la tradition, nous aurons l'air de faire un paradoxe. Rien de plus vrai cependant; non qu'il soit nécessaire, pour le besoin de la cause de M. de Musset, de rabaisser la gloire de Lamartine ou de Victor Hugo. Mais ces deux poètes appartiennent tout entiers au XIXe siècle. Aucun lien ne les rattache aux âges précédents. Il faut aller leur chercher des pères en Angleterre ou en Allemagne. Pour l'auteur de *Mardoche* et de *Namouna*, c'est différent. Nous savons quel est son père, c'est Voltaire. Pour l'auteur de *Simonne* et de *Sylvia*, c'est La Fontaine. On chercherait vainement ailleurs que dans M. de Musset des vers libres d'une lecture tant soit peu supportable. Le secret en était perdu, même pour Béranger, dont la muse, exacte et méthodique, marche toujours un peu *à pas comptés*, comme le recteur de la satire de Boileau. Lui seul a rajusté les morceaux de cet instrument que La Fontaine avait brisé après avoir écrit ses fables et ses contes, et Voltaire ses épîtres et ses poésies légères; c'est là une des parties de son talent qui atteste le mieux son originalité native, car tout ce qui l'entourait le poussait dans une autre voie. Sans doute, sur ce talent nous trouverons des surcharges et comme des empâtements dus à la mode et ajoutés après coup; mais le fond est français, bien français. Pour mieux nous comprendre, le lecteur peut relire l'introduction de la *Confession d'un Enfant du siècle*, où M. de Musset parle de la

Digitized by Google

Révolution, de l'Empire et de la Restauration en des termes qui expliquent mieux sa conduite en 1848, que son discours de 1852. Nous pourrions nous-même à l'appui de notre dire glaner maints passages dans ses autres livres, mais nous aurions l'air de vouloir opposer M. de Musset à lui-même, ce qui est loin de notre pensée, ayant uniquement en vue d'établir que malgré ses dédains, ses fantaisies sceptiques, malgré même sa fameuse apostrophe à Voltaire dans *Rolla*, malgré ses tics de gentilhomme, il est au fond, et plus qu'il ne le pense, moderne par les aspirations, par les tendances, par les habitudes de son esprit.

Les débuts de M. de Musset remontent, je crois, à 1829. Même au milieu des pétulances littéraires de cette époque, son entrée dans le temple des lettres fit scandale. Il s'y élança, cravache en main, le feutre retroussé, avec une cranerie de mauvais sujet, déchirant sur son passage avec ses éperons la tunique des muses, la bouche pleine de tirades, comme celles-ci, que j'extrais des *Contes d'Espagne et d'Italie* :

Oh! je te montrerai si c'est après deux ans,
Deux ans de grincements de dents et d'insomnie,
Qu'une femme pour vous s'est tachée et honnie,
Qu'elle n'a plus au monde, et pour n'en mourir pas
Que vous, que votre col où pendre ses deux bras ;
Qu'elle porte un amour à fond comme une lame
Torse, qu'on n'ôte plus du cœur sans briser l'âme,
Si c'est alors qu'on peut la laisser, comme un vieux
Soulier qui n'est plus bon à rien.

Et cette autre :

Me jugeais-tu le cœur si large que j'y porte
Deux amours à la fois, et que pas un n'en sorte;
C'est une faute encor; mon cœur n'est pas si grand,
Et le dernier venu ronge l'autre en entrant.

Malgré toutes les bizarreries calculées dont fourmillent les *Contes d'Espagne et d'Italie*, malgré le décousu et l'absence de composition qui les caractérise, ce n'était cependant point un

Digitized by Google

début vulgaire. Il était facile de voir que ce qui appartenait en propre à l'auteur, c'étaient moins tous ces défauts, empruntés à l'école nouvelle, qu'une certaine vérité de sentiment qui éclatait par intervalle et se dégageait des boursouflures de l'œuvre. Çà et là se rencontraient des vers d'une singulière trempe, tranchants comme l'acier, vifs comme l'éclair. Ce n'était encore, si vous le voulez, qu'un jeu d'escrime, mais l'acteur qui tenait l'épée avait une goutte de sang sur le bras. On tressaillait. Cela suffisait pour le faire remarquer au milieu de la mêlée romantique.

Jusqu'à lui, en effet, la poésie du commencement du siècle, emportée par un lyrisme imperturbable, n'était pas encore descendue des cieux. C'était à qui se suspendrait à cette merveilleuse escarpolette, attachée par Lamartine à deux étoiles, et se balancerait dans l'impalpable azur. Sous prétexte que Chateaubriand avait restauré le sentiment de l'infini dans l'art, l'infini se fourrait partout. La moindre élégie en était saturée, les sonnets étaient de vraies larmes de séraphins. Glycère et Philis, spiritualisées par la poésie, n'apparaissaient plus que dans les nuages pour bénir leurs adorateurs et être bénies par eux. A la jalousie, au soupçon, à la plainte, au désespoir, à ce thème douloureux et charmant, commenté par tous les poètes, depuis Théocrite jusqu'à Pétrarque, depuis Tibulle jusqu'à Ronsard, avait succédé le thème nouveau d'une sempiternelle et béate mélancolie. Les artistes même, enrolés sous la bannière de Victor Hugo, malgré leur tempérament moins spiritualiste, ne révolutionnaient que la forme, ils respectaient le fond. Ils chantaient la même chanson sur un autre air, pour emprunter une locution célèbre en politique. N'est-il pas remarquable, en effet, que de toutes les pièces inspirées par l'amour à Victor Hugo ou à Lamartine, pas une seule ne trahit le côté orageux du cœur; nul souffle ne ride leurs pages paisibles, ne trouble leur enchantement. Heureux temps que celui-là! heureux Eden! Si ce mot de Jean-Paul est vrai que le pinceau de la poésie lyrique ne saurait être tenu par une main où bat le pouls fébrile de la passion, il faut reconnaître que la poésie lyrique en France,

Digitized by Google

de 1820 à 1830, a dû toucher à son apogée, car nulle part la passion ne s'y montre.

Que ce soit l'éternel honneur de Chateaubriand et de Lamartine d'avoir, à la suite de Rousseau et de Bernardin de Saint-Pierre, completé et rajeuni l'esprit français en y ajoutant le sentiment de l'infini; qu'après le XVIIIe siècle, sa philosophie et sa révolution, ce fut un besoin pour le cœur de l'homme d'aller se rafraîchir aux sources divines, nous n'y voulons pas contredire et ce n'est pas de notre bouche que sortira cette ironique parole de Faust à Méphistophélès: tu m'envoies dans le vide pour que mon art et ma force s'augmentent! Non; qu'on nous accorde seulement que le cœur humain comporte d'autres sentiments et l'on aura la raison du succès de M. de Musset.

Plus on y regarde, en effet, plus on se convainct que, dans l'ensemble de la poésie de ce temps, il représente la passion. Elle n'est que, chez lui, éclatante, lumineuse, pleine de séduction. D'autres, comme Lamartine, par exemple, ont plus d'âme, mais nul n'a, au même degré que lui, la passion, la vie; nul ne rencontre des vers plus vrais. Nul n'est plus humain dans sa manière de sentir. C'est pourquoi on a dit avec raison qu'il était le poète des jeunes gens et des femmes.

Notre littérature a été de tout temps très-pauvre en vers d'amour, car on ne peut pas donner ce nom aux érotiques productions de Parny ou de Bertin. Les élégies d'André Chénier, si remarquables d'ailleurs, ne sont qu'un écho de l'élégie latine, c'est l'amour païen, déjà épurée par l'art, il est vrai, qui brûle dans les vers du chantre de Camille, mais, c'est toujours la flamme antique. Avec M. de Musset, nous sommes dans un autre monde, dans un ordre de sentiment évidement supérieur. Il ne prend pas sans doute l'amour comme une échelle d'or qui doit l'aider à gravir la spirale infinie; la femme n'est pas pour lui un miroir mystique où il est appelé à contempler l'image plus parfaite de la divinité. S'il verse des larmes ce n'est pas uniquement parce qu'il se sent trop loin de Dieu, de l'idéal, parce que l'infini l'oppresse. Non, ses souffrances ont une cause plus humaine, il souffre, il gémit, il s'indigne, parce qu'il a été

Digitized by Google

trompé, honni, abandonné; c'est l'histoire de tout le monde et de tous les siècles, c'es l'éternel poème du cœur qu'il refait à sa manière. Mais que de choses il y ajoute à ce poème éternel! relisez les *Quatre nuits*, la *Lettre à Lamartine* qui sont peut être les morceaux où le poète se résume le mieux. Allez l'étudier là. L'humain et le divin s'y font équilibre dans une juste mesure. c'est élevé et vivant. Ce n'est pas la chair seulement qui crie, c'est aussi le cœur. Le poète se relève par ses souffrances, il s'est rasserené dans les larmes. Meurtri, vaincu, il est plus grand. Il émeut le lecteur et en même temps il le moralise. Suprême triomphe du poète! La voie douloureuse de l'amour le mène même jusqu'au christianisme:

> Tu te sens pris le cœur d'un caprice de femme,
> Et tu dis qu'il se brise à force de souffrir.
> Tu demandes à Dieu de soulager ton âme,
> Ton âme est immortelle et ton cœur va guérir.

Que dirais-je? certaines strophes semblent palpiter sous vos yeux, comme l'oiseau blessé et tiède encore, dans la main du chasseur qui vient de le ramasser.

Toutefois, si M. de Musset est vrai dans les douleurs qu'il exprime, et surtout plus vrai que la plupart de ses contemporains, ses douleurs n'en sont pas moins empreintes de cette exagération particulière à notre siècle. Comme Réné, comme Werther, comme Byron, il a l'idolâtrie de ses souffrances. Pareil aux saints des légendes du moyen-âge, qui en se roulant dans les épines y semaient des fleurs nées de leur sang, quel poète aujourd'hui ne se délecte de ses propres tortures et ne tire vanité de son martyre. Plus grands sont les désespoirs, plus grand est l'orgueil. Ah! ma blessure, ma chère blessure! s'écrie quelque part M. Alfred de Musset. Lafontaine avait déjà dit;

> La douleur est toujours moins forte que la plainte.
> Toujours un peu de faste entre parmi les pleurs.

Majestueux dans Réné, hautain dans Byron, dévorant dans Werther, rongeur dans Obermann, le désespoir chez M. de Musset

Digitized by Google

affecte des formes moins mystérieuses, plus humaines, je dirais presque enfantines; et, à propos de cette épithète, il me souvient d'une scène de la *Confession d'un enfant du siècle*, et, dans cette scène, d'un mot qui m'a vivement frappé ! *per voi, bambino mio*, s'écrie, je ne sais plus quelle danseuse italienne, en tendant son verre à Octave, le héros du livre, Mon bambin ! Il y a toujours, en effet, dans notre poète un peu de l'enfant boudeur, ennuyé, irritable, prêt à pleurer et aimant ses pleurs. Ses héroïnes le lui disent : « c'est la vérité, mon ami, je ne suis pas votre maîtresse tous les jours. Il y en a beaucoup où je veux être votre mère, où, lorsque vous me faites souffrir, je ne vois plus en vous mon amant, vous n'êtes qu'un enfant malade, défiant ou mutin, que je veux soigner ou guérir. » Et le poète répond : ô ma brave maîtresse, tu as fait un homme d'un enfant, et il ajoute en se parlant à lui-même : ô enfant ! « enfant, meurs honnête, qu'on puisse pleurer sur ton tombeau ; » et, chose singulière, cette habitude de se prendre pour un enfant ne choque pas dans M. Musset, tant elle semble répondre à sa nature. Chez d'autres elle serait ridicule, parce qu'elle jurerait avec le fond ds sentiments, avec l'attitude. Même dans les *Nuits* admirables dont nous avons parlé, où le poète se montre si grand, son caractère d'enfant lui reste : la muse le console ainsi :

Comme une mère vigilante
Au berceau d'un fils bien aimé,
Ami, je me penche tremblante
Sur ce cœur qui m'était fermé !

Avec un tel caractère, le penchant aux larmes va de soi. Mais, chez le poète, cette préoccupation de larmes est si constante qu'il est nécessaire de la faire ressortir. Les larmes sont pour lui plus qu'une coquetterie, plus qu'un soulagement, elles sont pour lui une arme, un secours, une religion, une force, une rédemption, pour ainsi dire. Goëthe estimait que l'homme était racheté du moment qu'à travers le bien et le mal, il tendait plus haut, quelque que fut d'ailleurs la voie qu'il avait suivie. Cette vertu sanctifiante en elle-même, M. de Musset l'attribue aux larmes.

Digitized by Google

« Au milieu de tout cela, dit l'*Enfant du siècle*, les larmes venaient à mon aide. Ne vous repentez jamais des larmes. »

Dieu parle, il faut qu'on lui réponde,
Le seul bien qui me reste au monde
C'est d'avoir quelquefois pleuré.

Qu'est-ce donc ? en rêvant à vide
Contre un barreau,
Je sens quelque chose d'humide
Sur le carreau.

Mais que veut dire cette larme
Qui tombe ainsi,
Et coule de mes yeux sans charme
Et sans souci.

Elle a raison, elle veut dire :
Pauvre petit !
A son nom ton cœur respire
Et t'avertit

Que le peu de sang qui l'anime
Est ton seul bien,
Que tout le reste est pour la rime,
Et ne dit rien.

Ah ! laissez-les couler, elles me sont bien chères
Ces larmes que soulève un cœur encor blessé,
Ne les essuyez pas, laissez sur mes paupières
Ce voile du passé.

J'en ai, ce me semble, assez dit pour faire bien comprendre ce côté sentimental de la muse du poète, je ne puis cependant résister au plaisir de citer les beaux vers qui suivent, échappés à une sorte de *Chérubin* romanesque, épris d'une *marraine* impossible :

Celui qui ne sait pas, quand la brise étouffée
Soupire au fond du bois son tendre et long chagrin,

Digitized by Google

Sortir seul, au hasard, chantant quelque refrain,
Plus étourdi qu'un page amoureux d'une fée,
Sur son chapeau cassé jouant du tambourin;

Celui qui ne voit pas dans l'aurore empourprée
Flotter à bras ouverts une ombre idolâtrée;
Celui qui ne sent pas, quand tout est endormi,
Quelque chose qui l'aime errer autour de lui;
Celui qui n'entend pas une voix éplorée
Murmurer dans la source et l'appeler ami;

Celui qui ne sait pas, durant les nuits brûlantes
Qui font pâlir d'amour l'étoile de Vénus,
Se lever en sursaut, sans raison, les pieds nus,
Marcher, prier, pleurer des larmes ruisselantes
Et devant l'infini joindre des mains tremblantes,
Le cœur plein de pitié pour des maux inconnus,

Que celui-là rature et barbouille à son aise;
Il peut, tant qu'il voudra, rimer à tour de bras,
Ravauder l'oripeau qu'on appelle antithèse
Et s'en aller ainsi jusqu'au Père-Lachaise,
Traînant à ses talons tous les sots d'ici-bas,
Grand homme, si l'on veut, mais poète, non pas.

Jusqu'à présent, c'est le de Musset amoureux, sentimental, qui nous a occupé. Quant à l'autre de Musset, fantaisiste, fringant, portant volontiers la cape espagnole, il existe sans doute; mais précisément parce que ce déguisement est déjà passé de mode, il nous a paru bon de ne pas trop nous y arrêter. Les imitateurs l'ont du reste, déjà assez décrié, pour que l'inventeur n'en veuille plus lui-même. Cependant, sans accorder aux exagérations, aux forfanteries, aux apostrophes déclamatoires dont *Rolla* est coutumier, plus d'importance qu'elles n'en méritent, il n'en est pas moins certain qu'il y a deux hommes en M. de Musset : le poète qui pleure et le poète qui rit, le sanglot à côté du sarcasme, le dialogue de la tête et du cœur.

L'ensemble de ses poésies, ses *Proverbes* attestent cette dualité, cette contradiction. Ceux-ci surtout n'en sont, à propre-

Digitized by Google

ment parler, que la perpétuelle mise en scène. C'est là que cette antithèse du sentiment et de l'ironie se reproduit plus librement. Quoiqu'en dise M. Nizard, ces *Proverbes* ne sont point des comédies; car, ils ne sont, sous la forme dialoguée, que des élégies moitié tendres, moitié railleuses, comme la nature même du poète. Et, à travers les scènes diverses qui se déroulent, un seul personnage marche, parle, agit, qu'il se nomme Cordiani ou Fantasio, Octave ou Cœlio, c'est toujours M. de Musset, c'est toujours sa personnalité qui remplit le drame, qui se dédouble, se diversifie et se donne à elle-même la réplique dans chaque rôle. Aussi, tous les personnages, quelque soient leur caractère et la situation où ils se trouvent, parlent la même langue, une langue de roman, délicate, travaillée, d'un tissu également brillant. « Je tourmentais, dit l'*Enfant du siècle*, mon esprit pour lui donner le change; mais, tandis que ma vanité s'occupait ainsi, mon cœur souffrait, en sorte qu'il y avait presque constamment en moi un homme qui riait et un homme qui pleurait. C'était comme un contre coup perpétuel de ma tête à mon cœur. Mes propres railleries me faisaient quelquefois une peine extrême et mes chagrins les plus profonds me donnaient envie d'éclater de rire. » C'est plus qu'un éclaircissement, c'est un aveu; car la *Confession d'un enfant du siècle* contient presque, à l'état de germe, tous les sujets de poésie que l'auteur a traités plus tard. Bien souvent, il n'a fait que mettre en vers ce qui était en prose.

A présent, quel est le caractère de l'ironie propre à l'auteur des *Proverbes*? Procède-t-elle de l'ironie de Byron, de Goëthe, de Voltaire? Non; pour ces trois hommes elle est une arme; elle est ambitieuse, active, résolue dans ses négations; elle prétend à quelque chose. Child-Harold lui-même s'écrie : « adieu, superstition, de quelque déguisement que tu te couvres, idole, saint, vierge, prophète, croissant ou croix, quelque soit le symbole que tu veuilles offrir à l'adoration du monde, tu n'es un trésor que pour le sacerdoce et la ruine du reste des hommes. » Dans M. de Musset, l'ironie est toute personnelle; il la retourne contre lui-même, elle est née d'une souffrance du cœur, non des déceptions de l'esprit. Au bout de l'aride épine tremble une larme

Digitized by Google

de rosée. Et puisque jusqu'à l'ironie tout remonte du cœur dans notre poète, avais-je tort de dire que c'était là qu'il fallait aller l'étudier et surprendre sa véritable originalité?

Cette spontanéité du sentiment a porté bonheur à la langue qu'il emploie; nul n'a plus que lui de ces vers non pas faits, mais trouvés; non pas écrits, mais parlés, et comme on en rencontre seulement chez Lafontaine et Molière; de ces vers qui se tiennent debout par la seule force du verbe et du substantif, comme dit, je crois, Rivarol. Chose à noter! ce poète qui s'annonçait comme révolutionnaire au premier chef est devenu à la lettre un poète classique; car, nous ne connaissons rien d'aussi pur de forme, par exemple, que l'*idylle* où Rodolphe et Albert disputent sur leurs amours. On pourrait même craindre qu'en suivant cette voie M. de Musset ne finit par tomber du simple dans le pâle. Le vers de Lamartine ne compte plus guère d'imitateurs, il a trop d'ampleur pour notre langue; le vers d'Hugo manque de souplesse, malgré l'enjambement systématique. Jusqu'à présent, il me semble que c'est la facture du vers de M. de Musset qui a prévalu; elle résume bien, à notre sens, les progrès techniques de la nouvelle école, sans rompre avec les traditions classiques. Prenez M. de Musset à ses bons moments, quand il est en veine de sentiments vrais, quand il ne joue ni au blasé ni à l'ennuyé, et qu'il ne force ni le sentiment ni la langue, il est alors admirable, parce qu'il est plus humain que tous les autres poètes contemporains.

Notons, en passant, chez lui l'abus de l'apostrophe, quelques teintes ossianesques et une prédilection marquée pour les anges: l'ange de la plaine, l'ange de la vie et de la mort, du crépuscule, du blasphème, des ténèbres, de la lumière, de l'innocence, de la nuit éternelle, du pardon céleste, de la patrie, du souvenir, l'ange avant-coureur des sociétés futures, l'ange des nuits d'amour, les anges de la destruction, etc.; et, en finissant, pour ne pas sortir de cet ordre d'images, prions l'ange de l'Académie de lui inspirer à l'avenir autre chose que des discours pareils à celui par lequel il a inauguré sa réception.

J. TISSEUR.

Digitized by Google

Biographie.

JEAN-CHARLES GRÉGORJ,

CONSEILLER A LA COUR D'APPEL DE LYON,
PRÉSIDENT DE L'ACADÉMIE DES SCIENCES, LETTRES ET ARTS,
ET DU CERCLE LITTÉRAIRE DE LA MÊME VILLE,
ASSOCIÉ ET CORRESPONDANT DE PLUSIEURS
SOCIÉTÉS SAVANTES.

> Qui sermo ! Quæ præcepta ! Quanta notitia antiquitatis ! Quæ scientia juris !.. Omnia memoria tenebat.... cujus sermone ita tam cupide fruebar, quasi jam divinarem id, quod evenit, illo extincto, fore, unde discerem, neminem.
>
> CICERO, *de Senectute*, IV.

La science peut, je crois, sans profanation, emprunter à la Sagesse ce que celle-ci dit du juste mort avant l'âge : *Consummatus in brevi explevit tempora multa* (1) ; car la science a, comme la vertu, ses victimes précoces et ses martyrs.

Il est permis, dans l'ordre des idées humaines, d'appliquer cette oraison funèbre, si belle et si complète en son divin laconisme, à la vie et à la fin prématurée de l'honorable jurisconsulte, du savant historien, de l'écrivain consciencieux et infatigable, dont le trop court passage au milieu de nous a laissé, dans la magistrature et dans les lettres, d'impérissables souvenirs ; elle est à la fois l'expression et le résumé du pieux hommage qu'une voix amie vient déposer sur la tombe à peine fermée d'un homme recommandable à tant de titres. Ce n'est ni un éloge, ni un panégyrique que nous prétendons faire, c'est l'appréciation exacte

(1) SAP. C. IV, V. 13.

Digitized by Google

d'une vie, tout entière consacrée à de nobles travaux, d'une intelligence qui, pour un trop petit nombre de témoins, a brillé d'un bien vif éclat, et qui s'est éteinte avant l'heure, sans avoir produit au grand jour tout ce qu'on était en droit d'attendre d'elle. Quand tant de gens ont survécu à leur gloire et à leur réputation, il est utile et moral de placer au rang qui leur appartient ceux qui, frappés au milieu de la carrière, n'ont eu ni le temps de recueillir le fruit de leurs pénibles labeurs, ni la vulgaire ambition d'acheter par des travaux hâtifs une renommée éphémère.

Jean-Charles GREGORJ, né à Bastia le 4 mars 1797, appartenait à une famille distinguée, dans laquelle les vertus antiques et l'amour du sol natal sont héréditaires; tout en lui rappelait avec cette origine les traditions du foyer domestique. Les leçons de son enfance et sa première éducation fortifièrent encore dans son cœur un patriotisme ardent et sincère, source féconde des grandes choses et des grands dévoûments, source aujourd'hui tarie ou suspecte. Dès qu'il eût achevé le cours de ses études classiques, ses parents l'envoyèrent à Rome pour y être initié à la science du droit civil et canonique. Ce fut là qu'il acquit la connaissance approfondie du droit romain, des origines italiennes et des éléments générateurs des sociétés modernes. Il ne parlait jamais qu'avec une vive gratitude des doctes leçons qu'il avait reçues dans la capitale du monde chrétien, du vaste et modeste savoir de ces graves professeurs des écoles romaines, aussi humbles dans leur ministère qu'admirables dans leur doctrine, qui, dans notre siècle de vanité et d'ignorance, conservent intactes, comme dans les âges barbares, les pures traditions de la langue latine et celles, non moins précieuses, des vérités historiques.

Déjà riche d'un premier fond d'instruction solide, Charles Grégorj, à l'exemple des grands maîtres du moyen-âge, vint à Paris pour se perfectionner dans la science; il y passa huit années, employées tout entières à l'étude du droit, de la philosophie et de l'histoire. Doué d'une mémoire prodigieuse, il amassa alors ces trésors d'érudition, cette variété étonnante de connais-

Digitized by Google

sances que sa conversation et ses écrits ont révélé plus tard. Cette vie, consacrée aux spéculations scientifiques, à la culture indéfinie de l'esprit, à l'exploration du vaste domaine des notions acquises, à la recherche des voies providentielles de Dieu sur les sociétés humaines et de la correspondance de celles-ci à l'action divine, était la véritable vocation de Charles Grégorj. Son imagination italienne s'y complaisait, et l'étendue de ses facultés y trouvait sans cesse de nouveaux fruits à cueillir : il fallut pourtant la quitter. Nommé, dans l'année 1825, juge auditeur à Bastia, il parcourut, depuis cette époque, la carrière de la magistrature. Il fut successivement juge en titre à Sarlat (Dordogne) (1) ; juge d'instruction à Ajaccio (2) ; juge à Château-Thierry (3) ; conseiller à la Cour royale de Riom (4), puis appelé, au même titre, à celle de Lyon (5).

Charles Grégorj apporta un esprit vif et pénétrant, un cœur loyal, une conscience droite, un jugement prompt et sûr dans les fonctions judiciaires dont il fut investi ; ce n'est pourtant pas cette face de sa vie qui révèle toute sa supériorité. Pour laisser un grand nom comme magistrat il est venu un siècle trop tard. Alors que la science du droit se rapprochait davantage de ses sources premières, que la doctrine, les traditions et les coutumes s'inspiraient des principes, au lieu de se résumer en formules ; quand les divers éléments de la société trouvaient dans leurs souvenirs et dans leur histoire les maximes régulatrices de leurs devoirs et de leurs droits, ainsi que les bases équitables de leurs rapports mutuels, il eût pu ambitionner une place honorable à côté des de Thou, des Hénault, des Bignon, des Domat, des Pasquier, des Talon. Mais son esprit, toujours attiré vers les sphères supérieures, ne se pliait que par force aux choses de pratique et de détail, et le fait matériel auquel il s'appliquait

(1) En 1828.
(2) En 1829.
(3) En 1831.
(4) En 1835.
(5) En 1837.

Digitized by Google

devenait pour lui un point de départ d'où il donnait un libre essor aux mouvements de sa pensée. Et cependant, malgré cette disposition habituelle, que les hommes de notre temps, (hommes d'affaires par excellence), ne doivent ni comprendre ni admirer, nous pourrions recueillir, dans la vie de Charles Grégorj magistrat, plus d'un légitime et glorieux succès, plus d'un utile enseignement. Mais c'est surtout à sa carrière littéraire que nous devons nous attacher.

Son premier essai, publié à Pise en 1832, fut une introduction à l'histoire de la Corse, ajoutée par lui, avec de nombreuses et savantes notes, à l'édition qu'il donna de l'ouvrage de Filippini (1). C'était une manière modeste de prendre possession des annales de sa patrie. Sous les documents nouveaux dont il l'illustrait, la compilation de l'archidiacre de Mariana s'effaçait complètement, et, dès ce jour, la Corse dut espérer d'avoir enfin un historien digne d'elle. Cette introduction qui résume, avec une netteté pleine d'élégance et d'élévation, l'enchaînement des faits historiques qui servent de canevas aux annales de la Corse, fit une grande sensation en Italie, et le jugement favorable de l'opinion fut confirmé par celui d'un homme dont nu ne saurait décliner la compétence : le savant Botta emprunta plusieurs faits au beau travail de Charles Gregorj, et rendit un hommage public à *l'elegante e dotta introduzione* du jeune écrivain (2).

Dans cette même année 1832, le talent de Charles Gregorj se manifesta sous une nouvelle forme. Il publia une tragédie en cinq actes et en vers sur Sampiero (3), le célèbre *condottiere* corse qui, vers le milieu du XVIe siècle, arracha sa patrie à la tyrannie génoise, au cri de : Vive la France. L'histoire de ce prodigieux homme de guerre, dont le génie, l'intrépidité, le coup d'œil et l'irrésistible ascendant rappellent, sur un plus petit théâtre, le

(1) Cinq vol. in 8, Pisa presso Niccolo Capurro MDCCCXXXII.

(2) Storia d'Italia, t. VII, p. 153, 169 ; in-12 ; Lugano, MDCCCXXXII.

(3) *Sampieno Corso*, tragedia di Gio-Carlo Gregorj, in-8 ; Paris, Pihan Delaforest, MDCCCXXXII.

Digitized by Google

héros moderne des campagnes d'Italie, inspira de beaux vers au compatriote de Sampiero, et, quoique sa tragédie fût une œuvre plus littéraire que scénique, elle eut, je crois, à Florence, les honneurs de la représentation. On y trouve un grand nombre de traits éloquents, d'images saisissantes, telles que celle-ci :

SAMPIERO.

. . . . . non sai
Che in queste valli, al tramontar del sole,
Dei padri nostri la voce lugubre
Sorge dai muti inonorati avelli,
E poi confusa al mormorio del vento
Al nostro orecchio a susurrar ne viene
Parole di rampogna et di vendetta (1) ?

Cette œuvre d'imagination n'est pas la seule qui ait occupé les loisirs de Charles Grégorj ; il a laissé en portefeuille un roman historique sur un autre héros de la Corse, Pascal Paoli. L'auteur crut devoir en ajourner la publication, à cause des faits trop récents que ce roman rappelle et des personnages contemporains qui y jouent un rôle.

En 1834, il fit paraître l'histoire de Pierre Cirneo, *De Rebus Corsicis*, avec une traduction italienne en regard et des annotations intéressantes (2). Ainsi se manifestait le but constant de ses études et l'unique ambition de sa vie, qui étaient de doter son pays natal du corps imposant et complet des chroniques qui le concernent, et de venir ensuite lui-même rassembler tous ces éléments, raviver toutes ces traditions, enchaîner tous ces souvenirs dans le monument immortel que sa science et son patriotisme préparaient.

La même pensée se poursuit dans la publication des *Statuti civili e criminali di Corsica* (3), qui nous permettent d'apprécier l'ampleur et les progrès du travail préparatoire auquel s'est

(1) *Sampiero Corso*, atto II, scena III.

(2) *Istoria di Corsica*, di Pietro Cirneo, sacerdote d'Aleria, recata per la prima volta in lingua italiana, et illustrata. Parigi 1843, 1 vol. in-8.

(3) Lione, stamperia di Dumoulin, Ronet et Sibuet, 1843 ; 2 vol. in-8.

Digitized by Google

livré Charles Gregorj, dans l'intérêt de son œuvre chérie. L'introduction de cet important ouvrage est la plus belle et la plus savante exposition que l'on puisse faire de l'organisation civile et criminelle du moyen-âge chez les peuples marqués du sceau de la civilisation romaine et des institutions féodales des Longobards. Cette introduction, qui offre aux historiens, aux jurisconsultes et aux archéologues une mine inépuisable de notions exactes et complètes, quoique sommaires, a été traduite pour la *Revue étrangère et française, de législation, de jurisprudence et d'économie politique*, par M. J. A. Garnier-Dubourgneuf (1).

Voilà les jalons que le futur historien de la Corse jetait sur sa route ! Voilà le trop plein de ses trésors d'érudition longuement amassés ! Joignons-y une *Histoire du commerce des peuples maritimes*, encore manuscrite, objet de la prédilection de son auteur, à laquelle il ajoutait sans cesse de nouvelles et intéressantes pages. Aussi, en présence de ces richesses qui l'accablaient, de ces archives immenses, si consciencieusement dépouillées et dont chaque pièce avait sa valeur, Charles Grégorj, qui d'abord avait annoncé l'apparition de son *Histoire de la Corse* pour l'année 1833 (2), écrivait-il dix ans plus tard, dans son introduction aux *Statuti* : *Quando Dio volente, darò in luce la mia storia di Corsica* ! En nous rappelant cette parole, pendant les terribles phases de sa longue maladie, combien de fois n'avons-nous pas été frappé de tout ce qu'elle renfermait d'amertume, de dévoûment et de résignation; sous une teinte douteuse d'espérance ? Dieu ne l'a pas voulu ! et le sacrifice d'une gloire légitime, acquise au prix de tant de veilles, qu'il a imposé à cette noble intelligence a dû être plus douloureux et plus méritoire que celui de la vie.

L'*Histoire de la Corse* reste inachevée. Le premier volume seul était prêt pour l'impression ; le second aurait pu l'être bientôt : les matériaux en sont rassemblés et classés en grande

(1) Tome X, année 1843. Elle a paru aussi en un petit volume in-8 ; Paris 1844, imprimerie de Fain et Thunot.

(2) Annonce précédant la préface de la nouvelle édition de Filippini.

Digitized by Google

partie, mais nous ne pouvons dire si la main qui les avait réunis avait commencé à leur donner la forme et la vie; ce que nous savons, c'est que pour Charles Gregorj ce travail n'eût été qu'un jeu, c'est que souvent, dans ses brillantes improvisations, il déroulait à ses auditeurs les faits de cette admirable histoire comme si elle eût été complètement écrite. Le troisième volume devait être composé de pièces justificatives, de notes et de documents, peu connus ou inédits, d'un grand intérêt. On en retrouvera sans peine les éléments dans ses manuscrits; il s'agira seulement d'en examiner l'ordre, de les produire suivant leur rapport et leur liaison avec le texte, et de s'armer, avant d'en faire usage, de cette critique judicieuse et sévère, au flambeau de laquelle l'auteur lui-même aurait examiné toutes les preuves des faits historiques. Conservons donc l'espérance de voir un jour l'œuvre capitale de Charles Gregorj sortir comme de son linceul, couronnant sa mémoire d'une auréole immortelle. Nous en avons pour garant le vœu de toute une population, le culte religieux d'un fils et d'une famille pour laquelle tous les souvenirs sont sacrés : elle ne laissera pas périr un monument dans lequel l'honneur de son nom est associé aux traditions glorieuses de son pays.

Cette vie sérieuse et pleine, toute consacrée à ses devoirs de magistrat et à ses recherches historiques, suffisait amplement aux goûts et à l'activité de Charles Grégorj, mais les loisirs qu'elle lui laissait n'étaient perdus ni pour ses amis ni pour le monde savant. Sa conversation la plus intime révélait tout ce qu'il y avait en lui de ressources : vive, brillante, pittoresque, nourrie de souvenirs, étincelante de verve et d'esprit, elle était aussi étonnante par l'abondance italienne qui la caractérisait que par la haute raison et le vaste savoir dont elle était empreinte. Les traditions du passé et l'histoire contemporaine, l'érudition antique et la grâce de l'esprit français, la science de tous les âges et de tous les peuples, la philosophie la plus élevée et parfois le paradoxe le plus aimable jaillissaient incessamment de cette source intarissable, qui, toujours alimentée, se retrouvait toujours à son niveau. Il y avait dans le mouvement

Digitized by Google

de ses idées tant d'imprévu, dans la finesse de son esprit tant de tact, dans la promptitude de son jugement tant de sûreté dans sa facilité à saisir le rapport des choses les plus diverses tant d'originalité, que, sans effort et sans mérite, on lui abandonnait la direction des causeries, dont il usait avec une convenance parfaite, avec une urbanité pleine de grâce et de bon goût. Cet homme, habituellement plongé dans les plus hautes spéculations, possédait à un degré éminent les deux qualités que les hommes du monde ont perdues : il savait causer et discuter.

Si, des cercles plus ou moins intimes, nous le suivons dans les sociétés savantes, nous l'y retrouvons avec la même supériorité. Au congrès scientifique tenu à Lyon, en septembre 1841, il fut nommé rapporteur de la section d'histoire et d'archéologie. Dans le mélange confus d'hommes distingués et de médiocrités nombreuses qui composaient ces solennelles assises de la science et des lettres, il se fit immédiatement remarquer par sa merveilleuse facilité d'élocution, ses vastes connaissances historiques et son habitude des débats publics. Il aborda, entre autres questions, le mystérieux symbole de l'*ascia*, énigme éternelle que le sphynx antique jette à tout antiquaire qui met le pied sur la terre lyonnaise. Dans les séances générales, il développa, dans une lecture dont les hommes sérieux ont gardé le souvenir, l'*histoire du commerce italien, étudiée surtout dans les annales de la république de Pise* (1). Délégué, en 1846, au congrès scientifique de Marseille, par l'Académie et par le Cercle littéraire de Lyon, il fut élu président de la section d'histoire. Une magnifique improvisation, en réponse à M. Azaïs, sur l'origine, les établissements et la civilisation des Ligures en Italie et dans les Gaules, justifia surabondamment les titres qu'avait Charles Grégorj à la flatteuse distinction dont il avait été l'objet. L'habileté avec laquelle il conduisit le travail et les discussions de la classe qu'il présidait, la part directe et personnelle qu'il prit souvent et spontanément aux questions les plus ardues lui mérita des éloges unanimes ; il partagea, avec César Cantu, son émule et son ami, les honneurs du congrès.

(1) Procès-verbaux des séances générales ; 2e, 3e et 4e séance.

Digitized by Google

La réputation de Charles Grégorj l'avait fait associer à un grand nombre de corps savants : il était correspondant des sociétés académiques de Turin, de Rome, de Naples, de Milan, de Lucques, de Marseille et de Clermont, membre actif du cercle littéraire de Lyon dont il avait été président. L'Académie de la même ville, à laquelle il appartenait, a voulu lui donner un dernier témoignage de considération et faire encore luire à ses yeux un rayon d'espérance : quelques mois avant sa mort, elle l'avait nommé président de la classe des lettres pour l'année 1853.

A côté de ces titres académiques, parfois si inconsidérément prodigués, qu'on ose à peine les faire valoir, lorsqu'il s'agit d'un homme dont le mérite apporte souvent au corps qui se l'associe plus d'honneur et plus d'éclat qu'il n'en reçoit, il faut citer les relations honorables qu'une communauté et une certaine solidarité de travaux avaient établies entre Charles Grégorj et quelques-uns de ses plus illustres contemporains. Troya, Scloppis, Cantu, de Vesme, Gazzera, ces lumières de l'Italie, Villemain, Thiers, Mérimée et une foule d'autres écrivains élégants et distingués, en France, entretenaient avec lui une correspondance littéraire, dans laquelle le cœur avait autant de part que l'esprit, et qui rappelle, par la forme comme par le fond, le docte et généreux échange de pensées qu'on admire dans le commerce épistolaire des savants d'un autre âge.

Plus jaloux du progrès réel et de la propagation des notions vraies que du mérite égoïste de s'en réserver à lui seul la jouissance, Charles Grégorj ouvrait, avec autant d'empressement que de courtoisie, à tous ceux qui le consultaient, les trésors de son érudition. Prodigue envers les plus humbles, il ne craignait pas de voir l'autorité de son nom invoquée même par ceux dont la légèreté et l'ignorance pouvaient la compromettre. Il est trop riche de son propre fond, pour qu'on doive rechercher dans les travaux d'autrui et dans les hommages qui lui ont été rendus à ce sujet, les traces de ces précieuses communications. Nous ne mentionnerons que pour mémoire divers rapports, écrits ou verbaux, consignés dans les archives des corps dont il faisait partie, quelques

Digitized by Google

articles échappés à sa plume et les intéressantes notices historiques dont il a enrichi la *Biographie universelle* (1).

Par sa puissante organisation, par sa profonde connaissance des hommes et des choses, Charles Grégorj semblait prédestiné à la vie politique. Mais le rapide déclin du gouvernement représentatif, l'abaissement inoui des intelligences et des caractères, la corruption systématiquement reconnue comme moyen légitime d'action et d'influence, lui faisaient entrevoir l'abîme vers lequel la France se précipitait. Sans confiance dans la digue que quelques efforts isolés, quelques généreux dévoûments pourraient opposer, il ambitionnait peu de supporter sa part de responsabilité dans une catastrophe qui depuis longtemps lui paraissait imminente. Une occasion lui fut offerte d'aborder cette carrière si féconde alors. En 1842, les principaux électeurs du collége de Bastia le pressèrent d'accepter le mandat de député. Cet appel, fait à son patriotisme et à son amour pour son pays, le toucha profondément, mais il avait promis son concours à un autre candidat, M. Agénor de Gasparin, et il dut opposer à l'entraînement de ses amis, au vœu de ses concitoyens, l'engagement sacré qui le liait. Pressentir la voie qu'il aurait suivie dans cette nouvelle carrière serait une appréciation oiseuse; il nous suffira de dire qu'un grand souvenir dirigea constamment en politique ses opinions et sa conduite. Le comte Pozzo di Borgo, ancien ambassadeur de Russie auprès de la cour de France, homme d'une intelligence supérieure et d'une habileté à laquelle ses ennemis les plus ardents n'ont pu s'empêcher de rendre justice, avait fait de Charles Grégorj l'ami et le confident de ses dernières années. Dévoués tous les deux aux intérêts et à la gloire de la Corse, envisageant ses traditions et ses destinées au même point de vue, le maître et le disciple scellèrent, à cette communauté d'affection pour le sol natal, la chaîne dans laquelle leurs pensées et leurs jugements se trouvèrent circonscrits. Cette chaîne, en apparence, souple et flexible, était en réalité forte et puissante; la mort du

(1) Voir, entre autres, les articles Caldi, Galeazzini, Filippini, Brigauti, Rivarola, dans les suppléments de Michaud.

Digitized by Google

grand diplomate n'a pu la rompre. Ce fut à l'instigation et à l'aide de la munificence de l'ambassadeur que Charles Grégorj publia l'histoire de Filippini ; c'est au neveu de Pozzo di Borgo, au comte Charles, modèle d'honneur et de fidélité, qu'il dédia sa tragédie de *Sampiero* ; c'est à la mémoire vénérée de son protecteur qu'il fit hommage des *Statuti di Corsica* :

Omne vovemus
Hoc tibi ; nec tanto careat mihi nomine charta (1).

Le nom et les maximes politiques du comte Pozzo se retrouvaient sans cesse dans la conversation de Charles Grégorj, et l'accomplissement des prévisions qu'il avait recueillies dans ses longs entretiens avec lui, marquait à ses yeux, le souvenir de cet homme d'état, d'un véritable sceau de supériorité et de génie. Une des publications auxquelles il attachait le plus d'importance était celle des Mémoires de l'ancien ambassadeur de Russie Il en avait été spécialement chargé par une clause du testament de son illustre compatriote, mais il avait dû attendre religieusement l'époque marquée pour les faire paraître, et cette date était d'autant plus respectable que, dans la pensée de celui qui l'avait fixée, elle semble annoncer une ère prochaine de réhabilitation et d'affranchissement, où la vérité pourra se faire jour, et où les enseignements du passé pourront être profitables à l'avenir. L'époque approchait : la mort ne l'a pas attendue.

Atteint depuis dix-huit mois d'une maladie dont la science n'a pu arrêter la marche, Charles Grégorj se fit longtemps illusion sur l'issue funeste de cette cruelle épreuve. Il y avait en lui tant de forces physiques et morales, son intelligence s'était conservée si puissante et si intacte, sur le sol natal, où il était venu chercher un remède et un soulagement à ses souffrances ; tant de charmes, tant de liens, tant de devoirs le rattachaient à la vie qu'il aurait cru manquer de confiance en la providence s'il eût osé prévoir qu'il allait être ravi à la tendresse de son vieux père, à l'affection, on pourrait dire au culte de ses frères et de toute sa famille, à sa mission d'historien de la Corse. Et

(1) Tibulle, liv, IV, el. 1 ; épigraphe de la dédicace des *Statuti*.

Digitized by Google

chaque jour le mal grandissait : chaque jour lui apportait une fatale lumière. Bientôt tout espoir fut perdu ! Il sentit alors que la religion seule pouvait l'aider à consommer son sacrifice. Il fit appeler auprès de son lit de douleur un ami de sa jeunesse, l'abbé Simonetti, qui entoura ses derniers moments des consolants secours de l'Église, des sublimes espérances de la foi. Les souvenirs de son enfance, qu'il avait toujours repectés pendant sa vie, se ravivèrent à son lit de mort. Fortifié par les paroles de l'ami, plein d'une confiance admirable dans celle du prêtre, il voulut embrasser son digne consolateur, et quand déjà sa main se glaçait il serrait encore celle du ministre de l'église, comme pour lui demander de l'introduire lui-même au sein de Dieu. « Pour savoir tout ce que l'homme mourant peut puiser de force et de sérénité dans le sentiment religieux et une foi sincère, il faut avoir recueilli les derniers épanchements de son âme, disait en pleurant l'abbé Simonetti (1). »

Sa mort, arrivée le 27 mai 1852, a été un deuil public, non seulement pour Bastia, mais pour la Corse entière. La Corse aime ses enfants et leur rend justice ; la Corse est glorieuse de ses souvenirs et fière de ses grands hommes, elle se montre reconnaissante envers ceux qui les font revivre. Il n'y avait pas de petit canton, pas de tribunal, pas d'établissement public, presque pas de mairie où Charles Grégorj n'eût déposé, comme pièce indispensable des archives communales, son histoire de Filippini. Le nom du généreux donateur était connu et vénéré, presque à l'égal des noms célèbres dont son livre a conservé la mémoire, et l'on savait que cet ouvrage n'était que la pierre d'attente du monument qu'il devait élever à la gloire de son pays. Aussi depuis les eaux thermales de Pietrapola, où il est mort, jusqu'à Bastia, son convoi a rencontré partout des témoignages publics de sympathie et de regrets. En attendant les touchants éloges que devait prononcer M. Casale, président de chambre (2), et M. Viale, conseiller à la cour de Bastia (3), un panégyrique

(1) *Ère nouvelle*, journal de la Corse, 4 juin 1852.

(2) *Ère nouvelle*, même numéro.

(3) Même journal, 11 juin 1852.

Digitized by Google

spontané et non suspect, sortait de toutes les bouches et de tous les cœurs. C'était à qui obtiendrait la faveur de fournir gratuitement les relais du char funèbre; à qui se montrerait le plus empressé de compâtir à la douleur d'une famille inconsolable.

Honneur à l'homme dont la mort a pu exciter de telles sympathies! Honneur au peuple chez lequel l'amour du pays et de ses souvenirs fait ainsi vibrer une corde sensible, jusque dans le plus humble de ses enfants.

ALPHONSE DE BOISSIEU.

Digitized by Google

PROJET POUR LA DISTRIBUTION DES EAUX DU RHONE, par M. A. Jouve. Lyon, imprimerie de Mougin-Rusand. 1852.

Le but que s'est proposé l'auteur de ce travail est facile à comprendre. Il s'est dit : A nos pieds, sur presque tous les points du territoire que nous foulons, se trouve une source immense, intarissable, d'une eau limpide présentant toutes les qualités requises pour une bonne hygiène, pour les besoins domestiques et industriels d'une grande cité, d'une température reconnue égale en toute saison. Cette source, c'est l'eau du Rhône, clarifiée par la filtration au travers d'un terrain d'alluvion, vierge de toute impureté ; c'est cette immense nappe souterraine qui baigne toute la vallée du fleuve, et qui est comme un autre fleuve s'écoulant lentement vers la mer, parallèlement à celui dont le courant rapide, mais exposé à toutes les perturbations atmosphériques, passe sous nos yeux.

A côté et au-dessus de cette source, se trouve une force motrice immense et intarissable comme la source elle-même : c'est celle du courant extérieur du fleuve.

N'existe-t-il donc pas un moyen de marier ensemble ces deux éléments de richesses, et d'en faire sortir le plus grand des bienfaits dont une administration éclairée puisse doter une ville comme la nôtre ; une distribution d'eau limpide, de bonne qualité, propre à tous les emplois publics et privés, et assez abondante pour pourvoir à tous les besoins présents ou futurs.

Pour résoudre ce problème, deux difficultés assez graves se présentent à la pensée : 1° le puisard qui doit fournir l'eau naturellement clarifiée doit être par cela même située à une certaine distance de la berge du fleuve, et, par conséquent, du moteur hydraulique : 2° le puisard est un point fixe et invariable, tandis qu'au contraire la force motrice, c'est-à-dire le fleuve, change incessamment de niveau. Il fallait donc trouver un moyen pour trans-

Digitized by Google

mettre à distance l'impulsion créée, et il fallait que cette transmission pût s'accommoder aux variations du fleuve.

Pour résoudre ce double problème, l'auteur emploie des usines flottantes de la nature de celles qui existent sur plusieurs points du cours du Rhône, dans l'enceinte même de la cité lyonnaise, et se rapprochant beaucoup de l'appareil établi en face de la rue Dauphine. Ces usines, il les assujettit au moyen d'un point d'attache fixe et invariable, obtenu par une double ligne parallèle de pilotis établis en amont : le moteur flottant est amarré à ce point au moyen d'une solive inflexible: résistant également aux deux impulsions opposées qu'elle pourrait recevoir dans le sens du courant et dans un sens contraire. Cette solive pivote autour du point d'amarre conformément au mouvement de hausse et de baisse imprimé par la croissance et la décroissance du fleuve. Elle fait l'office du rayon du cercle, et, par conséquent, la force motrice est à une distance constante du point sur lequel elle doit opérer.

Quant à l'appareil de transmission, il est fourni par un système de câbles et de tiges métalliques suivant la route tracée par les solives dont nous avons parlé plus haut, se détournant au point d'attache pour se diriger vers le rivage, et pour atteindre le puisard où sont disposés les corps de pompe : aux angles qui se trouvent dans ce trajet sont placées des poulies de renvoi dont l'objet est de rendre la force perpendiculaire au point d'appui, et de transformer le frottement continu en frottement successif, occasionnant la moindre déperdition possible de la force produite.

En supposant la roue hydraulique mise en mouvement, la manivelle qui en dépend et à laquelle est attaché le câble de transmission imprime à celui-ci un mouvement de *va et vient* qui se communique jusqu'au puisard, en suivant les détours nécessités par la disposition du terrain. L'auteur compare cet appareil à un appareil fort simple et tout à fait domestique, qui est tous les jours sous nos yeux : celui par lequel l'impulsion donnée à un cordon de sonnette se communique sans difficulté d'un point à l'autre d'un appartement, malgré les nombreux changements de direction que le fil de fer subit dans le trajet. Seulement aux articulations coudées usitées pour cet appareil intérieur et dont l'emploi entraînerait une assez grande perte de force, il substitue les poulies de renvoi qui n'ont pas le même inconvénient.

Ajoutons que si cette application de la poulie et de câbles s'enroulant sur elle a quelque chose de nouveau dans l'espèce, elle se retrouve partout dans les arts mécaniques. Elle se retrouve dans le mouffle dont l'usage est si habituel, elle se retrouve dans la plupart de nos engins de construction, elle elle est d'un usage multiplié dans le gréement des navires, et surtout des navires à voiles.

Digitized by Google

Nous n'insisterons pas plus longuement sur cette description technique qui, pour être plus intelligible, aurait peut-être besoin de l'auxiliaire du trait, dont l'auteur a cru devoir s'aider dans le mémoire qu'il vient de livrer à la publicité.

Mais nous dirons que si cet appareil est susceptible d'une application pratique, son emploi serait d'un immense avantage économique, et qu'il vaut la peine d'être essayé. Certes, nous ne prétendons pas nier les mérites et la puissance de la machine à vapeur : nous ne doutons pas qu'à l'aide de la machine de Watt et de Savarit, on ne puisse élever l'eau à toutes les hauteurs, et réaliser une distribution d'eau potable, mais s'il est vrai que la dépense annuelle du combustible, ainsi que cela résultait du système élaboré en 1847, doive s'élever à 100,000 fr. par an, ou même à une somme moindre, mais au dessus de 50,000 ou 60,000 fr., il est évident qu'une pareille économie ne serait pas à négliger : il faut bien que ces moteurs naturels aient une valeur positive et incontestable, il faut bien que l'emploi de la vapeur soit considéré comme dispendieux, puisque dans presque toutes les villes où ont été établies des distributions d'eau publique, on lui a préféré soit les moteurs hydrauliques, soit les systèmes de dérivation.

Tout le monde connaît l'admirable établissement par lequel la ville de Toulouse distribue à ses habitants les eaux excellentes extraites des galeries souterraines créées sur la rive gauche de la Garonne, et élevées au moyen d'un appareil mis en mouvement par un canal de dérivation de ce fleuve. A New-Yorck, c'est le système de la dérivation qui a prévalu ; à Philadelphie, c'est une petite rivière qui, par le moyen d'un appareil fixe établi dans son lit, fournit de l'eau à toutes les parties de cette ville de cinq cent mille âmes, dont le sol accidenté rappelle à beaucoup d'égards celui de Lyon. Marseille vient de dériver un bras de la Durance pour l'appliquer à son usage. Rome, Gênes, Grenoble, la plupart de nos villes européennes ont des fontaines alimentées par des sources ou par des dérivations. Enfin, à Paris même, où les dérivations n'étaient pas possibles, on a utilisé le courant paresseux de la Seine pour imprimer le mouvement à cet appareil hydraulique du pont Saint-Michel qui fonctionne encore en regard des puissantes machines à vapeur établies depuis dans un but analogue, et qui probablement n'auraient jamais été mises en réquisition, si la Seine avait eu un courant d'une rapidité égale à celui du Rhône, et avait pu mettre au service de l'édilité parisienne une force gratuite de plusieurs centaines et même de plusieurs milliers de chevaux-vapeur, comme celle que met complétement à notre service le magnifique cours qui baigne nos quais et lave nos égoûts.

Des appareils de ce genre auraient encore une autre espèce d'avantage,

Digitized by Google

c'est de n'obliger à aucune acquisition de terrain, à aucune de ces constructions en terre ferme avec accompagnement de cheminée gigantesque, accessoire obligé de toute usine à vapeur, fléau du paysage et de l'atmosphère où elle jette d'incessants nuages de fumée. Elles auraient encore celui de permettre une plus facile division de la force totale nécessaire à l'élévation de la fourniture d'eau et à l'assouplir à toutes les convenances diverses de notre localité accidentée, et qui présente des différences multipliées de niveau.

On pourrait objecter à ce système l'encombrement de la navigation, les glaces et le défaut de stabilité.

Mais il n'est pas nécessaire, pour le mettre en vigueur, de prendre à la navigation une portion quelconque de l'espace qui lui est aujourd'hui attribué; il suffit d'utiliser quelque point de la zone déjà occupée sur l'une et l'autre rive par des usines flottantes de toute espèce, bains, bateaux à laver, fabriques de chocolat, etc., etc., bien moins utiles que celle dont il s'agit. Les glaces! mais le Rhône ne gèle jamais, et quand il en serait ainsi, ses eaux ne prendraient jamais dans la partie incessamment battue par les palettes d'une roue hydraulique. Le défaut de stabilité! sans doute, il n'y a pas ic cette stabilité absolue que présenterait un établissement en terre ferme; mais tout est relatif: la question n'est pas de savoir s'il y a une stabilité plus grande que celle-là, mais si celle-ci est suffisante. Or, à en juger par les exemples que nous avons sous les yeux, on peut compter que cette condition serait convenablement remplie, et pour un laps de temps indéfini par des appareils du genre de ceux dont il s'agit. Au surplus, nous ne prétendons pas nous établir juges des procédés mécaniques soulevés par ce projet. Mais, reprenant la question au point de départ que nous avons adopté dans le débat, nous dirons: il y a ici deux choses: une source dont l'abondance et la qualité ne sauraient être contestées, à quelque pas de là, une force gratuite indéfinie et fonctionnant d'elle-même à perpétuité en dehors de tout effort humain. Nous ne sommes pas ingénieur, mais nous avons foi dans le progrès, nous avons foi dans la science, et nous croyons qu'il doit y avoir un moyen d'associer ces deux choses: la force créée et l'effet à obtenir.

Si les moyens proposés ne sont pas jugés suffisants, si l'essai qui pourrait en être fait vient donner un démenti à la confiance de l'auteur, qu'on en propose d'autres; que le conseil municipal de Lyon, imitant l'exemple qui fut donné par celui de Toulouse, ouvre un concours sur cette question: *quel est le meilleur moyen d'appliquer la force motrice du Rhône à la distribution de ses eaux, purifiées par une clarification naturelle.*

Nous augurons assez bien de l'état de la science mécanique et du génie

Digitized by Google

de la civilisation moderne, pour croire que la solution désirée ressortirait d'une épreuve de ce genre.

DU DÉCRET DU 10 AVRIL DANS SES RAPPORTS AVEC L'ÉDUCATION DU MÉDECIN, par M. Bonnet, professeur à l'École de Médecine de Lyon; in-8° de 36 pages.

Les hommes des sciences mathématiques sont fort enclins à ne guère tenir compte des hommes de lettres qui, certes, le leur rendent bien, l'occasion donnée.

C'est peut-être à ce dédain pour les lettres que nous devons le décret du 10 avril, dont cependant l'effet reste suspendu, mais en vertu duquel un pauvre élève de quatrième devrait choisir l'un des deux chemins ouverts devant lui, s'il n'y en a pas plus de deux, et poursuivre les études littéraires, ou les laisser là, s'il veut suivre une carrière comme la médecine.

Un médecin fort distingué, M. Bonnet, proteste pour sa part et au nom de la Société de Médecine de notre ville, contre une mesure qui ne ferait qu'abaisser le niveau des études, sans profit pour la science des Hippocrate et des Galien. Outre les excellentes raisons que fait valoir M. Bonnet, il n'a pas de peine à montrer que les meilleurs praticiens furent généralement aussi des hommes très-lettrés. C'est ce que l'on pourrait démontrer sans sortir de Lyon. D'excellents médecins ont même été de savants numismates.

Le langage des différentes sciences fait souvent des emprunts au grec; encore faut-il en connaître assez pour ne pas prêter à rire, dans ces cas là, au moindre écolier qui aura seulement expliqué son Esope.

Toutes les sciences se tiennent par une étroite fraternité; ne cherchons point à les désunir. Et quant à ce qui regarde la médecine, n'est-ce pas empêcher d'en connaître l'histoire, d'en étudier les monuments anciens que de supprimer l'étude sérieuse des langues dans lesquelles ils nous sont arrivés? Ainsi, l'on pourrait ignorer ce qu'a dit Hippocrate, ce qu'ont dit après lui d'autres médecins de l'antiquité? Ne connaîtra-t-on ces écrivains que par des traductions? Ce serait se moquer de ceux qui savent ce que c'est que traduire, et qui n'ignorent pas qu'il est impossible de traduire tout.

Au surplus, il ne paraît pas qu'on doive franchir le Rubicon et donner suite à ce décret malencontreux. Que les études, chez nous, soient trop longues et n'offrent pas assez de résultat pour tant d'années que l'on y consacre, cela se peut; mais le remède qu'on veut apporter à cet état de choses, est impuissant, et tous les hommes d'expérience et de talent le repousseront énergiquement comme a fait M. Bonnet. F.-Z. C.

Digitized by Google

CHRONIQUE THÉATRALE.

Mme ROSE-CHÉRI.

Le public juge avec ses souvenirs, et la critique est bien forcée de faire un peu comme le public. Au théâtre, dans les cercles, dans la rue, partout, qu'entend-elle? sinon l'éternel parallèle de Mlle Melcy et de Mme Rose-Chéri. Au lieu de s'efforcer de dégager une critique plus haute de la comparaison de ces deux artistes, on fait de Mlle Melcy le *criterium* de Mme Rose-Chéri, et *vice versa*.

C'est un proverbe que les absents ont tort. A Lyon, c'est presque toujours le contraire qui est vrai. Nos compatriotes sont lents à se laisser prendre; mais une fois pris, c'est pour longtemps. L'inconstance n'est pas leur fait. N'avons-nous pas décerné aux demoiselles Milanollo un de ces triomphes inénarrables comme un artiste n'en rencontre pas deux dans sa vie! Ce triomphe menaçait de n'avoir pas de fin, non qu'il faille insinuer de là que celles qui en étaient l'objet ne l'eussent point mérité; qui oserait nier le talent de Teresa, si délicat, si pathétique, si expressif? J'établis seulement que notre engouement ou notre enthousiasme à leur endroit a distancé tous les enthousiasmes du monde. Les Lyonnais avaient fini par s'imaginer, je crois, que Teresa était leur œuvre, sinon leur compatriote, et ils la traitaient comme leur propre fille. Sa gloire était la leur. Il en a été de même de Mlle Melcy. Tous tant que nous sommes, l'avons-nous adulée, choyée, caressée! Qui fut penaud un beau jour? ce fut Paris, éveillé au bruit de nos applaudissements, et apprenant tout à coup qu'il avait perdu la perle de ses théâtres, l'actrice *sans seconde*, et que la bonne fortune de l'avoir recueillie nous était échue, à nous autres Lyonnais qui n'en étions pas dignes. La vérité est que Mlle Melcy avait beaucoup appris à l'école de Mme Rose-Chéri, dont elle avait vu, au Gymnase, se dérouler sous ses yeux tout le répertoire. Les représentations de celle-ci nous l'ont bien prouvé.

Après le succès de Mlle Melcy, et pour ne pas trop laisser refroidir nos imaginations, M. Delestang, en habile joueur qui suit la veine, nous avait donné Mme Paul-Ernest: un talent d'un naturel exquis, plein de bonne humeur et de grâce flammande; mais entre la nouvelle venue et le public flottait encore le magique fantôme de Mlle Melcy. Le public a fait le rénchéri; le directeur, sans se déconcerter, poursuit sa martingale dramatique, il nous donne cette fois Mme Rose-Chéri, un talent hors ligne, couronné, consacré, sur la valeur duquel il n'y a pas de débats possibles. Eh bien! le public, au lieu de s'abandonner à ses impressions, de rire et de pleurer, de se réjouir, le public obsédé par son antique et gracieuse vision, discute, compare, dogmatise. Il fait l'esthétique du vaudeville, il pèse dans sa lourde ba-

Digitized by Google

lance et d'un air important les sourires de celle-ci et de celle-là, et parce qu'il se souvient, il s'imagine qu'il juge.

Evidemment, le premier jour, à la représentation d'un *Changement de main*, le public a été déconcerté; cette façon sévère, étudiée, un peu lente, de jouer le vaudeville, de traiter la prose de M. Scribe presque sur le pied des alexandrins classiques, cette incomparable variété de diction, cet art savant des inflexions de la voix, cette puissance à la moduler pour ainsi dire, comme une fluide argile; cet organe si net, si incisif, si travaillé, si complet, qui va du contralto de Rachel au fausset de Déjazet; toutes ces riches qualités qui attestent un profond sentiment de l'art uni à de persévérantes études, le public ne savait qu'en dire; devait-il blâmer? devait-il louer? Mais, à la seconde représentation, les scrupules, les hésitations cessaient; chacun comprenait qu'il avait devant lui le plus intéressant sujet d'étude qu'il pût rencontrer. C'est, en effet, le propre des talents vrais, de plaire davantage à mesure qu'on les pénètre mieux, et c'est une épreuve à laquelle ne résistait pas, nous osons le dire, Mlle Melcy, malgré les séductions de son jeu et de sa personne. On était vite, avec elle, au bout du rouleau. C'est tout le contraire avec Mme Rose-Chéri, plus on la voit, plus elle charme, plus la finesse des détails vous frappe, plus les délicates nuances de son art si divers et si élevé se dessinent et commandent l'admiration.

Celui qui n'a pas assisté au 3e acte de *Clarisse Harlowe*, ne sait pas à quel effet elle peut atteindre. C'est dans cet acte qu'elle donne sa vraie mesure. Avez-vous admiré la gradation expressive qu'elle met dans ces trois cris: *Je te hais, je te méprise, je te maudis*, qu'elle jette à la face de Lovelace? et la science des poses, des ajustements, la poésie et la chasteté des attitudes! et lorsqu'enveloppée de voiles, le visage immobile et crispé sous la main de l'agonie, elle exhale son dernier soupir, quelle puissance de réalisme! sans que jamais pourtant ce réalisme devienne blessant à force de crudité; car l'art est là qui doit tout relever, et l'actrice, au plus vif de la scène, n'est pas femme à l'oublier.

C'est, en effet, un des avantages de Mme Rose-Chéri, d'être toujours complètement maîtresse de son talent; elle est, à toute minute, en pleine possession d'elle-même. Avec elle, jamais d'effets hasardés, manqués. De là une réserve distinguée, une *maestria* contenue, une certaine fermeté dans le jeu, une manière hautaine de se promener à travers la scène. Ajoutons de l'esprit, de la correction dans la grâce, un grand air de distinction et vous comprendrez comment il s'est fait que Mme Rose-Chéri soit restée à Paris, tandisque Mlle Melcy en sortait, pour notre bonheur; car, pendant un an, elle nous a tenu sous le charme, ne l'oublions pas. J. T.

Léon Boitel, directeur-gérant.

Digitized by Google

TABLE

DES

MATIÈRES CONTENUES DANS LE TOME IV DE LA NOUVELLE SÉRIE.

POÉSIE.

A. Vingtrinier. — A Mme J. B., en réponse à des vers qu'elle m'avait adressés. 81

Ch. Reybaud. — A Madame ***. 161

Léon Boitel. — Le Ravin de Bulle 241

LYON. — HISTOIRE PROVINCIALE. — ARCHÉOLOGIE. — MONUMENTS.

A. Vingtrinier. — Histoire des journaux de Lyon, depuis leur origine jusqu'à nos jours. 1-95-172

Victor Teste. — Essai archéologique sur le monastère et l'église abbatiale de Saint-Chef en Dauphiné. . . 85

Joseph Bard. — Bulletin monumental de la ville de Lyon. . . 163

Léon Boitel. — Importance de la loi Gombette, notamment au point de vue lyonnais. 245

J.-F.A. Peyré. — Lois des Bourguignons, vulgairement nommées Loi Gombette, et traduite pour la première fois. — Avant-propos. 247

Loi Gombette. 313-395

A. Couturier. — L'Antiquaille et Saint-Jean-de-Dieu. 296

A. Vingtrinier. — Du changement de noms de quelques rues de Lyon et de quelques communes du département du Rhône pendant la première Révolution. 352

Morel de Voleine. — Petite chronique lyonnaise, comprenant une partie du XVIIIe siècle. 355-409

Feu H. Leymarie. — De l'église des Machabées, ou Saint-Just. . . 368

Paul Guillemot. — La Colonne de Cussy. 439

BIOGRAPHIE LYONNAISE.

Léon Boitel. — Fleury Richard 237

— Mathieu Bonafous. 240

Alph. de Boissieu. — Grégorj. 466

Digitized by Google

HISTOIRE. — PHILOSOPHIE.

L'abbé Christophe. Essai historique sur le pouvoir temporel de la Papauté. 18
Frédéric Morin. De l'histoire de la Philosophie scolastique et de ses rapports avec la question religieuse. . 112
F. Bouillier. Molière élève de Gassendi. 370

EXCURSIONS AUX ENVIRONS DE LYON.

Joseph Bard. Tournus 12
— Vienne. 263

VOYAGES.

Eugène Yémeniz. Athènes. 208
— L'Attique 425

LITTÉRATURE.

Victor de Laprade. A. Brizeux. 125
F.-Z. Collombet. Notice sur le P. des Billons. 186
J. Tisseur. Alfred de Musset, à propos de sa réception à l'Académie française. 450

BEAUX-ARTS.

Léon Boitel. Tableau du *Choléra* de Victor Orsel 65
Victor Smith. Société des Amis des Arts. — Exposition de 1851-52. 66
Antoine Fleury. Sur le tableau votif de Victor Orsel et sur la peinture religieuse 146
Fleury Richard. Quelques réflexions sur l'enseignement de la peinture dans les villes du second ordre. . 273
F.-Z. Collombet. Un *saint Bruno*, du sculpteur lyonnais Chinard. 309

CHRONIQUE THÉATRALE, MUSICALE, ARTISTIQUE ET LITTÉRAIRE.

J. Tisseur. *M.lle de la Seiglière*, par Jules Sandeau;—Teresa Milanollo;—*la Dame aux Camélias*;—la Vierge de M. Perrier ; — Dons faits à la ville par

Digitized by Google

MM. Ch. Michel et Fleury Richard. 158
Ad. Adam. Vivier 389
J. Tisseur. *La Perle du Brésil; — le Piano de Berthe;* — Mme Paul Ernest 311
Chronique littéraire et artistique. 392
J. Tisseur. Mme Rose-Chéri 484

BIBLIOGRAPHIE.

F.-Z. Collombet. Influence de la littérature, de 1830 à 1850, sur l'esprit public et les mœurs, par M. Menche. 155
L'abbé Roux. Inscriptions antiques de Lyon, par M. de Alph. de Boissieu (5e livraison). 219
L'abbé Christophe. Chateaubriand, sa vie et ses écrits, par F.-Z. Collombet 227
Histoire de la Papauté au XIVe siècle, par M. l'abbé Christophe. 240
Léon Boitel. Annuaire du département du Rhône pour 1852. 305
— Histoire des journaux de Lyon, par Aimé Vingtrinier 306
— Poèmes évangéliques, par Victor de Laprade. . 306
— Trois mois de la vie de Rousseau, par A. Ducoin. 306
Joseph Bard. Des libertés de la Bourgogne d'après les jetons de ses états, par M. A. Rossignol. 307
A. Vingtrinier. Un Numéro de la France par canton, par Th. Ogier. 385
F.-Z. Collombet. Examen critique de la psychologie de Platon, par J.-B. Tissandier 386
Léon Boitel. Etude orientale, par M. Servan de Sugny. . . 388
— Projet pour la distribution des eaux. . . 388-41
F.-Z. C. Du décret du 10 avril dans ses rapports avec l'éducation du médecin, par M. Bonnet. 391-485

CORRESPONDANCE.

Menche. Lettre au sujet du compte-rendu de son livre, par M. F.-Z. Collombet. 235
A. Ducoin. Lettre au sujet de Fourier. 236

FIN DE LA TABLE DU QUATRIÈME VOLUME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

THE UNIVERSITY OF MICHIGAN
GRADUATE LIBRARY

DATE DUE

~~DEC - 9 1973~~

DEC 16 1973